



COLLECTION
DE
DOCUMENTS INÉDITS
SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE
HISTOIRE POLITIQUE



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

<http://www.archive.org/details/papiersdatduc07gran>

373

PAPIERS D'ÉTAT

DU

CARDINAL DE GRANVELLE

D'APRÈS LES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON

PUBLIÉS

SOUS LA DIRECTION DE M. CH. WEISS

TOME VII



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XLIX

IF
181
G7A2
1841
t.9

12484
26/1/91

PAPIERS D'ÉTAT

DU

CARDINAL DE GRANVELLE

PAPIERS D'ÉTAT

DU

CARDINAL DE GRANVELLE.

I.

LA DUCHESSA DI PARMA

AL RE FILIPPO II¹.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 126-136.)

Bruxelles, 6 février 1563.

..... Con una mia che mandai straordinariamente avisai V. M. del arrivo di Montigni, et di come io havea havuto le lettere di V. M. che mi portò il corriere che venne a seguito di lui. Doppoi non ho scritto, aspettando di vedere che camino pigliarianno li negocij, et se il ritorno del prefato Montigni portava col tempo più fruto di quello se ne era veduto al principio. Come le cose delli negocij ordinarij stiano, V. M. lo vederà per le lettere in francese; et mi dispiace infinitamente che con quanto si fa, che pur è quanto humanamente si può, il negocio della religione più tosto discapiti che non avanzi, per il molto danno che si riceve di star tanto tempo in piedi li rumori di Francia, alli quali molti danno orecchie; et quanto audi' io non sapria dire di nessuno di questi signori che non siano bene catholici, non veddo però che nelle cose della religione si proceda con quel vivo che io vorrai, et il populo osa più; et li ministri della giustizia, o sia per timore o per veder le cose incerte, et dubitando della riuscita o per

¹ La minute de cette dépêche est tout entièrement écrite de la main du cardinal de Granvelle.

qual si voglia causa, non vi fanno quello che converrebbe; et delle nove che si spargono, cossì delle cose di Francia come di quelle d'Alamagna, si vedde chiaro che li humori sonno cattivi. Il successo novo di Valenciennes mi da travaglio, del quale ho fatto avisar il marchese¹, perchè si risolva di non far longa dimora in Liegi, dove è ito, come V. M. vederà, et la commissione con che vi si è mandato M. d'Aremberg, la quale è stata tanto più favorevole per il figliolo di M. di Barlaimont, per far conoscere al padre che si fa per lui quanto si può, et conservarlo per questa via tanto più nella divotione del servitio di V. M., la quale può essere certa che di quà non è manchato di stare con desiderio di procurare l'accordio con quelli di Liegi sopra le pretensioni che hanno contra V. M. per li luoghi fortificati, ma l'indispositione del vescovo ha causato non potervisi far quello si voleva, et dato anchora causa a che le cose della religione nel paese di Liegi non vadino tanto bene come saria stato di bisogno, per haver manchato l'autorità d'un capo, el che ha spinto il capitolo a cercare questo remedio che V. M. dalle letere in francese intenderà; et non posso manchare di dire a V. M. che mi è parso male che il marchese de Berghes habbi intentato quella negotiatione con quelli del capitolo fin a conducta molto avanti inanzi ch'io ne habbi sentito niente, anchora ch'egli sapesse quello che se ne era trattato con lui molto fa et scrittone a V. M. di suo parere, et saria passato inanzi fin alla conclusione senza darne parte, se non fosse stato che chiamandolo io per le cose di Valenciennes se mi escusò con quello che dicea haver da far in Liegi, da dove mi venne poi per avisi particolari nova di quello si trattava, per il che li mandai a dire che su quelle cose anchora di Liegi li volea parlar et che per esse lo chiamavo, et venne poi al fine, et in sua presentia si pigliò resolutione dell'instructione data al detto Aremberg. Si sta in opinione che il dean Grusbeck haverà la dignità², et mi sarà di molto contento che al meno per questa via non esca da quelle persone che V. M. ha nominato;

¹ Le marquis de Berghes.

pitre de Saint-Lambert de Liège, fut élu

² Gérard de Grœsbeck, doyen du cha-

évêque de ce diocèse en 1563. Dès 1572,

et sapendo egli che V. M. ha cercato la sua promotione, il dovere vorrà che non manchi di riconoscersi obligato a quella. Quì si era detto del conte Wichtigstain, aleman, parente del principe d'Orange, et anchora d'un fratello fanciulo del prefato principe¹; ma avissonno alchuni confidenti del capitolo che non vi vorranno consentire, et se questo si trattasse dal marchese contra la intentione di V. M. saria cosa ben brutta. Vederò da spingere il prefato marchese, finito questo negotio, per che stia nel suo governo, col fine che V. M. tiene in questo, oltre che in vero patisce molto la giustitia per la soa absentia, et quel luogo di Valenciennes giornalmente si va perdendo più, dove se vi si fosse trovato presente, et fattovi più continua residentia, caminando di bon piede, haveria potuto far del bene assi.

V. M. vederà dalle letere in francese come vanno le cose di reformati, a che mi remetterò; ben le dirò che mi dispiace infinitamente di non potervi far più, ma io veddo anchora che anche a volerlo precipitare saria roinarlo tutto, et che è meglio andar facendo poco a poco quello se può che non per afretarlo troppo mettere ogni cosa sotto sopra. Con questo di Brabante è fin quì la maggior difficultà; mi pare che in questa parte havemo fin alli elementi contrarij in Brabante, et quel agiuto che si può sperare in questo negotio dal cancelliere² et dal consiglio la M. V. l'haverà potuto vedere dalle loro risposte, et li signori sonno sempre su la medesima opinione, et credo che mal agevolmente si persuaderanno mai alle unioni delle abbatie per la parte che li vescovi potrianno haver nelli negocij delli stati, il che importaria a V. M. quanto lei sà; et per dirle il vero, mi dispiacerà ogni via che si pigli, per la quale restino li vassalli superiori al patrone nella loro iniqua pretentione contra la soa giustissima et

on parlait de le nommer cardinal. « S'il « accepte le chapeau (écrivait Morillon « au cardinal, *Lettres*, VII, 130), il accep- « tera *splendidam injuriam*; » mais sa nomination n'eut lieu que cinq ans après, et il mourut au mois de décembre 1580.

¹ Allusion à Henri de Nassau, le plus jeune des frères du prince d'Orange, qui n'était encore âgé que de treize ans.

² Jean Scheyfne, chancelier de Brabant. (Voir tome IV, page 4, et tome V, page 214.)

sanctissima. Delli agiuti non posso dire più di quello che in francese si scrive, se non che sto con desiderio, aspettando quello che risulterà da questa certa speranza che ci danno quelli di Bois-le-Duc.

Il cancelliere è tuttavia il medesimo, ma io non veddo che provisione vi si potesse far, perciò che di rimuoverlo potria nascere grandissimo garbuglio et assai maggiore di quello di Renard, massimamente che per me credo che pecchi più per ignorantia et poco sapere et per persuasione d'altri che per malignità; et poi che V. M. mi domanda parere in tutte le cose di quà et remedij convenienti, benchè sia cosa pericolosa, come ho scritto, et difficile, pur io dirò sempre liberamente a V. M. nelle cose che occurreranno quello che mi parerà perchè lei poi, col suo prudentissimo giudicio, ne facci quella consideratione, et pigli quella resolutione che le parerà. Et dico quanto a questo del cancelliere, che a me parerebbe essere di bisogno veder prima come riuscirà quello di Renard, et che forse sarà poi il meglio dargli qualche commissione d'imbassata con che si scarti in luogo dove vi sia poco da far, havendo già havuto simil caricho, et non peccando lui tanto per malitia come per saper poco. Vederemo pur quello succederà di questi agiuti domandati, ma voglio ben dire a V. M. che non restandovi più di otto mesi di quà al tempo che spirerà l'agiuto accordato dalli stati per le guarnigioni, sarà di bisogno dentro poco tempo farne nova dimanda, il che apostà si differisse adesso fin che si vedda che riuscita farà l'accordio delli precedenti agiuti, perchè mettere tanta robba insieme in campo non doni maggior disturbo; et già il marchese ha detto liberamente nella camera del consiglio a molti che quando questo si domanderà, si troveranno nove difficoltà, il che me ha parso straneo et mi da qualche sospetto (vogli Iddio ch'io m'inganni) che ne vogli lui mover alchune, o che già ne habbi parlato ad alchuni, et che questo sia il fundamento della soa prophetia. Vederò se potrò penetrar qualche cosa più, et procurerò quanto potrò di scoprire se vi sarà qualche praticha per far quello sarà possibile per remediarla, o facendo officij con lui stesso, o per altra via.

Quanto alla poca satisfattione che hanno alchuni di questi signori del cardinale, io trovo che il ritorno di Montigni in quanto lui et il fratello hanno detto a V. M. di voler far, non solo non ha fatto frutto, anzi che le cose sonno pegiorate, et intendo da Barlaimont che hanno confermato più la loro ligha (che cossi lo chiamono), della quale sonno li principali il principe, il marchese di Berghes, M^r de Hornes et Montigni, M^r d'Aigmont et Meghe, li quali poi procuronno di tirar alla sua opinione quanti possonno, et tanto che trovandosi so colore di caccia M. d'Aigmont a Beaulmonte, casa del duca d'Arcot, operò quanto potette per tirarlo alle loro voglie, ma repugnò gallardamente et fece officij gagliardi per retirar il detto d'Aigmont della sua opinione, fin a osarli dire che si offendevano la persona del cardinale gli potrebbe importar la persona et la robba, et ch' egli era amico a M^r d'Aigmont, ma che no lo volea haver ne a lui ne al principe per superiore, ne dar lege a V. M. per che non si servisse di chi ella volesse, et che con ragione V. M. si potrebbe sentire di questi termini, et che se lo voleanno havere per amico, tale saria loro, ma che non volea esser parziale, nè gli havea dato il cardinale causa perchè li dovesse essere nemico, dicendoli in oltra alla libera che se non voleanno il detto duca per amico, poco se ne curava, poi ch' egli non dava causa per che l'amicitia dovesse manchar, ma che non pensassino di doverli dar la lege, che nessuno di loro era miglior di lui, et che havea tanto seguito et di nobili et di amici quanto qual si voglia di loro; et intendo che furono presenti a questa attione M^r d'Aremberg et Robles, che stettero in dubio che non venessero alle mani, ma in fin la cosa passò bene. Dico questo perchè V. M. vedda che tuttavia solecitano, et per quanto mi si dice, Montigni, in luogo di far quelli boni officij che V. M. li incargò, li fa mali, et non sa già perchè.

Quì si sono trovati tutti alle nozze della Marcha con M^r de Beaufort¹, et con l'occasione della giunta hanno praticato molto sopra

¹ Philippe, seigneur de Beaufort en Artois, venait d'épouser Madeleine, fille de Jean de la Marck, seigneur de Lumay.

questo negozio; et come alcuni li hanno voluto astringere a dire di che si lamentavano del cardinale, l'anno havuto a dire che a lui non voleanno male, ma che non sonno per comportare che habbi maneggio delli negocij. M^r d'Arenberg me ne ha parlato assai a lungo, essendo stato exhortato assai per colligarsi con loro, et me ne ha parlato prudentemente, dicendomi di non haver voluto far insieme con loro querele del governo presente, dal quale è stato honorato et retenuto favore, et non vi vediendo occasione alcuna di querela; et hanno sentuto tanto questo suo non haver voluto dichiararsi alle voglie loro, che è nasciuta poca confidentia fra il principe d'Oranges et il detto Arenberg, con qualche esprobratione fatta l'uno a l'altro delle cose passate fin dal tempo de M^r di Buren, et imputanno a Barlaimont questo apartarsi di Arenberg, fin a dirli che saria stato suo figliolo vescovo di Liegi s'egli si fossi dichiarato per loro liberamente, come lui stesso me lo ha detto, et che ha trovato il marchese di Berghes in questo negozio tutto contrario a lui, et mi ha depinto et Arenberg anchora il detto marchese per persona dal cui dire si può confidar pocho, dichiarandomi il detto Barlaimonte che M^r di Meghe vorrebbe non essere intrato tanto avanti con loro, non vi trovando il fundamento che pensava, ma che è già tanto inanzi che non sa che poter far, et per schifar magior contentione procura Arenberg di sbrigarsi delle cose di Liegi et di quà, et andare al suo governo per haver meno che prattichare con loro. La final resolutione che pigliano, per quanto mi dice Barlaimonte, è di far un scritto contra il detto cardinale, che vorranno mandar a V. M. per domandarle che si tieni il prefato cardinale delli negocij, et non so, se procuraranno che si sottoscrive d'alchuni, et hanno parlato anchora di far che vi concurrino li stati, specialmente quelli di Brabante, alli quali pare loro che in simil cosa potranno agievolmente disporre, il che però potria essere che non fosse tanto facile come pensanno, che già hanno molti che mostrono pocha satisfatione di questi modi di procedere loro. Il male saria si se conmovesse la plebe con mali officij, contra di che si starà con avisi quanto si potrà, o si movessero qualche pratica di fora con

li vicini, il che de tali persone non si deve in modo nessuno creder; è vero che mi da continua pena quel che mi disse Barlaimonte che uno di loro che V. M. si recorderà havesse qualche cosa sotto la baretta, et che me è stato afirmato che poco fa diceva in favela a Montigni, « *Saremo noi qualche giorno li più forti,* » lamentandosi della poca parte che haveranno nelle cose del consiglio, ma non si è potuto scoprir altro, et credo per me che si qualche cosa fosse et che lo intendessero alcuni delli colligati che sonno più franchi, come Aigmont, non vi vorrebbero essere partecipi, anzi se ne apartarianno. Ha si tentato per cavare dal pensionario Martini¹ qualche cosa di quello che havea detto, che se lo palesasse li costarebbe la vita, ma non vole dire niente, et il forzarlo saria mover troppo le cose, et saltarianno in campo li privilegij di Brabante, et vi saria quel pericolo per il quale non parve meno far più diligentia sopra li pasquini che quelli a chi toccarebbe potrianno moversi a cose non convenienti, alle quali in absentia di V. M. mal si potria remediar, ma quando lei si trovasse presente forse non saria fora di proposito stringerlo a che parlasse, et anchora potrebbe essere agievolmente, che parlando non vi fosse tanto come lui si pensa. Non veddo anchora come si potesse far de dire al principe in absentia di V. M. che o non stesse nel consiglio di stato trattandosi le cose delli stati di Brabante, o non havesse tanta parte con li consigli loro, et che in ogni cosa si monstasse della banda di V. M., essendo cossi che sotto il duca di Savoia presente V. M. si faceva già il medesimo, et essendo anchora la colligentia tanto grande, ogni cosa che si facesse poco grata a uno offenderia alli altri, et tanto più toccando alli doi principali.

Col cardinale ho fatto l'officio che V. M. mi ha comandato, et lo trovo despostissimo a seguitare il suo camino et accomodarsi a quanto parerà a V. M. essere servitio di quella, senza risguardo alcuno del particolare di lui. Et perchè vedde che si lamentanno tanto ch' egli entri nelle consulte, et essi non (judicando lui che al servitio di V. M.

¹ Guillaume de Martini, originaire de Bruxelles, bon jurisconsulte et « très-versé dans le maniement des affaires. »

in nessuna maniera convenghi che nella consulta habbino essi parte per li rispetti et da S. M. Ces^a santa memoria et dalla M. V. prudentissimamente considerati) mi ha supplicato più volte che per sadisfattione loro non lo chiamasse anchora a lui nelle consulte nè alle finanze meno, se non quando mi parerà che sia di bisogno, cercando per la parte soa di evittare tutte le occasioni di sentimento che loro havere potessero.

La V.M. vedrà quello se le scrive circa la lotheria per pagare la gente di guerra delli soi avanzi, et la suplico quanto posso sia servita di mettervi quella summa di cc^m scudi che richercono, perchè con questo si viene a sadisfare alchuni milioni et evitare li pericoli che potrianno nascere se essendo egli mal contenti fosse necessario per qualche bisogno metterli insieme, che quì, come V. M. sa, non è da pensar che si possi trovare forma per havere questa summa dalli stati in absentia soa, et perdendosi l'occasione forse non si troverà più, et la mala sadisfattione crescerà, et questi signori lo sentiranno infinitamente, li quali hanno havuto gran voglia di radunare quì li capi di queste genti cossi delle bende come di fanti, che mi è stato cosa molto sospetta, et che forse haveanno voglia di farli sottoscrivere il scritto che volevano dare, e che forse domandassero anchora altre cose, et l' ho evitato quanto ho potuto, et per guadagnar tempo lasciato mi condurre a che prima si scrivesse a V. M. per haver il prezzo delle lotherie, et io conto che come passeranno sei settimane inanzi che venghi la risposta di V. M., forse li humori in questo mezzo si mitigheranno, et tuttavia se posso eviterò anchora di giontalli tutti insieme, ma quando non si possa far altro senza disservitio di V. M. m'ingegnerò quanto potrò acciò che della gionta non succeda male.

Et al fine si mandono quel scritto, mi pare, sotto correptione di V. M., che sarà in mano di quella di tratnere la risposta per vedere che cosa porterà il tempo, et forse saria bene remettere la detta risposta alla venuta soa quà, con dire che sarà presto, et che alhora intenderà più minutamente ogni cosa, et che in questo et ogni altra cosa pigliarà il parere loro, per farne poi la resolutione più conveniente al suo

servitio et ragionevole sadisfattione loro, ma che fratanto desidera che le cose stiano cossì, dicendo loro molto liberamente che al servitio suo importa che cessino queste dimostrazioni di diffidenza et mala contentezza, mostrando che dispiace molto a V. M. come cosa tanto contraria al suo servitio, et che potrebbe portar qualche inconveniente. Crederia che fosse a proposito che il duca d'Alba et Erasso, che ponno con M^r d'Aignout, li scrivessero quanto questa forma di procedere dispiace a V. M. con metterli qualche gelozia et diffidentia delli altri, dicendo che usaranno di lui come d'istrumento tanto principale per condur le cose alle voglie loro et lasciarlo poi nel imbroglio, et dirli insieme la special confidenza che in lui ha V. M., che in fine lui è il più leale delli altri, et se una volta intrando in diffidentia si distaca di loro fatendoli V. M. favore, come saria scrivendoli qualche volta et mostrando fidar di lui et facendoli anchora pagare di quà a qualche giorni alcuna summa davantagio del suo agiuto di costa et non a l'altro, forse che questa machina si dissolverebbe in fumò; et sì io posso havere notitia più particular del scritto che daranno, se pur lo danno, non mancharò di dire a V. M. sopra di quello quanto più mi parerà, per obedire a ciò ch' ella mi comanda.

Col marchese di Berghes, sarà bene che V. M. seguiti di mostrare poca sadisfattione delli andamenti soi, et de l'absentia soa del suo governo, mostrando di non contentarsi delle soe escusationi che presupongo haverà fatto rispondendo alla letera di V. M., che in vero il suo proceder nè a me contenta, nè a molti altri, et anchora che se ne servino per li disegni loro, poco sonno quelli che di lui hanno sadisfattione et che l'habbino anchora in bona opinione.

V. M. sia certa che continuamente penso per accomodar queste cose, et che se io veddo qualche via per la quale posso intrare a fare qualche officio per levar via la diffidentia et sanar questi mali humori, non mancharò d'intrarvi, et a questo vo attendendo con ogni cura, et pensandovi, come dico di continuo, come in quanto toca al servitio di V. M., per il quale sa Iddio che fo quanto posso, et che mi dispiace non potere più, et di veder che sonno venuto in questo carico

a tempo di tanti mali humori che m'impedirano di non poter fare in servitio di V. M. quel ch'io vorria et mi pareria essere ragionevole.

La venuta di V. M. accomodaria infinitamente per tutto, et senza quella non vedo forma di remediare a queste cose et molte altre; et mi è di somma consolatione l'havere V. M. radunato le corte di Castiglia per l'effetto che scrive, et acciò che poi trovandosi cossì presto a quelle di Monçone, resti più libera per fare questo viaggio tanto importante, et che sia con la provisione necessaria del denaro et credito, con che non solo le cose di quà, ma anchora quelle con li soi vicini, potrà con molta facilità accomodar. . . .

II.

LES PRINCE D'ORANGE, C^{ES} D'EGMONT ET DE HORNES,

AU ROI PHILIPPE II.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 188.)

Sans date. [1^{er} mars 1563.]

FRAGMENT.

..... Et afin d'obvier à l'oppinion en quoy vostre majesté pourroit encourrir par la persuasion d'aultruy, que pour nostre ambition ou particulier prouffict nous aurions dressé ceste remontrance, vous supplions, si le trouvez convenir, nous déporter de l'estat du conseil, ne nous samblant estre requis, tant pour le service de vostre dite majesté que pour nostre réputation, de demourer plus longtemps audict conseil avecq la mauulvaise satisfaction qu'avons du cardinal¹. . . .

¹ C'est tout ce qui existe de cette lettre dans les manuscrits Granvelle. (Voir ci-

après la réponse du roi, datée du 6 juin suivant.)

III.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 144-161.)

Brusselas, á 10 de marzo 1563.

.....Çufriria de harto mejor gana toda la mala voluntad que estos señores me muestran, si la cosa parasse en esto; mas como hastaquí con quanto he procurado por mil vias de sacar dellos que dixessen de qué se sienten de mí, no lo han querido declarar á nadie, y ver yo tantas otras cosas poco convenientes que se dizen y hazen sin que á mí me toquen, me haze temer, y aun conoscer que se pretende á otros fines, y que estotro lo toman por color. Mándame V. M., por

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, 10 mars 1563.

.....Je verrais avec bien plus d'indifférence la mauvaise volonté que les seigneurs me témoignent, si la chose devait s'arrêter là; mais comme jusqu'ici, malgré tous les efforts imaginables pour les amener à articuler le motif véritable de leur mécontentement contre moi, ils n'ont voulu le déclarer à qui que ce fût; comme je vois, d'autre part, faire et dire un si grand nombre de choses peu convenables, qui ne s'adressent pas directement à moi, je suis autorisé à soupçonner, à tenir même pour véritable qu'ils se proposent d'autres desseins et que je ne suis qu'un prétexte dans cette intrigue. Votre majesté, par sa lettre du 23 de décembre, m'or-

su carta de xxiii de diciembre, que yo le diga si havrá aprovechado la venida de Montigni y los officios que V. M. le encargó y él ofreció de hazer. No entraré en dezir lo que ha hecho, pues lo dirán otros y lo aclarará el tiempo; mas bien afirmaré á V. M. que despues de su venida las cosas van harto peor, y que luego despues de venido d'España su hermano se empeçó á entrar y tractar descaradamente destas pláticas de hazer liga contra mí; digo liga porque assí lo dicen ellos, ny usan de otro término, aunque á algunos haya dicho yo, para que llegasse á sus oydos y tuviessen este recuerdo, quan mal sonava que vassallos de un príncipe soberano tractassen de ligas sin voluntad ó consentimiento de su señor, y que en otros tiempos por ménos causa se havia mandado á fiscales proceder. Y como veo que esto no ha aprovechado para que non usen del mesmo término, no hablo mas en ello, porque no haviendo de aprovechar, no ofenda.

En la relacion que hizo Montigni en el consejo, aunque yo no estava presente, que adrede me detuve en Malines, sé que no quiso referir

TRADUCTION.

donne de lui mander si l'on a retiré quelque profit réel du voyage de Montigny, ainsi que des commissions dont elle l'avait chargé et pour lesquelles lui-même avait offert spontanément ses services. Je ne m'arrêterai pas ici à dire ce qu'a fait ce personnage, parce que d'autres le diront à ma place et que le temps ne laissera plus aucun doute à cet égard; mais je puis affirmer à votre majesté que depuis son retour d'Espagne, les choses sont cent fois pires, et que c'est immédiatement après cette arrivée que son frère a commencé à mettre effrontément sur le tapis le projet de former une ligue contre moi. Je dis une *ligue*, pour me servir de leurs propres termes, car ils n'en emploient pas d'autres, bien que j'aie fait observer à plusieurs personnes, avec l'intention que ce propos revînt à leurs oreilles et leur servît d'avertissement, que c'était une chose inconvenante de voir les sujets d'un prince souverain s'occuper de ligues sans l'ordre ou le consentement de leur maître, et qu'à d'autres époques, pour des motifs bien moins graves, on avait enjoint aux fiscaux de procéder. Mais, voyant l'inutilité de mes efforts pour les amener à remplacer cette expression par une autre, j'ai pris le parti de laisser de côté cette affaire, dans la crainte que de nou-

lo que aparte havia dicho á Madama de las oposiciones que á V. M. havia hecho contra mí, y respuesta que V. M. le havia dado; y no me espanto, porque fuera cosa contraria á lo que deve pretender y á la comission que le havian dado, que fué la principal causa de su viage, tan costoso á V. M. Él y su hermano y el marques de Berghes y el príncipe son los que mas se señalan en este negocio; y porque entiendo que á V. M. dixo que en tiempo de S. M. Ces^a los de Rye y sus adherentes me eran contrarios, mas que agora grandes y nobles y pueblo me abhorrecian, diré solo por satisfazer á este punto que son tan notorias las buenas obras que M^r de Granvelle mi padre y yo havemos hecho á los de Rye y el poco fundamento que jamas tuviéron de sentirse de nosotros, solo porque en prejuizio de S. M. no se les permitia quanto pedian, que no hay para que cansar á V. M. en dezirle el particular, que cada vez que sea menester yo aclararé. Y digo que no me espanto de que agora y grandes y nobles y pueblo se muestren contra mí, despues que por confirmar su liga

TRADUCTION.

velles démarches ne produisissent du mal au lieu du bien que j'en attendais. Dans le rapport que Montigny a fait au conseil (rapport que je n'ai point entendu, m'étant exprès arrêté à Malines pour éviter de me trouver à la séance), il s'est abstenu de mentionner ce qu'il avait dit en particulier à Madame au sujet des plaintes portées par lui contre moi auprès de votre majesté, et de la réponse qu'il en avait reçue. Ceci ne me surprend pas le moins du monde, car une telle démarche eût été en opposition avec ses vues particulières comme avec la commission qu'il avait reçue, et qui a été le principal motif de son voyage, si dispendieux pour votre majesté. Lui, son frère, le marquis de Berghes et le prince d'Orange sont ceux qui se font le plus remarquer dans cette affaire. Il me revient qu'il a dit à votre majesté que, du temps de l'empereur défunt, MM. de Rye et leurs adhérents s'étaient déjà prononcés contre moi, mais qu'aujourd'hui petits et grands, nobles et peuple, n'avaient en horreur. Je n'ai qu'une chose à répondre pour ma justification, c'est que chacun connaît si bien les bons offices que mon père et moi avons rendus à la maison de Rye, et le peu de sujet que ses membres actuels ont eu de se plaindre de nous (si ce n'est peut-être dans cer-

los han ellos solicitado á todos uno á uno, y con alhagos y con amenazas, diziendo que ellos eran coligados, y que á quien platicasse conmigo, ó tuviesse mi parte le ternian por enemigo. Dexo los pasquines que por comover el pueblo se han publicado, que por saber muy bien de donde venian supliqué á S. A. que por ser cosa que me tocava no se hablasse mas en ello, porque descubriéndose la verdad no se ofendiessen los authores y otros, pareciéndome siempre que en ausencia de V. M., y estando las cosas del mundo como estan, era mejor procurar de componer los humores que no moverlos mas, y aun rebolver otros nuevos.

Quanto á procurar la division de que V. M. escribe, mas queriamos que fuessen bien unidos en servicio de V. M., ó que de suyo viniesse la division, que no procurarla, y ántes sobre sus negocios particulares que no por cosa pública ó general, porque las causas de las divisiones fuessen muchas y diferentes y no una que hiziesse dos

TRADUCTION.

tains cas ou les intérêts du service de sa majesté ne nous permettaient point d'accéder à leurs demandes), qu'il est inutile de fatiguer votre majesté de plus amples détails sur ce point. D'ailleurs, je serai toujours prêt à justifier ma conduite chaque fois qu'il sera nécessaire. Je ne m'étonne pas non plus que grands, nobles et peuple, se déclarent tous contre moi, depuis que pour consolider leur ligue ils les ont tous sollicités les uns après les autres, employant tour à tour les promesses et les menaces, disant qu'ils avaient formé une coalition, et qu'ils considéreraient comme leurs ennemis tous ceux qui entretiendraient quelques rapports avec moi ou soutiendraient mon parti. Je ne parle point ici des libelles diffamatoires publiés dans la vue de soulever la population; sachant fort bien de quelles mains partaient les coups, j'ai supplié son altesse de ne donner aucune suite à une affaire qui me concernait moi seul, de crainte qu'en venant à découvrir l'origine de semblables pièces, on n'irritât leurs auteurs et d'autres avec eux. Il m'a toujours semblé que pendant l'absence de votre majesté, et surtout vu la situation présente des affaires, il valait mieux calmer les esprits que de les soulever encore davantage, et surtout de fournir de nouveaux prétextes de troubles.

Quant à chercher à semer entre eux la division, comme votre majesté me le

partes, que bien vemos quan peligrosa seria, tanto mas en esta sazón y estando las cosas de Francia como estan, á las quales algunos destes estados tienen mas ojo de lo que conuernia. Y no podrá ser que esta división no venga, y que ya hay algunos principios; pero pésame que la prima causa tome fundamento sobre lo que me toca, que ya sabe V. M. que no estan bien los confederados con el duque d'Arschot, porque no se quiso declarar por ellos contra mí, diziendo que no tenia causa, ny le dezian alguna sobre la qual pudiesse hazer fundamento razonable con que desculpase con V. M. si algun dia viesse á sentirse destas cosas. Y haviéndole ydo á ver Mr d'Aigmont el mes passado á Beaumont, entrando en esta plática, presente Mr d'Arremberg y Robles, le respondió el duque de manera que temiéron los que allí estavan que succediesse algo peor; y le dixo entre otras cosas que él y los confederados no hazian cueradamente de ponerse en esto sin tener causa, y que si alguno me ofendiesse en la persona,

TRADUCTION.

conseille dans ses lettres, il serait préférable, à mon avis, de les voir bien unis pour son service, ou que du moins la discorde vînt de leur propre fait, sans qu'on s'y employât en manière quelconque, et qu'elle eût pour cause, non un objet d'utilité générale ou publique, mais leurs intérêts particuliers, afin que leurs dissensions fussent d'autant plus nombreuses et variées. En effet, dans le cas d'un motif unique, on verrait se former deux partis seulement, ce qui serait extrêmement dangereux, surtout vu l'état présent des affaires de France, auxquelles certaines gens de ce pays prêtent beaucoup plus d'attention qu'il ne conviendrait. Au surplus, cette division me semble devoir arriver infailliblement quelque jour, et déjà il y en a quelques commencements; mais ce qui me fait de la peine, c'est que la cause première se rattache à quelque chose qui me concerne. Votre majesté sait déjà que les confédérés ne sont pas bien avec le duc d'Arschot, parce qu'il n'a pas voulu se déclarer pour eux contre moi, disant qu'il n'avait aucune raison pour cela et qu'on ne lui articulait aucun fait sur lequel il pût baser une justification suffisante, dans le cas où votre majesté viendrait à témoigner quelque jour son mécontentement d'une pareille conduite. M. d'Egmont alla le voir le mois dernier à Beaumont, et ayant voulu reprendre ce sujet

ó fuesse por la religion, ó por otra qualquier cosa, aunque no tuviesen parte en ello se les podria imputar, y que por ménos causa havian algunos perdido vidas y haciendas; y que si le querian ser amigos, seríalo él dellos, mas que sabia muy bien quienes ellos eran y quién era él, y que tenia tanta nobleza á su devocion y tanto séquito quanto qualquier dellos, ny queria en ninguna manera que ellos le diessen ley, ny los comportaria por superiores, ny ménos se comportarian entre sí uno á otro. Él estuvo aquí en las bodas, y conversó con ellos, y ellos con él con muybuena cara, y ny mas ny ménos él comigo y yo con él, que siempre he tenido este fundamento de no querer pretender que por mi respecto dexasse nadie de seguir y servirlos, ny ménos que los ofendiese por conversar comigo, ántes que quedava yo muy contento que dexassen de hazerlo por contentarlos. Con Barlaymont, aunque él converse con ellos, estan muy mal, assí por lo de las finanças, donde en muchas cosas es necessario que tenga firme por sostener la parte de V. M. como porque no quiere con ellos ha-

TRADUCTION.

avec lui, en présence de MM. d'Aremberg et de Robles, le duc lui répondit de telle manière que les assistants craignirent de voir la conversation prendre une tournure fâcheuse. Il lui dit, entre autres choses, que lui et les confédérés faisaient une sottise de s'engager sans motif dans une démarche semblable; que si quelqu'un venait à m'offenser personnellement, soit pour cause de religion ou toute autre quelconque, lors même qu'ils seraient complètement étrangers à cette violence, on ne manquerait pas de la leur attribuer, et que pour des sujets moins graves certains personnages avaient perdu la fortune et la vie; que s'ils voulaient être ses amis il serait aussi le leur, mais qu'il savait fort bien ce qu'ils étaient et ce qu'il était lui-même; qu'il avait autant de gentilshommes attachés à ses intérêts, autant de crédit et d'influence que le premier d'entre eux; qu'il ne voulait recevoir d'eux la loi en aucune manière et ne les souffrirait point pour maîtres, pas plus qu'ils ne consentiraient eux-mêmes à une soumission semblable. Il a assisté ici aux noces¹ et s'est maintenu en parfaite intelligence avec eux,

¹ De Philippe, seigneur de Beaufort. (Voir ci-dessus, page 5.)

blar mas del gobierno presente, con dezir que en parte hablaria contra sí mesmo, y que tampoco vee cosa que le parezca mal, ny se querria poner en cosas de que no pudiesse despues dar satisfacion á V. M. Y entiendo que le han dicho claramente que hizieran á su hijo obispo de Lieja si á drechas se declarára por ellos. Él no ha entrado en mi casa en mas de un año sino una vez sola, ny hablado comigo sino ha sido en el consejo; y le ha acontecido como suele á los que en tales tiempos piensan valerse con ambas partes, y que no se declaran bien, que ordinariamente suelen ganar pocas gracias de todos. Tambien tienen sentimiento contra Mr d'Aremberg, porque dixo de no quererse firmar en un escripto que pretenden hazer con que pidan á V. M., quexándose del gobierno presente, que teniendo cuenta con ellos y con sus servicios y de sus passados, les haga esta merced de escluirme de tractar los negocios destes estados; diziendo el dicho Aremberg que no tenia causa de quexarse deste gobierno, no habiendo durante él recebido agravio, ántes todo favor; ny de mí

TRADUCTION.

sans discontinuer pourtant ses rapports habituels avec moi; car j'ai toujours eu pour principe de ne pas vouloir que, par égard pour ma personne, qui que ce fût se détachât de ces seigneurs et encore moins se déclarât leur ennemi: tout au contraire, j'ai constamment vu avec plaisir qu'afin de les satisfaire on s'abstint de démonstrations semblables. Barlaymont, quoiqu'il les fréquente d'habitude, est fort mal vu par eux, tant à cause des finances où il doit souvent tenir ferme pour votre majesté, que parce qu'il se refuse à parler mal du gouvernement actuel, disant que ce serait sous certains rapports parler mal de lui-même, d'autant plus qu'il ne voit rien qui lui paraisse mériter un jugement sévère, et qu'il ne voudrait pas s'aventurer dans des démarches qu'il serait plus tard dans l'impossibilité de justifier aux yeux de votre majesté. S'il faut en croire des bruits qui me reviennent, on lui aurait pourtant donné à entendre qu'on ferait nommer son fils évêque de Liège, s'il voulait se déclarer ouvertement pour eux. Quoi qu'il en soit, il n'est entré chez moi qu'une seule fois pendant plus d'une année, et ne m'a adressé la parole qu'au conseil; et malgré cela il a expérimenté ce qui arrive d'habitude aux gens qui, dans de pareilles circonstances, voulant

se podia quexar, haviéndole siempre hecho plazer en las cosas razonables que me havia pedido. Y con todo esto no ha dexado de conversar con ellos; mas como van burlándose, y picando á los que no quieren del todo seguir su bando, llamándolos *cardinalicios*, ó *familiares de la inquisicion*, ó usando de otros remoquetes peores, y como semejantes cosas traen consigo al cabo mala satisfaction, ha venido la cosa tan adelante, que el príncipe d'Orange con una póliza le embió á pedir cinco ó seys mil florines que pretende serle devidos de apuestas hechas con M^r de Buren, lo qual sintió Aremberg, y se determinó de pedirle gastos hechos por él en tiempo de la tutela de la princessa, habiendo sido uno de los tutores. De aquí sucedió exprobrarle el príncipe la obligacion que tenia á M^r de Buren, y el Aremberg la que M^r de Buren y los suyos le tenian, de manera que van las cosas por esta parte mal entre ellos, y el dicho Aremberg se gobierna de manera que creo que en poco tiempo será

TRADUCTION.

ménager les deux partis contraires, évitent d'embrasser franchement l'un ou l'autre et se discréditent par là aux yeux de tous. M. d'Aremberg s'est également attiré leur animadversion en refusant de signer un écrit par lequel ils se proposent de porter plainte auprès de votre majesté contre le gouvernement actuel, la suppliant, au nom de leurs propres services et de ceux de leurs ancêtres, de m'exclure de l'administration des affaires publiques dans les Pays-Bas. M. d'Aremberg motivait son refus sur ce qu'il n'avait aucun grief contre le gouvernement, et n'avait jamais reçu de lui le moindre sujet de plainte, mais au contraire toute la protection imaginable; ajoutant qu'il ne pouvait non plus m'en vouloir personnellement, à moi qui n'avais cessé de l'appuyer dans toutes les demandes raisonnables qu'il m'avait adressées. Malgré cela, il n'a point discontinué de les fréquenter selon son ancienne habitude; mais comme ils tournent en ridicule et cherchent à piquer ceux qui ne veulent pas entièrement suivre leur parti, les appelant *cardinalistes*, *familiers de l'inquisition*, ou les gratifiant de surnoms plus odieux encore; comme de semblables procédés ne peuvent manquer de finir par blesser ceux à qui ils s'adressent, la chose en est venue au point que le prince d'Orange a tiré sur lui une lettre de change pour une somme de cinq ou six

el mas rico y mas acomodado de todos estos estados. Yo veo claramente que muchos abren los ojos, y sienten esta manera de proceder destes, y se me han escusado muchos de los nobles de que no osen por no ofender á estos hazer conmigo lo que querrian; á los quales entretengo como conviene, rogándoles que quedando en lo demas nuestra amistad entera, hagan por servir y contentar á estos señores quanto pudieren. Tambien lo sienten mucho los mas cuerdos del pueblo, y yo procuro diestramente, y so mano de informarlos como conviene, porque malos oficios hechos en contrario no los muevan, y por estorvar quanto se pudiere que no se venga á lo que pretenden de que los estados se junten con ellos en esta su demanda. Yo professo libremente á todos quantos me hablan en ello que ny quiero mal á estos señores ny les imputo lo que passa, sino á algunos ruines que los informan mal, con dezir que algun dia conoscerán la verdad, y que les serviré siempre en lo que yo pudiere, aunque no quieran,

TRADUCTION.

mille florins qu'il prétend lui être due, par suite de gageures faites avec M. de Buren. D'Areberg, piqué d'un pareil procédé, a riposté en lui demandant le remboursement des dépenses faites par lui pour le compte de la princesse défunte, dont il avait été l'un des tuteurs. De là des reproches du prince à d'Areberg au sujet des obligations qu'il avait contractées envers M. de Buren, et de d'Areberg au prince à propos de celles de ce dernier et des siens à son égard, de manière que les choses vont très-mal entre eux, et d'Areberg gouverne ses affaires de telle sorte qu'il sera bientôt, si je ne me trompe, le plus riche et le mieux pourvu des Pays-Bas. Pour moi, je m'aperçois qu'un grand nombre de gens ouvrent les yeux et sont blessés de la manière d'agir de ceux dont je parle; toujours est-il que plusieurs d'entre les nobles se sont excusés auprès de moi de ne pas se déclarer aussi ouvertement en ma faveur qu'ils le voudraient, dans la crainte de les indisposer: à ceux-ci je réponds comme il convient, les priant de vouloir bien, sans préjudice de notre amitié, faire tout leur possible pour servir et contenter mes ennemis. Ces sentiments sont aussi partagés par les plus sages d'entre le peuple, que je travaille adroitement et sous main à diriger d'une manière convenable, afin que les démarches tentées en sens contraire n'aient sur eux

y que me pesa que se pongan en cosas que V. M. podría sentir, y que quando quisiessen, yo me juntaria con ellos para procurar de quitarlos de muchas cosas que despues con el tiempo se podrian sentir, en que se han puesto por malas informaciones, y, como yo lo he dicho á Madama, ó embiarán á V. M. este escripto, ó passará esta borrasca como otras, y amaynará; y si dan el scripto, podrá V. M. despues de haver suspendido la respuesta algun tiempo, dezir que la venida de V. M. será brevemente, y que entónces lo mirará todo, y tomará su parecer, y proveerá de manera que ternán con razon causa de satisfacerse. Si podemos haver el escripto, se escribirá mas particularmente á V. M. lo que pareciere; y si ny con esta respuesta quedan contentos, no será razon que por mi respecto V. M. dañe á sus negocios, y ofrezco otra vez lo mesmo que he ofrecido, que sin mirar lo

TRADUCTION.

aucune influence, et surtout pour empêcher, autant que possible, que les autres n'atteignent le but qu'ils se proposent, celui d'amener les états à appuyer la requête dont j'ai parlé plus haut. En ce qui me concerne, je déclare franchement à tous ceux qui entament cette matière, que je ne veux aucun mal à ces seigneurs et ne leur impute point tout ce qui a lieu, mais bien à quelques esprits pervers par lesquels ils sont mal informés, ajoutant qu'ils connaîtront un jour toute la vérité; qu'au reste je les servirai sans cesse autant qu'il me sera possible, même contre leur gré; que je suis fâché de les voir s'engager dans des démarches qui pourraient déplaire à votre majesté, et que, s'ils le voulaient, je me joindrais à eux pour les tirer de plusieurs mauvais pas dans lesquels ils se sont laissé entraîner par suite d'informations trompeuses, et qui leur fourniront tôt ou tard matière à des regrets sérieux.

Or, comme je l'ai dit à Madame, de deux choses l'une : ou ils enverront à votre majesté l'écrit dont il est question, ou cet orage passera comme les autres. Dans le premier cas, votre majesté pourrait, après avoir différé quelque temps sa réponse, leur dire qu'elle viendra bientôt dans ces provinces; qu'alors elle examinera la question sous toutes ses faces et avec l'attention qu'elle mérite, leur demandera leur avis et saura disposer toutes choses au contentement général. Si nous pouvons avoir cette pièce entre les mains, nous indiquerons plus en détail

que toca á mi particular, V. M. haga lo que conviene á su servicio, que esto pretendo principalmente, y me dará toda satisfaction. Y porque veo que se ofenden mucho de que no entren en la consulta, y en renovar el magistrado de las villas, en lo qual no conviene en ninguna manera que tengan parte, porque seria la ruina de la authoridad de V. M., por quitarles el sentimiento que muestran tener de que entrevenga yo en ello, he suplicado á Madama lo que ántes muchas vezes, que consienta que yo me abstenga de las consultas, y que de lo que de mí quisiere ser informada lo haré aparte, como aunque me apartasse de los negocios, no dexaria jamas por la obligacion que tengo al servicio de V. M. de advertir de lo que me pareciesse que pudiesse convenir á él y al beneficio de sus estados, como lo devo y me conozco tan obligado.

La carta que V. M. embió á Madama para Renard, que S. A. le dió

TRADUCTION.

à votre majesté ce qu'il convient de faire. Quoi qu'il en soit, si cette réponse de votre majesté ne les satisfait point, il n'est pas juste que, par affection pour moi, elle compromette ses intérêts; et je renouvellerai à cette occasion la proposition que je lui ai faite précédemment, c'est-à-dire que, sans aucun égard pour ce qui me concerne en particulier, elle prenne telle mesure qui lui semblera la plus convenable à son service, car tel est le but que je me propose avant tout et que je me réjouis d'avoir atteint. En outre, comme je vois certains personnages s'offenser beaucoup de ce qu'ils ne sont point admis aux délibérations destinées à préparer le renouvellement du magistrat des villes, opération à laquelle il ne convient en aucune manière de les recevoir (car ce serait la ruine de l'autorité royale), afin d'enlever tout prétexte au mécontentement qu'elles témoignent de me voir associé à ce travail, j'ai supplié Madame, ainsi que je l'avais déjà fait plusieurs fois précédemment, de permettre que je cesse de prendre part à ces délibérations, me réservant de lui communiquer en particulier mon opinion, lorsqu'elle désirera la connaître. De même, à supposer que je me retirasse totalement des affaires, je ne continuerais pas moins de soumettre à votre majesté les observations qui me sembleraient dans l'intérêt de son service, et du bien-être de ses états, ainsi que le devoir m'en impose l'étroite obligation.

á los 17 de enero passado, ha añadido algo al embaraço, por no haverlo tomado como devia, y querido mostrar en esto como en lo demas quién él es en servicio de V. M. Ny ha bastado persuadirle Madama que obedeciese, y que si quisiese despues algo podria haver recurso á V. M., y que considerasse que la carta de V. M. era honrosa para él, como él mesmo havia conoscido, mostrando el principio della á muchos, porque le llama consejero d'estado. Queriendo él saber la causa por la qual V. M. le mandava yr á Borgoña, respondió Madama que él mesmo havia leydo la carta que V. M. havia escripto á S. A., y que no le sabria dezir mas causa, y que le devia bastar que diga V. M. que assí cumple á su servicio. Y replicando Renard que él no tenia en que servir en Borgoña á V. M., le respondió S. A. que teniendo entrada en el parlamento, como la tienen todos los del privado consejo en todos consejos de justicia, allí podria servir; ny sabia S. A. si llegado él allá, le emplearia tambien V. M. en otra cosa. Mas como se deve sentir no

TRADUCTION.

La lettre que votre majesté a envoyée à Madame pour Renard, et que son altesse lui a remise le 17 janvier dernier, n'a fait qu'accroître l'embaras, parce que cet homme ne s'est pas comporté comme il le devait et a voulu montrer ici, comme dans tout le reste, ce qu'il sait faire lorsqu'il s'agit du service de votre majesté. Vainement Madame s'est efforcée de lui persuader qu'il fallait obéir d'abord, sauf à recourir plus tard à votre majesté s'il avait quelques réclamations à faire, et que la lettre même était honorable pour lui, ainsi qu'il avait semblé le reconnaître en montrant à plusieurs personnes le commencement de cette pièce, où on lui donnait le titre de conseiller d'état. Comme il voulait savoir le motif pour lequel votre majesté lui ordonnait de se rendre en Bourgogne, Madame lui a répondu qu'il avait lu la lettre du roi, qu'elle était hors d'état de lui rien dire de plus, et qu'il devait lui suffire que votre majesté déclarât la chose convenable à son service. Puis, comme Renard objectait qu'il n'avait aucun moyen de servir le roi en Bourgogne, Madame lui a fait observer qu'ayant entrée au parlement, de même que tous les membres du conseil privé l'ont dans toutes les cours de justice, il pourrait s'y rendre utile; en outre, que son altesse ignorait si, lorsqu'il serait arrivé dans cette province, votre ma-

limpio, deve temer allí se le haya de pedir otra cosa, y de no hallar los privilegios de Brabante, y de la *joyeuse entrée* (de que se quiere aprovechar contra V. M. siendo su criado), ny el favor de aquellos en los quales confiando osa oponerse á la voluntad de V. M. recibiendo su salario. Y habiendo sido siempre tan bien tractado con quanto se le podia oponer de faltas, y pareciéndole que podia aprovechar mucho á su causa (viendo estos señores ya alterados por su industria contra mí) si me hazia author de lo que V. M. le ha mandado, pues les haria estar mas firmes de su parte, empeçó á dezir y escribir lo que le pareció contra mí, y aun contra V. M., diziendo que se usava de tiranía contra él, y que aquí se le negava justicia. Anduvo á cada uno de los señores, habló á los consejeros y á quantos ha topado, procurando de comoverlos todos; y ha dado á Madama, á estos señores, á las finanças, y al consejo privado las súplicas que le ha parecido, harto sueltas y desvergonçadas; y ya en todas estas villas yva rumor grande en su favor

TRADUCTION.

jesté ne se proposait pas de l'employer à quelque autre office. Mais comme cet homme n'a pas la conscience bien nette, il doit craindre de plus grandes exigences, et de ne trouver en Bourgogne ni les privilèges du Brabant, notamment celui de la *joyeuse entrée*, dont il songe à se prévaloir contre son souverain, ni surtout l'appui de certaines gens sur lesquels il compte assez pour résister aux volontés de votre majesté, de laquelle il tient tous ses principaux moyens d'existence. De plus, comme il a toujours été l'objet de bons traitements, malgré les justes reproches qu'il a si souvent mérités, il a pensé que sa cause gagnerait beaucoup (maintenant qu'il a réussi à indisposer les seigneurs contre moi) s'il rejetait sur ma tête la responsabilité des ordres qu'il a reçus de votre majesté, parce qu'un semblable acte les attacherait plus fortement à sa cause. En conséquence, il s'est mis à dire et à écrire tout ce qu'il a voulu contre ma personne et contre celle de votre majesté elle-même, exposant partout qu'on usait de tyrannie à son égard et qu'on lui déniait justice. Il est allé visiter chacun des seigneurs, a parlé aux conseillers et à tous ceux qu'il a rencontrés, cherchant à les intéresser à lui; il a présenté à Madame, à ces seigneurs, à ceux des finances et au conseil privé des suppliques de sa façon, toutes écrites d'un style excessivement libre et

sobre fundamento de que de hecho se procediese contra él en pre-juizio de los privilegios de la tierra, y que se le negasse justicia, y con dezir que era yo el author; y que oy començavan en él, y mañana se daría en otros, que es lo que con toda su rhetórica ha procurado de persuadir para comover el pueblo. Lo qual viendo yo, me pareció hablar tambien á algunos contra lo que dezía hazérsele sin justicia, que queriéndose él aprovechar, como digo que haze, de la *joyeuse entrée*, y privilegios de Brabante, era cosa que fácilmente nos pudiera con el pueblo poner en embaraço. Y haviendo callado hasta entónces, me pareció que no era razon callar mas; y lo que yo he dicho y hecho dezir á algunos pensionarios, porque en las villas donde ya havian penetrado las diligencias de Renard se sembrasse, ha sido que lo hazia muy mal y ruinmente el dicho Renard en usar destes términos, siendo criado de V. M., y no teniendo que comer quando vino á servir, y haviéndose hecho tan rico como es en su servicio; que no era

TRADUCTION.

inconvenant, de telle manière que déjà dans toutes les villes on entendait s'élever de vives rumeurs à son intention, la plupart se récriant de ce qu'on procédait contre lui de fait, au mépris des privilèges du pays, et qu'on lui refusait justice, ajoutant que j'étais l'auteur de cette persécution, et qu'après avoir maintenant commencé par lui on s'attaquerait demain aux autres. Voilà ce que, par les efforts de sa rhétorique, il a cherché à persuader au peuple, afin de le soulever contre moi. Voyant cela, je crus devoir protester auprès de quelques personnes contre l'accusation qu'il m'intentait de violer la justice à son égard, car cet homme, songeant à se prévaloir, comme je l'ai dit, de la joyeuse entrée et des privilèges du Brabant, aurait pu facilement nous placer, en regard du peuple, dans une situation embarrassante. En cet état, je ne crus pas devoir me taire plus longtemps, et c'est dans le seul but de la vérité que j'ai dit et fait dire à quelques-uns des pensionnaires, afin que la chose se répandit dans les villes où les manœuvres de Renard avaient déjà produit leur effet, les choses suivantes : 1° que Renard agissait mal et méchamment en employant les moyens dont il usait, lui, serviteur de votre majesté, et qui manquait de toute ressource lorsqu'il débuta dans les affaires, où il s'était si fort enrichi à son service; 2° que le roi ne lui

hazerle agravio ny sinjusticia quererse servir dél V. M. mas en una parte que en otra, y que las sospechas que tenia devian nascer de no hallarse limpio; que él podia saber qué términos havia usado hablando y escribiendo estos tres años, y que no seria mucho, segun se han hecho los officios públicamente, que huviesse llegado á noticia de V. M., ó venido á su poder alguna carta suya de tantas que ha escripto; y que haria mejor de obedescer que no mover cosas que le doliessen despues, pues no havia salido muy limpio del processo de Quiclet. Y di copia á algunos de una carta que yo escriví á Renard quando él estava en Inglaterra ántes que se prendiesse Quiclet, y de lo que me respondió escusándole, y del aviso que dió al mesmo Quiclet pocos dias ántes que le prendiessen, diziéndole que se guardasse porque las embidias eran grandes; y tambien copia de la carta de Quiclet por la qual fué preso, en que dezia harto claro que si él quedava en el crédito que tenia con Renard, y Renard en el que tenia en los negocios, haria

TRADUCTION.

faisait ni tort ni violence en l'employant plus tôt dans une partie de ses états que dans l'autre, et que les craintes qu'il manifestait à ce sujet ne témoignaient point d'une conscience irréprochable; 3° qu'il devait bien savoir, du reste, quels moyens il avait mis en usage pendant ces trois dernières années, et qu'il ne serait point surprenant, vu la publicité de toutes ses démarches, que votre majesté eût entendu parler de ses lettres, ou même que l'une d'elles fût tombée entre ses mains; 4° qu'il ferait beaucoup mieux d'obéir que de s'engager dans des démarches dont il pourrait se repentir plus tard, attendu surtout qu'il n'était pas sorti très-net du procès de Quiclet. A ce propos, j'ai donné copie à quelques personnes d'une lettre que j'écrivis à Renard lorsqu'il était en Angleterre, avant l'arrestation de ce malfaiteur, ainsi que de la réponse dans laquelle il cherchait à l'excuser à mes yeux; du billet qu'il écrivit au même Quiclet peu de jours avant qu'on s'assurât de sa personne, pour l'engager à se tenir sur ses gardes, vu que l'envie grandissait contre lui; enfin copie de la lettre qui motiva l'arrestation de ce dernier, et dans laquelle il disait d'une manière assez intelligible que s'il pouvait conserver le crédit dont il jouissait auprès de Renard, et Renard l'influence qu'il avait sur les affaires, il rendrait de grands services aux Français. Comme

servicios grandes á los Franceses. Y como dí la copia desto á algunos, se ha multiplicado ; mas no hay otra cosa que las copias y título, como V. M. verá por la copia que va con esta, ny yo he escripto en esta materia otra cosa á nadie, ny en estos estados ny en Borgoña fasta agora, ny aun en cartas mias hecho mencion deste mandado que V. M. ha hecho á Renard, aunque él dize que á Assonleville que él lo podria dezir, y á otros he dado artículos por escripto contra él; mas mil otras cosas dize y escribe que son verdaderas como esta. Bien es verdad que al dicho Assonleville, á Schetz y á Cobel, que conversan con estos señores y á otros he mostrado copias que tengo de otras muchas cartas de Renard al dicho Quiclet, de las quales las originales de su propria mano están en el processo harto mas sospechosas que se halláron en poder del dicho Quiclet, demas de otras sessenta que el hermano de Renard cobró de la muger de Quiclet despues que fué preso; mas destas otras que tengo no he querido dar copia, reservándolas para su

TRADUCTION.

j'ai donné copie de ces différentes lettres à quelques personnes, le nombre des exemplaires s'est multiplié; mais il n'y a absolument autre chose que ces pièces, ainsi que votre majesté pourra en juger d'après le relevé ci-joint; et je n'ai rien écrit sur ce sujet à qui que ce soit, ni dans les Pays-Bas, ni en Bourgogne, jusqu'à ce moment, et n'ai même pas fait mention dans mes lettres de l'ordre donné par votre majesté à Renard, quoique ce dernier soutienne que j'ai fourni par écrit à Assonleville, qui pourrait en déposer, et à d'autres encore, des articles contre lui; mais il dicte et écrit chaque jour mille choses qui sont tout aussi peu dignes de foi. Je ne puis nier que j'ai montré à Assonleville, à Schetz et à Cobel, qui fréquentent ces seigneurs, ainsi qu'à d'autres, des copies que j'ai d'un grand nombre de lettres écrites par Renard à Quiclet, lettres dont les originaux autographes, bien autrement suspects et saisis entre les mains de celui-ci, figurent parmi les pièces du procès, sans parler d'une soixantaine de pièces que le frère de Renard retira des mains de la femme de Quiclet après l'arrestation de son mari; mais, quant au reste de celles qui sont en mon pouvoir, je n'ai pas voulu en donner copie, les réservant pour une occasion plus grave: car j'ai la certitude que, même sur ce qu'il a appris d'eux de vive voix, Renard ne manquera pas,

tiempo, que sé que aun sobre lo que Renard ha oydo destes de palabra procurará, como suele, de hallar invenciones para cubrir lo mejor que pudiere con palabras artificiosas su falta. A lo menos ha obrado esto que he hecho lo que yo pretendia, que ha sido estorvar que no se moviessen pueblos, y ha obrado tan adelante que á él mesmo le ha dicho Mr d'Aigmont que le era amigo y le ayudaria contra mí quanto pudiesse, mas que si era verdad lo que oya que se dezia que ponía sospecha en su lealtad, él seria el primero que le pegasse el fuego.

Quales sean sus escriptos contra mí pienso que lo verá V. M., porque está determinada Madama de embiarle los que se han presentado en el consejo privado, y quizá que habrá él mesmo escripto á V. M. del mesmo tono. Yo me determiné dende el principio en una cosa, que ha sido no querer responder á quantos escriptos quisiesse dar, assí porque no tomasse fundamento de dezir que era forçado quedar aquí por replicar á mis escriptos, como por evitar

TRADUCTION.

sivant son usage, de bâtir une foule d'inventions, afin de déguiser le mieux qu'il pourra sa culpabilité à l'aide de paroles artificieuses. J'ai, du moins, atteint par ma manière d'agir le but que je me proposais, celui de prévenir un soulèvement des peuples, et je l'ai atteint si complètement, que M. d'Egnont a dit à Renard lui-même qu'il était son ami et le servirait contre moi de tout son pouvoir, mais que si les bruits qui se répandaient et compromettaient sa loyauté venaient à se confirmer pour son malheur, il serait le premier à mettre le feu au bûcher qu'on dresserait pour lui.

Votre majesté pourra se former, je pense, une idée de ce qu'il a écrit contre moi, Madame étant déterminée à lui envoyer les pièces qu'il a présentées au conseil privé, et peut-être Renard lui-même vous aura-t-il écrit sur le même ton. Il est un parti auquel je m'étais arrêté dès le principe, c'est de ne répondre à aucun des libelles qu'il lui plairait de lancer à mon adresse, et cela tant pour lui enlever le prétexte de dire qu'il était obligé de rester ici afin de répliquer à mes agressions, que pour empêcher les seigneurs de prendre parti dans cette affaire, ce qui en eût augmenté le scandale.

J'ai remarqué, en effet, qu'ils avaient grande envie de me voir répondre,

que embolviéndose en esto los señores, no nasciese algun mayor escándalo. Y ví que tenian muy gran gana de que yo respondiesse, y ha dicho M^r d'Hornes á algunos que por qué yo no respondia, como me lo han referido los á quien he dicho que su fundamento era hazerme author de lo que V. M. havia determinado, con dezir que yo havia hecho aquí la carta que V. M. le ha escripto, como otras sobre firmas en blanco de V. M., pero que V. M. devia saber si era verdad, y si jamas nos havia dexado, ny embiado firmas en blanco. Y á la verdad el haverse persuadido mucho ha á los destos estados que los despachos se hazian sobre firmas en blanco, ó que de aquí embiávamos las minutas quales queriamos, y que ay se escrivian y firmavan sin mas, ha quitado mucha authoridad con todos á quanto V. M. ha escripto y mandado dende ay. Demas he dicho á estos preguntadores que hombre ruin y tal qual es Renard, con quanto dixesse no puede prejudicar con buenos á la opinion de un hombre de bien, y que

TRADUCTION.

et M. de Hornes a demandé à quelques personnes pourquoi je ne le faisais pas. Celles-ci me l'ayant rapporté, je leur ai répondu que Renard avait en vue de m'attribuer la détermination prise à son égard par votre majesté, prétendant que j'avais rédigé ici sur des blancs seings la lettre qu'elle lui a écrite et plusieurs autres encore, mais que votre majesté savait bien ce qui en était de la vérité d'un tel reproche et si jamais elle nous avait laissé ou envoyé des blancs seings dans aucune circonstance. A vrai dire, le soin que l'on a pris de persuader, il y a déjà longtemps, aux habitants de ce pays que les dépêches se faisaient sur des signatures données d'avance, ou que nous envoyions d'ici les minutas rédigées à notre gré, et qu'en Espagne on se bornait à les transcrire et à les signer sans autre examen, a compromis notablement aux yeux du public ce que votre majesté a écrit et commandé depuis son retour en Espagne. J'ai dit en outre aux mêmes questionneurs qu'un personnage aussi mal famé que Renard ne pouvait, malgré tous ses mauvais discours, nuire à la réputation d'un honnête homme aux yeux des gens de bien, et que, lorsqu'il serait parvenu à sortir net de toutes les charges portées contre lui, je ferais de mon côté ce qui serait convenable. Ainsi donc, je n'ai pas tenu le moindre compte des écrits qu'il a publiés ni des pamphlets qu'il

quando él haya hecho de manera que sea conocido limpio de lo que resulta contra él, yo haré entónces por mi parte lo que conviene. Y assí no he querido hazer caso ny de los escriptos que ha dado ny de los billetes que ha afixado contra mí, que á tiempo seré para informar el fiscal porque sepa de que asir quando V. M. se determinasse de mandarle hazer y formar processo, no solo en lo que toca á esto de Quiclet, mas diziéndole tambien los que havrá de produzir sobre los oficios malos hechos por Renard, con quanto le han firmado á su importunacion el príncipe d'Orange y M^r d'Aigmont un escripto en el qual certifican que Renard no sea author del sentimiento que tienen contra mí; mas yo daré otros testigos, y aun si ellos mismos son preguntados, no podrán dexar, siendo tan honrados, de dezir cosas por las quales se entenderá claro que lo que piensan que él no ha hecho á drechas, lo ha hecho por via oblica. Y entiendo que piensa valerse del testimonio de M^r de

TRADUCTION.

a lancés contre moi, parce qu'il sera toujours temps d'informer le fiscal, afin qu'il sache sur quoi baser son accusation, lorsque votre majesté jugera à propos de faire instruire le procès de cet homme. Alors je lui remettrai, non-seulement les pièces relatives à l'affaire de Quiclet, mais celles qu'il devra produire pour démontrer les mauvais offices de Renard, bien que, cédant aux importunités de celui-ci, le prince d'Orange et M. d'Egmont lui aient signé une déclaration dans laquelle ils affirment qu'il n'est pour rien dans les sentiments hostiles qu'ils manifestent à mon sujet. Heureusement je puis fournir d'autres témoins, et eux-mêmes, s'ils sont interrogés, ne pourront, en hommes d'honneur, se dispenser d'articuler certains faits d'où il résultera clairement que, dans les circonstances où Renard leur semble n'avoir pas suivi la ligne droite, il a procédé réellement par des voies obliques.

J'apprends aussi qu'il songe à se prévaloir du témoignage de M. de Cambrai pour établir que je suis un homme vindicatif et que je lui ai fait des menaces; quant à cette accusation, le témoignage seul du prélat suffira pour en démontrer la fausseté, et les rapports que nous avons eus ensemble au sujet des affaires de Renard disent assez combien je suis éloigné de ces dispositions de vengeance. Je

Cambray por dar á entender que soy vindicativo y que le he amenazado, en lo qual querria con solo su testimonio convencer esto ser falso, y dirá quan lexos me ha hallado de ser vindicativo por lo mesmo que en el negocio de Renard ha tractado algunas vezes conmigo. Tambien daré testigo del hurto que hizo sobre las cadenas que diéron en Inglaterra hecho el casamiento, y de como se dexó subornar por los rebeldes para que la reyna nuestra señora que está en gloria no los castigasse; y tambien de como siendo consejero en el consejo privado de V. M. despues de haver oydo debatir por los fiscales los drechos de V. M., ha por ganar gracias contra su juramento informado las partes contra V. M. y escripto memorias en favor dellas; que el haver tenido en otros negocios que no tocavan á V. M. parte con los que litigavan en el consejo privado, pienso que se hallará tambien, y otras obras suyas tan virtuosas. Y nombraré á mis authores, no como el que propone cosas no verdaderas, como suele, pareciéndole

TRADUCTION.

prouverai de même par témoins le vol qu'a commis cet homme sur les chaînes (d'or) distribuées en Angleterre après la célébration du mariage¹; comment il s'est laissé suborner par les rebelles pour empêcher que la reine défunte ne leur infligeât le châtiment qu'ils méritaient; comment, dans le temps même qu'il faisait partie du conseil privé, après avoir entendu débattre par les fiscaux les droits de votre couronne, il a, au mépris de son serment et dans la vue de se rendre populaire, donné aux parties adverses des informations contraires aux intérêts de votre majesté et écrit des mémoires en leur faveur. Quant à la part qu'il a prise dans d'autres affaires, étrangères au service de votre majesté, et qui se traitaient au conseil privé, ce sera une chose également facile à prouver, ainsi qu'une foule d'autres actions du même mérite. Dans tout cela je citerai mes autorités, bien différent de lui, qui n'allègue que des faussetés, pensant qu'il suffit de les mettre en avant et de les envelopper de belles paroles à l'aide desquelles il s'imagine les faire passer pour vraies. Ceci ne m'étonne point, du reste : car, bien que ces seigneurs l'aient plus d'une fois surpris en flagrant délit de mensonge, ils ne ces-

¹ De Philippe II avec la reine Marie.

que basta dezirlas, y dorarlas con palabras con que piensa persuadir; y no me espanto de que tal piense, pues que aunque estos señores le han hallado muchas vezes en cosas falsas que havia dicho, no dexan todavía de darle mas crédito de lo que á ellos mismos y al servicio de V. M. convernía. Y sobre este punto de Renard diré á V. M. lo mesmo que á Madama (que me pidió parecer) que la cosa passa tan adelante que no puede quedar assí, y que perderá mucho V. M. de su reputacion si habiendo usado él de tanta desvergüença sale (como se dize) con la suya, y que lo mejor será, ó tentar aquel expediente de que Lachaux le escriba para que obedezca, que seria lo mejor, por no mover mas humores, ó que no usando V. M. deste expediente, ó usando dél y no aprovechándose, se haga processo, pues pide justicia, que á nadie se puede negar, y que sea suspendiéndole, y procediendo como se suele formalmente en cosas desta qualidad, porque hechándole de otra manera por fuerça, no se aproveche de los

TRADUCTION.

sent néanmoins de lui accorder plus de confiance qu'il ne conviendrait à leurs intérêts mêmes et au service de leur maître.

Pendant que j'en suis sur le compte de Renard, je répéterai à votre majesté ce que j'ai dit à Madame lorsqu'elle m'a demandé avis sur ce sujet, savoir, que la chose est allée si loin qu'on ne doit plus la tolérer davantage, et que votre majesté perdra beaucoup de sa considération si cet homme, ayant déjà porté l'impudence à un si haut point, venait, comme l'on dit, à n'en faire, en définitive, qu'à sa tête. Le meilleur serait donc, à mon avis, ou d'essayer de lui faire écrire par la Chaux, afin de l'amener à obéir (ce qui serait le moyen préférable, afin d'éviter le soulèvement des esprits); ou, laissant de côté cet expédient (ou bien même l'employant, mais sans aucun fruit), de lui faire son procès, puisqu'il demande justice, qu'on ne saurait dénier à personne. Dans ce dernier cas, il faudrait le suspendre et procéder suivant les formes requises en matière de cette importance, de crainte que, si l'on venait à le déposséder par force, il n'invoquât les privilèges de Brabant au grand préjudice de l'autorité royale: car il se montre jusqu'ici déterminé à recourir aux expédients les plus extrêmes et à faire usage de toute espèce de moyens. On prouvera, par exemple, que sa femme a sollicité jusqu'aux

privilegios de Brabante, en derreputacion de V. M. pues se muestra hastaquí determinado de usar de todos consejos estremos, y valerse de todas mañas. Y se provará que su muger ha solicitado hasta los sastres y otros oficiales para que en virtud de los privilegios de Brabante le arresten por lo que les deve; y Juan Sol, que ha sido estos 4 años su comensal ordinario, ha tambien dado súplica para que sobre obligacion de alguna suma, que yo para mi creo que sea fingida, le arresten. Y ha pretendido en las finanças que se le devian xxi^m florines; pero hecho el cálculo me dizen que se halla que no son sino onze mil, y aun estos no sin dubda. Y publica que yo le he quitado parte de sus gages, no teniendo yo que mandar en las finanças, y los dellas á quienes toca darán razon desto, y con quan poca verdad lo ha podido dezir, como que ha $xxiii$ años que sirve, y vino á la corte el año 47, y otras mil cosas de la mesma manera. Mas yo soy resolutivo de çufrirlo todo y callar, y atender á servir, que agora es tiempo, y no de poner embaraços, y la verdad terná siempre su lugar, y con

TRADUCTION.

tailleurs et autres ouvriers de le faire arrêter, en vertu des privilèges de Brabant, pour les mémoires qu'il leur doit. Jean Sol, qui a été son commensal ordinaire pendant ces quatre dernières années, a également donné une supplique pour le faire arrêter sur obligation de certaine somme, que je crois, pour moi, n'être qu'une créance fictive. En outre, Renard a prétendu au conseil des finances qu'on lui devait vingt et un mille florins; mais, calcul fait, on m'assure que c'est onze mille seulement, et encore la chose n'est-elle pas claire: là-dessus il s'en va crier partout que je lui ai fait perdre une partie de ses honoraires, moi qui n'ai pas la moindre autorité dans tout ce qui concerne les finances. Heureusement ceux qui en ont la charge sauront expliquer suffisamment l'affaire, et prouver combien il y a peu de vraisemblance à m'accuser d'un pareil acte, comme aussi à prétendre qu'il sert depuis vingt-trois ans, qu'il est venu à la cour l'an 1547, et mille autres choses du même genre. Pour moi, je suis bien déterminé à tout souffrir en silence et à m'occuper exclusivement du service de votre majesté, qui est pour le moment la chose importante, au lieu de lui susciter des embarras; d'ailleurs la vérité ne saurait manquer de se faire jour tôt ou tard et

raison devo tener poca cuenta de cosa que tal hombre diga, siendo él y yo de tan diferente qualidad.

En lo de la religion no puedo dezir á V. M. lo que yo querria, que verdaderamente con quanto Madama trabaja, que es infinito, y nosotros tambien, no van las cosas como yo dessecaria, sino muy mal; y del mal que hay es muy gran cosa lo de Francia, á lo qual seria menester atender con mucha atencion, y continuo cuydado y correspondencia, animando y ayudando á los buenos, que si lo de allí se pierde, lo de aquí será sin remedio, y tirará tras sí esta ruina lo demas de la christiandad. Y por esto suplico á V. M. quan humilmente y quan encarecidamente puedo que por servicio de Dios, y sostenimiento de su religion, quiera poner la mano valerosamente en ello, que de otra manera bien podriamos dezir, *Salva nos, Domine, perimus*; que á la verdad yo no veo que los juezes aquí y otros ministros, ny aun otras personas tomen este negocio como convernía; y los Franceses que aquí acuden nos ruinan, como ya lo he escripto; mas es tanto el respecto que se

TRADUCTION.

la distance qui me sépare d'un homme semblable m'autorise suffisamment à faire peu de cas de tout ce qu'il pourra dire.

Quant à la religion, je ne puis en parler à votre majesté comme je le voudrais, car, en vérité, malgré les efforts inouïs de Madame et de nous tous, les choses ne vont point, à beaucoup près, au gré de mes désirs; tout au contraire. La cause du mal se trouve en grande partie dans les troubles de France, auxquels nous devrions prêter une attention soutenue et donner des soins continuels, encourageant et aidant les bons; parce que si ce royaume venait à se perdre, le mal qui en résulterait pour les Pays-Bas serait sans remède, et une ruine semblable entraînerait celle de la chrétienté tout entière. En conséquence, je supplie votre majesté, aussi humblement et instamment qu'il m'est possible, de vouloir bien, dans l'intérêt du service de Dieu et du soutien de la religion, mettre vigoureusement la main à l'œuvre, car autrement nous pourrions dire : « *Salva nos, Domine, perimus.* » En effet, je ne vois point ici chez les juges et autres ministres, ni même auprès de qui que ce soit, le zèle si nécessaire en pareille matière. D'autre part, les Français qui abondent ici nous ruinent, ainsi que je l'ai déjà écrit; mais on

tiene á no ofenderlos, ó sea so color del comercio, ó por temer que vencerá la parte contraria en Francia, ó por no displazer á los Alemanes (que cada dia conozco ser demasiada l'amistad que con los dichos Alemanes tomamos), que no aprovecha cosa que yo diga; aunque he gridado tanto, que agora se tracta desta materia de hechar los fugitivos de Francia, en los consejos inferiores para que despues se refiera en el de estado : veremos lo que succederá; y no quiero repetir aquí en lo de la religion lo que V. M. verá por las cartas en frances.

Y porque en ellas verá V. M. en que está el negocio de los obispados, me remitiré á ello, diziendo solo que temo que se podrá hazer poco mas en lo de Brabante hasta que V. M. venga. Todavía oyremos lo que querrán proponer los frayles de Tongherloo y de San Bernardo, y si dirán cosa que pueda servir para dotar por otra via las yglesias, aunque vencer los estados contra la opinion de V. M. será cosa de mala conseqüencia y poca reputacion; mas quando no se puede lo que se quiere, es menester querer lo que se puede por no perder oportunidad de hazer alguna obra; y se acordará V. M. que dende el principio escribí que los señores que quieren tener todo mando en lo de Brabante harán hasta al cabo lo que pudieren para que los obispos no tengan parte en lo de los estados, que tengo para mí que se descubririan grandes cosas y muy diferentes de lo que convernía al servicio de V. M.

TRADUCTION.

redoute si fort de les offenser, soit à raison du commerce, soit dans la crainte que le parti contraire ne l'emporte en France, ou dans celle de déplaire aux Allemands (aussi chaque jour reconnais-je l'abus des liaisons qui se forment entre l'Allemagne et nous), que toutes mes représentations deviennent inutiles. A force de crier, j'ai pourtant obtenu qu'on traite maintenant dans les conseils inférieurs la question du renvoi des fugitifs de France, pour la soumettre ensuite au conseil d'état; nous verrons ce qui résultera de toute cette affaire.

Suivent d'assez longs détails sur l'affaire des nouveaux évêchés. La principale résistance vient du Brabant, où l'on n'est nullement disposé à admettre les évêques aux

No se ha podido hasta agora descubrir lo que contienen las consultas de Molinco y de los de Italia que de parte de los estados se han solicitado. Podrá ser que agora las propongan, y de todo será V. M. avisado; y quando vaque alguna mas abadía de las de Brabante, pues la de San Miguel ya está proveyda, se acordará á V. M. el expediente de nombrar quien sea á propósito, y tome el aviso. Con trabajo se ha persuadido al abad de San Pedro que aceptasse el obispado de Gante¹, y en fin se dexó vencer sin hazerle mencion de pension, que bien veo que V. M. no tenia en que darla, y él tiene bien en la abadía con que sostener el estado, y se ha cevado con la esperança de la succession del presidente², viéndole poco sano, y viejo, de manera que por agora se podrá escusar esto de la pension. Zonno haze muy buen officio, y de manera que quedan contentos los buenos de Bolduch. No se ha podido acabar con los de Utrecht que le hayan dado maravedí, ny que los de las finanças le paguen, por donde será menester que V. M. sea servido ayudarle por alguna otra via, porque á la verdad es grande la necesidad que passa. Hase tenido ojo á ver si el cardenal de Lorena propornia algo en el concilio sobre lo de los obispados, mas hastaquí no ha hecho mencion dellos, y vámosle entreteniendo en lo del priorado de Mertzen cerca Mastrich con dezir que esperamos cartas de V. M., porque si supiesse que se ha de unir tomaria causa de contradizeir todo lo de los obispados en el concilio. Dize que

TRADUCTION.

séances des états en remplacement des abbés. Ceux de Tongerlo et de Saint-Bernard parlent de faire des propositions pour doter les sièges récemment créés d'une manière

¹ François de Helfaut, d'abord abbé de Lucques, près de Saint-Winox, et enfin de Saint-Pierre de Gand. Il refusa l'évêché de cette ville, et mourut en 1567. Son frère Antoine, seigneur de Helfaut, ancien gouverneur du Quesnoy (voir tome V, pages 410 et 425), avait obtenu en 1562,

par l'entremise de Granvelle, le gouvernement de Hesdin.

² Le président Viglius qui, après la mort de sa femme, sœur ou fille du contrôleur Pierre Damant (que la reine Marie qualifiait de *tôt riche*), avait reçu la prêtrise et était devenu prévôt de Saint-Bavon à Gand.

hará que el rey de Francia se quexe en virtud del tractado de paz sobre la dilacion de darle la possession del dicho priorado, que sera camino de menos prejuizio; y si se acude á V. M. con alegar el tractado de paz, podrá, debaxo de emienda, remitir la cosa aquí por informacion, y todavía por si algo quisiessen, ó sobre esto, ó sobre otras cosas tractar en Trento en prejuizio de lo de aquí he acordado, y solicitado que se embiassen algunos al concilio que sostuviessen y ayudassen á nuestra parte, y se ha en ello tomado la resolucion que V. M. entenderá.

M^r de Cambray tiene ya los despachos de su palio, mas no le ha tomado aun; aquí ha estado algunos dias; partió lunes para Cambresi donde dize que luego le tomará por manos de M^r d'Arras, nombrado en el despacho. Las bulas que se esperavan de Roma son venidas; mas el indulto de V. M. para las primeras dignidades tan fulto, que temo que será menester volver á solicitar, y de lo que se resolviere en esta parte se dará aviso á V. M. para que en conformidad de la resolucion mande á quien fuere embaxador que haga los officios. Las de San Omer para el nuevo obispo no han venido aun; espéranse brevemente y el abad de San Pedro de Gante embiará luego el recaudo necesario para las de su obispado, que mas de mes y medio ha tardado en resolverse ántes que acabar de dexarse persuadir. Las de San Amand llegaron, y beso pies y manos á V. M. por el favor que ha sido servido dar en ello escribiendo á Roma con tanta eficacia, que todo ha sido menester, y que aun yo untasse las manos á los ministros que entendian en los despachos, porque los pudiésemos haver, y los hiziessen con brevedad; son hechos de manera que no prejudican al derecho

TRADUCTION.

différente de celle arrêtée par le roi. On ne connaît point encore le contenu des avis de droit sollicités en Italie et auprès du jurisconsulte Charles Dumoulin. On a eu peine à persuader l'abbé de Saint-Pierre pour qu'il acceptât l'évêché de Gand. Éloge des services rendus par Sonnius à Bois-le-Duc, dont la plus saine partie de la population s'est prononcée en sa faveur, etc. On n'a pas entendu dire que le cardinal de Lorraine ait

de V. M., que de otra manera jamas los tomára, y el embaxador está solicitando todavía el patronazgo que al principio Su Santidad havia ofrecido. Luego que vinieron las bulas embié mi gente á San Amand para tomar la possession, ántes que ninguno pudiesse prevenir á los frayles, y se hallaron viéndolas contra la esperança que se les havia dado muy atónitos, mas luego se resolvieron á obedecer, y pedir perdon, el qual de muy buena gana les he dado, y tanto mas viendo que con todos los embarços no ha havido dissolution en la cosa, ántes han vivido en su clausura ordinaria, y observado su regla, y hecho siempre los officios divinos como convenia. Bien es verdad que poco ántes que viniessen los despachos, persuadidos de algunos, y con el favor que se les dava empeçava á passar el atrevimiento tan adelante que abrieron de su authoridad los graneros, y vendieron los trigos para suplir á los gastos y satisfacer á los que les ponian en esta contradiction, de manera que me han hecho daño de mas de cinco, ó seys mil florines, pero todo lo passo pues se han reconocido, y me dirian maravillas de los officios que con ellos han hecho, mas yo no los quiero saber.

En lo de Lieja me ha parecido muy mal que el marques se haya atrevido á passar tan adelante en el negocio ántes que dar parte á Madama, y creo que aun passára todavía mas adelante sin dársela sino huviera sido llamado. Quanto al chanciller de Brabante, él de suyo á la verdad no es á mi parecer mal hombre, bien es muy sospechoso, y quiere complazer á los estados, y á algunos particulares dellos mas de lo que devria, y plega Dios no tenga para ello particular obligacion, demas que quiçá le cevan con esperança de favor,

TRADUCTION.

manifesté au sujet des nouveaux sièges aucune opposition dans le concile. Les bulles sont arrivées de Rome, mais l'indult sollicité par le roi est si défectueux et si tronqué, qu'il faudra de toute nécessité en réclamer une seconde expédition. Les bulles relatives à l'abbaye de Saint-Amand sont de même arrivées, et le cardinal s'est hâté de faire prendre en son nom possession de ce bénéfice, avant que les religieux pussent en être

el qual no me espantaria que le ofreciessen, y le ayudáran mucho si haze por los estados, pues el marques osó pedir al presidente que procurasse que diessen lugar en el consejo privado á Molineo sin dar otra causa sino por el servicio que havia hecho á los estados en la consultacion que hizo contra V. M. El dicho chanciller sabe muy poco, y no admite que le aconsejen, y osa mucho, y querria aun abraçar el cargo de Madama y es muy impertinente para el suyo; mas el intentar de quitarle agora creo que seria de inconveniente con quanto prejuizio el servicio de V. M. recibe por no hazer él lo que convernía, y creo por cierto que los estados de Brabante se opornian, y que él y los que le tienen por muy suyo lo procurarian muy fácilmente, y es menester ó sperar que se muden estos humores, ó que V. M. venga para dar remedio á todo.

Ya no se habla del superintendente de los estados de Brabante, mas en efecto hazen dellos buena parte de lo que quieren, y ayudan los Strale y otros interessados porque ellos sean sostenidos en el manejo de los dineros de los estados con que se aprovechan en gran manera, y por tener á estos señores favorables préstanles dineros, y no consideran los dichos señores que es el mas cierto camino de su ruyna porque les consumen los intereses, y ya les van comprando lugares

TRADUCTION.

prévenus. Surpris tout à fait à l'improviste, ils se sont décidés à obéir et à demander au prélat un pardon qu'il leur a accordé d'autant plus facilement qu'ils avaient toujours vecu jusqu'ici d'une manière édifiante.

Votre majesté veut que je lui dise si la princesse a reçu l'absolution¹; quant à cela, je n'en puis rien savoir, parce que si la chose s'est faite, elle a eu lieu sans doute en secret, et non-seulement je n'ose prendre aucune information sur ce point, mais pas même parler à ceux qui fréquentent la maison du prince, dans la crainte qu'il ne me soupçonne de surveiller ses démarches. Ce qui me ferait croire que rien n'a été effectué, c'est qu'on ne m'en dit rien de Rome; et s'il en est ainsi, ou

¹ (S'est réconciliée avec l'Église romaine.) Il est ici question de l'épouse du prince d'Orange.

de sus haciendas bien principales; y lo que yo mas temo es lo que suele succeder quando la necesidad haze perder la vergüença. Mándame V. M. que le avise si tuvo la princessa su absolucion; y esto no lo puedo saber, porque si se ha hecho, devrá haver sido secretamente, y no solo no oso inquirir mas, ny aun hablar á los que van á sus casas, por no darles sospecha de que miro á lo que hazen. Lo que me haria dubdar que no sea hecho es que de Roma no entiendo nada; y, ó se ha de perder la religion del todo (que Dios no quiera) ó, no haze cuerdamente el príncipe en no procurar esta absolucion, que tiempo podria venir en que se disputasse por los hijos del primer matrimonio si los deste segundo son legítimos, como dello yo avisé al príncipe, y á sus consejeros, quando se le podia hablar; verdad es que he holgado en gran manera de que el bautismo de la hija se hizo tan cathólicamente, y de que la princessa haya hecho las demostraciones que escribí de querer ser cathólica; y como fué hija la que nasció, de suyo se escusó que no llamassen los dos electores á Breda, por donde no fué menester hazer officio para estorvar la venida; y el haver parido Madama de Bochtrat hijo dió ocasion á que llamassen el duque de Cleves; y aunque fuera mejor, ó que no viniera, ó qué viniendo no se huviera tan cortamente con Madama,

TRADUCTION.

la religion est perdue sans remède (ce qu'à Dieu ne plaise), ou le prince commet une insigne imprudence en négligeant cette réconciliation, car il pourrait venir un temps où les enfants du premier lit contesteraient la légitimité de ceux du second, ainsi que j'en ai fait la remarque au prince et à ses conseillers, lorsqu'on pouvait encore leur adresser la parole. Il est pourtant une chose qui m'a causé un sensible plaisir c'est que le baptême de l'enfant dernièrement né ait été célébré d'une manière aussi orthodoxe, et que la princesse ait manifesté, ainsi que je l'ai écrit, l'intention d'embrasser la religion catholique. Comme cet enfant est une fille, les parents ont été naturellement dispensés d'appeler les deux électeurs¹ à Breda, ce qui nous a épargné le soin de faire des démarches pour

¹ Auguste de Saxe et Joachim de Brandebourg.

todavía dió muy buen exemplo su venida en Malines, pues le viéron oyr la missa en la yglesia mayor con buen semblante, y que en el bautismo respondió él mesmo á los exorcismos y mostró satisfacerse de lo que se hazia, como lo pudiera hazer el mas cathólico de España; y á lo que entiendo, hizieronlo tambien á la verdad muy bien todos estos señores que se hallaron presentes.

Yo no diré nada de las cosas de Inglaterra, pues V. M. por las cartas del ambaxador vee tan particularmente lo que passa y las ocasiones que se pierden, y que havria mucho que resolver; y á la verdad temo, que ó se mueva algo á la reyna en su reyno, ó mueva ella algo con que nos ponga en embaraço, y como somos tan desproveydos como V. M. sabe, muy fácilmente se nos podria hazer alguna mala burla. Suplico á V. M. que lo quiera mirar y proveernos, pues de no hazerlo podria recibir tanto daño V. M. El único remedio para todas cosas, como tantas vezes se ha apuntado, seria su venida; es verdad que havia de ser, como V. M. dize, con traer consigo la provision y crédito que conviene, y huelgo infinito de que V. M. atienda

TRADUCTION.

empêcher ce voyage. La naissance du fils de madame de Hoogstraten a fourni en revanche l'occasion de faire venir le duc de Clèves; et quoiqu'il eût mieux valu ou que ce prince ne vînt pas ou que venant il se fût conduit un peu moins sans façon à l'égard de Madame, toutefois sa présence a produit un bon effet à Malines, où on l'a vu entendre la messe à la cathédrale avec beaucoup de recueillement; il a répondu lui-même aux exorcismes pendant le baptême, et a témoigné autant de satisfaction de ce qui se passait qu'eût pu faire le plus fervent catholique d'Espagne. Il paraîtrait aussi, d'après ce que j'entends dire, que tous les seigneurs présents à la cérémonie s'y sont également très-bien comportés.

Je ne parlerai point ici des affaires d'Angleterre, parce que votre majesté sait dans le plus grand détail, par les lettres de son ambassadeur, ce qui se passe dans ce royaume, et les occasions qui se perdent et sur quelle infinité de choses il conviendrait de prendre un parti. Pour moi, je crains un soulèvement contre la reine, ou aussi qu'elle ne s'engage dans quelque démarche qui nous mette dans l'embarras; et comme nous sommes fort au dépourvu, ainsi que votre ma-

á ello, y á preparar y proveerse, y que por no perder tiempo haya anticipado las córtés de Castilla, porque despues de las de Monçon quede libre. Quanto al camino que V. M. podria hazer, no puedo pensar en el del mar Océano sin recibir pena, considerando el riesgo que su persona, que tanto importa, podia passar, que en fin la navegacion de España acá de mayor peligro es que la de aquí á España, sino fuesse entrando en los puertos de Inglaterra; y en tal caso seria muy necessario venir bien armado, aunque á esto bien se podria proveer, que si sigue la reyna de Inglaterra el camino en que va, de aquí á que V. M. passe poco le quedará de los dos millones, aunque el de los Hosterlines tengo por muy incierto, y tanto ménos terná si alguna rebuelta le succediere el verano en su reyno. El passar por Francia no lo aconsejará nadie á V. M. si ya no fuesse con tal ejército con que pudiesse ser muy señor de la campaña, y para esto no sé cómo ternia ay cavallos, y en tal caso creo que muchos se le juntarian de los cathólicos y que darian rehenes; mas temo que seriadificultoso de ponerlo bien en plática. El passar á

TRADUCTION.

jesté ne l'ignore pas, il serait facile de nous jouer quelque mauvais tour. Je supplie votre majesté de prendre toutes ces choses en considération, et de vouloir bien pourvoir à nos besoins : car négliger de le faire ce serait compromettre gravement ses intérêts. L'unique remède à tous nos maux, comme nous l'avons si souvent répété, serait sa présence dans ce pays; mais il faudrait, comme elle l'observe elle-même, venir avec des fonds et un crédit suffisant : aussi vois-je avec infiniment de plaisir qu'elle s'occupe de cet objet, et que, pour ne point perdre de temps, elle ait avancé l'époque de la session des cortès de Castille, afin d'être entièrement libre après la clôture de celles de Monzon. Quant à l'itinéraire que votre majesté doit suivre, je ne puis songer sans inquiétude à la traversée de l'Océan, considérant le danger auquel serait exposée sa personne si précieuse à la monarchie; la traversée d'Espagne en Flandre est beaucoup plus périlleuse que celle de Flandre en Espagne, à moins de relâcher dans les ports d'Angleterre.

En ce cas encore, il serait indispensable de venir bien armé, chose facile à exécuter du reste; car si la reine d'Angleterre continue à suivre la même ligne

Italia dende Cathaluña es camino muy usado; dende allí por Alemaña no passaria con la seguridad que S. M. Cesarea, que sea en gloria, solia, sino fuesse con gran correspondencia con el emperador y con el rey de Romanos, y llevando consigo alguna gente y teniendo prevenidos y apercebidos sus pensionarios y otros amigos, y que de todos ellos fuesse muy assegurado, y con haver hecho ántes con los príncipes por cuyas tierras havria de passar los officios necesarios, y ser assegurado de su voluntad. El camino que queda es dende Génova por el Piemonte y por la Savoya, que por tierras del duque podria venir sin tocar las de otro príncipe hasta el condado de Borgoña, y dende el condado de Borgoña por la Lorrena á Luxembourg, que no hay dende Thionville hasta la frontera de Borgoña mas de quatro jornadas de corte pequeñas; y no se podria hazer ayunta-

TRADUCTION.

de conduite d'ici au passage de votre majesté, il lui restera peu de chose des deux millions (quoique je considère comme fort incertain celui des Osterlingues¹), et encore moins s'il survenait quelque soulèvement dans ses états. Quant à traverser la France, personne au monde ne le conseillerait à votre majesté, à moins qu'elle ne marchât à la tête d'une armée suffisante pour s'assurer de la campagne; je ne sais comment elle pourrait se procurer de la cavalerie, mais dans ce cas je crois qu'un grand nombre de catholiques se réuniraient et donneraient des otages. A la vérité, je craindrais qu'il ne fût fort difficile de traiter une question semblable. Le passage de Catalogne en Italie est une voie fort usitée; quant à traverser ensuite l'Allemagne, la chose ne serait point aussi facile que du temps de l'empereur défunt, à moins d'être en parfaite intelligence avec son successeur et le roi des Romains, de conduire avec soi quelques troupes, de disposer d'avance les pensionnaires et d'autres amis de manière à être parfaitement sûr d'eux tous, faisant préalablement les démarches nécessaires auprès des princes dont il faudrait traverser les terres, et s'assurant de leurs dispositions amicales. Le seul chemin qui reste, après avoir quitté Gênes, serait celui du Piémont et de la Savoie (car on pourrait traverser les terres du duc sans effleurer celles d'aucun autre prince) jusqu'au comté de Bourgogne; on gagnerait ensuite Luxembourg par la Lorraine,

¹ Promis par les Osterlingues ou villes anséatiques.

miento en ninguna parte que pudiesse dar embaraço á V. M. que no se supiesse, y aun podrian las bendas de acá yr á encontrar á V. M. para traerle con toda seguridad, y llegar algunas dellas hasta Lombardia, donde podria tomar alguna cavallería, y señaladamente arcabuzeros á cavallo con que passasse por las tierras del duque; y aun si pareciesse podria traer infantería que assegurasse tanto mas el passo de V. M. por las tierras del duque de Savoya fasta el condado de Borgoña, y si fuesse menester se podrian tomar del duque las seguridades que entónces pareciessen, aunque las que V. M. llevasse serian las que harian mas al caso. Pero creo que destas cosas se puede mal hablar tan ántes del tiempo, porque será menester considerar cómo yrá todo de aquí allá, y qué cara mostrará el mundo este verano en que entramos

TRADUCTION.

n'y ayant guère de la frontière de Bourgogne à Thionville plus de quatre petites journées de marche. De cette manière, il ne pourrait se former nulle part de rassemblement inquiétant pour votre majesté sans qu'elle en fût instruite; encore pourrait-on envoyer d'ici au-devant d'elle les troupes destinées à lui faire cortège, et en détacher une portion jusqu'en Lombardie, où elle pourrait s'adjoindre quelque cavalerie, particulièrement des arquebusiers à cheval, qui l'accompagneraient à travers les terres du duc. Et on pourrait également amener avec elle de l'infanterie pour assurer encore davantage son passage de la Savoie en Bourgogne, se faisant donner en cas de besoin par le duc les garanties qui paraîtraient nécessaires, quoique celles dont je viens de parler me semblent les plus utiles. Mais je crois qu'il est encore trop tôt de s'occuper de toutes ces dispositions, parce qu'il faudra considérer la tournure que les affaires prendront d'ici là, et *quelle figure fera le monde pendant le printemps où nous allons entrer.*

Le reste de cette dépêche est sans importance. Le cardinal voit avec peine l'accueil fait à Augsbourg au prédicateur Famer par le roi des Romains, près duquel il possède un grand crédit; il a soin de se maintenir en bonne intelligence avec le baron Nicolas de Bolviller, parce que ce personnage « peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, etc. »

IV.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 162-167.)

Brusselas, á 10 de marzo 1563.

Harto querria poder escusar á V. M. el trabajo de leer mis cartas tan largas, y mucho mas el que toma en querer responder á tanta parte dellas de su mano, que sé muy bien el trabajo que esto da, y que se gasta mucho tiempo en ello; lo que yo hago es por obedescer, y con gana y desseo de servir, y con harto dolor de que las cosas no vayan de manera que sin dar estas pesadumbres á V. M. se pudiesse proveer todo; mas en fin los tiempos corren tales, como V. M. vee, y parece que es influxo general por todo el mundo. No es sino muy bien que V. M. descanse con el secretario Gonçalo Perez, que le tengo

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, 10 mars 1563.

Au début de cette lettre, M. de Granvelle engage le roi à ne pas s'imposer l'habitude de lui répondre de sa propre main, et à se reposer de ce soin sur le secrétaire Gonçalo Perez, en qui il peut avoir toute confiance et dont il lui recommande les intérêts. Puis, à l'occasion de ses ennemis personnels, parmi lesquels il croit devoir ranger le trésorier général Eraso, il soupçonne celui-ci d'entretenir à son préjudice des intelligences avec le comte d'Egmont, qui, du reste, est de tous les membres de la ligue le plus traitable

por muy hombre de bien, y creo que dél se puede tomar toda confianza, y tanto mas encomendándole el secreto, como haze V. M. que pluguiesse á Dios que anduviesse todo de manera que pudiesse siempre escribir cosas de sabor, y que diessen honra, provecho y satisfaccion á todos. Yo huelgo mucho que la Chau no haya mostrado á V. M. la mala voluntad que me tiene en pago de las buenas obras que M^r de Granvelle y yo tantas y tantas vezes le havemos hecho; mas yo sé muy bien que si con V. M. no, con otros lo haze so mano para que de rebote vengan los officios á oydos de V. M. y para imprimir mal los que puede de la corte contra mí por sus fines y designos; pero no se haga con esso daño al servicio V. M., que lo demas yo lo passo, y passaré siempre de muy buena gana. De Eraso sospecho que no lo haze bien conmigo, y sé que tiene intelligencias con M^r d'Aigmont y otros acá, no sé si con Renard, y estas pudiesen servir para quitar á M^r d'Aigmont lo que pudiesse tener de opiniones no convenientes y confirmarle aun mas en lo que conviene al servicio de V. M. todo seria muy bien, y yo holgaria mucho dello; y cierto el dicho d'Aigmont es el que destes (no sé si diré coligados) es mas tratable, y allegado á razon, y la mayor culpa que tiene es dexarse llevar y persuadir por ruines; mas tengo esperanza que algun dia abrirá los ojos, y conoscerá quanto le importa

TRADUCTION.

et le plus facile à entendre raison. Malheureusement il se laisse influencer par tout ce qu'il y a de plus mauvais parmi eux. « Un jour sans doute il ouvrira les yeux, ajoute « le cardinal, et, reconnaissant combien il lui importe de maintenir l'autorité du roi, il « deviendra le plus redoutable adversaire de ceux qui cherchent maintenant à l'ébranler. »

J'ai vu ce que votre majesté m'écrit à part dans sa lettre au sujet de l'archevêque de Besançon¹, lequel est encore bien jeune, ainsi qu'elle le remarque, et qui, en négligeant de faire jusqu'ici ce qu'il doit à son caractère, pourrait

¹ Claude la Baume Montrevel, devenu cardinal, et mort en 1584. Il n'avait encore que sept ans, et non pas treize, comme nous l'avons dit par erreur (III, 43), lors-

el sostenimiento de la autoridad de V. M. y que será uno de los mas contrarios á los que la impugnan. . . .

He visto lo que V. M. me escribe en su letra á parte sobre lo del arçobispo de Besançon, el qual es moço, como V. M. dize, y podria ser que el no haver hecho hastaquí lo que debe á su oficio huviesse ofendido. Y porque V. M. me pide parecer de lo que con él se deviesse hazer, y que yo mirasse lo que de aquí se pudiesse remediar, mostrándome él agora mucha confiança; y habiendo venido aquí M^r Dandalost, á causa de la muerte de su hermano, para pedir el oficio de baylío de Dole, cuyo padre casó con la madre del arçobispo, y habiendo él sido el ministro de la confidencia entre nosotros, yo le he hablado confidentemente con dezirle que oya que algunos se ofendian de que el dicho arçobispo no tomasse ningunos

TRADECTION.

bien avoir causé quelque scandale. Votre majesté demande en même temps mon avis sur la conduite à teuir envers ce prélat, me priant d'examiner quels moyens on pourrait employer pour porter d'ici remède au mal, grâce à la confiance qu'il me témoigne. J'étais occupé à réfléchir sur ce point, lorsque M. d'Andelot¹ est venu en ce lieu pour solliciter l'office de bailli de Dole, vacant par la mort de son frère; le père de ce gentilhomme ayant épousé la mère de l'archevêque, et lui-même étant devenu l'intermédiaire de la confiance qui s'est établie entre ce dernier et moi, je lui ai parlé à cœur ouvert sur le sujet qui nous occupe, lui disant que plusieurs personnes trouvaient mauvais que le prélat ne songeât nul-

qu'il parvint, en 1544, au siège métropolitain de Besançon. Sa jeunesse fut orageuse et très-dissipée, et son mariage avec Nicole de Savigny, dame de Saint-Remy, près de Vesoul, ancienne maîtresse du roi Henri II, n'est que trop certain. Nous avons eu sous les yeux la sentence du pape Pie V, rendue à Rome le 20 décembre 1566, qui en prononce la nullité.

¹ Jean-Baptiste d'Andelot, chevalier,

seigneur de Myon, Jonvelle, etc. neveu du cardinal par sa femme. (Voir tome V, page 16.) Il était l'un des fils de Jean d'Andelot, mort après 1549 (III, 37), né de son premier mariage avec Philipotte de Houes, en Hainaut. Jean s'était remarié à Guiette d'Igny, veuve de Claude de la Baume, baron de Mont-Saint-Sorlin, maréchal et gouverneur du comté de Bourgogne, père et mère de l'archevêque de Besançon.

órdenes, ny hiziesse los oficios á los quales prelados tienen obligacion, para que demas que ya á algunos suyos, mas de un año ha, havia yo hablado para que se compusiesse á ser eclesiástico de veras, él tambien tuviesse la mano en que lo hiziesse y le hablasse en esto de mi parte, representándole de quanto inconveniente seria en este tiempo, que persona de tal qualidad, y teniendo tan gran cargo en la Iglesia de Dios, no se pusiesse á lo que conviene á la profession. Lo malo que hay es que tiene pocas letras por no haverse tenido en esta parte quando él era moço el cuydado que convenia, y esto le haze huyr la compañía de hombres doctos y de la profession eclesiástica, y seguir otras que le son dañosas, y la caça; para remedio de lo qual le he aconsejado que tome consigo algunos letrados familiares, con cuya conversacion aprenderá sabiosamente y sin trabajo, como

TRADUCTION.

lement à recevoir les ordres, et ne remplit aucun des devoirs extérieurs auxquels sont obligées les personnes de son état; que j'avais déjà engagé, il y avait plus d'un an, quelques-uns des siens à lui conseiller de vivre dorénavant en véritable ecclésiastique, mais que je le priais aussi, lui d'Andelot, de parler en mon nom et dans le même sens à cet archevêque, et de tenir la main à ce que la chose se fit au gré de mes désirs. Je lui représentai combien il était peu convenable qu'à l'époque actuelle un personnage de son rang, et remplissant un office aussi éminent dans l'église de Dieu, ne sût point se conformer à ce qu'exigeait de lui sa profession. Malheureusement il est peu versé dans les lettres, cette partie de son éducation ayant été fort négligée pendant son adolescence; de là vient qu'il évite la société des hommes instruits et celle des ecclésiastiques, pour en rechercher d'autres qui lui sont nuisibles, et se livrer au plaisir de la chasse. Dans la vue de remédier à ce mal, je lui ai fait conseiller de s'entourer de gens lettrés avec lesquels il vive dans une certaine intimité, et dont la conversation lui profite agréablement et sans effort, ainsi qu'avait fait jadis le pape Clément VII, et d'après ses avis le roi François I^{er}, lesquels retirèrent un grand fruit de ce commerce; ajoutant que, malgré la distance des lieux, le bien ou le mal fait par un personnage de son importance ne pouvait manquer de se répandre dans l'univers entier; qu'il n'était pas tellement bien vu de tous qu'il n'eût ses ennemis;

lo hizo papa Clemente, y por su consejo el rey Francisco primero de Francia, los quales ambos por esta via sacaron grandísimo fructo; que le dixesse que aunque parezca que está muy lexos, por ser persona tan principal, la fama del bien y mal que hiziere buela por todo el mundo, y que no puede ser tan quisto de todos que no tenga tambien sus émulos, y que yo sabia que hasta en España se tractava de su manera de vivir, y que no querria que á oydos de V. M. llegasse cosa que á la opinion que deve dessear que V. M. tenga dél pueda dañar; y que le pusiesse esperança de que siendo de la casa que es, y por una parte príncipe del imperio, y por otra vassallo de V. M. gobernándose de manera que dél se tuviesse buena relacion, podria con el tiempo pretender que V. M. le ayudasse para haver un capelo, lo qual he propuesto, para que siendo, como creo que es, desseoso de honra, lo que por una via no se pudiesse alcançar dél, se alcance por otra. Si este oficio aprovechar de algo, ya se terná tanto ganado, y sino, servirá verissímlmente para que si por parte de Madama, ó de V. M. se huviere por mejor remedio de hazer algun mayor oficio, sirva esto por xarave de la purga; y me ha parecido que lo que se verá de cómo tomará esto abrirá el camino para ver mas claro por que via se podrá proceder con él que mas provechosa sea; y de lo que entendiere del successo daré aviso á V. M.

TRADUCTION.

que je savais avec certitude que, jusqu'en Espagne, on s'occupait de sa manière de vivre, et que je ne voudrais pas voir arriver aux oreilles de votre majesté quelque chose qui pût nuire à la bonne opinion qu'il doit désirer lui inspirer. J'ai terminé en chargeant M. d'Andelot de lui donner à entendre qu'étant d'une maison aussi distinguée, prince de l'empire et vassal du comté de Bourgogne, il pouvait, en se conduisant de telle sorte qu'il fit parler de lui d'une manière avantageuse, espérer avec le temps que votre majesté l'aiderait à obtenir un chapeau de cardinal; j'ai mis en avant ce dernier article, afin que, s'il est, comme je le crois, désireux de s'avancer dans les honneurs, on obtienne de lui par un moyen ce qu'on ne pourrait gagner par un autre. Si cette première ouverture est suivie

Dízeme V. M. en su carta lo que havia pensado para ayudar á estos estados de dineros de España por el rescate de algunas partidas del patrimonio que aquí está quasi todo vendido, y empeñado, juzgando que mas fácilmente vernian los de España á gustar que esto se hiziesse, que no á los socorros que cada día es menester pedir por el sostenimiento de lo de acá. Helo comunicado con Madama sola, como V. M. manda, y nos ha parecido, debajo de emienda de V. M., que para ninguna cosa mas promptamente darán ayuda los destos estados que para su propria defension y para rescatar la renta ordinaria empeñada y enagenada no por gastos voluntarios de V. M. mas solo por esto de su defension, y para que se pueda sostener con menos su trabajo el gasto ordinariò necessario para el mantenimiento destos estados; y que si de otra parte esto se tomasse, y de otros dineros se rescatasse, V. M. perderia uno de los mejores colores con que les puede pedir ayuda, sino de presente, á lo menos despues quando parezca oportuno, demas que seria menester muy gran cantidad para rescatar lo que para lo ordinario es necessario, siendo la suma tan grande que para esto falta cada año, y que para rescatar tanta hazienda un millon no bastaria; por donde pensávamos que lo mejor seria yr V. M. entreteniendo, y proveyendo quanto pudiera á lo mas necessario, como es lo que se deve pagar de parte de V. M. por

TRADUCTION.

de quelque succès, ce sera toujours autant de gagné; dans le cas contraire, elle aura du moins cette utilité que si, au nom de votre majesté ou de Madame, il fallait plus tard faire quelque démarche plus significative, elle servirait comme de *sirop pour la médecine*. La manière dont il prendra tout ceci nous conduira, ce me semble, à voir plus clairement quels moyens nous pourrons employer avec avantage par la suite, et je ferai part à votre majesté de tout ce que j'aurai appris à ce sujet.

Après d'assez longs détails sur le mauvais état des finances dans les Pays-Bas, vient la discussion de certains moyens proposés pour les améliorer. L'hérésie, selon le cardinal, fait des progrès à Valenciennes; le marquis de Berghes, chargé par la duchesse de

el curso de las bendas, y guarniciones y otras cosas que se piden forçosas. El depósito y los $\frac{m}{200}$ escudos para los precios de la lotería, que como desto redunda tanto beneficio destes estados que entretanto son aliviados, no podrá ser que viniendo V. M. y representándose todo como se pondrá menudamente, no tengan vergüença de no dar lo que es menester para su proprio beneficio y por complazer á V. M., y para España. Por sacar los dineros con mas contentamiento de la tierra, podrá V. M. tomar el color que le parecerá que allá hayan de gustar mejor, con tanto que permita que Madama los pueda emplear en lo que mas convenga al servicio de V. M., y á la necesidad presente, que no podria ser mayor de lo que es, ny la falta de provision de mas aparente peligro, que ya puede V. M. pensar como estamos, que los de Valencienes se desvergüencan cada dia mas; y con quanto Madama escribe no acaba de yr el marques. Es verdad que el color que toma es aparente para ayudar á las cosas de su hermano; pero lo proprio de V. M. que es lo público importa mas, y merece otra consideracion. Y en lo de Tournay va Montigny floxamente, y quando está aquí dize libremente á quien le quiere oyr, y creo que lo mesmo en otra parte, que no es bien dar castigo de la vida en las cosas de la religion; y si esta opinion tiene, no sé que esperança podemos tener de que haga en su cargo lo que conviene, quanto mas que no pasó la cosa tan bien quando allá estuvo la primera vez como nos dieron á entender, y es la negra quando domina el interesse, y no me espanto que deven todos el alma, y cada dia gastan mas, que me da por fantasia que deven pensar de no pagar

TRADUCTION.

Parme d'y remédier, semble mettre de la mauvaise volonté à se rendre dans cette ville. Montigny n'agit pas avec moins de mollesse à Tournay. On lui entend dire souvent, et même sans trop se gêner, « qu'il est abusif de punir de mort les délits en matière de religion. » De telles opinions, ajoute M. de Granvelle, ne peuvent pas promettre une grande énergie dans l'occasion. Au reste, il pourrait bien y avoir un calcul d'intérêt dans l'expression des sentiments de clémence professés par les seigneurs. Ils ont presque

jamias, y si esto es devrán buscar via por donde no haya justicia contra ellos, ó que lo tomen de donde pudieren. Deve el príncipe mas de $\frac{m}{900}$ florines, y no tiene $\frac{m}{25}$ limpios de su renta, y gasta en su estado, que le tiene grande, mas de $\frac{m}{60}$ cada año, por donde puede ver V. M. si le será menester buscar algun camino extraordinario. Tiene condes, barones y gentiles hombres alemanes con gran salario en su casa, y la mesma princessa ha dicho á Madama que esperan otros, y los condes de Schwartzemburg y sus hermanos del príncipe están en su casa, y quales son los Alemanes en la religion ya lo sabe V. M., y si esto deve hazer gran daño y cundir conversando libremente por todas estas tierras, y no haviendo persona que les ose contradezir.

De las cosas de Francia se habla ordinariamente en favor de los huguenotes, y se escribe á Alemania lo que V. M. verá por la copia de lo que me escribe Bolweiler, que va con esta. Del príncipe no podria dezir con verdad que no sea qual conviene en lo de la religion; á lo menos no he visto en él hastaquí cosa por donde lo pueda dezir, mas esta compañía no me contenta, ny las pláticas y continuas intelligencias que tiene en Alemania, ny el dezir tan libremente á Madama como dixo que no podia faltar á su patria, y á su casa quando quiso yr á Francfort, ny lo que dixo poco ha á Montigny despues de haverse burlado de la parte que le davan de las cosas del consejo que algun dia serian los mas fuertes, que es palabra de harto mal gusto en este tiempo; y porque V. M. vea como está en lo de los obispados, y lo que en esto deve passar con los estados de Brabante, dízenme que estando el duque de Cleves en Anberes, y diziéndole Constatino de Almal,

TRADUCTION.

tous des dettes énormes qu'ils ne savent comment acquitter, et qu'ils espèrent aussi ne payer jamais. Le prince d'Orange, qui tient un grand train de maison, et mène à sa suite des comtes, des barons et beaucoup d'autres gentilshommes d'Allemagne, doit pour le moins neuf cent mille florins en capital. Tous ceux-ci s'expriment beaucoup trop librement sur la religion et en faveur des huguenots de France, mais personne n'ose les contredire. Quant au prince même, ses discours et ses démarches, comme ceux des

que es uno de los eschevines, que esperaba que la cosa de los obispados se acomodaria en su favor poniendo la villa de Anberes debaxo del arzobispado de Malines, le respondió el príncipe que esto era ya venir muy adelante en el negocio. Tampoco me satisfaze lo que dize el pensionario Martini que passan cosas que si las dixesse le costaria la vida; y lo malo es que ny para reprenderle ny para advertirle no se le puede dezir nada, que todo se le convierte en ponçoña. Y como veo esto, no sé que me diga, ny que consejero podamos tomar, y vee V. M. claro siendo las cosas assí si es necessaria su presencia para sostener su authoridad, que todos amaynarian, y regalándolos, y mostrando tambien algunas vezes rostro sereno, y que no le son todos manjares de un sabor, todo se remediaria, y ternian freno sus vezinos; y suplico á V. M. que esto que digo en esta carta no lo vea nadie, y que nos quiera haver compassion, y ayudarnos á sostener esto, que va por tierra; y que el depósito de los $\frac{m}{300}$ venga con estrema diligencia, que tres meses ha que le ofreció V. M. y hastaquí no

TRADUCTION.

autres seigneurs, ne peuvent qu'inspirer une véritable inquiétude. Le premier n'a-t-il pas dit ouvertement à la duchesse de Parme que jamais il ne faillirait ni à sa patrie (l'Allemagne) ni à sa maison?

Les hérétiques, sujets de votre majesté, qui se trouvent présentement en Angleterre, travaillent avec activité à semer le désordre dans les Pays-Bas. Cette nouvelle, que nous transmet l'ambassadeur, est confirmée par des lettres de Rome, et un moine franciscain apostat, retourné à l'obédience, assure la même chose. De leur côté, les huguenots de France ne s'endorment pas; tout au contraire, ils sont beaucoup trop au courant de nos affaires: aussi, depuis la mort de M. de Guise¹, les bons ont perdu courage en Flandre et les méchants relèvent la tête. Afin de ne pas affliger votre majesté, je n'en dirai pas davantage, sinon que les choses vont aussi mal que possible; le remède est devenu aussi pressant qu'indispensable, et Madame n'a pas un seul maravédis pour faire face aux dépenses.

¹ François de Lorraine, duc de Guise, le siège, le 18 février, par Jean Poltrot de Méré.

hay memoria, no siendo bien dormir en cosas desta qualidad, que muy brevemente podria ser mas que menester, que los hereges súbditos de V. M. que estan en Inglaterra, como verá por cartas del embaxador, tienen negociacion entre manos por rebolver lo de aquí, y de Roma nos escriven lo mesmo, y un frayle francisco apóstata que ha buuelto á la obediencia lo confirma. Y los franceses hereges no duermen, ántes corresponden demasiado, y despues de la muerte de M. de Guise á los buenos de por acá han caydo las alas, y los ruines levantan la cabeça; ny quiero dezir mas por no congoxar á V. M. yendo todo tan mal que no podria peor, y siendo el remedio tan necessario, y no teniendo Madama un solo maravedí para hazer lo que conviene.

Una cosa havia pensado, que como se muestra universalmente aquí tan mala satisfacion de todos quantos hay de la nacion Española en estos estados, lo qual parece que nasce de la sospecha que tienen de que se tenga fin de subgectarlos á los Españoles, y reduzirlos á la forma que estan las provincias de Italia que son debaxo de la co-

TRADUCTION.

Il est une chose à laquelle j'ai songé déjà depuis quelque temps, à propos de la mauvaise volonté que l'on témoigne ici universellement à tous les Espagnols, et qui paraît venir de la crainte de voir ces provinces leur être entièrement soumises, les réduisant à la même condition que celles d'Italie qui obéissent à votre couronne; j'ignore quel mauvais esprit a soufflé une conviction pareille, mais il serait bien de la détruire, ainsi que la haine qui en résulte contre la nation. Pour cela, je ne vois pas de meilleur moyen que d'intéresser à l'Espagne quelques-uns de ceux des Pays-Bas, en dérogeant à la pragmatique et leur donnant quelques commanderies, parce que ceux-ci, liés par leur intérêt personnel et dans la vue d'obtenir l'appui dont ils auraient besoin pour leurs propres affaires, seraient forcés de soutenir le parti de la nation; d'un autre côté, leurs parents et alliés se trouveraient aussi enchaînés par la même voie. De cette manière, en distribuant deux ou trois commanderies à autant de personnages des Pays-Bas qui ne seraient pas de l'ordre de la Toison-d'Or, on en engagerait vingt-cinq mille autres à vivre dans l'espoir d'une gratification pareille; ceux-ci embrasseraient plus franchement le service de leur maître, et cesseraient de croire que votre majesté ne

rona d'España (que no sé qué mal espíritu les haya puesto esto en la cabeza), seria bien quitarles esta mala opinion y ruin voluntad que á la nacion tienen, y yo no veo cómo esto se pueda mejor hazer que interessando algunos dellos en España, dispensando con la pragmática, y dando á algunos algunas encomiendas, porque estos con el interesse que de allí sacarian y por ser ayudados en sus cosas serian forçados sostener la parte de la nacion, y sus parientes y deudos quedarian tambien por esta via ganados; y quando se diessen á dos ó tres destos estados que no tienen el tuzon sendas encomiendas, haria tambien que viviessen con esperança otros $\frac{m}{25}$ y seguirian á V. M. de mejor gana, y perderian los destos estados la opinion harto dañosa que tienen de que sea V. M. resoluto de no darles nada en España, lo que haze harto mas daño de lo que se podria creer. Y tambien podria considerar V. M. si seria bien dar á algunos de los grandes cargos en Italia, segun la ocasion los ofreciesse, como de gobiernos, ó cargos de guerra, ó en tierra, ó en mar, y á algunos cavalleros principales otros, á cada uno conforme á su qualidad, que bien han provado algunos de sus passados en las cosas en que por allá les han empleado, y siendo V. M. comun señor de todos, es bien hazer de manera que conozcan que los tiene por hijos, y no que piensen que solos los de España sean legítimos, que son las palabras de que aquí

TRADUCTION.

veut rien accorder en Espagne à ses sujets de Flandre, opinion qui fait plus de mal qu'on ne saurait le dire. Votre majesté pourrait également considérer s'il ne serait pas bien de confier à certains de ces seigneurs quelques-unes des grandes charges d'Italie, suivant que l'occasion se présenterait, telles que des gouvernements ou commandements sur terre ou sur mer, et d'autres emplois élevés aux principaux nobles, à chacun suivant l'importance de son rang. Déjà plusieurs de leurs ancêtres ont rendu de très-utiles services dans les hautes fonctions qui leur avaient été confiées; et d'ailleurs votre majesté étant le père commun de ses sujets, il est bien de leur prouver qu'elle les traite tous comme ses fils, afin qu'on ne s' imagine pas que les Espagnols sont seuls considérés comme légitimes : car

y en Italia se usa. Y no creo que serviria mal el príncipe en Sicilia, si en algun mejor cargo empleasse V. M. el duque de Medina-Celi, y estaria muy lexos de Alemaña, y viviria quiçá mas contento; digo este por exemplo, que segun las ocasiones se ofrecieren podrá V. M. mirar si havrá algo con que empléandolos en cosa honrosa se pudiesse acomodar lo que cumple á su servicio. . . .

TRADUCTION.

tel est le langage que l'on tient ici et en Italie. Je crois, par exemple, que le prince d'Orange rendrait de bons services en Sicile si on appelait le duc de Médina-Céli à quelque poste plus important; de cette manière aussi il se trouverait plus éloigné de l'Allemagne, et vivrait beaucoup plus tranquille. Je cite ceci comme exemple, afin que les occasions venant à se présenter, votre majesté puisse les saisir dans son intérêt bien entendu, en confiant des emplois honorables aux personnages dont il s'agit. . . .

V.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II¹.

Mémoires de Granvelle, VIII, 168-171.)

Brusselas, á 10 de marzo 1563.

En esta trataré solo del particular de Madama, que es negocio que me tiene muy confuso, viendo lo que al servicio de V. M. importa, el qual negocio temo que me pone ya en sospecha con S. Alt^a como si

¹ Cette dépêche est exclusivement relative aux intérêts particuliers de la duchesse de Parme. Le cardinal représente au roi cette dame comme désespérée des

retards qu'il apporte à lui donner satisfaction pour l'objet de ses demandes, entre autres, et particulièrement, la restitution de la citadelle de Plaisance. Sa considéra-

en él no huviesse yo hecho los oficios que devo á la obligacion que tengo de dar testimonio á V. M. de lo bien que lo haze en todo y del infinito trabajo que passa, pues vee que no le da satisfaction; y no es sin fundamento que digo esto, que bien lo puedo comprender por muchas cosas que me ha dicho, y á ella le parece que todas le salen al reves, y la preme tanto lo de la seguridad de la persona de su marido, y el justo desseo que tiene de establecer sus cosas, que jamas haze otro que hablar en ello por el peligro que teme teniendo el exemplo del otro y del padre deste, y de que pueda quedar sin marido y su hijo sin estado, y se da ella por la mas desdichada muger del mundo; ny valen oficios ny persuasiones que yo haga, y dize que á otros se ha dado quanto han pedido, y que á ella y á su marido se rehusa un palmo de tierra que es suyo, y que solo por algun tiempo lo havia de guardar V. M. y que ya pasan años y quasi quatro que está aquí sirviendo, y que esto no aprovecha ny el pedirlo con tanta limitacion, como el que sea con que se asegure V. M. por todas las vias que le pareciere que á ellos no sean vergonçosas, como seria jurando el castellano á V. M. tambien y al príncipe nuestro señor y á sus successores para que en caso que mueran sin succession venga á V. M. y á los suyos; y ha sentido mucho, y el duque tambien, que se haya tomado por color lo de Camarino, que les parece causa fria y que no sirve, y que muerto ya el conde Federico Borromeo cessa en parte, y sienten ambos en extremo que parezca al mundo que sea difidencia que dellos se tiene, ó deseos que tenga V. M. sobre su estado sin dezírselos, que assí lo juzgan todos en Italia, y que los tienen en poco, y que por esto los ministros de V. M. se les atreven, y el haver V. M. tardado tanto en resolver lo del matrimonio del hijo, y la respuesta que dió S. M. Ces^a piensan que todo sea arti-

tion personnelle en souffre, la tranquillité, la vie même du duc Octavio, son mari, se trouvent exposées, et l'avenir de leur fils est compromis. Dans le cas où elle n'obtiendrait pas prompte justice, la duchesse

manifeste l'intention formelle de se démettre du gouvernement et de se retirer en Italie, ce à quoi son époux l'engage d'une manière pressante.

ficio por algunos designos, y aun estan en opinion, á lo que veo, de que yo tenga parte en el negocio para entretenerlos; por donde me parece que ya con ellos he perdido crédito, ny seré buen instrumento para procurar que tengan satisfaction, y veo que lo que he hecho pensando hazer bien y lo que devia verná á ponerme mal con ellos; y cuenta Madama entre otras cosas á disfavor lo que V. M. mandó que se le diesse por los gastos hechos para el viage de Aquisgrana, que estuvo por nõ tomarlo, si yo no la supplicara que no hiziesse esta demonstration, y que lo acceptasse, esperando que V. M. provea mas; y yo sé que deve, y que no se aprovecha de un maravedí en cosa alguna, y que tiene en regla á sus criados, y que no les consiente cosa de las que se usaban aquí ántes que ella viniesse para aprovecharse por maneras no devidas; y me assegura que monta la cuenta de lo que ha gastado para prepararse mas de xxiv^m d^{os}, y á la verdad estava del todo á punto, ny pudo hazer otra cosa poniéndosele el término tan breve, que quando le vino la nueva que no se yva á Aquisgrana pensávamos todos partir dentro de ocho dias, y no fuera á tiempo prepararse entónce, y estavan ya vestidos los archeros de terciopelo, y los de su casa de la librea, demas de los vestidos hechos para sí y para las damas, que sin esta ocasion no havia para que hazerlos, y havia de comparecer como á su qualidad, y al cargo que tiene y á la reputacion de V. M. convenia, y se havia proveydo de tapicerías, reposteros y otros adreços que no se podian escusar, comprado cavallos, y azémilas á gran precio, que se han vendido despues con pérdida, y embiado adereçar los aposientos, mandado llevar axoar y hasta los vinos, lo qual todo, como V. M. sabe, era necessario, y no se haze sin costa; y como ya lo he escripto á V. M. de mas de otras cosas que siento, quanto se haze en favor de los conjurados, quedando ellos (se puede dezir) á las puertas de su estado, lo imputa como si á ella se hiziesse en ello especial agravio, tanto mas que es darles alas para las pláticas que quieren hazer contra el duque, dándoles reputacion fasta dentro de Plasencia. Allende desto y muchas otras cosas que á V. M. y al secretario Gonçalo Perez he tantas

veces escripto, la preme tambien verlo de aquí en tan malos términos, y aun su vida y reputacion cada momento en grandísimo peligro, y los trabajos infinitos, que son continuos, y dize claramente que le parece que dellos no se tiene la cuenta que seria razon, y lo toma ya tan ásperamente, y sobre todo el peligro de su marido, y el no poderse establecer la seguridad del estado de su hijo por las razones que tantas vezes he escripto, que la veo enteramente decayda y de muy mala gana, tanto que haze harto daño y prejuizio á su salud, ny veo ya qué remedio podamos tomar si V. M. no pone la mano en darle mas satisfaction. Respondió el duque lo que V. M. ya entendió, apretando á Madama para que conforme á lo que le havia prometido embiasse á pedir su licencia para bolverse luego á su casa, y con los officios que yo hize replicó, y al cabo ha venido aquí como V. M. entenderá, y persiste en lo mesmo, fundándolo sobre que siendo la prudencia de S. Alt^a tanta, y ella tan bien quista en aquellos estados, quedarian, si ó violentemente, ó naturalmente él viniessse á morir, mas seguros para su hijo, que no si estando ella aquí, y su hijo en España, viniessse á faltar el duque y quedar sus cosas á beneficio de natura, y que havia ofrecido que serviria Madama 18 meses, y que va ya por quatro años, ny le parece razon que queden perpetuamente separados siendo casados. Yo bien veo que todos estos colores toman porque no querrian venir á ninguna cosa que pareciesse torcedor, pareciéndole muy mal lo que otros de Sarte han hecho, y lo que veo que siente mas es que le parece que V. M. no le conoce, ny quan franco va en su servicio, y quan libremente podria V. M. disponer dél quando llana y abiertamente le dixesse su voluntad, y sospechan que con ellos se va con mañas, y no les puedo quitar la opinion de que no haya algunos cabe V. M. que contra ellos hazen malos officios, que de otra manera no les parece que fuesse possible que en ninguna cosa tuviesse ventura lo que ellos negocian con V. M., que de quantas han pedido no les parece que ninguna haya salido á drechas. Yo les he representado la poca forma que V. M. ternia de satisfazerles en esto de dar licencia á Madama, y de proveer quien le succediesse, y

que ántes que quien viniessse tuviesse noticia de los negocios segun las cosas agora estan, se podria perder todo, y en que tiempo vernia á dexar lo de aquí quando tanto peligro hay; y me confiessa Madama que el ver las cosas desta manera y la poca provision que de ay viene, aunque sea por falta de poder, la confirma tanto mas en esto de pedir licencia por no ver cómo esto se pueda sostener, y se resuelve en ello de tal manera, que diziéndole yo que no le dará ni podria dar V. M. licencia, responde que no se la dando, ó dilatando de responder, la tomará por dada; y es tanto el sentimiento, y poca satisfaction que tiene, que con quanto yo le represento el peligro en que quedaria lo de aquí se me cierra, y no puedo acabar con ella que no esté determinada de partirse, y tanto mas concurriendo en esta opinion el duque. Con este correo escribirá, á lo que entiendo, poco en esto, y se remitirá á la yda de Armenteros¹, ó de otro que piensan embiar. Yo para mí creo que seria mejor que ántes que la persona que embiáran fuesse, tomasse V. M. expediente con que les diesse satisfaction, procurando que quede aquí Madama y contenta, y de buena gana, que lo que se haze contra gana no puede salir bien. Una cosa hay, que con todo esto no ha dexado hastaquí de travajar lo que ha podido; mas sabe V. M. mejor quanta diferencia hay de lo que hazen las personas contentas á lo que hazen no siéndolo. Yo por mi parte siempre yré procurando de temprarlos y satisfazerlos; mas sé que me dirán lo que muchas vezes Madama me ha dicho, que las palabras son muy buenas, pero que seria ya tiempo que fuessen efectos, y no tantos disfavores y tener sus súbditos desassossegados, y sus émulos con esperança de poder salir con qualquier cosa que quieran emprender contra ellos; y prometo á V. M. que lo siento yo tanto, que mas no podria, y que la sospecha que de mi han tomado estorve que

¹ Alonzo Armenteros, originaire de Parme, après avoir été secrétaire du nonce à Bruxelles, remplit des fonctions semblables auprès de la duchesse gouvernante dont il acquit toute la faveur. Sa présomp-

tion s'accrut au même degré. Ce fut par ses conseils que s'introduisit la vénalité dans les emplois publics, ce qui, joint à d'autres mesures non moins fiscales, entretint le mécontentement des populations.

los oficios que hago no tengan el efecto que yo querría. Guarde, etc. De Brusselas, á 10 de marzo 1563.

Despues de escripto lo de arriba me ha dicho Madama saliendo del consejo que aunque havian determinado de escribir poco por embiar despues Armenteros, viendo que está agora algo doliente, se han resuelto ella y el duque por importarles tanto el negocio del castillo de despachar correo expreso yente y viniente al Ardinguelo y Orsa con cartas para V. M. para dezir la causa porque no han escripto ántes en su negocio particular, declarar que han remitido y remiten á V. M. el casar el príncipe su hijo, y hazer de nuevo instancia por el castillo, pues no hay otra seguridad para la persona del duque, y establecer el estado, ó que por remiendo se dé licencia á Madama para que se pueda bolver á su casa, esperando que su presencia podrá á lo menos en alguna manera assegurar la vida del duque y el estado si él viniessse á faltar; ny he podido dimoverlos con quanto les he dicho desta resolucion, y podria ser que despues aun embiassen Armenteros, ny me parece que haze cuenta el duque de partir de aquí que no tenga resolucion en lo del castillo, ó que con licencia de V. M. se lleve Madama á su casa. Y porque no sé si el correo que despacharán partirá tan presto como este, me ha parecido añadir esto.

VI.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 172-173.)

Brusselas, á 31 de marzo 1563.

S. C. R. Magestad. Por los despachos que han ydo este mes havrá visto V. M. en que terminos estamos por acá; y de quanto prejuizio haya sido la muerte de M. de Guise, dízelo el concierto. Despues de las cartas que V. M. ha sido servido escribir á Renard, que Madama le mandó luego dar, ha vivido mas templado y callando, y estos señores en apariencia mas moderados y blandos, creo que porque veen que V. M. se resuelve y determina, y porque el otro no osa soplarles tan libremente como sofia. Las cosas que passan en Francia ha-

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, 31 mars 1563.

La mort du duc de Guise, en relevant le courage des huguenots de France, a produit un fâcheux effet dans les Pays-Bas, surtout à Bruxelles et à Anvers, où une foule de gens crient plus haut que précédemment. Il n'en est pas de même de Renard, qui, depuis la lettre que lui a écrite le roi, a singulièrement baissé le ton, de même que les seigneurs qui ont embrassé sa cause, et qui voient maintenant que sa majesté veut être obéie.

Madame a signifié hier qu'elle trouvait mauvais que ceux d'Anvers se fussent permis d'écrire à son insu à la reine d'Angleterre, bien qu'il s'agit uniquement d'aider certains marchands à recouvrer des cargaisons que leur avaient

zen malos efectos en estos estados, y á la verdad muchos se declaran mas, y en Amberes se habla con demasiada soltura, y aun aquí y en otras partes

La superintendencia de las cosas de Brabante no tiene aquel nombre; pero cada dia acuden á donde V. M. sabe una y dos vezes los que mas tractan las cosas de los estados. Y aun notó ayer Madama que no era bien que los de Amberes se huviessen atrevido á, sin saberlo Madama, escribir á la reyna de Inglaterra, aunque era para dar favor á los mercaderes por cobrar las haziendas que cossarios con espaldas de Ingleses han tomado; que no es bien que ciudades que estan debaxo de V. M. tomen tal atrevimiento, y devian acudir á S. A. que les dixera lo que havian de hazer. Ny basta dezir que no hay guerra, ny que lo que escriben sea solo por negocio de mercaderes; porque si se les antojasse hazer otra cosa, tambien lo harian sin que la corte lo supiese; y por defender esto se saltó luego con la libertad, y que parecia que queríamos pretender que ninguno supiese ny pretendiese nada. Y con todo esto no dexé de dezir lo que era razon

TRADUCTION.

prises des corsaires soutenus secrètement par les Anglais. Il ne convient pas en effet que des villes placées sous l'obéissance de votre majesté s'arrogent une liberté semblable, et on aurait dû recourir préalablement à S. A., qui eût indiqué la marche à suivre en pareil cas. C'est en vain que l'on veut s'autoriser de l'état de paix et de ce que la démarche était exclusivement relative à des affaires de commerce; car s'il leur plaisait d'écrire pour tout autre motif, ils le feraient également sans que la cour en sût rien. Sur quoi l'on s'est récrié au nom de la liberté, disant qu'il paraissait bien que nous voulions empêcher qui que ce fût de rien savoir ou de rien faire. Avec tout cela, je n'ai pas laissé de parler comme il convenait pour soutenir l'autorité de votre majesté, et même dans l'intérêt de ce pays, si l'on voulait bien comprendre la question. Nous avons fait en outre les démarches convenables auprès de ceux d'Anvers, et je crois qu'elles réussiront si d'autres ne viennent pas souffler le feu et les inciter à mal faire.

Votre majesté verra dans quel but on a dépêché Assonleville en Angleterre, et comment ce voyage a été motivé par les plaintes des états de Flandre et de

y lo que convenia por sostenimiento de la authoridad de V. M., y aun por beneficio destes estados, si bien lo entendiessen; y se han hecho con los de Amberes sobre este punto los oficios que conviene, y creo que aprovecharán si no les soplan y incitan mal otros.

V. M. verá con que comission se ha despachado Assonleville á Inglaterra, y como ha ydo sobre quexa de los estados de Flandes y Holanda, y de muchos mercaderes particulares, assí de Amberes como de otros lugares y marineros. Calenté la cosa quanto pude para que fuesse, assí por procurar el remedio, como porque no le dando, lo qual podria ser fácilmente que no harán, queden las voluntades destes dañadas con los Ingleses, porque con la correspondencia de aquella parte no succeda aquello de que por tantas vias nos amenazan. Es verdad que solamente á Madama y al presidente declaré este mi fin, y en público fundé mi opinion enteramente sobre la necesidad del remedio destes agravios, y que çufriendo vernian cada dia á hazerlos mayores, y que por experiencia se ha visto muchas vezes que mostrando á los Ingleses los dientes se acomodan á la razon. . . .

TRADUCTION.

Hollande, par celles d'un grand nombre de négociants et de mariniers d'Anvers et autres villes. J'ai insisté de tout mon pouvoir sur la nécessité de ce voyage pour obtenir satisfaction d'abord, puis afin que dans le cas où l'on nous la refuserait (ce qui pourrait facilement arriver), les esprits fussent exaspérés dans ce pays contre les Anglais, de manière à rendre toute intelligence impossible avec eux, et à nous mettre par là même à l'abri des tentatives dont ils nous menacent de tant de côtés divers. A la vérité, j'ai fait connaître à Madame et au président seulement les intentions réelles qui me guidaient dans cette affaire, et en public j'ai motivé exclusivement mon opinion sur la nécessité d'obtenir réparation de semblables injures, parce que, si on les endurait davantage, on s'exposerait à en recevoir chaque jour de plus graves, et que l'on avait souvent reconnu par expérience qu'il suffisait de montrer les dents aux Anglais pour les ranger à la raison.

Granvelle termine en insistant auprès de Philippe sur la nécessité de son voyage aux Pays-Bas et celle d'un subside.

VII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 176-179.)

Malinas, á 14 de abril 1563.

. Una cosa no quiero dexar de dezir á V. M., que de la duquesa d'Arschot entendí oy. Ha ocho dias que haviendo embiado un gentilhombre suyo á Madama de Guise para visitarla, siendo ella prima hermana del duque de Guise, que sea en gloria, le embió á dezir que era determinada por consejo de la reyna madre de solicitar todos los príncipes cathólicos que intercediessen y le hiziesen asistencia para que se hiziesse justicia contra los authores de la muerte del duque

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Malines, 14 avril 1563.

. Il est une chose dont je ne puis me dispenser de faire part à votre majesté, et que j'ai apprise aujourd'hui même de la duchesse d'Arschot. Cette dame ayant envoyé, il y a huit jours, un gentilhomme de sa maison visiter la duchesse de Guise¹ (étant elle-même cousine germaine du feu duc), celle-ci lui a fait dire qu'elle s'était déterminée, d'après les conseils de la reine

¹ Anne d'Este, fille d'Hercule II, duc de Modène et de Ferrare, mariée en 1549 à François, duc de Guise, surnommé *le*

Balafré. Elle forma de seconds liens avec Jacques de Savoie, duc de Nemours.

su marido, y que le certificava la dicha reyna que con esto, compuestas algo mas las cosas del reyno, le haria cumplimiento de justicia á quien quiera que tocasse. Y ya V. M. havrá entendido por cartas de mi hermano y copias juntas, como presupongo, la deposicion que hizo, vivo aun M. de Guise, en presencia de la reyna madre y otros, aquel que le dió el golpe, y como expressamente dixo que el almirante, Theodoro de Beza, y otro predicante le havian solicitado y persuadido á ello; y no sé qué me diga, ny si lo que deve haver dicho la reyna madre es para entretenimiento entretanto que durava la furia del dolor. No veo aun las cosas de Francia tan compuestas que no se pueda aparentemente sospechar de mayores garbullos, y dévenlo oler esto Alemanes, pues aunque la voz del acordio está es parzida por todo el mundo, sigue todavía el duque de Zvabruch lo que havia empeçado de entretener y levantar gente en mucho número, assí de á pié como de á cavallo, assí ázia Argentina, Moguncia y Colonia, como otras partes; y no puede ser por lo de Metz, como havian hechado fama y lo solicitava en la baxa Saxonia Gamant, pues

TRADUCTION.

mere, à solliciter tous les princes catholiques de lui prêter aide et assistance pour obtenir justice des auteurs de la mort de son mari, et que ladite reine lui avait donné l'assurance qu'après la pacification des troubles qui agitent le royaume, elle lui accorderait toute satisfaction, quels que fussent les prévenus de ce crime. Déjà votre majesté aura appris par les dépêches de mon frère, auxquelles auront été jointes, je suppose, des copies de ce document, la déclaration faite, lorsque M. de Guise vivait encore, en présence de la reine mère et d'autres personnages, par celui qui lui a porté le coup mortel, et qui a certifié expressément qu'il avait agi d'après les sollicitations et les instances de l'amiral, de Théodore de Bèze et d'un autre prédicant. Je ne puis rien dire de tout cela, et ne sais si les promesses de la reine mère n'auraient pas eu pour but de faire prendre patience à la duchesse pendant les premiers transports de sa douleur. D'autre part, les affaires de France ne sont point encore tellement bien assises qu'on ne puisse appréhender avec raison quelques désordres plus sérieux encore. Les Allemands le soupçonnent sans doute; car bien que le bruit de la pacification circule en

ya han proveydo los Franceses á Metz; por donde se puede sospechar que, ó entienden que esta paz no durará, ó que en lugar que la reyna madre dezia pretender de desarmar á los rebeldes, los dichos rebeldes deven tener fin á que desarme el rey, para que despues ayudados con esta gente hagan algun esfuerço contra los cathólicos. Muchos nos amenazan que caerá este nublado sobre nosotros, y ayer noche llegó aquí Moron, que servia en el campo al duque de Savoya en lo de los avisos, de quien V. M. se acordará, y me dize que ha venido á mí sobre un negocio de grandíssima importancia, mas que no me lo quiere dezir fasta que yo sea en Brusselas; y segun puedo conjeturar de su dezir, deve de ser de querer proponer alguna gran empresa con la qual se pueda con gran facilidad venir á algun gran efecto, no sé si será algo de Génova, ó Lyon; y entretanto me dixo que havia querido yr por diversas partes de Alemaña, y que ciertamente se apercibe y levanta mucha gente, mostrando espantarse de que aquí no hiziésemos provisiones. Procuró con sus dis-

TRADUCTION.

tous lieux, le duc de Deux-Ponts¹ continue, comme il avait commencé, de lever et entretenir un grand nombre de troupes d'infanterie et de cavalerie, tant du côté de Strasbourg, de Mayence et de Cologne que dans d'autres quartiers. Or tout cet armement ne peut avoir pour objet l'attaque de Metz, comme on en faisait courir le bruit (attaque pour laquelle il est d'ailleurs vrai que Gamant avait sollicité des secours dans la basse Saxe), car les Français ont déjà mis cette ville sur un bon pied de défense. On peut donc en conclure, ou qu'ils soupçonnent que la paix ne sera pas de longue durée, ou que, bien contrairement aux projets de la reine mère, qui prétendait désarmer les rebelles, ces derniers ont envie de désarmer le roi de France, pour réunir ensuite leurs efforts à ceux des Allemands contre les catholiques du royaume. Plusieurs pensent néanmoins que cet orage tombera sur nous; ainsi nous avons vu arriver ici hier soir Moron²,

¹ Wolfgang, comte palatin du Rhin, l'un des plus intrépides défenseurs de la cause protestante.

² Guillaume de Moron, chevalier, seigneur et baron de Perny et de Beaumont, avait été recommandé, en 1559, à M. de

curso de ponerme gran sospecha del rey de Romanos, con dezirme que tenia por cierto que por su mandado se hazia todo quanto se hazia, y que era contra estos estados, no faltando aquí quien le llamasse; mas poniéndome yo á discurrir con él, no pude sacar que huviesse otro fundamento en lo que dezia sino solamente conjeturas. Pero sea como quisiere, movimientos hay á la verdad en la Germania, y si no son ny contra Franceses, ny contra nosotros, á mejor librar podria haver algun garbullo contra los eclesiásticos de Alemaña, á exemplo de lo que hizo el marques Alberto, y segun esto succediesse podrian salir á otras cosas. No sé si para comprimirlos podrian servir los successos del Moscovita contra el rey de Polonia, de que V. M. podrá ver la particularidad por las copias que embio al secretario Gonçalo Perez; y no lo creyera por las cartas que me han venido de Polonia, si no me lo certificara tambien el vicecanciller Seld, con dezir haver visto las de la propria mano de la reyna de Polonia escriptas á S. M. Ces^a. Estando las cosas de los vezinos assi,

TRADUCTION.

qui nous servait jadis d'observateur dans l'armée du duc de Savoie, comme votre majesté se le rappelle sans doute, et qui m'a dit qu'il était venu me parler d'une affaire de la plus haute importance, mais dont il ne voulait me donner communication qu'après mon retour à Bruxelles. Suivant ce que j'ai pu conjecturer d'après ses premières ouvertures, il est probable qu'il s'agit de réaliser quelque grande entreprise qui puisse faciliter par la suite l'accomplissement d'un but important, par exemple une tentative sur Genève ou Lyon. Quoi qu'il en soit, il m'a dit qu'il avait voulu visiter diverses parties de l'Allemagne, et que bien certainement on y faisait des levées de troupes considérables, témoi-

Granvelle par le duc de Savoie, qui l'avait laissé en Flandre pour la défense de ses intérêts. (*Mémoires de Granvelle*, VI, 84 et suiv.) Il sera encore parlé de lui à l'occasion d'une mission administrative et financière dans le comté de Bourgogne,

dont le chargea en 1564 le gouvernement général des Pays-Bas. Envoyé en Espagne par ordre du roi, il ne tarda pas à être livré à l'inquisition, « qui lui fit payer le « mérite de sa vie, » en 1567.

no quedamos bien en el punto que estamos sin ninguna provision ny un solo escudo; por donde suplico á V. M. sea servido tener consideracion á lo que se escrivió con el postrer despacho, que tengo por cierto que havrá llegado.

Las cosas aquí estan en apariencia algo mas pacíficas, pero hay poco que fiar, y se ha gridado tanto que al cabo el marques de Berghes ha hecho quemar dos hereges en Valencianes sin ruido, haviéndose fortificado algo de algunos pocos soldados sacados de las guarniciones vezinas. Por donde se vee y se conoce claro que si de veras se quisiesse atender al remedio de aquella tierra que se va del todo perdiendo y cadaldia mas, mucho se podria aprovechar; pero no lo podemos hazer mientras está en aquel gobierno si él no quiere, ny de otra manera que por su mano.

Oy que dixo Barlaimont á Madama que el dicho marques, tres ó quatro dias ántes de los Ramos, havia venido secretamente á la aba-

TRADUCTION.

gnant en même temps beaucoup de surprise de ce que nous ne prenions ici aucune espèce de précautions. Il a cherché ensuite à m'inspirer de la défiance contre le roi des Romains, m'assurant qu'il tenait pour certain que tout ce qui se faisait avait lieu par son ordre et avait pour but les Pays-Bas, où nombre de gens l'appelaient de tous leurs vœux; mais, ayant voulu discuter avec lui cet article, j'ai trouvé que ses prévisions n'étaient fondées que sur de simples conjectures. Quoi qu'il en soit, une chose qui demeure bien constante, c'est qu'il y a des mouvements en Allemagne, et que, s'ils n'ont pour objet ni les Français ni nous autres, tout ce qui pourrait en résulter de moins fâcheux, ce serait quelque persécution contre le clergé catholique d'Allemagne, dans le genre de celle qu'a suscitée le marquis Albert¹; puis, suivant le résultat qu'aurait cette entreprise, on passerait à quelque autre d'un genre différent. Une chose qui pourrait contrarier de pareils desseins, ce seraient peut-être les succès du Moscovite contre le roi de Pologne, succès dont votre majesté pourra connaître les détails par les copies que j'adresse au secrétaire Gonçalo Perez. Les lettres venues

¹ (A l'égard des évêques de Wurtzbourg et de Bamberg, en 1553.)

día de la Forest cerca de Brusselas, y que allá havian ydo á platicar con él tambien secretamente el príncipe d'Oranges y el conde de Horn, y que al mesmo tiempo havia venido Montigny tambien secretamente á buscar M. d'Aigmont á tres leguas de Brusselas. A qué fin sean estos caminos assí hechos yo no lo sé, ny quiero dezir lo que desto se pudiesse sospechar, y querria interpretarlo todo á la mejor parte, aunque lo que se dixo á Montigny, como V. M. havrá entendido, que algun dia serian los mas fuertes, me da harta pena. Es ydo el dicho príncipe á Breda, y de allí devia yr á Holanda por un par de meses; Horn está en su casa; el marques y Montigny en sus gobiernos. Aigmont devia partir para Holanda dentro de cinco ó seys dias; mas yo sé que tiene allí negocios particulares suyos que forçosamente le llaman, y dixo en mi presencia á Madama que bolveria al mayo á Brusselas por renovar los gobiernos de las villas de Flandres, como se suele en aquel tiempo. Tambien havia de par-

TRADUCTION.

de Pologne m'auraient trouvé incrédule sur ce point, si le vice-chancelier Seld ne m'avait certifié qu'il en avait vu les particularités écrites par la reine de Pologne elle-même à l'empereur. Les affaires de nos voisins étant sur ce pied, il serait dangereux pour nous de rester dans l'état où nous sommes, c'est-à-dire sans avoir combiné nos moyens de défense et sans un seul écu. Je supplie donc votre majesté de vouloir prendre en considération ce qui lui a été exposé dans la dernière dépêche, qui sera bien certainement arrivée.

Les choses sont ici un peu plus calmes en apparence, mais il ne faut pas se fier beaucoup à ce qui se passe à la surface. A force d'entendre crier contre lui, le marquis de Berghes s'est enfin décidé à faire brûler sans bruit deux hérétiques à Valenciennes, en prenant la précaution de renforcer l'escorte de quelques soldats empruntés aux garnisons voisines. D'après cela, il est facile de voir que si l'on voulait sérieusement remédier aux désordres qui règnent dans ce pays, où la religion se perd chaque jour davantage, on pourrait faire beaucoup; mais tant que ce seigneur sera à la tête du gouvernement de sa province, nous ne pouvons rien faire sans son consentement et sans le secours de son bras.

tir M. de Barlaimont por sus negocios para su casa, y de ver que todos dexavan á un punto á Madama hazian muchos conjetura que fuesse con desigño por dexarla embaraçada en tiempo de movimientos de Alemanes; yo quiere esperar mejor de sus intenciones, y entretanto procuro quanto se puede de entender cómo anda todo y qué humores corren en las partes á do cada uno dellos va.

A mí me dizen que han embiado aquel escripto contra mí á V. M. sino firmado de todos quantos quisieran, á lo menos de los á quien han podido persuadir; y pluguiesse á Dios que quisiesse alguno dellos emprender de entender muy de veras en los negocios con el zelo que conviene al servicio de V. M. y beneficio destes estados, que de muy buena gana me apartaria yo de los negocios, ó á este tal

TRADUCTION.

En cet endroit de sa lettre, le cardinal parle d'une entrevue suspecte qui vient d'avoir lieu avec beaucoup de mystère à l'abbaye de la Forêt, près de Bruxelles, entre le marquis de Berghes, le prince d'Orange, les comtes de Hornes et d'Egmont, et M. de Montigny. Le prélat espère que leurs intentions sont meilleures qu'on ne le croit communément.

J'entends dire qu'on a envoyé à votre majesté cet écrit contre moi, signé, sinon par tous ceux qu'on eût désiré engager dans cette affaire, du moins par ceux que l'on a pu entraîner. Plût à Dieu qu'il se trouvât parmi eux quelqu'un déterminé à embrasser avec le zèle convenable le service de votre majesté et les intérêts des Pays-Bas! En ce cas je renoncerais avec bien du plaisir aux affaires publiques pour lui céder la place, ou du moins je lui donnerais toute l'assistance qui serait en mon pouvoir et qu'il désirerait lui-même, comme j'agis à l'égard du président, qui me semble se proposer des fins semblables. Quoi qu'il en soit, je supplie de nouveau votre majesté de prendre telle mesure qu'exigeront les intérêts de sa couronne, sans aucun égard pour les miens propres. car je n'ai et n'aurai jamais d'autres vues que celles qui sont compatibles avec le service de votre majesté et la conservation de cette partie de ses états.

M. de Granvelle termine en priant le roi de rappeler M. de Chantonnay, son frère, de l'ambassade de France, où ses services ne peuvent plus être d'aucune utilité, vu l'influence prépondérante de la reine mère et des Châtillon. L'ambassade auprès de l'em-

ayudaria, y serviria en lo que pudiesse y él quisiesse, como hago al presidente por parecerme que tiene este fin. Y sea como quisiere, torno á suplicar á V. M. que mire lo que cumple á su servicio, sin tener algun respecto en esto á mi particular, que ny tengo, ny quiero tener otro particular sino el servicio de V. M. y la conservacion destes estados.

TRADUCTION.

pereur d'Allemagne, actuellement vacante par l'envoi du comte de Luna auprès du concile, lui conviendrait mieux, étant versé dans la langue allemande, et parfaitement connu des hommes d'état avec lesquels il faut négocier. Dans ce poste, Chantonnay se pourra rendre très-utile, en surveillant les mouvements qui pourront avoir lieu dans l'empire, seule contrée dont le roi ait maintenant quelque chose à craindre pour les Pays-Bas, vu la situation actuelle des affaires en France.

VIII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 181-182.)

Brusselas, á 9 de mayo 1563.

Por lo que Madama escribe verá V. M. en que está lo de Tournay y Valencienes, y por su parte della se haze quanto se puede; assí fuesse correspondida, que mal se puede hazer la caça con perros que no tienen gana; todavía se va haziendo lo que se puede. S. A. comunicó el billete que V. M. le embió con la carta de su mano de las personas que la inquisicion d'España tiene sospechosas. De poco

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, le 9 mai 1563.

Votre majesté verra par les lettres de Madame où en sont pour le moment les affaires de Tournay et de Valenciennes¹. Son altesse fait du moins, de son côté, tout ce qu'elle peut, et plût à Dieu qu'elle fût dignement secondée, car c'est

¹ « L'on est après pour accomoder les choses de Tournay et Valenciennes, où quelques-uns s'estoient avancez d'aller aux presches défendues et de chanter chansons illicites (les Psaumes de David en vers français), et ores que les choses

« n'y soient encore comme nous voudrions, « sy vont-elles plustôt, grâce à Dieu, amendant que empirant. » (*Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine, du 15 juin 1563; Correspondance avec ce prieur, I, 15 vº.*)

nos podremos servir del dicho billete sino es por hazer diligencia de hallar aquel maestro de escuela del qual hastaquí no se halla rastro. Del Boasio sí, que passa de año que ando en caça dél, mas es tan fino que no basta industria á persuadir que salga un solo passo de la villa de Amberes; y en el margrave no hallo ya aquel vivo en estas materias que por lo passado, temo que por no hazer pesar á algunos, que todos no tienen los azeros que seria menester. Algo mas authén-tico seria menester que nos embiasse la inquisicion, aunque es aquí ponçoña todo lo que de ay viene, y á la verdad no es menester mucha sotileza para hallar muchos que sienten mal de la fee, que plu-guiesse á Dios no huiesse infinitos como hay, mas ya hay pocos que quieren poner la mano en ello, y assí va el mal creciendo cada dia; y no me espanto de lo de Tournay y de Valenciennes, pues no quiere assistir de veras el marques de Berghes, ny basta quanto se le dize y escribe para que quede en su gobierno, y atienda á lo que seria menester, que no deve tener gana dello, y es menester que vaya y venga para hazer sus pláticas y atender á sus negocios particu-

TRADUCTION.

une chose assez triste que d'être obligé « de porter les chiens à la chasse ; » néanmoins nous travaillons aussi de tout notre pouvoir dans le même sens. Madame nous a communiqué le billet que votre majesté lui a envoyé en même temps qu'une lettre de sa main, dans laquelle elle lui donnait la liste des personnes considérées comme suspectes par l'inquisition d'Espagne. Ce billet nous servira peu, si ce n'est pour nous aider à trouver ce maître d'école dont nous n'avons pu jusqu'ici découvrir la moindre trace. Quant à Boasius, que l'on recherche depuis un an, c'est une autre affaire ; mais cet homme est si fin, que tous les moyens imaginables n'ont pu le déterminer à s'écarter d'un seul pas de la ville d'Anvers ; en même temps, je ne remarque plus chez le margrave autant de zèle que précédemment en matière de religion, et je crains bien que le respect humain n'en soit le motif ; beaucoup d'autres ne prennent pas plus que lui la chose aussi sérieusement qu'il le faudrait. En fait de renseignements, l'inquisition devrait bien nous envoyer quelques particularités authentiques, quoique, à la vérité, tout ce qui nous vient d'une telle source soit considéré dans ce pays comme

lares, que bien enlazados los tiene; y si Montigny, como dize Mr de Tournay, comió carne, suelta y públicamente, en la villa de Tournay, toda la quaresma passada, con gran escándalo de los cathólicos, y que él y el marques dizen abiertamente que no es bien por cosas de la fee derramar sangre, ya vee V. M. qué podemos hazer en sus gobiernos con tal ayuda; y cada dia se vee mas claramente quanto importaria que V. M. viniessse presto ántes que todo se acabasse de perder, que ya ny hay respecto ny observancia; y passa tan adelante la desvergüença, que porque no consienten al marques valerse de los dineros que resultan del bayliage de Haynaut que está en su poder sin autoridad de las finanças, osó amenazar antyer en la cámara del consejo, y lo oyó Mr d'Aremberg, que alguno lo pagaria que quizá no lo sospechava; y fué esto por una consignacion hecha por Madama sobre lo que renta su bayliage. Mr d'Aigmont y el príncipe han ydo fuera de aquí, y dan á entender que no bolverán si V. M. no haze lo que quieren. Glajon ha ocho meses que no se halla en consejo por sus respectos, y si he de dezir la verdad á V. M. no importa

TRADUCTION.

infecté de la peste. A vrai dire on n'a pas besoin de beaucoup d'adresse pour rencontrer ici un grand nombre de gens hostiles à la foi catholique. Plût à Dieu qu'il y en eût infiniment moins! Mais si peu de personnes veulent mettre la main à l'œuvre, que le mal va chaque jour en croissant. Ce qui se passe à Tournay et à Valenciennes est loin de m'étonner; car le marquis de Berghes ne veut point nous prêter un appui sérieux, et malgré tout ce qu'on peut lui dire et lui écrire pour le déterminer à résider dans son gouvernement et donner ordre aux choses nécessaires, il ne saurait s'y décider, préférant être partout ailleurs pour se livrer à des intrigues politiques et s'occuper de ses affaires privées, qui sont, je crois, passablement en désordre. D'autre part, si Montigny, comme l'assure M. de Tournay, a mangé gras publiquement et sans aucune retenue dans cette ville tout le carême dernier, au grand scandale des catholiques; s'il est également vrai que lui et le marquis disent hautement que c'est mal de verser du sang dans les affaires de religion, votre majesté peut voir s'il y a moyen de tenter quelque chose dans aucune de ces provinces avec l'appui de pareils hommes. Chaque jour

nada su ausencia, que se haze ny mas ny menos y mejor que si fuessen presentes, y pues los puso V. M. por authorizar el consejo con su authoridad, con la qual procuran quanto pueden lo contrario, su presentia muy poco importa, y al cabo bolverán de suyo corridos, y ya comiençan á tener sus contrariedades, como V. M. havrá entendido, y tambien comiença el pueblo y aun la nobleza á vituperar su manera de proceder; lo peor seria si por desesperacion se resolviesse alguno dellos á hazerse cabeça de los hereges, que son muchos; no plega Dios que lo hagan. De Alemaña y de Francia cada dia veo menos que temer por los avisos y rescuentros que de todas partes tengo, y aun por la razon; lo de casa es lo que mas se ha de temer con la continua solicitacion secreta de hereges franceses que corresponden á los de casa, y da facilidad para todo el resentimiento de los señores. La provision que S. Alt^a pide, sobre que tantas vezes se ha escripto, es necessaria, y que venga presto con que nos valdremos lo mejor que podremos; y si V. M. viene, espero que todo se remediará, y con mucha facilidad, que los súbditos son buenos y

TRADUCTION.

on voit avec plus d'évidence combien il importerait que votre majesté se hâtât d'arriver dans les Pays-Bas avant que tout ne fût perdu sans remède. Déjà il n'y a plus ni respect ni déférence pour l'autorité : les choses vont même si loin, que le marquis, n'ayant pu obtenir la permission de faire emploi des deniers provenant du bailliage de Hainaut, qui est de sa juridiction, sans l'aveu [du conseil] des finances, s'est oublié avant-hier jusqu'à proférer des menaces dans la chambre du conseil, et M. d'Arenberg lui a entendu dire « qu'il feroit payer ce refus à quelqu'un, qui peut-être ne s'en doutoit guère. »

Le surplus de cette dépêche est un peu moins intéressant. Le cardinal mande au roi que le prince d'Orange et le comte d'Égmont se sont éloignés de Bruxelles, annonçant qu'ils ne reviendraient que dans le cas où le roi leur accorderait ce qu'ils demandent (la retraite du cardinal); mais comme leur absence du conseil, dont M. de Glajon s'est aussi éloigné déjà depuis huit mois, ne produit aucune sensation, on peut croire qu'ils ne tarderont pas à revenir, honteux d'avoir manqué le but de leurs *fanfaronnades*. Mais il est à craindre qu'ils ne se mettent à la tête des hérétiques du pays, qui sont vivement

aficionados á V. M., y si la viessen presente, poco podrian dañar los que tienen mala voluntad; y aunque, como dezia ayer Mr d'Aremberg, siempre digan estos señores que todos estos pueblos son descontentos, si les apretassen, apenas sabrian dezir quienes son los descontentos sino ellos, y que ellos tampoco sabrian dar de su descontento causa razonable. Renard está todavía aquí sin demonstracion de partir, y confia sobre los oficios que el hombre de Dissey es ydo á hazer en España, ó públicos ó secretos, y sobre la intercession que por él deven hazer los señores. V. M. hará en ello lo que fuere servido, pues deve saber lo que en esto le va de su authoridad. Muchos hay que esperan á ver qual será el successo, y si saldrá con la suya, ó si será V. M. obedescido, y sabe Madama lo que dello dizen el duque d'Arscot y otros. Y por no detener este correo, que passa de prissa, no diré mas, sino que Nuestro Señor guarde, etc. Brusselas, á 9 de mayo 1563.

TRADUCTION.

sollicités par ceux de France, et dont ils pourraient recevoir un vigoureux appui. La présence de Philippe produirait infailliblement un grand bien au milieu de la population, qui est bonne dans le fond, et très-attachée à son roi. En effet, le nombre des mécontents par conviction n'est pas grand, et, comme le disait dernièrement M. d'Aremberg, il est une foule de soi-disant tels qui, si on leur demandait la cause réelle de leur mécontentement, seraient fort embarrassés de répondre. Renard, qui ne se dispose nullement à partir, se montre plein de confiance dans le succès des démarches que font pour lui ses affidés en Espagne, et notamment l'homme que M. de Dicey y a dépêché.

IX.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II ¹.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 185-186.)

Brusselas, á 22 de mayo 1563.

No perderé esta ocasion por escribir á V. M. estos dos renglones, aunque quisiera hazerlo mas largo si huviera tiempo, y será solo para que V. M. sepa que gracias á Dios por muchas partes nos certifican que las rebueltas de Alemaña y pláticas para levantar cinco mil cavallos y veinte y quatro mil infantes cessan ya, salvo el resentimiento que tienen algunos capitanes contra el duque de las Dos Puentes, y otros que les han puesto en costa y piden recompensa; y por una parte pareceria ser bueno, pues es camino para que estos bulliciosos

¹ Le cardinal a reçu de plusieurs côtés l'avis que les préparatifs de guerre avoient cessé en Allemagne. On'annonce aussi que les reîtres, engagés précédemment (par d'Andelot) au service des rebelles français, sous les ordres de [Frédéric de] Roltzhausen, maréchal de Hesse, et qui, prétextant d'attendre le payement de l'arriéré de leur solde, s'étaient arrêtés sur la frontière, ne tarderont pas à rentrer chez eux. Le seul motif d'inquiétude qui reste pour le moment, ce sont les manœuvres des mécontents de l'intérieur, où les huguenots de France et les Anglais entretiennent une dangereuse fermentation. La duchesse de Parme, obligée de lever six compagnies d'infanterie pour les placer à Valenciennes

et à Tournay, ne sait où prendre l'argent nécessaire pour cette dépense. Le duc (de Parme) est résolu à ne point quitter les Pays-Bas sans avoir obtenu la restitution de la citadelle de Plaisance, et, dans le cas contraire, il persiste à vouloir emmener avec lui son épouse en Italie. Toutes les représentations de Granvelle sont inutiles, et l'un et l'autre vont même jusqu'à le soupçonner de leur nuire auprès de sa majesté. On a discuté hier au conseil la question des bulles relatives aux nouveaux sièges de la Frise et celle de leur mise à exécution. Une entrevue secrète entre le prince d'Orange et le duc de Clèves a eu lieu à Breda : le premier n'en a rien dit à la duchesse de Parme, ce qui ne présage rien de bon.

pierdan crédito, mas por otra parte suelen estos hombres resentirse, y suscitar rebueltas. Tambien nos dan esperanza de que los reyers que han servido á los rebeldes debaxo del cargo del marischal de Hessen Rotshausen, se van á Alemaña, los quales se detuvieron algun tanto en la frontera so color de esperar su paga, que nos pusieron en harta sombra y sospecha; y tanto mas con la que de todas partes ya se nos dava, de manera que lo que mas tememos de presente es lo de casa con la ayuda de los huguenotes franceses, los quales y los Ingleses procuran por todas las vias que pueden de darnos aquí desassosiego, y les parece que tienen el aparejo por los humores que hay por acá; y aunque lo de Tournay y Valenciennes se está así sin haver empeorado, harto mal es que no mejore, y por esto querria que lo tomassen mas vivamente los que lo tienen á cargo, que es gran trabajo de que haziendo Madama todo quanto puede no sea correspondida con el calor que convendria, y plega Dios que de los mismos que la devrian ayudar, no reciba mas embaraço. Es forçada S. Alta levantar seys vanderas de infantería para poner si se pudiere en estas dos tierras, y podria ser que no bastasse quatro vezes tanto, y ya sabe V. M. si hay de donde poder hechar mano para hazer este gasto; suplico á V. M. quan humilmente puedo que lo mire, y mande proveer, que passada la ocasion, no basta despues algunos vezes ningun dinero.

Madama está muy congoxada viendo que bolvió sin resolucion el correo que havia despachado; todavia la sostengo quanto puedo con esperanza de que V. M. ó por una via, ó por otra la consolará; tiene la este negocio desassossegada, y no puede servir con el efecto que es menester quien vive descontento: mirará V. M. si será servido tomar alguna resolucion con que pueda quedar mas satisfecha. Al duque veo en la mesma determinacion que escribí á V. M. de no partirse de aquí sin el castillo, ó sin que con él buelva Madama, fundándolo sobre su seguridad, y no basta quanto le puedo dezir para removerle desta opinion, y sabe Dios el trabajo que en esto passo, que ya me tienen y Madama y él por sospechoso, que no me

faltaria otra cosa. Y sobre lo del matrimonio no me ha escripto mas nada V. M., lo qual les cresce la sospecha, y que sea juego jugado entre el emperador y V. M., y que yo participe en ello en prejuizio de sus cosas; mas en fin la verdad al cabo se conocerá, y lo mirará V. M. para tomar en todo la resolucion que verá mas convenir.

Ayer estuvimos toda la tarde en consejo dende ántes de las tres hasta passadas las siete tractando con M^r d'Aremberg sobre la execucion de lo de las nuevas yglesias en Frisa, y ya tiene sus instrucciones y recaudos necessarios, y començará de tentar por lo de Leonardia; muestra voluntad de servir, como en todas cosas lo ha siempre mostrado hasta agora. La ayuda de costa que V. M. le dió, que se deve pagar en España, es solo de seys mil escudos; muestra tener necesidad dellos, y haria V. M. buena obra en mandarle pagar prontamente, porque conociessen los otros que las cosas de los que sirven son miradas por V. M. diferentemente que las de los otros.

Yo no puedo dexar de dar aviso á V. M. de una cosa que passa, que es que el príncipe d'Orange ha ydo al duque de Cleves no sé para que, y que despues el dicho duque ha ydo á la casa del príncipe á Breda, donde estuvo un dia solo; podrá ser, y assí lo quiero creer, que no habrá mal en ello, pero discurren muchos sobre esto diferentemente y hay causa, y á muchos hombres de bien parece muy mal, y tanto mas que dello hasta agora no ha hecho mencion alguna el príncipe á Madama, ny por cartas ny de otra manera; y aunque no huviesse sino descuydo en ello, harto gran descuydo es, y á la verdad no me contenta nada, ny he podido dexar describirlo á V. M. solo porque lo sepa, y que desto tome congettura de cómo aquí estamos. Guarde, etc. Brusselas, á 22 de mayo 1563.

X.

PHILIPPE II

AUX PRINCE D'ORANGE, COMTES D'EGMONT ET DE HORNES.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 187.)

Aranjuez, 6 juin 1563.

Mes cousins, j'ai receu voz lettres de l'uniesme de mars, du contenu desquelles ne fais répétition par ceste, comme je vous en tiengs recors. Et pour respondre, je sçai ce que vous me remonstrez procédé de bon zèle et affection que vous avez à mon service, dont j'ay assez l'expérience par le passé; mais ayant bien considéré tout le contenu en vosdites lettres, je ne voy que vous m'exprimiés aucune cause particulière quy vous pourroit mouvoir à estre d'avis que je deusse faire le changement que vous m'escrivez. Et oires que, avecq l'ayde de Dieu, mon intention soit d'en brief et aussy tost que la disposition de mes affaires m'en donneront le moyen, me treuver en mes Pays-Bas, que lors pourrai personnellement veoir et cognoistre ce que s'y offrira, et remédier le tout par ma présence; toutesfois, pour le désir que j'ay d'entendre clèrement et particulièrement [vos raisons], ce me seroit plaisir qu'un de vous trois se treuvast par devers moi pour me donner compte et raison particulière de cest affaire, selon que vous entendrez l'importance de l'affaire le requérir; et de tant plus que par escript, je croy, ny vous pourriez si parfaitement explicquer voz intentions comme pour la qualité de la chose seroit requis, ny moy redemander et enquérir sur icelle, pour demourer aussy de ma part sy bien informé comme il conviendroit pour y prendre résolution: car n'est ma coustume de sans cause grever aucuns de mes ministres. A tant, mes cousins, etc. D'Aranjuez, le vi de juing 1563.

XI.

EL REY D. FELIPE II

AL CARDENAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 191-195.)

Aranjuez, á 13 de junio 1563

Aunque por las cartas en frances y por las de mano de Gonçalo Perez, veréis largamente todo lo que se me ha ofrecido escribir y responder á lo que de allá ha venido, no dexaré descriviros aquí brevemente algunas en respuesta de vuestra carta de x de março, pues os parece bien este camyno que he tomado de ayudarme para las otras cosas de Gonçalo Perez, lo que á la verdad ha sido fuerza hazerse así segun los muchos negocios que cada dia se ofrezzen, que no me dexarian escribir todo lo que combiniese; y primeramente digo que es así que la Chaux no ha hecho malos oficios comygo; con otros no lo sé, mas tampoco comygo los han hecho otros, y quando los quisiesen hazer entenderian, y aun así creo que lo entienden,

TRADUCTION.

PHILIPPE II

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

Aranjuez, 13 juin 1563.

Dans la première partie de cette dépêche, Philippe rassure le cardinal au sujet des intentions de la Chaux et d'Eraso à son égard; il est vrai qu'il se fait entre eux et les seigneurs des Pays-Bas de fréquents échanges de lettres, mais ils n'ont point de correspondances avec Renard. Jamais d'ailleurs aucune machination de ses ennemis ne saura

quan poco aprovecharia comygo y el crédito que yo tengo de vuestra persona y buenas calidades, y de la voluntad y zelo con que me servis; y de Eraso podeis creer lo mesmo de no aver hecho malos officios : bien es verdad que yo sé que se cartea con algunos de los que decis, mas no con Renard; mas yo no sé cierto lo que contienen estas cartas, sino de algunas que vos supistes que creo que dió á Tisnach, sin averlas él visto. Y cierto es así lo que decis de M^r d'Egmont, que creo que con otras compañías seria mas tratable, aunque Madama escribe agora otramete que andava no por tau buen camyno como combendria; vos entenderéis della el que yo quiero probar agora con él por ver lo que aprovechará, y quando no sea de otra cosa espero á lo menos que será de poner algun tiempo en medio, que es agora lo que mas avemos menester.

Lo que habeis hecho decir al arçobispo de Besançon, y lo que sobre ello decis me ha parecido todo muy bien, y así lo continuaréis, y del suceso que tubiere me avisaréis con vuestro parecer si yo devo de hazer algun officio sobre ello. Y tambien me ha parecido muy bien lo que me respondeis á lo que os escribí del desempeñar ay; y á la verdad el deseo de ver libre lo de ay me engañaba, porque aunque os pareciera bien yo veo poca forma acá para ello segun lo poco que ay y lo mucho que es menester, y las necesidades estraordinarias que cada dia se ofrezzen, como ha sido esta de Oran que me haze gastar mucho, y me ha desbaratado todos mys desiños que tenia hechos sobre lo que viniese de las Indias, de manera que ya aquello y mucho mas está gastado, como veréis y lo que agora digo. El otro dia se proveyó por lo que scribo á Madama, y estas nece-

TRADUCTION.

nuire au prélat dans son esprit. Le monarque approuve les démarches qu'il a faites au sujet de l'archevêque de Besançon, et le charge de le tenir au courant de ce qui en résultera. Son voyage à Monzon (pour la tenue des cortès du royaume d'Aragon) est entravé par des embarras de finances: *il n'a pas un seul réal pour payer sa maison,*

sidades son de manera que me han forzado á tener córtés, y aunque me han dado ya los servicios ordinarios y estraordinarios que montan un myllon y doscientos mil ducados en tres años; por estar ya consiñada la mayor parte dello me ha sido forzado pedirles otros de nuevo, de que no sé yo cómo se saldrá, aunque procuraré que de una manera ó de otra sea presto por partirme luego á Monçon á lo mismo y para estar desembarazado aquello, aunque la verdad que os digo la mayor dificultad que en esto ay es no tener un real con que ir ni como pagar my casa, que no la he pagado desde la partida de ay, y allí no se çufre estar sin dinero y pasando las vergüenzas que aquí se pasan cada dia, aunque yo estoy determynado, quando no tenga otro remedio, de irme solo ó como pudiere, aunque no dexará de ser de poca reputacion, y dar que decir en todas partes; mas por acabar aquello y quedar desembarazado, y porque tambien ay gran necesidad de my presencia en aquellos reynos, y cumplir con mi obligacion, yo pasaré por todo y iré.

Pésame de que Vargas y Montanus bayan tan floxos, y como decis, y en lo uno y en lo otro veréis lo que scrivo á Madama, y principalmente en que esto de la religion, y las vellaquerías que se hazen en esas dos villas se castiguen rigorosamente, y que para esto se tome del depósito de los cv ducados que fue el otro dia lo que fuere menester, que gastándose en esto yo lo tengo por bien. Y aunque sé el zelo y cuydado que vos teneis de todo esto, no quiero dexar dencargaros quanto puedo lo lleveis adelante y lo acordeis á Madama, y la solicitar para que así la haga, y si fuere menester su presencia no dexede ir y de castigarlo, asentarlo y remediarlo todo muy de rayz, que

TRADUCTION.

et il se verra peut-être dans la nécessité de se mettre seul en route, malgré le dommage qu'en recevra sa réputation. Il a écrit à la duchesse de Parme pour lui recommander un soin tout particulier des intérêts de la religion; l'exemple de ce qui se passe en France doit engager à déployer dans le châtiment des hérétiques une rigueur salu-

pues se ha sosegado lo de Alemania y lo de Francia con la paz, ántes que salga della algun nuevo mal, como yo lo temo, muy bien será hazerlo así, y aun combendrá para poder mejor resistir á lo que entónces podria suceder, que ya veis el mal exemplo que tenemos en Francia de averse dejado llevar sin osar castigar á los hereges, y así no es bien que ay se siga, sino lo contrario, tanto mas haziéndose en ello lo que se deve, y á lo que todos somos obligados. Creed que lo de my ida yo lo deseo por remediar todas estas cosas, y entiendo lo que combiene y quan necesaria es, mas no me hallo aun con fuerzas y posibilidad para ello, porque ir como digo arriba que iré á Monçon, no creo que combenga y que verme ay de aquella manera seria dar ocasion á que se me desvergonçasen, ó á que my ida no fuese de efecto, y yo quisiera ir de manera que pudiese mostrar el rostro severo, como vos muy bien decis, pero esto aprovecharia poco si ellos no viesen que yo pudiese pasar adelante si ellos no hiziesen lo que devrian, y quando me viesen con fuerzas, creo que con poco que hombre les rogase se dexarian llebar. Tambien yo las quisiera llebar para si combiniese hazerse algunos castillos, se pudiesen hazer por asentarlos todo que, sino á otro dia, nos veriamos en lo mysmo que agora, y cada dia serian menester nuevas fuerzas y nuevos gastos, lo que los que yo soy forzado tener de ordinario no çufren. Pues fuerzas vos veis que la mayor parte de ellas es menester que sean d'Españoles, porque como estas cosas se fundan sobre cosas de religion no sé como me pudiese fiar de Alemanes, donde tan poca ay;

TRADUCTION.

taire. Il ne faut épargner ni argent ni démarches pour atteindre ce but. Philippe ne met point en doute l'utilité, la nécessité même de son voyage en Flandre, mais des raisons semblables à celles alléguées plus haut s'opposent à son départ, attendu qu'il serait fort malséant pour lui d'effectuer ce voyage comme il sera peut-être obligé de faire celui de Monzon. Rien ne serait plus inutile, plus dangereux même, de *montrer un visage sévère*, s'il n'était point soutenu par un appareil imposant, et il faudrait pour cela que le roi fut accompagné de troupes nombreuses, et composées d'Espagnols en grande partie.

y tambien que estan tan caro que yo no tendria posibilidad para ello, ni para durar como los negocios lo requeririan, pues de gente de la tierra, habiéndose de tratar con ella mysama, no sé como combendria, pues los Españoles no sé como ay los admitirian; así que en todo ello hallo hartas dificultades, y yo no quisiera meterme ay sin fuerzas bastantes para concluyr lo que fuese menester y combiniere, pues no soy tanto para que yo solo baste á lo que se pretende, ni sé la lengua, ni aun en la que sé sabria hablarles de manera que los persuadiese yo solo. Yo os he querido decir todo lo que en esto se me ofreze y he pensando, pues sé que todo lo puedo confiar de vos, y que guardaréis dello el secreto que combiene, sin que lo entienda otra persona que my hermana. Holgaré mucho que sobre todo esto me digais vuestro parecer muy particularmente con todas las particularidades que sobre ello combengan, y toda la parte deste parecer que os pido que se sufriere venga en la carta que ha de ver Gonçalo Perez, pues tambien en la que escribe os le pido, aunque no con las particularidades que aquí, que á aquellas me podréis responder en la que viniere á mys manos en respuesta desta.

Paréceme muy bien lo que decis que aveis pensado en lo de dar algunas encomyendas á personas desos estados, y es cosa que yo me he pensado algunas; mas dos cosas que aquí diré me han detenido en ello, y aunque ha avido capítulo de una destas tres órdenes en que querian hazer ley para que ningun estrangero pudiese tener encomyenda, diciendo que hallaban muy perdidas y maltratadas las que

TRADUCTION.

D'ailleurs il ignore la langue du pays, et dans celle qui lui est propre il ne pourrait se flatter de parvenir à convaincre sans le secours d'un interprète. Le roi continue en ces termes :

J'approuve fort votre idée au sujet des commanderies que l'on pourrait donner à quelques seigneurs des Pays-Bas, et j'y avais déjà songé moi-même plusieurs fois: mais deux considérations dont je vais parler tout à l'heure m'ont retenu

abian tenido, yo no quise venir en ello ni lo consentí, porque si algunos se han descuydado no por eso se ha de creer que lo harán así todos, quanto mas que se les puede ir á la mano, y así no se hizo la ley. Lo que á my me ha detenido es, lo uno que todas las encomendas que han sacado he dado á personas que tienen ábitos y aun profesos, y en esos estados no ay quien tenga ábito que no tenga encomienda, y los mas tan buenas que no se ha ofrecido en que mejorárselas; y á la verdad, como en las cartas que firmo para que les den los ábitos digo que los toman por debocion, y á my me consta que no es sino por averles dado la encomienda, házeseme de mal firmar cosa que yo sé cierto que no es así. Demas de que no ha por su órden; y tambien quítome de hartas quejas, que está el mundo de manera que aun en esto ay las que Dios sabe, porque ay diez ó doce que pretenden una encomienda que no se puede dar sino á uno, y así los nueve ó los diez han de quedar quejosos, y como veen

TRADUCTION.

constamment jusqu'ici. Dans un chapitre tenu par l'un des trois ordres d'Espagne, on avait proposé de porter une loi selon laquelle nul étranger ne pourrait désormais obtenir de commanderies, vu l'état de délabrement et de ruine où les avaient laissées précédemment quelques titulaires de cette catégorie; mais, pour moi, je ne crus pas devoir y consentir, parce que si certains d'eux s'étaient ainsi oubliés, ce n'était pas une raison de craindre qu'il en serait toujours de même à l'avenir, d'autant plus qu'on ne manquerait pas de moyens pour y mettre ordre. En conséquence, le statut ne fut point porté; mais sur les deux motifs qui m'ont arrêté, l'un est que toutes les commanderies vacantes ont été données par moi à des sujets qui ont l'habit, à des profès même; que dans les Pays-Bas il n'est personne ayant l'habit qui ne possède également une commanderie, et la plupart même si lucratives, qu'il eût été difficile d'améliorer la position des titulaires. A la vérité, comme dans les lettres que je fais délivrer pour qu'on leur donne l'habit, je dis qu'ils le portent par dévotion, tandis qu'il m'est démontré que c'est uniquement parce que je leur ai donné la commanderie, je suis conduit à signer une chose que je sais positivement n'être pas exacte, sans compter que ce n'est point procéder suivant

ya que no las doy sino á personas que tienen el ábito y profesos, vienen muchos menos á pedírmelas, y á quedar quejosos quando no se las doy, pues son menos estos que no serian si las diese á hombres que no tienen ábitos. Lo otro por que tambien me he detenido es porque andando aquí tantos en my servicio, no sé cómo tomarian y les pareceria que yo les dexase de dar destas encomyendas (pues acá ay otras pocas cosas que poder dar sino es my hazienda, y esta no la tengo ni puedo emplearla en esto por ser para otras tantas cosas), y las diese á otros que no estan sirviéndome, pues como veys son pocos los desos estados que han venido á ello. Todavía yo he procurado de dar á entender que quando tubiesen ábitos como los otros y me sirviessen, que yo no dexaria de tenerlos en la mysama quenta. Y así Mr de Varick me ha pedido un ábito y yo se le dí luego de muy buena voluntad, y tengo fin de darle encomyenda en pareciendo que no toma el ábito por averla. Heme alargado en esto porque entendais

TRADUCTION.

l'ordre. Je me soustrais aussi à des plaintes sans nombre, car le monde est fait de telle manière que même pour cet objet elles ne manquent pas; en effet, dix ou douze sujets venant à solliciter simultanément une commanderie qui ne peut être donnée qu'à un seul, neuf ou dix d'entre eux doivent nécessairement se plaindre; or, comme on voit que je les accorde généralement à ceux qui ont l'habit et aux profès, beaucoup moins de personnes viennent les demander, et je fais par conséquent moins de mécontents par un refus: car les sollicitations sont plus rares que si j'accueillais également celles de sujets qui n'ont point l'habit. Le second motif qui me retient, c'est le grand nombre de ceux qui me servent en Espagne, et qui verraient probablement de mauvais œil que je cessasse de leur accorder des commanderies (car il n'y a guère autre chose à donner dans ce pays, si ce n'est des gratifications pécuniaires, lesquelles sont impossibles pour le moment, vu la pénurie des finances et les besoins pressants de toute espèce), pour les donner à d'autres qui ne me servent point d'une manière immédiate; et vous savez combien les Pays-Bas m'ont fourni peu de sujets disposés à le faire. Toutefois j'ai eu soin de leur donner à entendre que moyennant qu'ils auraient l'habit et me serviraient comme les autres, je les mettrais sur la même

que no lo he dexado de hazer por falta de voluntad sino por lo que he dicho.

En lo de los cargos en Italia, yo beo que no se aplican agora á ellos como combendria, y tambien ay pocos sino son los vireynados, que sabeis quanto ha que estan proveydos; y á la verdad no se me ofrezan ay personas para ellos, y por esto de la religion seria menester buscarlas de quien se tubiese mucha satisfacion, no solamente de que ellos estarian enteros en ella, mas aun de que tendrian la mano en que todos lo estubiesen. Y en el príncipe de Orange no sé yo cómo esto pasaria por lo que para él me apuntáis, ni cómo asistiria á los negocios de aquel reyno, en que como sabcis es el todo el virey, y que combiene que sola una hora no se aparte dellos; de manera que esto tendria por dificultoso, estando yo tan obligado

TRADUCTION.

ligne en ce qui concerne les récompenses. Ainsi M. de Varick¹ m'ayant demandé un habit, je le lui ai accordé de suite avec beaucoup de plaisir, et je me propose de lui donner une commanderie s'il m'est prouvé qu'il ne prend point l'habit uniquement dans cette vue. Je me suis étendu à dessein sur cet objet, afin que vous sachiez bien que si je n'agis point d'après vos insinuations, ce n'est point faute de bonne volonté, mais pour les raisons que je viens de déduire.

Quant aux emplois en Italie, je vois qu'on ne s'y applique point aujourd'hui comme il conviendrait, et en outre il y en a un très-petit nombre, si ce n'est les vice-royautés qui sont pourvues depuis longtemps, comme vous le savez. A la vérité il y a peu de sujets convenables pour de pareilles dignités, et dans l'intérêt de la religion, il faudrait en choisir qui donnassent lieu d'espérer non-seulement qu'ils persévéraient eux-mêmes dans l'orthodoxie, mais encore qu'ils tiendraient la main à ce que nul ne s'en écartât. Sous ce rapport, je ne sais quel fond l'on pourrait faire sur le prince d'Orange, d'après ce que vous

¹ Il s'agit probablement de Gosuin de Varick, chevalier, alors gouverneur de Diest, et qui, devenu margrave d'Anvers, fut tué au sac de cette ville le 4 novembre 1576. Sa seconde femme, en 1564, Cons-

tance, fille de Henri de Berchem, chevalier, et de Marguerite Van de Werven, se remaria avec Frédéric de Champagny, frère cadet du cardinal de Granvelle. Leur union demeura longtemps secrète.

como estoy en conciencia, ya que no puedo residir en aquellos reynos, á poner en ellos las personas que yo entienda que mejor la descargarán, y mas cuydado tendrán del servicio de Dios principalmente despues del myo, y de dar todo buen exemplo á los vasallos. . . .

TRADUCTION.

m'écrivez sur son compte, ni comment il pourrait diriger les affaires d'un pays où le vice-roi est tout, à tel point qu'il ne doit pas les perdre de vue, même une heure de temps. La chose me semble donc extrêmement difficile, étant obligé, comme je le suis en conscience, vu que je ne puis résider personnellement dans ces contrées, à y mettre à ma place les sujets que je connaîtrai les plus propres à travailler au service de Dieu d'abord, au mien ensuite, et à donner toute sorte de bons exemples à mes sujets. . . .

XII.

EL REY D. FELIPE II

AL CARDENAL DE GRANVELLE¹.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 197-200.)

Madrid, á 15 de junio 1563.

A vuestras cartas de x, último de março, xiiii de abril y ix de mayo devo respuesta; aquí se hará á lo que dellas lo requiere, y lo primero será agradesceros mucho el cuydado que teneis de lo que toca

¹ Cette dépêche sert de réponse à plusieurs lettres du cardinal; elle ne renferme aucun passage digne d'une traduction littéraire.

Le roi remercie M. de Granvelle de

son exactitude à l'informer de tout ce qu'il peut lui être utile de savoir, l'engageant à continuer à l'avenir. Il approuve sa conduite à l'égard du conseiller Renard; elle est digne « de sa prudence et

á mi servicio, y de entender lo que passa en todas partes y de avisarme dello, que Gonçalo Perez me ha mostrado siempre las relaciones que de todo le embiays, y es muy necessaria la diligencia que en esto poneis para que seamos avisado de todo lo que se ofrece; y porque sabemos con la voluntad que lo continuaréis, y el contentamiento que recibiremos dello no os encargo de nuevo que lo hagais.

He holgado mucho de ver cómo tomais lo de Renard con vuestra acostumbrada prudencia y modestia, y así ganais mas reputacion que

« de sa modération accoutumées. » Il le prévient en outre qu'il a chargé la duchesse de Parme de choisir la marche qu'elle jugerait la plus convenable pour instruire le procès de ce personnage, soit en Franche-Comté devant le parlement, soit dans les Pays-Bas par le conseil privé ou des commissaires délégués à cet effet. Philippe recommande au cardinal d'avoir un soin tout particulier des intérêts de la religion, compromis surtout à Tournay et à Valenciennes, et voit avec beaucoup de peine la tournure qu'ont prise les affaires en France, où l'on vient de conclure une paix si préjudiciable à l'église catholique et à l'autorité du roi*.

Suivent un grand nombre de courts alinéa dans lesquels Philippe rappelle successivement les principaux passages des quatre dernières lettres de M. de Gravelle, approuvant les réflexions qu'ils contiennent ou témoignant la satisfaction que lui causent les faits qui s'y trouvent mentionnés. Après la répétition de plusieurs points, tels que les nouveaux évêchés, la réunion de certaines abbayes pour leur dotation, l'acceptation de l'évêché de Gand par l'abbé de Saint-Pierre, la prise de possession de l'abbaye de Saint-Amand

par le cardinal, etc. déjà touchés dans de précédentes dépêches, le roi, à l'occasion du mauvais état des affaires dans les Pays-Bas, réitère le désir qu'il éprouve d'y remédier par sa présence, et développe les obstacles qui continuent à s'y opposer. Il est fâché de voir que sa sœur, la duchesse de Parme, ait pris en mauvaise part sa décision relative à la citadelle de Plaisance. L'intérêt bien entendu de Marguerite a été pourtant l'unique règle de sa conduite. Le projet qu'il avait formé pour le mariage du jeune prince Alexandre Farnèse avec une des filles de l'empereur n'ayant point eu l'agrément de ce monarque, le roi songe maintenant à lui donner pour épouse une fille de l'infant don Édouard de Portugal, frère de la défunte impératrice, mère de Philippe. — Pour le moment il ne peut point être question de changement dans les ambassades de France et d'Angleterre; l'évêque Quadra et M. de Chantonnay doivent demeurer à leur poste.

La dépêche se termine par l'annonce sommaire d'un succès obtenu en Afrique par une flotte espagnole de trente-quatre galères envoyée au secours de Mazalquivir, assiégé par le roi d'Alger.

* Traité de pacification publié le 19 mars, sous le nom d'Édit d'Amboise.

con ponerlos en responder ni hazer caso de sus cosas. Visto lo que Madama me ha escripto despues que se le dió mi carta, y que no se le podia negar de ser oydo por justicia, he acordado de seguir su parescer, como lo veréis por lo que le scrivo, remitiéndoselo para que si le parece que vaya á Borgoña, se vea allá su justicia por los del parlamento, y si esto no le paresciere se vea ay por los del consejo privado ó por comissarios particulares, como á mi hermana mejor le paresciere convenir para que la justicia se haga con el término que se deve. De lo qual os he querido avisar para que sepais lo que passa y el camino que en ello se ha tomado, aunque no es menester ny conviene en ninguna manera que se sepa que la forma del juyzio va remitido allá.

De que lo de la religion no vaya en esos estados como yo querria, me pesa en el alma, y Dios sabe el cuidado que me da, y allá veréis lo que escrivo á Madama para el remedio de lo de Tornay y Valencianes; yo os encargo mucho que ayudeis en ello como soleis, que si no se remedia esso de rayz y de una vez, no puede dexar de passar el daño muy adelante, y quanto menos ayudan los gobernadores en aquellas partes, tanto es menester poner mas diligencia, cuidado y vigilancia en el remedio dello.

Del successo que han tenido las cosas de Francia me ha pesado mucho, y que ayan venido á parar en una paz tan perniciosa y al bien de la religion y al sosiego de aquel reyno. He visto lo que acerca desto me scrivis, y por mi parte se han hecho y hazen todas las diligencias posibles, y assí será bien que se hagan por essa parte como veis que es menester.

En lo de los obispados, my embaxador me ha escripto de Roma que eran ydos todos los despachos que se havian pedido, y aunque es bien oyr á los frayles de Tongherloo y de Sanct Bernardo en lo que querrán proponer, no querria en ninguna manera que se hiciesse mudança en que dexen de tener los obispos las abadías que se han de anexar como está acordado, porque aquello es lo que conviene al servicio de Dios, y bien dessos estados y á mi autoridad.

He holgado mucho de que el abad de Sanct-Pedro aya aceptado el obispado de Gante, y que se pueda escusar lo de la pension de acá con la esperança que dezis; yo le scrivo como allá veréis, y no me queda que dezir mas sobre ello. En lo que toca al doctor Zonio, escrivo á Madama; á aquello me remito.

Ha sido bien tener la mira á si el cardenal de Lorrena hazia alguna diligencia en lo del concilio sobre lo dessos obispados; pero hasta agora no se ha entendido cosa ninguna, y si acudieren acá de su parte sobre el priorado de Mersen, yo estaré advertido para responder como os parece, que me ha satisfecho mucho.

Ha sido bien acordado que vayan dessos estados al concilio los tres obispos que escrivis, y que vayan con ellos algunos letrados.

Al arçobispo de Cambray solicitaréis que tome el palio, y si fuesse possible que se lo diesse el obispo de Arras ántes que se fuesse al concilio; mas si fuesse partido y viene cométido á otro, haréis la misma diligencia, ó para que se cometa de nuevo á otro perlado.

De lo que faltare en el indulto me avisad luego para que se pueda escribir sobre ello á Roma, como dezis que conviene.

Holgué d'entender que teniades ya las bulas y possession del abadia de Sanct-Amand, y que fuesse como convenia á la conservacion de mi patronazgo; y hezistes muy bien en dissimular con los frayles lo passado, pues se vinieron á reconocer.

En lo de Lieja cierto fué mal caso passarse tan adelante sin avisar á mi hermana. Yo le escrivo sobre ello lo que veréis; y siendo el dean de los que yo nombré, parece que no podrá dexar de tener el reconocimiento que es razon.

En lo que toca al canceller, me parece muy bien lo que dezis; y á mi hermana escrivo lo que veréis, y holgaré de tener su respuesta en ello para si se hallasse algun modo ó camino como quitarle sin que pudiesse tener inconveniente ni seguirse lo que dezis que podria suceder. Holgué de entender lo que passó en el baptismo de la hija de Madama de Hoostrate, y que el duque de Cleves y los demas que se hallaron presentes diessen las muestras que dezis de tan buenos

cathólicos. En lo de no aver venido á ver á mi hermana, fué bien aceptar sus disculpas y procurar que no causassen la impression que querian hazer dello en los del pueblo.

He visto los memoriales del presidente Viglius y la razon que ay para hazerle merced, y assy siguiendo el parescer de Madama y vuestro me he resuelto de hazerle merced en aquello que pide de lo que pagava de las tierras del Bilda, como lo escrivo mas largo á Madama. Y en lo del cargo de canciller de la órden, no me he podido determinar hasta tener la nominacion que de ay ha de venir, porque como sabeis han de concurrir seys votos conmigo para ella; y he holgado mucho que él aya querido servir su cargo hasta my yda, y para entretanto escrivo que tome al doctor Hoperus¹ que le ayude y descanse en lo que se pudiere, y despues veremos en la provision del cargo lo que converná.

He holgado de entender que el Blazer² y los otros del consejo ayan hecho tanto provecho en la baxa Flandres en lo de la religion, y pues os parece que seria necessario que se hiziesse la misma diligencia en las otras partes del condado de Flandres, acordadlo á mi hermana para que se haga ansy.

Bien hazeis en continuar la intelligencia y correspondencia con la Thieuloye, y pues el governador no assiste á ello como devria y convernía, yo escrivo á my hermana que ella vaya en persona, y procure de remediarlo de rayz.

En el finiquito de vuestras cuentas se está entendiendo, y yo le mandado que se prissa en ello y se os embie con brevedad.

De Martin de Guzman tengo cartas como era ydo á Viena, y que á su buelta á Insprug me escriviria largo; y tengo por cierto que en Roma no se hará dificultad con los officios que de mi parte se han hecho.

Cierto me avya pesado de que el predicador Plauser huviesse

¹ Voir tome V, p. 36.

² Jean de Blasère était conseiller au grand conseil de Malines de 1562 à 1582.

Lors de sa mort, qui eut lieu l'année suivante, il était vice-président du conseil de Flandre.

estado en Augusta con el rey, hasta que entendí despues que se avia buuelto y no avia sido llamado por el rey, el qual me escribe que avia puesto casa á sus hijos, y que partirian de Viena á principio de julio, y se hallarian en el puerto de Villafranca de Niça al fin de agosto, pidiéndome que para aquel tiempo mandasse yr ally mis galeras y algunos navíos para passar los cavallos que traen de Alemaña, que vernán á entrar en estos reynos passados los calores del verano, y no podrá hazelles daño la mudança.

En lo que me acordais del baron de Polwiler, cierto quisiera poder hazer algo por las consideraciones que tocais; mas ninguna forma ay para ello, porque aun para cumplir lo forçoso no ay manera; pero yo he mandado que se le haga justicia, y con esto no terná justa cosa de se quejar.

Holgaré de entender lo que avréis tratado con M^r de Vakene¹ sobre la casa de Gante y lo que dello se avrá seguido, y assy os ruego que me lo aviseis.

Quanto á la carta que me embiaron firmada de sus nombres el conde d'Aigmont, el príncipe d'Orange y el conde de Horne, yo les respondo lo que allá entenderéis, de la duquesa mi hermana, que ha sido lo que mas ha parescido convenir.

En lo que toca al remedio de las cosas de ay, y proveerlo de rayz, yo he visto todo lo que me escrivis, y os agradezco mucho el cuydado que teneis de avisarme de lo que en todo os paresce. Yo pienso tomar resolucion en ello y en lo que toca al establecimyento de mis cosas muy en breve; y terné de lo que toca á esos estados como tan principales, y que tanta necesidad tienen dello, el cuydado que es razon. Y en lo de mi yda, cierto yo la desseo; pero convernía que fuesse como dezis con dinero y crédito, y en esto ay la dificultad que podeis considerar; y para en caso que yo no pudiesse llevar esto, holgaré mucho que me aviseys si mi presencia podria ser de provecho sin ello, porque querria tener en esto vuestro parescer.

En los negocios particulares de la duquesa mi hermana, he visto

¹ Voir tome VI, pages 200, 563.

todo lo que me escrivis y representais; y cierto me pesa de que ella y el duque su marido tomen lo del castillo de Plasencia como lo toman y lo lleven por tales términos, aviéndoles yo escripto tan poco tiempo ha que por agora no conviene hazer novedad en ello, y estoy algo sentido de que no me crean, y lo juzguen de la manera que lo juzgan, pues sé yo mejor que ellos lo que cumple, y que es mayor seguridad suya estar el castillo en mi poder que en el suyo, y assy será servydo que se lo digais, y que en lo de los conjurados no tienen razon de quejarse, porque ántes avemos passado por muchas quejas que se nos han dado bien dignas de consideracion, y que hasta agora no han podido conseguir la recompensa de sus haziendas que les tienen tomadas en Plasencia, y otras cosas que serían largas de escribir; y no creemos que la duquesa nos ame tan poco, que en esta sazón y coyuntura dexé de asistir á lo que toca y conviene al gobierno dessos estados, como hasta aquí lo ha hecho, porque me pagaria mal el amor que le tengo.

Quanto al casamiento del príncipe su hijo, yo he diferido de escribir sobre ello porque no he hallado en el emperador el aparejo que yo esperaba, y assy holgaré mucho que vos me aviséis luego qué forma y camino se podrá tener para desviarlo de manera que la duquesa y su marido lo tomen bien; y porque el emperador, segun entiendo, no verná bien en ello, con el desseo que tengo que el príncipe se case con cosa mia y de mi sangre, he pensado que sería bien tratar de casalle con una prima hermana mia hija del infante don Duardos de Portugal, hermano de la emperatriz mi señora, que está en gloria. Vos tambien en esto me avisaréis de vuestro parecer, y de la manera que se devrá proponer á Madama para que pueda yo escribir á Portugal y ver si querrán venir en ello, y se pueda tratar sin perder mas tiempo, pues dessean tanto casarle, y con mucha razon, por no tener mas de á él ni esperança de otro successor.

En las cosas de Inglaterra, he visto lo que el embaxador Quadra me ha escripto, y lo mismo á Madama y á vos, y he tomado la resolucion que veréis por la carta que escribo al dicho embaxador en

cifra; y porque conviene que en ello aya gran secreto por el inconveniente que podria traer el entenderse, será bien que no lo sepa nadie sino mi hermana y vos solos.

En lo que toca al dicho embaxador Quadra, yo terné cuydado de lo que me acordais, que bien veo la razon que ay para ello; y en lo que dezis sobre su mudança, yo terné memoria quando sea tiempo, que agora no es coyuntura para poderle sacar de ally por el daño que recibirian los negocios, como vos lo podeis juzgar; y la misma consideracion ay en lo del mudar al embaxador Chantonney vuestro hermano.

Teniendo escripto esto, he recibido vuestra carta de xxij de mayo, y holgado d'entender por ella lo que escrivis que las juntas de la gente de pié y de cavallo que se avian comenzado á levantar en Alemania se avian deshecho, y assy holgaria harto de saber que los Alemanes que estavan en la frontera de Francia que llevó el marichal de Hessen se huviessen deshecho y tornado á sus casas, porque me escribe vuestro hermano de Francia que aun todavía se estavan en pié so color que no los acabavan de pagar y que avian tomado por pensionarios al marichal y á otros.

Hazeis muy bien en avisarme de lo que se ofrece, y es assy que cessando lo de Alemania y estando lo de Francia como está no ay de que temer dello; el peligro podria venir de ay mismo no se poniendo remedio en lo de la religion, y assy me ha parecido muy bien lo que Madama ha resuelto de hazer levantar seys compañías de infantería para ponerlas en Tornay y Valencienas, las quales y lo que mas se huviere de proveer se podrá suplir de los cient mill ducados, como arriba está dicho, y con la buena diligencia y cuydado de mi hermana, que bien veo quan de veras lo toma y se emplea en ello.

He holgado mucho de que se aya acordado y dado el despacho al conde de Aremberg para lo de los obispados en Frisa, y tengo por cierto que él se empleará en ello con el cuydado que toma las cosas de mi servicio, tanto mas yendo en esto principalmente el de Dios. De lo que me acordais de los seys mill ducados que se deven

de su ayuda de costa, terné memoria para que sea proveydo lo mas presto que ser pudiere.

Heme maravillado liarto de las visitas que se han hecho el príncipe d'Orange y el duque de Cleves, y es digno de consideracion, y el aver passado sin dezir nada á my hermana, y que se puede poner este caso con los demas para en su tiempo y lugar.

A lo que toca á los particulares de Madama se responde arriba; y cierto quanto mas pienso en ello, veo que menos conviene lo que piden del castillo. En otras cosas yo terné con ellos y con su hijo la cuenta que es razon para hazelles todo favor y merced.

Estando para cerrar esta me llegó aviso como á los viii deste llegaron á Oran las treynta y quatro galeras que mandé yr al socorro de Marçaquibir, el qual el rey de Argel avia batido desde los ocho de mayo y dádole tres assaltos, en los quales perdieron mucha gente y fueron rebutados; y como el rey fué avisado por algunas galeotas que tenia á la guardia del socorro que yva, hizo retirar sus vaxeles házia Argel, y él se levantó del cerco y puso en huyda con tanta prissa, que perdió el artillería con que batia y nueve vaxeles y algunas varcas en que avia tres pieças de artillería gruessa y municiones: llegó el socorro á muy buen tiempo, porque tenian harta necessidad dél.

Tambien me llegó al mismo tiempo aviso como era llegada á Sanct-Lucar el armada que se sperava de las Indias. Muy R^{do} en Christo padre cardenal, mi muy caro y muy amado amigo, Nuestro Señor os tenga en su continua guarda. De Madrid, á xv de junio 1563.

YO EL REY.

XIII.

GONZALO PEREZ¹AL CARDENAL DE GRANVELLE².

(Mémoires de Granvelle, IX, 1-2.)

Madrid, á 15 de junio 1563.

Ha tanto tiempo que avia de ser partido este correo, que ya no sé qué me diga de tanta dilacion, sino que plegue á Dios que no dañe. V. S. crea que donde quiera que ha de intervenir provision de dineros, como ha de passar por la mano deste amigo de V. S. R^{ma} que es morir averlo de sacar, y cada dia se veen los frutos dello, y por dexar los antiguos de que V. S. terná memoria, de poco acá han sucedido dos daños : el primero el de la pérdida de las galeras, que se perdieron por esperar su paga xxv dias; y agora lo de Oran, que por no proveer con tiempo xx mill ducados se ha visto en términos de per-

¹ Voir tome VI, page 450, et Mémoires sur le cardinal de Granvelle, par Prosper Lévêque, II, 76.

² Il n'est pas surprenant, dit l'auteur de cette lettre, que les affaires de finances éprouvent du retard, puisque Éraso en est chargé : avec un tel homme, il n'y a jamais moyen d'en finir, par suite de son incurie. Deux désastres viennent d'affliger le royaume : l'un, c'est la perte des galères, auxquelles il a fait attendre vingt jours la solde due à leurs équipages; en second lieu, faute d'avoir envoyé à temps vingt mille ducats, Oran a failli tomber entre les mains de l'ennemi. Parmi les

bâtiments capturés par les Espagnols à la dérouté de Mazalquivir, on a trouvé deux barques françaises et deux autres génoises chargées de munitions et de provisions en tout genre. — Perez a fait tout son possible pour amener les affaires du duc et de la duchesse de Parme à une solution conforme à leurs désirs; il espère que l'un et l'autre de ces hauts personnages prendront en bonne part la décision du roi et se garderont d'exécuter les menaces qu'ils avaient faites; autrement ce serait compromettre leurs intérêts d'une manière très-grave. La sécurité du duc Octave dépend beaucoup moins de la possession

derse, y se han gastado diez vezes mas. Lo que sucederá adelante ello se dirá, y nunca acabamos de desengañarnos; bendito sea Dios, que esto de Oran y Maçalquibir ha sucedido mejor de lo que algunos deseavan ó esperavan, como lo verá V. S. por la carta de S. M. y por la copia de la que escribe al emperador, que me ha parecido embiarla á V. S. que es un poco mas larga. Solo añadiré que entre las varcas que tomaron fueron dos de Franceses y dos de Ginoveses cargadas de munyciones y provisiones. Yo dixé á S. M. lo que V. S. me escrivia sobre lo de *estos moros blancos*, y no le ha parecido por agora hablar en nada por si no sucediesse el of^o; suplico á V. S. piense el camino que se podria tomar para lo que me scrivió, y me lo avise en cifra para que yo haga relacion á S. M. dello, que bien es tener prevenidas las cosas.

Todas las cartas de V. S. he recibido de XI, XX de março, XXX de abril, IX, XXII de mayo; y aunque S. M. responde á todo, no dexaré yo de satisfazer á algunos particulares.

Lo de Renard se ha remitido á justicia, como V. S. verá, y no pareció que se podia negar; yo bien quisiera que se apretara á obedecer por el exemplo y por el authoridad de nuestro amo, pero no se ha podido mas. En lo de M. de Chantonné he hecho oficio, y no es agora tiempo, aunque bien creo que no se dilatará mucho, y yo

du château de Plaisance que de la manière dont il traitera les *conjurés* et ceux qui se sont attachés à leur fortune. L'un d'eux est mort dernièrement, et un autre, le comte Jean Anguisciola*, a été frappé d'un coup d'arquebuse. Perez considère le duc comme trop bon chrétien et trop loyal chevalier pour l'accuser de ce crime, mais il n'en est pas de même de tout le monde. A la suite de diverses particularités sur les barons Nicolas et Jean de Bolviller frères, sur la bonne opinion qu'a conçue le roi de

l'évêque de Viterbe, etc. il mande au cardinal qu'Honorato Juan vient d'être appelé à la cour par Philippe II, qui lui destine, dit-on, l'un des évêchés vacants et la direction de la conscience du prince don Carlos. Un jour que Perez parlait au roi de la requête envoyée par les seigneurs contre M. de Granvelle, sa majesté lui protesta sur sa foi qu'elle préférerait perdre sa couronne plutôt que de se rendre coupable envers le prélat de l'injustice qu'ils lui conseillaient.

* Il avait été l'un des meurtriers de Pierre-Louis Farnèse, pere d'Octave, en 1547. Son complice était Camille Pallavicini

ayudaré en ello por servir á V. S. y porque me parece á propósito para lo que V. S. R^{ma} le propone.

Lo mismo digo en lo del obispo Quadra, que no seria mucho que á un mismo tiempo se mudassen, aunque esto no se puede saber de cierto, ni el cómo ha de ser; por esso V. S. no diga nada dello.

En lo de la yda de S. M. á esos estados ay bien que pensar, y cómo dexa estos reynos, y tambien si no lleva la provision del dinero y crédito que es menester; en lo qual yo le dixé que no avia para que hiziesse la pregunta que haze á V. S. pues sin dinero ni ay valor ni prudencia que baste. Todavía quiso que se scriviesse.

En lo que se escribe á Quadra me parece que se ha tomado buena resolucion; V. S. ayude de allá con su parecer y consejo, que podrá mucho con su authoridad y saber si lo entiende como yo, que si es de otro parecer no avrá que scrivir en ello.

Sobre la plática que movió Polwiler del cavallero que está en Francia, avia escripto M. de Chantonné y S. M. le ha mandado que allá tienté el vado y camino que avria para traerle á nuestra opinion y devocion; espérase su respuesta para tomar su consejo y parecer en ello. Entre tanto el Polwiler seria mejor que no tratasse nada hasta ver el camino que estotro toma, si á V. S. no parece otra cosa; lo que ay en ello sabrá de su hermano.

Por lo que toca á Madama, he hecho el buen oficio que he podido, y no ay que dezir por agora porque S. M. no está en darles el castillo. Yo bien creo que Madama y el duque ternán tan buen seso que lo tomarán como es razon, y no harán la novedad que á V. S. apuntáron, porque seria echar á perder sus negocios; y la seguridad de la vida del duque no depende tanto desso como de no tratar mal á los conjurados ó á los que dependen dellos, que el otro dia vino aviso que ha muerto uno dellos, y agora vino otro que ha pocos dias que tiraron un arcabuzazo al conde Juan Anguisola. Yo tengo al duque por tan buen cavallero y tan christiano, que creo cierto que el no lo mandaria hazer; pero es harto mal que se piense, y con esos los años de los otros no se pueden asegurar jamas. Esto escrivo á V. S. como

de mio y no por orden de mi amo por parescerme digno de consideracion. El Ardingelo haze mas de lo que puede en este negocio, y V. S. se desengañe que ninguno ay en el consejo del rey que le ose aconsejar que lo de escarmentado de los exemplos passados, y si V. S. se hallasse aquí haria lo mismo.

S. M. está muy bien informado de las cosas del obispo de Viterbo, y le tiene mucha voluntad por su bondad y christiandad, y assy se conocerá siempre que huviere ocasion para ello. En estas últimas cartas no quisiera que se mostrara tan apasionado por las cosas de Roma; pero como él depende de allá y su grandeza la España de allá, no es de maravillar. En lo de las agatas que se hallaron en su heredad, yo entiendo de S. M. que holgará con ellas y con que le embie algunas por labrar, porque las quiere hazer acá á su modo. V. S. se lo podrá escribir con la modestia que el rey suele admitir estas cosas.

En lo de la paga de Ogier de Busbeck¹, yo hablé á S. M. y el Sr. Reynard tambien, y se haze toda la diligencia que se puede para que sea pagado, que S. M. da las provisiones para ello y los dineros; no me parece que está tan sobrado.

Yo solicito quanto puedo lo del baron Juan de Polwiler, y aun no lo he podido concluir. En lo del hermano S. M. responde á V. S. de manera, que á mí no me queda que dezir.

Al canonigo Ayala ayudaré en quanto pudiere por lo que ha servido y V. S. le encomienday, porque le tengo por amigo.

En lo de los bordes de la tapicería, S. M. me ha mandado escrivir á V. S. que él haze hazer otros á su modo y que muy en breve los embiará, y que porque tiene seda de Granada muy escogida de colores,

¹ Ogier Ghislen de Busbeck, né à Comines en Flandre, et mort en 1592, à l'âge de soixante et dix ans, fut ambassadeur de Ferdinand I^{er}, roi des Romains, à Constantinople. C'est à ce titre qu'il négocia, en 1562, avec un plein succès, la mise en liberté de plusieurs gentilshommes

espagnols, faits prisonniers dans l'île des Gerbes. A son retour à Vienne il fut chargé de l'éducation des fils de l'archiduc Maximilien. On a de lui en latin une intéressante relation de ses voyages dans la Turquie d'Europe et d'Asie.

la quiere yr embiando con los correos que fueren, porque desta manera será allá muy en breve.

Honorato Juan es buelto aquí llamado de S. M. y se tiene por cierto que le darán un obispado de los que están vacos y será confessor del príncipe; él lo meresce todo, y me pesava harto de que se huviesse arrinconado un hombre como él.

El abad Sagante está bueno y continúa su servicio y muy lexos de lo que V. S. en su carta me dize, y assí yo no le hablo en ello; agora yremos á Monçon, y passaremos por su tierra.

Allá entenderá V. S. lo que S. M. responde á lo que le escribieron los conjurados. Hablándole yo en ello como era razon, me respondió que por su fee ántes aventuraria á perder esos estados que hazer esse agravio á V. S. en lo qual conoscerá la gran voluntad que le tiene. Plegue á Dios que el officio que agora se haze aproveche, que yo temo que no ha de ser de ningun fructo, y será menester proveerlo de veras, que á enfermedades peligrosas, curas se han de hazer peligrosas. N. S. guarde y acres^{te} la Ill^{ma} persona y estado de V. S. como yo desseo. De Madrid á xv de junio 1563. . . . De V. S. Ill^{ma} mayor servydor que sus Ill^{mas} manos besa.

G^o PEREZ,

XIV.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ.

(Mémoires de Granvelle, IX, 3-6.)

Brusselas, á 17 de junio 1563.

. Forçada ha sido Madama levantar seys vanderas de infantería por lo de Tornay y Valencienes; con lo qual, en lugar de dar el remedio que se pretende, nos pone el marques de Bergas en nuevo embaraço, haviéndolo primeramente conferido con los otros señores, porque no se halle solo y sin arrimo en su demanda, que á esto va una parte de la liga.

Y es el fundamento de la dificultad porque queriendo Madama

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ.

Bruxelles, 17 juin 1563.

Les premières lignes sont destinées à expliquer le retard qu'a subi cette réponse à la lettre de Perez.

. Madame a été obligée de lever six compagnies d'infanterie à l'occasion des affaires de Tournay et de Valenciennes; mais cette mesure, au lieu de remédier au mal, n'a fait qu'accroître les embarras, par suite de la manière d'agir du marquis de Berghes, qui s'était entendu préalablement avec les autres seigneurs, afin de ne pas se trouver seul et sans appui dans sa démarche, et tel est en partie l'objet de la ligue.

que esta gente dependiesse della y no de otro, porque no conviene, siendo las vanderas seys, y habiendo de servir las unas en Tornay y las otras en Valenciennes, por no ser el número mayor que de las dichas vanderas, hizo á Blondel (que tuvo un tiempo durante la guerra cargo de Felipeville) coronel dellas. Confieſſan que es muy ſuficiente para eſte cargo y mas, pero que no han de eſufrir tal agravio de que en tiempo de paz tengan coroneles ny ningun ſuperintendente de la gente de guerra en ſus gobiernos, ſino ellos meſmos. Y eſto del tiempo de paz han dicho por reſponder á que eſtubo en Felipeville, que es gobierno d'Artois, el coronel Suendi mucho tiempo con ſu coronelia; y quando ſe dize que el príncipe d'Oranges, y M. d'Aigmont eran coroneles, dicen que la gente era eſtrangerá, y que havia otros reſpectos; y quando ſe habla de la coronelia que eſtubo en Gante quando ſe hizo el caſtillo, dize que el emperador ó la reyna eſtaván preſentes, y que ſi quiſieſſe yr Madama en perſona á tractar las cosas de Tornay y Valenciennes, que lo podria hazer, y no lo contradirian, y yo lo creo ſi tienen poca gana de entender en eſtos negocios.

TRADUCTION.

Voici l'origine de cette difficulté. Son alteſſe, voulant que ces troupes dépendiſſent d'elle ſeule, et non d'un autre (ce qui n'eût point convenu, puis que les compagnies n'étaient qu'au nombre de ſix ſeulement, et devaient être employées les unes à Tournay, les autres à Valenciennes), avait nommé colonel M. de Blondel, qui a commandé quelque temps pendant la guerre la place de Philippeville. A cette nouvelle, les ſeigneurs, tout en reconnaissant que cet officier eſt parfaitement convenable pour un tel emploi, et même pour quelque autre plus élevé encore, déclarent qu'ils ne ſouffriront jamais qu'en temps de paix il y ait dans leurs gouvernements d'autres colonels ou commandants ſupérieurs de forces militaires qu'eux-mêmes. Ils inſiſtent ſur cette circonſtance de la paix, pour prévenir l'objection que Schwendi fut longtems avec ſon régiment à Philippeville, place dépendante du comté d'Artois; puis quand on leur fait observer que le prince d'Orange et le comte d'Egmont ſont auſſi colonels, ils en conviennent, à la vérité, mais répondent que leur commandement ſe borne à

Y para concertarse sobre este punto fué el marques á Tornay á juntarse con M. de Montigni, y tambien se halló allí M. d'Aigmont, y se hazen todas estas juntas sin dezir nada á Madama; podria ser que no huviessse mal en ellas, como en que truxo pocos dias ha el príncipe d'Oranges á Breda al duque de Cleves, sin que ny el uno ny el otro lo hayan hecho saber á Madama hasta el dia de oy, y dizen que llevarán muy brevemente al dicho duque á Amsterdam. Y verdaderamente no puedo dezir que estas cosas vayan el camino que deven, y en esto estamos con el marques, que en estas cosas que se ofrecen en Valenciennes ha pedido ya dos vezes licencia á Madama para yrse á Lieja por los negocios de su hermano, y á Aquisgrana por su salud, aunque me dizen quantos le veen que está *bueno y gordo*, y como se sostienen uno á otro, ya puede V. S. ver en qué estamos y qué podemos hazer, y si todo no es perdido si S. M. no viene, que bien hazemos lo que podemos por remiendo, pero no por remedio que baste; y verá V. S. que tales estarán quando venga la respuesta de S. M. sobre su escripto contra mí, que pues Renard queda aquí no obstante lo que

TRADUCTION.

celui de troupes étrangères, et qu'il existe d'ailleurs à leur égard des considérations toutes spéciales. Si l'on vient à leur parler du régiment qui se trouvait à Gand lors de la construction de la citadelle, ils objectent la présence de l'empereur et de la reine (Marie), ajoutant que si Madame voulait aller en personne mettre ordre aux affaires de Tournay et de Valenciennes, elle pouvait le faire sans aucune crainte d'opposition de leur part, et je le crois facilement, tant ils ont peu de goût à se mêler d'affaires de ce genre.

Le marquis est allé à Tournay pour se concerter sur ce point avec M. de Montigny; M. d'Egmont s'y est trouvé de même, et ces réunions ont lieu sans que Madame en ait la moindre connaissance. Il se pourrait faire qu'il n'y eût réellement aucun mal dans ces démarches, comme dans celle du prince d'Orange, faite il y a peu de jours, en engageant le duc de Clèves à le visiter à Breda, sans que ni l'un ni l'autre en aient prévenu Madame. On ajoute que le duc ne tardera pas à partir pour Amsterdam.

S. M. le havia mandado, segun lo va publicando por todo despues que es buelto de tres dias á esta parte su solicitador criado de Dissey, ya dize todo el mundo que no havrá ninguno que no ose, y que pues salió este con la suya, çufrirá S. M. quanto se quisiere, de quien no tenemos aun nada sobre esto de Renard; veremos lo que dirá, que ny á Renard ny á su embaxador pienso yo creer todo lo que dixerén, que no es siempre verdad todo lo que suelen dezir, mas verdaderamente esto va mal y cada dia peor.

Si lo osasse dezir, es cosa de risa embiarnos deposiciones que se hazen ay delante de los inquisidores para que busquemos aquí hereges, como si no lo professassen aquí millares á los quales no osaríamos dezir nada; ny ya los aprehenden los ministros, que mas de un año ha que no se tomó calvinista en Envers, y tuviesse yo tantos doblones de á 10 de renta como los hay públicos. No diré que no haya muy muchos buenos; pero como veen á S. M. ausente, y que

TRADUCTION.

Ici le cardinal mande à Perez que le marquis de Berghes ne cherche qu'à éluder les obligations de sa charge, et tandis que sa présence serait si nécessaire à Valenciennes, il ne cesse de demander à la duchesse de Parme la permission de voyager, tantôt sous le prétexte des intérêts de son frère (l'évêque) qui l'appellent à Liège, tantôt sous celui de réparer sa santé, « qui est dans l'état le plus florissant. » L'affaire du conseiller Renard a porté un coup mortel à l'autorité du roi. Lorsque l'on voit cet homme continuer à résider dans le pays malgré les ordres réitérés et formels du monarque, il n'est personne qui ne se promette le même succès dans tout ce qu'il pourra tenter.

Si j'osais parler à mon aise (poursuit M. de Granvelle), je dirais qu'il y a vraiment de quoi rire de voir qu'on nous expédie d'Espagne les dépositions faites devant les inquisiteurs, pour nous aider à découvrir des hérétiques, comme s'il n'y avait point ici des milliers d'individus professant publiquement leurs fausses doctrines, et à qui nous n'oserions dire un mot. De leur côté, les magistrats ne les font point saisir, si bien que depuis plus d'un an on n'a pas arrêté un huguenot à Anvers, et pourtant que ne possédé-je autant de doublons de rente qu'il en existe dans cette seule ville, bien et dûment connus pour tels! Je ne nierai pas qu'il n'y ait des gens de bien en très-grand nombre; mais comme

otros toman tanta authoridad y que se les permite , las cosas andan como andan. Y desto haga V. S. con S. M. el oficio que le pareciere , que estan las cosas tan adelante , que no sé ya lo que me diga.

Buena ha sido la provision de los cient mil escudos , mas bien vee V. S. que son pocos , no se teniendo esperança de sacar un cornado de los estados , por estorvarnos en ello los que nos devrian ayudar , y esto con tanta desvergüença , que osan embiar á dezir á Madama con los suyos , que si ella quiere juntarse con ellos , verá quan diferentes yrán los negocios , y que harán que los estados le den á ella en particular grandes sumas , y este language quiere dezir que los tienen muy en su mano y que si ellos quisiessen passarian las cosas por otra via. Si á M. d'Aigmont pudiessen ganar algunos de los amigos que ay tiene y abrirle los ojos , seria gran camino andado , que le tienen ciego , y de suyo no creo que él seria malo ; y por amor de Dios no gaste por mi respecto S. M. sus negocios , que me contentaré harto que los

TRADUCTION.

ils voient sa majesté absente , et d'autres s'arroger une si grande autorité sans qu'on la leur conteste , les choses vont leur train. Votre seigneurie peut faire auprès de sa majesté tel usage qu'elle jugera convenable de tous ces renseignements , car le mal est si invétéré que je ne sais vraiment plus qu'en dire.

L'ordonnance des cent mille écus est venue fort à propos ; mais votre seigneurie comprend que c'est bien peu de chose , surtout aujourd'hui que nous n'avons aucun espoir de tirer un seul écu des états provinciaux , par suite des embarras que nous suscitent leurs membres les plus influents , qui devraient plutôt venir à notre aide en pareille circonstance. Leur effronterie (et c'est le mot) va même si loin , qu'ils ont envoyé dire à Madame par quelqu'un des leurs que , si elle voulait se ranger de leur côté , elle verrait les affaires prendre une tournure toute différente , et qu'ils sauraient bien obtenir des états , pour elle en particulier , de fortes sommes , donnant ainsi à entendre qu'ils disposent à leur gré de la fortune publique , et qu'il dépend uniquement de leur pouvoir d'imprimer aux affaires la direction la plus favorable.

Le cardinal insiste sur la nécessité de s'attacher M. d'Egmont , qui est bon naturel-

traten otros si lo hazen bien, mas lo que yo temo es que se camine á otro fin, y que salidos con esto luego lo mostrarian, y ya jubilan con ver que Renard, que está sano y gallardo, ny ha sido doliente (ántes se le provará que al mesmo tiempo que le davan certificacion de su indisposicion, y de que le hallavan doliente sobre su cama, yva media hora despues hasta la casa de M. de Meghen á informarle, y va y viene dentro y fuera de lugar á su plazer) sale con la suya de no partirse de aquí.

En nombre del rey de Dinamarca se levanta gente por todo á furia, y ya havian tomado sueldo muchos destes estados, quando teniendo aviso dello por M. d'Aremberg y con su parecer se determinó Madama á prohibir que ninguno destes estados saliesse á servicio de príncipe estrangero; y tanto mas pareció deverse hazer esto, porque ni del rey de Dinamarca ny de sus coroneles Jorge van Hol y Hilmar de Munichhausen tiene S. A. aviso ninguno deste levantamiento que hazen de gente de guerra; y diziéndose que es para Dinamarca contra Sueden, siendo ambos reyes confederados de S. M. parece-

TRADUCTION.

lement, mais se laisse entraîner par l'exemple. Lui-même ne demande pas mieux que de céder la place aux mécontents, si de cette manière le service du roi doit y gagner; malheureusement il a lieu de craindre que l'animosité qu'on manifeste contre lui ne soit qu'un prétexte. Renard a feint une maladie pour se dispenser de se rendre en Bourgogne, suivant les ordres de sa majesté. — On fait en ce moment de grandes levées de troupes pour le roi de Danemarck, et déjà un nombre considérable d'habitants des Pays-Bas avaient contracté des engagements, lorsque la duchesse de Parme, avertie par M. d'Aremberg, a fait défense à tous les sujets de s'enrôler à un service étranger quelconque. Cette mesure est d'autant plus justifiée, que ni le roi de Danemarck, ni les colonels Georges van Holl et Hilmar de Munchausen, ne lui ont donné avis de ces levées, et que ce monarque et le roi de Suède, avec lequel il est en guerre, étant tous deux alliés de celui d'Espagne, il entre plus naturellement dans les vues de sa majesté de pacifier leurs différends que de fournir à l'un des armes contre l'autre. Le cardinal soupçonne d'ailleurs que ces enrôlements de soldats pourraient bien déguiser quelque arrière-pensée contraire à la sûreté des Pays-Bas, et il cite des faits à l'appui.

ria mas conveniente que de parte de S. M. se procurasse el concierto, que no dar comodidad al uno de armar contra el otro; y ántes sospechamos que esta gente se podria levantar de rebote á daño destes estados, haviendo el nuevo conde de Teghelburg pedido Lingen¹ por eviction de la qual es obligado el príncipe d'Oranges, el qual ha hecho instancia para que ó se la bolviessen por el precio, ó que quedasse desobligado de la eviction, y este Jorge van Hol, que como tutor ó hazedor ha hecho la demanda, es *carne y uña* del dicho príncipe y el que le ha casado en Saxonia, ny sé cómo me la entienda, que del dicho príncipe ny devo ny querria sospechar mal.

Aun se estan en Francia los reyers de los rebeldes, con quanto toda la Germania estava en opinion que se bolvian, y ya havian embiado el emperador y los príncipes electores quien los encontrasse para que á la raya de la Germania se dividiessen y caminassen sin daño de nadie. Yo los querria ver apartados de Francia, y el príncipe de Condé y los Chastillones con menos poder. Todavía solicito á los

TRADUCTION.

Les reîtres, auxiliaires des rebelles, sont encore en France, quoique l'Allemagne entière fût persuadée de leur prochain retour, et que l'empereur, de concert avec les électeurs, eût envoyé à leur rencontre pour les faire entrer par petites troupes, en opérer la dislocation à leur arrivée aux frontières, et les licencier sans qu'ils pussent endommager qui que ce fût. Je suis impatient de les savoir éloignés de France, non moins que de voir le prince de Condé et les Châtillons privés de

¹ Conrad, le dernier mâle des comtes de Tecklenbourg, avait pris une part active à la guerre dite de Smalcalde, en 1547. Pour l'en punir, l'empereur Charles-Quint avait donné sa seigneurie de Lingen, à Maximilien, comte de Buren, qui devint un peu plus tard beau-père de

Guillaume, prince d'Orange. Ce dernier la tenait au nom de Philippe-Guillaume, son fils aîné, encore mineur. De son côté Éberwin, comte de Bentheim, époux de la fille et unique héritière de Conrad, en poursuivait la revendication.

de Roma y Trento para que no consienta S. S. la alienacion de los bienes eclesiásticos en Francia, que si de alli no tienen el consentimiento, con quanto declare la corte, no creo que hallarán tantos compradores, que quien da su dinero, si no es nescio, quiere ser asegurado por mas que por el presente.

TRADUCTION.

leur influence. Dans l'intervalle, je sollicite à Rome et à Trente pour que sa sainteté ne consente pas à l'aliénation des biens ecclésiastiques dans le royaume : et, si cette permission est refusée, je crois, malgré toutes les déclarations de la cour, qu'il se rencontrera peu d'acheteurs : car celui qui donne son argent, hors le cas de nécessité absolue, tient à recevoir des garanties pour l'avenir.

Le reste de cette dépêche est sans intérêt. Granvelle insiste encore pour que l'on rappelle M. de Chantonnay, son frère, de l'ambassade de France, où il ne peut plus être utile, vu la tendance du parti actuellement dominant en ce royaume.

XV.

EL CARDINAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ.

(Mémoires de Granvelle, IX, 7-10.)

Brusselas, á 27 de junio 1563.

. . . . En el concilio se ha movido con ocasion de algunas cosas que dixo el cardenal de Lorrena aquella disputa de si el papa es sobre el concilio, ó el concilio sobre él, arrimándose los unos al concilio de Basilea, y los otros al Florentino, que es muy ruin plática, especialmente por las otras cosas que con ocasion desto se podrian mover; todavía han declarado el dia para la próxima session para los xv del mes que viene. Y porque no sé que Ingleses, por via de

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ.

Bruxelles, 27 juin 1563.

. . . . Quelques paroles prononcées par le cardinal de Lorraine, dans l'une des séances du concile, ont donné lieu à une discussion sur le point de savoir si le pape est au-dessus de cette assemblée, ou si elle est supérieure à lui : les uns s'étayant du concile de Bâle, les autres invoquant celui de Florence en faveur de leur opinion. Cette dispute est à déplorer à raison des difficultés d'un autre genre qu'elle peut susciter par la suite. Quoi qu'il en soit, on a indiqué l'ouverture de la session pour le 15 du mois prochain.

algunos de Louvain, han embiado unas cartas á los legados con las quales se les haze instancia para que en Trento en el concilio declaren y descomulguen á la reyna de Inglaterra, haviendo yo sabido que en una congregacion se havia empeçado á tractar desto, he escripto luego y á Trento y á Roma para acordar lo que S. M. ántes de agora escribió que en ninguna manera se hiziesse tal declaracion contra la dicha reyna sin parecer y participacion de S. M. porque no la hiziesen en tiempo que embaraçasse las pláticas que S. M. pudiesse tener para reduzir esta muger, ó diessen ocasion á algun movimiento, poniéndola en desesperacion. Yo para mí creo que, en lugar de que tienen esperança que con esto se declararia el reyno contra ella, no se sacaria otro fructo sino de irritarla y hazer que cortasse la cabeça á los presos, y á otros que aun no lo son, y serviria solo para dar derreputacion el hazerlo sin que siguiesse otra cosa; que quando se quisiesen preparar las cosas y hazerse lo que conviene encaminando lo que fuesse necessario para ello, mucho se podria hazer, y entónces serviria la ocasion, y tanto mas juntando en esto lo de

TRADUCTION.

Certains Anglais ont chargé dernièrement les docteurs de Louvain de remettre aux légats des lettres de supplicque, afin d'obtenir que le concile prononçât formellement l'excommunication de la reine Élisabeth. Ayant appris que déjà l'on avait commencé la discussion de ce point dans une congrégation particulière, je me suis hâté d'en écrire à Trente et à Rome, rappelant les précédentes recommandations de sa majesté, et qu'on ne fit aucune manifestation de ce genre contre la reine d'Angleterre sans l'avis et la participation du roi, de crainte qu'elle n'eût lieu dans un moment où elle pourrait compromettre le succès des démarches dont on serait alors occupé pour ramener cette princesse (dans le giron de l'église), ou qu'elle ne donnât lieu à quelque démonstration fâcheuse, *en la jetant dans le désespoir*. Pour mon compte, j'ai la conviction qu'au lieu de faire déclarer le royaume entier contre elle, ainsi qu'on l'espère, l'anathème n'aurait d'autre effet que de l'irriter à l'extrême, et de la porter à des actes de cruauté envers les prisonniers et beaucoup d'autres personnes (catholiques) qui ne sont pas privées de leur liberté. D'ailleurs une manifestation de cette nature

Escocia, ó fuesse para el príncipe N. S., ó para el archiduque Fernando, poniendo S. M. muy de veras la mano en ello.

La Alemaña superior está muy pacífica al presente, y esperamos cada dia nuevas de que sean bueltos á casa sin hazer mas daño, que hasta lo hecho, los reyers del cargo de Holtshausen, que ya al cabo devian salir de Francia. Y se yban á caça á casa del duque de Baviera el duque de Wirtemberg y su hijo; y siendo partido S. M. C^{ea} para Viena, sus hijas que estan en Inspruck devian el mes que viene yr tambien á Baviera. La Saxonia está en armas, y toda la Alemaña baxa por esta guerra de Dinamarca y de Suedia; han ya havido algun encuentro, en el qual los de Suedia han tomado la nave almiralla de Dinamarca y echado tres otros navíos á fondo. Está Madama en embiar alguno que so color de procurar el concierto, como hazen otros, vea lo que passa y nos avise, que no nos asseguramos de que tanta gente junta cerca de negocios, y aun con correspondencia de dentro de casa, no nos dé en que entender.

Lo de Tornay y Valencienes va floxamente todavía, como postre-

TRADUCTION.

et de cette importance, si elle n'est pas suivie du résultat que l'on a en vue, ne servirait qu'à compromettre la cause de la religion. Au contraire, en préparant l'affaire avec mesure et lenteur et prenant toutes les précautions convenables, on pourrait obtenir beaucoup en profitant de l'occasion. Elle se présente à l'aide du mariage d'Écosse, soit avec le prince, notre seigneur, soit avec l'archiduc Ferdinand, pourvu que sa majesté s'occupe sérieusement de cette négociation importante.

Suivent quelques nouvelles sur les mouvements militaires en Allemagne, les succès du roi de Suède contre l'armée navale de Danemarck, le retour de l'empereur à Vienne et le voyage projeté en Bavière de celles de ses filles qui résident à Inspruck. La duchesse de Parme, sous prétexte de ramener la paix entre les deux souverains, se propose d'envoyer sur le théâtre des hostilités un agent spécialement chargé de lui rendre compte des événements, tant il est peu rassurant de voir un tel amas de troupes si voisin des Pays-Bas dans la disposition actuelle des esprits. Cette dame et son époux sont profondément découragés par le refus qu'a fait le roi de leur rendre la citadelle de Plaisance. — Les

ramente escribí, y entretanto se gasta en el sueldo de las seys vanderas, y se podría hazer mas, y con mayor brevedad y con algun fructo si Madama fuesse correspondida, y no anduviesse todo como postreramente escribí.

Estamos esperando el ordinario de ay con el desseo y temor que V. m. puede pensar, que si á Madama y á su marido no se da alguna satisfaction, temo que nos veremos en alguna mala petrera, que los veo á ambos muy resolutos y muy cansados, y aun quexosos de mil cosas, y de que se tarde tanto en la correspondencia no solo en sus negocios mas aun en los de S. M. propria. Y esperan tambien estos señores respuesta sobre su escripto contra mí, y amenazan algunos de movimiento de pueblo si no les satisfazen; y como teníamos lo de las ayudas de Brabante en alguna mejor forma, ha parado el negocio con haver propuesto alguno que se escriba al príncipe d'Oranges, marques de Bergas y otros, que temo sea no querer hacer nada que primero no vean como S. M. responde, y por forçarla á que sea como ellos quisieren, que me parece á mí muy mala manera; mas con todo pensarán salir, pues Renard salió con la suya de quedar aquí, siendo ya tan perdido el respecto; y porque por el mio ninguna cosa se dañe del servicio de S. M. desseo que V. m. buelva á suplicarla que por mi respecto no se dexede hazer nada de quanto viere cumplir á su servicio, y que si le pareciere que conviene que me aparte de los negocios, ó qualquier otra cosa, me lo mande libremente, que obedeceré de muy buena voluntad; y si le pareciere que á su servicio no cumple que me aparte, porque quizá no se conten-

TRADUCTION.

signataires de la requête présentée contre le cardinal de Granvelle menacent de soulever le peuple si sa majesté ne fait pas droit à leur demande. Le prélat, préférant avant tout les intérêts du maître, est disposé à se retirer des affaires si, à ce prix, la tranquillité peut renaître en Flandre. Il laisse au roi toute liberté d'agir, sans égard à sa situation personnelle, comme il trouvera convenir le mieux au bien de la monarchie; car peut-être

tarán con que diga S. M. que verná brevemente y que mirará de proveer á esto, y á todo lo demas con su presencia y con su parecer dellos, porque entretanto que se espera la venida, la qual no creen muchos, no se haga algun tiro que sea despues sin remedio, vea S. M. si querrá dezir que va pensando cómo poderme emplear en otra cosa, porque habiendo servido tantos años no salga sin alguna satisfaction y contento, escriviendo á cada uno destes á parte, y de su mano, exhortándoles á que miren por el sossiego destes estados conforme á la confiança que dellos tiene, porque digo á V. m. que todo es menester segun al presente van las cosas.

He escripto diversas vezes que era bien ganar á M. d'Aigmont; él es de quien S. M. puede hechar mano y confiar mas que de todos los otros, y es amigo de humo, y haziéndole algun favor extraordinario señalado que no se haga á otros, demas que será ganarle mucho, pondrá zelos á los otros; y si en algo se pudiesse desconcertar esta liga, todo yria por tierra y en humo con reputacion de S. M. y establecimiento de su authoridad. El dicho d'Aigmont se quexa de que aunque se le havia escripto que se le pagavan 25 m. escudos de su ayuda de costa no ha sacado aun un maravedí, y hablándole tres dias solos ha una cierta persona y apretándole porque dixesse qué quexa tenia de mí, respondió que en particular ninguna, y que de suyo me era amigo, y que dessearia verme papa, ó visorrey de Nápoles, ó con quantos cargos S. M. quisiesse, con tanto que yo aquí no estuviesse, porque no se podia apartar de la generalidad y de los otros; y replicando este que no lo mirava bien y que podia esto

TRADUCTION.

ne suffira-t-il plus aujourd'hui, pour ramener le calme dans ces provinces maintenant si agitées, d'annoncer aux seigneurs le prochain voyage de sa majesté et son dessein de concerter avec eux les mesures les plus propres à donner satisfaction à tous.

A différentes reprises j'ai écrit qu'il serait bien de chercher à gagner M. d'Egmont. C'est celui de tous à qui sa majesté peut se fier le plus; et, comme il aime

estorvar su grandeza y ganar poca opinion con S. M. en esto, que siempre le ha querido bien, aunque muchas vezes en discurso dixo que se contentava, pues Dios le havia hecho merced de llegar al punto de sus mayores, vino despues á dezir dos vezes que muy tarde se le hablava en esto y que ántes le devieran haver hablado, por donde se podia claramente conoscer y que está demasiadamente atado con los otros, y que aun en alguna manera le pesa dello, y que assí si alguno de los que ay están de quien confia le representasse que siguiendo la voluntad del rey seria camino para que S. M. le diesse, ofreciéndose la ocasion, el cargo principal de la guerra (porque

TRADUCTION.

la fumée, on pourrait, en lui accordant quelque faveur extraordinaire et pour lui seul, non-seulement se l'attacher d'une manière durable, mais inspirer de la jalousie aux autres seigneurs. En effet, si l'on parvenait à rompre cette ligue par quelque endroit, tout cet édifice d'opposition serait bientôt renversé, au grand avantage du roi, dont l'autorité se trouverait désormais rétablie sur des bases solides. Le comte d'Egmont se plaint de n'avoir pas encore touché un seul maravedis des vingt-cinq mille écus de gratification qui lui avaient été promis. Une personne de ma connaissance ayant eu occasion de lui parler, il y a seulement trois jours, et insistant auprès de lui pour savoir quel sujet de plainte il avait contre moi, ce seigneur a répondu qu'il n'en avait aucun pour son propre compte, qu'il m'était naturellement affectionné et désirerait me voir pape, ou vice-roi de Naples, ou toute autre chose qui plairait à sa majesté, pourvu que je ne fusse point dans ce pays, parce qu'il ne pouvait se dispenser de faire cause commune avec tous les autres. Son interlocuteur lui ayant répliqué qu'il manquait en cela de prudence, qu'une telle conduite pouvait nuire à l'avancement de sa famille et lui faire tort dans l'esprit du maître, dont il connaissait l'affection pour lui, M. d'Egmont, bien qu'il eût déclaré plusieurs fois, dans le cours de l'entretien, qu'il suffisait que Dieu lui eût fait la grâce d'arriver au même point que ses ancêtres, répondit à deux reprises qu'il était trop tard pour lui parler dans ce sens, et qu'on aurait dû l'avertir plus tôt. Ceci fait supposer clairement qu'il est engagé fort avant, et en quelque manière à son grand regret. D'où il résulte que si quelqu'un de ceux auxquels il a confiance lui représentait qu'en s'attachant à suivre les intentions du roi il disposerait sa majesté à lui confier dans l'occasion

ofrecerle en Italia cosas no serviria, haviendo declarado que ny el cargo de Nápoles ny otro qualquiera tomaria por salir d'estos estados) vernia quiçá á doblarse

TRADUCTION.

le commandement en chef de l'armée (car il serait inutile de lui proposer quelque emploi en Italie, après l'intention formelle qu'il a manifestée de n'accepter jamais ni la vice-royauté de Naples, ni quoi que ce fût qui l'éloignât des Pays-Bas), peut-être finirait-il par se rendre à ce que l'on désire de lui. . . .

XVI.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 11-13.)

Brusselas, a 5 de julio 1563.

El correo ordinario llegó quatro dias ha, y no puedo agora responder á lo que trae; procuraré de lo hazer con otro, mas no quiero dexar entretanto de dar infinitas gracias á V. m. y besarle las manos por el trabajo que por mí toma, y cuydado que tiene de mis cosas, y me cargará cada dia de mas obligacion continuándolo, como espero que hará, pues pienso que la voluntad y affection que le tengo, y mi desseo de acertar y de ayudar á la causa pública lo merece. Y crea

¹ Le cardinal remercie Perez du zèle avec lequel il prend soin de ses intérêts : c'est uniquement en vue de ceux du roi qu'il sollicite avec tant d'importunité la translation de M. de Chantonnay à une autre ambassade. Ceux qui ont stimulé l'opposition

des habitants d'Anvers à l'établissement d'un siège épiscopal dans leur ville y ont si bien réussi, qu'il leur serait probablement impossible aujourd'hui de détruire leur ouvrage. M. de Berghes persévère dans sa mauvaise volonté à seconder la duchesse

V. m. que lo que aprieto en el negocio de mi hermano es mas por esto, porque por respecto del odio que le ternán aquellos cuyos consejos de aquí adelante admitirá la reyna, no dañe al servicio de S. M., y que habiendo servido y trabajado lo que se ha visto, no venga sin culpa suya á perder el mérito; y torno á dezir que veo venir los tiempos de manera que quiçá pudiesse servir mucho donde yo dezia; no quiero todavía apretar mas de lo que S. M. mesma juzgará convenir á su servicio.

Este correo es de los de Envers, y sobre su porfia de no querer obispo; y bien creo que los malos oficios que de principio se hizieron fueron tan gallardos, que los que los hizieron aunque quie-

de Parme dans les mesures qu'elle prend pour rétablir la tranquillité troublée par les hérétiques à Tournay et à Valenciennes. Quelques détails sur ses tergiversations. Les habitants de Tournay offrent d'armer douze mille hommes afin de veiller au maintien du bon ordre, et cela sans qu'il en coûte rien au roi, mais ils demandent en même temps le retrait de la garnison qu'on leur a donnée. La duchesse a repoussé cette offre, disant que ce serait fournir des armes à ceux-là même dont on avait sujet de se défier. Elle avait offert dès le principe de se transporter à Valenciennes, mais personne n'a eu l'air de s'en soucier beaucoup, et il y a tout lieu de croire que le marquis, en s'opposant à la nomination d'un colonel chargé du commandement des compagnies récemment levées, était mû par la crainte de perdre son influence sur ces troupes et de les voir dépendre d'un autre que lui. Dans un tel état de choses, le voyage de Madame à Valenciennes ne produirait aucun fruit et ne servirait qu'à compromettre son autorité, peut-être même à accroître le mal. Cette dernière considération est d'ailleurs

la seule qui puisse arrêter la princesse, car « telle que je la connais, ajoute M. de Granvelle, il n'est rien qu'elle ne bravât pour le service du roi, et la mort même ne l'effrayerait pas. » M. de Berghes lui a proposé la convocation des états généraux pour remédier aux nécessités du pays; mais elle a étayé sa réponse négative de l'expérience des dernières années, qui a démontré suffisamment l'inutilité d'une pareille mesure; de plus elle soupçonne dans cette proposition quelque arrière-pensée hostile à la paix publique. Cependant le marquis a réussi à faire partager son opinion à d'autres seigneurs, qui ne cessent de réclamer cette assemblée, et « de prêcher les voies de la douceur. » Le comte d'Egmont voit autrement qu'eux. « du moins quand il n'est pas sous leur influence et qu'il ose parler à cœur ouvert. » Fait cité à l'appui. Incessamment les seigneurs vont se réunir pour prendre connaissance des lettres que sa majesté a adressées aux principaux d'entre eux. « Plaise à la Providence qu'ils ne fassent pas quelque coup de tête de leur façon! » etc. etc.

ran agora no lo puedan con toda su authoridad remediar. Hanme pedido cartas de recomendacion, y yo les he dicho que me perdonassen, que en este negocio no me queria empachar ny en bien ny en mal, pues no tomaron bien mis primeros consejos quando era tiempo y me tuvieron por sospechoso; que en otras cosas ayudaria de muy buena á su villa en quanto pudiesse mientras se mostrassen con S. M. quales devian, y assi los entretengo sin perder su amistad, y cada dia estan conmigo y comen conmigo.

Uso de la oportunidad deste su correo para embiar á V. m. lo que despues ha venido de Inglaterra, adonde embié luego los despachos de S. M. como se hizo de los que venian para S. M. C^{ea}, y para el señor conde de Luna, y seria impossible poder responder agora á los despachos que han venido fasta que se tome alguna resolucion sobre los negocios de Tornay y Valencianes, de los quales havemos de tractar mañana con el marques, que aquí ha venido, no obstante que Madama le havia mandado respondiendole á una carta suya (con la qual le avisava que havia estado en Mons y que queria venir por informar á S. A. á boca no viendo como pudiesse dar parecer en las cosas de Valencianes por ser tan dificiles) que no viniessse, y que no se espantava de que no pudiesse dar parecer por no haver aun hecho las informaciones bastantes para descubrir solamente la origen del mal, y que primero las hiziesse, y que si queria asistencia para ello le embiaria consejeros que le ayudassen, y esto mesmo de la informacion que se devia hazer y el ofrecimiento de los consejeros se lo havia ya escripto ántes por otras dos cartas S. A., á que no respondia otra cosa sino que no podia entender lo que S. A. queria dezir, y agora escusa su venida contra la voluntad y mandado de S. A. con dezir que le tomaron las cartas ya en camino, y es verdad porque ha dias que está en Mons so color de los pleytos del bayliage, los quales ha intermitido algunas vezes dos meses y mas, atendiendo á los negocios de su hermano y otros, y en esta causa que tanto importa al servicio de Dios y de S. M. y en la qual la brevedad podria valer sin tener consideracion á los gastos que se hazen

en la gente se va á Mons, y quiera Dios que no sintamos brevemente la ocasion de su venida, y que no sea porque estan juntados aquí los estados de Brabante, y por dezir á boca lo que no queremos escribir. La propuesta que ha hecho á Madama, á lo que entiendo, ha sido el ofrecimiento que hazen los de Valencianes de armar 1200 hombres para hazer allí la guardia, y estorvar inconvenientes sin costa de S. M. descargándoles de la gente que agora está dentro, lo qual S. A. ha rechaçado de suyo como de razon, diciendo que esto seria armar aquellos de quien se dubdava, y tanto mas pues el mesnio (para dezirlo todo) dezia havérseles propuesto si se ofrecian á remediarlo, de manera que no haziéndolo perdiessen sus privilegios, á lo qual no havian querido condescender. Veremos lo que dirá en consejo, que hasta agora yo no le he visto; y Madama dende el principio ofrecia de yr en persona á Valencianes, pero á esto no arrostró nadie, ny yria con ella persona destos señores; y el no haver querido el marques que huviesse coronel, creo que fué porque la gente dependiesse enteramente dél y no de S. A.; ny se vee á qué servirá su yda yendo tan desamparada, sino que será sin fructo, y con dereputacion, y aun podria ser que con peligro de mayor novedad segun los humores son al presente, que cada vez que huviesse aparencia de que su yda huviesse de aprovechar (si no la conozco mal) me parece que ny aun la muerte temeria. El dicho marques jamas canta otra cosa sino que es menester remediar de rayz, y luego hazer ayuntamientos, y aun dixo ayer á Madama que se espantava como podia vivir sossegada viendo las necessidades sin juntar todos los estados para que tractassen entre sí del remedio; á que le respondió que no los hazia juntar porque no veyá por lo que ellos mesmos dezian tan á la clara, qué cosa se pudiesse obtener de los dichos estados, y que bien se vió el año passado de qué aprovechó llamarles, y qué se podia esperar, pues los de Brabante en cinco años no havian aun otorgado lo que los otros estados, sobre de que calló; y esto de los ayuntamientos ha persuadido á los otros de manera que tampoco cantan otra cosa, y que no es menester usar

rigor, que es lición ordinaria de Suendi quando aquí estava, y verá V. m. por su carta original lo que en esto agora me escribe y lo que á ello y á lo demas de su carta yo le respondo, y por la dicha respuesta lo que tenemos de nuevas; mas no quiero dexar de dezir que no ha 7 días que M. d'Aigmont hallándose él solo en consejo, con Madama y con el presidente y conmigo, dixo expressamente que siempre le pareceria bien que se executassen los edictos en lo de la religion, en que se vee que su opinion no seria mala si no le dañassen otros. Tambien yrán copias de cartas del obispo de Viterbo, y verá V. m. lo que en Trento dezian ya de lo del matrimonio ántes que aquí llegassen las cartas de S. M. para Inglaterra, y considera V. m. prudentemente las cosas diziendo que no hay de que espantarse si perdiendo su fortuna de Roma inclina tanto como se vee por sus cartas en lo de allí. Yo le he respondido en lo de los gameos con toda modestia; veremos lo que haze.

No sé si aprovechará, ó dañará con estos señores el expediente que S. M. ha tomado; mas por quanto entiendo, las voluntades aunque callan quedan en la mesma alteracion y aun mayor, y estos días passados se han juntado en Tornay Bochstel ¹ y otras partes para tractar de sus conciertos, y no sé lo que hay. Yo no querria ser causa de dañar los negocios de S. M. no teniendo otro fin ny mayor desseo sino que ellos se acierten, y por amor de Dios que por mí no se dañe nada y que S. M. atienda á su negocio sin respecto de lo que me toca, si con complazerles pueden las cosas tomar mejor camino; entiendo que se juntarán todos brevemente sobre las cartas que de S. M. han venido; plega Dios que no se resuelvan á algun desatino, aunque M. d'Aigmont despues de venidas las cartas se muestra mas blando; pero no me asseguro de lo que será quando los otros le hayan hablado. Guarde, etc. . . De Brusselas, á 5 de julio 1563.

¹ Charles Hamets de Boxel, gentil-homme constamment attaché à la cause

du prince d'Orange. Il vivait encore en 1579.

XVII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, IX, 20-33.)

Brusselas, á 14 de julio 1563.

. Quanto á lo de Renard, he visto lo que V. M. ha escripto á Madama, y sobre ello le he dicho mi parecer, aunque ántes le havia suplicado que le tomasse del presidente y de otros y no de mí, porque no pareciesse que la causa que tengo de justo sentimiento me pusiesse fuera de lo que la razon requiere. Yo sé que no está bien aquí, y que despues que vino el decreto sobre su memorial, ha

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, le 14 juillet 1563.

M. de Granvelle commence par protester avec chaleur de son affection et de son dévouement absolu à sa majesté, et s'excuse d'être contraint d'appeler si souvent son attention sur les mêmes choses; mais, pour appliquer utilement le remède, il devient indispensable que le mal soit connu avec toutes ses circonstances. Entrant ensuite en matière, il s'exprime en ces termes :

Quant à ce qui concerne Renard, j'ai vu ce que votre majesté a écrit à Madama, et je lui ai donné mon avis sur ce point, après l'avoir toutefois suppliée de consulter de préférence le président et autres ministres, de crainte que mes justes griefs contre cet homme ne me fissent accuser d'avoir outrepassé les

buelto á hazer lo peor que ha podido, y no sé si por alguna via ha olido algo, mas no habiendo memoria de indisposicion despues que partieron de aquí las certificaciones de su dolencia tomadas como escriví, ha ydo por todo fasta dos ó tres dias despues de venido el despacho, que, ó sea de veras, ó fingido, se está en la cama; y despues de haver recebido M. d'Aigmont la carta de V. M. ha ydo á ver al dicho Renard, y como yo sospecho (podria ser que me engañe) á tomar su parecer, y se corrió algo el dicho Aigmont dos dias ha de que pidiendo él á la Tiloye de dónde venia, le respondió que de donde él poco ántes; y preguntándole otra vez M. d'Aigmont de donde, le dixo que de casa de Renard, y el porque se corrió fué porque havia asistentes que lo oyeron. Mas el punto es que yo no veo cómo sacarle de aquí, que está resuelto de no obedecer; ántes ha dado por escripto, que mas presto que de yr á Borgoña, saldria de los estados de V. M. y alega los privilegios de Brabante, y tiene en su favor los que son resolutos de sostener su causa. Verse ha brevemente qué resolucion S. A. tomará, y lo que della sucederá; de

TRADUCTION.

bornes de la raison. Tout ce que je sais, c'est qu'il est fort mal placé ici, et que depuis le décret rendu sur son mémorial il a recommencé à faire le pis qu'il peut. J'ignore s'il a soupçonné quelque chose; mais son indisposition ayant complètement disparu après l'envoi à votre majesté des certificats de maladie qu'il s'est procurés, comme je l'écrivais dernièrement, on l'a vu aller partout, jusqu'à ce que, deux ou trois jours après l'arrivée de la dépêche royale, il s'est mis au lit pour une maladie réelle ou supposée. M. d'Egmont, ayant reçu la lettre de votre majesté, est allé le visiter dans le but, comme je le présume peut-être à tort, d'avoir son sentiment sur ce qu'elle renferme. Aussi ce seigneur s'est-il trouvé quelque peu confus lorsque, il y a deux jours, ayant demandé à la Tiloye d'où il venait, celui-ci lui répondit: « De là où vous êtes allé vous-même il n'y a pas longtemps. » M. d'Egmont ayant insisté, l'autre avoua qu'il sortait de chez Renard; et le motif de la confusion du comte fut qu'il y avait là plusieurs témoins de ce court entretien. Mais l'affaire principale, c'est que je ne vois pas comment on pourra le tirer d'ici, parce qu'il est décidé à ne point obéir, et

mí sé que no se sabrá cosa de quantas V. M. ha escripto sobre su negocio.

Es assí como escriví á V. M. y con harto dolor mio que lo de la religion va cada dia peorando, y no me espanto yendo las cosas aquí como andan, y siendo las de los vezinos quales se vee, y con las solicitudes que cada dia se hazen, y los ministros aquí de la justicia tan floxos, de los quales ya ninguno quasi osa tractar conmigo por no desplacer á los coligados; y no haze poco daño haver tomado estos señores la tema contra mí siendo eclesiástico, que sabe Dios los oprobrios que hazen y dizen falsamente contra mí, y contra el órden eclesiástico, que bien deve entender V. M. lo que esto deve obrar en tal coyuntura, y parece que con industria querrian seguir en todo lo que se ha hecho en Francia. Quanto á lo de Tornay y Valencianes, no se ha hecho poco segun las cosas han andado en haver puesto el reparo dende el principio para que no succediesse peor; lo que ha succedido, ya en parte V. M. lo ha entendido, y en parte lo entenderá mas adelante por los escriptos y copias que se le embiará, sino con este, con otro; y al dicho secretario Gonz° Perez escrivo el punto en que se ha puesto el marques contra Madama sobre lo de coronel. Escusáronse ambos el marques y Montigni luego que succedió

TRADUCTION.

qu'il a même déclaré par écrit que, plutôt que de se rendre en Bourgogne, il sortirait des états de votre majesté. Cet homme invoque les privilèges du Brabant, se fondant d'ailleurs sur l'appui de ceux qui sont résolus à soutenir sa cause. Nous ne tarderons pas à savoir la décision qu'aura prise son altesse et quelle en sera la conséquence. En attendant, je puis certifier que l'on n'apprendra jamais par moi le moindre mot de tout ce que votre majesté a écrit sur ce sujet.

Quant aux affaires de la religion, les officiers de justice se conduisent toujours avec une mollesse déplorable, et n'osent presque plus parler au cardinal, dans la crainte de déplaire aux membres de la ligue. Le caractère sacré dont il est revêtu ajoute encore à la haine de ces derniers, et elle rejailit sur tous les ecclésiastiques. Les mêmes seigneurs

la cosa de haver la comission para hazer las informaciones, y de entreenir en ellas con los otros, y en los juyzios, creo que por no perder su reputacion en Alemaña, y ofrecieron solo de dar favor y asistencia á los que lo hiziesen; y habiendo ofrecido Madama muchas vezes al marques de embiarle hombres del consejo, siempre de palabra ha mostrado que no havia para que, y que bastava la Tiloye y los de la villa, hasta tanto que postremente ha estado aquí, que en fin haviéndoselo propuesto otra vez Madama, y muy expressamente, se contentó dello. Y dende el principio ofreció Madama de yr en persona á Valencianes, mas esto no pareció bien ny al marques ny á otros, y si lo hiziera su Alta, era resolutó el marques de yr á Lieja con dezir que donde estava Madama, su presencia no era necessaria, ny destes señores le siguiera alguno y pudiera succeder algun mayor desbarato, que de otra manera en Madama no he visto jamas que haya faltado ny voluntad ny ánimo para passar por qualquier peligro.

Yo procuré luego para Tornay que allá fuesse el presidente d'Artois, que no se hallava lexos mas de 10 leguas, y le conozco hombre activo, gran christiano, y que osa; y le escribí para persuadirle á lo que era razon. No nos ha succedido mal dello, que en fin ha propuesto

TRADUCTION.

paraissent décidés à suivre en tout l'exemple qu'on leur donne en France. MM. de Berges et de Montigny ont refusé de s'associer aux mesures prises à Tournay et à Valenciennes contre les hérétiques, probablement dans la crainte de se compromettre en Allemagne, et se sont engagés seulement à prêter aide et protection aux commissaires que la duchesse de Parme enverrait dans ces deux villes. Son altesse avait d'abord offert de s'y transporter, mais elle adû renoncer à ce projet en voyant que le marquis de Berges et tous les autres seigneurs étaient déterminés à la laisser partir seule.

J'ai eu soin d'envoyer à Tournay le président d'Artois¹, qui se trouvait éloigné de dix lieues seulement; et, connaissant son activité, son zèle pour la religion et sa fermeté de caractère, je lui ai adressé par écrit un ensemble de vues que sa

¹ Pierre Arset.

expedientes para sossegar la tierra para adelante, sobre los quales havemos tomado fundamento para osar poner la cosa mas adelante; y habiendo platicado con el presidente Viglius, he procurado que él los propusiesse, porque movidos dél se acceptassen mejor que de mí; y son que para limpiar estas dos tierras, demas de las ordenanças que postreramente se hizieron en Tornay, se haga lo que en Paris, de hazer que cada uno professe su fee, y jure quien quisiere quedar en la villa de sostener la religion cathólica y los edictos de V. M., y quien no lo quisiere jurar se le quiten las armas de su casa para guardarlas en lugar público, y darlas á los buenos, señalándoles término de 24 horas para, sin salir de su casa so pena de la vida y bienes, determinarse de hazer el dicho juramento, y que no le queriendo hazer sean costreñidos de vender sus haziendas dentro de 15 dias, quedando confiscada la tercera parte dellas para entretenimiento de la gente de guerra, y obras pias y necessarias de la villa, y ellos perpetuamente desterrados de los estados de V. M. Pareció este expediente necessario por no derramar tanta sangre, que alborotára estos estados y los vezinos, siendo tanta parte destas dos tierras dañada, y viniéndose por esta via á limpiar las dichas tierras con hazer en ellas mas fuertes los buenos. Y tengo de dezir la verdad á V. M. que sea por qualquier causa, ó porque M. d'Aigmont le huviesse ya comunicado la carta de V. M., ó por otra, el marques, quando se le comunicó este expediente por Hopero y Assonvile

TRADUCTION.

raison ne pouvait pas désavouer. Ma démarche a porté ses fruits, et afin de rétablir et maintenir dorénavant la tranquillité dans cette partie du pays, il a proposé divers expédients sur lesquels nous avons basé des projets ultérieurs plus efficaces encore. Après avoir conféré sur ce sujet avec le président Viglius, j'ai chargé celui-ci de mettre en avant les moyens en question, persuadé qu'ils seraient mieux reçus de sa bouche que de la mienne. Dans le dessein de purger ces deux villes de l'hérésie qui les infecte, on proposera, indépendamment des ordonnances rendues dernièrement à Tournay, d'imiter ce qui a lieu à Paris, c'est-à-dire

como cosa del presidente, vino en él de tan buena gana y lo aceptó de tan buen ánimo que verdaderamente me dió infinitísimo contentamiento, y lo propuso él mesmo en el consejo siguiente, y despues de haver votado el presidente y los otros se afirmó en ello, de manera que sobre algunas cosas que yo dixé mi parecer, hizo reflexion y pico. Todavía como él venia tan libremente en lo substancial, le cedí luego, y me conformé á su parecer como el mejor, y passó la cosa con mucho saber. Queda agora la execucion, en que havia de poner la mano tres dias ha, pero no sabemos aun lo que havrá hecho. En Tornay se puede hazer mejor y hay menos que temer, porque hay castillo, que quando se quiera tomar la cosa de veras puede muy en breve allanar todas dificultades; y sea V. M. cierta que succeda lo que quisiere, para que se remedie esto y otras cosas de rayz, yo no faltaré jamas, mientras aquí estuviere, de hazer por mi parte lo que podré; bien me pesára de que por el odio que me han tomado voluntariamente y sin ocasion no se tomen las cosas que de mí salen como lo merece la sinceridad con que en todo yo procedo.

No puede ser que á V. M. no dé pena lo que passa en Francia teniendo V. M. el zelo que tiene á las cosas del servicio de Dios, y al bien universal de la christiandad; mas en fin es menester tomarlas en el punto en que estan, y yr procurando de mejorarlas lo mas que se puede. La reyna madre podria en ello mucho si quisiesse, y la authoridad de V. M. devria valer con ella; desta parte no veo qué podamos

TRADUCTION.

d'exiger que chacun fasse sa profession de foi; que ceux qui voudront continuer à demeurer dans la ville jurent de soutenir la religion catholique et les édits de votre majesté; que ceux qui refuseront de le faire soient privés des armes qu'ils ont dans leurs maisons, et qu'elles seront gardées en un lieu public pour être ensuite délivrées dans les mains des gens de bien; qu'on assignera à tous un délai de vingt-quatre heures pour se résoudre sans qu'ils sortent de leurs logis, sous peine de la vie et de confiscation de biens. Dans le cas de non prestation du serment voulu, on contraindrait les refusants à vendre leurs propriétés dans

hazer; mas si se ofreciere algo que se pueda, yo soy cierto que Madama con el ánimo y voluntad que tiene no faltará de hazer lo que pudiere.

Los despachos que el embaxador Vargas ha embiado han llegado todos, de que ya V. M. ha sido avisado; es verdad que nos ha hecho infinito daño averlos su Santidad despachado tan tarde. Y todavía no tenemos hastaquí, con quanta sollicitacion hazemos, el despacho de S^t-Omer; y hasta agora su Santidad rehusa de admitir el abad de S^t-Pedro de Gante por obispo reteniendo la abadía, sin lo qual ny el acceptará el obispado, pues no hay dote viviendo el presidente, ny V. M. quedaria descargada de dever dar pension á quien quiera que no teniendo de otra parte qué comer quisiesse V. M. proveer del dicho obispado. Lo peor es que haviendo como havemos tenido mucho trabajo en persuadir al dicho abad que acceptasse el obispado, tememos que se canse viendo la dificultad que en Roma le ponen, y para sostenerle la buena voluntad hazemos el presidente y yo todos los buenos oficios que podemos.

Zonnio, obispo de Bolduch, muere de hambre, y está medio desesperado viendo que no ha venido nada para él, que ny le pagan en las finanças, ny le quieren dar ninguna cosa los de Utrecht; y si V. M. no le embia alguna buena ayuda de costa entretanto que se vee de qué proveerle, passará grandissimo trabajo.

Los frayles de Tungherloo y S^t-Bernardo, y con ellos los abades de Brabante han dado una súplica á Madama, que se embiará con

TRADUCTION.

un terme de quinze jours, confisquant le tiers du produit pour l'entretien des gens de guerre, des œuvres pies et des dépenses communales, les bannissant eux-mêmes des états de votre majesté. Cet expédient a paru nécessaire pour éviter une grande effusion de sang, qui ne servirait qu'à soulever la population de ce pays et celle des états voisins. C'est ainsi que les deux villes seraient délivrées de l'hérésie qui les infecte, en même temps que l'on rendrait l'énergie et le courage au parti des honnêtes gens.

los despachos á V. M. con la primera ocasion, y juntamente verá la respuesta y como se les ha dado el decreto que V. M. embió dias ha, que se ha diferido de darles por ganar tiempo, que es lo que al presente conviene, pues se vee claro que no estan las cosas en disposicion que se pueda esperar que vengan en lo que V. M. quiere, y por esta mesma necessidad que hay de temporizar no se puede dexar de entender lo que querrán dezir de dotar con pensiones los obispados, por ver si con esto dexarán de poner las condiciones en las ayudas que son resolutos de poner, y harto nos amenazan dello, y aun temo que con todo esto lo harán; mas tractarse ha el negocio de manera que quede desobligada V. M. y pueda hazer en él lo que quisiere; y es assí como V. M. escribe que seria mejor que saliesse V. M. con la suya, y que las abadias se uniessen, mas yo dubdo que se haga con voluntad del príncipe d'Oranges y del marques de Bergas, los quales deven tener sus fines, y saber por qué no quieren que esta union se haga.

Hasta aquí no ha propuesto nada el cardenal de Lorrena en el concilio sobre la prepositura de Merzen, que devria ser unida con el obispado de Ruremonde; mas en Roma haze sus diligencias, y al embaxador y al canónigo Ayala he escripto muchas vezes quanto importa oponerse de manera que no consiga su intento, que si una vez su Santidad se dexasse persuadir á hazer algo contra los *motu-proprios* hechos con tan maduro acuerdo daria con todo lo de los nue-

TRADUCTION.

Le marquis de Berghes a adopté sans difficulté, et même avec empressement, cet expédient; de son côté le cardinal ne négligera rien pour en assurer l'effet. La situation actuelle de la France doit affliger le roi d'Espagne, à cause de l'influence qu'elle exerce nécessairement sur l'état de la religion dans les Pays-Bas et ailleurs. Du moins ce monarque n'a à s'imputer l'absence d'aucune démarche auprès de la reine mère pour obtenir un résultat tout différent. Cette dame pourrait sans doute remédier au mal si elle le voulait sincèrement, et l'appui de Philippe II ne lui manquerait pas. Suivent de longs détails concernant l'établissement des nouveaux sièges de Gand et de Saint-Omer, leurs

vos obispados en tierra, y he escripto lo que conviene para que tengan fundamento. El presidente tiene á cargo de avisar las cosas que faltan en el indulto de V. M. del qual todavía se usa como siempre se ha hecho del otro que era del mesmo tenor; y como se tiene tanto que hazer con el papa en otras cosas, quicá no seria malo suspender la instancia que sobre esto del indulto se huviere de hazer por algun tiempo, pues tan resolutamente se determinó S. S. poco ha de no darle en otra forma que en la que le tuvo S. M. s^{ta} memoria, y que en los otros puntos de S^t-Omer, Gante y Merzen se haga la instancia, y dé V. M. de su parte todo calor.

Yo hize tal diligencia mucho ha con M. de Cambray que dias ántes de la partida de M. d'Arras tomó dél su palio, el qual y los otros que fueron al concilio han llegado ya á Trento; parece que gusta ya el dicho M. de Cambray de la dignidad, y que va con buen pié solicitando lo que persevere á esto, aunque con harta contradiction de los de su cabildo, assí por la prebenda que ha vacado, y acceptádola ya para sí, como por las otras afectas y por la exempcion, y aquí se le da toda ayuda y favor para Roma de manera que queda satisfecho, y yo le he persuadido tanto con mis cartas que en fin se va él mesmo en persona á Valencianes acompañado de hombres doctos y predicadores por poner la órden que conviene en lo espiritual; y con la Tiloie correspondo yo todo lo que puedo. En S^t Amand estoy por merced de V. M. cuyos pies y manos de nuevo beso, muy pacífico possessor, y entre mí y mis frayles hay todo amor y buena voluntad, y se sirve Dios en aquella casa como conviene; y he tenido aviso dellos del

TRADUCTION.

titulaires, l'opposition des religieux de Tongherloo et de Saint-Bernard et celle des abbés de Brabant à l'union de leurs monastères. Le prince d'Orange et le marquis de Berghes partagent cette opposition, probablement par des vues d'intérêt privé. Le cardinal est dans les meilleurs termes avec les moines de son abbaye de Saint-Amand, où règne une grande régularité. La victoire d'Oran ne pourra que donner un nouveau lustre aux armes du roi dans toutes les parties du monde. Quant au chancelier de Brabant, on est

oficio que hizieron para dar gracias á Dios del socorro de Oran sucedido á tan buen tiempo, y de la llegada de la flota de las Indias, y lo mesmo se ha hecho por todos estos estados, y se han holgado infinito los buenos, y da esto con los que lo son y con los que no lo son muy gran reputacion á las cosas de V. M. como la dará tambien en Francia, Italia, Inglaterra, y en todas las otras partes del mundo.

En lo de Licja hay lo que V. M. escribe, y tiene ya el dean todos los despachos para ser eligido; mas el marques detiene el negocio so color de quererse hallar presente en la election, y siento algo de que esté desavenido con el dean, aunque pienso que despues se concertarán; y no querria que este negocio fuesse causa de que desamparasse el dicho marques lo de Valencianes hasta que todo esté assossegado.

En lo del chanciller de Brabante no veo que haya que dezir por agora sino çufrir el daño que haze en los negocios, que si le mandasse salir menos obedesceria que Renard, tanto mas con tal exemplo; y de darle comission no la aceptaria menor de la que ya ha tenido, habiendo sido embaxador ordinario en Inglaterra; y el chanciller de la órden, que sea en gloria, pensando hazer bien nos estragó este expediente, que viendo las impertinencias del dicho chanciller, amonestándole como compadre, le dixo algunos dias ántes que muriesse que mirasse lo que hazia, que porfiava contra Madama y dañava los negocios y pendia demasiadamente de los estados y de otros que de su amo que no devia, y que se acordava de haver entendido de un chanciller de Brabante á quien embiaron en comission

TRADUCTION.

condamné à le supporter malgré les dommages qui résultent de son intervention dans les affaires¹. En lui ordonnant de quitter les Pays-Bas, on s'exposerait à voir renouveler l'acte de désobéissance de Renard; le charger d'une commission qui l'éloignerait temporairement serait un autre sujet d'embarras, parce que, ayant déjà été pourvu de l'ambas-

¹ Voir tome IV, page 4, et tome V, page 214.

por deshazerse dél porque dañava los negocios, y que saliendo él hizieron otro chanciller y quedó sin el cargo, y este aviso queda encasquetado en la cabeça del chanciller, á quien se han dado tantas sofrenadas que parece ser algo mas modesto, pero á la verdad tan impertinente para poder esperar que por su mano se acaben los negocios como hastaquí, y con allegársele los que le dan espaldas será siempre el mesmo; ny veo en esto como en otras muchas cosas remedio hasta que V. M. venga. Madama ha declarado al presidente la respuesta que V. M. ha sido servido hazer en su particular, el qual queda satisfecho y contento, y por ello beso humilísimamente las manos de V. M. no menos que si fuesse por mi proprio, pues al servicio della tanto importa la satisfaccion y contentamiento del dicho presidente, que en fin es el que lleva la carga de los negocios y tiene buen zelo y la voluntad que deve, y sabe lo que haze. No sé si acabará que le nombren estos para chanciller; Madama hará el oficio, pero yo sospecho que querrán alguno que sea de su mano.

Los del consejo de Flandres continúan de hazer lo que deven, assí en la administracion de la justicia, como especialmente en tener cuydado de la religion, y no dexan de hazer en las otras partes de aquel condado de Flandres lo que han hecho en la baxa Flandres, digo quanto el estado presente de las cosas lo puede çufrir.

El finyquito de las cuentas que dias ha embié espero con desseo; y segun V. M. es servido escribirme, no podrá ya tardar.

TRADUCTION.

sade ordinaire d'Angleterre, il se montreroit naturellement difficile, et d'autant plus qu'averti dans le temps par le défunt chancelier de l'ordre, il s'attendrait à être dépouillé de sa charge principale aussitôt qu'il aurait tourné le talon. Le conseil de Flandre s'acquitte avec exactitude de son devoir en ce qui concerne l'administration de la justice et les intérêts de la religion. M. de Granvelle voit avec le plus vif plaisir la détermination prise par le roi des Romains d'envoyer prochainement ses deux fils en Espagne¹. Les reîtres, sous les ordres du maréchal de Hesse, sont depuis quelque temps rentrés en

¹ Les archiducs Rodolphe et Ernest. Ils débarquèrent à Barcelone au mois de février 1564.

Mucho havrá aprovechado la yda de Martin de Guzman con la instruction de que fué servido V. M. avisarme, y por lo que entiendo de Roma. Aunque S. S. se havia puesto en querer algunas cosas ya fuera de nso, pareciéndole que lo requería la necesidad de los tiempos, parece que ha desistido dello. Y quanto al predicador Plauser no hay que dezir mas, ny en lo demas tocante al serenísimo rey de Romanos, sino que me huelgo infinitísimo de entender la postrera determinacion que ha tomado en lo de embiar sus hijos, y beso pies y manos á V. M. por la parte que ha sido servido darme dello.

Yo no repetiré aquí lo que V. M. havrá podido entender de las copias que he embiado al secretario Gonçalo Perez, assí del concilio como de la guerra de Dinamarca, y otras cosas. Los reytters del mareschal de Hessen ya dias ha que llegaron á sus casas, pero buélvense á juntar algunos dellos para juntarse como se piensa con el duque Erico, el qual despues de haver branscatado al obispo de Munster, y forçádole á un concierto, se está agora en un sitio fuerte á las fuentes del rio Amasus en el obispado de Padeborne, donde se le havia de allegar cada dia mas gente, y se piensa que es para el rey de Suecia, porque si el de Dinamarca le entra en casa, el dicho Erico con su gente de á cavallo y de á pié entre en el ducado de Holstain, y tiénese que por miedo desto el dicho rey de Dinamarca se entretiene con los regimientos de Jorge Van Hol y Hilmar de Munichhausen en el dicho ducado de Holstain con harto daño y desassossiego de sus vassallos.

TRADUCTION.

Allemagne, mais un certain nombre d'eux se réunit de nouveau dans le but présumé d'aller joindre le duc Eric de Brunswick. Ce prince, après avoir forcé l'évêque de Munster à capituler avec lui, s'est retiré dans une forteresse de l'évêché de Paderborn, où il attend les troupes levées par ses ordres. A leur venue, il les conduira au roi de Suède, disposé à envahir le duché de Holstein dès que celui de Danemarck fera lui-même des pas en avant. De son côté, la duchesse de Parme a envoyé le conseiller Cobel pour prendre, au milieu des hostilités, le rôle de pacificateur de la part de sa majesté catholique, et observer en même temps tout ce qui se passe entre les parties belligérantes.

Madama ha embiado allá el consegero Cobel para hazer con aquellos reyes oficio de amigo de parte de V. M. y por descubrir con mas facilidad lo que por allá passa, y se embiará con el primero á V. M. copia de su instruction. Si podemos aun passar assí un par de meses, poco havrá que temer de los vezinos este año, y á la verdad el mayor miedo es de los de casa.

No sé si el expediente tomado por V. M. en la respuesta dada á estos tres señores aprovechará, para lo qual haze Madama lo que puede; mas en fin si va Aigmont es quitar de aquí aquel de quien puede V. M. de todos ellos mas fiar, y quedan aquellos de quien no se puede tener tal confianza, los quales á la verdad no yrian, como yo pienso, con quanta instancia V. M. les hiziesse; si ya no fuesse que alguno anduviese en compañía del dicho d'Aigmont á sus ruegos y por no querer yr él solo; y si Aigmont va será con confianza de que havrá de traer la provision en lo que piden qual ellos quieren, que ya ha declarado á alguno confidentemente, como pienso que V. M. brevemente entenderá, que si él va y buelve tan descontento como Hornes y su hermano, y no trae la respuesta que ellos quieren, será todo peor. Es verdad que, como V. M. escribe,

TRADUCTION.

J'ignore quel sera le succès de l'expédient tenté par votre majesté dans sa reponse à ces trois seigneurs; Madame fait du moins tout son possible pour en assurer l'effet. Mais enfin, si M. d'Egmont part pour l'Espagne, c'est enlever des Pays-Bas celui d'eux tous en qui votre majesté peut avoir le plus de confiance, et laisser en son lieu des gens auxquels elle ne peut se fier autant à beaucoup près. Ces derniers, il est vrai, ne se décideraient jamais, je crois, à un tel voyage, malgré toutes les instances de votre majesté, à moins que l'un d'eux ne partit avec le comte et d'après ses désirs, ne voulant point l'entreprendre seul. Quant à lui, s'il le fait, c'est avec l'espoir d'en rapporter une décision conforme aux vœux des seigneurs, ayant déclaré confidentiellement à un tiers, comme votre majesté ne tardera pas sans doute à l'apprendre, que s'il retourne aussi mécontent que M. de Hornes et son frère, c'est-à-dire sans une réponse d'accord avec leur attente, les choses n'en iront que plus mal par la suite. Il est vrai, d'un autre côté, selon

se gana por esta via tiempo que importa muy mucho, y tambien podria ser que tractándole ay V. M. bien y conforme á su condicion, que es *amigo de humo*, y abriéndole los ojos de lo en que le ponen los otros, con mostrarle alguna mas esperança de grandeza siguiendo él lo que V. M. quiere, podria ser que succediesse lo que V. M. pretende; á quien suplico que si él va, entienda el oficio que por él siempre he hecho, y opinion que dél he tenido, y quanto le han engañado en las falsas opiniones que le han puesto de mí; y sobre todo lo que tantas vezes he suplicado á V. M. torno á suplicar que por mi respecto no dañe sus negocios, que pluguiesse á Dios que con partirme yo se remediase todo, y no huviessen de succeder las cosas en que despues desto sé que se pornán, que su fin es que puedan ellos todo y V. M. lo que ellos quisieren en estos estados, y creo que por las cosas passadas lo conoce V. M. mejor que yo.

Ellos han dado grandes queexas de dos años á esta parte con dezir que V. M. les havia prometido que entrarian en todos los negocios, y entienden esto tan largamente que pretenden con este color que deven entrar no solamente en las cosas del consejo de estado, mas aun

TRADUCTION.

la remarque fort judicieuse de votre majesté, que l'on gague du temps de cette manière, et une considération semblable á beaucoup de poids dans les circonstances actuelles. Il se pourrait aussi qu'en traitant M. d'Egmont d'accord avec son caractère, naturellement *ami de la fumée*; de plus en lui ouvrant les yeux sur les fausses démarches dans lesquelles l'entraînent les autres seigneurs, et lui laissant entrevoir l'espérance d'un agrandissement futur sous la condition qu'il seconderait les intentions de votre majesté, elle atteignît le but qu'elle se propose. Quoi qu'il en soit, je la supplie, si ce haut personnage part effectivement pour l'Espagne, de vouloir bien lui faire connaître les bons offices que je n'ai cessé de lui rendre, l'opinion favorable que j'ai constamment eue de lui, et combien on l'a trompé avec les fausses idées qu'on a cherché à lui inspirer sur mon compte. Il est d'ailleurs une chose au sujet de laquelle je renouvellerai mes instances à votre majesté, c'est de ne point sacrifier les intérêts de son service aux miens

en las de la hazienda y finanças, en las del consejo privado y justicia, y sobre todo en las de la consulta y señaladamente en la renovacion de los margraviados de las villas; y en esto de las villas está el príncipe d'Oranges mas que todos, porque el margraviado de las de Brabante le renova Madama como gobernadora particular del dicho ducado de Brabante. Y paraque entren en la hazienda, demas que el dicho príncipe con tanto menosprecio y contempto bolvió su comission, de que le deve haver pesado harto, y hartas vezes, tienen ellos por sus estados particulares demasiadas diferencias con la hazienda de V. M. para entrar donde sabiendo sus secretos le hiziesen mas guerra y pleytos. En las de justicia, no es cosa de su profession, ny asistirían en ello sino quando huviesse processo en que pretendiessen interesse suyo, ó de los suyos; y Dios sabe entónces cómo yrian las cosas, y quién de los consejeros que son de menos quilate osaria abrir la boca para dezir parecer que no les contentasse. Y ny

TRADUCTION.

particuliers. Plût à Dieu qu'avec mon départ on pût remédier à tous désordres et prévenir ceux auxquels j'ai la certitude qu'ils se porteront dans la suite! car leur but est de s'emparer entièrement du pouvoir, ne laissant à votre majesté, dans cette portion de ses états, que l'autorité dont ils ne voudront pas. Et je crois que par l'expérience du passé elle a dû l'apprendre encore mieux que par moi.

Depuis deux ans ces seigneurs se plaignent très-haut que votre majesté leur avait promis de leur donner accès dans toutes les affaires, et ils interprètent si largement cette parole, qu'ils se prétendent autorisés par là même à connaître non-seulement ce qui se traite au conseil d'état, mais encore en celui des finances, au conseil privé et de justice, et plus particulièrement aux affaires de la *consulta*, au rang desquelles se place en première ligne le renouvellement du margraviat des villes. Le prince tient plus que tous les autres à ce dernier point, parce que Madame, en qualité de gouvernante particulière du duché de Brabant, est chargée de renouveler le margraviat des villes de cette province. Quant à ce qui concerne leur introduction au conseil des finances, indépendamment de ce que le prince a renvoyé avec dédain et mépris le brevet qui lui accordait cette faveur (démarche dont il s'est repenti amèrement, et sans doute plus d'une fois),

yo entro en el consejo de justicia, ny aun ya en el de las finanzas sino muy pocas vezes quando por algun caso extraordinario Madama me llama, que no se hallará jamas que yo haya entrado allí sino llamado. Y quanto á la consulta, tienen ellos como gobernadores infinitos officios que dar mas que sus predecesores, sin que dello den parte á Madama, y con que ganan ó podrian ganar la voluntad de los á quien quieren gratificar. Ny hay, debaxo de emienda, por que pongan la mano en los cargos, officios y beneficios que V. M. ha reservado para sí y para su lugarteniente general, á quienes es razon que aquí reconozcan obligacion muchos, y no que tomen estos señores tanta authoridad con que puedan venir á disponer de todo y tener en su mano por personas subalternas los cargos, fuerças, hacienda y officios de todo el estado, que seria cosa harto peligrosa.

Solia la reyna hazer los margraviados de las villas no solo de Brabante mas aun de Flandes, que no quiso gran tiempo comportar que

TRADUCTION.

ces seigneurs ont, à raison des grands biens qu'ils possèdent, de trop fréquents démêlés avec l'administration des deniers de votre majesté pour qu'on les appelle à telle ou telle délibération, et par suite à la connaissance de détails secrets qui leur donnerait lieu de susciter une foule de difficultés et de chicanes. En ce qui regarde la justice, c'est une matière étrangère à leur profession, et ils ne s'occuperaient probablement de détails de ce genre que lorsqu'il s'agirait de quelque procès qui toucherait leurs intérêts ou ceux de leurs proches; or, Dieu sait comme les affaires iraient, et si parmi les magistrats inférieurs il s'en trouverait beaucoup qui osassent ouvrir la bouche pour manifester un avis capable de les mécontenter. Pour moi, je n'entre au conseil de justice, ni même dans celui des finances, que bien rarement, lorsque Madame me fait appeler pour quelque cas extraordinaire, et on ne trouvera jamais que j'y aie mis les pieds sans convocation expresse. Relativement à la *consulta*, ils ont, en leur qualité de gouverneurs, de plus que ceux auxquels ils ont succédé, une multitude d'offices dont ils peuvent disposer sans en rendre compte à son altesse, et à l'aide desquels ils se font ou pourraient aisément se faire des créatures. Il n'y a donc, si je ne me trompe, aucun motif pour les laisser intervenir dans la distribution des em-

huviessse governador en Flandes, sabiendo muy bien quan en pre-juyzio de la authoridad de la governacion general havia usado de aquel cargo M. de Fienes, tio de M. d'Aigmont; y quando al cabo de muchos años vino á consentir que se diesse el cargo á M. de Reux, fué con instrucciones muy limitadas, y reservándose para la reyna la disposicion de buena parte del magistrado de Gante, de Brujas, y del Franco, como villas tan principales. Agora lo querrian ellos tener todo, y señaladamente el príncipe d'Oranges lo de las quatro villas de Brabante, y no tiene del todo sinrazon para su negocio, porque teniendo la parte que tiene con todo lo demias de los estados de Brabante, por lo qual vino á pretender la superintendencia de los negocios de los estados, que yo tan expressamente contradixe públicamente, y es uno de los principales fundamentos del resentimiento que me tiene, no le faltaria otra cosa sino poder hazer en estas quatro villas el margraviado para tener en Brabante harta mas authoridad que el duque, tanto mas con los fieros que nos piensa hazer

TRADUCTION.

plais et bénéfiques dont votre majesté s'est réservé la libre disposition, ainsi qu'à son lieutenant général, parce qu'il est de convenance que le plus grand nombre d'obligations se reportent sur le chef de l'état ou sur celui qui le représente; et ces seigneurs, en acquérant une autorité plus grande, finiraient par régler toutes choses, tenant dans leurs mains, par l'intermédiaire de subalternes, les emplois, les forces militaires et les finances des Pays-Bas tout entiers : il en résulterait les inconvénients les plus graves.

La feue reine de Hongrie s'attribuait d'ordinaire le renouvellement des margraviats, non-seulement des villes de Brabant, mais encore de celles de Flandre; elle se refusa longtemps à établir un gouverneur dans cette dernière province, ne pouvant oublier quel usage avait fait de cette charge, au préjudice de l'administration générale, M. de Fiennes¹, oncle de M. d'Égmont. Ainsi, lorsque plusieurs années après, elle consentit à ce que l'on confiât le gouvernement à M. de Rœux, ce fut avec des pouvoirs très-limités et avec la réserve de disposer

¹ Jacques de Luxembourg-Fiennes, comte de Gaure, chevalier de la Toison d'or.

con las fuerças de Alemaña y lo que los príncipes allí pueden, que jamas oymos otra cancion. Y verdaderamente es assí que la mayor parte de los oficios, beneficios y cargos se han dado á recomendacion de alguno dellos; mas encomiendan cada uno el suyo de manera que no se puede satisfazer á todos, y no les basta esto sino que querrian darlos ellos mesmos porque dellos dependiessen todos; y véanse las consultas hechas despues de la partida de V. M. y se entenderá claramente que es assí, y quanto se ha dado á mi intercession, ó por los mios. Ny puede ser ninguno mejor testigo que Madama, que sabe quanta instancia he siempre hecho para que quedando salva la authoridad de V. M. y de S. A. se dicesse á estos señores todo el contentamiento que se pudiesse. Es verdad que esto de entrevenir ellos en la consulta, demas que havria sido contra la resolucion que V. M. tomó á su partida, yo lo he contradicho siempre con dezir públicamente que seria la cosa mas prejudicial á la authoridad de V. M. que se pudiesse hazer, diziéndolo en esta generali-

TRADUCTION.

elle-même d'une bonne partie des charges de la magistrature de Gand, de Bruges et du Franc, à cause de l'importance de ces trois villes.

Aujourd'hui les seigneurs voudraient tout avoir en leurs mains, et parmi eux surtout le prince d'Orange, qui convoite les quatre villes de Brabant; à la vérité, il n'a pas tout à fait tort en ce qui regarde ses intérêts, car avec l'influence qu'il exerce sur les autres membres des états de cette province (influence qui l'enhardit, à une époque récente, à réclamer la direction suprême des affaires des états, à quoi je me suis opposé avec une fermeté qui est un des principaux motifs de son ressentiment contre moi), avec cet ascendant, dis-je, il ne lui manquerait plus que de composer à son gré le margraviat de ces quatre villes, pour jouir dans le Brabant d'une autorité supérieure à celle du souverain lui-même, joignant à cela ses rodomontades sur les forces dont il dispose en Allemagne et la puissance des princes de cette contrée auxquels il est allié: car tel est son refrain perpétuel.

Il n'est que trop vrai que la plus grande partie des emplois et des bénéfices a été accordée à la recommandation de l'un ou de l'autre de ces seigneurs: chacun

dad y sin venir á declarar particularmente las causas. Mas como despues viniéron á mostrar sentimiento de que yo entrasse en la consulta y ellos no, por darles en esto la satisfaccion que se puede, viendo que en estos quatro años S. A. ha tomado ya plática de las cosas, y noticia de las personas, yo me he abstenido de mio (aunque no haya del todo parecido bien á S. A.) de hallarme en las dichas consultas, y renovacion de los margraviados, ny he entrevenido en ello desde el noviembre passado ántes que Montigni bolviesse d'España. Es verdad que si ha sucedido alguna cosa extraordinaria en que Madama, por satisfazerse, haya querido mi parecer, se le he dado á parte y secretamente qual devia, y de manera que tengo esperança que podrá dar testimonio de que siempre le he dicho lo que sintia, con solo mirar lo que cumplia al servicio de Dios y de V. M. sin tener mira á affection ó interesse alguno.

Quanto á lo que V. M. me pide parecer en lo de su venida para remedio de las cosas de aquí, lo que yo puedo dezir claro es que aunque su estada en España por muchas cosas pueda ser necessaria,

TRADUCTION.

d'eux met son protégé en avant, de manière qu'on ne peut satisfaire tout le monde : aussi sont-ils assez mécontents, et ils voudraient disposer eux-mêmes des offices, afin de tenir à peu près tout le monde sous leur dépendance. Que l'on examine les *consultations* tenues depuis le départ de votre majesté, et l'on verra clairement la vérité de ce que j'avance, c'est-à-dire combien peu l'on a accordé à ma demande ou à celle des miens. Personne au monde ne le sait mieux que Madame, qui peut se rappeler que j'ai insisté en tout temps pour que, sans préjudice de l'autorité de votre majesté et de celle de son altesse, on donnât à ces seigneurs tout le contentement possible sur ces points. Quant à leur présence dans le conseil de la *consulta*, il est vrai qu'indépendamment de ce qu'elle eût été contraire à la détermination prise par votre majesté lors de son départ, je m'y suis constamment opposé, en disant ouvertement que ce serait la chose la plus préjudiciable à l'autorité royale, établissant toutefois le principe général sans descendre à l'examen des motifs particuliers. Ces seigneurs ayant depuis témoigné leur chagrin de ce que j'avais accès à la *consulta*, tandis qu'eux-mêmes

lo de aquí en ninguna manera sin su presencia se puede remediar, y que muy fácilmente podría ser que si no es presto, no fuesse despues jamas á tiempo, porque las heregías van multiplicando, las voluntades dañándose cada dia mas, y de aquí toman pié los que siembran las heregías, viendo claro que no se osa hazer por esto lo que seria menester; la licencia crece, y la authoridad se diminuye cada dia, y pierde. Es verdad que sostiene, y sosterná en alguna manera por agora las cosas la reputacion de lo de Oran, la venida del oro de las Indias que aun dezimos cada dia que es mas, ny havria cosa mas pernicioso que de que se supiesse que V. M. tiene necesidad. Tambien ayudará mucho lo de Tornay y Valencianes si se executa, y la opinion que algunos tienen de su breve venida, juntamente con el temporizar con esta gente; mas resfriándose estas cosas algo, y no los contentando, V. M. se procurará de suscitar los pueblos. Es verdad que yo no los asseguro que si esto succede, no pueda ser ántes en su daño que provecho; mas no mira esto quien se ciega de su passion, y es mal negocio estrivar sobre pueblo. Lo malo es que suc-

TRADUCTION.

en étaient exclus, afin de les satisfaire, et voyant surabondamment que, dans l'intervalle de ces quatre dernières années, son altesse avait acquis une habitude suffisante des affaires et la connaissance des personnes, je me suis abstenu de paraître aux assemblées de ce corps, et de prendre part à la rénovation des margraviats (bien que son altesse n'ait pas entièrement approuvé ma résolution). J'ai donc cessé toute coopération de ce genre depuis le mois de novembre, avant que Montigny fût de retour d'Espagne. Il est vrai que chaque fois qu'il s'est présenté quelque cas extraordinaire sur lequel Madame, pour l'acquit de sa conscience, a désiré avoir mon opinion, je la lui ai donnée à part et en secret, telle qu'elle avait le droit de l'exiger : aussi ai-je l'espoir qu'elle pourra rendre témoignage que je lui ai toujours dit ce que je pensais, sans autre vue que celle du service de Dieu et de votre majesté, laissant de côté toute considération particulière ou d'intérêt privé.

Bien que la présence du roi soit nécessaire en Espagne, la situation des Pays-Bas la réclame encore plus impérieusement. La nouvelle de la victoire d'Oran et celle de l'ar-

cediendo perderá V. M., como quier que vaya la cosa, sus estados, y si salen estos señores con lo que pretenden, muy en breve entenderá despues V. M. á qué camino andan, y no sé cómo V. M. se lo podrá estorvar. Venir sin dineros y crédito, yo no sé quien lo pueda aconsejar á V. M., que en fin seria cosa muy peligrosa, si no fuesse con dezir que á cosas desesperadas es menester tomar los remedios tales; y havrá visto V. M. en qué términos puso á S. M. Ces^a s^{ta} mem^a lo de Gante, que no huviera hombre nascido que osára pensar en aconsejárselo, y son de las cosas que los príncipes no pueden hazer con otro consejo que el proprio. Con dinero no faltará gente destos estados, y de Alemaña cathólicos y buenos y devotos á V. M. si solo con la lotheria y dando V. M. en cosa cierta los 200^m escudos de los precios se da contentamiento á la gente de guerra de á cavallo y de á pié destos estados, á quien tanto se deve, y con esto podria venir V. M. con toda seguridad. Y si fuesse forçado venir sin dineros, una de las cosas que mas importaria seria dissimular esta necessidad; y con atender aquí á los negocios en el principio y hazer justicia y igual como se deve á los súbditos, visitando las provincias particularmente y atendiendo á lo que en cada una dellas se ofreciesse con asistencia de su consejo; ganar las voluntades; tractar despues con los estados; hazer con los que conviniessse los officios necessarios por ganarles la voluntad, que la affection de los pueblos y de los nobles por la mayor parte es con

TRADUCTION.

rivée de la flotte des Indes a produit et produira encore quelque temps un heureux effet. mais si rien de plus efficace ne vient ajouter à l'impression qu'ont excitée ces deux événements, les factieux réussiront enfin à soulever le peuple, ce qui pourrait peut-être trop bien réussir à leur dommage; « mais celui que la passion entraîne est aveuglé! » Venir sans argent ni crédit serait de la part de Philippe une grave imprudence; avec des fonds en suffisance, on pourrait se procurer d'excellentes troupes tant en Flandre qu'en Allemagne.

Mais dans le cas où votre majesté serait forcée d'arriver ici sans argent, la chose la plus importante serait de dissimuler cette pénurie; puis il faudrait se

V. M. muy buena, y no podria ser que todos estos como á su señor no le tuviessen respecto; y haziendo alguno lo que no deviesse con mandar solo á uno que se fuesse á su casa, sin tocar á los dos principales, dando su cargo de aquel á otro, declarando muy expressamente V. M. que no quiere liga entre sus vassallos otra que por su mano, todos abaxarian la cabeça, ny tiene ninguno crédito que no diesse por tierra quando se supiesse que no estuviesse en gracia de V. M. Y destas cosas se tracta mejor en presencia, y tiene fuerça doblada lo que se haze en tiempo, y no despues de passadas las ocasiones; dexando aun á parte lo que la estada de V. M. aquí importaria para otras cosas: ny sabria en esto qué dezir mas en ausencia. Por qualquier via, ó sea por justicia, ó por concierto pienso que seria bien acabar el negocio de Bolweiler, que podria servir muy bien en una coyuntura á V. M.

He visto lo que V. M. escribe al embaxador obispo Quadra, sin que se haya comunicado á otro que á Madama. Embiósele luego el despacho, y se verá brevemente cómo lo entabla, y no podrá dexar de haver buen successo (*casamiento de don Carlos con la reyna de Escocia*) si V. M. assí lo quiere de veras, y con gran fructo y servicio de Dios; mas si fuesse solo por entretenimiento, estorvaria V. M. otro gran negocio del archiduque Carlos, que á lo que parece yva en buen punto, y por cartas del dicho embaxador havrá visto V. M. el

TRADUCTION.

concilier l'affection de tous en abordant promptement les affaires, rendant une égale justice à chacun, comme on le doit à ses sujets; visitant chaque province en particulier, et réglant avec l'aide du conseil tout ce qui pourrait se présenter. Il faudrait ensuite se mettre en rapport avec les états, et faire auprès des seigneurs les plus influents les démarches nécessaires pour les disposer en sa faveur. La noblesse et le peuple sont généralement portés d'affection pour votre majesté, et il me paraîtrait impossible qu'elle ne reçût pas d'eux les marques de respect qu'elle a droit d'en attendre. Dans le cas où quelques seigneurs viendraient à s'oublier, il suffirait d'intimer à un seul l'ordre de se retirer chez lui (sans s'attaquer aux

miedo que la reyna de Inglaterra tiene de que succeda casamiento con quien quiera que sea de la casa de Austria. Y es assí como V. M. dize que tractándose lo que V. M. escribe no seria bien sacar al embaxador, aunque para venir despues al efecto no creo que fuesse fuera de propósito el señor conde de Feria, escogiendo él quien le assistiesse en los negocios, y que entónces no estaria mal el dicho embaxador obispo Quadra en Francia por corresponder al dicho conde, que para la mudança de mi hermano yo no veo, debaxo de emienda, cosa que la estorve fundada en el servicio de V. M., ántes (es me Dios testigo) que el mayor fundamento que hago desta mudança es su servicio, que no se hará ya de aquí adelante cosa por su mano en Francia á drechas teniéndole aborrecido el príncipe de Conde y los Chastillones, cuya protection ha tomado públicamente el condestable, que agora tiene el mando en los negocios, y podria ser que la voluntad que tuviessen de hazer lo que V. M. quisiesse la perdiessen por ser el dicho mi hermano de por medio, que por mandado de V. M. les ha sido contrario y á esta causa odiosíssimo. Y ya lo havrá visto V. M. por cartas del dicho embaxador Quadra de lo que le levantan de que les vaya mi hermano urdiendo otras rebueltas en el reyno, y no sé sobre que fundan esta opinion, y otras tales le levantarán cient mil; demas que veo caminar las cosas de manera que á mi parecer en Alemaña no serviria mal por las causas que á V. M. he escripto. Mas como todo es

TRADUCTION.

deux principaux, le prince d'Orange et le comte d'Egmont) et de donner sa charge à un autre, votre majesté déclarant très-expressément qu'elle ne veut tolérer entre ses sujets d'autre ligue que celle dont elle prendra elle-même la direction. Par ce moyen tous ploieront la tête, et il n'est pas un homme en crédit qui ne se vît ruiné dans l'opinion publique dès le moment où l'on saurait qu'il n'est point dans les bonnes grâces de votre majesté. Du reste, ce sont là des choses dont il vaut mieux parler sur les lieux mêmes, et telle mesure employée à temps est deux fois plus efficace que lorsqu'on a laissé échapper l'occasion favorable.

Quelques mots sur le mariage projeté entre la reine d'Écosse et l'archiduc (Charles);

de V. M. así los negocios como los ministros, y á nosotros nos ha de parecer mejor lo que mas gusto fuere de V. M., ella hará en ello lo que fuere servida, y esto será lo mejor.

Con M. de Vaquene hablé quando lo escribí á V. M. no le pareció ser las cosas de Gante en términos para poder entónces esperar lo que pretendíamos. Hane prometido que no perderá punto, y yo le terné solicitado; y será V. M. avisado quando algo huviere.

M. d'Aremberg tiene sus despachos y está muy bien prevenido; no halló en Frisa al presidente, que como es natural de Lieja havia ydo allá por algunos sus negocios particulares; agora está allí, y muestra M. d'Aremberg buena voluntad, y esperamos de entender cada dia lo que habrá hecho en lo de los obispados de Frisa. Quanto á Ruremonde aun no tenemos respuesta sobre lo que mas de dos meses ha Madama escribió en ello á M. de Meghen, respondiendo á la dificultad que los de Ruremonde havian hecho; agora verná llamado por estos señores, y pienso que será mañana aquí, y veremos lo que querrá dezir sobre ello.....

Algunos avisos tuvo de Francia siete ó ocho dias ha M. d'Aigmont que dezian entre otras cosas que el duque de Cleves tenia inteligencia para entrar en estos estados. Pudiéranos poner en desassossiego este aviso si poco ántes llegára, quando so color de ayudar al obispo de Munster contra el duque Erico juntava gente de á cavallo y de

TRADUCTION.

celle d'Angleterre seroit vivement contrariée si Marie Stuart venoit à épouser un prince de la maison d'Autriche. Granvelle insiste sur la nécessité du rappel de M. de Chantonnay. Le parti actuellement dominant en France rend tous ses efforts inutiles. Il propose pour le remplacer à Paris l'évêque Quadra, qui aurait le comte de Féria pour son successeur à l'ambassade de Londres.

M. d'Egmont a reçu de France, il y a sept ou huit jours, quelques nouvelles, entre autres celle que le duc de Clèves s'était ménagé des intelligences pour entrer à main armée dans les Pays-Bas. Cet avis, arrivé un peu plus tôt, eût pu jeter quelque alarme ici, lorsque par exemple, sous prétexte de prêter secours à l'é-

á pié; mas como cessando la causa , escrivió á sus capitanes que no curassen de levantar la gente que les havia mandado, parece que esto nos assegura mas, pues entónces tenia comodidad para ofendernos; y tambien nos assegura que ny él ny los otros verissímilmente harian fundamento sobre el duque Erico, siendo tan liviano como es. Y lo que de fuerças externas mas havemos de temer, seria si se concertassen estos dos reyes de Dinamarca y Suedia en tiempo que quedasse aun sazón para estar en campaña, porque entónces si se juntasse con alguna rebuelta de casa, nos podrian poner en muy mal juego. . . . De Brusselas, á 14 de julio 1563.

TRADUCTION,

vêque de Munster contre le duc Éric, M. de Clèves faisait des levées de cavalerie et d'infanterie. Mais le motif de ses hostilités ayant disparu, il a écrit à ses capitaines de discontinuer les enrôlements, de manière qu'il semble que nous devons être plus en sécurité, puisqu'il a maintenant beaucoup moins de chances qu'alors de nous attaquer avec succès. Une autre circonstance doit également nous rassurer, c'est que ni lui ni d'autres ne compteraient vraisemblablement sur le duc Éric, dont ils connaissent l'humeur capricieuse. Mais ce que nous aurions le plus à craindre du dehors, ce serait de voir les rois de Suède et de Danemarck se liguier contre nous dans un temps où la saison permettrait encore de tenir la campagne, parce que, si à cet incident venait se joindre quelque trouble intérieur, nous pourrions nous trouver dans une disposition tellement critique *qu'elle pourrait bien gêner le jeu*. . . .

Le reste de cette dépêche concerne exclusivement les intérêts privés de la duchesse de Parme, et notamment l'affaire de la citadelle de Plaisance. Cette dame est peu satisfaite de la manière dont Philippe II a accueilli ses réclamations. Elle parle plus que jamais d'abandonner le gouvernement des Pays-Bas, et le cardinal craint qu'elle ne finisse par exécuter ce projet. Quant au mariage de son fils, soit avec une princesse de Ferrare, soit avec la fille de don Édouard de Portugal, elle le remet entièrement à la disposition du roi. Il a semblé superflu de publier cette partie de la dépêche originale.

XVIII.

GONZALO PEREZ

AL CARDENAL DE GRANVELLE¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 38-39.)

Madrid, à 21 de julio 1563.

Tres cartas de V. S. R^{ma} he recibido de xx, xxvii de junio, v de julio, y con ellas las copias de lo que se entendia de todas partes; lo qual todo he mostrado á S. M. y ha leydo las cartas de V. S. no una sino dos vezes, y las nuevas tambien, que es muy necessario entenderlo todo para poderse S. M. resolver en lo que ha de hazer, que ya seria tiempo; y plegue á Dios no sea tarde quando lo hiziere, que assy nos suele acaescer en todas las cosas. En lo de los exércitos que hazen los reyes de Denamarca y Sueden, lo que ay que temer es la recudida, y si estuviéssemos prevenidos ni avria que temer á los unos ni á los otros, y lo de ay se sossegaria de otra manera. S. M. espera con desseo el correo ordinario porque trayga alguna mas claridad, y se sabrá cómo avrán tomado esos señores lo que respondió á su escripto, que fué á mi juyzio el mejor expediente que se pudo, y que podria ser que aprovechasse, para entretener mientras se piensa en el remedio que se ha de dar de raiz; y bien se vee que esos no lo han

¹ Le roi est très-impatient de connaître l'effet qu'aura produit sa réponse aux seigneurs; il a usé du meilleur expédient, jusqu'à ce qu'on arrive à une solution finale. Au reste, Perez a la conviction que les ennemis du cardinal en veulent moins à lui personnellement qu'à son autorité, et qu'ils chercheront toujours à se débar-

assée de haute main et de surveillance. Ce qui doit du moins consoler le prélat, c'est que le roi lui rend une justice complète. Ni le temps, ni les conjonctures actuelles ne sont propices aux mesures de rigueur contre la reine d'Angleterre, dont le pape et le concile, maintenant assemblé, prendraient l'initiative. On fait en ce moment les préparatifs d'une expé-

por V. S. sino que no querrian que huviesse ay hombre que los entendiesse ny que supiesse sus designos y pensamientos, y echado V. S. de ay lo querrian llevar todo á su modo. S. M. está en ello como deve, y esto ha de ser algun consuelo á V. S. R^{ma}, aunque esto no escusa el trabajo que V. S. passa. Plazerá á Dios que todo pare en bien, que si el rey N. S. quiere camino, le ha descubierto para assentar sus cosas por lo presente y venidero, y tanto le apretaremos que al fin lo avrá de hazer. A lo que V. S. me scrive agradesciendo lo que hago en su servicio, no tengo que responder; porque devo esso y mucho mas, y hago en ello servicio á Dios y á mi amo y bien á la república. Tambien procuro lo de M. de Chantonnay, y por no saber á quien poner ally no se puede apretar; avia parecido que podria convenir el obispo Quadra, pero tambien haria gran falta en Inglaterra por lo que está començado; todavía lo acordaré y solicitaré, porque desseo ver al uno y al otro fuera de donde estan, y creo cierto que conviene.

Lo que V. S. dize del concilio tenemos acá por cartas del conde de Luna y otros; lo que escribe el de Viterbo es muy sustancial, y él aunque aficionado á las cosas del Papa no dexa de dezir muchas verdades. Lo que se ha hablado de que se haga ally declaracion contra la reyna de Inglaterra no parece acá bien, y se escribirá al conde de Luna que lo estorve, porque no conviene que se trate dello, ni el tiempo ni la coyuntura lo pide; y assy se seguirá en esto el parescer de V. S. R^{ma}.

dition* contre le Pegnon de Velez, forteresse occupée par les Maures, dans le détroit de Gibraltar, d'où ils causent beaucoup de dommage au commerce de toute la chrétienté. Soixante galères et quelques caravelles portugaises sont destinées à cette entreprise. Les apprêts se font très-secrètement. Don Sancho de Leyva, qui en est le chef, en connaît seul le but, afin

de surprendre inopinément la place, dont la possession importe beaucoup à l'Espagne. Perez est d'avis que si M. de Granvelle se retirait de l'administration des Pays-Bas, le roi devrait l'appeler auprès de sa personne et lui confier la direction générale des affaires de la monarchie : ce serait le meilleur moyen de remédier aux nécessités de la Flandre

* Elle échoua, mais fut renouvelée avec plus de succès l'année suivante.

En lo que á V. S. parece del oficio que se devria hazer con el d'Egmont por conoscerse en él mejor voluntad que en los otros, no ha parecido á S. M. inovar nada hasta que, como arriba digo, venga el ordinario, que no serán esos tan temerarios que se arrojen assy; venido el correo, yo solicitaré que se responda con brevedad.

El correo d'Anveres llegó antyer. Era ydo S. M. al Pardo, y se detuvo allá por escribir de su mano al rey de Romanos y al emperador y á su hermana con este correo, que vino á dar nueva de la venida de sus hijos y á saber cuándo estarian las galeras en Villafranca de Niça. Respóndeseles que no podrá ser hasta el fin de setiembre, porque las galeras estan ocupadas en dar órden en las cosas de Oran y Mazalquivir; pero lo cierto es que van á hazer la empresa del Peñon de Velez, que es una fuerça en el estrecho de Gibraltar muy prejudicial á estos reynos y al comercio de toda la christiandad; van á ello 60 galeras y algunas carabelas de Portugal, y por general de la empresa don Sancho de Leyva, y házese tan secreto que él solo lo sabe por tomarlo desproveido, y assy supplico á V. S. que no lo sepa nadie sino V. S. solo, porque assí conviene. Dios le dé buen sucesso, que empresa es que importa tanto que es poco menos que lo de Argel.....

En lo de Tornay y Valencianes no tengo que dezir sino que me pesa del mal modo que tiene esse gentil hombre, y que sea causa que aquello no se remedie; podria ser que cayesse todo sobre su cabeça. Bueno fué el ofrescimiento que hizo á Madama *ut ovem lupis committeret*; todo lo ha visto S. M. y me ha mandado que se lo torne á acordar; yo lo haré; plegue á Dios que sea para que en todo aya la provision y breve remedio que es menester.

De acá lo que puedo escribir es que estas cortes de Castilla andan al cabo, y S. M. se da prissa en abreviar su partida á Monçon; ya es ydo delante el vicescanciller y los del consejo de Aragon á preparar lo necessario, y S. M. se yrá por Segovia y no llevará por agora á la reyna por yr mas desembaraçado; yo pienso que seremos en Monçon al principio de setiembre ó para el dia de N^a S^{ra}.

En lo que V. S. torna á apuntar en su carta, yo no seria en que le sacasse de ay á V. S. sino fuesse para tenelle cerca de su persona y con cargo de todos los negocios, como era razon; y con esto no solo proveeria á los de Flandes, mas á todo lo universal de sus reynos; y holgaria yo de servir debaxo de la sombra de V. S. y no de otro ninguno; y esto por la causa que lo digo algun dia me declararé, que agora no es en tiempo. Guarde y prospere V. S. su Ill^{ma} persona y estado como yo desseo. De Madrid, á XXI de julio 1563. Besa las manos de V. S. R^{ma} su mayor serv^{or}.

G. PEREZ.

XIX.

GONZALO PEREZ

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 40-41.)

Madrid, 25 juillet 1565.

Dans cette lettre, dont la publication en original semble superflue, Perez expose qu'il serait sans contredit bien désavantageux pour le roi de se rendre en Flandre sans argent ni crédit; mais il y a, ajoute-t-il, de la différence « entre y aller sans argent et y aller avec quelque argent. » Avec un million, par exemple, et un peu de crédit, on pourrait s'épargner beaucoup d'embarras et éviter la guerre. Sa majesté a appris avec joie que le comte d'Egmont se prononçait ouvertement en faveur de la religion, et s'était un peu radouci depuis la réponse du monarque sur la requête présentée contre le cardinal. Philippe II pense qu'en lui confiant le commandement des troupes pendant la guerre, on le gagnerait peut-être, surtout si l'on parvenait à le séparer des autres membres de la ligue. M. de Granvelle est chargé de sonder les dispositions de la duchesse de Parme à cet égard, parce que la première fois qu'il en fut question, elle y avait montré une grande répugnance. Dans le cas où quelques-uns des seigneurs vou-

draient se rendre en Espagne, conformément à l'invitation du roi, et qu'ils craindraient de passer par la France, le cardinal peut les engager à proliter des galères qui doivent conduire à la cour du roi catholique ses neveux, les jeunes archiducs, fils du roi de Bohême. . . .

XX.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 42-47.)

Brusselas, á 23 de julio 1563.

. . . . Bien podrá ser que Laschau no haga con V. M. los officios que se dize por parecerle que no havrian lugar ny serian admitidos de la bondad de V. M.; mas á lo menos da á entender por sus cartas que los haze, y que V. M. le responde muy bien, animando por esta via los amigos; y con otros haze lo que puede, y desta manera se sostienen sus intelligencias. Erasso escrive á los que á V. M. dixen; y si á Renard no responde, sé á lo menos que Renard le escrive, y que

¹ Il est possible que M. de la Chaux ne rende pas au roi les bons offices dont il se vante; mais si l'on doit en croire ses lettres, il fait son devoir et sa majesté lui en sait gré : c'est ainsi qu'il encourage ses amis et les entretient. Érasso, qui écrit ici à quelques personnes, ne répond point à Renard, lequel persiste dans sa désobéissance, soutenu qu'il est à Madrid comme dans les Pays-Bas. Les seigneurs se sont réunis à Bruxelles, décidés à le faire ailleurs, si Madame désapprouve leur assemblée dans cette ville. Beaucoup de per-

sonnes blâment cette *lique* formée contre la volonté, et peut-être contre le service du roi. Un tel mauvais exemple peut avoir des suites qu'il est bon de prévoir, et si le roi ne trouve pas bon d'exprimer son mécontentement d'une manière directe, quelqu'un digne de sa confiance pourrait s'en expliquer d'abord à M. d'Egmont, puis aux autres, blâmant leur conduite comme de lui-même, afin qu'ils ouvrisent enfin les yeux. Le cardinal ne croit point au voyage d'Espagne d'aucun de ces seigneurs; ils aimeront mieux transmettre

sobre el fundamento que tiene del favor de acá y de allá está resuelto de no obedecer y muy confiado de salir con ello.

Estos señores se han juntado aquí, determinados de hazerlo en otra parte si su Alteza no lo consintiera aquí; y á muchos del pueblo (digo de los cuerdos) parece muy mal y lo que hazen y que se les çufra, y se diga que haya liga entre los vassallos contra la voluntad de su rey. Creo que no dañaria que supiesen por alguna buena manera que V. M. se ofende dello, señaladamente por el mal exemplo, y que aunque dellos se tenga confiança que no harán cosa en desservicio de V. M. todavía parece mal que debaxo de un príncipe osen esto sus vassallos, porque podria ser que otros intentassen lo mesmo con este exemplo á quien no se pudiesse tampoco mostrar desconfiança, tanto mas si se çufre assí esto, y que so color de una cosa negociassen

a Philippe de nouvelles doléances contre Granvelle en termes plus ouverts et sans ménagements. Il est probable que Renard leur a donné ce conseil. Maintenant ils mènent MM. d'Hoochstratt* et de Ligne** comme à la lisière. Leur haine contre tous les ecclésiastiques est maintenant chose notoire, et le duc de Parme n'ignore aucun des ressorts qu'ils ont mis en jeu pour faire nommer un laïque à la dignité de chancelier de l'ordre. Warluzel*** est maintenant à Bruxelles avec le marquis, et, selon ce qu'on en a pu comprendre par les lettres de l'archevêque de Cambrai, il est un de leurs conseillers. Afin de lui payer ses services, le prince d'Orange, d'accord avec les comtes d'Egmont et de Hornes, a supplié S. A. de s'intéresser auprès du roi pour que son frere, abbé

actuel de Saint-Adrien en Flandre, obtienne l'abbaye vacante de Marchiennes. Quant au voyage du roi dans les Pays-Bas, le cardinal ne serait pas d'avis que sa majesté se fit accompagner d'un corps trop nombreux d'Espagnols. On a pris tant de peine ici pour rendre cette nation odieuse, que sur ce point le peuple est tout à fait d'accord avec les seigneurs; d'ailleurs on ne manquera pas de secours catholiques, surtout de l'Allemagne, si l'on satisfait aux répétitions du baron de Bolwiller, sans compter ceux que l'on obtiendra dans les Pays-Bas eux-mêmes; car la plupart des nobles commencent à trouver mauvais le chemin que suivent les seigneurs, et sont loin d'approuver « que les serviteurs veuillent se placer au-dessus des maîtres. »

Ces mêmes seigneurs voudraient voir un

* Antoine de Lalaing, comte de Hoochstratt, chevalier de la Toison d'or. Il avait épousé Éléonore de Montmorency, veuve de Ponce de Lalain-Bugnicourt, et était beau-frère des comte de Hornes et baron de Montigny.

** Robert de Ligne était le second fils de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, et de Marguerite de la Marck. Il devint la tige des princes de Brabant.

*** Il était alors capitaine et gouverneur de Cambrai. (Voir tome V, pages 185, 234, 634.)

otras en mucho prejuzio del servicio de V. M. y de sus estados; y quando V. M. no se quisesse poner en ello de escribirlo, no creo que seria malo que alguno confidente lo afeasse mucho á M^r d'Aigmont, y á algunos de los otros por abrirles los ojos. A lo que entiendo, no yrá ninguno con quanto V. M. escribe, ny Aigmont tampoco, sino que escribirán á V. M. otra carta contra mí mas áspera, y procurarán entretanto de allegar mas gente á su opinion y liga, y deve ser parecer de Renard por confortar mas su causa en no curar de obedescer á V. M. Aun estan aquí muchos dellos, y no sé si mudarán de parecer; mas este es el que han tenido, y tiran tras sí á M. de Hochstrat y M. de Ligne como mochachos, que es todo el fructo que se saca de hazer tales cavalleros de la órden; y para chanciller espero que al fin nombrarán tambien al presidente si no mudan de parecer, aunque abhorrecen ya tanto el órden eclesiástico, que de principio han buscado todas las formas que han podido para ver si podrian hallar alguna con

autre colonel remplacer Clas van Hatstatt*, et ils recommandent quelques candidats à cet emploi; mais M. de Granvelle, qui n'est pas de cet avis, conseille au roi de supprimer et colonels et pensionnaires, qui ne servent qu'à accroître inutilement les dépenses et à multiplier les mécontentes. C'est une faute qu'on a commise dès l'origine, et contre laquelle il n'a cessé de protester en disant qu'il vaudrait mieux ne point accorder de pensions que de les ôter après. Sans colonels et sans pensionnaires, on trouvera en Allemagne, quand on le voudra et avec de l'argent, autant de gens de pied et de cheval qu'exigera le besoin; mais on ne fera rien sans argent. Armenteros** pourra exposer au roi ce que le prince d'Orange a

entendu dire à ce sujet en Allemagne par ses parents et amis. Le même prince et Montigny ont encore dit au même Armenteros que l'affaire des nouveaux évêchés « était au plus bas, » et que bientôt il n'en serait plus question. Le fondement de cette opinion est dans leur espoir de renverser le cardinal dans un temps très-court.

Quelques lignes au sujet des commanderies espagnoles auxquelles le roi veut bien faire participer les seigneurs des Pays-Bas : cette mesure doit produire de très-utiles résultats. Quelques autres, relatives aux gouvernements en Italie dont ces derniers semblent peu soucieux, afin de ne pas sacrifier l'indépendance à laquelle ils s'habituent chaque jour davantage.

* Il était alors à Madrid, où l'avait envoyé la duchesse de Parme pour ses affaires particulières.

** Clas ou Nicolas de Hatstatt, chevalier, était chef de bandes allemandes pour la couronne d'Espagne. Après avoir quitté le service du roi il se fixa à Bâle, où il mourut en 1585, sans descendance légitime. Sa maison, originaire de la haute Alsace, était déjà illustre sous le règne de l'empereur Rodolphe de Habsbourg.

que poder persuadir á V. M. que fuesse el chanciller de la órden lego; y save el duque de Parma lo que en esto ha passado. Verlusel esta aquí venido con el marques, y á lo que puedo comprender de las cartas del arçobispo de Cambray, es de los consultores; y por pagarle de su trabajo, vacando agora la abadía de Marcienes, que será á provision de V. M., el príncipe d'Oranges, M. d'Aigmont y M. d'Hornes han suplicado á Madama que tenga la mano con V. M. para que se dé al hermano del dicho Verlusel, que es abad de St Adrian en Flandres hecho poco ha por Madama, sin tener respecto á si hay en la casa personas qualificadas, sobre que todavía Madama manda hazer las diligencias como suele, y verá V. M. lo que despues escribirá, y quiçá que no podrá dexar de complazer á estos señores. V. M. hará en ello lo que fuere servido.

Lo que despues ha passado en Valencienes y Tornay V. M. lo entenderá. Este provecho á lo menos se ha sacado desta junta, que hasta agora no se han puesto en execucion aquellos expedientes, y entretanto la costa de aquella gente carga á V. M. y se enfria con mucho prejuizio el negocio.

Sobre la venida de V. M. he escripto en mi otra carta que ya fué, y passará por mano de Gonçalo Perez, quanto yo sabia dezir teniendo consideracion á todos los apuntamientos que V. M. haze en la de su mano. Pensar traer aquí Españoles, no seria en ninguna manera á propósito, digo en tanto número que sobre ellos se pudiesse hazer fundamento que no lo comportáran estos; y los officios que se han hecho para hazer aborrecer la nacion han sido tales y tan eficaces, que en esto ternán todos los pueblos para sí; y digo mas, que aunque quisiessen no son bastantes para hazer officios contrarios tan eficaces en favor d'Españoles que pudiesen ya servir; mas no faltarán cathólicos alemanes, y tanto mas por mano de Polveyler contentándole en alguna manera, y hay aun muchos buenos y cathólicos en estos estados, y muchos de la nobleza comiençan á cansarse d'estos caminos en que se va, digo los que son buenos, ny les parece bien que los criados quieran mandar al amo, y conocen que para sí lo quieren todo,

tanto mas por lo que ha passado con Blondel, y no podrá dexar de servir á esto si al dicho Blondel por la voluntad que ha mostrado, demas de lo que ha servido, le haze V. M. merced.

Estan muy puestos estos señores en que V. M. nombre otro coronel en lugar de Clas Van Hatstat, y se encomiendan los que V. M. verá. Por mí yo no veo, debaxo de emienda, á qué haya de servir sino para que V. M. gaste tanto mas sin propósito, que á mi parecer seria mejor que ny coroneles ny pensionarios tuviesse, pues no sirven á V. M. ny hazen officio ny de dar avisos ny otros, ny dexan de servir á quien se les antoja, y los que no lo son quedan ofendidos, y tiénelos á su devocion á costa de V. M. los que los han encomendado, y seria mejor que todo dependiesse de V. M. y no de otro, y los que no son á gages de V. M. como ofendidos son ya ganados en favor de sus enemigos sin su costa. El yerro fué en el principio, y yo lo protesté entónces, que menos se ofendieran de que no les dieran pensiones y entretenimientos, que no de quitárselos despues de haverlos tenido; y por esto no creo seria bien, salvo mejor juyzio, poner otros en lugar de los que mueren ó renuncian las pensiones, y tanto mas que si á uno de los que piden la coronelia que agora vaca se da, los otros quedarán ofendidos, y quizá seria mejor tener mucho tiempo la cosa assi sin resolucion; y se engaña quien quiere persuadir que faltaria en Alemaña gente de guerra á V. M. ny de á cavallo ny de á pié si tiene dineros aunque no tenga salariados ordinariamente ny coroneles ny ritmestres ny pensionarios, y sin el sueldo no vendrá ninguno; y de los cavallos de sus pensionarios de Saxonia hechos por manos de estos señores no se servirá mas de en quanto y como quisieren los dichos señores que los han puesto en servicio de V. M. y dirá Armenteros, si V. M. le pregunta, lo que el mesmo príncipe d'Oranges le ha dicho haver entendido de sus parientes y amigos en Alemaña de lo que harian por el que tuviesse mala voluntad, la qual dize que no tiene, y quanto seria mas siendo pariente lo que por él liziessen que lo que han hecho por el príncipe de Conde no lo siendo, que aunque parezca cosa de ayre, y quien

lo osasse dezir, liviandad dezir él esto, á mí me parece el son de mal gusto; y creo que ny mas ny menos pareceria á otros acostumbrados á tractar cosas destado. Y ó él, ó Montigni le han dicho tambien que no havia para que hablar ya en lo de los obispados, porque brevemente de suyo caeria todo; no sé si lo fundan sobre la cierta esperança que tienen de derrocarme y que fácilmente los otros passarán por el mesmo camino, ó que lo entiendan porque la religion se haya de perder brevemente aquí del todo; mas plazerá á Dios que ny en lo uno ny en lo otro sean buenos adevinos.

Con el arçobispo de Besançon se han hecho los officios que á V. M. escriví, y con mis cartas los renuevo cada vez con los que han tomado la mano de assistir en ello, y con el obispo d'Arras que passó por Borgoña los hize hazer muy vivos, y él los supo hazer muy bien; él muestra buena voluntad, y yo no alçaré la mano, y si no aprovecharé avisaré á V. M. y de lo que parecerá que devrá hazer, como me lo manda.

Muy buena determinacion ha hecho V. M. y, como yo espero, provechosa á su servicio en no desesperar los de los otros estados y señaladamente destos á que no puedan obtener de V. M. encomiendas, porque como yo me acuerdo haverlo dicho á V. M. alguna vez en presencia, sé que el haver concebido algunos esta opinion ha dañado mucho y sido en parte causa de que algunos hayan dexado de seguir á V. M. Y no dexo de comprender muy bien el fundamento de la dificultad que hay para no poderse hazer en esto todo lo que muchos querrian, que ny seria á la verdad cosa razonable que á los destos estados y otros de V. M. se diesse tanta parte que faltasse para los de España; mas yo bien podré dezir que por un par de encomiendas que V. M. diesse, en dos ó tres años, y aun en 4, deternia en esperança por otros tres años á los destos estados, y con esto se dexaria cevar muchos á seguir y servir, y tomarian afeccion á la nation, y no me parece mal de tener advertencia á darlas á los que siguen y sirven, y no á los que se estan fuera de la corte de V. M. en sus casas, y entónces tomarian el ábito algunos que agora no le toman desconfiados de

poder obtener de V. M. encomienda, que quando verán que á algunos se dan tomarán los ábitos, y con quanto rezan las cédulas creo que son muy pocos que en España mesma tomen los ábitos sino con esperança de algun dia venir á tener encomienda; y creo que aprovechará lo que V. M. ha determinado de hazer con M. de Vaux¹, haviéndole dado el ábito para que despues pueda haver encomienda, y tanto mas lo merece haviendo ydo con tanta voluntad al socorro de Oran; y si se descuydan los estrangeros en el gobierno de sus encomiendas, buen remedio hay, como V. M. dize.

Quanto á los gobiernos de Italia y otros cargos para estos señores de que yo escriví, lo entendia para quando vacassen, y no para que por complazer á estos, alguno se descompusiesse, y en paz y en guerra muchas vezes se ofrecen cosas en Italia para las quales á estos no faltaria, si se quisiessen emplear, abilidad y suficiencia; mas lo malo es que me parece que demas de otras ligas que han hecho, deven de ser muy conformes en no querer ninguno dellos salir d'estos estados por sospecha y dubda que tienen de que perdiendo estas espaldas se les pondria freno, y harto lo he significado despues á V. M. por otras cartas mias, que de otra manera aunque sea el poder de un visorrey de Italia y aun de Nápoles muy absoluto, no queda tan sin freno que no esté muy en mano de V. M. de poderle hazer caminar como le pareciesse, ny se osaria atrever ny el príncipe ny otro esto allí á hazer lo que no deviesse, que quando lo hiziesse muy á la mano estaria el remedio, porque apartado de los Alemanes en que confia, muy bien se le haria hazer lo que fuesse razon, y no estaríamos en si á él por ser pariente darian los dichos Alemanes mas ayuda que al príncipe de Conde, que á este camino yva lo que sobre esto de los gobiernos y cargos de Italia quise escribir.

Una cosa me havia passado por la fantasía de que me acuerdo

¹ Probablement Maximilien de Longueval, seigneur de Vaux, qui obtint le gouvernement de Mons après sa reddition aux Espagnols en 1572. Sept ans après, il était intendant des finances et membre du conseil privé.

haber ya tocado algo á V. M. aunque no del todo desta manera, que por poner celos entre esta gente, no creo que seria fuera de propósito que V. M. mandasse pagar algo mas de la ayuda de costa á M. d'Aigmont, no pagando por agora mas al príncipe; y que pues M. d'Aremberg se muestra tan aficionado, los seys mil que se le deven tambien se le pagassen, y que V. M. escribiesse al dicho d'Aigmont otras letras de su mano en respuesta de lo que escribe agora, ántes que responder á los otros, llenas de mucha confianza, y cargar sobre los otros el no yr él agora, con dezirle claramente que holgaria mas de tractar sobre este negocio y sobre otros con él que con ninguno de los otros, porque aunque los tenga á todos por servidores fia mas dél que de los otros, instándole todavia á que vaya, porque si va sin consultarlo con los otros havrá gelosía, y tambien si recibiendo cartas, lo qual ellos sabrán, no las muestra, y si las muestra tales, será la gelosía tanto mayor; y no es la confianza de entre él y el príncipe tan grande, con quanta demonstracion se haze, que uno de los confidentes del príncipe no haya dicho quatro dias ha que Aigmont haya puesto al príncipe en estas cosas y que agora se muestre mas frio; y á otro se ha quejado Aigmont de que le imputen á poca correspondencia que hable bien, ó alomenos no tan mal como los otros en mi persona. Y todo lo escrivo assí desnudo á V. M. para que sabiendo ella lo que passa pueda por su prudencia en todo tomar los expedientes que le parecerán convenir; y por no cansar mas á V. M. acabaré con suplicar á N. S. guarde, etc. De Brusselas, á 23 de julio 1563.

XXI.

EL CARDINAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ.

(Mémoires de Granvelle, IX, 48-57.)

Brusselas, á 25 de julio 1563.

..... Mala cosa es tardar tanto los despachos; que tardando tanto piérdese la ocasion, y vienen las cosas quando ya estan fuera de sazón, ny pueden haver el efecto que se pretende. Y no me es cosa nueva ver que tardan los despachos donde hay materia de dinero, habiendo de passar por manos de Erasso, que siempre fué assí de lo que passa por su mano; y demas del daño que recibieron las galeras quando pereció el pobre don Juan por falta de haverse tardado tanto en embiar el dinero que esperavan, y del peligro en que á esta

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ.

Bruxelles, 25 juillet 1563.

..... C'est un fait bien préjudiciable que le retard des courriers; avec tous ces délais on perd l'occasion favorable, et les choses arrivant lorsqu'il n'est déjà plus temps ne peuvent obtenir l'effet qu'on avait en vue. Du reste, ce n'est pas pour moi un événement bien neuf de voir des courriers retardés lorsqu'il est question d'argent, car leurs dépêches passent par les mains d'Éraso, et il en a toujours été de même en cas semblable. Sans parler de l'échec subi par nos galères lorsque le pauvre don Juan perdit la vie, et dont la cause unique fut le retard qu'avait éprouvé l'envoi d'argent sur lequel leurs chefs comptaient; sans parler aussi du danger auquel se trouva ensuite exposé Oran, Vargas n'aura sans

causa ha estado Oran, no se le deve haver olvidado á Vargas que por haver detenido tanto tiempo el abad Ximenez, mientras se jugava á la gana pierde, perdimos Sena; y desta manera hay otras 500 cosas.

No me espanto de que en Oran hayan hallado vaxeles de Genoveses á daño de christianos, pues no creo que tienen alma los de aquella tierra donde hay memoria de interesse y ganancia. . . . Entiendo del señor Martin de Guzman que con confianza de la embaxada que ha mandado hazer S. M. en favor de Genoveses con don Martin de Lanuza, embiáron con tan brava y superba instruction, que no los quiso admitir S. M. y si passáran adelante los que devian embiar al rey de Romanos para congratular su coronacion, tampoco los admitiera, y que es él á quien mas temen despues de los largos y bienaventurados dias de su padre. Dízeme que ninguna cosa deseavan mas sus Magestades que por vengarse de Genoveses poner aquella tierra en mano de S. M. por via de execucion del bando, que era el verdadero camino justificado. Son ingrátissimos y desas-

TRADUCTION.

doute pas oublié qu'en retenant si longtemps à Madrid l'abbé Ximenez, et jouant à *qui perd gagne*, Sienne s'est trouvée perdue pour nous¹. Je pourrais encore citer cinq cents autres faits du même genre.

Je ne suis point surpris qu'on ait trouvé à Oran des bâtiments génois armés contre les chrétiens; car je ne crois pas qu'il y ait de l'âme chez les peuples qui s'occupent uniquement d'intérêts matériels et de gain commercial..... J'ai appris par Martin de Guzman que, se fiant sur les démarches que sa majesté a fait faire en leur faveur par D. Martin de Lanuza, les Génois ont envoyé des députés² avec des instructions si fières et si arrogantes, que le monarque n'a pas voulu les admettre en sa présence; si l'ambassade qu'ils devaient dépecher auprès du roi des Romains pour le féliciter au sujet de son couronnement fût allée plus loin, elle n'eût pas été admise non plus, car ce prince est celui qu'ils craignent le plus depuis le règne heureux et long de son père. Martin de Guzman ajoute que leurs majestés ne désiraient rien tant, pour se

¹ En 1559. — ² A l'empereur

sossegados, y no querrian reconocer superior, sino vivir sin freno; y con sus usuras han comido el mundo, y se puede temer cada dia que se determinen á algo en prejuyzio del servicio de S. M. y por esto dezia yo que no seria malo no perder la ocasion tan buena y justificada, que quando tuviesse S. M. aquella ciudad, y la reconociesse del imperio, demas que este castigo serviria mucho á la authoridad imperial, seria gran aumento y seguridad para las cosas de S. M. en Italia y daria la comodidad que ay mejor se entiende. Dize mas el dicho señor Martin de Guzman que el dicho don Martin de Lanuza havia despachado correo á Génova porque S. M. Ces^a no queria en ninguna manera admitir lo que por huir de la obediencia que deven al imperio querian dezir, que por complazer á S. M. Cathólica harian restitucion al marques de Final; y S. M. Ces^a quiere que digan en todo caso que por obedecerle y á la sentencia hazen la restitucion, porque de otra manera daria la authoridad de S. M. del todo por tierra, y que haziéndolo assí, S. M. Ces^a

TRADUCTION.

venger des Génois, que de mettre leur territoire entre les mains du roi notre maître, en exécution du ban prononcé contre eux, et que c'était là le moyen le plus simple à la fois et le plus légitime. Cette nation est ingrate, turbulente et ennemie de toute espèce d'autorité; elle a dévoré le monde entier par ses usures, et l'on peut craindre chaque jour quelque tentative de sa part contraire aux intérêts de sa majesté. C'est pourquoi je disais qu'il serait bien de ne point perdre l'occasion si favorable qui se présente, parce que sa majesté venant à posséder cette ville comme fief de l'empire, indépendamment du bénéfice considérable qui résulterait pour l'autorité impériale d'un semblable châtiment, il contribuerait à la prospérité et à la sûreté des possessions de sa majesté en Italie, sans compter certains avantages qu'on sait le mieux apprécier dans le pays même. Martin de Guzman ajoute que D. Martin de Lanuza a expédié un courrier aux Génois pour les prévenir que l'empereur ne voulait admettre à aucun titre la formule évasive qu'ils avaient adoptée dans la vue de se soustraire à l'obéissance qu'ils doivent à l'empire, formule suivant laquelle ils s'engageaient, *pour complaire au roi d'Espagne*, à faire restitu-

será contenta por contemplacion del rey N. S. de perdonarles el delicto y inobediencia. Si á esto no quieren venir, para establecer el derecho de S. M. no es menester otra cosa, haviéndolos S. M. Ces^a declarado en bando, sino que S. M. Ces^a por mandado especial cometa la execucion al rey N. S. investiéndole de la dicha tierra de Génova con el título que quisiere; y quanto á la execucion ay lo entienden mejor, y á mí no me parece muy dificultoso teniendo las galeras, y tanta hazienda de Genoveses en manos de S. M. y estando ellos mal con Franceses, y no teniendo liga con ninguno. Y á mi parecer esto basta con lo que ya ántes tengo escrito á v. m^d.

En lo de Renard, no sé aun qué determinacion tomará Madama; dádole he mucho ha mi parecer; mas, como yo le he dicho, es mas razon que se arrime al del presidente y de Hopero. Es menester dividir este negocio porque tiene dos partes: la primera, el mandato que le ha hecho S. M. como á su criado, honrándole y sin desgradarle, diziéndole que lo fuesse á servir en Borgoña, porque assí

TRADUCTION.

tion au marquis de Final. L'empereur veut qu'ils déclarent en tout cas que cette restitution a lieu pour *obéir à lui ainsi qu'à la sentence qui a été rendue*, parce que de toute autre manière l'autorité impériale serait renversée de fond en comble; qu'à ces conditions il voudra bien, par égard pour le roi notre maître, leur pardonner leur délit et leur désobéissance. Dans le cas d'un refus de leur part, il n'y a rien de mieux à faire pour établir le droit de sa majesté, maintenant que l'empereur les a proscrits d'une manière formelle, que ce monarque confie par mandement spécial l'exécution de la sentence au roi notre maître, lui donnant l'investiture de l'état de Gènes avec tel titre qu'il jugera convenable. Quant à l'exécution, on sait mieux en Espagne comment y procéder; pour moi, la chose ne me paraît pas très-difficile, surtout maintenant que sa majesté a en sa possession les galères et des fonds si considérables appartenant aux Génois; que ces derniers sont dans de mauvais termes avec la France et sans alliés quelque part que ce soit: tout cela est suffisant, à mon avis, avec ce que j'ai déjà écrit précédemment à votre seigneurie.

Quant à l'affaire de Renard, j'ignore encore quelle détermination prendra

cumplia á su servicio ; y la segunda, jussion que en seguimiento del primer mandato se le ha hecho, diziéndole que se havian recebido sus cartas y que S. M. le mandava que sin mas dificultad fuesse á Borgoña y no buviesse falta. Y que en esto se vea lo que se deve hazer con un criado que no quiere obedecer á su señor, y que busque las evasions tales y en tanto desservicio, armándose del favor de otros y alegando privilegios de Brabante, y diziendo que ántes se yrá á vivir fuera de los estados de S. M. que de yr á Borgoña, sabiendo muy bien S. M. por qué le mandó que allá fuesse, y si las mismas causas duran, y si es bien que él salga con la suya y que quede S. M. vencido, que á la verdad á ningun criado mio lo çufriria, ny me parece que çufrirlo S. M. sea su reputacion. La segunda parte deste negocio es lo que despues ha pretendido de ser oydo en justicia; y es cierto que esta no se le puede negar, y que para esto ha de ser processado por los fiscales delante juezes no suspectos : mas pensar que aquí se haya de hazer ninguna cosa contra él que tenga

TRADUCTION.

Madame. Je lui ai donné il y a longtemps mon opinion à ce sujet, en ajoutant néanmoins qu'il valait mieux s'en tenir à celle du président et de Hopperus. La question doit être divisée, car elle présente deux parties distinctes : la première, c'est l'ordre que sa majesté a donné à Renard, comme à son sujet naturel, de se rendre en Bourgogne, parce qu'ainsi l'exigeait son service, ordre qui était honorable pour lui plutôt qu'il ne portait atteinte à sa considération; puis le même commandement qui lui a été renouvelé lorsque sa majesté, en lui accusant réception de ses lettres, lui enjoignit de se rendre en Bourgogne sans autre délai ni excuse et de n'y faire faute. A ce propos, il faudra examiner quel parti l'on doit prendre à l'égard d'un sujet qui refuse d'obéir à son souverain, qui cherche des subterfuges aussi préjudiciables à son service, se faisant un rempart de la faveur des autres, alléguant les privilèges de Brabant, et disant qu'il sortira des états de sa majesté plutôt que d'aller en Bourgogne. En effet, sa majesté sait bien pour quels motifs elle lui a fait l'injonction dont il s'agit, si les mêmes causes subsistent encore, et s'il convient qu'un tel homme reste le maître; car, pour mon compte, je ne souffrirais pas une semblable résistance de la part d'un

efecto, es ayre, porque es claro que quanto passará lo entenderán estos señores, y que no habrá ninguno que ose ponerse en cosa que no les contente; y esto entiéndelo él muy bien, y por esto tiene mucha razon de pretender de no salir de aquí. M. de Testu, que es un greffier de las finanças, que aquí está por el rey de Francia, le ha ydo á ver y ofrecídole el favor de la reyna madre, y que escribiria ella á S. M. por él si quisiesse : alomenos assí lo dize Renard, no sé si por dar reputacion á su negocio y hazernos miedo, ó por abonarse como persona que no ha querido recibir este favor, ó por encubrir con dezir esto otras cosas que el dicho Testu puede haver negociado con él. Sé yo muy bien que estos señores le han ydo á ver uno á uno, y no habrá faltado de dezirles su parecer; ellos responderán á S. M. la qual me haze demasiada merced en lo que dixo á v. m^d de ántes perderlo todo que çufrir que tal agravio se me haga, lo qual

TRADUCTION.

de mes subordonnés, et je crois que sa majesté, en la tolérant, compromettrait sa dignité personnelle. La seconde partie de l'affaire, c'est la demande que Renard a faite postérieurement d'être entendu en justice. Quant à ceci, il est certain qu'on ne peut le lui refuser et que sa cause doit être instruite par les fiscaux devant des juges non suspects; mais espérer qu'on puisse faire ici contre lui quelque chose qui ait le moindre effet, c'est rêver l'impossible; il n'est que trop clair que ces seigneurs seront chaque jour informés de tout ce qui se passera, et que personne au monde n'osera s'engager dans la moindre démarche capable de leur déplaire; Renard le sait parfaitement : aussi n'a-t-il pas tort de s'obstiner à rester là où il est. M. de Testu, greffier des finances, chargé de représenter ici le roi de France, est allé le voir pour lui offrir l'appui de la reine mère, lui promettant que cette princesse écrirait en sa faveur au roi notre maître, s'il le désirait : voilà du moins ce que Renard dit partout; mais peut-être est-ce pour nous effrayer, ou pour se faire à nos yeux un mérite d'avoir rejeté une offre pareille, ou pour mieux donner le change sur des propositions d'un autre genre que Testu pourrait lui avoir faites. Tout ce que je sais, c'est que ces seigneurs sont allés le visiter l'un après l'autre, et il n'aura pas manqué de leur donner ses avis. Ils vont faire réponse à sa majesté, qui est allée vraiment trop loin en disant à votre seigneurie qu'elle sacrifierait tout plutôt que de souffrir qu'on me fit la moindre

jamás podrá servir bastantemente; mas lo que yo desseo es que haga S. M. su negocio que esto es quanto yo pretendo, y siento en el alma que vaya assí por tierra su authoridad y que se le atrevan sus vassallos de tal manera.

Y digo á v. m^d que con Berlaimont han estado y estan harto peor que conmigo, y dizen claro que ny çufrirán el presidente ny Hopero, mas que quieren dar en mí primero, porque hecho esto va lo demas su passo. Y querrian reduzir esto en forma de república, en la qual no pudiesse el rey sino lo que ellos quisiessen. Con las villas y pueblos no tienen aun la authoridad que ellos querrian; mas á la verdad veo de muy mala gana estas juntas de Alemanes tan cerca de nosotros, y que piensen algunos destes tenerlos tan á su mano; y tengo para mí por cierto que no saben todos el designo al qual se pretende, y que hay algunos entre ellos que realmente piensan que

TRADUCTION.

injure; je ne saurais jamais reconnaître dignement une bonté semblable. Ce que je désire, c'est que sa majesté soutienne ses hauts intérêts, dont la conservation est mon but unique : aussi me sens-je blessé jusqu'au fond de l'âme en voyant battre en brèche son autorité, et ses vassaux se porter à tant d'audace.

Du reste, je puis vous certifier que ces seigneurs se sont montrés et se montrent encore plus hostiles contre Barlaymont que contre moi; ils disent hautement qu'ils ne veulent ni du président, ni de Hopperus, mais qu'il faut commencer par moi, et qu'après le reste ira de lui-même. Leur but serait de réduire le gouvernement à la forme républicaine, où le roi n'aurait d'autre pouvoir que celui qu'ils voudraient bien lui laisser. Ils ne possèdent pas encore sur les villes et la population des campagnes toute l'influence qu'ils désireraient; mais je vois avec beaucoup de chagrin toutes ces bandes armées d'Allemands si près de nos frontières, et surtout que certains d'entre ces seigneurs pensent pouvoir disposer d'elles à leur volonté. Pour mon compte, j'ai la conviction qu'il en est plus d'un parmi eux qui ne connaissent pas le dernier mot de cette ligue, et qui s'imaginent sérieusement qu'elle a pour but unique le service de sa majesté. Ils ont décidé que personne d'entre eux ne partirait pour l'Espagne, et qu'ils se borneraient à écrire; mais ils annoncent clairement qu'ils sont déterminés à ne pas souffrir que je les gouverne, comme si j'avais la moindre prétention à cet égard, et que

todo sea servicio de S. M. Han resuelto que no yrá ninguno dellos, y que escribirán; mas dizen claro que son determinados á no çufrir que yo les gobierne, como si yo esto pretendiesse, no haviendo cosa en el mundo que menos me passe por fantasía. Han dado agora en creer á no sé quien que en unos avisos de las cosas de Inglaterra les assegura que yo haya escripto al señor embaxador obispo Quadra que el príncipe d'Oranges y M. d'Aigmont procuravan de levantar estos pueblos, mas que yo lo proveeria todo, y remediaría; lo qual jamas me pasó por pensamiento, ny suelo escribir ny hablar dellos desta manera, ny daria tanto trabajo á S. M. de suplicarle tantas y tantas vezes que se determine á venir si pensasse que sin su venida yo lo pudiesse proveer; y por satisfaction mia supliqué á Madama que escribiesse, como lo ha hecho, al dicho señor obispo Quadra porque

TRADUCTION.

jamais pareille idée me fût venue à l'imagination. Tout récemment ils ont fait croire, je ne sais à qui, qu'entre autres détails reçus par eux sur la situation des affaires publiques en Angleterre, on leur assurait que j'avais écrit à l'ambassadeur Quadra que le prince d'Orange et M. d'Egmont cherchaient à soulever la population des Pays-Bas, mais que je saurais pourvoir à tout et remédier au mal. Or, jamais pareille idée ne m'est venue à l'esprit, et je n'ai point l'habitude de parler et d'écrire sur eux dans un pareil sens; en outre, je ne fatiguerais pas tant sa majesté à force de la supplier coup sur coup de venir dans ce pays, si j'avais la prétention de remédier moi-même au mal en son absence. Quoi qu'il en soit, pour ma propre satisfaction, j'ai supplié Madame d'écrire, comme elle l'a fait, à l'ambassadeur Quadra, l'engageant à s'expliquer franchement sur les communications que je lui avais faites au sujet de ces seigneurs. Ce diplomate sait bien que, tout au contraire, j'ai cherché à détruire les soupçons et opinions fâcheuses que lui avaient inspirés certain réfugié et quelques démarches propres à lui donner de l'ombrage. Votre seigneurie verra par l'original de sa lettre ce qu'il me répond, et par les copies des miennes ce que je lui avais écrit à ce sujet. . . .

. . . . Les choses en étant au point qu'il dit (Quadra), il faudra parler sans feinte et dire si l'on veut sérieusement arriver au but dont fait mention sa cor-

dixesse la verdad de lo que le he escripto de lo que á estos señores toca; el qual sabe que ántes yo he procurado de quitar las sospechas y opiniones que él havia tenido á causa de unos retractos y otras conjecturas que al dicho señor obispo havian dado sombra. Y v. m^d verá por su carta original lo que me responde, y por las copias de las mias lo que le escrivo en esto

Siendo las cosas en el punto que escribe, será menester hablar mas claro si realmente se pretende á lo que se escribe, ó procurar el otro casamiento muy de veras con ofrecerse S. M. á los gastos para la execucion ny mas ny menos como si fuesse por su proprio hijo, que de otra manera no creo que se hará bien ny en lo uno ny en lo otro, digo para el fin que se pretende. Y bien claro se vee quanto Inglaterra y Escocia pueden servir á estos estados, y por con-

TRADUCTION.

respondance¹, ou bien l'on devra mettre la plus grande activité au règlement de l'autre mariage², et alors sa majesté devra prendre sur elle toutes les dépenses qu'entraînera l'exécution, ni plus ni moins que s'il s'agissait de son propre fils; car, différemment, je ne crois pas que l'on réussira dans l'un ni dans l'autre, j'entends par rapport au but que l'on se propose. Il est bien facile de voir de quelle utilité peuvent être l'Angleterre et l'Écosse pour les Pays-Bas, et par conséquent pour l'Espagne et les Indes; car ces divers intérêts sont liés entre eux, et l'affaire dont il s'agit est du nombre de celles dans lesquelles je prétends qu'agir sans empressement et laisser passer l'occasion favorable, c'est ruiner d'avance le succès.

Quant à la négociation avec le prince de Condé³, comme elle n'est point encore

¹ Mariage de la reine d'Écosse avec l'infant don Carlos.

² Celui avec l'un des archiducs, fils de l'empereur Ferdinand.

³ Ce prince, qui fut la souche des deux branches de Condé et de Conti, était le frère cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Il épousa en premières noces

Éléonore de Roye, fille et héritière de Charles, comte de Roucy, morte en 1564; et en secondes, Françoise d'Orléans de Rothelin, qui lui survécut jusqu'en 1601.

Nous parlerons un peu plus tard de ses liaisons avec la belle Isabeau de Limeuil. (Voir tome III, page 476.)

siguiente á los de España y aun á las Indias, que van estas cosas muy coligadas; y este negocio es de aquellos en que digo que corresponder tarde y dexar passar la ocasion, es perder lo todo.

En la plática del príncipe de Condé, como no está aun enhilada por ninguna parte, creo que no sea malo oyr de todos cabos lo que se propone, fasta ver por donde se entabla mejor, y entónces escogiendo una via troncar todas las otras. Y hasta quí no entiendo de parte de mi hermano que el negocio tenga por allá hilo sólido, ny lo es lo que propone don Pedro de Labrit; mas yo creo que sonando por muchas partes que el dicho príncipe cura tan poco de su religion y que se sirve della solo por el interesse, le hará á él y á muchos otros en Francia perder en Alemaña y en otras partes mucho crédito.....

... El conde de Luna me dize por una suya que S. M. querria que se diferiessse el concilio, mas que los legados son de contrario pare-

TRADUCTION.

entamée sérieusement, je crois qu'il ne serait pas mal de prêter l'oreille à tous les détails de la proposition, jusqu'à ce que l'on puisse voir de quelle manière elle peut être plus solidement établie, et alors, faisant choix de l'un des moyens, on négligerait tous les autres. Jusqu'ici mon frère ne me donne pas à entendre que l'affaire ait des fondements bien solides, et la proposition de Pierre de Labrit ne peut guère lui en servir; néanmoins, je crois qu'en répandant partout le bruit que le prince n'attache aucune importance à sa religion et la fait servir uniquement à ses vues d'intérêt, on lui ferait perdre, à lui et à beaucoup d'autres personnages français, une grande partie de leur crédit en Allemagne et autre part.

Le passage supprimé ici est exclusivement relatif aux intérêts privés du duc et de la duchesse de Parme. Le cardinal a usé de toute son influence pour calmer le mécontentement que ressentait cette dernière au sujet de la décision rendue par le roi dans la question de la citadelle de Plaisance, et pour la faire renoncer au projet qu'elle avait formé de donner sa démission.

. Le comte de Luna me dit dans une de ses lettres que sa majesté catholique voudrait bien que l'on différât la nouvelle session du concile, mais que les

cer y que se acabe presto, y que le dicen que yo soy de la mesma opinion; sobre que yo le he respondido que les pida que muestren todas mis cartas, y no le hablen de pedaços dellas, y que conocerá que siempre he estado y estoy en que no me parecian las cosas del mundo preparadas como convenia para hazer el concilio con fructo, quando á instancia de los Franceses se ha ydo esta vez á Trento, mas que siendo el negocio ya enhilado, era necessario que se acabasse enteramente como convenia, sin suspenderle ny interromperle por evitar escándalos y mil males. Es verdad que bien les he dado prissa de que acabassen ya algunas sesiones, porque dava mucho escándalo estar las cosas tanto tiempo suspensas sin ninguna resolucion, so color de que no se pudiessen concertar; y esta creo que sea la intencion de S. M. que se vaya haziendo, y no que allí se esté sin hazer nada, hallándose presentes los embaxadores y prelados que se podian esperar; y á nuestros prelados que de aquí han ydo se ha

TRADUCTION.

légats sont d'un avis opposé et désireraient le voir finir promptement, ajoutant que je partage leur opinion sur ce sujet. A cela, j'ai répondu en l'engageant à les prier de mettre sous ses yeux toutes mes lettres, et non pas seulement des fragments sans suite ni liaison. De cette manière, il verra que j'ai toujours soutenu, comme je le soutiens encore, que les questions politiques ne me paraissaient point suffisamment éclaircies pour reprendre le concile avec fruit, lorsque, sur les instances des Français, on est retourné cette dernière fois à Trente; mais que dès lors, l'affaire ayant été mise en train, il était devenu indispensable de la terminer entièrement d'une manière convenable, sans suspension ni interruption, afin d'éviter une infinité de maux et de scandales. Il est vrai que j'ai vivement insisté pour la clôture de certaines sessions, à cause du mauvais effet produit sur l'opinion publique par ces suspensions interminables pendant lesquelles on ne décidait rien, sous prétexte que l'on ne pouvait s'entendre. L'intention de sa majesté est aussi, je crois, que l'on aille en avant, et non pas que l'on demeure sans rien faire, surtout maintenant que les ambassadeurs et prélats sur lesquels on pouvait compter se trouvent réunis; en conséquence, on a mandé à ceux qui sont partis de ces provinces de se joindre à l'ambassadeur de sa majesté et aux évêques

mandado que se junten con el embaxador de S. M. y con los prelados españoles; que si otro fundamento hay para detener el concilio en pié sin que se haga nada yo no lo sé; y creo que dificilmente lo acabarán con S. S. porque le premien los gastos y aun el temor de que cada dia le susciten nuevo garbullo, y tanto mas que en el punto de la precedencia los Franceses indignados han murmurado algo de impugnar su election.

. . . El duque Erico de Brunswich da continuas queixas al coronel Lázaro de Suendi porque no le hazen justicia en lo que pretende en Nápoles sobre la succession de la reyna de Polonia. Tenemos menester este hombre en estos estados, porque en qualquier tumulto de la parte de Saxonia da avisos y puede ayudar. Yo no sé si en lo que pide tiene razon, mas si la tiene seria menester hazérsela, ó desengañarle.

TRADUCTION.

espagnols. Y a-t-il quelque autre motif pour suspendre les opérations du concile ? c'est ce que j'ignore ; mais je crois qu'on l'obtiendrait difficilement de sa sainteté, qui a beaucoup à cœur d'en finir à cause des dépenses et surtout de la crainte qu'on ne lui suscite chaque jour de nouveaux embarras, surtout que les Français, mécontents par l'affaire de la préséance, ont exprimé tout bas la menace d'attaquer son élection.

. Le duc Éric de Brunswick ne cesse de se plaindre au colonel Lazare de Schwendi qu'on ne fait pas droit à ses prétentions sur Naples, à propos de la succession de la reine de Pologne¹. Ce prince nous est nécessaire dans les Pays-Bas, parce qu'au moindre mouvement qui a lieu en Saxe il nous en donne avis et peut nous être utile. J'ignore si ses prétentions sont fondées ; dans ce cas, il faudrait y faire droit ou, dans le cas contraire, l'amener à y renoncer.

¹ Éric ou Henri le jeune, duc de Brunswick-Wolfenbuttel (voir tome II, p. 669-670), s'était marié deux fois : une première avec Marie, fille de Henri, comte de Wurtemberg-Montbéliard, et une seconde avec Sophie de Pologne, fille du roi Sigismond I^{er} et de Bonne-Galéace

Visconti de Milan. Bonne avait obtenu l'investiture de la terre de Bari au royaume de Naples, et Sophie, en qualité de cohéritière de sa mère décédée en 1558, en sollicitait la possession. (Voir t. IV, p. 383, et t. V, p. 368.)

XXII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 60-63.)

Brusselas, á 6 de agosto 1563.

El secretario Armenteros podrá dar cuenta á V. M. muy particular de las cosas que aquí passan como persona tan informada de todo, y con quien todos estos señores han hablado; y dará tambien cuenta á V. M. de lo que Madama sola ha passado con ellos, en lo qual como en todo lo demas se ha governado con tanta prudencia quanta se podia dessecar, sin dexar de dezirles lo que convenia, y haziéndolo con tanta modestia que no se pudiessen ofender, lo qual todo es necessario segun van los humores alterados, y cada dia mas, que siempre han subido, y plega Dios que hayan ya llegado á la cima para que de aquí adelante puedan yr calando.

De la intencion destes señores no se puede juzgar mal siendo tan

Il règne de la part des seigneurs une grande animosité contre M. de Barlaymont, que le marquis de Berghes appelle un *membre pourri*, sans doute parce qu'il a détourné M. d'Aremberg d'entrer dans leur ligue, où tous deux ne voient pas clairement quels services ils peuvent rendre au roi. Le tour du président Viglius ne tardera pas d'arriver aussi. Cette ligue peut entraîner les plus fâcheux résultats pour l'autorité royale; l'intention de ceux qui en sont les auteurs n'est sans doute pas mau-

dront déplorables dans la suite, en donnant naissance à de coupables projets. Tout ceci démontre suffisamment que la présence de sa majesté devient de plus en plus nécessaire dans les Pays-Bas. Ces seigneurs répandent le bruit que le cardinal les a accusés, auprès de Philippe, d'*hérésie* et d'*infidélité*; le monarque sait bien le contraire, et doit se rappeler que son ministre n'a jamais perdu l'occasion de faire valoir les services du prince d'Orange, du comte d'Egmont et de beaucoup d'autres; que si quelquefois Granvelle a improuvé cer-

leales como son, ny pensar que á sí y á sus passados quisiessen hazer agravio; mas el como se tractan las cosas no puede parecer bien, ny se en que república bien ordenada se puedan consentir ligas particulares, ny aun ayuntamientos de 80 ó 90 cavalleros de toda suerte sin authoridad de la cabeça, que aunque, como digo, dellos no se pueda sospechar mal, bien se puede todavía dezir sin agravio de nadie que podria haver mal, y que deste exemplo se podrian servir otros á quienes no se pudiesse yr á la mano çufriéndolo á estos, y que por esta via se urdiessen cosas por donde hechasen á V. M. destes estados, para sostener los quales en ausencia de V. M. se ha hecho fastaquí lo que se ha podido, y travajado Madama en ello continuamente mas de lo que de fuerças humanas se podria esperar, y con gran amor. Agora vienen las cosas al cabo, y si es verdad lo que tanto ha he avisado á V. M. que su presencia era necessaria en estos estados, agora puede de suyo claramente conoscer que lo es aun mas, que ya empieçan á declararse harto abiertamente contra M. de Barlaymont; y no dirán que por mi causa, que en dos años no ha entrado en mi casa sino una sola vez ny yo en la suya, y él está continuamente con estos señores, y dize el marques que es un miembro podrido, creo porque no le deve tampoco parecer bien quanto haze, y porque piensan que él sea causa de que M. d'Aremberg no se haya

taines de leurs démarches, ce n'était point pour leur nuire dans l'esprit du roi, mais afin de l'informer de tout ce qui se passait, ainsi que son devoir le lui prescrivait. Affaires du duc de Parme et de son épouse. L'un et l'autre sont vivement affectés de la décision de sa majesté catholique en ce qui concerne le château de Plaisance, et M. de Granvelle, qui fait tout son possible pour calmer leur irritation, ne saurait s'empêcher d'engager le roi à prendre en grande considération les bons et loyaux services de la duchesse, qui méritent bien une récompense. Quant au duc

en son particulier, il se plaint qu'on ajoute foi aux accusations des *conjurés* sans l'avoir entendu préalablement. Ces derniers, dit-il, ne cherchent qu'à lui susciter de nouveaux embarras; ils sont allés jusqu'à lui proposer sous main de faire assassiner les principaux d'entre eux, afin de le tenter et de connaître ses sentiments les plus intimes; quelques détails à ce sujet. Enfin, pour ce qui concerne le mariage du prince Alexandre leur fils, le duc et la duchesse souscrivent sans réserve à tout ce que le roi daignera décider, pourvu que cette affaire se termine le plus promptement possible.

querido juntar con ellos, diciendo que ó le den causa bastante, ó que no se quiere poner en cosa de la qual no pudiesse despues dar buena cuenta á V. M. y tambien porque tiene el dicho Barlaymont el cuydado que deve de la hazienda de V. M. y brevemente darán en el presidente, que no querrán ninguno que les pueda yr á la mano en lo que pretenden, aunque muchos dellos verdaderamente creo que quien les preguntasse no sabrian declarar lo que pretenden; de otros temo que sí, mas que se engañan en los caminos, y que de donde piensan aprovecharse les podria salir daño. Dizen que yo los he acusado á V. M. de hereges y de infidelidad: si es verdad V. M. lo sabe mejor; y lo que siempre he escripto de la persona del príncipe, aunque podria parecer que en él podia caber mas sospecha por ser nascido Aleman, hijo de hereges, y haver casado donde y como ha casado; y de Aigmont (que son los dos de quien dizen que he escripto esto) no veo fundamento ny ha dado jamas causa alguna, ántes sabe muy bien V. M. que de sus personas he siempre hablado como devia y de las acciones alabado y muy mucho las que me han parecido buenas, y dicho tambien y modestamente las que no me han parecido tales, y no por hazerles daño sino porque importa á V. M. saber lo que passa. Dizen que saben quanto yo escrivo á V. M. y aun el marques particularmente que tiene copia de lo que se ha escripto á V. M. sobre las nominaciones por los gobiernos particulares de su gobierno; mas pues como se dize el creer es cortesía, no quiero ser tan cortes que de creer todo quanto el dicho marques dize. V. M. mandará lo que fuere servido, á la qual suplico otra vez que por mi respecto particular no se dañe nada, que mas holgaré de apartarme de los negocios con voluntad de V. M. por satisfacerles, que no que por mi causa succeda alguna confusion, y con ella desservicio á V. M. que ny pretendo ny en ninguna manera querria que por mi respecto çufriesse el dicho servicio; ántes çufriré yo de muy buena gana ser agraviado que no que por mi ocasion el público y las cosas de V. M. padezcan; y si por otros respectos le pareciere que yo quede, aunque sé que no he estado ny estoy aquí sin peligro de la vida, que no fué de balde lo que me vinieron á dezir algunos el

primero de mayo hubo un año de lo que havian oydo á la Vilete, y otras congecturas que he visto despues y callado, todavía no dexaré de pasar por lo que V. M. mandare, que por á quien tanto se deve poner la vida, y lo demas es poco; solo se tenga á esto advertencia, que si la desvergüença continuasse podria succeder cosa que passasse mas adelante de lo que estos señores piensan, y aun quiero creer que mas de lo que ellos querrian.

Lo de Valencianes y Tornay se queda assí con quanta instancia Madama haga; y á lo que entiendo, no ha faltado quien destes haya dicho que no se podia ny devia llevar la cosa por aquel camino, y que lo tomarian otras tierras por exemplo y les displazeria y se moverian, siendo lo que se deve pretender de hazer exemplo en estas dos tierras, pues se han desvergonçado y tenemos gente de guerra en ellas, porque otras no se atrevan á lo mesmo. Lo malo es que se ha diferido tanto la execucion que havrán tenido tiempo de mover mil pláticas, y ya el término de los hombres darmas que allí estan passa, y con estar mucho tiempo allí la infantería verissímilmente con la conversacion yrán tomando estas falsas doctrinas, que no nos faltaria otra cosa. A mí á lo menos me parece que se afecta y desea la dilacion de la execucion; la causa yo no la sé: V. M. por su prudencia, sabiendo cómo estan las cosas, lo puede congecturar y considerar.

Quanto á los particulares de Madama y del duque, yo no puedo dexar de dezir á V. M. que han sentido ambos en estremo la respuesta de V. M. assí en lo del castillo y la reprehension, como en lo del matrimonio, pareciéndoles que el amor que tienen á V. M. la confiança que dellos puede tener, los servicios de Madama, y la necesidad de la seguridad de la persona del duque merecian mayor merced que la del castillo, y no tal reprehension ny por tal via el haver Madama propuesto á V. M. lo que tiene menester, pues la necesidad la forçava á ello, y professa el duque claramente que en lo de los conjurados se le haze grandíssimo agravio de darles erédito sin oyrle, haviendo suplicado á V. M. y otorgádoselo ella que á sus delationes no se creyesse sin oyrle á él. Y dize que le ponen mil estropieços, hasta embiarle

quien le ofrezca de matar los principales por tentarle y cosas que piensa ser movidas por ellos mismos, pero que á todo cierra oydos, y que en lo que han dicho á V. M. de que no gozan sus haciendas ny les da la recompensa se le haze tambien gran agravio y calumnia, como lo entenderá mas claramente V. M. por el escripto que va con esta, el qual por declarar la verdad ha mandado hazer. Y ciertamente seria cosa rezia que osassen estos hombres con cosas sin fundamento parecer delante de V. M. para exasperarla contra el duque, y seria lo mejor aclarar estas cosas y oyr al dicho duque ántes que mostrar de dar crédito á lo que los otros dizen; y si su Alt^a y el duque han sentido que la dilacion les haya quitado la oportunidad del matrimonio de la hija del emperador tras haver dexado la plática del de Ferrara, que á su parecer les venia bien á sus cosas por las razones que se escribieron á V. M. y el secretario Orsa devió declarar, ya V. M. lo puede pensar. Mas en fin despues de haverlo considerado todo, y siendo tan de V. M. como son, han tomado la resolucion qual V. M. entenderá por el dicho secretario Armenteros, con esperança que poniéndose assí libremente en manos de V. M. y dexándose governar á su voluntad, verná tanto mas á satisfazerles algun dia; y hasta entónces no creo que veré á su Alt^a contenta, y V. M. sabe la diferencia que hay de servir contento ó descontento, y aun entiende mejor que nadie de quanta qualidad ha sido y es el servicio que su Alt^a le ha hecho aquí, y quanto aun la tiene menester, á que y al amor con que sirve devo yo el acordarlo continuamente á V. M. Bien veo claro que si no se toma algun camino para contentarla por qualquiera manera que sea, entraremos con ella bien en breve en peores términos, que no se assossegará (segun veo y lo dize) sobre cosa pendiente, y tanto mas porque pone en esto el fundamento de la vida de su marido, y seguridad del estado para su hijo; y no puede çufrir que le quieran dar á entender que no le conviene lo que pide sin darle razon, y dize que con ella se usa de toda la circunspection destado, y con otros no, sin tener consideracion á la confiança que della se puede tomar, y á lo que sirve. Suplico á V. M. quan encarecidamente puedo, por ser cosa

que cumple á su servicio, y que su Alt^a lo merece, sea servido de con alguna buena resolucion despachar el dicho secretario Armenteros, porque se dexa bien entender que quanto mas blandamente lo toman agora por no ofender á V. M. tanto mas ásperamente lo tomarán si buelve con manos vazías; y la necesidad que se tiene del servicio de Madama es mayor de lo que podria encarecer, y aunque quiera no acertara á servir ny seria possible quedando descontenta, y V. M. sabrá mejor tomar el expediente que le pareciere para darle contentamiento.

Yo no pude por lo del casamiento hazer otra cosa, pues no tenia del que V. M. propone otra informacion mas de lo poco que V. M. me escribe, sino mostrar á su Alt^a la carta, que temí que de otra manera les pudiera dar sombra ó mayor ocasion de sospecha contra mí, y en lugar que V. M. me mandava solamente que le dixesse la manera como esto se les podria proponer. Haviendo comprendido la voluntad de V. M. ser inclinada á aquel matrimonio de Portugal, y que lo propone como cosa suya, aunque fasta entónces no havian entendido nada de aquella hija del infante don Duardos, se han resuelto de dar al dicho Armenteros la comission tan libre y ampla como V. M. entenderá, y lo en que mas insisten es que se haga presto lo que se huviere de hazer: tanta es la gana que tienen de ver posteridad deste su hijo; y bien confian quanto á lo demas que cosa que passare por manos de V. M. no podrá ser sino á su provecho. Y haviéndome puesto V. M. en este negocio de por medio, no puedo dexar de suplicarla quan humildemente puedo sea servido darles en esto la satisfacion que se pudiere

XXIII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ ¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 64-66.)

Bruselas, á 6 de agosto 1563.

Muy mag^{co} señor : A todas las de v. m. he respondido, y escribo tantas vezes que temo que canso; pero agora lo puedo muy bien escusar, pues es el llevador el secretario Armenteros, que como tan informado de las cosas que passan podrá dar aviso de todo, y dél entenderá como la liga va creciendo, que, ó sea por demostracion, ó por hazer miedo, ó por qualquier otro fin, se han juntado los confederados aquí de su authoridad y en mayor número, y no hay que pensar de yrles á la mano en ausencia de S. M. porque temo que seria peligroso intentarlo; Dios les tenga de la suya, que todo es menester. Y creo que en la respuesta que S. M. les hará, será tambien menester usar gran templança, con dezir que conosco claro assí por lo que le dixo Montigni como por lo que han escripto y lo que

¹ La ligue fait beaucoup de progrès, et ses membres se sont dernièrement assemblés en très-grand nombre. Il serait dangereux de les contrarier en l'absence de sa majesté : pour cela il importe, à moins de céder à leurs vœux, c'est-à-dire d'éloigner le cardinal, que dans la réponse qu'ils attendent, le roi use d'une grande modération, cherchant à les dissuader de l'opinion que ce prélat les dessert auprès de lui, les engageant à se conduire « comme si ce dernier n'était pas au monde, » vu

qu'il n'est ni juste ni sage que le service du maître souffre de ces mésintelligences, leur annonçant enfin qu'il dispose toutes choses pour sa venue, et qu'une fois au milieu d'eux il avisera de concert aux moyens à prendre pour tout concilier. Ce qu'il y a du moins de rassurant, continue le cardinal, c'est qu'un grand nombre de personnages distingués désapprouvent tout ce qui se passe depuis un certain temps, et pour peu qu'ils connussent les véritables intentions du roi, principale-

allá resuena, que deve haver algunos que hazen malos officios y falsos, dándoles á entender que yo escriba y haga cosas contra ellos que realmente no son assí; y puédelo dezir S. M. con toda verdad, y v. m. lo sabe, rogándoles que se quiten d'estas opiniones y que atiendan al servicio de S. M. como lo confia dellos, y que lo hagan como si yo no estuviesse de por medio, pues no es razon que por mi respecto dexen de hazer lo que al servicio de S. M. deven, y que anda preparando todas cosas para su venida, y que viniendo, y informándose de todo, proveyerá, y remediará las cosas á su razonable satisfaction, y que á Aigmont mostrándole un poco de mas familiaridad y confianza que á otros, le diga que aunque las intenciones sean buenas, parece muy mal, y da mal son en todo el mundo tractar las cosas por el camino que las tractan, y que lo toma todo el mundo de manera que parece que á S. M. se le haze algun agravio, y que sabe muy bien y es muy cierto que su intencion dél no es esta, quedando muy confiado del amor y voluntad que especialmente él le ha siempre tenido, y tras esto lo que mas á S. M. pareciere; y esto digo quando á S. M. no pareciesse mejor darles la satisfaction que tanto dessean, que seria mandar-me que yo me apartasse de los negocios, fasta tanto que viniendo S. M. mirasse lo que conviene á su servicio, que como lo he dicho tantas

ment en ce qui touche la ligue, ils ne pourraient que se fortifier dans leur aversion.

Tout à l'extérieur paraît tranquille; l'armée du roi de Danemark est déjà bien loin. La guerre entre les Anglais et les Français peut être considérée comme finie depuis que ces derniers ont repris le Havre-de-Grâce*. L'Allemagne est en paix. Le cardinal de Lorraine se plaint que les évêques espagnols, à l'instigation du comte de Luna, cherchent à traîner en longueur

la présente session du concile sans aucune nécessité, ajoutant qu'un pareil délai ne peut que compromettre gravement les intérêts du parti catholique en France, où la présence des évêques pourrait le servir essentiellement. Si le roi d'Espagne a quelque motif particulier pour désirer cette prolongation, au moins serait-il fort convenable de mettre en avant quelque prétexte plausible, afin de ne pas s'attirer les reproches de ceux qui ont un intérêt opposé.

* Cette place, remise à l'Angleterre l'année précédente par les protestants français, à titre de sûreté des avances en argent qu'ils avaient obtenues de la reine Élisabeth, fut le motif d'une courte guerre déclarée le 6 juillet 1563, et qui se termina par la restitution du Havre à Charles IX, le 28 du même mois.

vezes, por amor de Dios no se dexé por mi respecto de hazer lo que conviene para que esta machina se pueda sostener fasta que S. M. venga. Y torno á dezir que no será poco que se pueda, que la soltura es demasiadamente grande. Lo mejor que hay, es, que veo mucha gente honrada á la qual no parecen bien los términos que se usan; y si S. M. á los con quien hablare y acá vinieren muestra que tampoco le parece bien, señaladamente que se hable de ligas y se hagan ayuntamientos sin su authoridad, se confirmarán mas los buenos en su opinion. La sazón comienza á caminar á grandes passos, y el ejército del rey de Dinamarca está ya bien lexos de aquí, y la negociacion del concierto va todavía fria; y si passamos este mes ántes que vuelva la gente y se licencie, servirá mucho á nuestra seguridad. Pena me da lo que el duque Erico haze, y que á su causa tan cerca de nosotros junte gente el duque de Cleves como haze y de pié y de á cavallo en buen número. Es verdad que es gente allegada de diversos que de los del círculo de Westfalia; cada uno embia su número, y es contra el duque Erico como quien ha ofendido algunos miembros del dicho círculo. Tiénenos esto con esperança que destos no se podrian servir tan fácilmente contra estos estados, que hasta los de Lieja como comprendidos en el dicho círculo tienen su gente con los otros. Y la guerra de Francia y Inglaterra se puede dar por acabada, pues han cobrado los Franceses el Avre de Graz, y rendídole los Ingleses como quienes ellos son, y hasta los quatro deste no havia podido Fragamton obtener audiencia, ántes se havia hablado en si le deterrian, aunque el almirante no haya dexado de usar de sus officios.

Lo de Tornay y Valencianes se está assí sin que empeore, mas estaria en harto mejores términos si hiziessen lo que deven todos los que son obligados; pero en fin no estamos en tiempo que se obedezca á lo que seria razon, ny reconocen todos la obligacion que deven á su amo, ny se puede agora pedir á cada uno la cuenta justa. Quanto á la Alemaña, ella está en lo demas pacífica. Y en Trento, como v. m. havrá entendido, se hizo la session; mas el conde de Luna ha puesto los prelados españoles á contradézir los expedientes que se querrian

proponer por acabar el concilio, acabando los dogmas y buena parte de la reformation, remitiendo lo demas al expediente que v. m. habrá visto por la copia que embió el obispo de Viterbo. Y sobre lo que el conde de Luna en esto me havia escripto, yo le respondí de mi mano lo que v. m. verá por la copia; y tambien verá lo que el cardenal de Lorrena me escribe por su carta original que assimesmo va con esta, dubdándose tambien él de que el conde y nuestros prelados quieran alargar el concilio sin necesidad, y aun con daño de lo que muestra temer de las cosas de Francia, y remedio de la religion, que deve él, ó los otros, ó tener gana, ó necesidad de bolver á sus casas por ayudar á la parte cathólica; y esto parece verissímil que, cessando las armas, podrian servir los cathólicos que allí estan para sostener las voluntades de los que son de su parte; y quiçá les bastará, como yo apunto al conde, tener el camino abierto para lo de las annatas, que todo es congettura. Mas en fin si S. M. por alguna causa tiene gana que el concilio no se acabe, seria bien que se tomasse algun color fundado por no cargarse del resentimiento de todos los que esperarán que con este expediente y acabándose el concilio en lo de los dogmas y lo general de la reformation, se pueda dar remedio á muchas cosas. Y porque no se haga algun yerro á falta de saber los motivos, será bien que se use diligencia en tornar á despachar al conde su correo, ó otro para que sepa lo que huviere de hazer. . . .

XXIV.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, IX, 74-78.)

Brusselas, á 20 de agosto 1563.

Despues de partido el secretario Armenteros he havido copia de uno de los escriptos que estos señores deven haver embiado á V. M. en el qual le dan cuenta de lo que de palabra han dicho á su Alt^a de las causas porque son determinados de no venir mas en el consejo los que son del consejo d'estado, aunque á la verdad despues dexando de venir al dicho consejo (que en esto estan en su determinacion). En lo demas se han havido, señaladamente M. d'Aigmont con toda modestia; y el príncipe d'Oranges haze agora gran demonstracion de procurar con efecto que los estados de Brabante consientan en las ayudas que tanta sollicitacion han costado y tantos años,

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruzelles, 29 août 1563.

Le prince d'Orange commence à intervenir auprès des états de Brabant pour les déterminer à voter les subsides qu'on leur a demandés dès longtemps, et qui ont coûté jusqu'ici tant de démarches infructueuses. On verra ce que produiront ses efforts. Le marquis de Berghes agit bien mollement à Valenciennes, et a renouvelé à la duchesse de Parme sa proposition d'armer tous les bourgeois propres au service et de les former en compagnies. A la vérité cette proposition est faite maintenant sur le ton du doute. Le

y para ello estan aquí juntos los dichos estados; veremos brevemente qual será el successo. Y ha el dicho príncipe procurado que se llamasse el marques de Bergas, que havia comenzado á hazer algo en lo de Valencianes, aunque friamente y no como convenia; y de nuevo ha propuesto á Madama el dicho marques de armar los dichos de Valencianes, y distribuir los que pueden llevar armas en tantas vanderas, aunque lo propone con alguna manera de dubda de si conviene, y seria á mi parecer lo peor que se pudiesse hazer. Yo he escripto sobre ello á M. de Cambray que allí estava, y á la Tilloye, y por saber mas claramente lo que passava; pero hasta agora no tengo respuesta.

La comunicacion con los abades de Brabante se ha comenzado, y han ofrecido tres mil florines de renta para los tres obispos, diciendo el abad de Vilers que le parecia que les devia bastar mil florines para cada uno, y aun ha sido con protesta de que con esto no querian aprovar lo de los nuevos obispos, sino que hiziesse V. M. desta renta lo que quisiesse, y con condicion que de aquí adelante proveyessen ellos las abadías por sus elecciones, y que V. M. no se empachasse en ellas. Y ha dicho el dicho príncipe d'Oranges al procurador de la abadía de S. Bernardo que se holgava de que se viniesse

TRADUCTION.

cardinal n'en éprouve aucun, et persévère dans l'opinion que cette mesure serait souverainement inopportune et nuisible. Les abbés de Brabant ont offert trois mille florins de revenu pour les trois évêques nouvellement institués dans la province, protestant d'ailleurs qu'ils n'entendaient point, par telle offre, approuver l'érection des nouveaux sièges, mais qu'ils abandonnaient au roi cette somme pour en disposer suivant son bon plaisir, à condition que leurs religieux jouiraient dorénavant comme par le passé du droit d'élection des prélats, sans que le monarque intervint dans les choix. Le prince d'Orange parlant au procureur de l'abbaye de Saint-Bernard, lui a exprimé son contentement d'une telle détermination, tout en l'engageant « à ne rien résoudre sur cette matière sans lui « en avoir donné avis. » Après cela ce seigneur vient se plaindre des paroles de sa majesté, qui lui a écrit « qu'il pouvait beaucoup dans cette affaire, s'il voulait s'en donner la peine, » et aussi du cardinal, « qui malicieusement a donné au roi cette opinion de son crédit, « afin de le compromettre, si le succès ne répondait pas aux vœux du monarque. » Ces

á esta comunicacion, mas que se guardasse muy bien de resolver alguna cosa sin que ántes se lo comunicasse; y con todo esto se quexa de que V. M. le haya escripto que puede mucho en este negocio, con dezir que yo soy causa de que V. M. tenga dél esta opinion, y que tales cosas le escriba; y sé que ha dicho esto al dicho procurador, porque el mesmo procurador lo ha afirmado al prevoste de Ayre, que está en mi casa. Bien vemos claro que desta comunicacion no saldrá nada, aunque se procurará de sacar dellos lo mas adelante que se pudiere, y assí de parte de Madama no se tracta sino que todo sea por referirlo á V. M., de la qual no se sabe que quiera apartarse de la primera pretension, y se haze esta comunicacion por entretenimiento por no romper mas y evitar quien pudiere que en lo destas ayudas no vengan de nuevo á poner por condicion lo de los obispados.

El escripto y declaracion que estos señores han hecho á Madama de no querer venir en el consejo por las causas que alegan va al camino del escripto que hizieron con M. de Lalain, que sea en gloria, quando S. M. C^{ea} s^{ta} memoria se partió, que era que si V. M. no proveya á todas estas necesidades, querian yrse á sus casas y dexar de servir. Y agora añaden lo de convocar por remedio los estados y proponerles la necesidad para que la provean ellos juntándose para tractar desto, como en

TRADUCTION.

paroles du princee, ajoute le cardinal, lui ont été rapportées par le prévôt d'Aire¹, qui les tient du procureur même de Saint-Bernard.

L'écrit des seigneurs par lequel ils ont notifié à la duchesse de Parme leurs intentions de ne plus se rendre au conseil, pour les motifs par eux allégués, tend au même but que la déclaration envoyée jadis par feu M. de Lalain, lors du départ de l'empereur, de sainte mémoire. En effet, dans cette dernière pièce, ils faisaient

¹ Maximilien Morillon, prévôt d'Aire depuis 1558 ou 1559, était né à Bruxelles, le 9 avril 1517. Après de bonnes études à Louvain terminées avec non moins de succès à Dole, en 1538, « il prit ses premiers ordres au déçu de ses parens, qui en eu-

« rent grand regret. » L'origine de ses liaisons avec Granvelle, de même âge que lui, date de 1532. « Il y a quarante-trois ans « que V. Sg^{tie} m'at honoré de ses lettres (lui « écrivait-il le 2 juin 1576), et quant je les « polrois toutes produire, le nombre de

la ayuda novenal tan prejudicial y dañosa á V. M. como ha entendido, y que ha dado principio á tantas desvergüenzas, haziendo dezir al pueblo y poniendo por condiciones lo que ninguno dellos de razon osaria decir en particular.

Y he querido platicar con Schetz y con otros sobre este punto, para descubrir qual sea la intencion; y por quanto yo alcanço, deve de ser juntar, como digo, estos estados, y los de Brabante hazerse cabeça dellos, porque por esta via el príncipe y el marques serian los señores del negocio, y Stral, y aun quiçá algunos de los Schetz, ó otros dependientes, tener en su mano en nombre de los estados todo el dinero. Y querrian que á los dichos estados se representassen las necessidades con pensar que les persuadirán de que se carguen de pagar las deudas con algun tiempo, y sostener los hombres d'ar-

TRADUCTION

connaître que, si votre majesté ne prenait pas des mesures pour aider à toutes les nécessités du pays, ils étaient déterminés à se retirer des affaires publiques et à s'occuper exclusivement de leurs intérêts privés. Il y a seulement cette différence en plus, qu'aujourd'hui ils parlent de remédier au mal par la convocation des états généraux, auxquels on exposera la nécessité présente, afin qu'ils avisent en commun aux moyens d'y pourvoir, comme ils l'ont déjà fait à propos de l'aide novennale. Mais la discussion de cette aide fut très-préjudiciable aux intérêts de votre majesté, puisqu'elle donna lieu à une foule de traits d'audace de la part de certaines personnes, qui firent dire par le peuple et proposer pour condition des choses que nul d'entre eux n'eût osé avec pudeur dire et proposer en particulier.

J'ai voulu conférer sur ce point avec Schetz¹ et autres, afin de découvrir quelle

« celles qui contiennent contentement pas-
« seroit infiniment les autres.... » « Je lui
« dois (disait-il ailleurs en parlant du prélat)
« tout ce que j'ai au monde, et tout ce que
« je suis. » Nous reviendrons encore sur
Morillon.

¹ Gaspard Schetz, originaire de Maëstricht, et fils aîné d'Érasme Schetz « personnage instruit aux bonnes lettres, » était

lui-même bon poète latin. Devenu trésorier général dans les Pays-Bas, il ne négligea point, dans ce poste lucratif, les intérêts de sa fortune, qu'il fit valoir aux dépens même de celle du maître. On lui imputa de grandes malversations, et il dut subir un procès qui n'était pas terminé au moment de sa mort. (Voir aussi tome V, page 7.)

mas y las guarniciones, y los cargos ordinarios, con condicion que los mesmos estados administrarán la hazienda ordinaria de V. M. y las ayudas, y que ellos tractarán los negocios d'estado y otros, deputando para ello los consejeros que les parecieren. Y piensa el marqués por esta via ser él uno de los principales que tracten los negocios, que ya ha dicho á algunos (lo qual parece caminar á este fin) que no son menester consejos de finanças ny consejo privado, de justicia y gracia, sino solo un consejo destado en que todo esto se tracte, y que haya solamente dos comis de finanças por recibir las súplicas para referir, y otros dos de consejo privado para las cosas de justicia y gracia; no considerando que quando se juntassen dende la mañana á la noche no podrian acabar tantas cosas, que en las finanças con juntarse dos vezes al dia y ser muchos no pueden acabar lo que

TRADUCTION.

était dans tout cela l'intention véritable des meneurs. D'après ce que j'ai pu voir, elle doit être, comme je viens de l'exprimer, de réunir les états généraux, à la tête desquels se mettraient les états particuliers du Brabant, parce que, de cette manière, le prince et le marquis auraient la haute main dans les affaires, tandis que Strale¹, peut-être aussi quelqu'un des Schetz² ou autres subalternes resteraient, au nom des états, seuls dépositaires des deniers publics. Ils voudraient que l'on fit connaître à l'assemblée le détail des besoins présents, dans la pensée qu'ils lui persuaderont de s'engager au paiement successif des dettes, de prendre à leur compte l'entretien des garnisons et autres charges ordinaires, sous la condition que les états administreront les domaines de votre majesté ainsi que les aides, et qu'eux-mêmes traiteront les affaires d'état et autres par l'entremise de conseillers à leur choix. De cette manière, le marquis espère devenir l'un des deux principaux directeurs des affaires publiques, et ce qui semblerait le prouver, c'est qu'il lui est déjà échappé de dire qu'on n'a pas besoin de tous ces conseils de finances, de justice, de grâce et autres, mais simplement d'un conseil d'état dans lequel se décideraient toutes les questions; qu'il suffit

¹ Antoine Strale. (Voir t. VI, p. 545.)

² Gaspard Schetz avait deux frères, Melchior, seigneur de Rumpst, Wille-

broeck, etc. « home vertueux et versé en l'arithmétique, » et Balthasar, seigneur d'Hoboack.

tienen á cargo, y lo mesmo del consejo privado. Mas en fin el punto es que querrian mudar esta forma de gobierno y república, y es gran parte para esto el desseo que tiene el marques de mandarlo todo; y si en esto se estuviesse, ny ternia que hazer aquí Madama como gobernadora por V. M. ny aun V. M. mesma, pues havrian acabado de ponerla en tutela.

Dexo á parte que si sobreviniesse algun movimiento de fuera, ántes que se huviessen concertado los estados tan diferentes en una opinion sobre lo que se huviessse de hacer, havria ya el enemigo ganado la mitad de la tierra; y para mí creo que el dicho marques, con quan agudo piensa ser, aunque viniessse bien V. M. en lo que él dessea, se hallaria engañado y burlado, que ya le conocen muchos, ny tiene con los estados el crédito tan entero como solia, y sé que á él y al príncipe se ha dicho que mirassen que han dado tanto pié al pueblo y á los estados, fundando su crédito sobre mostrarse protectores para que

TRADUCTION.

de deux commis des finances pour recevoir les suppliques sur lesquelles il doit être fait un rapport, et de deux autres du conseil privé pour les affaires de justice et de grâce. Malheureusement il ne réfléchit pas que, même en se livrant à la tâche du matin au soir, deux commis ne pourraient jamais expédier la masse de travail que, en se réunissant deux fois par jour, ceux qui en ont la charge sont incapables de terminer, quelque nombreux qu'ils soient maintenant. Il en est de même du conseil privé. Enfin, le point principal, c'est qu'ils voudraient changer la forme du gouvernement, grâce surtout au désir qu'éprouve le marquis d'avoir la haute main dans l'administration publique; et, si la chose en arrivait là, il n'y aurait bientôt plus rien à faire, non-seulement pour Madame, en qualité de gouvernante chargée de représenter votre majesté, mais pour votre majesté elle-même, car ils auraient achevé de la mettre en tutelle.

Je laisse de côté ce qui arriverait s'il allait survenir quelque mouvement au dehors; car, avant que les états, composés d'éléments variés et si divergents dans leurs opinions, eussent pu se concerter sur les mesures à prendre, l'ennemi aurait déjà occupé la moitié du territoire. Pour mon compte, je suis persuadé que le marquis avec toute sa finesse, et lors même que votre majesté souscrirait à ses

no contribuyan, que quando despues viniessen á querer cargar sobre los estados las deudas y el entretenimiento, muy brevemente perderian este crédito, y havrian puesto la cosa en confusion de tal manera que no se bolveria á su órden en muchos años, y que entónces se podria de veras temer de un levantamiento de pueblo general. Y esta es la pura verdad, y que por este camino en muy pocos dias no havria religion. . . .

Yo no puedo dexar, por no faltar á lo que devo, de avisar á V. M. que dos ó tres dias ántes que Montigni partiesse de aquí para bolver á Tornay, habiendo venido aquí un cavallero embiado por M. de Vergi, y comiendo el dicho cavallero en la mesa del príncipe d'Oranges, donde estava Montigni, que posava y su hermano M. d'Hornes con el dicho príncipe, preguntó Montigni á clara voz, que estavan assentados harto lexos, si en Borgoña havia huguenotes; y respondiendole el cavallero que no, ny se çufririan por ninguna cosa, replicó di-

TRADUCTION.

prétentions, ne tarderait pas à se trouver dupe (de son soi-disant dévouement); car il commence à être mieux apprécié, et n'a plus auprès des états le même crédit que par le passé. Tout ce que je sais, c'est qu'on a représenté au prince et à lui qu'ils avaient tellement laissé prendre de l'influence au peuple et aux états, en cherchant à gagner leurs suffrages, notamment par d'indiscrètes tentatives dans le but de soustraire le pays à l'obligation de contribuer aux charges publiques, que, lorsque ensuite ils voudraient demander à ces mêmes états des subsides pour l'acquittement des dettes et l'entretien des garnisons, ils perdraient bientôt leur popularité; qu'en définitive ils n'auraient donc réussi qu'à embrouiller les affaires de telle manière qu'on ne pourrait y rétablir l'ordre de plusieurs années, et qu'alors on devrait réellement appréhender un soulèvement général. Telle est en effet l'exacte vérité, et, en suivant une voie pareille, dans peu de temps la religion serait perdue sans remède.....

Voici un fait dont je ne puis, sans manquer à mon devoir, négliger d'instruire V. M. Deux ou trois jours avant que Montigny repartît pour Tournay, il est arrivé ici un gentilhomme envoyé par M. de Vergy¹, lequel fut invité à dîner par

¹ François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne.

cho Montigni que si assí era no devian ser los de Borgoña hombres de spírítu, porque los que tenian ingenio, por la mayor parte eran huguenotes. Y rompió este propósito el príncipe diziendo que hazian muy bien los de Borgoña de estar en esto como estaban. Y poco despues dixo el dicho Montigni que de tantas missas que havia oído aquí quedava harto para tres meses. Devian de ser burlas, pero malas me parecen desta manera; y si assí habla en Tornay, temo que no será muy buen instrumento para remediar las cosas de la religion allí.....

Ya ha licenciado su gente el duque Erico, y van haziendo lo mesmo el duque de Cleves y el landsgrave de Hessen, por donde se vee que solo por respecto del duque Erico havian armado; y el rey de Dinamarca prossigue su empresa contra el de Sueden, y él y la sazón han caminado tanto, que se puede esperar que de aquella parte poco habrá que temer por este año. Lo mesmo digo de Inglaterra y de Francia, que se entiende que la gente estrangera que estava debaxo del reingrave la van licenciando, si ya no fuesse que viendo el almirante al

TRADUCTION.

le prince d'Orange, chez qui logeaient aussi MM. de Hornes et de Montigny. Ce dernier, ayant demandé à haute voix (car ils étaient éloignés les uns des autres), s'il y avait des huguenots en Bourgogne, l'étranger répondit que non, et que pour rien au monde on ne souffrirait leur présence dans cette province. Sur quoi Montigny répliqua que, s'il en était ainsi, les Bourguignons ne devaient pas être des gens de mérite, parce que tous les hommes d'esprit étaient huguenots pour la plupart. Alors le prince coupa court à la conversation, en disant que les Bourguignons avaient raison d'agir comme ils le faisaient. Peu d'instants après, Montigny revint à la charge pour dire qu'il était rassasié pour trois mois de toutes les messes qu'il avait entendues ici. Ces propos sont des plaisanteries, sans doute, mais elles me semblent de mauvais goût, et, si cet homme parle ainsi à Tournay, je crains qu'il ne soit un instrument fort peu propre à remédier dans la contrée aux maux de la religion.

Le reste de cette dépêche contient, d'une manière très-succincte, les nouvelles de la

rey de Francia desarmado suscitasse de nuevo algo por miedo que puede tener de que asosegadas las cosas se le pidirá mas estrecha cuenta. . . .

TRADUCTION.

guerre entre la Suède et le Danemarck , celles de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Dans ce dernier pays, le duc Éric de Brunswick a désarmé: et son exemple a été suivi par le duc de Clèves et le landgrave de Hesse.

XXV.

ÉRIC XIV, ROI DE SUÈDE¹,

A N.....

(Mémoires de Granvelle, XI, 187.)

S. l. [1^{er} septembre 1563.]

Cette lettre est adressée à un chef de bandes au service du roi de Danemarck, avec lequel Éric était alors en guerre. Après lui avoir exposé la perfidie de son maître, il l'engage à lui remettre, contre une somme d'argent, les places qui lui ont été abandonnées par ce monarque à titre de sûreté, pour les arrérages de la solde des troupes qu'il commande.

¹ Ce fils du roi Gustave Wasa, devenu son successeur en 1560, fut détrôné huit ans après par ses frères. Il périt par le poison le 22 février 1578.

XXVI.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, IX, 83-86.)

Brusselas, á 7 de setiembre 1563.

Las cartas que V. M. ha sido servida escrivirme con el correo que se despachó al conde de Luna he recebido, y estimo quanto devo la merced que con ellas V. M. me haze. Mi voluntad á la verdad es buena y drecha en el servicio de V. M. mas yo siento infinito de que esta no aproveche por no tener á V. M. los que devrian el respecto que seria razon. De lo que se ha escripto, y especialmente por las mias á V. M. y por lo que yo he escripto á Gonçalo Perez, y de lo que havrán embiado estos señores con sus correos y especialmente M. d'Aigmont con el suyo V. M. havrá entendido cómo todo

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, 7 septembre 1563.

Après quelques phrases respectueuses pour le roi, entremêlées de plaintes sur la conduite des seigneurs dans les Pays-Bas, le cardinal adresse au monarque le rapport suivant :

. Celui de tous les seigneurs qui fait le plus de mal et (s'affiche) avec le plus d'effronterie, s'il faut en croire les bruits qui me reviennent, c'est le marquis de Berghes. Il y a six jours environ qu'ayant donné à ceux qui se trouvent ici

va; yo lo voy passando lo mejor que puedo y con mucha paciencia, que es bien menester segun las ocasiones que me dan por no romper del todo, y no dexo de hazer por el servicio de V. M. en lo que se ofrece lo que yo puedo; mas á la verdad no es lo que yo querria, y seria razon hazerse, que no lo çufre el estar las cosas como estan. Quien mayor daño haze de los señores, y mas descaradamente osa, por lo que puedo entender de lo que me refieren, es el marques; y no passan de seys dias que á los que aquí estan dió de comer en su casa, donde se halló el duque d'Arscot, y el tesorero Schetz, y allí se burláron harto en la mesa delante de todos los criados del dicho duque, picándole sobre que no se juntasse con ellos, y especialmente hazia este oficio el marques siendo la sala llena de gentes. Mas el duque les respondió como buen servidor de V. M. y (aunque no le tienen ellos en tal possession) tan cuerdamente, que los hizo callar, diziéndoles á la clara que no era bien pretender de dar la ley á su rey y á su señor, y que no veyá cómo en todo tiempo se pudiesen escusar de lo que agora hazen; que él por su parte queria seguir las pisadas de sus passados, y servir y seguir al rey su señor, y sostener su authoridad; que este era el beneficio universal de la provincia, y que quien lo entendia de otra manera errava; y que se

TRADUCTION.

un dîner auquel assistaient le duc d'Arshot et le trésorier Schetz, les uns et les autres se moquèrent du duc tout à leur aise pendant la durée entière du repas, lui reprochant de ne pas se joindre à eux, et le marquis surtout insistant de son mieux, lorsque la salle était remplie de valets. M. d'Arshot leur répondit en vrai serviteur de sa majesté et avec tant de sens et d'énergie, bien que ces messieurs n'aient pas de son esprit l'opinion la plus avantageuse, qu'il les réduisit au silence. Il leur dit en termes clairs que c'était fort mal de prétendre imposer la loi à son prince et à son maître, et qu'il ne voyait pas comment ils pourraient jamais justifier leur conduite actuelle aux yeux de votre majesté; que, pour son compte, il était déterminé à marcher sur les traces de ses ancêtres, voulant, comme eux, servir et suivre le roi et soutenir son autorité; qu'ainsi l'exigeait

dexavan engañar de parlerías; y que no podia sino quedar ofendido V. M. de lo que se hazia, y que quiçá algun dia se resintiria dello, ó temprano ó tarde; que queria ser amigo dellos si querian, mas no su súbdito ny colgado absolutamente de su voluntad, sino de la de V. M. como su rey y señor; y que sabia que se hallarian muy corridos quando V. M. les embiasse á dezir que pues era menester que alguno tuviesse cuydado de los negocios, escogiessen ellos entre sí quien lo supiesse y quisiesse hazer. Esto passó comiendo, segun los propósitos entravan y salian; despues alçados los manteles, y haviendo aun algunos criados en la sala, passó mas adelante el marques, que dixo entre otras cosas que era del parecer de su agüelo M. Juan de Berghes, que dixo una vez al rey Filipo « que si queria perderse, él

TRADUCTION.

l'intérêt général du pays, et que ceux-là étaient dans l'erreur qui voyaient les choses d'une autre manière; qu'ils se laissaient tous duper par de belles paroles; que votre majesté ne pouvait qu'être offensée de tout ce qui se faisait, et qu'un jour peut-être, tôt ou tard, elle finirait par en témoigner son vif mécontentement: que lui, pour sa part, consentait volontiers à être leur ami, s'ils le désiraient, mais non point un inférieur placé sous l'absolue dépendance de leur bon plaisir, ne reconnaissant d'autre maître que votre majesté, son seigneur et roi; enfin qu'il était sûr de les voir exposés au plus grand embarras, si sa majesté leur faisait dire que, puisqu'il était besoin d'un personnage qualifié pour la haute direction des affaires des Pays-Bas, elle les chargeait de désigner parmi eux celui qui aurait la capacité la plus reconnue et la bonne volonté la plus efficace. Le dîner se passa dans un échange de discours semblables; puis, la nappe enlevée, et quelques valets étant encore dans la salle, le marquis se mit à renchéris sur ce qu'il avait déjà dit, ajoutant, entre autres choses, qu'il était de l'avis de son aïeul, Jean de Berghes¹, qui avait répondu au roi Philippe², « Si vous voulez bien vous perdre, moi non; » que, par conséquent,

¹ Jean de Berghes, seigneur de Walhain, nommé chevalier de la Toison d'or en 1481. Sa maison tirait son origine de Jean de Glimes, fils naturel de Jean II, duc de Brabant et de Limbourg, qui fut

légitimé en 1344 par l'empereur Louis de Bavière.

² Surnommé le Beau, fils de l'empereur Maximilien.

no; » y que aunque V. M. quisiesse perder estos estados por gobernarlos como los gobierna, no queria él perder la poca hacienda que en ellos tenia. Y respondiéndole el duque que no veyá esta pérdida ny la conocia, si estas divisiones no la causavan, mas que bien veyá que querian forçar á V. M. á que hiziesse lo que á ellos se les antojava; y preguntando el dicho duque si V. M. no lo quisiesse hazer ¿qué seria? respondió el marques con cólera : « Par la cordieu, nous le luy ferons voir ! » Sobre que calláron todos. Y esto suplico á V. M. que sea para sí solo, que es necessario que entienda por esta via qué tales deven ser las entrañas.

A mí me avisan muchos, y es el rumor ordinario por el pueblo, que á un italianejo Genovés que en la bolsa de Anvers hirió á muerte

TRADUCTION.

si votre majesté consentait à perdre ses états en s'obstinant à suivre la marche qu'elle avait adoptée, il ne consentait pas, lui, à faire le sacrifice du peu qu'il y possédait. A cela le duc lui répondit qu'il ne voyait pas la moindre perte à redouter pour qui que ce fût, à moins qu'eux-mêmes ne l'amenassent par leurs divisions; mais qu'il s'apercevait trop bien qu'ils voulaient forcer votre majesté à souscrire à leurs projets. Et comme il demandait quelles pourraient être les conséquences d'un refus absolu de la part du roi catholique, Montigny lui répondit avec emportement : « Par la cordieu, nous le lui ferons voir ! » Là-dessus, tout le monde garda le silence. Je supplie votre majesté de vouloir bien conserver pour elle seule tout ce récit; mais il est nécessaire qu'elle apprenne par de semblables détails à juger de la tendance de certains esprits.

Jé reçois de plusieurs côtés l'avis, et telle est la rumeur publique, qu'un mauvais sujet de Gènes, qui a blessé à mort un Milanais à la bourse d'Anvers, et à qui Madame avait donné, ainsi qu'à la victime, l'ordre de sortir des Pays-Bas pour éviter tout sujet de troubles, est retenu à Voert par M. de Hornes, sous prétexte que cette ville est hors de la juridiction de votre majesté, et l'on prétend que c'est parce qu'il a offert de me tuer. En attendant, il n'y a pas moyen de parler de cette affaire au comte, ni de lui enjoindre de renvoyer cet homme de chez lui, car il n'est pas même permis de parler à présent. Quoi qu'il en soit, je ferai tout mon possible pour n'être tué ni par cet individu ni par aucun autre de ses semblables, trop peu dignes de faire sensation. Je ne raconte

un Milanés, y á quien Madama mandó salir d'estos estados y al herido tambien por evitar desassossiego, M. de Hornes le entretiene en Verdt, so color que es fuera de la jurisdiction de V. M. y dizen que porque este haya ofrecido de matarme. Y no hay osar hablar en ello, ny dezirle que le heche de su casa, que ny hablar agora es lícito; mas yo procuraré quanto pudiere que ny él ny otro me mate que no sea con mas ruydo que el que puede hazer un tal rapaz. No digo esto para alterar á V. M. contra nadie, mas solo porque conozca que cresce la desvergüença, y que al juyzio de todos quantos hay buenos y malos en estos estados la opinion comun es que el remedio seria la venida de V. M. Y dizen estos señores que si V. M. les llama por qualquier otra cosa que por lo que me toca, yrán : de M. d'Aigmont lo creo; de qualquier de los otros con dificultad me lo podria persuadir. . . .

De Renard no se tracta, ántes está mas bravo que nunca, y va y viene y caça, y no hay quien ose dezirle nada. Y á mí no conviene solicitarlo porque no parezca que hago en esto mi negocio, que no le quiero hazer tanta honra, ny lo merece; mas yo sé muy bien que su estada aquí ha sido y es perniciosíssima.

El expediente del juramento en Tornay y Valencianes, que fuera singular remedio para aquellas tierras y aun para muchas otras, nos

TRADUCTION.

point ceci à votre majesté pour l'indisposer contre qui que ce soit, mais uniquement pour lui faire voir que l'audace arrive à son comble, et qu'au jugement de tout ce qu'il y a de bons et de méchants dans les Pays-Bas, votre arrivée, sire, est le seul remède à de pareils maux.

Les seigneurs disent que, si votre majesté les mande en Espagne pour tout autre motif que ce qui me touche personnellement, ils s'y rendront volontiers. En ce qui concerne M. d'Egmont, je le crois sans difficulté; mais, quant aux autres, il me faudrait de meilleures cautions. Quant à Renard, on ne s'en occupe pas pour le moment. Toutefois il est plus arrogant que jamais, va, vient et chasse, sans que personne ose lui dire la moindre chose. Pour mon compte, il ne

ha salido vano por la dilacion que interpusieron de seys semanas, y haverse sabido allí la resolucion del consejo otro dia despues que se tomó; y á la verdad los á cuyo cargo era no lo han tractado como al servicio de V. M. convenia, y no me espanto, pues se vee claro que caminan á otros fines y designos. Dios por su gracia los alumbre, y todavía espero que si las cosas de Francia no descaen aun mas en lo de la religion, y que no haya ejército, ó sea del almirante, ó de otro, esto como cosa de pueblo con ver el cuydado que aquí se tiene yrá todo en humo, tanto mas con ponerse en ello la órden que se pone para retraer el pueblo del error, lo qual yo solicitaré quanto pudiere, y á M. de Cambray y á la Tiloye para que hagan su officio, el qual M. de Cambray bolverá, como yo espero, brevemente á Valencianes, de donde salió forçado de una gravíssima indisposicion de piedra de que se curó en la fuente de Lieja, á donde á este efecto fué y hechó la piedra grande como una almendra. Y en lo de Valencianes toma Madama la resolucion que V. M. verá por sus cartas, con determinacion de que si quitando los hombres d'armas muestran querer bullir reforçará la guarnicion de infantería de quantas vanderas parecieren necessarias; y si van buen camino, y V. M. lo consiente, tambien disminuyrá, ó todo, ó parte, que tampoco seria bien acabarles de desesperar como á V. M. se escribe. En Tornay hay

TRADUCTION.

me convient point de faire accélérer l'instruction de son procès, de crainte qu'on ne me soupçonne de suivre en cela des vues d'intérêt particulier; et d'ailleurs je ne veux pas lui faire, en m'occupant de sa personne, un honneur qu'il est loin de mériter; malheureusement j'ai la conviction que son séjour dans ce pays est et a été la cause d'une infinité de maux.

L'expédient du serment¹ auquel on avait songé pour rétablir l'ordre à Valenciennes et à Tournay, et qui aurait certainement réussi, a manqué son effet par suite du retard de six semaines apporté à l'exécution, et aussi parce que, le secret n'ayant pas été gardé, on a connu dans ces deux villes la résolution du conseil le lendemain même

¹ Voir ci-devant la lettre du cardinal au roi, du 14 juillet.

menos peligro, que por el castillo se puede siempre poner en aquella villa quanta gente se quisiere, y el mayor que allí puede haver es el que comunmente se dize de no haver quien « custodiat custodem. »

Los vezinos harto quedos se estan, y hastaquí veo poco que temer de otras partes, si en casa no se mueve algo; mas si muriera el duque de Savoya, como aquí le han tenido por muerto, por cierto tengo que V. M. fuera forçada entrar en guerra, y ántes desto fuera bien haver estado V. M. aquí, y remediado lo que hay, que de otra manera se hallára V. M. en gran embaraço. Y doy gracias á Dios de que se escribe de Milan que ya estava mejor.

La muerte del obispo Quadra nos da aquí á todos infinita tristeza, especialmente por haver V. M. perdido en él un servidor y ministro tan importante y en coyuntura de tal negocio como el que agora se ofrece; el qual, como V. M. entenderá por Diego Perez su secretario llevador desta, va muy bien encaminado y seguro quanto á la voluntad de la parte, y es bien que allí dessean ny mas ny menos como acá el secreto. Veremos si aquel hombre verná aquí, ó si yrá á hablar á M. de Chantonay mi hermano, que le tengo prevenido; mas acuerdo á V. M. que estas cosas no es bien dexarlas adormentar, sino resolutivo que está de entender en ello hazerlo luego sin perder punto, y que todas las cosas que á ello han de servir vayan en conformidad seguidas; y como V. M. está tan lexos, si no hay continuo cuydado para corresponder, piérdese mucho tiempo por ser ya demasiado el que se passa por la distancia: ny veo como en alguna manera se pueda efectuar el negocio para hazerlo como conviene, si V. M. no está aquí. No puedo dexar de suplicar á V. M. quan humilmente puedo sea

TRADUCTION.

qu'elle avait été arrêtée. Du reste, ceux qui sont appelés par leurs fonctions à remédier au mal n'y mettent point le zèle et l'activité qui conviendraient; il n'est que trop facile de reconnaître le but vers lequel ils tendent. Cependant on peut encore espérer que s'il n'y a point de nouveaux troubles religieux en France, avec le soin qu'on apporte à instruire le peuple et à le retirer de l'erreur, tout s'en ira en fumée. La duchesse de Parme est

servido tener memoria de los buenos servicios del dicho obispo Quadra, para que, usando de su liberalidad real, provea á lo que conviene para remedio del alma del defuncto, que es muerto cargado de deudas y en estrema necessidad, y para que sus parientes sientan algun fructo de sus sudores y trabajos; y pues hay de presente tantas vacantes, no puedo dexar de acordar á V. M. lo que fué servida escrivirme poco ha, que en otra coyuntura donde huviesse mas estofa miraria de alargar mas la mano con el secretario Gonçalo Perez, que pues sirve con el amor, zelo y voluntad que V. M. vee, y es servidor de tantos años, merece que V. M. sea servido tener en ello consideracion.

Quanto á las cosas del concilio, ellas van el camino que V. M. entiende cada dia por los despachos. Por lo de aquí no veo qué cosa especialmente se haya de pedir, digo en el concilio, sino lo que conviene al universo, que aquí menos travacuentos se tienen con los despachos de Roma, pues á ellos ponen los del consejo de V. M. freno con los placets, sino fuesse que de Trento nos avisassen de algo que viésemos ser en prejuyzio destes estados; y al conde y á los prelados se ha escripto para que si algo huviere lo hagan, que no se faltará de tenerles buena correspondencia.

Las bulas de St-Omer han en fin llegado ocho dias ha; y por lo de Merzen y del obispado de Gante se ha escripto mil vezes y agora de nuevo al embaxador y al solicitador Ayala, y beso humilíssimamente las manos á V. M. por el trabajo que ha tomado en mandar escribir de nuevo. Y á la verdad temo que si no se haze algun esfuerço extraordinario en lo de Merzen, con parecerles en Roma que tienen

TRADUCTION.

bien décidée à renforcer la garnison de Valenciennes au moindre mouvement qui pourra se renouveler dans cette cité. Quant à Tournay, qui possède une citadelle, on peut toujours y maintenir le nombre de troupes qu'on voudra; malheureusement il se rencontre un assez grand embarras, c'est de savoir *qui gardera les gardiens*. La santé du duc de Savoie se rétablit fort à propos: sa mort eût entraîné l'Espagne dans une guerre

alguna necesidad del cardenal de Lorrena harán algo que despues nos duela; y yo sé que el dicho cardenal aprieta, y aun me escriven que está determinado de hablar en ello en Trento, y por esto es bien haver V. M. escripto allá al conde de Luna para que sea prevenido demas de lo que yo le he escripto. . . .

En los obispados de Frisa y en el de Ruremonde tengo hastaquí poca esperança, y en la religion cada dia perdemos; plega Dios que yendo las cosas de Francia mejor vengamos algun dia á ganar; á lo menos no falta por Madama, assí no nos estorvassen los que nos devrian ayudar. Los del consejo de Flandres lo hazen todavía muy bien; y hasta tanto que haga otra cosa el marques, no creo que merece aun las grandes gracias que V. M. le querria dar. . . .

V. M. terná embaraço en hallar personas para proveer bien á todos cargos; mas es necessario que los que fueren dependan meramente de V. M. corriendo por acá los tiempos que corren. No sé si don Juan de Mendoça, que estuvo en Venecia y despues en Portugal, pareciera á V. M. á propósito para algo: en algun tiempo me pareció hábil; y en todo caso, torno á suplicar á V. M. que mire por sacar á mi hermano M. de Chantonay, de Francia, que á la verdad yo no pienso que convenga al servicio de V. M. que él esté mas allí por las razones que muchas vezes he escripto. Y remitiéndome á lo que escribe Madama por no cansar mas á V. M. que sobra lo hecho, acabaré con rogar á N. S. guarde, etc. De Brusselas, á 7 de setiembre 1563.

TRADECTION.

inévitable avec le roi de France. Décès de l'évêque Quadra, ambassadeur en Angleterre, excellent serviteur dont les travaux méritent bien que le roi prenne soin de ses parents, auxquels il n'a laissé que des dettes pour héritage. M. de Granvelle propose de lui donner pour successeur don Juan de Mendoza, ancien ambassadeur à Venise et en Portugal¹, et sollicite itérativement le rappel de M. de Chantonay de son ambassade de France, où il ne peut plus être d'aucune utilité pour le service du monarque. Arrivée des bulles pour l'évêque de Saint-Omer; celles de Gand sont encore à venir, etc.

¹ L'évêque Quadra fut remplacé à Londres par Diego Guzman de Silva.

XXVII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 87-93.)

Brusselas, á 8 de setiembre 1563.

Muy mag^{co} señor,

Cumpliré con esta la deuda que tengo de responder á las cartas de v. m. ambas de 21 de julio, como por otras dos precedentes mias dixé que lo haria, y juntamente satisfaré á las que con el correo que se despachó al conde de Luna v. m. me escribió, la una de 15 de agosto y la otra sin data. Holguéme que huviesse recebido tantas mias, y aun de que las huviesse visto S. M. y cómo las cosas han ydo por acá despues v. m. lo havrá visto por los despachos que han ydo, y si Dios con algun oculto misterio no pone la mano en ello, estoy todavía en lo ya dicho que no veo otro remedio sino la venida de

¹ Le prélat insiste de nouveau sur la prompte venue du roi ; le peuple est en général bon et fidèle à son souverain, mais il est à craindre que, sous le prétexte du service de S. M. on ne l'entraîne à bien des écarts. Le crédit qu'on a donné aux fausses attestations produites par le conseiller Renard au sujet de sa santé a fait beaucoup de mal, et il n'est personne aujourd'hui qui ne se croie autorisé à tout oser. Après quelques détails sur la guerre du Danemark et de la Suède, ainsi que sur l'armistice qui se négocie entre les deux couronnes, M. de Granvelle mande à Perez

que la duchesse de Parme n'est point d'avis que l'on confie au comte d'Egmont ni à qui que ce soit le commandement supérieur des troupes en temps de paix ; elle y voit trop d'inconvénients pour le service du roi. En effet, dès lors que certains d'entre les seigneurs osent résister si ouvertement aux volontés bien connues du monarque, comment pourraient-ils s'entendre s'il survenait entre eux quelque conflit, par exemple au sujet de la distribution des emplois secondaires dans l'armée ? Pour son compte, le cardinal n'a jamais conseillé cette mesure à Philippe ;

S. M. y que si no se da prissa podria llegar tarde, y jamas venir á tiempo. No veo que los pueblos por la mayor parte no sean muy buenos y firmes aun por S. M. mas podria esta gente si se les antoja persuadirles que lo que hiziessen fuesse por voluntad de S. M. y por su servicio, y ya no se osa yr á la mano á nadie, ny creeria v. m. el pié que se ha tomado con la apostila que se dió á Renard, haviéndose dado mas crédito á las falsas testificaciones de su indisposicion, que convenia al servicio de S. M. y assí piensa cada uno serle lícito en este tiempo qualquier cosa. De lo de fuera poco hay que temer segun hastaquí parece que aun no havian comenzado al principio deste mes de tractar concierto estos reyes septentrionales, ny aun havian comparecido los deputados del de Sueden, el qual de principio havia mostrado gran gana de concierto por ganar tiempo y descuydar su enemigo y prepararse. Agora que vee lo poco que ha podido hazer, va temporizando con dezir todavía que no le parecerá mal venir á concierto pudiéndose hazer firme y duradero. Allá havia buuelto Coebel dende Lubeque, y para tractar no se esperava sino los deputados del dicho rey de Sueden, que tiene en su servicio algunos Franceses

mais il a pensé de tout temps, comme il le pense encore, qu'il serait bon de faire entendre à M. d'Egmont qu'il se compromet aux yeux des gens de bien par ses rapports avec les mécontents, et se fait tort dans l'opinion de sa majesté, qui lui avait destiné ce commandement. A ce sujet, on pourrait écrire à Castellanos, qui a beaucoup d'influence sur le comte, pour l'engager à se retirer de la ligue et de toutes les pratiques de ce genre auxquelles son nom se trouve mêlé par certains hommes qu'il croit de ses amis et dont il est la dupe.

M. de Granvelle témoigne la vive reconnaissance que lui inspire l'affection chaleureuse avec laquelle Philippe prend en main sa cause; une telle consolation

lui vient fort à propos au milieu des amertumes de sa position présente. Il ne se dissimule pas le danger qu'il court et l'avantage qu'il y aurait pour lui à se trouver éloigné des affaires. Il fait à ce sujet une peinture énergique des soucis qui l'accablent : « Vous ne me reconnaissez plus, dit-il à Perez, tant mes cheveux ont blanchi. » Il regrette beaucoup que le duc d'Albe soit absent de la cour, car c'est l'homme que son expérience et son habileté militaire rendent le plus utile dans les circonstances présentes.

Il insiste toujours sur le changement de M. de Chantonnay et son envoi à la cour impériale, où sa présence pourrait être bien profitable, à une époque si fertile en événements. La mort prochaine de

mas agudos para entender lo que conviene á tales negociaciones que no son los de Dinamarca; y la infantería del duque Erico, la qual tornó á juntar Frisberg, pidió passo por las tierras de Pomeran para yrse al servicio del rey de Polonia, que como dizen, querria cobrar lo que le ocupó el Moscovita á la primavera; mas si se nos muriera el duque de Savoya, como aquí vino la nueva, cierto era que forçoso bolviéramos á la guerra, que quisieran ocuparlo todo los Franceses so color de tutela; y fácil cosa es de entender si para ello conviniera haver primero allanado S. M. y puesto en alguna buena órden lo de aquí.

Quanto á lo del conde d'Aigmont y lo que yo escribí para ganarle, cessa en parte, pues él no va, como v. m. havrá entendido; y por quanto yo puedo comprender, no holgaria Madama que ny él ny otro tuviesse aquí en tiempo de paz título de general, pues son tan altos á la mano hasta que S. M. los temple, que tanto mas la forçaria quien tal cargo tuviesse á hazer como quiera lo que quisiesse; y si huviesse guerra, fasta que lo de aquí sea mejor assentado no se podria estar bien aquí sin la presencia de S. M. ántes temeria que seria poner estos

l'empereur, dont la santé s'affaiblit de jour en jour, les germes de mésintelligence qui existent entre ses fils, l'exécution des décrets du concile en Allemagne, nécessiteront l'intervention d'un négociateur habile, versé comme Chantonay dans la langue du pays et dans la connaissance des hommes et des affaires.

Le cardinal estime que si le roi venait dans les Pays-Bas avec un million en numéraire et du crédit, on pourrait, au moyen de dépenses qui excéderaient de bien peu celles de l'ordinaire, remédier à beaucoup de choses. La noblesse et les villes du Brabant, du moins pour la plupart, témoignent maintenant l'envie d'accorder les subsides qu'on leur demande inutilement depuis cinq années; mais, d'autre

part, on fait en sorte que les abbés y mettent pour condition l'affaire de la dot des nouveaux sièges, ce qui aurait pour résultat inévitable de faire retomber sur l'ordre ecclésiastique la responsabilité des inconvénients de tout genre qu'a entraînés le refus des aides, de faire haïr le clergé et d'exaspérer le roi contre lui pour une faute qui appartiendrait à autrui. « Il ne nous manquerait plus que cela, ajoute le cardinal, aujourd'hui que la protection de l'église et le maintien de la religion reposent uniquement sur sa majesté! Mais ces abbés sont si stupides, qu'ils se laissent emporter comme des buffles, sans réfléchir aux conséquences de leurs démarches, etc. »

estados en evidente confusion, y peligro de pérdida, porque sucederian mil inconvenientes, ny se concertarian ellos mismos entre sí. Y si osan tan á la clara dexar de obedecer á lo que saben ser la voluntad de S. M., como podrian obedecer unos á otros si una vez quedassen desconformes? lo qual seria forçoso que sucediesse, pues quando no huviesse sino el repartimiento de los cargos de guerra, es imposible que en esto uno satisfaga á todos. Y assí yo no dezia que se proveyesse el cargo dende agora á Aigmont, aunque quando se deviesse provar seria á la verdad el mas qualificado, sino que solo le cevassen por agora con alguna esperança del dicho cargo, que bien me acuerdo que aunque las cosas eran en otros términos quanto á la obediencia y al atrevimiento en tiempo de S. M. s^{ta} memor^a, todavía porque los grandes no se pudieran concertar se tomaron dos expedientes : el uno, que fuesse general cada governador en su provincia, porque M. de Reux, M. de Bignicourt y Lalain, y ántes dél el duque d'Arscot padre, tenian las mas ordinarias fronteras; el otro, que quando fué menester salir se dió el cargo una vez á M. de Reux por haver sido mayordomo mayor y á quien ya deferian todos por viejo y mas experto en cosas de guerra, y otra vez á M. de Bossu como cavallerizo mayor de S. M. Y lo que podria hazer al caso para sin obligacion cevar al dicho M. d'Aigmont agora, seria que algun amigo de Castellanos, el qual de presente tiene mucho crédito con el dicho Aigmont, escribiesse al dicho Castellanos que con el dicho Aigmont hiziesse buenos oficios para retraerle destas ligas y intelligencias, que parecen mal á todos buenos y en poco servicio de S. M., con dezir lo que le podria hazer daño en lugar que se entiende que S. M. tiene al dicho conde buena voluntad, y que sabe que se havia hablado de hazerle general destes estados, y que estas cosas le podrian estorvar, y que se entiende que hay algunos que le engañan que mostrándosele amigos, por otras vias ellos mismos aspiran á ello; y podria fácilmente ser que si Castellanos quisiesse hazer el oficio como conviene, y creo que lo haria si pensasse en ello servir á S. M., ternia gran fuerça con el dicho Aigmont, el qual si tuviesse quien le abriessse los ojos podria claramente

ver que sabe muy poco de los fines á los quales otros pueden pretender, y que le engañan de bueno. Y en fin es assí como v. m. dize que es menester yr entreteniendo hasta que se provea de rayz; pero temo que si se tarda aun mucho mas, llegará tarde. Yo devo infinito á S. M. demas de muy muchas otras causas por ver como toma en esto lo que me toca, y es bien menester, y con todo esto yo se el peligro que passo, y que lo mejor para mí seria estar lexos, mas no ya como v. m. piensa de que yendo ay me cargassen á mí el peso, porque á la verdad ya siento que las fuerças me faltan, y no me conoceria agora v. m. si me viesse de cano, y sé muy bien que no solo acá mas aun allá han tomado los señores en los negocios tanta mano, que podrá guardar muy poco tiempo con ellos amistad quien quisiere hazer lo que deve por la conservacion de la authoridad del amo; mas si S. M. quiere agora atender á lo de aquí como conviene y venir, bien tiene, como v. m. escribe, el camino abierto para assentar sus cosas por el presente y por lo venidero. Y no puedo sino bolver á besar las manos á v. m. cient mil vezes por el oficio que por mí hace, que es muy grande, en coyuntura necessaria y de mucho fructo, y sé quanta obligacion le devo reconocer por ello, la qual yo pagaré siempre en lo que pudiere de muy buena gana, y verlo ha quando me empleará en su servicio; *mas por amor* de Dios no se canse de servir á causa de sus necessidades, y por no havérsele aun hecho la merced tan cumplida como convernía y merece, que yo tengo esperança que S. M. lo remediará todo, y yo se lo acuerdo de nuevo con todo amor y humildad; plega Dios que aproveche. Y verdaderamente yo siento mucho la partida del señor duque d'Alba de la corte, que en fin, como v. m. sabe, es el que mas entienden exercitado, de experiencia y mas hecho á las armas para las cosas que agora se ofrecen.

Por lo que v. m. solicita por mi hermano le torno tambien á besar las manos, y para ello viene mal á propósito la muerte del buen obispo Quadra, cuyo secretario esta lleva, que ha sido una de las mayores pérdidas que se pudieran hazer por los negocios presentes. Y no sé si para lo de Francia podria servir don Juan de Mendoça, que

estuvo en Venecia y en Portugal ya hecho á los negocios, que no ha menester á quel lugar hombre nuevo; mas yo sé que al servicio proprio de S. M. convenia que mi hermano saliesse, y me doleria que por su respecto el dicho servicio de S. M. çufriesse.

Harto se dexa entender, aunque de palabra se diria de mejor gana que por escripto, lo que yo quise entender con lo que escriví que tiempo podria venir en que mi hermano estuviesse á propósito en Alemaña por la plática que tiene de la lengua, de las personas y de los negocios de aquellas tierras; y se vee claro quan cerca ha estado de haver poca intelligencia entre padre y hijos en aquella parte, la mudança que muriendo el padre que es harto flaco podria haver, las causas que hay de poca conformidad entre los hermanos, y las intelligencias que de aquí se podrian tener ázia allá. Y me huelgo infinito de que se encamine á tan breve término la yda de los hijos. Hay tambien lo de la religion y las cosas que podrán succeder acabado el concilio, lo de la reduction de la Germania, ó sea por pláticas y intelligencias, ó por otra via; y en estas cosas pienso que mi hermano havrá visto tanto por la plática de casa como qualquier otro que allá se pudiesse embiar de su qualidad.

Viterbo es qual v. m. le pinta, y conoscerá mas adelante v. m. su humor y su desseo por la carta que me ha escripto. Él á la verdad ha servido bien y merece que S. M. le ayude en las cosas que pudiere, y como es persona de negocios podrá fácilmente residiendo en Roma servir el favor que se le hiziere, ó sea en su promocion, ó en otra cosa. V. m. verá el término que pone en lo de sus gameos. Yo le tornaré á hazer instancia demas de la ya hecha para que embie de las agatas antiguas grandes que dize haver hallado que no son auu labradas, para que S. M. pueda mandar entallar en ellas lo que será servido.

No me parece que pudo haver lugar la empresa del Peñon de Velez. Yo alomenos guardé buen secreto, que soy muy enemigo de parlones por saber quanto estorvo suele hazer á la execucion el publicarse ántes de tiempo las cosas; mas yo puedo certificar á v. m. que

hocho dias despues que vinieron las cartas de España, la huve del embaxador que está en Génova, en que me escrivia particularmente la empresa.

Perdióse el efecto del expediente del juramento que devian hazer los de Valencianes porque se diferió la execucion mas de seys semanas, quedando los del pueblo avisados de lo que se devia hazer desde otro dia despues que se concluyó. Y escrivio assí claro, como v. m. dize, porque en ningun tiempo me digan que si yo avisara, se proveyera; yo digo la verdad, y callo muchas cosas por no enfadar; y pluguiesse á Dios pudiesse avisar que las cosas anduviessen por el camino que conviene, que harto mas holgaria dello.

Del parecer soy yo que v. m. que si viniessse S. M. con un millon y con crédito, ántes que los vezinos con establecer sus cosas nos pierdan el miedo, con gastar S. M. poco mas de lo ordinario se podrian hazer grandes efectos, y que este crédito se hallaria mejor y se cobraria el perdido agora, que no si nos sobreviniessse alguna rebuelta, como sin dubda fuera si se nos muriera el duque de Savoya. Dexo aparte lo que podria succeder en las cosas de aquí, y los embaraços en que nos podria poner la reyna de Inglaterra; y si algo succediesse ansente S. M. por demas es pensar que lo de aquí se pudiesse salvar, que bien se sabe en qué términos las cosas estan, y como se entienden aquí las de Inglaterra.

Es assí como escriví que á M. d'Aigmont hastaquí he conocido no solo no dañado en la religion, mas que ántes me ha parecido zeloso de la conservacion de la cathólica. Escusado ha sido de encaminar quien havia de yr conforme al llamamiento de S. M. á las galeras que llevan los hijos del rey de Romanos, pues por su respuesta bien se conocia ay que ny assí ny de otra manera piensa yr alguno.

Quanto á la investitura de Sena, ya tengo respuesta del vicecanceller Seld por cartas de 18 del passado, en que me escrive que el despacho está hecho, y que embiándole el dinero le redimirá luego de mano de los de la cancellería, y que me le embiará por la posta. Él no es ya vicecanceller, que por ser los trabajos tan grandes y tan con-

tinuos ha procurado de eximirse dellos; mas do quiera que él estuviere, tengo por cierto que hará quanto pudiere por servicio de S. M. Al señor conde de Luna havia escripto al mesmo tiempo por saber como la cosa estava; y me responde lo que v. m. verá por la copia. Yo le he replicado lo que tambien v. m. verá, pareciéndome que pues él recibió el dinero era mejor que viniesse por su mano, porque de otra suerte fuera hazerle afrenta. Espero que me la embiará, y si en ello no se da prissa yo le escribiré que me la dexé cobrar, y ya no podrá tardar por una via, ó por otra, que no la tengamos. Y á la verdad es bien tener estas cosas con tiempo, que despues algunas vezes por ningun dinero se pueden haver. . . .

Infinito me huelgo de que en fin S. M. sea partido para Monçon, y no podrá v. m. sino holgarse passando por Segovia; mas yo creo que allí se podrá detener poco, y habiendo de llegar Armenteros, ó le hallará esta mia en Monçon, ó no muy lexos de allí.

El fin y quito vino, y me he holgado en extremo porque me embaraço de mala gana en cosas de dinero por el peligro que en ello hay; y mas huelgo de ser el solicitador y que otro sea el pagador por no ser embaraçado con quantas. . . .

En un bueno y sutil negocio nos hallamos agora, que es que muestran los nobles y villas de Brabante, digo por la mayor parte, de querer agora otorgar los servicios que cinco años ha vamos solicitando, y por otra parte se procura que los prelados pongan por condicion lo del dote de las yglesias, que no seria sino querer cargar sobre el órden eclesiástico todo el mal y daño que se ha recebido por no haverse consentido estas ayudas y hazer odiosa la clerezía, y exasperar á S. M. contra ella teniendo los otros la culpa, que no nos faltaria otra cosa agora que tenemos todo el ser de la protection de la yglesia y de la religion fundado en S. M. y son tan tontos estos abades, que se dexan llevar como búfalos sin quererlo considerar ny el mal que desto les puede succeder. Dígolo porque v. m. sea prevenido si tal acontezca para que S. M. entienda este artificio, aunque

se va haziendo quanto se puede por romper este desegno y porque lo destas ayudas se concluya.

Esta y la de S. M. yrá con una cubierta de Curiel, porque ayer se hablava en la mesa del príncipe d'Oranges, no sé si era de burlas, de quererme coger algun despacho y desvalijar un correo; y tambien hablaron sobre el aviso que dias ha dizen que tienen de que yo huviesse escripto al obispo Quadra, que sea en gloria, que el príncipe d'Oranges y el conde d'Aigmont querian solevar estos estados en des-servicio de S. M. siendo assí que ántes contra los avisos que de allá han venido los he defendido; y todavía se dixo esto en una frecuencia de cerca de 200 hombres, y podrá ser que la mayor parte dellos lo creerá. Yo pienso ya haver embiado lo que en este puncto me es-crivió el obispo la primera vez, y agora yrá lo que postreramente me dize en ello, respondiendó á Madama, que dias ha tiene la carta y dize que algun dia con ocasion la mostrará á estos señores. Guarde, etc. De Brusselas, á 8 de setiembre 1563.

XXVIII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, IX, 101-104.)

Brusselas, á 14 de setiembre 1563.

No siendo hastaquí partido Diego Perez, secretario del obispo Quadra, que sea en gloria, vino ayer noche á hablarme un secretario de la reyna de Escocia, que por quanto me dize, y es aparente por la noticia que tiene de las cosas, segun puedo comprender por lo que me ha dicho, es el que con Ledinton havia tractado con el dicho obispo. Hame dicho que la reyna su ama le havia embiado á Inglaterra, viendo que la indisposicion del obispo que devia venir estorbava su partida

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, le 14 septembre 1563.

Sire, Diégo Perez, secrétaire du défunt évêque Quadra, n'a point encore effectué son départ de cette ville. Hier, dans la soirée, j'ai reçu la visite d'un secrétaire de la reine d'Écosse¹, lequel, d'après ce qu'il me dit, et la connaissance qu'il m'a semblé avoir des affaires (autant que ses discours m'ont permis d'en juger), est celui qui, de concert avec Ledington, avait eu précédemment des rapports avec Quadra. Il m'a affirmé que la reine Marie, voyant que la maladie de l'évêque l'empêchait de se rendre en Écosse, l'avait envoyé en Angleterre, afin d'obtenir par son moyen quelques explications sur le rapport que Louis de

¹ (Du nom de Raulet.)

tan presto, para que por medio del dicho secretario la reyna pudiesse entender alguna mas particularidad sobre lo que Luis de Paz le havia dicho de parte del obispo Quadra; y me ha dicho que se halló en gran trabajo y pena quando á su llegada á Inglaterra entendió la muerte del obispo, y que si pudiera hallar algun color sobre que fundar su venida hastallí, se bolviera sin mas para significar á la reyna su ama la muerte del dicho obispo; pero que como visitó al embaxador de Francia, el qual le preguntó si era verdad que se tractava el casamiento del príncipe N. S. con la reyna de Escocia, de que dixo jamas haver entendido cosa alguna y que ny veyá aparencia en ello, ny por pensamiento, temió que el dicho embaxador y aun los Ingleses pudieran tomar mas sospecha de su venida allí sin propósito, y que por esto se determinó, mostrándole las cartas que traya para los parientes de la reyna, y señaladamente para la agüela, que le servian solamente por cubierta, y me las mostró y abrió y las rasgó en mi presencia, como ya no necessarias; y con haver deliberado bolver por mar y embarcarse en la vera que llaman Camfer, y havién-

TRADUCTION.

Paz lui avait fait de la part de l'évêque; qu'il s'était trouvé dans un grand embarras en apprenant, à son arrivée, la mort de cet ambassadeur, et que, s'il avait pu imaginer quelque prétexte pour excuser son départ, il serait retourné sur-le-champ en Écosse, afin d'annoncer à la reine cet événement inattendu; mais, a-t-il ajouté, s'étant rendu chez l'ambassadeur de France, et celui-ci lui ayant demandé s'il était vrai qu'on négociait le mariage du prince notre seigneur avec la reine Marie Stuart (chose dont lui-même assurait n'avoir jamais entendu parler, et qui ne semblait pas offrir la moindre vraisemblance), il avait craint que cet ambassadeur, et les Anglais eux-mêmes, ne vissent à concevoir de graves soupçons au sujet de sa présence à Londres, sans aucun motif apparent; c'est pourquoi il s'était déterminé à lui montrer les lettres dont il était porteur pour les parents de la reine, et en particulier pour son aïeule ¹, lettres qui servaient uni-

¹ Antoinette de Bourbon, fille de François, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg. Elle avait épousé Claude

de Lorraine, duc de Guise, et mourut seulement en 1583, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

dole exhortado el dicho Luiz de Paz que viniessen aquí, se resolvió de dezir al dicho embaxador que queria passar á Francia, y que assí vino. Preguntéle si me traya cartas del dicho Luis de Paz, que á la verdad holgára de verlas por asegurarme mas del hombre. Dixo que no, y que no osára escribir, porque si le tomáran como suelen muchas vezes los Ingleses por sospechas, y le halláran cartas del dicho Luis de Paz, pudieran apretar al uno y al otro por saber á qué eran estos viages; y que la reyna madre tenia grandes espías para ver si se tractava en este negocio, y havia embiado á dezir á la de Escocia que si casava con el príncipe N. S. le haria quantas malas obras pudiesse, y que por miedo desto le hazia muy gran instancia para que casasse con el archiduque, y que la mesma instancia le hazian todos los parientes de Francia por solicitacion, como ella creya, de la dicha reyna madre. Preguntéle qué cartas havia traydo para que le creyesse el embaxador si fuera vivo, y cómo le havia dado crédito Luis de Paz. Dióme en-

TRADUCTION.

quement à en envelopper d'autres, et qu'il m'a montrées ensuite à moi-même, les ayant ouvertes et déchirées comme désormais inutiles. Il a ajouté que son projet avait été de s'en retourner par mer en s'embarquant sur un point de la côte nommé Camfer¹, mais que Louis de Paz l'ayant exhorté à se rendre ici, il s'était déterminé à dire à l'ambassadeur de France qu'il voulait passer dans ce royaume, et que, de cette manière, il était venu me trouver en cette ville. Je lui ai demandé s'il m'apportait des lettres de Louis de Paz; car, à vrai dire, j'aurais voulu les voir pour être encore plus assuré du personnage. Il m'a répondu qu'il n'aurait point osé se charger de son message écrit, parce que si les Anglais l'avaient arrêté, comme ils en ont souvent l'habitude à l'égard de ceux qu'ils soupçonnent, et qu'ils l'eussent trouvé porteur des lettres de Louis de Paz, ils auraient pu les serrer tous deux de près, afin de connaître le but réel de ces voyages; me disant, en outre, que la reine mère entretenait des espions pleins d'activité, qui avaient charge de surveiller les négociations de mariage, et qu'elle avait envoyé dire à celle d'Écosse que, si elle épousait le prince notre seigneur, elle

¹ Au Coffet.

tónces la carta que con esta va, que Ledinton escrivia al obispo, que él tenia cerrada, y yo la he abierto; y me dixo que demas desto tenia el contraseño que Luis de Paz havia dado á Ledinton de parte del embaxador Quadra, que era de apretarle el pulgar. Visto esto y que me traya carta de la mesma reyna, porque no diesse sospecha, y para que si tuviesse cartas del cardenal, ó de otros sus parientes se las embiasse, como he hecho algunas vezes, la qual dize que realmente era para que dando la buelta por acá, habiendo de yr á Francia por encubrir la causa de su viage, yo le hiziesse dar favor, como á criado de la reyna, para que habiendo de passar por la dicha vera no le diessen estorvo; y pidiéndome si le queria dezir algo que pudiesse referir á la reyna su ama sobre el negocio, viendo yo concurrir tantos argumentos como los arriba dichos para poderse probablemente creer era embiado de la reyna á esto, me resolví á dezirle que yo mucho mas quisiera que huviera hallado vivo al embaxador, como quien mas

TRADUCTION.

pouvait s'attendre à toutes sortes de mauvais offices de sa part; que cette crainte qu'elle cherchait à lui inspirer n'avait d'autre but que de la déterminer à une alliance avec l'archiduc, tandis que, de leur côté, ses parents maternels, à l'instigation, croyait-elle, de la reine mère, lui faisaient les uns et les autres des recommandations non moins vives et toutes semblables. Je demandai ensuite au même secrétaire s'il avait quelque lettre de créance pour l'ambassadeur d'Espagne, dans le cas où il l'eût encore trouvé en vie, et comment Louis de Paz avait ajouté foi à ses paroles. Il me remit alors la lettre ci-jointe, écrite à Quadra par Ledington. Je l'ouvris, et il me fit observer qu'indépendamment de cette pièce il y avait encore l'indication du signe d'intelligence que Louis de Paz avait donné à Ledington de la part de l'ambassadeur Quadra, et qui consistait à lui serrer le pouce en l'abordant. Je fus d'autant plus frappé de ces diverses circonstances, qu'il me remit en outre une lettre à mon adresse de la part de la reine d'Écosse, qui la lui avait donnée pour éloigner de lui les soupçons et me charger moi-même de lui transmettre, comme je l'ai déjà fait quelquefois, les dépêches que j'aurais pour elle de la part du cardinal (de Lorraine) ou de ses autres parents. Cette lettre, suivant lui, avait pour but (comme il devait passer par Bruxelles à

informado era en el negocio, y que havia ya conferido con Ledington y con él, y que tenia entendidos los medios con los quales se huviesse podido guiar esta negociacion; mas que porque no bolviesse á su ama, habiendo hecho este viage peligroso, con manos vazías, no queria dexar de confiarle lo que por algunas cartas de V. M. escriptas al dicho embaxador, que havian pasado por mis manos, yo havia entendido; lo qual era que habiendo el dicho embaxador avisado á V. M. de las pláticas que havian pasado entre él y Ledinton, por las quales se podia comprender que haziéndose este casamiento se podia esperar de guiar las cosas de manera que dél succediesse la reduction de la religion en los dos reynos de Escocia y Inglaterra, y que pudiesse la dicha reyna por esta via venir á conseguir la execucion del drecho que tiene al de Inglaterra, muriendo la reyna moderna sin hijos, y esto por medio de las intelligencias que la dicha reyna de Escocia tiene en Inglaterra, y por la declaracion que algunos Ingleses havian hecho al dicho obispo Quadra de su voluntad,

TRADUCTION.

son retour de France, où il se rendrait pour déguiser le but réel de son voyage) de m'engager à lui prêter appui, en sa qualité de sujet du royaume d'Écosse, afin qu'on n'entravât d'aucune manière son projet d'embarquement à Camfer. M'ayant demandé si j'avais à lui dire au sujet de cette affaire quelque chose qu'il pût rapporter à la reine, comme je voyais toute espèce de preuves se réunir pour me convaincre de la certitude et du but de sa mission, je me décidai à lui dire que j'aurais beaucoup mieux aimé qu'il eût trouvé l'ambassadeur en vie, parce que celui-ci ayant déjà conféré avec Ledington et lui sur cette matière, il la connaissait plus à fond, et savait mieux les moyens par lesquels on pouvait l'amener à bien; mais que, pour ne pas le renvoyer vers sa souveraine les mains vides et sans réponse, après un voyage aussi périlleux, j'étais disposé à lui confier une chose que j'avais apprise par certaines lettres, de votre majesté à l'ambassadeur, qui avaient passé par mes mains, à savoir que cet ambassadeur vous avait rendu compte de ses conférences avec Ledington, desquelles il résultait que, si le mariage venait à se conclure, on espérait conduire les choses de manière à opérer le rétablissement de la religion catholique en Écosse et en An-

para en caso que succediesse morir la reyna de Inglaterra sin hijos, de que querian la de Escocia por su reyna, como á quien pertenecia en tal caso el verdadero drecho á la corona. Este punto de poder procurar tan gran bien á la christiandad, y de reduzir á la verdadera religion estos dos reynos, y la gran virtud y buenas qualidades de la persóna de la dicha reyna havian movido á V. M. para que gustasse deste casamiento, y havia encargado al dicho obispo de declararlo assí y de ahondar mas la cosa, para ver lo que se podria esperar del fructo que se pretendia por via deste matrimonio, y por qué medios se podria guiar todo, encomendándole muy mucho el secreto, y encargándole assimismo que le encomendasse muy mucho á los de la parte de Escocia, señaladamente por tres razones : la una, porque publicándose, los á quien pesaria que este matrimonio se hiziesse le atravessarian quanto pudiesen; la otra, que si viniessen á tener opinion de que pudiesse succeder, verissímilmente procurarian de mover algo dañoso ó á V. M. ó á la mesma reyna de Escocia, para ofender

TRADUCTION.

gleterre, de sorte aussi que la reine Marie pourrait faire valoir ses droits au trône d'Angleterre si celle qui l'occupe actuellement venait à mourir sans enfants, et cela, tant au moyen des intelligences que ladite reine s'est ménagées dans ce royaume, que de la déclaration de quelques Anglais à l'évêque Quadra, manifestant leur dessein de placer la couronne sur la tête de la reine d'Écosse dans le cas où Élisabeth décéderait sans postérité, parce qu'alors cette couronne lui revenait de plein droit. Que la considération du grand bénéfice à procurer à la chrétienté par le rétablissement de la foi dans ces deux royaumes, et en même temps le mérite supérieur et les grandes qualités de la reine Marie ayant déterminé votre majesté à consentir à ce mariage, elle avait chargé Quadra de lui faire connaître les intentions ultérieures de ladite reine et d'approfondir l'affaire plus avant, afin de s'assurer du résultat probable que l'on avait en vue en concluant cette alliance, et par quels moyens on pourrait y parvenir; qu'en même temps votre majesté avait recommandé expressément le secret, tant à lui qu'à ceux qui représentaient la reine d'Écosse, et cela pour trois raisons principales : 1^o parce qu'en divulguant la négociation, ceux à qui déplairait le mariage cher-

la una, ó la otra de las partes en lo que pudiesen; y la tercera, porque no sucediendo el efecto del matrimonio, por qualquier cosa que pudiese ser, ó fuesse por no poderse concertar en las condiciones, ó por falta de hallarse medios con los quales se pudiese conseguir el efecto que deste casamiento se pretende, seria alguna derreputation á las partes de que se publicasse que huviesse havido negociacion de tal casamiento sin que succediesse el efecto, y como esto importaria señaladamente á la reyna, yendo mucho en estas cosas á la reputacion de las damas, lo pesava tanto mas V. M.; y que esto era todo lo que yo le sabia dezir en este negocio, con añadir que con Diego Perez secretario que fué del embaxador Quadra se daria aviso á V. M. de la muerte del dicho obispo, y juntamente de lo que á este secretario he dicho, para que V. M. fuesse servida resolverse á embiar brevemente successor en Inglaterra al dicho obispo, y que viniesse este muy informado de la voluntad de V. M. en este negocio, para que bolviendo á tomarle en el punto en que está, y refrescando

TRADUCTION.

cheraient à le traverser par tous les moyens possibles; 2° parce que, s'ils venaient à se persuader qu'il pût réussir, tous leurs efforts tendraient probablement à susciter quelque désagrément à votre majesté ou à la reine d'Écosse elle-même, afin de blesser d'une manière quelconque l'un ou l'autre des intéressés, et 3° parce que le mariage venant à avorter pour une cause quelconque, soit faute de s'être entendus sur les conditions, soit par l'absence des moyens propres à atteindre le but qu'on se propose dans cette alliance, la considération des deux parties souffrirait nécessairement de négociations entamées sans résultat. Or, comme cette dernière circonstance touchait particulièrement la reine, vu que la réputation des dames se trouve plus ou moins compromise en pareil cas, votre majesté insistait encore davantage sur la plus absolue discrétion.

Voilà tout ce que je pouvais lui dire pour l'instant, si ce n'est, sire, que je vous ferais savoir par Diégo Perez, secrétaire de l'évêque Quadra, la mort de ce prélat, et en même temps ma conversation avec le secrétaire écossais, afin que votre majesté daignât se décider à envoyer au plus tôt en Angleterre un successeur au défunt ambassadeur, donnant à ce nouveau représentant de sa couronne

las inteligencias que podia tener el dicho obispo en Inglaterra pudiesse corresponder á la reyna de Escocia para platicar mas adelante sobre el caso; y que me parecia que entretanto podria avisar á la reyna su señora de lo que yo le havia dicho, para que viniendo el mesmo embaxador, ella buscando otra ocasion pueda embiar alguno bien informado de todo con el qual el dicho embaxador pudiesse conferir, y mirar sobre las vias y caminos por los quales se pudiesse guiar la dicha negociacion al fin que se pretende, y que el que verná á tratar con el dicho embaxador que V. M. embiará le haga el contraseño que dixo al dicho secretario, que es hazerle la señal de la cruz en la palma. Hase encargado el dicho secretario de hazer buena y fiel relacion á la reyna su señora, y me confessó que Ledinton, por ser protestante, no venia tan bien en lo de la religion como la reyna su señora queria, mas que todavía él ya proponia que fuesse lícito á todos los cathólicos professar públicamente su religion, y que en las yglesias se dixessen las missas, y se predicasse tambien á la cathólica, lo qual

TRADUCTION.

des ordres précis sur ses intentions, afin qu'en reprenant les choses au point où Quadra les avait laissées, et ranimant les intelligences qu'il avait eues en Angleterre, il pût s'entendre avec la reine d'Écosse pour avancer l'issue des négociations. En attendant, il m'a semblé qu'il pouvait faire part à sa souveraine de ce que je venais de lui dire, afin qu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur cette dame, sous quelque prétexte spécieux, fût mise en mesure d'envoyer un agent bien renseigné avec lequel ce diplomate pût s'entendre sur les moyens d'amener la négociation à la fin qu'on se propose; ajoutant que celui qui viendrait traiter avec le successeur de Quadra devait connaître le signe d'intelligence convenu, c'est-à-dire le signe de la croix dans la paume de la main. Ledit secrétaire, tout en me promettant de rendre à la reine, sa maîtresse, un bon et fidèle compte de notre entretien, m'a confessé que Ledington, en sa qualité de protestant, n'entendait pas aussi facilement raison sur l'article de la religion que la reine l'eût désiré, mais qu'il proposait néanmoins qu'il fût libre à tous les catholiques de confesser publiquement leur foi, de faire célébrer des messes dans leurs églises et prêcher leurs dogmes, ce qui n'avait point encore été permis jusqu'à main-

hastaquí no havia sido lícito, por ser muchos los nobles que son seduzidos, y aun buena parte del pueblo, y que como son nuevos en estos errores y han caydo en ellos de poco acá, mayor dificultad hay de reduzirlos que no los que ya por haver mucho tiempo vivido en ellos parece que son cansados, mas que todavía espera que se hará en ello todo quanto se pudiere. Tambien me dixo que era verdad que la reyna su ama tenia algunas intelligencias en Inglaterra para poderse assegurar del drecho que á aquel reyno tiene, però que el embaxador Quadra tenia muchas mas, y que sin comparacion era mayor el número de los cathólicos en Inglaterra que de los herejes.

Esto es todo lo que con el dicho secretario he passado; y porque no me trastrueque las palabras, haviéndome de venir á ver esta noche por despedirse, si assí pareciere á S. A. á quien daré esta mañana aviso de todo, la qual me havia mandado que si viniessen el obispo escocés le hablasse desta manera, y mandado prevenir assí mesmo M. de Chantonay, mi hermano, para que hablasse en esta

TRADUCTION.

tenant. En effet, une grande partie de la noblesse et du peuple a cédé à l'attrait des nouvelles doctrines, et, comme leur chute dans l'hérésie est récente encore, il est plus difficile de les ramener que ceux déjà fatigués par une longue expérience de l'erreur; mais il espère que les tentatives qui seront faites conduiront au but que l'on veut atteindre. Il m'a dit aussi que la reine d'Écosse avait quelques intelligences en Angleterre afin de faire valoir ses droits à la couronne. mais que l'ambassadeur Quadra en entretenait bien davantage et que le nombre des catholiques surpassait de beaucoup celui des hérétiques dans ce royaume.

Telle est la substance de mon entretien avec ledit secrétaire; et, dans la crainte qu'il ne dénature les paroles dont j'ai fait usage en cette conférence, j'ai avisé à l'expédient que voici : comme il doit venir me faire ce soir sa visite d'adieux, après avoir consulté Madame, à qui je donnerai ce matin communication de tout ce qui s'est passé, et qui, tout en me recommandant de parler dans ce sens à l'évêque écossais, avait également prévenu M. de Chantonay, mon frère, d'en faire de même, pour le cas où ce prélat se rendrait en France au lieu de venir ici. je me propose de faire écrire à ce secrétaire de sa propre main tout

conformidad si allá acudiesse el dicho obispo y no aquí, pienso procurar que el dicho secretario escriba de su mano, porque no parezca otra letra, lo que yo le he dicho de lo que contenia la carta de V. M. al dicho obispo Quadra, con avisarle que si topasse con algunos navíos enemigos lo heche con una piedra en la mar; y esto servirá por entretenimiento de la plática, entretanto que V. M. embia quien con mas fundamento atienda á ello, que es el fin que á Madama ha parecido que en este negocio deviéssemos tener, hasta tanto que V. M. mandasse otra cosa; ny nos podrá hechar dado falso este secretario, porque quando quisiesse malignar, se le podrá negar todo, quanto mas que viene con tanto fundamento que no me puedo imaginar sino que ha sido embiado expressamente por la reyna su ama á esto. Guarde, etc. De Brusselas, á 14 de setiembre 1563.

TRADUCTION.

ce que je lui ai dit, afin qu'on ne trouve aucune différence entre ces renseignements et le contenu de la lettre de votre majesté à Quadra; lui recommandant, en outre, dans le cas où il rencontrerait quelques vaisseaux ennemis, d'attacher cette pièce à un caillou et de la jeter à la mer.

Tout ceci servira à entretenir la négociation jusqu'à ce que votre majesté envoie quelque personnage chargé de s'y livrer d'une manière complète: car tel est le but que nous devons nous proposer, suivant l'opinion de Madame, en attendant qu'il plaise à votre majesté de décider autre chose. Quant au secrétaire, nous n'avons rien à redouter de son côté, parce que, dans le cas où il songerait à nous trahir, nous pourrions nier le tout; mais il a fourni de telles garanties de sincérité, que je ne puis me décider à croire qu'il n'a pas été envoyé expressément par la reine d'Écosse dans le but qui fait l'objet exclusif de cette dépêche. . . .

XXIX.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

A GONÇALO PEREZ¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 123-125.)

Brusselas, à 6 de octobre 1563.

..... Cerca de Gravelingas tenemos una comunicacion con Franceses, para la qual se han deputado por nuestra parte M. de Norcarnes y el presidente d'Artois, y los consejeros Raulin y Granet del mesmo consejo. El fundamento de la comunicacion es que viendo que Franceses cada dia nos hazian novedades en aquella frontera labrando lo que se les antojava, y que no havia orden de acabar con ellos que nos hiziesen la razon, y porque tambien por la puente de la esclusa que está cerca de Gravelingas hurtavan cada dia cavallos y hazian otras cosas en desservicio destes estados, por resolucion tomada en consejo se determinó que se haria un fuerte en frente de la dicha esclusa so-

¹ On vient d'entamer, au voisinage de Gravelines, par l'entremise de M. de Noircarme*, du président d'Artois, des conseillers Raulin et Granet, une négociation avec les Français, à l'effet d'obtenir d'eux la réparation de plusieurs attentats. En même temps on élève un fort à l'écluse près de cette place, pour s'opposer à leurs irruptions à main armée. La plupart des principaux seigneurs sont maintenant voyage: le marquis de Berghes est à Aix-la-Chapelle, d'où il compte se rendre à Liège.

Il témoigne une grande indifférence pour la religion catholique. Tant qu'il est resté à Valenciennes et à Tournay, on n'y a pas exécuté un seul hérétique; mais depuis son départ on a brûlé vif un prédicant de Valenciennes qui avait feint d'abjurer pour obtenir sa grâce; mais, ayant appris que nonobstant sa rétractation la cour l'avait condamné, comme *dogmatiseur*, à perdre la tête, il a déclaré qu'il voulait mourir dans ses erreurs, et il a été brûlé vif.

Renard est toujours dans la meilleure

* Philippe de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarme, conseiller d'état et commandeur d'Alcantara, qui remplaça un peu plus tard le marquis de Berghes en qualité de grand bailli et de capitaine général du Hainaut.

bre las tierras de S. M. que se pudiesse defender con la artillería de Gravelinghes y algunos arcabuzes de puesta en una tiserá del mesmo fuerte, el qual es hecho de manera que no ha costado mas de 500 flor. Duéleles esto mucho porque les ha puesto freno, y han dado grandes quejas, sobre las quales se ha consentido de venir á la dicha comunicacion para procurar que si se puede se venga á tractar de otros agravios que ellos nos hazen, y sino que se mire de confirmar y establecer la razon y drecho de S. M. contra lo que Franceses querrian ocupar todo : veremos lo que succede.

El príncipe d'Oranges ha estado un tiempo en su casa, y agora es ydo á Holanda; Hornes está en Vert; el marques de Bergas en Aquisgrana, y de allí yrá á Lieja con su hermano, para acabar los negocios de la election de aquel obispado por la traça que los ha començado. Montigni ha estado muy al cabo; pero ya está bueno, y en Tornay, donde y en Valenciennes se haze lo que se puede, mas á la verdad no lo que seria razon y se haria si los que han de poner la mano en la massa lo tomassen con calor; y que sea verdad, no se ha executado un hombre en Valenciennes hasta tanto que el marques se ha ydo, porque holgava mas que lo hiziesen otros en su ausencia. Y ha seys dias que se ha quemado allí un predicante vivo, el qual havia fingido resipicencia por salvar la vida; mas como entendió que por órden de la corte, no obstante esto le havian condenado á que le cortassen la cabeça, como dogmatizador, dixo que queria morir en

santé lorsqu'il s'agit d'aller à la chasse et de courir la campagne; son indisposition n'arrive que quand il doit obéir à sa maesté. Le roi des Romains vient d'être couronné roi de Hongrie. Les abbés de Brabant n'ont point encore terminé la rédaction de l'acte auquel ils s'étaient engagés, conformément aux délibérations récemment prises; ils ne cherchent qu'à y introduire des conditions *extravagantes* et pernicieuses : l'affaire des aides reste, par conséquent, en suspens; ce n'est pas

faute de démarches pour l'amener à une heureuse solution. Les mécontents de Valenciennes rendent le cardinal et l'archevêque de Cambrai responsables de l'incommodité qu'ils éprouvent des gens de guerre placés dans leur ville. Guerre entre la Suède et le Danemark; les négociations entamées à Rostock pour pacifier le différend entre les deux couronnes sont encore sans résultat. En attendant, le roi de Pologne profite de l'occasion pour commettre des hostilités en Livonie.

sus errores , y assí le quemaron. M. de Cambray está allí de presente para poner remedio á las parrochias y á las escuelas.

Esperan con gran desseo estos señores respuesta de S. M. y muestran sentimiento de que tarde; y como vino correo sin esta respuesta, aunque era de mercaderes, diéronse mas prissa á salir, y aun Glajon que se declaró harto mas con Madama á la partida que no havia hecho fasta entónces. Pésame dél, que como de mas edad, y que ha visto mas, de razon devria ser mas cuerdo. M. de Vaultx estuvo aquí una noche, y llegó á las ocho passadas de la tarde, y partió al hazer del dia para yr á hallar al príncipe d'Oranges y á M. d'Hochstrat por algunos negocios que con ellos tenia; él habló á Madama, y no dixo cosa de momento; creo que con el ruydo que ha hallado mayor de lo que pensava del sentimiento destes señores, no havrá osado dezir todo lo que sentia; veremos despues de las bodas de su hermana si dirá algo mas; yo no le he visto, y quizá lo dexó por buen respecto. Renard haze lo que puede, y está en su casa en el campo, y caça, y para ello hay salud, mas no para obedecer á S. M.

Ya será llegado dias ha el secretario Armenteros, y dél espera Madama nuevas con desseo, y la veo todavia en sus melancolías y desesperaciones; no sé si con lo que Armenteros de allá escribirá mostrará, ó terná mas satisfaction : yo la querria ver mas contenta por qualquier via que fuesse por el bien de los negocios.

El rey de Romanos se coronó en Ungría. . . . Los abades de Brabante aun no han acabado de resolver la escriptura que segun lo que resultava de la comunicacion devian hazer, que querrian aun poner en ella condiciones extravagantes y perniciosas; y se está la cosa assí, y las ayudas de Brabante suspensas, mas no ya por falta de que no se haya hecho harta sollicitacion si con esta gente aprovechasse razon; y me hazen author de todo el mal que puede haver porque lo solicito, y en Valencienes han publicado un escripto hecho en nombre del pueblo al magraviado en que dizen que porque yo soy creydo, y el arçobispo de Cambray, çufren la incomodidad que les da la gente de guerra; yo los dexo dezir, ny por todo esso pienso dexar de hazer lo que devo. . . .

No acaban Dinamarca y Swedia de concertarse, tráctase todavía dello en Rostoch; entretanto el rey de Polonia haze al Suedo la guerra en Livonia sirviéndose desta ocasion. Pide ayuda al langrave de Hessen su suegro, que se tiene se la dará si va adelante. No ha hecho cosa de momento Denamarca con quantos generales tiene, Schwartzemborg, Munichhausen, y Jorge van Hol, que no saben el oficio de general; basta que sean debaxo de otros bien mandados; la sazón va adelante, y poco tenemos que temer aquí de aquella parte. En casa del príncipe d'Oranges hay un embaxador de Denamarca dias ha; viene, como dizen á Madama; mas allí ha parado, ny da aviso el príncipe.

XXX.

RAULET, SECRÉTAIRE DE LA REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 195.)

Stierling, 8 octobre 1563.

Mons^r et frère, estant cause ceste guerre que nous ne faisons plus de dépesches par la voye d'Angleterre, si la royne n'envoye quelqu'un exprès en France, je vous ay faict ce mot par celle de Flandres, que je m'asseure à la première commodité que vous recepvrez seurement; que est pour vous dire que l'homme que sçavez est entré en doubte que veuillez vous-mesmes vous faire partye et prendre en main le procès intenté avec son parent, ou, pour le moins, fournir à la poursuite et favoriser la cause de votre cousin, d'argent, d'amys

¹ Cette lettre énigmatique est suffisamment expliquée par celle qui précède sous

le n° XXVIII. En tête, le cardinal a écrit de sa main : *Mutato nomine ad me.*

et de moyens. Ce que le fait chercher accord ou bien en faire semblant, et user de ceste ruse pour essayer de gagner temps, que peult-estre lui pourroit cy-après apporter moyen de s'asseurer et fortifier d'ailleurs. Il n'a peur que de vous, et craint merveilleusement d'y avoir affaire; et pour eschapper se forera en tout ce qu'il luy sera possible. Et oyres qu'il ne parle ouvertement, si est-ce qu'il le donne assez entendre : car, devant qu'il fust entré en ce soupçon, il n'estoit point en peine de la poursuite que faisoit vostre dict cousin; mais depuis qu'il s'est apperceu de quelques papiers que vous ont esté envoyez, et que avez aussi envoyé par deçà, il a pensé que estes pour consulter sur le faict dudict procès, encores qu'il n'en sust point de nouvelles, et est entré en ceste fiebvre, de quoi je n'ay voulu faillir vous donner incontinent cest avis, ne faisant doubte que ne vous en sçachiez très-bien accommoder. Et laissant ce propos, je me suis repenty de n'avoir creu vostre conseil et d'avoir prins la mer comme j'ay faict, où je ne fuz jamais si tourmenté. Je me fuz embarqué en Flandres, et au partir de Canfer fusmes quasi ensablonez dessus ung banc. Au sortir de là, la tourmente nous preit que nous porta oultre les Orcades et près de la coste de Norwége, et depuis fusmes rechassez en Angleterre dudict vent de northwest, où je descendiz, et avec mon passeport que j'avoys de la royne dudict pays, me suis encheminé par terre en Escosse, où je suis arrivé depuis cinq jours seulement. Et ay trouvé la royne en très-bonne santé, grâce à Dieu; estant sa majesté de retour d'une chasse du pays des S. . . .¹, laquelle, comme j'entend, n'a esté si belle que celle que je vous ay dict où j'avoys esté en Erguil² avant mon partement. Que sont toutes les nouvelles que je vous puis mander, me recommandant de tout mon cœur à vostre bonne grace, et pryant Dieu que vous doint, monsieur et frère, ce que plus et mieulx desirez De Steling, ce VIII^e d'octobre 1563.

Vostre entièrement bon amy, frère et serviteur.

RAULET.

¹ Mot illisible. — ² Argyle.

XXXI.

EL REY D. FELIPE II

AL DUQUE DE ALBA¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 133-134.)

Monzon, á 12 de octubre 1563.

El rey,

Duque primo, dos cartas vuestras he recebido, de último de agosto, y primero de setiembre, á las quales ay poco que responder mas de que en lo tocante al concilio se hizieron los despachos, conforme á lo que me scrivistes que se avia acordado, lo que me pareció muy bien; y assí se partió correo expresso para ellos á los 22 del passado. Tambien me pareció muy acertado lo que scrivis en lo que toca á la venida del cardenal Borromeo por las causas que tocais, que son cosas de mucha consideracion; y assí se terná la mano en ello para escusarla, como os parece; y en Roma no tratan agora della.

En lo de Maçalquibir he visto lo que me acordays, y no espero sino la respuesta que os he scritto sobre ello, para (entendido vuestro parecer) hacer dar priesa en la execucion de lo que está acordado,

Une simple analyse suffira pour faire connaître l'objet de cette lettre, qui est beaucoup moins importante que la réponse du duc. Après quelques lignes sur le concile, l'expédition de Masalquivir et les travaux préliminaires des états d'Aragon que le roi tient en ce moment, il instruit le duc d'Albe que le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, malgré les instances de la duchesse de Parme pour les déterminer à reparaitre au conseil d'état, du moins jusqu'à ce

qu'ils eussent reçu la réponse de sa majesté à leur lettre, se sont obstinément refusés à lui donner cette satisfaction, tant que le cardinal de Granvelle ferait lui-même partie du conseil. Avant de prendre aucune détermination à l'égard de ces trois seigneurs, comme aussi avant de répondre à la lettre qu'ils lui ont dernièrement écrite, Philippe désirerait connaître l'opinion du duc et le charge de la lui faire savoir au plus tôt.

Il s'agit en ce moment d'un double ma-

y si aveys recevido una carta que el ingeniero os ha scritto, tanto mejor le podeys dar.

Yo llegué aquí domingo 22 de setiembre, y el lunes siguiente se hizo la proposicion. Despues acá se ha commençado á entender en las córtes, en las cosas que suelen tratarse á los principios, y aun no se ha entrado en lo principal; procurarse ha de dalle priesa, que segun suele yrse despacio en ellas, todo era menester.

Ya saveys lo que respondiéron el príncipe de Oranges y los condes d'Egmont y Hornes á la carta que les scrivi en respuesta de la suya, que en Madrid os la mandé mostrar, y tambien lo que me scrivió el conde de Egmont sobre su venida. Todavía os he mandado enviar aquí copia de ellas, para que esteys mejor informado. Esperóse, como saveys, para responderles la venida de Armenteros, secretario de Madama, el qual ha llegado y no traydo cosa de nuevo en esse particular, sino que con aver hecho mi hermana grande instancia á los tres sobre que no dexassen de entrar en consejo de Estado, siquiera hasta que volviesse mi respuesta, no lo pudo acavar con ellos, ántes se tornáron á confirmar en su propósito y determinacion, diciendo que servirian en todo lo demas que no fuesse entrar en el dicho consejo, que esto de ninguna manera lo harian mientras el cardenal de Granvela entrasse en él. Y porque yo queria tomar resolucion en esto, assí de lo que devria hazer, como de lo que seria bien responder á la carta de los tres, y á lo de la venida del conde

riage vivement désiré par l'empereur, savoir: celui du prince don Carlos d'Espagne avec la fille aînée du roi des Romains, alliance que sollicite en même temps la reine régente de France pour le roi son fils; et celui de l'archiduc Charles d'Autriche avec la reine d'Écosse. Des négociations entamées précédemment par l'évêque Quadra, dans la vue d'obtenir la main de Marie Stuart pour don Carlos, viennent d'être interrompues par la mort de cet ambassadeur. Philippe désire savoir du

duc d'Albe s'il doit donner suite à ces premières démarches, ou sacrifier ses prétentions pour son fils à celles de l'archiduc, et ce qu'il y aurait à faire dans l'un et l'autre cas pour aplanir toute espèce de difficultés.

Les ambassades d'Angleterre, de Venise et quelques autres, étant alors vacantes, Philippe charge le duc de lui désigner quelques personnes qualifiées auxquelles il puisse confier ces importantes fonctions.

de Egmout, y ser esto de tal importancia, no he querido hacerlo sin tomar dello vuestro parecer, porque sé con la voluntad que me lo daréys. Y assí os encargo mucho que con este correo me aviseys muy particularmente de lo que en ello os parece, porque no se suffre dilatarlo mas.

Tambien ha llegado Martin de Gusman con unas cartas y copias que veréys, y trae cargo de hazer muy gran instancia, sobre que me resuelva y declare en lo del casamiento del príncipe mi hijo con la hija mayor del rey de Romanos, porque el rey de Francia y su madre le hazen grande instancia por ella, como lo veréys por las copias que se os envian; y me da tanta priessa á que le responda sobre ello resolutamente, que no sé cómo se podrá ya dilatar mas. Y ansí mismo me pide S. M. le favorezca para lo del archiduque Cárlos su hijo con la reyna de Escocia. Demas desto ha venido aquí un secretario del obispo Quadra, el qual faleció á los 24 de agosto, que ha sido gran pérdida en esta sazón, assí para los negocios de Inglatierra, como para los de Escocia, que se avian commençado. Este me ha traydo cartas del cardenal Granvela y del señor de Chantoney su hermano, por las copias de las quales, y por una relacion que me ha dado en scripto, veréys lo que avia passado en la plática de Escocia, y estado en que aquello quedava. Y porque es menester tomar luego resolucion en lo que en esto se avrá de hazer y proseguir, aora sea para continuar la plática del príncipe mi hijo, ó para ayudar á la del archiduque Cárlos, os encargo mucho que con esto me aviseys de lo que os parece que se deve hacer, y camino que se deve llevar, para que en caso que yo me determine en mandar proseguir la plática del casamiento del príncipe mi hijo con la de Escocia, y qué forma y modo se avrá de tener en ello, y las diligencias y prevenciones que converná hacerse, así por mí, como por mis ministros para venir á la conclusion y efectuacion del negocio, y para prevenir y provar á lo que dello se ha de seguir; considerándolo todo, y apuntándolo como con vuestra gran prudencia lo savréys hacer, para que yo con mas claridad y consideracion me pueda resolver en ello. Y para en

caso que esto no se pudiesse hazer ni efectuar, y se huviesse de procurar lo que toca al dicho archiduque Cárlos, es menester mirar la forma que en ello se avrá de tener, para satisfazer al emperador, y ayudar á su hijo, á que salga con esto sin obligarme á mas de lo que buenamente pudiere en ello; porque ya vos veys si huviesse impossibilidad de hacerlo por el bien de mi hijo, quanto menos racion seria obligarme á los mismos gastos por otro. Todo lo consideraréys y pesaréys, para darme en ello el parecer que mas convenga al servicio de Nuestro Señor, y bien de mis cosas. Y porque de la resolucion que en esto de Escocia tomare depende la respuesta que se havrá de dar á Martin de Gusman en lo que ha propuesto de parte del emperador, será muy á propósito que tambien en ello me scrivays vuestro parecer, porque me pueda resolver en lo que mas convenga.

Assí mismo queria proveer los cargos de mis embaxadores que estan vacos, y otros que conviene que aya, como son para la corte del emperador, para la corte de Francia, por lo que cumple mudar de allí á Chantoney, para Inglatierra, para Venecia, y para con el duque de Savoya. Yo os encargo mucho que me emvieys nombradas algunas personas que os parescan convenientes para estos cargos, para que yo me pueda resolver en la provision dellas, que á Gonzalo Perez he mandado que piense en algunas personas, y os envíe una memoria dellas.

Tambien os he mandado enviar copia de las postreras cartas que tengo de Francia, paraque entendays lo que ay en lo de Aviñon, y en lo demas que allí passa. De Monçon, á xii de octubre 1563.

YO EL REY.

XXXII.

ÉRIC XIV, ROI DE SUÈDE,

A ELISABETH, REINE D'ANGLETERRE¹.

(Mémoires de Granvelle, XI, 192.)

Eristenester², le 15 octobre 1563.

Graviter conturbatus sum, serenissima, potentissima, illustrissima-
que regina, cum ante annum elapsum per nuntium meum Benedictum
Geit³, T. S. accepi litteras, quæ omnem mihi spem amoris et benevo-
lentiae T. S. visæ sunt abscindere. Etenim non modo omnem occasio-
nem, quo negotium connubiale confici possit, abstulerunt, sed etiam
quam [dulcis]simas alias petitiones bonæ communicationis negave-
runt. Quare autem T. S. erga me tunc temporis ita fuerit offensa,
existimo causam delatores præbuisse, qui forte retulerunt me aliud
connubium sectari, et non in animo habere quod Tuæ S. per litteras
significarem; quod quidem T. S. longe aliter experietur, si adhuc ani-
mum ad petitum negotium inclinare velit. Nam quam falsum sit quod
jam dudum de regina Scotiæ connubio mecum futuro sunt ablocuti,
ipsi Scoti non negabunt; cum solum modo pro meo fratre reginam
illam sollicitaverim, et non meo de ea, sicut et illud quod de filia
Langravii (ut audio) T. S. dixerunt, non magis est veritati consenta-
neum; cum illud magis feci experiendi animi S. T. erga me constan-
tiam, quam ulla alia de causa. Multum enim effecit falsam quan-
dam zelotypia ob Robertum⁴ concepta, quam ego simulationem vice

¹ Le hasard fit tomber cette lettre dans les mains d'un officier danois qui commandait dans l'île de Gothland, et qui l'envoya à son maître. Ce dernier, le roi Frédéric II, la transmit au landgrave de Hesse,

dont la fille Christine était promise à Éric.

² Westerwik ou OErستن ?

³ Bengt-Gytte.

⁴ Milord Robert, comte de Leicester, amant d'Élisabeth.

versa per filiam Landgravii volui recompensare, sed quemadmodum procul dubio falsum est quod de prædicto Roberto dixerunt, ita sunt oblocuti. Dii perdant tales seminatores rumorum! Longe enim jam aliud audio de T. S. prædicari, ita ut summopere admirer T. S. constantiam et benevolentiam erga me, et nunquam credidissem, aliquam in mundo virginem futuram, quæ tamdiu ob meam causam vellet in cœlibatu vivere, præcipue cum T. S. suis in litteris confessa esset, se velle tandem propter preces subditorum nubere: quod judicium est, T. S. a natura non abhorreere connubium (ut mihi dixerunt). Sed, cum penitus apud me considero, quare tamdiu absque responso suspensus mansi, cogor fateri ex eo quod existimarem T. S. amorem a me facile posse alienari, et quod inconveniuntibus rationibus T. S. mihi volebant conciliare. Verum quemadmodum dici solet: ex incommodo fiunt homines circumspetiores, sic etiam posthac omnibus ita facilem fidem non adhibeo qui negotium hoc interturbare conantur; sed potius quidquid, quod ad promovendum negotium spectat, dabo operam, ut in mea voluntate nihil desit. Atque iterum quam amantissime expecto a T. S. aliud quam pristinum responsum; nempe ut S. T. in connubium a me petatum et toties optatum consentire velit, et mihi litteras salviconductus novissime petita forma mittere spero, namque T. S. id non pœniturum.

Serenissima Regina, nolui prætermittere T. S. hoc scribere, cum occasionem per hunc tabellarium jam commodam habuerim. Existimo enim T. S., cum ex sincero animo fiat, non ægre laturam, commendans S. T. his in custodiam omnipotentis Dei, ad summam tranquillitatem et felicitatem in perpetuum. Datum in castris ad Eristenisteri, in Smalandia, xv octobris anno 1563.

T. S. frater et consanguineus amantissimus,

ERICUS XIII,

Dei gratia Suetorum, Gotthorum, Vandalorumque rex, Serenissimæ, potentissimæque principi ac dominæ, dominæ ELIZABETHÆ, Angliæ, Franciæ et Hiberniæ reginæ, fidei propagatrici, consanguinæ nostræ charissimæ, salutem, prosperitatem et omne bonum.

XXXIII.

EL DUQUE DE ALBA

AL REY D. FELIPE II¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 134-136.)

Huesca, á 21 de octubre 1563.

. . . . En la carta que V. M. fué servido mandarme scrivir á los XII del presente, me manda V. M. dé mi parecer sobre lo que se deve responder á los despachos de aquellos tres señores, y al particular del conde de Egmont, y al que Martin de Gusman ha propuesto á V. M. del casamiento del príncipe N. S., y así mismo el favor para

TRADUCTION.

LE DUC D'ALBE

A PHILIPPE II.

Huesca, le 21 octobre 1563.

Sire, dans sa lettre du 12 de ce mois, votre majesté m'ordonne de lui communiquer mon avis sur la réponse à faire aux lettres de ces trois seigneurs, particulièrement en ce qui concerne le comte d'Egmont, ainsi qu'à la proposition de don Martin de Guzman relativement au mariage du prince notre seigneur, et à celui de l'archiduc avec la reine d'Écosse, projet pour lequel on réclame l'ap-

¹ Cette lettre n'existe point en original dans le recueil, et le copiste de l'époque a laissé échapper un grand nombre de fautes : ponctuations vicieuses, lacunes de mots essentiels, etc. qui rendent parfois le

sens obscur, équivoque et même contradictoire. Dans ces divers cas, le texte est traduit littéralement, et un simple numéro de renvoi à la présente note dispensera de recommencer les mêmes explications.

el del archiduque con la reyna de Escocia, y en lo de la plática movida del príncipe N. S. con aquella reyna, enviándome lo que despues que el obispo Quadra murió ha traydo su seeretario, y lo que el cardenal de Lorena, y M. de Croï han passado con el imperador. Siendo estos negocios tantos y de la qualidad que son, yo osára mal entrar á dar parecer á V. M. en ellos, si ya en presencia de V. M. y de algunos señores de su consejo no se huvieran platicado como se ha hecho sobre todos ellos; y assí por aver yo en todos muy larga y particularmente hablado y dicho mi opinion, y las causas que me movian á tenerla, y porque por scritto muy mal se puede hacer tan larga scriptura, como seria menester para expressar todos los motivos que me mueven á la resolucion de mi parecer, y por averlos ya, como tengo dicho, propuesto á V. M., no viendo cosa en lo que de nuevo he visto que mueva á mudar de opinion, en esta solamente diré la resolucion desnuda, sin dar causas en lo que entendiere, que las tengo dadas.

TRADUCTION.

pui de votre majesté, daignant m'informer en outre des négociations qui ont eu lieu pour unir cette princesse au prince notre seigneur, et m'envoyant les pieces que le secrétaire de l'ambassadeur Quadra a rapportées d'Angleterre depuis la mort de ce dernier, et me faisant connaître les démarches tentées à ce sujet aupres de l'empereur par le cardinal de Lorraine et M. de Croï. Le nombre et l'importance de ces matières diverses me feraient craindre de prendre sur moi la responsabilité d'un avis quelconque, si déjà, en présence de quelques-uns des membres de son conseil, elles n'avaient été l'objet d'une ample discussion. Ayant donc, pour mon propre compte, manifesté dans le plus grand détail mon opinion sur tous ces points, ainsi que les motifs qui me la dictaient; réfléchissant d'ailleurs qu'il serait trop long de déduire par écrit toutes les raisons sur lesquelles ma conviction se base, et rien dans tout ce que j'ai vu récemment ne pouvant la modifier le moins du monde, je me bornerai à exposer ici ma façon de penser avec une entière franchise, sans revenir sur des considérations que j'ai déjà fait valoir précédemment.

Chaque fois que les dépêches de ces trois seigneurs flamands me passent sous

Cada vez que veo los despachos de aquellos tres señores Flamencos me mueven la cólera, de manera que si no procurasse mucho templanza, creo pareceria á V. M. mi opinion de hombre frenético. Por cierto, Señor, me parece que V. M. deve guardar lo que yo creo muy bien, le deve tambien alterar para secutarla muy bien secutada á su tiempo, á pena de que si V. M. no lo hace, no se guardará vassallo de ruyñ intencion que no se desvergüence; y ningun negocio, uno por uno, entiendo yo que V. M. al presente tenga de grande importancia, como procurar con gran brevedad de la commodidad para hacer en esto una demonstracion muy exemplar. Aviendo mirado mucho el scripto y cartas destes, me parece que toda la cosa de su queixa, odio, y enemistad contra el cardenal nace de averlos contradicho la junta general de los estados, aunque no deven faltar algunas particulares; pero quien no supiere mas que ver estos scrittos, de allí jusgará que nace; y lo que hechándole á él, pretenden que se haga, es esta junta, la qual, quien no supiere mas particularidad

TRADUCTION.

les yeux, elles excitent ma colère de telle sorte que si je ne faisais tous mes efforts pour en calmer l'élan, les idées que j'exprimerai à votre majesté lui sembleraient celles d'un frénétique¹.
 Car si votre majesté néglige de le faire, il n'y aura plus à l'avenir un seul sujet malintentionné qui ne se porte à de pareils excès d'audace; et considérant une à une toutes les affaires qui l'occupent en ce moment, je n'en vois pas une seule qui soit aussi importante pour elle que de travailler, sans perte de temps, à faire naître une occasion favorable propre à donner lieu à une démonstration vigoureuse. Après avoir attentivement examiné les lettres de ces trois personnages, je crois reconnaître que le motif principal de leurs griefs, de leur haine et de leur inimitié contre le cardinal n'est autre que son opposition à l'as-

¹ Les deux lignes de texte remplacées ici par des points sont tout à fait inintelligibles, se composant d'un amalgame de mots incohérents dont quelques-uns même n'appartiennent point à l'idiome espagnol.

D'après ce qui suit, le sens paraît être que Philippe doit sévir contre les trois personnages mentionnés dans la phrase précédente

de los negocios de aquellos estados de lo que yo sé, viendo esto y sus intenciones no podria parecerle bien, como á mí no me pareceria, que esto que aquellos pretenden se hiziesse, sino precediendo primero otras cosas, con que se asegurasse lo que de la malicia de estos podria suceder. Sacar de allí al cardenal, como ellos lo pretenden, y se han desvergonçado á escribirlo á V. M., tendríalo por grande inconveniente, porque dello succederia el hacerse luego la junta de los estados, que es en lo que ellos deven tener el fundamento de sus intenciones. Y si se vee que aora ellos, sin aver visto en V. M. blandura, se atreven á la desvergüença que han hecho, viéndola tan grande, como seria hacer lo que ellos piden á V. M. por tan malos términos, se dexa muy bien entender donde irian á parar. Este camino me parece es menos conveniente. El castigo, como tengo dicho, seria el que aquí vernia mas justo; pero no pudiéndose al presente, el que parece que queda en el medio destes, es procurar

TRADUCTION.

semblée des états généraux, sans préjudice d'autres sujets de plaintes particuliers. mais pour quiconque jugera la chose uniquement d'après leurs lettres, il est évident que tel est le véritable motif. Ce qu'ils prétendent maintenant, apres avoir éloigné le cardinal des affaires publiques, c'est de convoquer cette assemblée, mesure qui, même aux yeux de tout homme connaissant aussi peu que moi la situation présente des Pays-Bas, mais réfléchissant sur les intentions qu'ils ont, ne saurait paraître opportune, à moins qu'elle ne fût précédée de certains préliminaires propres à nous rassurer contre les suites que l'on pourrait avoir à redouter de leur malice. Éloigner le cardinal de l'administration, ainsi qu'ils le prétendent et ont eu l'effronterie de le proposer à votre majesté, serait, à mon avis, une grande faute, parce que cette convocation des états, qui est le but de toutes leurs menées, suivrait aussitôt son éloignement. Bien plus, si déjà, maintenant que votre majesté a su se garder de tout acte de faiblesse, ils osent se porter à un pareil excès d'audace, il est facile de prévoir jusqu'où ils iraient apres avoir trouvé chez elle assez peu de dignité pour leur accorder ce qu'ils lui demandent d'une manière aussi répréhensible. Cette voie de condescendance me semble donc la moins admissible, et le châtement, ainsi que je l'ai dit, viendrait ici

por todas las vias que se pudiere separarlos, y para esto me parece el mejor camino, el que V. M. ha comenzado con M. de Egmont, y pues él en sus cartas dice que vendrá y me parece en ellas muestra gran voluntad á ello, y dice que siendo V. M. servido, mostrará venir á negocios suyos y verná, V. M. le deve mandar lo haga assí con toda brevedad que le sea possible, y hazerle caricias para removerle y apartarle de la liga; y apartado él, entónces será tiempo de hacer desfavores á algunos de los otros, y bien y regalo á él y á los que él pudiere atraher. Pero hasta tener hecho esto no me parecería irritar mas la malicia de los otros, que á los que se ha de hacer desfavores es á los que no merecen mas castigo que este; pero á los que destos merecen, quítenles las caveças, hasta poderlo hacer dissimular con ellos, sin que tan poco conoscan en V. M. blandura. A su carta no me parecería que V. M. respondiesse, sino que Madama les dixiesse de parte de V. M. que á V. M. no le avian satisfecho las

TRADUCTION.

bien plus à propos; mais la chose n'étant pas faisable pour l'instant, il faut recourir à un terme moyen, et travailler en conséquence, de toutes les manières, à semer la division parmi eux. La meilleure voie pour y réussir serait celle dont votre majesté a déjà commencé à faire usage à l'égard de M. d'Egmont : ainsi comme ce dernier annonce dans ses lettres qu'il viendra en Espagne et qu'il y semble même très-disposé, disant que si votre majesté le désire, il prendra pour prétexte de ce voyage quelques affaires particulières, elle devrait lui donner l'ordre de l'entreprendre le plus promptement possible; puis, ce seigneur une fois arrivé, vous cherchiez, sire, par des marques d'affection et de préférence à l'éloigner et à le détacher de la ligue. Ce point obtenu, il sera temps alors d'infliger une espèce de disgrâce à quelques-uns des autres, en même temps qu'on accorderait certaines faveurs à lui et à ceux qu'il aurait pu entraîner dans sa défection. Toutefois, avant d'avoir atteint ce résultat, il ne me semblerait pas prudent d'irriter la malice des agitateurs; car ceux d'entre eux sur lesquels doivent peser les disgrâces dont je parlais tout à l'heure ne méritent pas un châtiment plus sévère; pour les autres, il faut leur couper la tête, et, jusqu'à ce qu'on puisse en venir là, dissimuler avec eux sans leur laisser néanmoins soupçonner dans votre

razones que en su carta y scripto le avian enviado para dexar de servir en la forma que V. M. avia dexado ordenado, y que assi V. M. no podia dexarles de enviar á mandar tornassen á servir en él, porque V. M. no se podia contentar, de que ellos tomassen ningun particular por causa para dexar de servir á V. M. en lo que les mandava; y debaxo desto esperar lo que sucederá de la venida de M. de Egmont, que ni es blandura, ni rigor, y que pueden pensar que tan poco dexa de serlo.

Yo no tengo este por remedio verdadero, sino por entretenimiento: pero en negocios tan dificultosos y que no se puede venir al remedio verdadero, V. M. crea que buscar otros caminos para remediarlos, y que no se pueden aplicar sino medicinas muy flojas, y dudando mucho de la operacion que podrán hazer. El averles dicho Madama, tenia órden de V. M. para no juntar los estados, quisiera yo mucho que ella huviera escusado, sino que con buen modo pro-

TRADUCTION.

majesté la moindre faiblesse. Quant à leur lettre, je ne serais point d'avis que votre majesté y fit réponse, mais je voudrais qu'elle se bornât à leur faire dire par Madame qu'elle n'est point contente des raisons qu'ils lui ont données pour se dispenser de la servir suivant les formes prescrites par elle-même, et qu'elle leur enjoit de nouveau de retourner au conseil, ne devant point souffrir qu'ils s'autorisent d'un motif particulier quelconque pour se dispenser d'obéir à ses ordres. Quelle que soit leur détermination, votre majesté, avant de statuer, attendra le résultat du voyage de M. d'Egmont; ce retard n'accuse chez votre majesté ni rigueur ni faiblesse, et n'exclut pourtant à leurs yeux ni l'une ni l'autre.

Le parti que je viens de suggérer n'est point, à mes yeux, le remède infallible, mais simplement un moyen provisoire; néanmoins, je prie votre majesté d'être bien persuadée que dans des situations aussi difficiles et où l'on ne peut en venir tout de suite au remède véritable, il faut savoir en chercher d'autres, se bornant à des médicaments peu énergiques, et que l'on administre sans être aucunement certain de leur effet. Quant à l'ordre que Madame leur a dit avoir reçu de votre majesté pour refuser l'assemblée des états généraux, j'aurais bien voulu qu'elle se dispensât d'en parler, se bornant à exécuter de son mieux les intentions du

curára hacer lo que V. M. le mandava, que entender ellos este mandato de V. M. no podian en ninguna manera del mundo inferir del suyo desconfiança y temor en el pecho de V. M. La levadura de todas estas altercaciones es Renard, y si V. M. no le manda salir de allí, tengo por cierto que cada hora yrá enpeorando este negocio, y otros muchos.

Lo que se avia de responder á Martin de Gusman en el casamiento del príncipe N. S. en caso que á V. M. no le pareciesse proceder á lo de Escocia, me pareceria, no ofreciéndose casamiento para S. A. de acrecentamiento, de que todas las partes podian tener contentamiento, y que siendo hija de quien es, y criada en lo que la señora reyna de Romanos la avrá criado, que V. M. dará á S. A. muger que en ningun tiempo podrá decir que no se le aya dado muy conveniente; y conforme á esto se podria aceptar y tratar del negocio, esto es, mirándolo y llevándolo muy llanamente. Pero paréceme que la

TRADUCTION.

roi; toutefois, la connaissance de cet ordre émané de votre majesté ne pouvait en aucune manière leur donner lieu de soupçonner qu'il y eût dans son cœur le moindre sentiment de défiance ou de crainte. La cause première de toutes ces altercations n'est autre que Renard, et si on ne lui commande de sortir des Pays-Bas, j'ai la certitude qu'à chaque heure la situation ne fera que s'aggraver sous ce rapport et sous d'autres encore.

Quant à la réponse à faire à Martin de Guzman, au sujet du mariage du prince notre seigneur, dans le cas où votre majesté ne jugerait pas devoir persévérer dans ses projets sur la reine d'Écosse, je serais d'avis qu'elle acceptât les propositions de cet envoyé, si toutefois il ne s'offre point pour son altesse de parti plus avantageux ni plus propre à satisfaire également tous les intéressés. En effet, grâce à la haute naissance de la princesse et à l'éducation qu'elle a reçue de la reine des Romains, sa mère¹, jamais son altesse ne pourra se plaindre que votre majesté ne lui ait pas donné une épouse assortie sous tous les rapports. On pour

¹ Anne, née le 2 novembre 1549, fille du roi Maximilien et de Marie d'Autriche-Espagne.

reyna de Francia no procede en sus cosas con tanta llaneza, que no se deva mirar tambien su intencion para prevenir que no tengan su juego tambien entablado, como lo tuviéron en vida del rey Francisco, hermano deste rey, que desde que yo conosco á Francia, y trato los negocios de V. M. y de S. M. que sea en gloria, nunca se lo he visto tambien entablado como al tiempo que el rey Francisco murió por ser casado con esta reyna de Escocia; y á V. M. se le acordará muy bien el aprieto en que Limoges puso á V. M. en Toledo, con las cosas de Escocia y Inglaterra, si no se hallára el expediente que entónces se tomó. De lo que ella ha enviado á decir al emperador por M. de Croï, y lo que el cardenal de Lorena le ha escrito, y lo que el emperador les ha respondido y escrito á V. M. se puede considerar quiere estorvar el casamiento del príncipe N. S. con la reyna de Escocia, y tenerla libre hasta que su hijo sea de edad, pareciéndole que su reyno estará ya descansado de los trabajos passados, y que

TRADUCTION.

rait donc accepter les offres qui ont été faites, et traiter de cette alliance avec rondeur et loyauté. Toutefois, je soupçonne la reine mère de France d'apporter trop peu de franchise en ceci pour que nous nous dispensions de sonder ses desseins, afin d'empêcher les Français d'avoir leur jeu aussi bien intéressé dans cette affaire que du vivant du roi, frère du monarque actuel; en effet, depuis que je connais la France et son gouvernement, et que j'ai commencé à traiter avec lui les affaires de votre majesté comme j'avais fait précédemment celles de l'empereur son père, jamais je n'ai vu la partie aussi bien engagée en sa faveur qu'à l'époque où le roi François mourut *pour s'être marié avec cette reine d'Écosse*. Votre majesté elle-même se rappellera sans doute l'embarras dans lequel M. de Limoges¹ l'eût mise à Tolède au sujet des affaires de ce dernier royaume et de l'Angleterre, si l'on n'eût trouvé l'expédient auquel on recourut alors. D'après ce que la reine mère a fait dire à l'empereur par M. de Croï, d'après ce que le cardinal de Lorraine lui a aussi écrit, d'après la réponse que sa majesté impériale

¹ Sébastien de l'Anbspine, abbé de Bassefontaine. (Voir tome III, page 434; tome V, page 305.)

podrá volver á entablar el mismo juego passado, estorvando á V. M. los negocios, que de hacerse este casamiento con el príncipe N. S. en Madrid representamos á V. M. el prior don Antonio, Ruy Gomez y yo. Son á mi juyzio dos cosas las que al presente le hacen no acudir derechamente á la de Escocia, sino yr estorvándolo por el camino del emperador; la una que siendo su hijo tan pequeño y estando el príncipe N. S. libre, pensará que la de Escocia no acudirá tan llanamente, como estando desconfiada del príncipe N. S. y por eso procura ella quitarla desta fantasía, apretando al emperador, para que él apriete á V. M. y tanto mas se vee como él trata con el emperador el negocio, no para efectuar el de su hijo, sino para procurar de prender al príncipe N. S. pues avre un camino tan llano y á favor del emperador, como es decille que aunque case la infanta Ana con el príncipe N. S. holgará de tomar para su hijo la infanta Ysabel, que assí como ella no piensa hazer lo uno ni lo otro, no le

TRADUCTION.

leur a faite et sa lettre à votre majesté, l'on peut soupçonner qu'elle (Catherine de Médicis) songe à empêcher l'union du prince notre seigneur avec la reine d'Écosse, et conserver celle-ci libre de tout choix jusqu'à ce que son fils soit en âge, se persuadant sans doute que le royaume a déjà suffisamment réparé ses fatigues passées et qu'elle pourra renouveler son jeu dans le même sens, en empêchant votre majesté d'obtenir les résultats que le prieur don Antoine¹, Ruy Gomez² et moi lui avons représentés à Madrid comme devant être la conséquence du mariage dont il s'agissait pour le prince notre seigneur. Il y a deux choses, à mon avis, qui engagent présentement la reine mère à ne point favoriser franchement cette alliance et à chercher tout au contraire à lui susciter des entraves par le moyen de l'empereur; la première, c'est que son fils étant si jeune encore et le prince notre seigneur se trouvant libre, elle pense que la reine d'Écosse ne se prononcera pas avec franchise, par suite de défiance à l'égard de son altesse; en consé-

¹ De Tolède. (Voir tome V, page 275; tome VI, page 137.)

² Il fut le rival constant du duc d'Albe

dans la faveur de Philippe II. C'était un homme adroit et prudent. Il mourut en 1573. (Voir tome IV, page 450.)

duelen palabras. La segunda causa porque ella no trata agora luego el casamiento de Escocia, es porque los que cave ella al presente gobiernan son todos, como V. M. save, enemigos de la dicha reyna de Escocia, por ser hija de la casa de Guisa, y han miedo que volviendo ella á ser reyna de Francia, la casa tornaria en crédito, y los destruyria como commenço ya á hacer; y muchas vezes hallándose el condestable de Francia conmigo, se dava al diablo por averse hecho aquel casamiento, por el autoridad que á la casa de Guisa se avia dado, y que si esperavan á que él se librara de prision, que nunca el casamiento se hiciera. Y pone el emperador lo del archiduque delante, sabiendo las dificultades é impossibilidades que para efectuarse este negocio ay, y que demas de casar el emperador su nieta con el príncipe N. S. interese tambien suceder dello casar su hijo con la de Escocia. Todas estas cosas tengo por cierto que si el rey de Francia

TRADUCTION.

quence, elle cherche à lui faire perdre de vue cette fantaisie, insistant en même temps pour que l'empereur stimule de son côté votre majesté. Tout cela nous fait voir plus clairement encore que, dans ses démarches auprès de S. M. I. la reine mère a en vue, non de conclure le mariage de son fils, mais de chercher à faire prendre des engagements sérieux au prince notre seigneur. En effet, elle s'ouvre une voie très-simple et fort agréable aussi à l'empereur en lui disant, par exemple. que, malgré l'alliance de l'infante Anne avec le prince notre seigneur, elle prendra avec plaisir pour son fils l'infante Isabelle, et cela d'autant plus que n'ayant réellement en vue ni l'une ni l'autre de ces deux princesses, les paroles ne lui coûtent guères. Le second des motifs dont j'ai parlé, c'est que tous ceux qui entourent la reine mère étant, comme votre majesté ne l'ignore pas, ennemis de la reine d'Écosse, parce qu'elle tient à la maison de Guise, craignent que, si elle venait à remonter sur le trône de France, cette famille ne regagnât son ancien crédit et ne les renversât eux-mêmes, ainsi qu'elle avait déjà commencé à faire. Plus d'une fois, le connétable de France, lorsque nous nous trouvions ensemble, *se donnait au diable* au sujet de ce mariage, à cause de l'autorité qu'il avait assurée à la maison de Guise, ajoutant que si l'on eût attendu qu'il fût sorti de captivité, jamais cette affaire n'eût été conclue. L'empereur, d'un autre côté, met en avant les intérêts de l'archiduc, sachant les difficultés presque insurmon-

tuviera edad para efectuarse luego su casamiento, la reyna su madre caminára por muy diferente camino. El emperador, aunque vea que la reyna de Francia le engaña, se dexará engañar, pues que deste engaño saca el apretar á V. M. en el casamiento del príncipe N. S. que tanto le importa, y el de la reyna de Escocia para su hijo. Y tambien podrá ser, como los hombres se dexan engañar con lo que han gana, cree que la reyna de Francia le habla verdad y llanamente en lo que dice.

En caso que V. M. quiera seguir el negocio de Escocia, la respuesta que se havrá de dar al emperador, me parece arto llena de inconvenientes, y dificultoso de acertar en el punto; porque responderle V. M. con la generalidad que hasta aquí se ha hecho, y poniéndole los inconvenientes que hasta aquí se han puesto, los quales inconvenientes no lo son particularmente para su nieta, sino generales

TRADUCTION.

tables de cette négociation, et que, indépendamment du mariage de sa petite-fille avec le prince notre seigneur, il en résultera encore celui de son fils avec la reine d'Écosse. De tout cela je conclus avec certitude que si le roi de France avait l'âge suffisant pour que son mariage pût être célébré, la reine mère suivrait une voie toute différente. L'empereur, bien qu'il sache que cette dame le trompe, se laissera tromper volontiers, parce qu'il en résulte du moins cet avantage qu'il peut insister auprès de votre majesté au sujet de l'union, si importante pour lui, du prince notre seigneur, et de celle de la reine d'Écosse avec son fils. Il pourrait se faire cependant, comme les hommes s'abusent facilement au sujet des choses qu'ils désirent, que l'empereur crût à la sincérité de la reine mère dans cette circonstance.

Pour le cas où votre majesté persisterait dans ses projets relativement à la reine d'Écosse, la réponse qu'il faudrait faire à l'empereur me paraît présenter des difficultés de plus d'une espèce, et qui ne laissent que peu de chances de succès. Se borner à mettre en avant les généralités dont on s'est prévalu jusqu'à ce jour, ou se retrancher sur des inconvénients qui ne se rattachent point spécialement au mariage de sa petite-fille et sont inhérents à un mariage quelconque, tandis que l'empereur saurait, comme il ne peut l'ignorer, que précisément à la même époque on traite d'une alliance semblable avec l'Écosse, ce serait lui fournir de

para qualquier otro casamiento, y que en este mismo punto sepa él, como no puede dexar de saver, que se trata lo de Escocia, será darle grande ocasion de quexa y agravio. Decirle clamamente que se trata lo de Escocia, si se ha de tratar de ello, es dar un pregon por todo el mundo, que es la cosa menos conveniente al caso, si se ha de hazer. Estando las cosas en los términos que estan, el camino que me parece se deve tomar con el emperador, es decirle todo lo que se entiende de la intencion con que la Reyna de Francia camina, endereçado no á hazer los casamientos de sus hijos con sus nietos, ni el del archiduque con la de Escocia, sino á estorvar que el príncipe N. S. no se case con ella, por assigurarla, para bolverla á casar con el rey su hijo, para tener el derecho á la corona de Inglatierra. De lo qual al tiempo que le tuviéron, se halláron con tantos negocios en mano, que si V. M. no se los entendiera y previniera, era camino para hazerse en pocos dias señor

TRADUCTION.

trop justes snjets de recriminations et de plaintes. D'autre part, lui dire ouvertement que l'on s'occupe de l'affaire d'Écosse, si réellement on doit y donner suite, ce serait l'annoncer à son de trompe dans l'univers entier, c'est-à-dire faire tout ce qu'il y aurait de plus mal à propos dans un cas semblable. Les choses en étant au point où elles sont parvenues, la marche à suivre à l'égard de l'empereur serait, à mon avis, de lui communiquer tout ce que nous savons des intentions que se propose la reine de France dans cette affaire; de lui dire, par exemple, qu'elle n'a en vue de marier ni son fils ni l'archiduc avec la reine d'Écosse; mais que son unique dessein est d'empêcher que le prince notre seigneur n'épouse cette dernière, et de l'assurer pour femme à son fils, afin de ressaisir ses droits sur la couronne d'Angleterre. Or, à l'époque où ils purent les invoquer pour la première fois, si les Français ne s'étaient trouvés avoir tant d'affaires sur les bras, et si votre majesté n'avait su deviner et prévenir leurs projets, ils avaient toute facilité pour se rendre avant peu maîtres de la chrétienté entière. Votre majesté put alors, il est vrai, s'y opposer pendant quelque temps; mais ses efforts eussent été vains si le roi François eût vécu davantage, parce que ce prince eût soutenu le parti catholique en Angleterre, et qu'il n'eût resté à vous, sire, autre chose à faire qu'à vous déclarer pour les hérétiques, contre vos propres convictions

de la cristiandad, y que V. M. lo pudo obviar por algun dia, pero no pudiera si el dicho rey Francisco viviera mas, porque tomára en Inglaterra la parte de los cathólicos, y con buen derecho V. M. havia de tomar la de los herejes contra él y contra justicia, lo qual V. M. por ninguna cosa hiciera; y que viendo que la reyna camina aora este mismo camino, ó quiere tornar á entablar este juego, y que todos los ofrecimientos que con él hasta hora ha hecho van endereçados á engañarle, ha querido V. M. avisarle para que pues los negocios de V. M. y suyos, y del rey su buen hermano son unos mismos, todos avran los ojos, y se entienda el camino por donde van los que no quieren la grandeça de su casa para obviarlo, y que sus desiños y envenciones se buelvan contra ellos; y que V. M. está contento con los estados que tiene, que si pretende mas, es solamente para quitarlos á los enemigos de la casa de V. M. y suya, para que con

TRADUCTION.

et contre toute justice, ce que V. M. n'eût consenti à faire pour rien au monde. Voyant donc que la reine mère suit aujourd'hui la même voie, qu'elle voudrait ramener les choses au point dont je parlais tout à l'heure, et que toutes les offres qu'elle a faites jusqu'ici à l'empereur sont autant de pièges tendus par elle à ce prince, votre majesté, pour qui ses propres intérêts, ceux de l'empereur et du roi son bon frère, ne sont qu'une seule et même chose, voudra lui donner ret avis, afin que tous aient les yeux ouverts sur les démarches de ceux qui s'opposent à l'agrandissement de leur maison, et pour prévenir les suites de pareils projets et faire retomber sur eux-mêmes leurs desseins et inventions perverses; votre majesté ajoutera qu'elle se contente des états qu'elle possède, et que si elle désire quelque chose de plus, c'est uniquement pour l'enlever aux ennemis de sa famille et de celle de l'empereur, et les mettre dans l'impossibilité d'accomplir leurs desseins; que dans le temps où la reine mère offre à l'empereur la princesse Marguerite¹ pour son petit-fils², elle cherche à la marier avec le prince

¹ Marguerite de Valois, née en 1552, mariée au roi de Navarre, depuis Henri IV, en 1572.

² Probablement l'archiduc Rodolphe,

l'aîné des fils de Maximilien, roi des Romains. Ce prince avait vu le jour au mois de juillet 1552.

ellos no les puedan hazer los daños que dessean y pretenden hazer; que en este mismo tiempo que ella ofrece á Margarita para su nieto, negocia y pretende casarla con el príncipe N. S. y estorvará con todas sus fuerças el negocio del archiduque de Austria : y que quando se pudiesse assegurar que la reyna habla de verdad en los dichos casamientos, y sin querer embaraçar esotro para aver ella el de Escocia, que V. M. no via con quien poder casar al príncipe N. S. con persona que le diesse mas contentamiento que con la infanta Anna; que visto y entendido todo esto, él vea, de la manera que en todo se deve caminar, pues los negocios son communes, y la casa una, á la conservacion de la qual juntamente por todos se ha de atender, no pudiendo caer la una sin llevar la otra tras sí; y que V. M. no ha de hablar con él con menos claridad que esta, al qual pide muy affectuosamente con todas las particularidades que negocio tan grave y de tantos cabos requiere, considere sobre ello y le avise lo que le pareciere, y tome este advertimiento como de tan obediente

TRADUCTION.

notre seigneur, et qu'elle empêchera de tout son pouvoir le mariage de l'archiduc; que dans le cas même où l'on aurait la certitude que la reine mère parle sans arrière-pensée au sujet de ces alliances, et n'a point en vue de contrarier les projets de l'archiduc¹ afin d'assurer la reine d'Écosse à son propre fils, votre majesté ne voit pas qu'elle puisse choisir pour le prince notre seigneur une épouse plus convenable sous tous les rapports que l'infante Anne; qu'elle le prie donc, après avoir vu et examiné toutes ces choses, de déterminer la marche à suivre dans cette circonstance, puisque les intérêts sont communs, que la famille est la même, et que tous doivent veiller d'un commun accord à sa conservation, l'une des deux ne pouvant tomber sans entraîner l'autre dans sa chute. Votre majesté terminera en assurant à l'empereur qu'elle devait lui parler avec la franchise dont elle vient de faire usage, et la suppliant affectueusement de vouloir bien,

¹ L'archiduc Charles, le plus jeune des fils de l'empereur Ferdinand I^{er}, était né en 1540. Il épousa Marie, fille d'Albert V,

duc de Bavière, et devint le chef de la branche de Styrie et Tyrol.

hijo como V. M. le es. Y si á V. M. pareciere cargarle un poco mas sobre el tomar la infanta Ana en el caso dicho, tambien me parece conveniente. Yendo, señor, por este camino, me parece que el emperador no puede dexar de entender que V. M. camina con él por camino que se le deve mucho agradecer, y le avre los ojos para lo de Francia, y no le dice resolutamente lo de Escocia ni V. M. se ata las manos para no tratar de ello, y da tiempo á la resoluta respuesta que él pide á V. M. en este tiempo. El medio por donde V. M. deve mandar tratar lo de Escocia me parece el del cardenal de Granvela, y que fuesse para él solo, y que no lo comunicasse á nadie sin exceptuar persona; y aviéndose de llevar adelante esta materia, V. M. saque de Francia á Chantonay y envíele á Inglaterra : será muy contra su voluntad y abaxarle de grado; pero hágale V. M. merced de manera que en ella se recompensen todas otras cosas, y él pueda yr con contentamiento. Si el negocio conviene hacerse ó no, yo no savria dezir á V. M. otra cosa, que lo que en Ma-

TRADUCTION.

avec tous les soins et les précautions qu'exige une affaire aussi grave et aussi compliquée, réfléchir sur ce sujet et lui communiquer ses vues personnelles, recevant ses observations comme présentées par le fils le plus obéissant, dont votre majesté professe les sentiments à son égard. De plus, si votre majesté juge convenable d'insister davantage sur le mariage de son fils avec l'infante Anne, dans le cas prévu ci-devant, je suis également de cet avis. En suivant cette conduite, sire, il me semble que l'empereur ne pourra se dissimuler que votre majesté use à son égard de procédés qui méritent toute sa reconnaissance : car elle lui ouvre les yeux sur les desseins des Français, sans lui confier ouvertement ses projets relativement à l'Écosse, ni se lier les mains en ce qui concerne ce sujet, tout en se ménageant du temps pour faire la réponse définitive que l'empereur lui demande. Quant à l'agent intermédiaire que votre majesté devra charger de l'affaire d'Écosse, le plus convenable est, à mon avis, le cardinal de Granvelle, à condition que la chose sera pour lui seul et qu'il ne la communiquera à personne, sans exception; et dans le cas où cette négociation devrait être poussée plus avant, votre majesté rappellerait de France M. de Chantonay pour l'envoyer en Angle-

drid, en presencia del prior don Antonio y de Ruy Gomez, le dixe : á la edad, la persona y habilidad del príncipe N. S. se deve tener gran respeto, para el fruto que deste negocio se piensa sacar. Esto todo se ha de dexar á juycio de V. M. que sus criados no nos hemos de meter en este juycio. Inconvenientes, travaxos, peligros no se pueden en ninguna manera del mundo escusar en este negocio, porque V. M. tendrá contra sí á Francia y á Inglaterra, y podrá ser que al emperador, dexándose engariar de las materias que la reyna le ha movido. La persona de V. M. ha de ser la que haga el efeto, y esta ha de estar en Flandes, la qual poniéndose allí para este efeto, remediaria tambien los humores levantados de que arriva tengo hablado. Para esto era menester prevenir tantas cosas, y en tantas partes unas tan grandes, y otras tan menudas, y en cada una dellas tantas particularidades, en que se hallarian tantos inconvenientes, que podria hacer yo mal lo que V. M. me manda por scripto, de espresalle todas las cosas que á mí mismo ocurren convenientes de pro-

TRADUCTION.

terre, ce qui, à la vérité, le contrarierait beaucoup, et serait pour lui une espèce de disgrâce ; mais votre majesté pourrait l'indemniser de manière à établir une compensation suffisante pour les avantages dont il ferait le sacrifice, et à le déterminer à se rendre avec plaisir à son nouveau poste. Pour ce qui regarde la convenance de l'affaire en elle-même, je ne saurais que répéter à votre majesté ce que je lui ai dit à Madrid en présence du prier don Antoine et de Ruy Gomez. L'âge, la personne, les qualités personnelles du prince notre seigneur sont autant de considérations qu'il faut ménager avec le plus grand soin si l'on veut retirer quelque fruit de cette affaire, et le tout doit être abandonné exclusivement à la prudence de votre majesté, car ce n'est point à nous, ses sujets, à décider une question semblable. Les inconvénients, les démarches pénibles et les dangers sont inévitables dans cette circonstance, car votre majesté aura contre elle la France et l'Angleterre, et peut-être l'empereur lui-même, s'il venait à tomber dans les pièges que lui a tendus la reine mère. C'est la personne de votre majesté qui doit produire l'effet au moyen de sa présence en Flandre, parce que, tout en atteignant le but en question, elle porterait également remède à cette

veer y prevenir para dicho efeto. Y lo mismo digo á V. M. que será menester prevenir, no haciéndose el negocio, por lo que de no hacerse podria succeder.

En caso que V. M. no quiera responder esto al emperador, sino llanamente desistir de la pretension de Escocia para el príncipe N. S. me parece que podria V. M. responder al emperador, que es muy contento de ayudarle para el archiduque, y si quiere que lo proponga V. M. á la dicha reyna, hacerlo; porque esto no obliga á V. M. á mas que esto. Quando la reyna respondiesse al negocio y pidiesse á V. M. capítulos que V. M. por su parte huviesse de hacer, entónces verá V. M. lo que pide, y si fuere cosa razonable, y que V. M. puede hacer, justo será hacerlo y conveniente al servicio de V. M. si los pidiere de otra manera, la dificultad de ellos mismos traerá consigo la disculpa de V. M. para con el emperador de no hacerlos, y será mejor decírselo entónces, vista la dificultad, que prevenirle agora con decir: « Mira, que aunque entiendo en el negocio, no he

TRADUCTION.

agitation des esprits dont j'ai parlé plus haut. Mais pour cet objet, il y aurait à prévoir tant de choses et en tant d'endroits divers, les unes si grandes, les autres si minutieuses, et dans chacune d'elles tant de détails secondaires susceptibles d'entraîner un si grand nombre d'inconvénients, que je pourrais difficilement remplir la tâche que votre majesté m'a donnée de lui signaler tout ce qu'il me semblerait nécessaire de prévoir et disposer d'avance pour obtenir l'effet désiré. Si, par hasard, la négociation ne devait point avoir de suite, les mêmes précautions devraient être prises afin de parer aux inconvénients que pourrait entraîner cette interruption même.

Pour le cas où votre majesté ne voudrait pas répondre à l'empereur dans ce sens, mais renoncer purement et simplement à ses vues sur la reine d'Écosse pour le prince notre seigneur, il me semble qu'elle pourrait lui dire que, se faisant un plaisir de seconder ses desseins en faveur de l'archiduc, elle proposera elle-même cette affaire à ladite reine pour peu que l'on en témoigne le désir; car une démarche semblable ne l'engage réellement à rien. En effet, si la reine d'Écosse, prêtant l'oreille à ces projets, chargeait votre majesté de mettre en

« de hacer por vuestro hijo nada. » Aviéndose de tratar por V. M. el negocio del archiduque, me parece se devia tener gran tiento en que no se propusiesse particularidad ninguna de que la reyna de Inglaterra pudiesse tomar ocasion á quejarse de V. M. que la materia es arto peligrosa y aparejada para darle ocasion de resentirse, si en ello no se tiene gran tiento y miramiento.

Creo que tengo respondido á todo lo que V. M. me manda, y aunque mas largo de lo que al principio yo pensé, no tanto como la calidad de los negocios que se han tratado requeria. Plega Dios encaminarlo como él se sirva, y que su servicio sea muy conforme al de V. M. y de guardar su C. R. persona por muy largos años. De Huesca, á XXI de octubre de 1563. S. C. R. Mag^d las manos de V. M. besa su vassallo y criado

EL DUQUE DE ALVA.

TRADUCTION.

avant certaines conditions qu'elle voudrait imposer, il sera temps alors de voir si ses prétentions sont raisonnables et admissibles, cas auquel il serait juste et convenable au service de votre majesté d'y faire droit; dans l'hypothèse contraire, la difficulté même de la chose justifiera aux yeux de l'empereur le refus de votre majesté, et il vaudra mieux l'en instruire alors, après avoir reconnu la difficulté, que d'anticiper sur l'événement en lui disant aujourd'hui : « Je m'occupe de la question, il est vrai; mais je ne veux rien faire pour votre fils. » Le point qui intéresse l'archiduc devant être traité par votre majesté, il me semble qu'il faudrait agir avec beaucoup de ménagement pour ne rien proposer qui pût fournir à la reine d'Angleterre le moindre sujet de plainte contre votre majesté. En effet, la matière est délicate, et l'on pourrait la blesser très-facilement si l'on ne procédait pas avec une extrême circonspection.

Je crois avoir répondu à toutes les demandes de votre majesté, un peu plus longuement, il est vrai, que je ne me l'étais proposé d'abord, mais beaucoup moins que ne l'exigerait l'importance de la matière. Dieu veuille diriger le tout suivant les intérêts de son service et ceux de votre majesté elle-même, conservant pendant de longues années sa royale personne, etc.

LE DUC D'ALBE.

XXXIV.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ.

(Mémoires de Granvelle, IX, 154.)

Brusselas, á 3o de octubre 1563.

Los comissarios de Valencianes han descubierto mas en estos veinte dias que han estado solos que no se havia hecho en un año y medio, y esperamos la relacion que harán para mirar mas adelante sobre el remedio; podriase hazer mas si quisiessen los que pueden. Danse á la yra mala estos señores de que tarde tanto la respuesta de S. M. á sus cartas; yo temo que urdirán algo, y no querria ser causa ó á lo menos ocasion de que se perdiessse mas adelante la vergüença; bien es verdad que S. M. podrá claramente conoscer por el escripto que han embiado que á otra cosa van que no á lo que me toca. Son

¹ Les commissaires envoyés à Valenciennes ont découvert plus de choses en vingt jours qu'on n'avait fait en un an et demi; leur rapport est attendu avec impatience, pour aviser aux remèdes qui devront être employés. Les seigneurs s'irritent du retard qu'éprouve la réponse du roi à la lettre qu'ils lui ont écrite; un plus long délai ferait craindre au cardinal quelque machination secrète de leur part. Déjà plusieurs d'entre eux disent tout haut que si le monarque tarde tant à répondre, c'est qu'il ne veut se résoudre à rien sans avoir l'avis du prélat. Le bruit commence à se répandre que Philippe ne viendra point en Flandre, et ne porte aucun intérêt à

cette partie de ses états: une telle opinion ferait beaucoup de mal si elle se répandait parmi le peuple. Quelques-uns accusent Granvelle d'être le *seul auteur* de la persécution dirigée contre « les hommes de bien de la nouvelle religion », et cela, ajoute-t-il, dans la vue de soulever jusqu'aux pierres contre moi. » Renard continue à intriguer et à souffler la discorde; c'est lui, sans aucun doute, qui fait répandre toutes ces insinuations odieuses, allant même jusqu'à imputer au cardinal et *aux siens* de fabriquer des lettres qui sont ensuite rendues publiques comme émanées du roi lui-même.

persuadidos que S. M. no vendrá y que no se le da nada destes estados, y si esta opinion entrasse en el pueblo dañaria mucho, y ha havido quien ha dicho muy claramente que ny havia para que S. M. viniesse; y en Valencianes, Tornay y aun en Envers (que está bien doliente en lo de la religion, y no hazen lo que devrian los ministros de la justicia) se publica que yo solo soy aquel que soy causa de que los hombres de bien de la nueva religion sean perseguidos, y esto se dize pensando levantar hasta las piedras contra mí. Renard continúa á hazer lo peor que puede dende su casa que tiene cerca de aquí, y está muy bueno, y ya no habla de purgarse, que harto significa que no es agua limpia, y ya puede pensar V. m., pues él sale con la suya y con su inobediencia, en que punto se pone la authoridad del rey, y si con esto osan otros de mas quilate atreverse. Espantados quedamos todos de que de ay no vengán cartas, y tanto mas que ha passado este mes, y dende el principio dél quedan desobligados los estados de pagar las guarniciones, y no se haze nada con ellos esperando la resolucion de S. M. y las cartas que han de servir para passar adelante, y sabe Dios lo que se dize desta tardança; y porque S. M. difiere de responder á estos señores ya han sembrado, y deve ser Renard el author por disminuir la authoridad de lo que viniere, que la dilacion es porque S. M. consulte aquí sobre lo que han escripto, y para que aquí se forge la respuesta, que sobre todas cosas hay aparejada calumnia; y pues tan particular informacion tienen ay de todo lo que passa, y el negocio es de S. M. no tenemos mas que hazer sino abaxar la cabeça, çufrir, y esperar con paciencia lo que de ay viniere. . . .

XXXV.

MANDEMENT DE L'EMPEREUR FERDINAND

A FRÉDÉRIC DE WIESBERG, ÉVÊQUE DE WURTZBOURG.

À SON CHAPITRE ET À TOUS SES CONSEILLERS ET OFFICIERS.

(Ambassade de Chantonnay, IX, 214-216.)

S. d. [Novembre 1563.]¹

Ce monarque a appris avec la plus vive indignation les nouveaux attentats de Guillaume de Grumbach², qui, avec l'aide de Guillaume de Stein, d'Ernest de Mandelslohe et autres, ses complices, et à la tête d'une bande armée, est parvenu, par surprise nocturne, à s'emparer de la ville de Wurtzbourg³, dont il a expulsé l'évêque et forcé le chapitre ainsi que les magistrats, à la suite de menaces et d'atroces violences, accompagnées de pillages, de meurtres, d'incendie et de toute sorte d'autres excès, à consentir à un traité onéreux dont la nullité est évidente⁴. L'empereur casse et anéantit cette convention, et défend au prélat, aux chanoines de son église et à tous ses conseillers et officiers de satisfaire à aucune des clauses et stipulations qu'elle renferme, ajoutant que Grumbach et ses complices viennent d'être mis au ban de l'empire, et que toute communication avec eux est dès ce moment interdite, sous peine, en cas de désobéissance, de subir aussi les châtimens prononcés contre les infracteurs de la paix publique.

¹ L'analyse de cette pièce a été faite sur l'original en langue allemande.

² L'assassin de l'évêque Melchior Zobel, en 1558. (Voir tome V, page 392.)

³ Le 2 octobre 1563.

⁴ Ce traité stipulait le payement d'une

grosse contribution, la restitution des terres et des fiefs dont Grumbach prétendait avoir été dépouillé, et la remise d'une lettre d'abolition par rapport à tout ce qui venait de se passer.

XXXVI.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.¹

(Mémoires de Granvelle, IX, 168-171.)

Brusselas, á 12 de noviembre 1563.

Muy necessaria nos ha sido la llegada del contrerolleur de la casa de V. M., pues con esto havemos tenido nueva de la salud de V. M. y del príncipe nuestro señor, que el rumor que de las indisposiciones se levantava por la via de Envers bastava para dar infinita pena á los que son quales deven en el servicio de V. M., y doy gracias á Dios que la salud de ambos sea qual veo por las cartas que ha sido servido V. M. escribirme, que con esto cessará el dezir de la gente, y los designos y discursos que sobre ello se hazian : plazerá á la divina bondad darnos siempre tan buenas nuevas, y que ayudará á V. M. en sus cosas, pues tiene siempre tanto cuydado de las suyas como príncipe tan christiano y religioso. Antes que llegasse el contrerolleur se havia ya aplazado una vista destos señores cerca de Verd y Hindove, y ya eran encaminados para allá el príncipe, Aigmont, Ber-

¹ M. de Granvelle félicite le roi sur l'heureux état de sa santé et de celle du prince don Carlos; la nouvelle de leur indisposition avait été soigneusement exploitée par certains hommes, qui vont se trouver réduits au silence. Une réunion des seigneurs a lieu en ce moment près de Weert et Hindoven; parmi eux sont le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes et le marquis de Berghes. On ne sait pas quel est l'objet de cette réu-

nion; mais, d'après leurs dispositions précédentes et les machinations continuelles de Renard, il est permis d'en appréhender quelque fâcheux résultat. Une circonstance récente est venue ajouter à leur mécontentement : c'est l'arrivée d'un contrôleur de la maison du roi, chargé des dépêches de sa majesté, parmi lesquelles il n'en est aucune pour eux, quoique depuis longtemps ils attendent une réponse à la lettre qu'ils ont écrite au monarque. Ce-

ghes, y Hornes, no haviendo el dicho de Berghes hecho aun nada en lo del obispado de Lieja, por no se poder como se entiende avenir en las condiciones que pide el dean Greusbech y él; quales sean las condiciones, y quan christianas dirálo el tiempo, y aun las pláticas que agora tiene con el conde de Hornes para eximir de la jurisdiction del obispo de Lieja el condado de Hornes, y tambien lo que se tracta para que con este exemplo todos los nobles del obispado busquen la misma exempcion. No sé si saldrán con ello, mas muy bien entiendo el daño que estas cosas hazen á la religion en el estado de Lieja. Lo malo es que en este quasi entre Reyno y mandando allí el marques, ningun oficio se puede hazer que sirva de remedio. Faltó poco que de un accidente de su mal no acabasse sus dias el obispo; siendo ya partido el marques para Verd; y si esto aconteciera, ó aun aconteciesse ántes de acabado aquel negocio, harto burlado y embaraçado se hallaria el dicho marques, y el pobre dean con quantos gastos ha hecho del todo escluso, y podria ser que fuesse

pendant ils devraient songer que, dans une affaire aussi grave, il n'est guère possible de prendre une résolution instantanée. Au reste, cette arrivée n'a pu que donner de la consistance aux bruits semés par Renard, et eût suffi pour provoquer le conciliabule de Weert, si déjà il n'avait lieu, ou si une nouvelle occasion de se reunir n'était pas offerte aux seigneurs par le prochain mariage d'une sœur du comte de Culembourg*.

Le cardinal est plus que jamais disposé à ne fournir aux mécontents aucun prétexte pour augmenter leur irritation contre lui, et réaliser leurs projets désorganisa-

teurs; mais en même temps il ne peut se dissimuler davantage que si le roi ne vient point aux Pays-Bas, lui-même sera quelque jour dans l'obligation de se retirer des affaires, ne fût-ce que pour leur enlever un prétexte à l'ombre duquel ils pourraient se laisser aller à l'emploi de moyens subversifs contre l'autorité royale. Le comte d'Egmont se montre plus traitable depuis peu de temps : « J'ignore si c'est artifice
« de sa part, ajoute Granvelle, mais je ne
« doute pas qu'au moyen de légères faveurs
« on ne parvienne à l'isoler des autres. Si
« une fois cette ligue venait à se dissoudre
« d'une manière ou d'autre, votre majesté ne

* Floris de Pallant, comte de Culembourg, devait le jour à Éverard de Pallant et à Anne, fille de Charles de Lalaing, chevalier de la Toison d'or. C'est en sa faveur que Charles-Quint érigea en comté sa terre de Culembourg, en 1555. Du reste, suivant un contemporain, « Erat juvenis ingenio impotenti. » Nous le reverrons un peu plus tard à la tête des gentilshommes soulevés contre l'autorité royale dans les Pays-Bas. Le nom de sa première femme ne nous est pas connu. La seconde, Philippote-Sidonie de Manderscheid, « était réputée et nombrée entre les plus opiniâtres hérétiques que l'on eût pu trouver. »

obispo quien V. M. no quisiesse , y esto se havria ganado con estas lindas pláticas. No se sabe aun lo que en estas vistas havrán tractado; y si estaban sentidos como lo mostravan por la dilacion de la respuesta de V. M., siendo persuadidos por Renard, y otros tales que la dilacion no sea sino para que primero se me comunique su escripto y se tome de aquí parecer, bien se puede pensar quanto mas sentirán esto quando havrán entendido la venida del contrerolleur, y que hay despachos, y cartas, y no respuesta á las suyas, y no querrán considerar lo que es demasiada verdad que el negocio es de qualidad, que conviene tractarle maduramente y con mucho acuerdo para tomar la resolucion que convenga, pues della fácilmente podria succeder, ó gran mal ó gran bien conforme á qual fuere, y á como ellos la tomarán; y yo soy cierto que si ántes de haver la nueva de la llegada del contrerolleur eran acabadas las vistas, se tornarán á juntar sobre esta venida para hazer sus discursos y designos, y podránlo muy bien hazer y con buena ocasion en las bodas

« trouverait plus dans ceux qui en font partie
 « que de fidèles serviteurs : la vue de son
 « visage seul suffirait pour rétablir l'ordre. »

Le prélat approuve la détermination du roi d'entretenir désormais un ambassadeur ordinaire à la cour du duc de Savoie. Les desseins si peu cachés des Français et la distance où se trouve sa majesté en ont bien fait sentir la nécessité dans la dernière et si dangereuse maladie de ce souverain. Il insiste aussi pour le prompt remplacement de l'évêque Quadra, mort ambassadeur d'Espagne en Angleterre, et pour le rappel de M. de Chantonnay, que son attachement au service du roi a rendu suspect et odieux à la mère du roi de France, aux deux Châtillon et à toute sa cour, où le parti huguenot, maintenant si nom-

breux, exerce une si funeste influence.

Le duc d'Arshot et le comte de Mansfeld n'assistent point à l'assemblée de Wert. Ce dernier est maintenant en Allemagne, et a reçu des autres seigneurs une lettre portant que le prince don Carlos était, sinon mort, du moins dans un état désespéré. Cette nouvelle, heureusement fautive, a peut-être été le motif de leur réunion, afin de se concerter sur quelque plan qui serait soumis au roi des Romains. Au reste, ceci n'est qu'une simple supposition de M. de Granvelle, que le temps ne saura manquer de confirmer ou de détruire : ce qu'il y a d'avéré du moins, c'est que les Français font tout leur possible pour mettre obstacle au voyage des jeunes archidues en Espagne.

* « Il y est tant mal voulu, qu'il est à craindre qu'on ne lui fasse quelque jour un mauvais tour. » Lettre de M^{re} de Chantonnay, née de Brederode, au cardinal son beau-frère, du 20 novembre. (*Mémoires de Granvelle*, IX, 177.)

que brevemente se solemnizarán de una hermana de M. de Coulembourg, y tengo por cierto que Montigni no faltará de hallarse en la congregacion. Tornaré á suplicar lo mesmo que ántes he hecho muchas vezes á V. M. que mire solamente por su negocio sin tener respecto ninguno á lo que me toca, pues haziéndose lo que á su servicio conviene recibiré yo dello mas contentamiento que de ninguna cosa que me pudiesse acontecer en este mundo.

Madama escribe en frances harto largo, aunque la ocasion sea breve deste correo de mercaderes extraordinario; y por no cansar, no repetiré nada de lo que su carta contiene, por donde verá cómo está lo de los obispados, señaladamente en Brabante, lo de la religion, las ayudas, llamamiento de los estados, y otros puntos que servirán en respuesta de buena parte de las cartas de V. M. que respondian á las que havian ydo de aquí; y V. M. sea cierta que de mi parte hago y haré quanto pudiere para encaminar las cosas conforme á lo que conosco ser el desseo de V. M., y que escusaré quanto pudiere de dar ocasion á estos señores de la qual con razon puedan asir. Mas bien veo una cosa que á la larga, si V. M. no viene, será menester que yo dexé esto quando no fuesse por otra cosa que por evitar que so color de mover contra mí no se precipite la desvergüença, aunque sé dezir á V. M. que M. d'Aigmont con los con quien ha hablado passando por aquí se ha mostrado mas blando que por lo passado. No sé si es arte; mas como quiera que sea, estoy siempre en que no seria malo asir dél, y hazer con él particulares officios, y pagarle, y á Aremberg la ayuda de costa, y no á los otros, que si una vez se dissuelve esta union por qualquier via, todos bolverán uno á uno, y terná V. M. en ellos muy buenos vassallos, y descubrirán quienes son los vellacos que los han puesto en estas cosas de donde y el servicio de V. M. y estos estados podrian recibir tanto daño; y si solo viessen aquí la cara de V. M. bastaria esto para todo, y promptísimo remedio.

Muy buena determinacion toma V. M. en querer de aquí adelante tener cabe la persona del duque de Savoya embaxador ordinario; y

á la verdad quando pienso en el peligro que ha passado su vida, y en los designos que tenian Franceses, y que V. M. estava lexos para proveer de remedio, quedo medio helado, considerando lo que pudiera succeder. Sirviera mucho la provision que V. M. hazia de los Españoles venidos con las galeras; mas segun los Franceses tenian los ojos á la mira y estan á la mano, mucho mal pudieran haver hecho ántes que se pudiera el duque de Sessa valer deste socorro; pero si aquí estuviesse V. M. no osarian Franceses pensar de bullir, y les daria, y á los Ingleses la ley como quisiesse, ny ternia que temer de Alemania estando tan desunida como vemos que está. De Escocia no tengo nada despues, ny de Inglaterra, mas de lo que V. M. havrá visto y verá por las cartas y copias. La provision de embaxador en lugar del quondam obispo Quadra, que sea en gloria, tiene menester promptitud, como V. M. conosce, y estamos en tiempo que qualquier dilacion podria traer gran prejuizio para mil cosas; y á V. M. beso con toda humildad las manos por lo que quiere mirar por las deudas del dicho obispo, y reconocer con los deudos sus servicios, que á la verdad él era sufficientissima persona. Yo no querria ser importuno á V. M., mas no puedo dexar de suplicarle quan humilissimamente puedo sea servido acordarse de mi hermano M. de Chantonay, y de sacarle de allí, que esto requiere el proprio servicio de V. M., la qual vee que cada dia mas la reyna madre se exaspera contra él, y ayudan á ello los Chastillones, y sus sequaces, y los que hay huguenotes en Francia que pueden, de los quales hay harto mayor número cabe su real persona de lo que convernía; y verdaderamente temo, y con mucha causa, que el odio que tienen á mi hermano por haver hecho lo que deve, podria hazer gran daño al servicio de V. M. y no estamos en tiempo que en Alemania no sea muy necessario tener ministro que entienda la lengua y los humores, assí por la religion y servicio de Dios, como por la correspondencia que aquello tiene con estos estados; y desseo estremamente que como quiera que sea y por la manera que V. M. quisiere, salga una vez de Francia mi hermano, ántes que por su respecto el servicio de V. M. padezca. A

los dos hermanos del Gesso ha ya escripto Madama para que vengan aquí; veremos lo que responden, y conforme á ello se hará lo necesario por cumplir la voluntad de V. M.

En este punto, y acabando esta me viene nueva de buena parte que M. de Montigni ha passado por aquí secretamente y sin saberlo Madama por la posta para yr á Verd, donde está la junta, y que el mayordomo de M. de Hornes ha escripto á su secretario, que aquí está, que se dé prissa en encaminar los despachos que tiene á cargo, lo qual entiendo que son las cartas para la convocacion destes señores que han de parecer allí, y que por otra carta de mas fresca data le escrivieron que á M. d'Aigmont si no era partido diesse priessa, porque todos los otros eran ilegados y especialmente M. de Meghen, y que solo faltava de todos el duque d'Arcot, y el conde de Mansfelt, el qual havian llamado hasta en Alemaña, y que le avisavan que tenian estos señores nueva de la muerte del príncipe N. S. que Dios le guarde para infinitos años, ó que no podía escapar de su dolencia. Y no sé si sobre esto seria estada la junta con querer tener alguna correspondencia con el rey de Romanos, mas esto podria ser tambien sospecha mia sin fundamento, y ellos havrán sabido despues con la venida del contrerolleur la certitud de la convalescencia de S. A., y no creo que guardarán tanto secreto siendo tantos que no trasluzga algo de lo que allí se havrá tractado. Una cosa sé yo muy bien que los Franceses hazen so mano quantos oficios pueden por estorvar que los hijos del dicho rey de Romanos no vayan á España, y de Alemaña me escriven que devian partir por todo el mes passado. Y por no detener este correo no diré mas sino que quedo rogando á N. S. guarde, etc. De Brussellas, á 12 de noviembre 1563.

XXXVII.

GONZALO PEREZ

AL CARDENAL DE GRANVELLE¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 172.)

Monzon, á 15 de noviembre 1563.

Por otra carta escribo mas largo á V. S. R.; como verá, esta será solo para dezir que he tenido particular cuydado de lo que toca á M. de Chantonay, y ello vá bien encaminado, aunque por agora no puedo dezir otra certenidad, sino que hago en ello el servicio que devo de amigo suyo y servidor de V. S. R.; y el duque de Alba aunque de lexos tambien haze buen oficio, y si V. S. le diere las gracias sea diziendo que de mí lo ha entendido, aunque no espero ningunas gra-

Perez fait tout son possible pour obtenir l'accomplissement des vœux de M. de Granvelle, en ce qui concerne le rappel de son frère, M. de Chantonay, ambassadeur en France. Le duc d'Albe, quoique éloigné de la cour, emploie ses bons offices au même effet. « Si vous avez occasion de l'en remercier, continue Perez, veuillez lui donner à entendre que c'est de moi que vous le savez; non que je compte sur aucune reconnaissance ni sur aucun bien fait de sa part, *sed omnes querunt quæ suæ sunt*, et il est certaines gens qui s'ima-

« ginent que chaque fois qu'ils usent de leur crédit en faveur d'un autre, ils s'appauvrissent d'autant. » La reine mère de France *tourmente* sa majesté catholique pour la déterminer à une entrevue. « Je ne sais ce qui en résultera, mais je crois qu'on en pourrait retirer un grand fruit, si chacun avait la bile échauffée comme moi : *Dictum puta.* » Mort de M. de la Chauz*, conséquence d'un ulcère à la lèvre; le cardinal perd en lui *un grand serviteur***.

* Jean de Poupet, seigneur de la Chauz, était bailli d'Aval, gentilhomme de la chambre de Philippe II, chevalier d'Alcantara et de l'Annonciade de Savoie. (Voir tome V, page 37; tome VI, page 533.)

** Certains passages de quelques lettres précédentes ne permettent pas de voir dans cette expression autre chose qu'une ironie.

cias dél, ni bien por su mano, porque « omnes quærunt quæ sua sunt. » Y les parece que el favor y intercession que hazen por otros se lo quitan de sí mismos, muy engañados, porque se ayudan á hombres beneméritos, ganan servidores y amigos, y hazen servicio á su rey y beneficio al reyno. Yo assy lo entiendo, ellos lo entiendan como quisieren.

La reyna de Francia madre mata á nuestro amo por verse con él; no sé lo que será, que á mi juyzio bien se podria sacar fructo dello si huviera en todos la cólera que yo tengo. *Dictum puta.* M^r de La Chaux murió de una úlcera que se le hizo en la bexiga; Dios le perdone, que V. S. ha perdido en él un gran servidor, y guarde y acreciente la Ill^{ma} persona y estado de V. S. De Monçon, á 16 de noviembre 1563.

Besa las manos de V. S. Illustríssima su mayor servidor,

G^o PEREZ.

XXXVIII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, IX, 196-199.)

Cantecroix, á 10 de diciembre 1563.

Poco ha que escriví á V. M.; mas yo no quiero dexar passar esta ocasion de correo de mercaderes sin que escrivá á V. M. por besarle con toda humildad pies y manos por la gran merced y favor que nos ha hecho á M. de Chantonay, mi hermano, y á mí en la resolucion que ha sido servido tomar de darle successor en Francia, y quererse servir dél acerca de la M^d C^{ea}. Y esme Dios testigo que digo verdad, que aunque yo estimo lo que devo el favor que V. M. le haze de servirse dél en lugar tan principal y donde tengo esperança que acertará á servir, y temo que havrá demasiadamente en que, todavía he mas importunado su salida de Francia por respecto del servicio de V. M.

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Cantecroix, le 10 décembre 1563.

Le cardinal remercie le roi avec effusion de la faveur qu'il a faite à M. de Chantonay en le rappelant de l'ambassade de France pour lui confier la même fonction à la cour de l'empereur; il rappelle les services de ce frère, et le recommande à sa haute bienveillance.

Les états ayant été convoqués à Bruxelles pour le commencement du mois, M. de Granvelle, craignant que, s'il y paraissait en personne, aucun des seigneurs de la ligue

que por ninguna otra cosa, siendo assí que á la verdad ninguna negociacion podria ser agradable, ny passar bien en Francia por su mano, siendo tan odiado y aborrecido generalmente de todos los huguenotes y especialmente de los Chastillones, y siendo tanto el favor que á estos haze la reyna; y sintiera mucho que á esta causa y el servicio de V. M. en Francia siendo tan conjuncto con el de Dios y con el beneficio ó daño universal padeciera, y que mi hermano perdiera el grado del servicio que en tiempo tan travajoso y peligroso pienso que ha hecho, y del qual yo tengo esperança que V. M. terná memoria para que entienda la gente que dél tiene V. M. satisfaction, y desto la suplico quan humildemente puedo. Él esperará con mucho desseo la venida de don Frances d'Alava, que V. M. ha escogido para que entretanto que viene el embaxador ordinario assista á los negocios y para que el dicho mi hermano pueda mas brevemente partir.

Por los postreros despachos entendiera V. M. en qué términos estava todo, y como havian sido llamados los estados á Brussellas para el principio deste mes. Y como yo entendí que todos estos señores tenian fin de comparecer, y que la proposicion general se havia de hazer en la galería grande, teniendo por cierto que si me hallava presente ninguno destes señores coligados quisiera asistir á Madama,

TRADUCTION.

ne voulût assister la duchesse de Parme, ce qui eût produit le plus mauvais effet sur l'assemblée et provoqué infailliblement quelque désordre; craignant, d'un autre côté, que, se trouvant à Bruxelles, sans se présenter à l'assemblée, il ne fournît matière aux conjectures et aux soupçons du peuple; après en avoir conféré avec la duchesse et le président Viglius, il a pris texte d'une tournée indispensable dans son diocèse de Malines, pour quitter la capitale quinze jours avant l'époque assignée pour la réunion des états et l'arrivée des seigneurs. Différentes circonstances sont venues donner au prétexte qu'il avait choisi toute la vraisemblance désirable: tels sont le sacre de l'évêque de Groningue, la crosse et la mitre qu'il a données au même Viglius en qualité de prévôt de Saint-Bavon de Gand, et les prédications d'un certain religieux, affectant la sainteté, mais qui ne sont propres qu'à inspirer au peuple la haine du clergé et le mépris de

lo qual se notára mucho por los estados, como ny mas ny menos si estando yo allí no comparecieran; por quitar ocasion á estos juyzios y á las opiniones que sobre esto tomára el pueblo, y por no dar ocasion á alguna desvergüença, haviéndolo conferido con Madama, y con el presidente Viglius, pareció mejor que so color de algunos negocios yo me partiese, y tanto mas que ántes de mi partida y la proposicion y otros negocios mas importantes se havian de resolver, como se hizo. Y assí unos 15 dias ántes del tiempo señalado y que la gente supiesse de la venida destos señores, publiqué que para principio deste mes havia de yr á Malines por negocios que se me ofrecian de mi diócesi, y tanto mas no haviendo estado allí dende la Pentecoste, y que tambien queria consagrar allí el obispo de Gruninghen, como hize domingo passado, haviendo dado el domingo antecedente la bendicion, báculo, y mitra al presidente Viglio como prevoste de S. Bavon, segun la comission que para ello havia de S. S. Y á la verdad no me faltavan tampoco, ny faltan negocios por mi Dios, especialmente haviendo tenido en Malines un frayle que so color de opinion de sanctidad hazia profession de atraer el pueblo á su devocion, de manera que haviéndose descubierto que predicava algunas cosas indiscretamente y otras de suerte que se podian interpretar al sentido de los hereges, y que parecia tener fin de hazer aborrecido el estado eclesiástico, y induzir menosprecio al pueblo del margraviado proprio de Malines por quitarle la debida obediencia, se hallava mal

TRADUCTION.

l'autorité civile. Afin d'éviter tout scandale, le prélat a informé secrètement de cette affaire les théologiens de Louvain et le provincial de l'ordre auquel appartient le moine, appuyant auprès du provincial sur la nécessité de le faire sortir du pays, et le chargeant de veiller à ce qu'il s'en éloigne sans retard, afin d'éviter, si lui-même s'en mêlait trop ostensiblement, de fournir matière aux calomnies de ceux qui sont décidés à ne rien trouver de bon à ce que lui-même dit et fait. Pendant qu'on poursuit l'exécution de la mesure, M. de Granvelle restera quelques jours à Cantecroix, parce qu'il a appris que le prince d'Orange doit passer incessamment par Malines, pour se rendre aux états de Hollande, et que, s'il se trouvait en cette ville sans lui faire à son passage quelque dé-

camino para sacarle de allí ó para hecharle la mano sin gran escándalo y sospecha de movimiento; mas en fin havemos tomado expediente tal, que espero que sin ruido, y quasi sin sentirse se dará remedio con el ayuda de Dios á todo. Yo ando en ello, y me valgo de los theólogos de Lovayna y de otros hombres doctos, y aun del provincial del mismo frayle, al qual he hecho conocer claro la necesidad que havia de quitar aquel hombre de allí, y me sirvo de su mano y de su authoridad ordinaria porque parezca menos que lo hago yo, procurando esta gente de calumniar quanto por mí se haze; y entretanto que entienden los mios en lo que les he traçado, me he venido hastaquí, porque entiendo que el príncipe d'Oranges ha de yr á Holanda para tractar con los estados y havrá de passar por Malines, y buena parte desta gente con él, y si estando yo allí no les hiziesse demostracion de cortesía, quizá lo tomarian á mal, y haciéndolo temo que se burlarian, ó lo calumniarian; y acabando ellos de passar, pienso bolver á Malines para acabar aquel negocio y hazer los oficios la Pascua, pues estamos tan cerca, y porque parezca menos que mi salida haya sido con ocasion buscada.

No me parece que nos haya sucedido mal el designo, porque habiéndose hallado todos estos señores en Brusselas, assistiéron á Madama hasta diez cavalleros de la Orden, y los que son del consejo d'estado como tales se le allegáron, especialmente quando los llamó para consultar, como se suele, sobre las réplicas, lo qual no se hiziera si me

TRADUCTION.

monstration de civilité, ce seigneur pourrait s'en offenser, tandis que lui-même aurait à craindre que ces avances fussent mal reçues et plus mal interprétées. Quoi qu'il en soit, il se propose de séjourner à Malines jusqu'après les offices de la semaine de Pâques, afin d'excuser son absence d'une manière plus naturelle encore. Il ajoute ensuite :

L'invention ne semble pas nous avoir mal réussi jusqu'à ce moment, car tous ces seigneurs s'étant rencontrés à Bruxelles, Madame s'est vue assistée par dix chevaliers de l'Ordre; et ceux qui, en cette qualité, font partie du conseil d'état, se sont trouvés à leur poste, surtout lorsqu'elle les a fait appeler *pour délibérer*,

hallára yo presente. Han procurado quanto han podido de ganar las voluntades de los estados y les han hecho grandes fiestas y banquetes; el príncipe d'Oranges á los de Flandres y de Artois, que son de los gobiernos de M. d'Aigmont, y el dicho Aigmont á los de Holanda, Zelanda, y Utrecht, por dar á entender á estos estados la conjuncion estrecha que entre ellos hay; y eran las mesas de 70 y 80 personas, y con gran fausto, como lo podrá referir Vandenesse á su buelta que anda en ella. Assistió entre otros á Madama en esta junta de los estados el duque d'Arscot, y le tractáron estos otros señores de manera que mostró enfadarse dello, y una mañana sin dezirles nada ny á nadie, se fué. Entendiéndolo el príncipe d'Oranges dixo al presidente que tambien se queria yr, porque no veyá como pudiessen los estados de Brabante sostener mas esta carga de las guarniciones, faltándoles del todo el modo y posibilidad, y que quedando él, yéndose el duque, se le cargaria, como ya se havia procurado (á lo que dize) otras vezes de hazer, todo lo que los estados de Brabante hiziessen de mal, ó dexas-

TRADUCTION.

suivant l'usage, *sur les répliques*, chose qu'ils n'auraient certainement pas faite si je me fusse trouvé présent à l'assemblée. Ils ont cherché autant qu'ils ont pu à se concilier la bonne volonté des états, en leur donnant de grandes fêtes et de somptueux festins : le prince d'Orange à ceux des provinces de Flandre et d'Artois, gouvernées par M. d'Egmont, et ce dernier, à ceux de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, le tout dans la vue de prouver à ces mêmes états qu'il règne entre eux une liaison des plus étroites. Les tables étaient de soixante et dix à quatre-vingts couverts et servies avec luxe, ainsi que Vandenesse¹, qui s'y est trouvé, pourra le certifier. Le duc d'Arscot faisait partie de ceux qui ont assisté Madame dans cette occasion, mais les autres seigneurs se sont comportés envers lui de telle manière qu'il en a témoigné un profond mécontentement; aussi est-il parti un beau matin sans rien dire ni à eux ni à personne. A cette nouvelle, le prince d'Orange prévint aussitôt le président qu'il voulait s'en aller aussi, parce qu'il ne voyait pas de quelle manière les états de Brabant supporteraient plus longtemps

¹ Voir tome V, page 7.

sen de hazer de lo que fuesse voluntad de V. M.; y tuvo que hazer el presidente en persuadirle que quedasse, y se dexasse d'estas opiniones, y assí queda todavía. Mas no sé aun que cosa harán los preladados y nobles de Brabante, que ántes que partan las villas para referir, han de concertar ellos su opinion y conferirla con las dichas villas; yo lo sabré, que no dexamos de correspondernos so mano, como si yo presente estuviesse. Bueno es alegar agora la imposibilidad de Brabante tan grande en esta ocasion de tan poca suma como es lo que cabe á los de Brabante cada uno por lo de las guarniciones, y dar por otra parte el marques de Berghes á entender, que si se juntassen los estados para negociar juntos, proponiéndoseles la necesidad, se cargarian de siete millones que V. M. deve á la gente de guerra, y sobre cartas de recibidores, siendo assí que de todos los estados quieren los de Brabante ser cabeça, y aquí se vee qué gentil camino mostrarian á los otros. Mas véese claro que lo que hay en este negocio es lo que yo he escripto á V. M. y la preten-

TRADUCTION.

le payement de la solde des garnisons, se trouvant absolument sans ressources; que, d'un autre côté, lui, venant à rester en l'absence du duc, on ne manquerait pas, comme on avait déjà cherché à le faire plusieurs fois (à ce qu'il assure), de le rendre responsable de tout ce que les états de Brabant feraient de mauvais ou omettraient de faire conformément aux intentions de votre majesté. Le président a eu beaucoup de peine à lui persuader qu'il fallait demeurer et mettre de côté toutes ces idées, mais enfin il y a réussi. J'ignore encore ce que feront les prélats et les nobles de Brabant, qui, avant que les députés des villes ne partent pour rendre compte à leurs commettants, doivent se concerter entre eux et conférer avec ces mêmes députés; cependant je finirai par le savoir, car nous correspondons sous main absolument comme si j'étais présent. C'est vraiment une bonne idée d'alléguer l'impossibilité absolue où se trouve pour le moment le Brabant de procurer une somme aussi faible que celle qui incombe à chaque habitant pour l'entretien des garnisons, lorsque, d'un autre côté, le marquis de Berghes donne à entendre que si les états généraux étaient rassemblés pour traiter cette question d'un commun accord, en leur exposant la nécessité présente, ils

sion del marques de ser *el gallo*, y debaxo de título de estados dar freno á que no pueda jamas V. M. sino lo que ellos quisieren. Y bien creo que V. M. conosce claro por la manera de proceder que á esto se va, y que deviendo todos mas quasi de lo que tienen, y creciendo cada dia de gastos como crecen, por sostener su authoridad con el pueblo, deven tener fin de buscar camino por do no paguen. Y assí se vee que los de la justicia ya les tienen respecto y miedo, y no la osan hazer á los que la piden; y el conde de Mansfeld ha tractado mal de hecho á un huysier del consejo de Malines que le havia notificado una sentencia. Dexo á parte las quejas que tienen los de Haynaut de él, porque la justicia debaxo del marques, que es baylío, va tan floxamente, y de cómo y de quién Montigni toma dineros prestados en Tornay, y cosas semejantes, pues el tiempo las dirá, y no serviria dar en ello trabajo á V. M. pues son cosas que sin su presencia no se podrian remediar, ny aun intentarse remedio, y con su presencia se podrian remediar sanctiguando. Y digo á V. M. que ya los estados y los pueblos se enfadan mucho desta ma-

TRADUCTION.

se chargeraient des sept millions que votre majesté doit, sur billets, aux gens de guerre. Mais tout ceci n'a rien de surprenant, lorsqu'on sait que les états de Brabant voudraient se mettre à la tête de l'assemblée générale, et il est facile de voir quel chemin ils montreraient aux autres. De plus on reconnaît ici jusqu'à l'évidence la vérité de ce que j'ai écrit à votre majesté sur ce sujet, à savoir que le marquis a la prétention d'être *le coq*, et, sous le nom des états, de tenir en laisse votre majesté, de telle manière qu'elle n'ait absolument d'autre pouvoir que celui qu'ils voudront bien lui laisser. Votre majesté, j'en suis sûr, est bien convaincue, par toute leur manière de procéder, que tel est le but vers lequel ils tendent. Il n'est aucun d'eux qui ne doive plus qu'il ne possède, et augmentant chaque jour leurs dépenses afin de maintenir l'influence qu'ils ont sur le peuple, ils sont dans l'obligation de trouver quelque moyen qui les dispense de payer leurs dettes; aussi voit-on déjà les gens de justice, par pur respect humain, les craindre et n'oser plus faire droit aux réclamations de ceux qui ont à se plaindre d'eux. Dernièrement encore, le comte de Mansfeld a maltraité de fait un huissier

nera de proceder desta gente; y muchos de los nobles dizen claramente que los siguen por ser señores, y por no recibir daño dellos, mas que se engañan si piensan que los que tienen que perder los siguiessen quando intentassen cosas contra V. M. Ny creo, á la verdad, que á los mas dellos les passe por pensamiento; pero lo que yo temo y siempre he temido es que los que los guian tengan designos otros de los que estos señores mismos entienden, y que poco á poco los podrian poner tan adelante que despues se hallassen embaraçados y les faltasse camino para dar la buelta; y ántes que el mal vaya tomando mas pié y rayz, es mas que necessario que V. M. venga y que dende agora entiendan todos su voluntad ser tal, porque no vengán los pueblos y estados á acabar de perder la que tienen aun y muy grande á V. M., con la qual y con su presencia torno á dezir que se podria remediar todo, y establescerse sus cosas de manera que huviesse seguridad para muchos años y de los de fuera y de los de dentro.

La junta de qué yo escriví se hizo ántes de venir á Bruxelles, mas

TRADUCTION

du conseil de Malines qui était venu lui notifier une sentence. Je ne parlerai point ici des plaintes que font ceux du Hainaut sur la manière dont la justice est administrée par le marquis de Berghes, grand bailli de cette province; je ne dirai pas non plus comment et de qui Montigny emprunte de l'argent à Tournay, et autres particularités semblables que le temps révélera, parce que ce serait fatiguer inutilement votre majesté, et qu'en son absence, non-seulement on ne pourrait y remédier d'une manière complète, mais pas même essayer d'y porter quelque adoucissement, tandis que si elle se trouvait dans ce pays, *il suffirait d'un signe de croix* pour faire cesser le mal sur-le-champ. Il est du moins une chose que je puis affirmer à votre majesté, c'est que déjà les États et la population se fatiguent beaucoup de la conduite de ces seigneurs. Plusieurs d'entre les nobles disent hautement qu'ils ne suivent leur parti qu'à cause de la supériorité de leur rang et pour ne s'attirer aucun dommage, mais qu'ils se trompent en s'imaginant que ceux qui ont quelque chose à perdre n'abandonneront pas leur cause lorsqu'ils feront quelque tentative sérieuse contre les droits de votre

no á Verd sino cerca de allí en una tierra llamada Hindoven, que es del príncipe d'Oranges, y no tal en la religion como yo querria, ántes temo que de allí recibe toda la Campiña gran daño, ny hay que pensar de intentar remedio en ausencia de V. M. estando las cosas como estan, y el chanciller qual es, pendiendo destos que le mandan, y no (como pienso) peca de malicia sino de pura incapacidad. Aremberghe no estuvo con ellos como algunos pensaron, ántes dicen que ny aun si viniera le admitieran, y hubo grandes consultas, y concibieron larguíssimos escriptos no sé si de capítulos de su liga, ó por representar á V. M. algunas cosas; mas bien sé que el dia de S. Andres Montigni y Renard estuvieron desde luego despues de comer toda la tarde juntos, y hizieron grandes despachos para España, que los llevó el hijo de Thomas de Marini, no sé si encaminados á M. de Laschau que en gloria sea, porque no sabian aun entónces la nueva de su muerte. Lo que me haze mas confirmar en la sospecha que Erasso tenga intelligencia con Renard es que Castellanos, que depende enteramente del dicho Erasso, está agora siempre con Renard, y si fuesse para que por esta via se ganasse M. d'Aigmont, ó por otra cosa que

TRADUCTION.

majeste; et, à dire vrai, je ne crois pas que le plus grand nombre d'entre eux en ait réellement la pensée. Tout ce que je crains et n'ai jamais cessé de craindre, c'est que ceux qui sont à leur tête n'aient dans le fond des projets tout différents de ceux que les autres seigneurs leur supposent, et que les premiers ne réussissent insensiblement à les engager si avant qu'il leur soit impossible de revenir plus tard sur leurs pas. Avant donc que le mal ne s'enracine davantage, il est plus que nécessaire que votre majesté vienne dans ce pays, et que chacun comprenne, dès ce moment, quelle est sa volonté, afin que les états et les peuples n'achèvent point de perdre l'affection encore si grande qu'ils ont pour votre majesté. En effet, grâce à ce sentiment et à sa présence, je répète qu'il serait possible de remédier à tout et d'établir son autorité sur un tel pied que l'on n'eût rien à redouter pendant plusieurs années, des ennemis du dehors et de ceux de l'intérieur.

La réunion dont le cardinal parlait au roi dans sa dernière lettre a eu lieu non à

convenga al servicio de V. M., tal sea mi vida como me pareceria bien, y que por qualquier via que sea, ó por qualquier instrumento que pueda servir se tenga este fin, y que á esto se camine. Ellos esperan con gran desseo la respuesta de V. M.; plega Dios que sea tal que con ella se tenga aquí sosiego y justicia, y se pueda esperar la breve venida de V. M., cuya, etc. De Cantecroy, á 10 de diciembre 1563.

TRADUCTION.

Weert, mais à Hindoven, terre dépendante du prince d'Orange. Il y a eu de longues conférences et de longues écritures qui sont destinées au monarque, selon toute apparence; mais Granvelle en ignore le contenu. Le prélat suppose des intelligences entre Eraso et Renard, parce que Castellanos, affidé du premier, se trouve presque continuellement avec celui-ci. . . .

XXXIX.

EL REY D. FELIPE II

AL DUQUE DE ALBA.

(Mémoires de Granvelle, IX, 200-201.)

Monzon, á 14 de diciembre 1563

Pocos dias os scrivi, como havréys visto; despues he recebido cartas de M. de Chantonay del tenor que veréys por las mismas cartas que se han decifrado, en las quales me avisa de como el almirante de Francia era buelto á la corte, y de la insolencia con que havia hablado á la reyna, y así mismo de los fines y desñios que él y los de su balía tienen; lo qual ha parecido de tal importancia que he querido avisaros luego dello, para que entendido lo que passa

TRADUCTION.

PHILIPPE II

AU DUC D'ALBE.

Monzon, 14 décembre 1563.

Depuis la dernière lettre que je vous écrivais il y a quelques jours, j'ai reçu de M. de Chantonay des dépêches dont vous pourrez apprécier le contenu par la copie déchiffrée qui vous en a été envoyée sur-le-champ. Cet ambassadeur me fait savoir le retour de l'amiral de France à Paris, l'insolence avec laquelle il a parlé à la reine, en même temps que ses vues et projets et ceux de sa faction. Le tout m'a paru de telle importance que j'ai voulu vous en avertir aussitôt, afin que, bien renseigné de ce qui se passe et de l'état dans lequel se trouvent présentement les affaires en France, appréciant le résultat probable de l'ini-

y estado en que estan allí las cosas, y lo que dello podria succeder por el odio y enemistad que el dicho almirante y príncipe de Condé tienen á mis cosas, por tenerse de mí por tan offendidos, y las intelligencias que siempre han procurado de tener en mis tierras de Flandes, vos veays lo que se podria y devria proveer, y qué diligencia se havria de hazer con la reyna sobre ello que pudiesse aprovechar, y no solo para lo que toca al remedio de las cosas de Francia, sino tambien para obviar al daño que podrian hazer en mis estados. Y assí os encargo que mireys y considereys todo muy particular y atentamente, y me aviseys de vuestro parecer en todo, que este correo he mandado que vaya á diligencia para que trayga vuestra respuesta sobre lo que abaxo se dirá.

Demas desto me ha hablado el embaxador San Sulpicio sobre que desea la reyna de Francia que nos veamos ella y yo, y que despues se podrá encaminar las vistas generales del papa, emperador y rey de Francia, y yo, assegurando que las vistas con ella deven preceder, y son mas necessarias, y de que resultará gran beneficio á la christianidad y á todas nuestras cosas. Y aunque yo le respondí que yo andava

TRADUCTION.

mitié haineuse vouée à mes intérêts par l'amiral et le prince de Condé, à raison des offenses qu'ils prétendent avoir reçues de moi, comme aussi la portée des intelligences qu'ils ont cherché constamment à se ménager dans mes états de Flandre, vous avisiez aux mesures que l'on pourrait et devrait prendre, et aux démarches que l'on aurait à faire auprès de la reine avec chance de succès, non-seulement en ce qui concerne le remède à apporter aux affaires de ce royaume, mais encore afin d'obvier au dommage qui pourrait en résulter pour mes états. Je vous charge donc d'examiner et peser ces considérations diverses avec la plus grande attention, et de me faire connaître votre manière de voir sur le tout, parce que j'ai donné ordre au présent courrier de marcher en toute diligence pour me rapporter votre réponse sur divers autres points que j'exposerai plus bas.

Indépendamment des renseignements ci-dessus, l'ambassadeur Saint-Sulpice ¹

¹ Jean Évrard de Saint-Sulpice, successeur au mois d'avril 1562 de Sébastien de l'Aubespine, à l'ambassade de France en Espagne.

dando órden en mis negocios, y hasta tener tomada resolucion en ellos no podia responder determinadamente á ella, ni querria dezir cosa que despues no se pudiesse cumplir, todavía para poder responder mejor á ello, os he querido avisar de lo que passa, y encargaros que me escrivays lo que sobre ello os parece, assí sobre las vistas particulares que la reyna dessea, como las generales, aunque estan muy atras mano, que tambien holgaré de saver vuestro parecer para responder al obispo de Veyntemilla, que ha venido de parte de S. S. sobre ello. Y lo mismo que digo en esto, holgaré, que hagais en los otros particulares que se tocan en las cartas de M. de Chantonay, las quales me bolveréys á enviar con la respuesta.

Demas desto he recebido cartas de la duquesa mi hermana y del cardenal de Granvela, por donde he entendido que la desvergüença passa adelante en aquellos tres ó quatro que saveys, y que se havian

TRADUCTION.

m'a fait connaître le désir qu'éprouvait la reine mère de France d'avoir une entrevue particulière avec moi, laquelle pourrait être suivie plus tard d'une réunion à laquelle participeraient le souverain pontife, l'empereur et le roi de France, m'assurant que mon entrevue avec la reine devait précéder l'autre comme plus nécessaire, et très-propre à amener des résultats non moins favorables à la chrétienté toute entière qu'à nos intérêts particuliers. Je me suis borné à répondre à Saint-Sulpice que je m'occupais pour l'instant de mettre ordre à mes affaires, et qu'avant d'avoir pris des arrangements à ce sujet, je ne pouvais lui donner une réponse certaine, ni m'engager à quelque chose que je serais dans l'impossibilité d'accomplir par la suite. Toutefois, afin de lui accorder plus ample satisfaction, j'ai voulu vous mettre au courant de ce qui se passe et vous demander avis, tant au sujet de la conférence sollicitée par la reine que de la réunion générale; bien que cette dernière ne figure que sur un plan lointain et très-secondaire, je tiendrais beaucoup à savoir ce que vous en pensez, afin de pouvoir mieux répondre à l'évêque de Vintimille que sa sainteté m'a envoyé exprès pour me sonder sur cet objet. J'en dis autant des autres points indiqués dans les lettres de M. de Chantonay, lesquelles vous aurez soin de me renvoyer avec la réponse.

convocado, y que se juntavan en un lugar cerca de Vert, y que no se savia lo que desta junta resultaria; y se continúa el odio contra el cardenal, de manera que se teme que han de tomar la ocasion de desvergonçarse por él, tanto que él scrive á algunos aquí, que piensa que algun dia será forçado á salirse de allí. Por lo qual me ha parecido replicaros sobre lo que el otro dia me scrivistes que no convenia á mi autoridad sacar al dicho cardenal de allí, si visto el riesgo que en esto ay, seria menos mal hazer salir de allí al cardenal por algunos meses, tomando para ello color de embiarle al emperador con la resolucion que he tomado de los casamientos, y que M. de Chantonay su hermano, quando viniessse aquí, le llevassse los despachos é instruction, y entendida mi voluntad sobre todo, y que el dicho Chantonay se quedasse á residir por mi embaxador ordinario, y el cardenal se fuesse á Borgoña á ver á su madre y casa; y

TRADUCTION.

D'autres dépêches reçues de la duchesse ma sœur, et du cardinal de Granvelle, m'apprennent que l'audace des trois ou quatre personnages que vous savez ne fait que s'accroître, et qu'ils avaient projeté, dans un lieu voisin de Weert, un conciliabule dont on ne pouvait prévoir le résultat; d'autre part, la haine contre le cardinal ne se ralentit point, et l'on a tout lieu de craindre qu'ils n'en prennent texte pour se porter à quelque excès, au point que le prélat écrivait ici à certaines personnes qu'il prévoyait être obligé quelque jour de sortir des Pays-Bas. En conséquence, me rappelant ce que vous m'écriviez l'autre jour qu'il ne convenait point à mon autorité de rappeler le cardinal, je crois devoir vous faire observer que, en considération du danger actuel, il y aurait peut-être moins d'inconvénient à éloigner le prélat pour quelques mois, sous prétexte de l'envoyer communiquer à l'empereur ma détermination au sujet des mariages proposés; M. de Chantonay son frère, venant ici plus tard, serait chargé de lui remettre mes dépêches et instructions sur toutes les affaires qui nous occupent, et resterait lui-même à la cour impériale en qualité d'ambassadeur ordinaire, tandis que le cardinal irait en Bourgogne visiter sa mère et sa famille. Pendant ce temps, on verrait quelle tournure prendraient les affaires de Flandre et comment se disposeraient à y porter remède ceux qui prétendent actuellement ne refuser de le faire que

en este medio se veria qué camino corrian las cosas de Flandes, y cómo se disponen al remedio dellas aquellos señores, que aora dicen que lo dexan, porque lo estorva el cardenal; y segun succediesse, assí se veria lo que mas se devia proveer. Yo os encargo que tambien lo considereys, y me aviseys de vuestro parecer sobre ello.

Demas desto he pensado en lo que toca á la venida del conde de Egmont, que habiendo dilatado tanto el respondelle, que ya no convenia que viniessse, porque no podria bolver ántes del verano, y aun mas, porque viniéndose él acá, que es hombre de mejor intencion que entre ellos ay, aunque fuesse en ynvierno, los otros que no la tienen tal, quedarian libres y absolutos para hazer lo que quisiessen; de manera que ni él lo pudiesse remediar, ni yrles á la mano desde acá, y quando bolviessse hallasse estregado, ó en términos que no pudiesse ser parte para el remedio, por mas buena voluntad que tuviesse. Seré muy servido que tambien considereys esto y me aviseys de lo que os parece sobre ello, y en la forma que yo devria scrivir al conde de Egmont.

TRADUCTION.

parce que la présence du cardinal y met obstacle; puis, suivant le résultat, on aviseraít aux moyens les plus convenables. Veuillez encore examiner attentivement cette question, et me faire part des vues qu'elle vous aura suggérées.

Quant au voyage du comte d'Egmont, j'ai réfléchi qu'après le retard que j'avais mis à lui répondre, sa venue n'atteindrait plus le but proposé; en effet, il ne pourrait être de retour en Flandre avant le printemps, et ce qu'il y a de plus fâcheux encore, c'est que, venant ici, même encore cet hiver, lui qui est le mieux intentionné de tous, les autres, dont le dévouement n'est pas semblable, demeureraient entièrement libres de faire ce qui leur plairait sans qu'il y pût porter remède ni les contenir d'ici, où il serait, et que, revenu chez lui, il trouverait les choses perdues sans ressource ou dans un tel désordre qu'il serait hors d'état d'y remédier, malgré toute sa bonne volonté. Je vous serai bien obligé d'examiner également ce point et de me dire ce que vous en pensez, m'indiquant aussi dans quel sens je dois écrire au comte d'Egmont.

J'ai reçu de Rome des lettres du grand commandeur de Castille. Jusqu'à pré-

De Roma tengo cartas del comendador mayor de Castilla. Hasta agora no havia commençado á tratar negocios, sino solamente sobre las cosas del concilio, el qual yva con tanta priesa, como scrivi, que se cree que para Navidad seria acavado, y los obispos se volverian á sus yglesias. Scríveme el dicho commendador mayor que S. S. avia tenido aviso de Fabricio Cervelon, governador de Aviñon, como tambien me lo ha dado acá, que en el principado de Oranges, que es en medio del dicho condado, el príncipe de Oranges avia puesto por su governador al señor de Santo Auban, que es muy descarado hereje, y dado licencia que se predicasse la seta de los huguenotes en todo su estado, y que havian hechado la missa del todo dél, y que S. S. queria proceder á privarle del estado, pidiéndome que yo hiziesse officio con el dicho príncipe, y le mandasse que lo remediase. De lo qual tambien os he querido mandar avisar, para que veays el camino que lleva, y como se corresponde lo uno y lo otro, y me aviseys tambien de lo que con ello os pareciere.

Tambien quiere S. S. proceder á privar á madama de Vendoma, y

TRADUCTION.

sent il n'avait entamé de négociations d'aucune espèce, excepté en ce qui regarde le concile, lequel, ainsi que je l'ai écrit, marche avec une telle rapidité qu'on espère le voir terminé pour Noël et les évêques retourner à cette époque dans leurs diocèses. Le même commandeur me mande également que Fabrice Serbelloni, gouverneur d'Avignon, a fait savoir à sa sainteté, comme à moi-même, que le prince d'Orange avait nommé pour gouverneur de sa principauté, enclave du Comtat, le sieur de Saint-Aubin, hérétique déclaré, accordant en même temps la permission de prêcher les dogmes des huguenots dans toute l'étendue de sa terre, où avait été aboli le sacrifice de la messe; que sa sainteté, déterminée à le dépouiller de cette possession, me priaît de faire au préalable quelques démarches auprès de ce prince et de lui donner ordre de remédier au mal qu'il avait causé. J'ai voulu vous faire part également de cette circonstance, afin que vous pussiez apprécier une pareille conduite, sa coïncidence avec ce que nous savons d'autre part, et me donner votre opinion sur ce qu'il me convient de faire en cette occurrence.

ya la avia hecho citar personalmente, para que compareciesse sobre ello. De lo que mas huviere os mandaré avisar siempre, como es raçon. De Monçon, á XIII de diziembre 1563 años.

De mano de S. M. : No os escrivo de mi mano, porque no tengo mas que dezir de lo que aquí se dize.

YO EL REY.

TRADUCTION.

Sa sainteté veut aussi, dit-on, procéder à *privation* contre madame de Vendôme¹, et l'a déjà fait citer à comparaitre personnellement. S'il s'offre quelque chose de nouveau, j'aurai soin de vous le faire savoir, comme de raison. . . .

¹ Jeanne d'Albret, reine de Navarre

XL.

EL DUQUE DE ALBA

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, IX, 202-205.)

Huesca, a 22 de diciembre 1563.

Por la carta que V. M. mandó scrivirme á los 14 del presente, y los despachos de M. de Chantonay que con ella venian, veo los negocios de todas partes mortales, y los remedios flacos, y no sé si fuera de tiempo. Dios encamine á V. M. y se sirva quererle tomar por medio para sostener su Iglesia.

Lo de Francia está en peores términos que yo lo he visto despues que el rey Francisco murió, porque los herejes estan poderosos y

TRADUCTION.

LE DUC D'ALBE

A PHILIPPE II.,

Huesca, 22 decembre 1563.

D'apres la lettre que votre majesté m'a fait écrire le 14 du présent mois et les dépêches de M. de Chantonay dont elle était accompagnée, je vois que les affaires se trouvent partout dans un état déplorable, et que les remèdes restent sans effet, faute, peut-être, de les avoir employés trop tard. Dieu veuille diriger votre majesté et s'en servir pour en faire le soutien de son église.

La situation actuelle de la France est la plus fâcheuse que j'aie vne depuis la mort du roi François, parce que les hérétiques, devenus puissants et insolents,

insolentes, y paréceme que quieren llevar su negocio desvergonçadamente; y el freno que hasta aquí tenían, que era el respeto á lo que V. M. embiava á dezir á la reyna, y los medios que se le ponian con su sombra, no pueden ya hazer los efetos que hasta aquí con ellos se han hecho. Porque, como á V. M. muy bien se le acordará, todos los remedios que de á quatro años á esta parte se han aplicado á esto, han sido para entretener que no cayesse de golpe esta máquina, y diesse tiempo y lugar á V. M. para ponerse en órden, de manera que ellos viessen la razon que tenían de temer salir un punto de la voluntad de V. M. Esto solamente no lo han visto, pero ven á V. M. en víspera de verse en otro trabajo tan grande como el suyo, y sin un hermano que le ayude, como V. M. acudió y socorrió al rey de Francia. Y no solamente saben de sí que no han de ayudar á esto, pero que han de ayudar el travaxo y acrecelle todo lo que se les será possible, faltando el cardenal de Tournon, M. de Guisa, mareschal de San An-

TRADUCTION.

paraissent déterminés à pousser à l'extrême l'accomplissement de leurs projets; de plus, le frein qui les avait contenus jusqu'à ce moment, c'est-à-dire la crainte des avis que votre majesté donnait à la reine et les moyens de répression dont on faisait usage avec son appui, se trouvent désormais incapables de produire les résultats précédents. En effet, comme nous l'avons représenté à votre majesté, tous les remèdes appliqués au mal depuis quatre ans ont eu pour but de retarder la ruine totale de la machine, en donnant à votre majesté le temps et la facilité de se mettre en mesure, de manière à faire voir aux Français qu'ils devaient craindre, par une foule de motifs, de s'écarter en quoi que ce fût de ses intentions. Non-seulement ils n'ont pas apprécié de semblables considérations, mais ils voient actuellement votre majesté à la veille de se trouver elle-même dans un embarras semblable au leur, et sans un allié disposé à lui prêter secours et appui, comme elle l'a fait à l'égard du roi de France. Il y a plus encore : c'est qu'ils sont décidés, non-seulement à ne lui donner aucune assistance, mais à accroître ses embarras et à les augmenter de tout leur pouvoir, aujourd'hui surtout qu'ils n'ont plus ni le cardinal de Tournon, ni M. de Guise, ni le maréchal de Saint-André, si ce n'est le connétable, que nous aurions préféré voir manquer avec les autres;

dré, el condestable que valiera mas que faltára como los otros, que siendo hombres de tan grande autoridad en aquel reyno, por el beneficio del negocio particular que tratavan, engrandecian el poder de V. M. y ponian miedo con él, para refrenar lo que se vee aora correr tan desenfrenadamente. Estas dos causas son las que mueven á pensar que el camino que hasta aquí se ha llevado con Franceses ya no puede hazer el efeto que ha hecho por lo passado, y que sea menester venir á lo que V. M. siempre entendió que era el remedio verdadero, de ponerse en todos sus estados tal forma y órden que los malos viessen la razon que tenian de temer á V. M., y los buenos de confiar en su favor, y meter miedo á sus enemigos con él. El ser este el verdadero remedio para todas las cosas, muy fácilmente se puede y dexa entender; pero el cómo se deven poner en órden y por qué camino se deve caminar á ello, mejor cabeça que la mia era menester para particularizarlo, que mal podria servir una sola cabeça por buena que fuesse, haviendo de ser

TRADUCTION.

car ces personnages, auxquels assurait une grande autorité dans le royaume l'importance des dignités dont chacun d'eux était revêtu, donnaient un nouveau relief à l'ascendant de votre majesté, et, grâce à ce moyen, savaient réprimer les désordres que nous voyons aujourd'hui parvenus à leur comble. Ces deux motifs me déterminent à croire que le plan de conduite suivi jusqu'à ce jour à l'égard des Français ne saurait plus produire désormais les mêmes effets que précédemment, et qu'il faut en venir infailliblement au système que votre majesté a considéré de tout temps comme le remède, savoir d'établir dans ses états un tel ordre de choses que les méchants et les gens de bien disent clairement les motifs qu'ils avaient les uns de la craindre, les autres de compter sur son appui, en même temps que ses ennemis apprendraient à redouter sa puissance. Que le remède véritable à tous les maux se trouve dans l'adoption d'une pareille ligne de conduite, c'est ce qu'il est facile de démontrer; mais comment établir cet ordre et par quels moyens y arriver? Je laisse à de meilleurs esprits le soin d'examiner en détail ces deux questions; une seule tête, en effet, tant bonne fût-elle, pourrait difficilement suffire lorsqu'il s'agit des intérêts de tant de provinces soumises à votre majesté, lorsque chacun de ces intérêts embrasse une foule de questions

de todos los estados de V. M. los negocios, y de cada uno dellos cosas muy menudas y particulares, muy particularmente platicadas y resueltas por muchas personas de muy diferentes *difficultades*.

Creo con gran facilidad que Franceses quieren mover á V. M. inquietudes en las tierras de Flandes, viendo yr adelante la desvergüença de aquellos señores particulares: y creo tambien que la desvergüença destes yrá muy adelante, vista la intencion de Franceses. V. M. me manda que le diga el officio que se devria hazer con la reyna madre, y lo que tambien se devria proveer para assegurar los Estados Baxos. Los officios que se pueden hazer con la reyna, como tengo dicho, téngolos ya por de poco fruto por haver mucho tiempo que se hazen, y tener ya hecho hábito á oyrlos, y tener cerca de sí quien se los interprete differentemente de lo que solian hazer los hombres de buena intencion que estavan cabe ella; pero el camino que por el presente se me offrece se puede llevar en esto, es mandar V. M. á don Frances que la hable por una parte muy confidentemente, diziendo

TRADUCTION.

subsidiaries, qui doivent être nécessairement discutées, dans le plus grand détail, par un grand nombre de personnes de *facultés*¹ différentes.

Je crois sans peine que les Français cherchent à donner à votre majesté des inquiétudes en Flandre, aujourd'hui qu'ils voient l'audace de quelques-uns de ces seigneurs ne plus connaître de bornes; je crois aussi, d'un autre côté, que l'audace de ceux-ci ne fera que s'accroître à la vue des intentions manifestées par les mêmes Français. Votre majesté m'ordonne de lui indiquer les démarches à faire auprès de la reine mère, et en même temps les mesures à prendre pour la sûreté des Pays-Bas. Quant aux démarches, je les considère, ainsi que je disais tout à l'heure, comme peine perdue; car, depuis le temps que l'on prodigue les bons offices auprès de cette reine, elle s'y est habituée et, pour ainsi dire, endurcie, sans compter qu'elle se trouve actuellement environnée de gens fort disposés

¹ Le texte espagnol, à l'endroit correspondant au mot souligné ici, porte *difficultades*; il faut lire *facultades*, attendu

que l'autre version n'offre aucun sens capable de satisfaire.

que V. M. saca de allí á Chantonay, no porque aya hecho ninguno de los malos officios que ella le quiere imputar, sino por embiar allí persona, de quien ella enteramente se fie y pueda embiar á dezir á V. M. clara y abiertamente su voluntad é intencion, y muy particularmente el camino que ella pretende llevar en las cosas de aquel reyno, para conservarle para su hijo, y guardarle la vida de muchos de los que al presente le andan cerca, que se puede tener por muy cierto se la descan quitar y mudar la corona de Francia; que de los andamientos que se vee en aquella gente, no se puede en ninguna manera del mundo inferir otra cosa. Y por este camino estender la materia todo quanto se pudiere, y que procure sacarla á ella á hablar en ello largo si fuere possible, porque en pláticas largas siempre se suelta alguna palabra de que poder tomar luz, quando ella no quiera darla aviertamente : y que por otra parte le meta miedos, de que si no se gobierna de otra manera y por otras personas, que V. M. no podrá dexar de desplacerle tanto quanto es obligado al servicio de Dios, y

TRADUCTION.

à les interpréter dans un sens tout différent de celui qu'y attachaient d'ordinaire les hommes bien intentionnés qui l'entouraient précédemment. Voici, pour le moment, la conduite qu'il me semble utile de suivre. Votre majesté donnerait l'ordre à D. François (d'Alava) de parler confidentiellement à la reine, lui disant que si l'on rappelle M. de Chantonay de son ambassade, ce n'est point qu'il soit reconnu coupable d'aucun des mauvais offices qu'elle lui attribue, mais uniquement pour accréditer près d'elle un personnage en qui elle puisse avoir toute confiance, et par l'intermédiaire duquel elle fasse connaître clairement et ouvertement à votre majesté ses véritables intentions ; spécifiant en particulier le chemin qu'elle prétend suivre en ce qui concerne les affaires du royaume de France, afin de le conserver à son fils et de protéger la vie de ce prince contre un grand nombre de ceux qui l'entourent présentement, soupçonnés presque à coup sûr de projets régicides, et de vouloir placer sa couronne sur une autre tête ; car les allures ordinaires de ces sortes de gens ne permettent pas de leur attribuer des intentions différentes. Étendant par cette voie la matière autant que possible, D. François tâchera de l'amener à s'expliquer en détail sur ce sujet, parce que

bien del rey su hermano, y de su gobierno, que estan ya los negocios en tales términos, y tan al cabo, que V. M. no puede dexar de hablarla tan libremente, y que huelga que el rey su hermano esté ya en edad para ser capaz de poderle V. M. dar á entender cómo va todo esto, y el bien que se pretende, lo qual V. M. hará si ella no da otra orden al gobierno de aquel reyno del que al presente tiene. Y este officio me pareceria que hiziesse, partido Chantonay, porque ella no pudiesse pensar que se comunicava con él este particular. Y al condestable me pareceria que hablasse tambien y dixiesse el affection grande que V. M. le ha tenido y tiene, que esta viene de tan atras, por lo que oyó dezir dél á S. M. que está en el cielo, la que despues ha ydo siempre creciendo con las buenas acciones que V. M. le ha visto siempre hazer, y que assí como dellas todas le ha enviado siempre á dar

TRADUCTION.

dans les entretiens prolongés il arrive ordinairement qu'on laisse échapper quelque mot qui jette un jour particulier sur les intentions, même contre le gré de celui qui le prononce. Puis il lui donnera clairement à entendre que, dans le cas où elle n'agirait pas d'une autre manière et ne s'entourerait pas de personnages différents, votre majesté ne pourra se dispenser de lui en témoigner son mécontentement, ainsi que lui en font un devoir le service de Dieu, les intérêts du jeune roi son frère et ceux de son gouvernement; que, les affaires se trouvant dans une situation si désespérée, votre majesté ne peut se dispenser de parler à la reine avec une entière liberté, et qu'elle voit avec plaisir le roi son frère parvenir à un âge où elle peut lui faire connaître l'état présent des affaires, et le bien que l'on a en vue, ce qu'elle fera certainement si la reine mère ne travaille à introduire dans le gouvernement un ordre tout autre de celui qu'on y voit régner aujourd'hui. Quant aux démarches dont je viens de parler, je serais d'avis qu'elles fussent tentées seulement après le départ de Chantonay, afin que la reine mère ne pût soupçonner que l'on a conféré avec lui sur cette affaire. Je pense également que D. François devrait parler au conestable de l'affection particulière que votre majesté a conçue pour lui depuis longtemps, d'après le bien qu'il en avait entendu dire à l'empereur son père, affection singulièrement développée depuis cette époque par toutes les belles

las gracias, y procurado en quanto ha podido que él tuviesse mano en el gobierno dél, se espanta mucho que las cosas de la religion estén en tal estado de malo, quanto nunca estuviéron, y las inquietudes y alteraciones amenaçando mayor ruina que la passada, y los que han sido la causa dello con gran desacato al rey; que, aunque en parte le toca en sangre á él, V. M. no ha querido dexar de dezír-selo, por lo que dél en todos los tiempos passados a conocido. Y lo que yo temo que ellos responderán, sino á V. M., en su pecho, que V. M. tiene bien que hazer en remediar sus estados, sin ponerles miedos, como hasta aquí lo ha hecho.

Lo que se devria proveer para la defensa de los Estados Bajos son muchas cosas que V. M. tiene entendidas mucho mejor que yo, porque allí entiendo que ay falta de cabeças, y de plaças fuertes, que

TRADUCTION.

actions qu'elle lui a vu faire. En conséquence, de même qu'elle a toujours eu soin de lui en témoigner sa reconnaissance, tâchant, autant que possible, qu'on lui attribuât une part principale dans le gouvernement, elle voit avec un vif sentiment d'inquiétude les affaires de la religion se trouver aujourd'hui dans un état pire que jamais, l'agitation des esprits et les troubles présager une ruine plus redoutable encore que la précédente, et les auteurs du désordre perdre tout respect pour le roi leur maître. Toutes ces choses bien considérées, et quoique la voix du sang doive lui parler assez haut sur ce sujet, votre majesté n'a pas voulu négliger d'appeler l'attention dudit connétable sur ce point, à cause du zèle et de la bonne volonté qu'elle a reconnus chez lui à toutes les époques. Malheureusement je crains que lui et les autres ne répondent, sinon explicitement à votre majesté, du moins intérieurement à eux-mêmes, que votre majesté a bien assez de quoi s'occuper à remédier aux maux de ses propres états, sans chercher à leur inspirer des craintes, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'à ce jour.

Quant aux mesures à prendre pour la défense des Pays-Bas, elles embrassent plusieurs détails que vous, sire, connaissez infiniment mieux que moi. J'entends dire, en effet, qu'il y a dans cette contrée disette de bonnes têtes et de places fortes (car de toutes celles que je connais, excepté Gravelines, il n'en est pas

ninguna de las que yo sé, fuera de Gravelingas, ay que se pueda defender, y dinero con el qual se pueda levantar la gente necessaria para la defensa y fortificacion de las plaças. Esto V. M. savrá lo que puede, que si yo huviesse de aquí hazer discurso sin yr fundando sobre el dinero que puede haver para ello, aunque no me tengo por muy gran discurridor, le haria muy hermoso. Pero es menester que se funde sobre él lo que se puede, para que no sea vanidad todo lo que sobre ello se dixiere. Las cabeças es mas difficultoso de remediar, porque no se puede hazer con dinero. Es fuerça que V. M. passe con lo que tiene siempre que se trata desta materia de Flandes. Lo primero con que se quiere poner remedio á todo es con la persona de V. M., la qual, como otras vezes tengo dicho á V. M., es menester en muchas partes de sus estados. Y lo que V. M. deve mandar mirar en ello, es donde sea mas necessaria, y ponerse allí, remediando las otras partes con applicalles los beneficios que fuera deste remedio se pudieren y parecieren mas convenientes, que materia es que

TRADUCTION.

une seule qui puisse se défendre); et, en outre, disette d'argent pour lever les troupes nécessaires à la défense et à la fortification de ces places. Sous ce rapport, votre majesté sait quelles sont ses ressources; pour moi, si j'avais à discuter ici la matière, abstraction faite de la question d'argent, quoique je ne me considère pas comme un grand discoureur, je dirais encore de fort belles choses. Mais il est indispensable de prendre l'état des finances pour point de départ des mesures à employer, si l'on ne veut pas voir s'évanouir en fumée tout ce que l'on dira sur ce sujet. Quant aux bonnes têtes, c'est une difficulté plus grande à lever, car on ne s'en procure point avec de l'argent. Il est donc indispensable que votre majesté songe à exécuter ce qu'elle met en avant chaque fois que l'on traite la question de Flandre. Le premier moyen que l'on propose pour remédier à tout, c'est la présence de votre majesté dans ce pays, présence qui, ainsi que je l'ai dit ailleurs, est également à désirer dans plusieurs autres parties de ses états. Votre majesté doit donc faire examiner quelle est celle qui aurait le plus pressant besoin de sa visite, et s'y transporter au plus tôt afin de remédier de là aux nécessités des autres par l'application des moyens qui, à

quando se platicare della, se podrá bien por la una y otra parte alegar hartas razones.

En los despachos de M. de Chantonay, se ve la priessa que Franceses davan al acordio de la reyna da Inglatierra. Paréceme ya tiempo de acariciar V. M. un poco á la dicha reyna y esforzalla y animalla, para que se tuviesse mas alto con Franceses, y quitarle todas las sombras que de los ruines officios que contra V. M. ha hecho podria tener, porque temer estas no la hiziesse venir á baxar del partido con Franceses. Y para esso si el embaxador que V. M. tiene determinado pudiesse yr con diligencia, me pareceria que uno de los puntos de su instruccion devria ser en esta conformidad, alargándolo y poniéndolo en la forma que el negocio requiere; y si no puede yr tan presto, que V. M. mandasse despachar gentilhombre proprio, que con toda diligencia fuesse á hazer este officio, y el mismo mandasse V. M. hazer ay con su embaxador, animándole, diciéndole que V. M. tiene la misma intencion de procurar los negocios de su ama se hagan

TRADUCTION.

l'exception de celui dont je viens de parler, paraîtront les plus convenables et de l'emploi le plus facile. C'est là, du reste, une matière qui, lorsqu'on viendra à la discuter, pourra bien soulever dans un sens et dans l'autre des questions fort difficiles.

D'après les dépêches de M. de Chantonay, on peut voir quel empressement les Français mettent à conclure le traité avec la reine d'Angleterre. Le temps est venu, ce me semble, pour votre majesté de flatter un peu cette princesse, de l'animer et de l'encourager, afin qu'elle prenne une attitude plus fière dans sa négociation avec eux, vous efforçant en même temps, sire, à dissiper les craintes qu'elle pourrait avoir conçues à la suite des mauvais offices par elle rendus à votre majesté, afin que cette appréhension ne la dispose pas à trop de facilité à leur égard. En conséquence, si l'ambassadeur que votre majesté a choisi pouvait partir avant peu, je crois que l'un des points principaux de ses instructions devrait être conçu dans ce sens, en lui donnant la forme et l'étendue que requiert l'importance du sujet; si, au contraire, l'ambassadeur ne peut arriver aussi promptement à son poste, j'opinerais pour que votre majesté dépêchât en toute hâte un gentilhomme

bien con sus vezinos, que tuvo quando en las pazes de Cambresy, empleándose en ellas, como todos saben que lo hizo allí, sin querer concluir negocio suyo particular, hasta que los de allá estuviessen hechos.

En lo de las vistas, en este último despacho scrivi á V. M. acordándole que en esto mandasse tener gran miramiento, porque rehusándolas papa y Franceses, querian cargar á V. M. no querer juntarse con ellos al remedio de los males, que al presente tienen tanta necesidad dél; y haziéndolas, hechan á V. M. á costas el mundo todo, tanto que por grande que el poder de V. M. es, bastaria mal á poderlo resistir. Y esta materia V. M. sabe quanto tiempo ha que de la una y la otra parte han instado á V. M. y siempre se ha respondido al papa desviándolo, y poniendo tiempo en medio. Si estas vistas fueran con príncipes muy poderosos y bien intencionados, yo las tuviera por muy sanctas, y entendiera ser la puerta por donde se avia de entrar al remedio de los males presentes: pero hazerlas con la

TRADUCTION.

particulier chargé de remplir cette mission. Elle pourrait agir en même temps et dans un sens analogue auprès de l'ambassadeur d'Angleterre à sa cour, cherchant à relever son courage et lui faisant dire que votre majesté est aussi disposée à soutenir les intérêts de la reine contre ses voisins qu'à l'époque du traité de Cambrai, circonstance dans laquelle elle s'employa de tout son pouvoir, comme chacun sait, se refusant de rien terminer de ce qui la concernait en particulier, avant que les intérêts de l'Angleterre eussent été garantis.

Quant à ce qui concerne les entrevues proposées, j'ai recommandé à votre majesté, dans ma dernière lettre, de faire examiner ce point avec la plus grande attention: en effet, si elle les refuse, le pape et les Français l'accuseront de ne point vouloir se joindre à eux pour chercher un remède à des maux très-presants; dans le cas contraire, ils lui mettent le monde entier sur les bras, et, quel que soit son pouvoir, il ne saurait certainement y suffire. Votre majesté sait, du reste, que depuis longtemps on insiste auprès d'elle, de part et d'autre, pour cet objet, et qu'elle a constamment répondu au pape en cherchant à éloigner la question et en ajournant indéfiniment sa réponse. Si les conférences

reyna de Francia, que se tiene entendido su ánimo para el remedio de lo que se pretende remediar, y que el poder que los reyes de Francia suelen tener para esto no se puede hazer caudal dél ninguno, por estar la heregía y desobediencia en aquel reyno como se save; y el papa poder ayudar á estas cosas con poco mas que descomuniones y privaciones; y el emperador que su ayuda es tan flaca, como si fuesse papa. Y dudára yo mucho, si él osasse venir en aceptar tales demonstrationes, de manera que yo nõ entiendo que dellas pudiesse V. M. sacar fuerças, que juntándolas con las suyas bastassen á resolver los humores que tal demonstracion levantaria. Y por esto yo, no viendo otra cosa que lo que hasta aquí veo y entiendo del estado de los negocios, no me podria persuadir que en ninguna manera del mundo fuessen buenas tales vistas, y aun el tratarse dellas lo tengo por de grandíssimo inconveniente. A la reyna de Francia me pareceria que V. M. podria responder, que pues ella dize que ay negocios que tratar que convienen mucho al beneficio de las cosas communes, que

TRADUCTION.

devaient avoir lieu avec des princes puissants et animés de bonnes intentions, je les considérerais comme infiniment saintes et comme un port de salut pour les maux de l'époque; mais il s'agit ici de la reine de France, dont nous connaissons suffisamment les intentions en ce qui concerne les remèdes à employer dans la crise actuelle, sans compter qu'il est impossible de faire aucune espèce de fond sur le pouvoir des rois de France dans les temps ordinaires, à cause des ravages que font journellement dans ce royaume l'hérésie et l'esprit d'insubordination. Il s'agit encore du souverain pontife, qui ne peut guère nous être utile qu'avec des excommunications et des privations; il s'agit de l'empereur, dont l'autorité est aussi faible que celle d'un pape, et dont l'adhésion à de semblables actes d'autorité me paraît une chose fort douteuse; de manière que, ces forces réunies aux siennes propres, je ne crois pas votre majesté en état de conjurer les orages soulevés par une démonstration semblable. Toutes ces choses bien examinées, et ne voyant rien de nouveau à considérer dans l'état présent des affaires, je ne puis me persuader que ces entrevues soient bonnes sous aucun rapport, et je considère même la simple discussion de cet objet

declare á V. M. las cosas que son que en dichas vistas se ayan de tratar, y el remedio que de parte de V. M. y del rey su hijo se aya de poner en ellas; y que entendido por V. M., pareciéndole ser mas importantes que las que ocupan á V. M. y que se podrian resolver con tanto beneficio comun, V. M. no faltará de posponer todas otras cosas para acudir á esto, que la carne y la ternura mucho tira por V. M. para dessear muy mucho verla, y besarle las manos, pero que no conviene hazer un rumor tan grande, como serian estas vistas, sin tener muy bien entendido primero lo que dellas podria resultar; y visto lo que ella responde, entónces podria V. M. tanto mejor responder mas resolutamente. Y lo que yo tengo por cierto es que ella quiere las vistas para sus particulares propios y conservacion de su authoridad; y si esto es, será sacalle en claro lo que yo pretendo que con lo que ha de dezir don Frances se le saque, y podrá V. M.

TRADUCTION

comme offrant un immense inconvénient. Votre majesté pourrait, ce me semble. répondre à la reine de France que, puisqu'elle assure qu'il s'agit de traiter certaines questions très-importantes pour le bien de leurs états respectifs, elle devrait vous signaler d'avance ces mêmes questions et le remède que le roi son fils ainsi que votre majesté devront y apporter. Ce dernier point une fois connu et les vues de la reine mère paraissant à votre majesté préférables à celles qui l'occupent elle-même et faciles à réaliser dans l'intérêt du bien commun, elle ne manquera pas de tout sacrifier à de pareilles considérations; que les liens du sang et l'affection lui suggèrent tout naturellement un vif désir de la voir et de lui présenter ses hommages, mais qu'il est prudent de ne pas risquer une démarche aussi retentissante avant de s'être bien assuré du résultat qu'elle peut avoir; d'après sa réponse, votre majesté serait à même de prendre sa résolution d'une manière plus décisive. Pour moi, je suis convaincu qu'elle ne se propose, dans la conférence demandée, que ses intérêts particuliers et le maintien de son autorité: s'il en est ainsi, on obtiendra par ce moyen les éclaircissements indirects que j'ai en vue de tirer d'elle par l'intermédiaire de D. François, et votre majesté trouvera aussi une occasion favorable pour lui donner d'utiles avis sur sa conduite. A supposer même que, les propositions étant acceptées, l'entrevue se fit comme

tener mejor ocasion para aconsejalle sobre ello la manera que se deve govarnar. Y quando ella saliesse á esto, y las vistas fuessen sin rumor entre V. M. y ella, sin que el rey su hijo viniesse, ni pareciesse que era mas de vistas de ternura de madre á hijos, aun entónçes quiçá estaria yo en otra opinion, confiando, si ella viniere desta manera, que V. M. y la reyna N^a S^{ra} serán gran parte para habelle mudar los personages que ella ha introduzido en el govierno. Pero si es invencion de los que estan cabe ella que tienen malas intenciones, pienso lo que destas vistas resultaria en deservicio de V. M. se puede muy bien entender el fruto que podrian traer.

Al papa se le deve responder, me parece, lo mismo que se le ha respondido otras vezes. V. M. mande que se mire lo que á mí V. M. me mandó respondiessse á lo descalço, que por no hazer tan larga scriptura, no lo digo aquí particularmente, y aquel canino me pa-

TRADUCTION.

à la sourdine entre elle et votre majesté, sans la participation du roi de France, de telle sorte qu'on ne pût y voir absolument que la visite, toute d'affection, d'une mère à ses enfants, dans ce cas-là encore, je serais peut-être d'une autre opinion, espérant que, si elle venait de cette manière, votre majesté et la reine son épouse réussiraient à lui faire changer les personnages auxquels elle a donné une part dans l'administration des affaires. Mais si cette démarche est une invention de ceux qui l'entourent, et qu'animent des intentions perverses, je pense que, d'après le fruit qu'on en retirerait avec toutes les conditions requises, il est facile de soupçonner le dommage qui en résulterait alors pour le service de votre majesté.

Quant au pape, il faut lui répondre, ce me semble, dans le même sens que précédemment. Votre majesté peut faire examiner le même point sur lequel elle m'a demandé une réponse franche et sans détour¹; je m'abstiens de la faire ici pour ne pas allonger par trop cette lettre, et telle est, selon moi, la voie que l'on doit suivre. Les intentions de S. S. ne m'inspirent aucune défiance; malheureusement elle se fie beaucoup trop à certaines gens habitués à exploiter

¹ Voir ci-devant, la première lettre du duc d'Albe.

rece se deve llevar. La intencion de S. S. yo no creo sea mala, pero da crédito á personas que acostumbran á hazer su acrecentamiento de los trabajos y aprietos de V. M.

Al emperador me pareceria V. M. diesse cuenta por Chantonay de todos estos motivos, que V. M. tiene para no salir á lo que proponen, pidiéndole tambien su parecer sobre ello.

Lo que Madama de Parma y el cardenal de Granvela scriven á V. M. de yr adelante la desvergüença de aquellos tres señores particulares, no dudo sino que cada dia seria mayor; y que ayan de comenzar, si va adelante, por el cardenal tambien lo creo, porque la mas ordinaria via de todos quantos levamientos se hazen contra los príncipes, es endereçarlos á los principios contra algun ministro de los suyos; y esta es regla que en lo que hemos visto en nuestros dias, y lo que yo he oydo de los passados, nunca ha faltado. Y el cardenal tiene harta razon de temerse, y V. M. la tiene muy grande de darle pena esto, como en su carta me dice, y me propone si será expediente

TRADUCTION.

dans leur intérêt personnel les embarras et les inquiétudes de votre majesté.

Pour ce qui concerne l'empereur, votre majesté pourrait lui faire rendre compte par Chantonay de tous les motifs qui l'engagent à refuser ce qu'on lui propose, lui demandant en même temps son opinion sur ce sujet.

Madame de Parme et le cardinal de Granvelle parlent à votre majesté de l'audace croissante des trois seigneurs; pour moi, j'ai la conviction que la chose ne fera qu'empirer de jour en jour, et je crois également qu'ils commenceront par le cardinal, si jamais ils réalisent leurs projets, parce que la marche ordinaire, dans tous les soulèvements qui ont lieu contre des princes, est de s'attaquer dès le début à quelqu'un de leurs ministres: c'est, du moins, ce que nous avons vu constamment de nos jours, et l'histoire des temps passés ne le justifie pas moins. Le cardinal a plus d'un motif de craindre pour lui-même et votre majesté de s'affliger d'un pareil état de choses, comme elle me le témoigne dans sa lettre. Elle me demande ensuite s'il serait expédient pour le moment de charger le cardinal d'une mission quelconque auprès de l'empereur, puis de l'envoyer en Bourgogne visiter sa mère, afin de voir dans cet intervalle quelles

para este negocio, mandar al cardenal que vaya con la commission al emperador, y que de allí se vaya á Borgoña á ver á su madre, para en tanto ver el remedio que ponen los que escusan de ponerle con la presencia del cardenal. Yo, señor, tengo por cierto que al cardenal le toman por cubierta del fin adonde ellos caminan, que es lo que tengo dicho, y que la ausencia del cardenal, como no sea él la causa que los mueve, no los quietará nada, ántes pienso que estar allí el cardenal todavía con su prudencia remedia muchas cosas, y tapa muchos agujeros, que ydo él, han de quedar descubiertos, y que el esperar V. M. á ver lo que succede por su ausencia, esperando que se aya de remediar algo, lo jusguen á V. M. ántes á querer tomar expediente en este negocio, que remedio: y si el que ellos pretenden dar, es que esté V. M. siempre debaxo de su mano y tutela, y sin que le quede mas libre la administracion de aquellos estados, que haver de bivar siempre por su mano y voluntad de ellos, no tengo el negocio por sano, sino en mucho peor estado que se podria pensar;

TRADUCTION.

mesures adopteront pour l'amélioration des affaires ceux qui allèguent la présence du cardinal comme le seul motif qui les empêche d'y aider. Pour moi, sire, j'ai l'intime conviction que le cardinal n'est qu'un prétexte mis en avant pour déguiser le but réel vers lequel tendent ces seigneurs, ainsi que je l'ai dit précédemment, et que l'absence de ce prélat, complètement étranger aux motifs qui les dirigent, ne remédiera absolument à rien; tout au contraire, je considère que le cardinal, se trouvant dans les Pays-Bas, remédie à une infinité de choses par sa prudence et « bouche un grand nombre de trous » qui resteront découverts s'il vient à s'éloigner; je crains, en outre, que le parti pris par votre majesté d'attendre les résultats de l'éloignement de M. de Granvelle, dans lequel elle espère trouver quelque soulagement à la crise actuelle, ne passe, aux yeux des gens dont il s'agit, pour le désir de tenter un expédient plutôt que pour l'envie d'essayer un remède. Or, si celui qu'eux-mêmes prétendent appliquer est de maintenir constamment votre majesté sous leur tutelle, en ne lui laissant d'autre liberté dans l'administration de ce pays que la perspective d'agir exclusivement par leur volonté et sous leur direction, je considère que l'affaire n'est

y por esto, y por las causas que en otra carta que hablava en esto dixé á V. M., no puedo persuadirme á que convenga al servicio de V. M. que entienda nadie que por temor de lo que puede suceder V. M. saca de allí al cardenal, y no tenga otro ningun remedio para la fuerça y desvergüença que estos le quieren hazer. Pero en caso que todavía á V. M. le paresca que convenga la salida del cardenal de allí, yo estaria ántes que fuesse el modo, que él sin pedir licencia á V. M. ni á Madama se fuesse á Borgoña, y á ambos scriviesse que él se avia salido de aquellos estados, por no tener en ellos seguridad en su persona, viendo la enemistad que aquellos señores particularmente le tenian, y que suplica á V. M. no aya por desacato el averse él salido sin pedirle licencia; y despues entrar V. M. á averiguar estas questiones, como señor deve entrar á averiguar particulares pas-

TRADUCTION.

point en voie de guérison, mais tout au contraire dans un état beaucoup plus alarmant qu'on ne pourrait le croire. Pour ce motif donc et pour ceux que j'ai déduits à votre majesté dans une autre lettre où je traitais le même sujet, je ne puis me décider à croire qu'il soit de l'intérêt de son service que personne au monde puisse la soupçonner d'éloigner le cardinal dans la crainte de ce qui pourrait arriver, et qu'elle n'a point d'autre moyen de s'opposer à l'audace et à la violence dont on veut user envers elle. Toutefois, dans le cas où votre majesté persisterait à considérer le départ du cardinal comme nécessaire, je serais d'avis qu'il eût lieu d'une autre manière: par exemple, que, sans demander permission à votre majesté ni à la duchesse de Parme, il se rendit en Bourgogne, écrivant à l'une et à l'autre qu'il a quitté les Pays-Bas, où sa sûreté personnelle était compromise par suite de la haine particulière des seigneurs contre lui, et suppliant votre majesté de ne point s'offenser de ce qu'il est parti sans lui demander l'autorisation nécessaire. Puis votre majesté s'occuperait d'éclaircir cette affaire: car il lui convient, comme à tout seigneur et maître, de s'enquérir des passions qui divisent ses sujets¹. . . . et si clairement, que l'on verra bien qu'il

¹ A cet endroit se trouvent dans le texte deux mots insignifiants par la place qu'ils occupent relativement à ce qui précède et à ce qui suit; de plus, en rapprochant le

reste de cette phrase de son commencement, on doit y reconnaître une lacune à laquelle il ne nous est pas possible de suppléer.

siones de sus vasallos, remitiendo es. . . . y tan claro que se verá bien ser de otro paño, y aun de otra color; pero por menos mal le tengo que el mandarle V. M. salir con ninguna commission. Y no sé yo tampoco como verná en esto aquel Renard. V. M. sea cierto que miéntras estuviere en Flandes, no pueden cesar estas cosas, porque es el crisol de todas ellas.

En la venida de M. d'Egmont que á V. M. le parece que viniendo él, los de allá quedarían muy desenfrenados, yo no creo que el estar allá él remedie nada, ni el tener menos mala intencion que los otros sea ningun servicio de V. M. hasta tenerle mas ganado de lo que agora se tiene, y para hazer esto me parece todavía conveniente su venida. Él dexa allá buenas espaldas en muchos amigos y servidores que tiene para tener su crédito seguro en el punto que le dexare; y si

TRADUCTION.

est « d'un autre drap et même d'une autre couleur. » Néanmoins, ce parti me semble offrir beaucoup moins d'inconvénients que si votre majesté *lui*¹ donnait l'ordre de quitter les Pays-Bas sans aucune commission. J'ignore aussi comment ledit Renard se prêtera à l'exécution de ce projet. Votre majesté peut du moins être certaine que tant que cet homme sera en Flandre, cet état de choses ne peut cesser, car il est le creuset où s'élaborent tous les désordres.

Pour ce qui concerne le voyage de M. d'Egmont, votre majesté craint que s'il venait en Espagne les autres seigneurs ne perdent toute retenue; pour moi, je ne pense pas que sa présence dans les Pays-Bas remédie à la moindre des choses, et qu'il puisse résulter grand bénéfice pour la cause de votre majesté de ce qu'il a des intentions plus droites que les autres, du moins jusqu'à ce qu'on l'ait gagné un peu plus que jusqu'à ce jour, et l'arrivée de ce seigneur me semble encore le moyen convenable pour atteindre ce but. Il laissera derrière lui un grand nombre d'amis et de serviteurs chargés de l'épauler vigoureusement et de maintenir son crédit au point où il l'aura laissé en partant. Or, si l'on néglige absolument toute espèce de moyens dans l'attente d'un résultat quelconque, je ne puis qu'augurer très-défavorablement du succès. J'avais songé un instant qu'il serait peut-être utile à votre majesté d'appeler le cardinal auprès de sa

¹ Le conseiller Renard?

todas estas cosas se dexan sin hazer ninguna diligencia á beneficio de esperar lo que sucederá, no puedo hazer buen juyzio del successo. Avia pensado si fuera expediente traer V. M. acá al cardenal para sí, pero hallo que por de V. M. le seria mucho mas odioso sin comparacion, y que no se les quebraria la teja en su casa que no pensassen que se la quebrava el cardenal con la mano de V. M.

En lo del concilio paréceme que no se ha de hablar ya sino como de cuerpo muerto: que Dios aya su ánima!

En lo del gobierno del principado de Oranges, me pareceria que V. M. devria escribir al príncipe sobre ello tan llanamente, como si dél no se tuviesse la opinion que se tiene, y mandar á Madama que assí mismo le hablasse sobre ello.

Esto es quanto me ocurre cerca de lo que V. M. me ha mandado scrivir. Suplico á V. M. perdone tan larga scriptura, que en negocios tan graves no se puede escusar esta prolixidad.

N. S. la S. C. R. persona de V. M. guarde, etc.

EL DUQUE DE ALBA.

TRADUCTION.

personne; mais j'ai réfléchi que sa présence à la cour le rendrait mille fois plus odieux encore à ses ennemis, et qu'il ne se briserait pas une tuile sur leur maison qu'ils ne s'imaginassent que c'est le cardinal qui la brise par la main de votre majesté.

Pour ce qui regarde le concile, il me semble que nous ne devons plus en parler que comme d'un corps mort: Dieu veuille avoir son âme!

Quant au gouvernement de la principauté d'Orange, votre majesté devrait, ce me semble, écrire au prince absolument comme si on ne le soupçonnait de rien, et charger Madame de lui parler dans le même sens.

Voilà tout ce qui se présente à ma pensée au sujet des choses sur lesquelles votre majesté m'a demandé mon avis. Je la supplie de me pardonner la longueur de cette lettre; mais, dans une matière aussi grave, il n'est guère possible d'éviter la prolixité. Dieu garde, etc.

LE DUC D'ALBE.

XLI.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II¹.

(Mémoires de Granvelle, IX, 206-208.)

Malinas, á 24 de diciembre 1563.

Con un correo que despacharon mercaderes de Envers poco ha escriví á V. M., y assí havrá poco que dezir de mi parte por agora. Los deputados de los estados se fueron á referir, ni hubo gracias á Dios mas alboroto ny alteracion. Siguióse el camino ordinario en casa destes señores de dezir mal de mí, assí ellos con las ocasiones como sus criados para solevar mas las voluntades de la gente; y aunque es cosa que haze mal estómago, çufro con paciencia lo que es contra mí.

Con los de Brabante se negoció no sobre la demanda nuevamente hecha, que pareció mejor diferirlo un poco, sino sobre la negocia-

¹ Le cardinal rend compte au roi de ce qui s'est passé à la dernière session des états de Brabant, convoqués à Bruxelles. L'objet principal a été la situation des finances et l'affaire des subsides. Demandés depuis longtemps et déjà alloués par les autres provinces, ces subsides n'ont pu encore être obtenus, malgré les efforts de Schetz et de Strale, qui, déjà en avance de sommes considérables, avaient intérêt à les faire accorder. Le prince d'Orange et plusieurs de ses amis se sont employés dans le même but, mais sans plus de succès. Quelques individus, dans le peuple, avaient proposé un instant de faire porter

le poids de l'impôt sur les abbés et prélats, au moyen de la confiscation des biens qu'ils pouvaient avoir acquis sans autorisation; mais cet expédient n'a point prévalu, et on a jugé à propos de différer la réponse finale des états. Après quelques autres détails sur cette matière et sur celle de la dotation des nouveaux évêchés de Brabant, M. de Granvelle revient sur ce qu'il a déjà dit ailleurs, que ces abbés, grâce aux difficultés qu'ils suscitent incessamment, finiront par l'emporter, au grand dommage du monarque, qui perd le droit exclusif des nominations aux abbayes vacantes, et par conséquent l'espoir

cion vieja de las ayudas pedidas en Arras, y despues que tanto tiempo ha han acordado los otros estados. La dificultad agora ha venido á resolverse en lo de la plebe de Brussellas que está alterada y resentida de los de su magistrado, y han querido que en todo caso se quitasse el pensionario Martini, que ya tomó su licencia, pero con todo esto no han venido aun á consentir por su parte las ayudas, aunque Schetz y Strale por ser interesados en ellas por dineros que sobre estas han anticipado, han hecho todo quanto han podido. Tambien ha travajado en ello y muy bien el príncipe d'Oranges á quien los de la villa hizieron un banquete quatro ó cinco dias ha, para que tuviesse oportunidad de hablar á la plebe, lo qual hizo de muy buena manera, y esto despues de haver hecho con algunos de los suyos oficios á parte con algunos del pueblo que parecian tener crédito; mas en fin tampoco ha podido concluir nada con ellos, y querian algunos de la dicha plebe proponer expedientes nuevos de donde sacar la suma y cargarla sobre los prelados y abades, pretendiendo que se confiscasse lo que pueden haver adquerido sin licencia, y en fin por no romper del todo tomaron por expediente de diferir su final respuesta fasta despues de las fiestas.

En lo de la continuacion de la paga de las guarniciones, de que

de plazer au conseil des états les hommes qui lui auraient été le plus dévoués. Du reste, les choses sont loin de s'améliorer à la suite du bruit assez généralement répandu que le roi ne viendra point dans les Pays-Bas, auxquels il ne porte qu'un tres-médiocre intérêt.

Les Français ne perdent aucune occasion de nuire aux intérêts de sa majesté catholique, et cherchent à propager en Flandre le désordre qui regne parmi eux. Dernièrement le connétable, persuadé que la dernière session des états serait orageuse, a écrit au comte de Hornes, son parent, pour l'engager à faire revoquer l'édit sur l'importation des vins de France, parce

que, dans le cas contraire, il ferait imposer une taxe sur les harengs que la Hollande expédie dans le royaume. « Cette menace « n'était qu'un épouvantail, ajoute le cardinal, et il y a lieu de croire que, sans « nous avoir prévenus, ils l'auraient déjà « réalisée il y a longtemps, s'ils y avaient « entrevu quelque profit réel pour eux ou « quelque dommage pour nous. » Quoi qu'il en soit, le connétable a perdu son procès, et comme l'édit en question avait été porté de l'assentiment des seigneurs, le comte de Hornes n'a point insisté sur son retrait. Réunion nombreuse des seigneurs en la ville d'Anvers.

no se ha aun hablado entre los estados de Brabante por tomar resolucion en ello, dicen los principales de los nobles que havrá gran dificultad; desto meses ha, y aun mas de año que nos ha amenazado el marques. No querria que el desseo de salir profeta y de poner á V. M. en necesidad nos liziesse daño. Yo he hablado en ello á algunos principales del gobierno de Envers que estuvieron conmigo en Cantecroy, y me han dicho expressamente que habiendo platicado sobre ello algunos á parte, y no en forma de negociacion de estados, hallan que en los prelados y en las villas no havria dificultad por la continuacion, que pueden satisfazer á ella por la mesma via que hastaquí, mas que bien la podria haver en lo que se ha pedido de que suplan ellos al costo, aunque me dezian tambien harto claramente que haviéndoseles hecho el cálculo tan claro por el qual conoscian evidentemente que no llegaria esto del costo por la parte de los de Brabante á doze mil florines, les parecia que era poca cosa, y se han contentado en extremo de la buena manera con que Madama les habló despues de haver hecho el presidente la proposicion con mucha satisfaccion de todos los que la oyeron; no sé si todos hablarán el mesmo language, y temo que no por lo que arriba he dicho, y ternia mejor esperança si en esto tambien fuessen interessados Strale y Schetz.

Con los prelados de Brabante se ha tractado de nuevo sobre lo del dote de las yglesias, y reduction de tres en dos, como V. M. entenderá por lo que Madama escribe, y conocerá mas claramente los humores si como yo lo he acordado se embia la relacion estendida de todo lo que han passado los comisarios con los abades. Lo malo que hay en el negocio es demas de la desvergüença con que se ha tractado salir ellos con la suya, y no V. M., y la dificultad que se terná en hallar lo que mas será menester para cumplimiento del dote necessario, y demas desto quedar V. M. con las manos atadas en las provisiones de las abadías, queriendo que se tenga respecto al parecer de los commissarios, y que por un commissario que se ponga de parte de V. M. haya dos abades que ternán dos votos contra uno, y

el querer que se discutan primero los frayles del monasterio, y en fin que se tome uno de la órden por donde quede excluido el designo de V. M. de que huviessse entre los abades y prelados de Brabante en las negociaciones de las ayudas y otras cosas que cada dia se ofrecen que se han de tractar con los estados, personas que entiendan y confidentes quales V. M. podria escoger, mandándoles tomar el ábito. Tambien hay que las pensiones quieren que no se puedan poner sino con consentimiento del abad y del convento, lo qual tampoco se haze en ninguna parte sin esto; mas á mi parecer han añadido con industria de abad bendezido, con pensar que teniendo su bendicion no consentirá nada, como veemos agora que despues de asegurados abades, quasi en todas cosas son contrarios á V. M., pero en esto se ternia buen remedio no dándoles su primer despacho sin tener la obligacion qual conviniessse. Y yo no sé cómo se podrá hazer menos, segun las cosas estan, que de passar por lo que ellos quisieren, y tanto mas que he entreoydo que han dicho entre sí que no firmarán el acordio destas ayudas, y menos de la continuacion, que primero no tengan la obligacion de V. M. firmada y sellada como la piden; mas yo me refiero al parecer que Madama con el de los señores que cabe ella estan dará á V. M., y me consuelo con esperança de que los tiempos no serán siempre de una manera.

Los humores no mejoran, ántes empeoran con la opinion que algunos han sembrado estos dias, de que es burla V. M. haya de venir, sino que hechamos esta fama por espantajos (y ha pesado á algunos de que se haya dicho en la proposicion que tenga V. M. gana de venir), y que de la corte de V. M. escriven algunos que acabadas las córtes de Monçon buelve á Castilla, y que ny tiene V. M. gana de venir ny hay para que, ny se le da nada destos estados, y esta opinion aunque falsa, y el creerla muchos haze mas daño de lo que yo sabria enca-recer.

No pierden los buenos de los Franceses ninguna ocasion para servirse de todo lo que les parece venir á propósito en daño de V. M. con el sentimiento que tienen de ver las alteraciones de su tierra, y

que hastaquí, gracias á Dios, no las hay puestas por obra en esta; y nuevamente el condestable, confiado que en esta junta havria alboroto, que assí les deve persuadir Testu, que aquí esta, ha escripto cartas al conde de Hornes, su pariente, diziéndole que como al almirante le toca todo lo de la navegacion, y aun la protection de la pesca, exhortándole á que procure que en esta junta de los señores se revoque el edicto de los vinos porque no se venga de parte de Francia á seguir este exemplo poniendo tassa á los arenques, lo qual yo soy cierto que huvieran ya hecho si dello recibieran provecho y nosotros daño, mas base justificado el crédito del vino al dicho de Hornes con dezirle tambien que se havia hecho con parecer de los señores, de manera que se ha conformado con lo hecho sin seguir el parecer del condestable.

Agora han ydo á Envers el príncipe, Aigmont, Hornes, Montigny, Meghen, Hocstrat, y estos otros que los siguen, y allí estan tambien la princessa, madame d'Aigmont¹, madame de Brederode² y otras; y los ha de festejar la villa, no sé lo que despues harán; bien presungo que no se apartarán unos de otros muy lexos, estando esperando la respuesta que V. M. les hará, la qual aguardan con gran desseo; y plega Dios que sea tal que della succeda lo que mas convenga al servicio de V. M. que es aquello solo que yo desseo. . . .

¹ Voir tome V, page 632.

² Émilie de Gombert de Neunaar, femme de Henri, seigneur de Brederode. A la mort de ce seigneur, arrivée le 13 février 1568, chez le comte Just de Schaumbourg, auprès duquel il s'était retiré,

cette dame épousa en secondes noces Frédéric II, électeur palatin. Henri, beau-frère de M. de Chantonnay, était fils de Renard, seigneur de Brederode et de Viannen, chevalier de la Toison d'Or, et de Philippine de la Marck.

XLII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A RAULET, SECRÉTAIRE DE LA REINE D'ÉCOSSE.

(Mémoires de Granvelle, IX, 210-212.)

Malines, 26 décembre 1563.

Monsieur le secrétaire, voz deux lettres du viii et xiii¹ d'octobre dernier ne sont pas venues plus tost entre mes mains que devant-hier, veille de Noël après les vespres; et comme je ne cognoissoye celluy quy me les appourtoit, lequel me dict seulement qu'elles seroient de vielle date, pour ce qu'il avoit esté détenu prisonnier en Angleterre et foillé, combien qu'il avoit sy bien caché les paquetz qu'ilz n'avoient point esté veuz, je ne me vouluz déclarer en nulle chose à luy, désirant premier veoir ce que seroit esdicts paquetz. Car comme je sçay les ruses dont quelquesfois l'on use pour descouvrir les négociations dont l'on se doute, je y vouluz procéder comme il convenoit selon ce, et luy diz seulement qu'il véoit que nous estions à ces bons jours, et qu'il seroit bien qu'il me donnast une payre de jours, et que ce pendant il se tînt quelque part à l'escart, et lors retournant devers moy, ayant veu le tout, je luy pourroye parler; sans luy dire chose quelconque davantaige, ni que j'eusse cognoissance de ce pourquoy il pouvoit venir.

Je trouvay voz deux paquetz sains et entiers, cachetez de lacque en croix sur les cordons avec le petit cachet de la Roïne, et fuz bien marry quand je vidz les dates, considérant que sa majesté aura esté en peine attendant responce, ores que la dilation soit sans ma culpe; et vous pryé en faire les excuses et remercier de ma part très-hum-

¹ La lettre du 13 ne se retrouve pas.

blement à sa majesté de l'opinion et confiance qu'elle prend de moy, pouvant fort bien avoir ladite confiance. Mais vous luy pourrez dire qu'en l'opinion qu'elle ha, elle se pourroit par sa grande bonté grandement mescompter, ne recognoissant en moy ny sçavoir ni prudence que méritent que de si loing l'on me demande advis, et mesme sur une chose si importante et difficile, et à laquelle mal se peult donner advis sheur, sans avoir débattu beaucoup de choses auxquelles ne peuvent lettres satisfaire; combien que vous n'avez rien délaissé de vostre part pour m'informer bien particulièrement, suyvant son ordonnance et commandement, tant du plus substancial du proposé de l'ambassadeur du coustel d'Angleterre, que de ce que S. M. impériale avoit respondu à monseigneur le cardinal de Lorraine, sur ce qu'il avoit mys en avant le mariage de monseigneur l'archiduc Charles, ce que, suyvant sa responce estant au dehors d'icelle, le s^r de Rennes¹ a mys en avant à S. M. impériale signé de sa main, et la responce que S. M. impériale a donné par escript aussy signé. Et est fort apparent ce que par charge de Sa Majesté vous m'escripvez, que qui a esté cause que l'escript donné par ledict s^r de Rennes soit esté tel, ayt aussy forgé ce que par escript l'on a envoyé de France à la Royné, sur les lettres de crédençe de monseigneur le cardinal de Lorraine, que l'on n'a pas consentu au s^r du Croc de porter luy-mesme, à couleur qu'il ne fust sheur d'aller par delà sans sauf-conduict, et que enfin pour estre passées les choses oultre et contre la volenté de sa majesté, elle ne se tienne encores jusques à ores lyée à nulle négociation.

Considérant le tout, j'apperceoye que du coustel d'Angleterre l'on ne luy propose chose sur quoy se puisse fonder espoir que l'on désire procurer sa grandeur : car de ce coustel-là, non seulement l'on l'exclut de l'alliance du parentage de l'empereur, et comme ilz dient par de là selon que l'on entend d'ailleurs, de tous mariaiges quy soient du sang de la maison d'Austrice soubz laquelle toutesfois est

¹ Bernardin Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur de France à la cour impériale depuis 1560.

la meilleure partie de l'Europe, toute l'Espagne, bonne partie de l'Italie et des principales isles adjacentes, tous les pays de par deçà, l'empire, les royaumes d'Hongrie et de Bohême, et tout l'ancien patrimoine de ladicte maison d'Austrice; mais que l'on luy propose expressément de prendre party de quelc'un de la noblesse d'Angleterre. Et combien qu'il se faict mention de party estrangier, pourveu qu'il ne soit de ladicte maison d'Austrice, sy est-ce qu'il se touche froidement et en voy peu sur quoy sa majesté puisse faire fondement asseuré, proportionné à la grandeur à laquelle elle doit prétendre. Mais il me semble que de ce costel-là l'on la voudroit veoir attachée bassement, afin qu'elle n'eust non plus de force; qu'est ce qu'en Angleterre l'on voudroit, où la royne se pourroit après marier et avoir des enfanz. Et quoy qu'il soit de l'assurance que l'on offre de la succession, la voyant destituée d'aultre pouvoir, l'on en pourroit après disposer comme l'on voudroit; et c'est quant à l'Angleterre.

Du costel de France, je ne voy que l'on luy offre aucunement le mariage du roy très-chrestien; et à la vérité sy l'on venoit à ce, il y auroit plus à penser, et sçachant ladicte royne ce que c'est du royaume de France pour y avoir esté nourrye et commandé en iceluy comme royne, il n'y a personne quy mieulx luy peust dire en ce ce que luy convient qu'elle-mesme. Mais, à ce que j'apperçoys, l'on doit tenir aultre fin quant à ce mariage; aultrement comme François sont libéraux d'offrir partiz, je tiens que cela ne fust demeuré en la plume. Et non seulement il ne se propose rien, mais je voy par ce que vous m'escripvez, qu'en ce qu'ilz mettoient en avant du mariage de monseigneur l'archiduc, ilz sont assez largement au dehors de l'intention de ladicte dame, laquelle ou fust fondée sur le conseil du feu évesque Quadra, ou mesme de sa propre prudence, ne me semblé estoit hors de très-bon fondement, désirant que pour entrer en négociation, l'on lui déclarast ce qu'elle vouloit sçavoir, et que les choses passassent par les moyens qu'elle mettoit en avant. Mais à la vérité je prends bien mauvaïse opinion que l'on se soit tant eslongné de sa volonté, et cela me faict penser (comme je voy que vous soupsonnez)

que la négociation ne procède à la volonté de monseigneur le cardinal, mais qu'il se laisse forcer par ceux qui veullent qu'elle procède ainsy; et considérant le conseil dont présentement use la royne mère et la faveur qu'ont à la cour le prince de Condé et les Chastillons, je me doute très-fort que non seulement l'on n'y cherche la grandeur de la maison de Guyse, mais plustost l'abbaisser, et que, combien que l'on peut démontrer quelque espoir du mariage du roy très-chrestien, ceux quy sont ennemys de ladite maison de Guyse, cognoissans combien par le mariage du feu roy François la grandeur d'icelle s'augmentoit, traverseront tout ce qu'ilz pourront, et mettront en avant plus tost tous aultres partiz que de consentir à icelluy; et davantage que comme ennemys tant exprès de ladite maison, considérans que de la grandeur de sa majesté ne peut synon redonder celle de ladite maison de Guyse, ils traverseront aussy tous les chemins par lesquelz l'on puisse venir à l'accreue d'icelle.

Du party de monseigneur l'archiduc, je n'en puis, pour mon devoir, synon dire tout bien, et la conjunction du roy mon maistre avec sa majesté impériale et tous les siens est telle, que je suis assuré qu'il ne se fera rien, quant au mariage de monseigneur l'archiduc, que ce ne soit au gré et contentement du roy mon maistre; mais ce que sa majesté désiroit que du coustel dudict seigneur roy entrevint aultre chose que simple consentement, sy ledit mariage se doit faire, ne me sembleroit synon estre bien fondé.

Quant à ce dont nous avons parlé ensemble, vous estant à Bruxelles, vous pouvez considérer de quelle importance il seroit, et j'ay nouvelles que mes lettres sont arrivées par lesquelles j'ay donné fort particulier advis de noz propoz; mais l'on me remet la responce principale à la venue de l'ambassadeur qu'est jà choisy pour venir incontinent tenir le lieu du feu seigneur évesque de la Quadra. Et comme en chose de telle qualité et importance, je ne m'avance volontiers de moy-mesme, estant si loing du maître comme je suis, il fault que je me contienne aux termes que dernièrement vous entendistes de moy icy, en attendant la venue dudit ambassadeur

qui ne peut tarder, selon ce que j'ay entendu par lettres venant d'Espagne que je receuz au commencement de ce mois; et si l'on veult attendre ce qu'il pourtera avant que de prendre aultre résolution, il me semble que sa majesté n'y perdra rien. Quant aux responses que sa majesté pourroit faire pour encores attendre jusques à la venue dudit ambassadeur, je n'en sçay que dire pour y avoir sy long-temps que voz lettres sont escriptes, et n'avoir aussy entendu ce que se sera passé aulx estatz que l'on a tenu d'Escosse; sur quoy peult-estre se pourroit fonder beaucoup mieulx ce que l'on voudroit respondre. Mais s'il n'y a chose survenue que donne cause de prendre aultre advis, puisque l'on voit le peu de fondement que l'on peut faire sur ce que se met en avant du coustel d'Angleterre, il me sembleroit, à correction, que l'on pourroit dire, après avoir mercyé le bon advis, le mesme que sy souvent respond la royne d'Angleterre, « que jusques à maintenant Dieu ne l'ayt encores inspiré à se résoldre à se marier, mais que, s'y résolvant, elle regardera de ne faire chose qu'avecq raison puisse desplaire à personne; » sans se partir de ceste généralité.

Au regard de France, sy l'on la presse, qu'elle pourroit respondre que puisqu'elle a entendu la fin du concile, lequel s'acheva le *iiii*^e de ce mois, et que Mons^r le cardinal estoit, comme il est, en chemin pour venir en Lorraine, elle se délibère d'envoyer quelc'un par devers luy, et qu'elle pourroit différer cest envoy pour quelques jours, à couleu d'aultres affaires; et ce pendant l'on verra ce que pourra advenir, et tiendra la négociation du mariage de mondit seigneur l'archiduc en pied, pour, selon ce que viendra, se résoldre après à ce qu'elle verra plus convenir. Remettant toutesfois le tout à meilleur advis et au bon plaisir de sa majesté, laquelle me trouvera prest pour, de mon pouvoir, luy faire service très-humble, selon que je sçay et l'affection que le roy mon maistre luy pourte et mon obligation le requiert. Et pour fin de ceste, je prie le Créateur quy, monsieur le secrétaire, vous doint l'entier accomplissement de voz désirs. De Malynes, ce *xxvi*^e de décembre 1563.

XLIII.

CHARLES DE TISNACQ¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, IX, 218-219.)

Almona, 30 décembre 1563.

Monseigneur, je responderay icy à celles de votre main du ix de novembre. Sur l'affaire du conseiller Renart, ne sçauois certes de mon costel plus que dire sinon comme paravant, que sa majesté doibt, sur ce que touche l'obéissance à ses deux lettres, avoir déclaré à madame la duchesse son intention par ses particulières, à quoy me remetz, n'en sçachant aultrement le secret; et sçait son Alteze quelle chose la peult mouvoir de ne y avoir fait jusques oires aultre démonstracion, mesmes se trouvant sa disposition comme contiennent vos susdites. Il² n'est saige de faire pis que paravant : les princes ont les mains bien longues, et sçavent par temps bien rendre et redoubler le payement. Quant à la ligue, j'ai aussy escript comme elle me desplaisoit, et ne me puy persuader que homme de sens et entendement la puyse trouver bonne. Quant au remède que seroit la présence du maistre, il me semble qu'il se diffère tousjours; et comme sur ce que Madame en escript et l'instruction du seigneur Armenteros en parle sy pertinentement, j'ay demandé à sa majesté ce qu'il plairoit-y luy respondre en ses lettres, et y adjoustay, s'il luy plaisoit plus, y polroit satisfaire avec celles de sa main ou le déclarer de bouche audit Armenteros, me respondist qu'il y responderoit par lesdites siennes, ou me déclareroit après s'il entendoit

¹ Charles, fils de Simon de Tisnacq, gouverneur de Cambrai. (V. tome IV, p. 683.)

² (Renard.)

que l'on en touchast en nostre despesche. Et sur plusieurs aultres communicatións précédentes touchant ceste matière selon les occasions, n'ay jamais entendu que [paroles] générales; aussy ne me y advance volentiers bien avant, pour non luy donner cause de penser que, par trop de curiosité, je tascherois pour y sçavoir le secret; et estime que en debvez plus sçavoir par delà.

Selon que se parle icy communément du rethour¹ en Castille par Barcelone et Valence, et selon que s'est aussy parlé par plus long-temps, il polroit sembler que bien mal se y offrira le moyen pour faire tel voiage pour ceste année, ou il faudroit que l'on hastast fort le tout et que ce fust encores assez tard sur l'année. Néantmoins après ledict rethour en Castille, le temps descouvrira le tout plus avant. . . .

Les despesches que viennent du comptoir du sieur Erasso sont certes bien souvent telles que voz lettres contiennent, et sont encores bien souvent, après que l'on les a envoiées toutes signées, à renouveler, ores que la pluspart l'on les nous envoie quant le courrier doibt monter à cheval, et souvent ne les voyons, et vont aultres que la matière n'a esté en présence du maistre résolue; mais il fault passer par là. . . .

Gonzalo Perez m'a dit que Mons^r de Chantonny vostre frère se doit trouver icy, et qu'il seroit deschargé de sa charge, par où j'espère de le veoir tost. . . . Et me recommandant, monseigneur, sur ce, très-humblement à vostre bonne grace, je pryé le Créateur vouloir à vostre révérendissime seigneurie octroyer l'accomplissement de ses désirs. D'Almona, ce xxx^e de décembre 1563.

¹ (Du roi.)

XLIV.

EL REY D. FELIPE II

AL CARDENAL DE GRANVELLE¹.

(Mémoires de Granvelle, X, 5.)

Monzon, a 4 de enero 1564.

Don Phelippe, por la gracia de Dios rey de España, de las dos Sicilias, de Hierusalem, etc.

Muy R^{do} en Christo padre Cardenal de Granvela, nuestro muy caro y muy amado amigo. Aunque por lo que mandé al secretario Gonçalo Perez os scriviesse al último de deziembre avréis entendido la falsa nueva que en Madrid, y en otras partes de los reynos de Castilla y destos se avia divulgado, de que á mí me avian muerto de un arcabuzazo, y como aquella era falsa; todavía porque aquellas cartas yvan por Francia, y no se sabe si passarán seguras, y podria importar que se supiesse la verdad desto, por lo que podria causar esta ruin nueva en los ánimos de algunos nuestros súbditos dessos estados si la tuviesen por cierta, he mandado que vaya un correo por la mar de Poniente con este aviso para que ahí se sepa la verdad de lo que en esto ay, y la falsedad é invencion desta nueva, que no se puede creer que aya salido sino de algunos hereges por fines é designos particulares que deven tener, y assí escrivo á la duquesa mi hermana,

¹ Le but de cette dépêche est de démentir le bruit qui s'était répandu en Castille et dans l'Aragon qu'on avait tiré sur le roi un coup d'arquebuse dont il était mort. Cette fausse nouvelle ne peut être attribuée qu'à quelques hérétiques, dans le but de

troubler la paix de la monarchie. Dans une apostille à la suite, de la propre main de Philippe II, se lit cette phrase, entre plusieurs autres : « Puisque je vous écris cette lettre, vous pouvez bien croire que je suis vivant. »

avisándola desto, y á vos tambien os lo he querido hazer saber, como es razon, para que sepais que nunca tal cosa ha passado, y que quedo con salud y atendiendo al despacho destas córtes, que pienso se acabarán por todo este mes, y quedar desembaraçado para lo que conviniere al servicio de Dios y beneficio de mis estados, y que quedo entendiendo en el despacho de Armenteros, con el qual os avisaré de lo que mas huviere en esto y en todo, como es razon. Las cartas que irán con esta para el Emperador y Rey de Romanos mi hermano, le embiaréis á recaudo con la primera ocasion que huviere, y la que scrivo á Luys de Roman en Inglaterra.

Muy R^{do} Cardenal, nuestro muy caro y muy amado amigo, sea Nuestro Señor en vuestra continua guarda. De Moncon, á iiii de enero MDLXIII.

De la mano del Rey:

Pues os escribo esta, bien podeis creer que soy bibo; despues me ha parecido no escribir al emperador ni á los reyes de Romanos mis hermanos, ni al secretario que está en Inglaterra, porque si ay no ha llegado esta falsa nueva mejor es no divulgarla mas, y si ha llegado de ay se les puede escribir por my hermana y por vos la verdad de lo que pasa. A Armenteros ando despachando y partirá con brevedad, y porque os escribiré con él no digo aquí mas.

YO EL REY.

XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A M. DE RAY¹.

(Mémoires de Granvelle, X, 7.)

Bruxelles, 13 janvier 1564.

Quelques articles compilés, ou plutôt une dénonciation en forme contre le cardinal, avaient été présentés à M. de Ray pour y apposer sa signature, mais il l'avait refusée. Granvelle l'en remercie, et soupçonne que « ces articles ont été fabriqués par l'industrie de ce gentil Renard qui, par mille moyens pernicieux à la république, cherche à satisfaire à son ambition, se servant de gens que par son caquet il abuse pour les rendre ses ministres et exécuteurs de ses passions. » Les réflexions que cette conduite inspire au prélat sont dignes d'être méditées.

¹ Claude, chevalier, baron de Ray, appartenait à une famille du comté de Bourgogne, déjà illustre au XII^e siècle, et dont

les aînés prenaient le titre de seigneurs de la Roche-sur-l'Ognon. Lui-même avait épousé Anne de Vaudrey-Courlaou.

XLVI.

TRANSLATION

DE LA LETTRE DU ROY DE DENNEMARQUE ,

ESCRITE À SA MAJESTÉ CATHOLIQUE , AVEC LE SOMMAIRE DE LA RÉPONSE

(Mémoires de Granvelle, X, 10-11.)

17 janvier 1561.

Que sa majesté aura entendu et esté piécà sans doubté advertie du différent et de la desfiance, et finablement de la guerre et inimitié qu'est succédée et entrevenue entre luy, ledict roy de Dennemarque, et celluy de Zueden; actendu mesmes que doiz le commencement que les choses vindrent à ces termes, il estima convenir à l'alliance et accord héréditaire et à l'amitié qu'il a avec sa majesté, d'advertir incontinent dois alhors à madame la duchesse de Parme et Plaisance, gouvernante de sadicte majesté en ses Pays-Bas, de son intention et des causes à icelles le mouvantes. Sur quoy ladicte dame se déclaira et démonstra envers luy, de sorte que par raison il fault qu'il s'en contente et tienne pour satisfait, tant à l'endroit de sa majesté que celluy de ladicte dame; et pour aultant n'a pas estimé requis ny nécessaire de depuis en çà plus importuner sa majesté par aultres lettres et demandes, toutesfois aiant és présentes occurences tellement trouvé et sentu, en conformité de leur alliance, la bonne amitié et singulière volonté de sa majesté envers luy, n'a peu délaisser ny excuser plus longuement d'en remercier sadicte majesté bien affectueusement, et jointement aussy la prier qu'il luy plaise continuer constamment en

· Frédéric II, de la maison d'Oldenbourg, roi de Danemarck et de Norwège de 1559 à 1588.

la mesme volonté et affection en son endroit (dont il ne s'en doute aucunement) sans donner lieu ny crédit aux calumnies de ses ennemis et adversaires, par lesquelles, combien que, sans fondement, ilz procurent de mettre quelque sinistre et mauvaise soupçon et mesfiance entre sa majesté et luy, et par ce bout rompre la bonne et confidente correspondance et amitié que jusques à présent a esté par eulx sincèrement conservée, mais au contraire luy estre et demeurer toujours, comme jusques icy a fait, bon et loyal amy, cousin, confédéré et frère, et semblablement s'assheurer du mesme de son coustel, ainsy comme dit est il se tient pour tout assheuré que sa majesté de soy-mesme fera.

Au surplus, combien qu'il aye esté adverty pour certain que le roy de Sueden et ses adhérentz doivent desjà avoir practiqué et traicté esdicts Pays-Bas, et encoires à présent practiquent et traictent plusieurs choses hostilles encontre de luy, et en son préjudice et dommage, sy est-ce que tousjours il s'est arresté à ce que, nonobstant toutes les practiques que ses adversaires se pourront avancer de mesmes contre luy, tant auprès de sa majesté que madicte dame de Parme, qu'il sçayt toutesfois assheurement que la sincérité et amitié de sadicte majesté sera en son endroit plus grande et plus constante que de luy donner la moindre occasion du monde de s'en douter, ou à cause de ce, le mettre en soing de prendre garde à ses affaires; et que ainsy tient et croit-il encoires à présent indubitablement et pour aultant réciproquement il regarde et met payne que les subjectz de sa majesté, lesquelz hantent et viennent en ses pays et royaumes, soient traictez en tous endroitz le plus doucement que faire se peult, de sorte qu'il pense que nulluy d'iceulx aura occasion ny raison de se plaindre ny fascher, et que mesmes maintenant il a donné ordre de faire à ladicte dame gouvernante, sur aulcunes plainctes et advertissemens de peu d'importance que luy ont esté faictes et remonstrées, à cause de l'arrest de quelques navires chargées de farine et houblon, telle information et justification, qu'il pense assheurement que tant ladicte dame que aussy les remonstrans en demeureront

contens et satisfaitz. S'offrant au demeurant, que en quelque manière que ce soit il sçaura, suyvant l'alliance héréditaire, faire office de bon voysin, et que de son coustel il n'y aura faulte, estant entièrement délibéré de procurer à tout son extrême pouvoir tout ce que dessus, et s'il y a encoires aultre chose de plus que conviendra à la conservation de leur confidente amitié et bonne et sincère correspondance, ainsy que sadicte majesté, plaisant à Dieu, treuvera et congnoistra par les œuvres, toutes et quantes fois le besoing sera et occasion se addonnera; à la bonne grace de laquelle bien affectueusement se recommande, etc.

SUBSTANCE DE LA RESPONCE DE SA MAJESTÉ À LADICTE LETTRE
DUDICT ROY DE DENNEMARQUE.

Sans date.

Que sa majesté a receu par son gentilhomme sa lettre datée du 17 de janvier dernièrement passé, et entendu le contenu d'icelle et jointement ce que ledict gentilhomme luy a voulu dire de bouche de sa part; et quant au différent et la guerre présente qu'il a entre luy et le roy de Zueden, qu'il a grandement despleu à sa majesté et luy desplaît encoires bien fort que, nonobstant la grande diligence que l'on a faict pour procurer de les appoincter et accorder amiablement, les choses soient venu en termes de manifeste rompture: car elle aimeroit myeulx et désireroit grandement, tant suyvant son naturel pacifique et bon zèle chrestien que pour le bien et tranquillité publique, que sa majesté entend et traveille de procurer à tout son extrême povoir par tout et en tous endroitz, que tout le surplus des potentatz de la chrestienté véçussent et demeurassent en paix et concorde, que non pas par guerre travailler le repos publicque. S'offrant pourtant que, sy elle pourra procurer et moyenner par voye amiable la pacification et appointement dudict différent, qu'elle s'y employera de bien bon cœur, et de sorte que ledit sieur roy et tout le monde con-

guoistra le bon et grand zèle et désir qu'elle a de procurer et conserver partout la paix, union et repos publicque; et postposant l'incertaine et trompeuse fortune et variable et dangereux succès de guerre à la prouffitabile sheureté et assheurée tranquillité et jouyssance de la paix, il se veulle gouverner et conduire en cest endroit de sorte que l'on congnoisse plustost manifestement son affection et inclination de se vouloir accommoder à toutes honnestes et raisonnables conditions de paix, que de donner cause et occasion de le charger et reprendre du contraire. Et que sadicte majesté ne doute pas que en cas qu'il vouldroit donner lieu à pacification, que plusieurs aultres potentatz et princes du Saint-Empire, et signament l'empereur et le roy des Romains, s'ilz en seront requis, jointement avec sadicte majesté, s'employeront de bien bon cœur à traicter, procurer et arrester quelque bon accord, et que leur intervention et payne ne sera pas infructueuse.

Au demeurant, que sa majesté le remercie bien fort de ses courtoises offres que luy ont esté bien agréables, nonobstant que piéçà elle a esté souffisamment advertye et assheurée de son amité et bonne affection envers elle; et pour aultant que par les lettres de sa majesté cy-devant à luy escriptes, et plusieurs aultres indices, ledict sieur roy a assez entendu, et demeuré souffisamment assheuré de la réciproque volenté et affection de sa majesté en son endroit, et que sa majesté entend d'y persévérer constamment, sans se laisser légèrement et sans grandes et très urgentes causes persuader ny mouvoir au contraire, elle n'y répliquera présentement aultre chose synon que à tout temps elle regardera songneusement, ainsy qu'elle a faict jusques à oires, de conserver et maintenir de son coustel inviolablement la bonne amité et voisinance en la mesme confidence et sincérité que jusques icy a esté gardée par les feuz empereur et roy Chrestien¹, leurs pères, et semblablement aussy de sa majesté et ledict sieur roy, sans l'offencer ny l'affoiblir en sorte que ce soit. Au surplus l'assheurant sa majesté, qu'elle ne sçayt ny a pas entendu que jusques à pré-

¹ Christian III.

sent aye esté traicté ny practiqué à son préjudice par ledict sieur roy de Zueden, auprès de sa majesté, ny en ses Pays-Bas, chose quelconque; et que en cas qu'il se feroit, que sans préalablement l'en advertir, elle n'y adjoustera ny foy ny crédit, et moins se laissera persuader de, directement ny indirectement, faire ny permettre (aultant que luy sera possible) que se face chose que puisse redonder au préjudice et diminution de la ligue héréditaire : le requérant de vouloir faire le mesme de son coustel à l'endroit de sa majesté, et avoir toujours en favorable recommandation les subjectz d'icelle que viennent, hantent et traictent en ses pays et royaumes, sans permectre qu'il leur soit fait empeschement ny tort quelconque, ainsy que sa majesté se tient du tout assheurée qu'il fera, et suyvera en ce la trace de feu son père. Et quant à l'arrest des navires dont il fait mention en sa lettre, sa majesté se confie et se persuade qu'il aura en tout bon respect de ne faire ny permettre faire en cecy riens que aura peu ou pourroit causer à sa majesté quelque préjudice; et que si les subjectz de sa majesté, par ce boult ou aultrement, aient esté en quelque chose intéressez, qu'il aura eu égard de leur faire toute bonnè raison, et que pour l'advenir il usera du mesme respect et aura en toutes choses semblables tout esgard requis et convenable, de sorte que aultres potentatz, avec lesquelz sa majesté se treuve alliée par semblable amité et confédération, ne puissent prendre opinion que sa majesté aura voulu ou vouldroit permectre aucune chose au préjudice d'icelle; et qu'il trouvera semblablement, tant auprès de sa majesté que de ses gouverneurs ès Pays-Bas, tousjours bonne correspondance, et congnoistra par l'effect que l'intention de sa majesté est d'augmenter et accroistre, et non pas diminuer leur amité.

XLVII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, X, 14-19.)

Brusselas, á 21 de enero 1564.

.....No estuvieron aquellos señores con la compañía que escribí á V. M. en Envers mas de dos dias, y se fué el príncipe á Breda, y Aigmont bolvió aquí, ny he entendido que allí se negociasse cosa alguna sino de hazer buena xera; no sé si con Strale havria hablado alguno aparte, aunque tampoco veo para qué, pues havian estado aquí todos juntos tantos dias, y presente el marques que es el que lo concierta todo. La ayuda de Brabante está todavía en lo que V. M. verá por las cartas en frances, y así no hay aun memoria de negociar con los de Brabante sobre la continuacion del entretenimiento de las guarniciones, y temo infinito que suceda lo de que postestamente se dió aviso, que con industria quizá diferirán el acordio porque se

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, 21 janvier 1564.

Details préliminaires sans beaucoup d'intérêt nouveau. Les seigneurs mécontents contiennent mal leur dépit en faisant bonne chère entre eux. Les états de Brabant ajournent indéfiniment le vote du subside pour l'entretien des garnisons, probablement dans la vue d'occasionner quelque mutinerie parmi les soldats. Le seul remède capable de prévenir le désordre serait d'envoyer en Flandre la somme nécessaire, qui resterait en dépôt,

alborote la gente de guerra, ny hay otro remedio sino el que á V. M. se escribió y agora se le acuerda de embiar promptamente y con mucha celeridad aquella quantidad, que despues quedará aquí por depósito. Es verdad que seria bien que lo supiesse solamente Madama; mas yo veo que allá se guarda tan poco secreto como aquí, y que desassossiega mucho las voluntades lo que algunos particulares de allá escriben; y para mí creo que no seria malo coger una vez el despacho, y abrir quantas cartas se escriben á particulares, sin tocar en ninguna manera á las que vienen para los señores, por no alborotarlos mas; y aunque por allí no se entendiesse gran cosa, pues deve venir lo que mas importa debaxo de cubierta para ellos, todavía serviria de escarmiento, para que de miedo que se hiziesse otras vezes, no osassen algunos escribir de allá tan sueltamente cômô hazen, y á la verdad temo que estos avisos y las correspondencias nos hazen mucho daño.

Las voluntades son mas alteradas que nunca, y sienten en estremo

TRADUCTION.

a tout hasard, jusqu'à ce que les états eussent fait leur devoir; mais, continue le cardinal,

Il serait bien que Madame seule en fût instruite. Malheureusement je vois les secrets aussi mal gardés en Espagne qu'en Flandre, et certaines communications venues de ce royaume jettent ici beaucoup d'agitation dans les esprits. Pour moi, je suis d'opinion qu'on ne ferait pas mal de saisir une bonne fois les dépêches, et d'ouvrir toutes les lettres adressées à des particuliers, sans toucher néanmoins à celles destinées aux seigneurs, afin de ne pas leur donner de nouveaux sujets d'irritation. Cette recherche, j'en conviens, fournirait peu de renseignements bien certains, parce que tout ce qu'il importerait de savoir est sans doute expédié sous leur couvert; mais l'on obtiendrait du moins ce résultat que, dans la crainte de voir se renouveler une investigation semblable, les correspondants d'Espagne n'oseraient plus se donner une aussi libre carrière, et je crois volontiers que tous ces avis et ces échanges de lettres nous causent un mal infini.

L'irritation des esprits est toujours la même, et les seigneurs sont vivement émus du silence de votre majesté sur la lettre qu'ils lui ont adressée; je crois qu'il

que V. M. no les responde, y por cierto creo que aprovechará que á lo menos escribiera V. M. á M. d'Aigmont, y que le hiziera escribir por ganarle, que, soltándose un esclavon tan importante desta cadena, yo para mí creo que todos vernian á lo que V. M. quisiesse, señaladamente viniendo V. M. y entretanto proveyendo lo que es menester, y dando señales muy de veras de que brevemente haya de venir. Y si esto no se haze, sospecho muy mal de la primavera, que aunque hastaquí no sabemos particularidad de las pláticas de la Germania con Franceses y otros, lo qual se entenderá en la quaresma, es de temer que á la primavera no nos faltará revolucion y embaraço, y lo que se podria estorvar con officios y diligencias y poca suma de dinero, no podrá despues recibir, con quanto se haga ny con todo el dinero del mundo, remedio.

Madama me ha contado lo que con ella con tanta passion ha pasado M. d'Aigmont, y me ha dicho que lo escribirá á V. M. Dias ha que veo yr creciendo su sentimiento, y es continuamente stimulado.

TRADUCTION.

serait prudent qu'elle écrivit ou fit écrire à M. d'Egmont: car, en détachant un anneau si principal de cette chaîne, j'ai lieu de croire que tous se rangeraient sous le bon plaisir de votre majesté, surtout, si, en attendant sa venue, elle pourvoyait aux choses urgentes et leur donnait des témoignages de sa sérieuse intention d'arriver bientôt au milieu d'eux. Et si cela ne s'effectue pas, j'augure fort mal du printemps prochain, quoique nous ne sachions encore rien des choses qui se traitent entre les Allemands et les Français et aussi ailleurs. Ceci pourra venir au jour à l'entrée du carême, et je prévois que nous ne manquerons au printemps ni d'embaras graves, ni peut-être de révolutions. Ce qui serait évité maintenant avec des soins, de la vigilance et un peu d'argent, deviendra sans remède dans peu de mois, malgré toutes les peines et tout l'or du monde.

Madame, en me racontant la scène si animée qui a eu lieu entre elle et M. d'Egmont, m'a dit qu'elle en rendrait compte à votre majesté. Depuis plusieurs jours je vois croître le ressentiment de ce seigneur; il est excité tantôt par Renard lui-même, qui le visite depuis deux mois avec une grande assiduité, tantôt par les affidés de cet homme, qui les fait parler comme si tout ce qu'ils disent venait d'eux-

algunas vezes de Renard mesmo, que se haze agora de dos meses acá mas familiar de lo sólito en su casa, y otras vezes de personas que el dicho Renard somete como si hablassen de suyo, porque los oficios que parecen hechos por mas vias y conformes, obren con mas fuerça. Y torno á dezir que fuera bien haver correspondido al dicho Sr. d'Aigmont diferentemente que á los otros, tractándole con todo amor, porque, como siempre he escripto, yo creo que su intencion es muy buena y que tiene muy buenas entrañas; mas llévanle engañado.

Cada dia me vienen avisos de nuevas amenazas, y he visto carta de un criado de V. M. que escribe á otro aquí, que tambien lo es y me la ha mostrado, no me habiendo osado escribir á mí, porque teme que si fuesse descubierto le matarian en Borgoña, que á el mesmo que ha escripto la carta ha dicho M. de Rye que si él pierde su processo (no sé de qual entienda) me ha de matar de su mano, aunque por ello haya de morir luego y perder su hazienda, y que quando él no lo quisiesse hazer tiene apostados y apercebidos quatro ó seys,

TRADECTION.

mêmes, parce que des paroles se résumant de la même manière et arrivées de divers côtés agissent avec beaucoup plus de force. Je viens donc à répéter encore qu'il serait bien d'agir avec M. d'Egmont d'une manière différente qu'envers les autres seigneurs, le traitant avec un empressement affectueux, attendu que, selon que je l'ai toujours écrit, je lui crois de bonnes intentions et un cœur droit; mais il est égaré par ceux qui l'entourent.

Il me parvient journellement de nouvelles menaces. La dernière m'a été révélée par la lettre d'un serviteur de votre majesté¹ adressée à un habitant de cette ville, non moins que lui affectionné à la cause royale. Ce dernier m'en a donné communication, à défaut de l'auteur, qui n'a pas osé s'adresser directement à moi, dans la crainte qu'étant découvert on ne l'assassinât en Bourgogne. Cet homme donc a entendu de la bouche même de M. de Rye² que si par malheur il venait à perdre son procès (je ne sais duquel il veut parler), il me tuerait de sa propre main, dût-

¹ « Le maître des comptes Rossel, à qui M. de Rye l'a dict, l'a escript au secretaire Bave, qui me la monstra. » (*Note du cardinal.*) — ² Voir tome VI, 318.

que le han ofrecido de lo hazer. Yo no sé cierto sobre qué fundamento, por no haver entendido que tenga otrós processos sino dos : el uno contra el duque de Wirtemberg que le han de juzgar los del parlamento de Dola, haviéndose dado aquí á ambas las partes cartas de justicia, y de lo que allá hizieren no sé qué culpa he yo de tener, y quando allí estoviesse, por todas estas amenazas no dexaria de hazer lo que la justicia dictasse, ó fuesse por él, ó contra él; mas ny yo sé los méritos del processo, ny quién tiene en él justicia ó sinjusticia. El otro processo es el que tiene en la causa de Ericourt contra el conde d'Ortembourg, y con grandíssimo agravio del dicho conde, que no obstante las recomendaciones del emperador se ha diferido de remitir la causa á juezes para que puedan instruir el processo; y yo siempre por mi parte he procurado que se encaminassen las cosas entre las partes á concierto, así por beneficio dellas, como para que el estado de Borgoña no venga á padecer mas; y dende el mes de agosto passado se havian deputado el príncipe d'Oranges y M. d'Aig-

TRADUCTION.

il perdre aussitôt après la fortune et la vie, ajoutant que, dans le cas où il lui repugnerait de se faire justice lui-même, il avait à sa disposition quatre ou six individus prêts à le remplacer, et qui lui avaient offert leurs bras. Pour moi, j'ignore à quelle occasion il peut m'en vouloir; je ne lui connais que deux procès, l'un avec le duc de Wurtemberg¹, lequel doit être jugé au parlement de Dole, chacune des parties ayant reçu ici des lettres de justice à cet effet; or je ne vois pas comment on pourrait m'attribuer la responsabilité de la sentence qui sera rendue; et, à supposer que je figurasse au nombre des juges, toutes ces menaces ne m'empêcheraient pas de prononcer conformément aux dispositions de la loi, que ce fût pour ou contre les intérêts de ce plaideur. Mais j'ignore complètement les droits des deux parties, et par conséquent qui d'entre elles a tort ou raison. Le second proces

¹ Pour raison des terres de la succession de Thiébaud IX, sire de Neufchâtel, et maréchal de Bourgogne, mort en 1469, lesquelles, contre la teneur formelle de son testament au seul profit des mâles de

sa famille et de son affinité, avaient passé, malgré les protestations des héritiers substitués, aux filles de sa descendance. et par celles-ci dans la maison de Rye.

mont con el consejero Opero, para que con los que S. M. Ces^a embiasse, se tractasse del dicho concierto; y comparecieron los de S. M. y los del conde d'Ortembourg, pero no los de M. de Rie ny de su padre, y con harto poco respeto, que pudieran con tiempo haver avisado si sus negocios estorvavan la venida, y á falta desta comparicion se ha remitido á tractar del concierto para el principio deste mes de hebrero que viene. Y se puede ver claro qué culpa puedo yo tener en lo que aquí se tractare, para que merezca, si no se hiziere lo que dessea, ser muerto de su mano; mas él es moço, y con el calor juvenil dize lo que quizá no osaria executar. Y suplico á V. M. que por evitar el peligro de quien dió el aviso, lo tenga para sí, que quando sea menester, yo diré quién es á quien lo dixo; mas será quando las cosas esten compuestas de manera que la justicia tenga

TRADUCTION.

est celui pour la seigneurie d'Héricourt, que lui a intenté le comte d'Ortembourg. Jusqu'ici, au grand préjudice de ce comte, et nonobstant les recommandations de l'empereur, on a différé de commettre des juges pour l'instruction de la cause. Quant à moi, je n'ai cessé d'engager les parties à un accommodement, soit dans leur intérêt personnel, soit aussi pour éviter de nouveaux embarras au comté de Bourgogne. De plus, au mois d'août dernier, on avait désigné le prince d'Orange, M. d'Egmont et le conseiller Hopperus, pour négocier un arrangement de concert avec les arbitres que l'Empereur enverrait de son côté. Ces derniers ont comparu, ainsi que les fondés de pouvoir du comte d'Ortembourg; mais nul ne s'est présenté au nom de M. de Rye, ni de son père, qui, dans cette circonstance, ont fait preuve l'un et l'autre de bien peu de savoir-vivre, ayant négligé de prévenir en temps opportun que leurs affaires les empêcheraient de se trouver à l'assemblée. Par suite de leur défaut de présence, les opérations de l'arbitrage ont été remises au commencement de février prochain. Il n'est pas facile de voir, d'après cela, quels torts si graves j'ai pu encourir à cette époque où les deux procès sont encore loin d'être jugés, pour mériter de périr de la main de M. de Rye, si le succès ne répondait point à son attente; mais c'est un jeune homme à qui l'impétuosité naturelle à son âge fait dire des choses qu'il n'oserait peut-être pas exécuter. Je supplie votre majesté, dans l'intérêt de la personne qui m'a donné l'avertissement, de vouloir bien le garder pour elle seule; plus tard, s'il était nécessaire, je ferai connaître celui

su vigor, y que no hayan de matar á la gente por dar testimonio de la verdad.

Tambien vino ayer aquí uno de Francia, que ha sido intérprete de los embaxadores Venecianos, que un Roberto Stuart, Escoces, que está con el príncipe de Condé, ha embiado por reconocer si podria el dicho Robert venir á matarme y salvarse. Y él mesmo me lo vino á dezir, diziendo que tras esto havia pláticas, y que estas se estorbavan con mi presencia; y que aunque él haya tenido las opiniones calvinianas, y que le hayan puesto la cabeça en tal partido que no sabe á qué religion quiera inclinar, todavía porque no succeda tanto mal como verissímlmente succederia destas pláticas francesas, me havia querido avisar, con ofrecer que procuraria de atraer aquí el mesmo hombre porque se cogiesse. Á este á la verdad he dado poco cré-

TRADUCTION.

auquel M. de Rye a tenu ces propos; mais j'attendrai pour cela que la tranquillité soit rétablie. que la justice ait son libre cours, et que les bons ne se voient plus exposés à perdre leur vie pour avoir rendu témoignage à la vérité.

J'ai reçu hier la visite d'un Français, jadis interprète des ambassadeurs vénitiens, envoyé ici par un certain Robert Stuart¹, Écossais au service du prince de Condé, dans le but de s'assurer si ledit Robert pourrait venir me tuer et se mettre ensuite en sûreté. L'émissaire, en me donnant cet avis, a ajouté qu'il existait encore d'autres projets dont ma présence contrariait l'exécution; que lui-même, quoique ayant embrassé les opinions de Calvin, qui l'ont jeté dans une telle perplexité qu'il ne sait plus pour quelle religion se décider, désirant toutefois prévenir les malheurs qui résulteraient probablement de ces intrigues de France, avait voulu me donner avis du complot, avec offre en même temps d'attirer ici Robert Stuart afin qu'on pût l'arrêter. A vrai dire, je n'ai pas ajouté grande foi aux communications de cet homme, qui me paraît offrir peu de consistance.

¹ En 1559, Stuart avait été accusé de vouloir mettre le feu dans plusieurs quartiers de Paris et briser les portes des prisons pour en faire sortir les huguenots. En 1567, on l'accusa encore d'avoir tué le

connétable à la journée de Dreux. Deux ans après, il fut pris par les royalistes au combat de Jarnac, et mis à mort sans forme de procès.

dito, que me ha parecido hombre liviano; ha ydo á Envers y deve bolver aquí, y yo he embiado persona expressa que le siga sin que lo sepa él, para que vea con quien platica. Tambien he escripto á M. de Chantonay, mi hermano, para que sin dezir por qué se informe en casa del embaxador de Venecia quién puede ser este hombre, porque, conforme á lo que halláremos, nos governemos con él; y se tiene secreto, habiendo dado parte dello solamente á S. A., á M. de Barlaymont y al presidente en consejo. Yo me guardaré lo mejor que pudiere con ayuda de Dios, y si algo con todo esto me aconteciere por hazer lo que devo, accéptenlo Dios y V. M. en servicio.

Murió, como lo escrivió Madama á V. M., el pobre conde de Montrevel, y le torno á suplicar sea servida, si ya no lo havrá hecho, de hazer merced de los oficios que tenia al hijo, que asseguro á V. M. que assí conviene á su servicio, que de otra manera yo suplicara á V. M. por mi hermano, que no le pudiera venir cosa mejor; mas,

TRADUCTION.

Quoi qu'il en soit, pendant qu'il se trouve à Anvers, d'où il doit revenir ici, j'ai envoyé quelqu'un dans cette ville, avec la mission expresse de le suivre à son insu, et d'examiner avec quelles personnes il est en rapport. En même temps j'ai écrit à M. de Chantonay, mon frère, de vouloir bien, sans faire connaître le motif de cette démarche, prendre chez l'ambassadeur de Venise tous les renseignements nécessaires sur cet individu, afin d'agir en conséquence. En attendant, nous garderons le secret sur toute cette affaire, dont j'ai donné communication seulement à son altesse, à M. de Barlaymont et au président pendant la tenue du conseil. Je veillerai, avec l'aide de Dieu, à ma sûreté, et si, malgré toutes les précautions et les soins, il m'arrivait quelque chose de fâcheux pour avoir rempli mon devoir, je prie Dieu et votre majesté de vouloir bien l'accepter comme un sacrifice fait à leur cause.

Mort du comte de Montrevel¹. Le cardinal demande au roi d'accorder au fils

¹ Voir tome V, page 17. Il était bailli d'Amont et capitaine de Besançon pour le roi d'Espagne. Claude de la Baume, son

frère puîné, occupait alors le siège métropolitain de Besançon

ó se diessen á él, ó al conde de Pontdevaulx, que tambien los pide, ó á qualquier otro de Borgoña, seria la mançana de discordia, y causaria gran desassossiego y division en aquel estado, que por ser tan apartado de los otros de V. M. es muy vidrioso.

Con el postrer despacho se dió aviso á V. M. del fallecimiento de M. de Glajon, y de la diferencia que tenia en gran daño de V. M. el dicho Glajon con las finanças, y que era bien no proveer el cargo sin que primero fuessen averiguadas estas diferencias, porque le tenga quien viniere con menos daño de la hazienda de V. M. y con ygal y mayor servicio; y tambien, como Su Alteza escribió, no hay prissa en proveerle, que nascidos son los á quien se havrá de dar, y servirá de poco de aquí á la guerra el que le tuviere, sino de ganar el sueldo, que no aviendo guerra, poco podrá aprender : pídenle M. de Brederode, M. de Reux y M. de Montigni, y Madama ha querido que se añadiesse, como V. M. verá, don Fernando de Lannoy,

TRADUCTION.

qu'il a laissé les emplois dont il était revêtu dans le comté de Bourgogne. Si Philippe en disposait au profit de quelque autre compétiteur, ce serait une pomme de discorde jetée au milieu de cette province, « qui est fragile comme du verre, » vu son éloignement de tous les autres états de la monarchie. Faillite et désertion de M. de Glajon¹; il est indispensable, avant de lui donner un successeur, de vérifier le déficit qu'il a laissé dans les caisses publiques. Parmi ceux qui sollicitent son emploi figurent MM. de Bréderode, de Reux et de Montigny. La duchesse de Parme a ajouté spontanément sur la liste de présentation don Fernand de Lannoy². Granvelle recommande d'une manière toute spéciale ce candidat, qui est son beau-frère, et fait un éloge détaillé de ses qualités, services et talents divers.

Il a rempli la charge de lieutenant et capitaine général de la cavalerie légère en Italie et en Allemagne, puis celle de colonel d'infanterie; il s'est signalé par sa

¹ Secrétaire d'état des finances.

² Voir tome VI, 621. Bailli d'Amont et gouverneur de Gray, nommé en 1564, Lannoy est auteur de la première carte topographique du comté de Bourgogne, qu'il fit

graver par Jérôme Cox, l'un des artistes flamands les plus distingués de l'époque; mais le duc d'Albe, alors gouverneur général des Pays-Bas, en interdit la publication, disant qu'il fallait « la supprimer

y prometo á V. M. que lo ha hecho Su Alteza de suyo, aunque á la verdad yo havia determinado de proponerle en mi carta á V. M. acordándome de sus qualidades, y que entre estos que lo piden ny en quantos hay en estos estados no hay hombre mas á propósito, y han servido los suyos padre y hermano, lo que V. M. havrá entendido, y sido él teniente y como capitán general de la cavallería ligera en Italia y Alemaña, y coronel de infantería, y halládose en quantas guerras se han hecho dende la de Túnez, hombre que llega á los quarenta años, gran designador y geómetra, y que toda su vida ha hecho profession de lo que es menester para reconocer tierras, medir, hazer ingenios y máchinas y todo género de pertrechos, fundido él mesmo artillería con sus medidas, y en estas cosas y fuegos artificiales passa su tiempo quando ocioso; ny creo que havrá alguno destes estados que diga que le falta cosa alguna de quantas yo digo, ny que en todas cosas no se haya mostrado tan valiente como qualquiera. Yo suplico quan humilmente puedo á V. M. que en su tiempo sea servido tener memoria dél, y tanto mas anteponiéndole Madama con tanta voluntad á V. M., á la qual yo certifico que hasta el dia de oy directamente ny indirecta no ha hecho oficio que yo sepa ny aun conmigo para pedir el dicho cargo.

Al pobre conde de Luna havemos perdido en Trento, como

TRADUCTION.

bravoure dans toutes les guerres, depuis l'expédition de Tunis (en 1535). Il va atteindre sa quarantième année; c'est un grand dessinateur et un parfait géomètre, dont la principale occupation a toujours été la reconnaissance des pays, la levée des plans, la fabrication des engins, machines et instruments de guerre. Il a fondu lui-même des canons d'après ses propres modèles, et, lorsqu'il en a le loisir, il se livre à ces divers travaux et à des expériences de feux artificiels.

en ceste saison jusques le pays soit plus assureé.» (Morillon au cardinal, 6 décembre 1568, *Lettres*, V, f° 226.) Lannoy mourut, le 4 octobre 1579, au château de

Visenez, et fut inhumé dans l'église des dominicains de Poligny. Sa femme « chargée d'années et d'infirmités » vivait encore au mois de février 1598.

pienso que V. M. habrá entendido. Es muy gran lástima que á tiempo que pensava recogerse debaxo de las alas y amparo de V. M. quando le parecia que havia acabado su jornada, haya sido Dios servido hazerle hazer estotro camino. Dexa su casa muy empeñada y gastada, y hará V. M. obra digna de sí y de exemplo de tener agora memoria de sus servicios, y hazer alguna merced á su secretario Juan de Neyra. El dicho conde cobró ántes de su muerte el privilegio de la investitura de Sena, y ó le llevará á V. M. el dicho secretario, ó me le embiará á mí para que yo le encamine.

Tenemos todo el secreto que podemos por nuestra parte en lo de la plática del matrimonio de Escocia; y Renard, ó sea por discurso, ó por qualquier via que haya alcanzado algo dello, por hazer buena obra al sólito, ha dicho á maestre Juan, el barbero que fué de S. M. Ces^a S^{ta} M^a y á Marzilla, pareciéndole que son buenas trompetas para publicar estas cosas, que V. M. casava el príncipe nuestro señor con la reyna, con añadir expressamente que era para hazer la guerra á la reyna de Inglaterra. Y á Gonçalo Perez escrivo la buena manera que han tenido sus correspondientes para hazer en Borgoña artículos contra mí porque huviessse tambien allá ligas, como aquí las ha urdido; y yva Vilers, que es de la casa de V. M. y fué criado de la Chau, con un capellan del abad de Baume, hermano del dicho la Chau, ántes que

TRADUCTION.

Mort du comte de Luna, ambassadeur d'Espagne au concile de Trente. Granvelle supplie le roi de vouloir bien compatir aux embarras de la succession de ce seigneur, et aux services de son secrétaire Jean de Neyra.

Nous gardons pour notre part le plus profond secret sur la négociation du mariage d'Écosse. Mais Renard, soit que par simple conjecture, ou par toute autre voie, il ait réussi à pénétrer cette affaire, craignant de manquer l'occasion d'une de ses bonnes œuvres habituelles, a confié à maître Juan, barbier de l'empereur défunt, ainsi qu'à Marzilla, qui lui ont paru sans doute *d'excellentes trompettes*, que votre majesté mariait le prince notre seigneur avec la reine Marie Stuart, ajoutant expressément que le but de cette alliance était de faire la guerre à la

supiessen su muerte, de casa en casa de cavalleros para que firmassen los dichos artículos, los quales no sé aun lo que contienen. Danme tambien aviso dende Borgoña que el dicho Renard deve haver embiado allá hombre expresso que le sirve de espía, sabiendo que algunas vezes escrivo yo al presidente del parlamento de Dola, y le correspondo en lo que él me escrivo sobre los negocios de su cargo, para poder haver á las manos una carta con la qual pretende querer provar que oprimo la justicia, y que tengo los ministros della tiranizados. Qual sea la carta, yo no lo sé, que muchas le he escripto; mas no querria que el dicho Renard hiziesse como los herejes, que citando las Escripturas mútilas y á pedaços, dexando lo que precede y sigue, pruevan claro su opinion, mas vistos los textos enteros se conoce la verdad, y que tal haya sido el sentido de quien hizo la Escriptura. Yo confio en la bondad de V. M. que ó embiando Renard cosa tal, ó haziéndolo otro á su instigacion, no tomará de mí otra

TRADUCTION.

reine d'Angleterre. En même temps j'avertis Gonzalo Perez des bons procédés dont les correspondants de Renard ont fait usage pour dresser en Bourgogne des *articles*¹ contre moi, dans le but d'ourdir en ce pays une ligue semblable à celle de Flandre. Je lui dis aussi comment Villers, attaché à la maison de votre majesté, et ancien serviteur de M. de la Chaux, accompagné d'un chapelain de l'abbé de Baume², frère dudit de la Chaux, dans le temps où ils ignoraient encore le décès de ce dernier, allaient de maison en maison, chez tous les gentilshommes du comté, quêter des signatures au bas de ces *articles*, dont j'ignore encore la teneur. On me mande aussi de Bourgogne, sachant que j'écris de temps à autre au président du parlement de Dole³ pour certaines affaires qui dépendent de son office, que Renard

¹ Voir le n° XLV ci devant.

² Guillaume, l'un des fils de Charles de Poupet, seigneur de la Chaux et frère de Jean qui venait de mourir. Il était aussi abbé commendataire de Balerne et de Goailles, et cessa de vivre en 1583.

Pierre Desbarres, seigneur du Perret,

successeur de Hugues Marmier, seigneur de Gastel, que Charles-Quint avait suspendu de sa dignité pour malversations et prévarications, par sentence rendue à Tolède, le 18 juin 1545. Marmier, mort neuf ans après, était déjà remplacé, en 1550, dans la présidence du parlement.

opinion de la que merece el desso que tengo de acertar en quanto puedo en su servicio, sin que primero me quiera oyr; y en caso que algo venga á oídos de V. M. desto, yo la suplico con quanta instancia puedo mande al dicho presidente que embie á V. M. todas las cartas que jamas le he escripto, y lo mesmo holgaria que se hiziesse de quanto ó pública ó privadamente he escripto al magistrado de Dola, y á quantos particulares en ella hay, sean consejeros ó otros, porque mas claro pueda ver V. M. á qué camino voy, y quan engañado está M. de Dissey, pensando que yo sostenia la parte de los de aquella villa contra él, siendo la verdad que siempre he pretendido de procurar concierto entre ellos, y que le obedeciessen como á governador, y quitarles juntamente la desesperacion en que venian algunas vezes de que les parecia que fuesse lícito al dicho de Dissey y á su teniente hazerles, sin remedio de justicia, los agravios que quisiessen; y de allí verá si mi principal y único fin es, como

TRADUCTION.

doit y avoir envoyé un agent expres qui lui sert d'espion, afin de se procurer certaine lettre au moyen de laquelle il prétend établir que j'opprime la justice et en tyrannise les ministres. Quelle est cette lettre ? je ne le sais point ; car j'en ai écrit un grand nombre. Toutefois, je ne voudrais pas que Renard fit comme les hérétiques, qui, au moyen de citations mutilées et incohérentes de l'Écriture sainte, laissant de côté les paroles qui précèdent et qui suivent, prouvent clairement le sens qu'ils adoptent, tandis qu'en lisant le texte entier on reconnaît la vérité en même temps que l'intention réelle de son divin auteur. J'ose donc me promettre de la bienveillance de votre majesté que, si jamais Renard envoyait une lettre semblable, ou qu'un autre le fit d'après ses insinuations, elle voudra bien, jusqu'à ce qu'elle ait entendu ma défense, ne pas prendre sur mon compte une opinion différente de celle que mérite mon zèle pour son service. Dans le cas où quelque pièce de ce genre viendrait à sa connaissance, je la supplie avec les plus vives instances de se faire envoyer par le président de Dole toutes les lettres originales, sans exception, qu'il a reçues de moi. Je voudrais également qu'on adressât à votre majesté tout ce que j'ai écrit sur des sujets d'intérêt public ou privé au magistrat de Dole et à tous les habitants de cette

digo, el servicio de V. M. y que sus vassallos tengan justicia y gual, y de la qual ninguno pueda pretender ser agraviado, siendo el primer punto y mas principal devido por un príncipe á sus vassallos, y sin el qual no se puede mantener.

Madama está en gran expectacion de lo que le ha de traer en sus negocios particulares el secretario Armeuteros, y buelve en sus sospechas por ver que lo del casamiento de su hijo esté aun tan lexos del efecto. Está muy congoxada de lo que aquí passa, y muy desseosa de salir destes estados por trasluzírsele el peligro tan claro de la pérdida dellos, y no quererse en ninguna manera hallar en esta ruina; y me ha dado muy viva y muy expressa quexa havrá 8 ó 9 dias de que V. M. ny de hecho ny aun por sus cartas le da algun consuelo, y que por lo passado le solia mostrar en ellas un poco de amor y affection, y que no sabe en qué puede haver desmerecido que no se le haga mas este favor. Yo la consuelo y animo quanto puedo; mas esto no bastará si V. M. no me ayuda, pues de su mano ha de venir lo principal y aun todo, y á la verdad el trabajo que ha sostenido en este gobierno con tanto valor, amor y voluntad merece infinito, y para mí juzgo que fuera impossible que con qualquier otra persoua que

TRADUCTION.

ville, conseillers ou autres, afin qu'elle pût mieux se convaincre combien mes intentions sont droites, et combien M. de Dissey se trompe lorsqu'il me reproche de soutenir ceux de la ville contre lui, tandis qu'il est certain que j'ai travaillé continuellement à maintenir entre eux la bonne harmonie, que j'ai engagé les citoyens à se soumettre à lui comme à leur gouverneur, et cherché à calmer l'irritation qu'ils éprouvaient quelquefois, en se figurant que M. de Dissey et son lieutenant¹ avaient le pouvoir de leur faire subir, sans qu'ils eussent le moyen de s'y soustraire, toutes les vexations imaginables. Votre majesté reconnaîtrait ainsi que mon but principal et unique est, comme je viens de le dire, son service; que je veille à ce que justice égale soit faite à tous ses sujets, sans qu'aucun d'eux ait des raisons de se plaindre qu'on la lui a refusée: car telle est la première et la plus essentielle

¹ Le sieur de la Villette.

governara, salvo la reyna María, que está en el cielo, se pudiera esto sostener tanto. Vandenesse dirá cómo halla las cosas de la religion en Flandres, que no es á la verdad como yo querría, aunque se ha hecho lo que conforme al estado en que estamos, se ha podido; lo peor es que no osamos hazer todo lo que convernía y se podría, por el respecto que es fuerza tener á algunos, que de sí creo que son buenos cathólicos, mas si dixésemos lo que sabemos á la verdad de personas que viven con ellos dirán luego que lo levantamos por imprimir á V. M. mal dellos, y es esto muy gran daño, y temo que crecerá y se hará mayor; mas sin la presencia de V. M., ó mudarse el ser presente de las cosas, por demas es pensar que se pueda tocar en ello. Tambien podrá el dicho Vandenesse hazer relacion segun la capacidad de su talento, de lo que mientras ha estado por acá ha visto y conocido; buelve con gran determinacion de continuar su servicio á satisfacion de V. M.

TRADUCTION.

obligation d'un prince envers ceux qu'il gouverne; telle est pour lui la condition indispensable d'un règne paisible et prospère.

Le reste de la lettre concerne exclusivement des intérêts privés. La duchesse de Parme attend avec impatience le retour de son secrétaire Armenteros, qui sera sans doute porteur des décisions royales qui la concernent en son particulier. Elle se plaint des retards qu'éprouve le mariage de son fils et de l'indifférence avec laquelle Philippe semble accueillir ses réclamations à ce sujet; pourtant ses services mériteraient, selon elle, une récompense toute différente. Cela et les affaires des Pays-Bas, qui prennent une tournure si fâcheuse, l'affligent au point qu'elle désire vivement se retirer en Italie, « afin de ne pas être témoin du naufrage. » Vandenesse¹, qui retourne en Espagne, rendra compte au roi, « suivant la capacité de son esprit, » de l'état de la religion en Flandre. Granvelle recommande à son maître les intérêts de ce *fidèle serviteur*.

¹ Voir l'un des n^{os} ci-après.

XLVIII.

EL REY D. FELIPE II

AL GARDENAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 22-26.)

Monzon, á 23 de enero 1564.

Don Phelippe, por la gracia de Dios rey de España, de las dos Sicilias, de Hierusalem, etc.

Muy R^{do} en Christo padre Cardenal de Granvela, nuestro muy caro y muy amado amigo, y del nuestro consejo de estado. A muchas cartas vuestras devo respuesta; las últimas son de xxx de octubre, xii, xvii de noviembre y x de deziembre; con ellas he recibido las copias que me aveis embiado de las nuevas que se havian sabido, assí de Inglaterra como de otras partes. He dexado de responder á ellas por hazerlo con Armenteros, al qual no he podido despachar ántes, assí por ser los negocios que traya á cargo de tal importancia que si huviera de pensarlos conforme á la qualidad dellos aun mucho mas tiempo havia de parecer breve, como por haver yo estado tan ocupado en estas córtes. Y aunque por lo que escribo á

TRADUCTION.

PHILIPPE II

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

Monzon, 2 janvier 1564.

Cette longue dépêche n'offre qu'un très-petit nombre de passages dignes de la traduction. Elle sert de réponse aux quatre dernières lettres de Granvelle, en date des

Madama, assí en frances como por mano de Gonçalo Perez, y instruction que lleva Armenteros veréys todo lo que importa, todavía he querido responder en particular á lo que me escrivis, y agradecer el cuydado que tenéys de lo que toca á mi servicio y al sostenimiento destas cosas, que bien veo el trabajo que passais en ello, y el estudio, cuydado y vigilancia que poneis en todo, como quien tan bien lo entiende y tanto dessea servirme, que si en todos huviesse el mesmo ánimo no se estaria en el trabajo que se está, y esto lo veo tanto mas en lo que dezis de lo que toca á vuestra persona, postponiendo todo lo que en particular os puede tocar por mi servicio, y assí lo he visto agora en la forma que tuvistes en vuestra yda á Malines á visitar una yglesia, porque no succediésse algun impedimento en lo de los estados.

Y aunque en qualquier tiempo y sazon vuestra presencia no puede dexar de hazer muy gran falta, fué muy buena consideracion la que en esto tuvistes por los inconvenientes que á no hazello se pudieran seguir, y fué escusarlos con muy buena forma y prevenirlos dias ántes que veniesse el caso, y assí os lo agradezco mucho, y tengo por cierto que desde allá no dexastes de ayudar quanto en vos fué al buen successo de los negocios, que esperamos con desseo saber qué tal ha sido. Y aunque para todos estos efectos fué tan necesaria vuestra yda, no dexó de serlo tambien para lo del frayle que predicava, en que vos usastes del aviso, cuydado y buena provision que se devria tener en semejantes cosas; y assimismo he holgado de

TRADUCTION.

30 octobre, 12 et 17 novembre et 10 décembre de l'année précédente. Philippe s'y borne à passer successivement en revue les points les plus intéressants qu'elles présentent, et approuve sans exception la conduite, la manière de voir et les sages conseils du cardinal. « Si chacun, lui dit-il, faisait preuve de la même activité et d'autant de courage, les choses n'en seraient pas au point où nous les voyons. » Le monarque est surtout fort satisfait de son voyage à Malines à l'époque de la convocation des états, où sa présence eût pu servir de prétexte aux mécontents pour embrouiller encore les affaires. Il

que huviéssedes consagrado al obispo de Gruninghen por ser señal de tenerse buena esperanza del successo destes obispados.

Tambien me pareció muy buena la consideracion que tuvistes para no esperar al príncipe d'Oranges en Malines por los respectos que dezis, y he holgado de que, como escrivis, no haya salido mal el desigño de vuestra yda por la manera con que aquellos s^{res} se juntaron á assistir á mi hermana, y haveysme hecho muy gran plazer en avisarme de todo lo que allí ha passado, y vos desde ay tener la correspondencia que convenia para encaminar mejor el negocio, y es bien que hagays entender á mi hermana el fin que estos s^{res} llevan, que bien se dexa entender el camino por donde van, y quan prejudicial seria á mi authoridad y servicio; y tambien se deve mirar mucho en lo de la justicia y authoridad della mas que en otra cosa ninguna, porque cierto lo que yo entiendo que se haze en perjuizio y desauthoridad della, si es assí como lo entiendo, es de manera que no se puede ny deve çufrir, y señaladamente en lo de Henaut, en que anda la justicia tan floxamente que conviene proveer en ello de remedio, y assí se lo acordad á la duquesa mi hermana para que le procure de poner entretanto que con mi yda se provee de rayz.

He holgado mucho de entender que los pueblos, y aun otros muchos cavalleros se enfaden de la manera de proceder dessos señores y no gusten dello, ántes tengan tan buena intencion para sí (lo que no creemos) llevassen otro fin del que deven. Y bien veo y conozco que lo de mi yda seria gran remedio para esto y para todas las otras cosas que ay se ofrecen y son dignas de remediar, y Dios sabe quanto yo lo desseo, y como no perdonaria á ningun trabajo de mi persona

TRADUCTION.

lui recommande un soin tout particulier de la justice, spécialement dans la province de Hainaut, où il reste bien des choses à désirer sous ce rapport. Tout en appréciant l'importance de son voyage aux Pays-Bas dans les circonstances actuelles, il se voit contraint de l'ajourner, sinon d'y renoncer complètement, pour la pénurie d'argent et autres raisons qu'il a fait tant de fois valoir dans ses lettres précédentes. Puis le roi continue en ces termes :

por poder hazer un viage en que tanto podria servir á Dios, y hazer bien á essos mis estados á quien yo tanto quiero y devo; mas ofré-censeme acá tantas cosas en que me conviene primero poner órden y de tal qualidad y peso, y demas desto la falta del dinero es tan grande que no puedo resolverme del todo ny escribir con certinidad sobre esto, mas de certificar de mi buen desseo y de la gana y voluntad que tengo de hazello. Y assí lo escrivo á mi hermana, y á vos tambien os lo he querido dezir, para que procureys con esta esperanza de entretener lo de ay lo mejor que pudiéredes.

He visto lo de la junta que havian tenido esos señores en aquel lugar junto á Verd, y holgado de que Aremberg no se hallasse con ellos. Por cierto con muy poca razon publican en esos estados que yo no les tengo el amor que devo, pues hago todo lo que puedo, y aun haria mas si las necessidades forçosas de por acá me diessen lugar á mas; y yo conozco lo mucho que les devo al amor que me tienen, y assí deveis procurar vos y mi hermana de conservarlos en esta buena voluntad y hazer para ello todos los buenos officios posibles, como cosa en que tanto va.

Yo he visto algunas cartas d'Egmont, Hornes y Montigni para Erasso; mas no hay en ellas sino generalidades, y sus negocios particulares, y agora le he mandado les escriba lo que conviene sobre estos negocios, y á Castellanos para que él haga officio con el conde d'Egmont para apartarle de los otros, y no sé á qué pueda él estar y tractar con Renard.

Por lo que mandé á Gonçalo Perez que os escribiesse entendistes como he acordado de sacar á vuestro hermano de Francia y ser-

TRADUCTION.

J'ai vu ce que vous m'avez mandé au sujet de la réunion des seigneurs dans un village près de Weert, et appris avec beaucoup de satisfaction que d'Aremberg ne s'y est pas trouvé. C'est bien à tort qu'on répand dans les Pays-Bas le bruit que je ne porte point à cette portion de mes états l'affection à laquelle ils ont droit, car je fais tout ce qui est en mon pouvoir, et je ferais plus encore si les

virme dél acerca del emperador; lo qual he hecho de muy buena gana, porque me tengo dél por muy bien servido y espero que allí lo continuará como suele, y yo terné dello la memoria que es razon. Don Frances de Alava será presto allá, y assí espero que vuestro hermano me tomará en Barcelona, y desde allí le podré despachar, que no desseo poco verle acá.

En lo del concilio ya havréys sabido el fin que tuvo y quan precipitadamente se acabó. Aquí ha venido el obispo de Ventemilla de parte de S. S. á solicitar assí las vistas de S. S., de la reyna y rey de Francia, y mias, como la execucion del concilio. A lo de las vistas le responderemos en Barcelona, y os avisaré de lo que se le respondiere. En lo de la execucion del concilio no pienso responder sin mirar mucho en ello, y oyr á los prelados y letrados destes reynos que se han hallado en él, y considerar lo todo como la importancia del negocio lo requiere; porque aunque para el guardarse y executar en mis reynos y estados no pueda traer inconveniente, para

TRADUCTION.

besoins urgents de l'Espagne me le permettaient : du moins, je reconnais bien les importantes obligations que m'impose l'affection de mes sujets; vous devez donc travailler, vous et ma sœur, à les maintenir dans de semblables dispositions, et n'y épargner aucune espèce de démarche, car la gravité de la matière l'exige.

La correspondance d'Egmont, de Hornes et de Montigny avec Éraso paraît se borner à des généralités et à leurs intérêts privés. Philippe a chargé Castellanos d'agir auprès du comte d'Egmont pour travailler à le détacher des autres membres de la ligue. Le monarque espère que M. de Chantonnay, qu'il a appelé à l'ambassade de Vienne, le servira aussi bien dans ce poste de confiance qu'il l'a fait pendant tout le temps qu'il a été accrédité auprès de la cour de France.

Quant au concile, vous aurez appris sans doute quelle a été son issue et avec quelle précipitation l'on y a mis fin. L'évêque de Vintimille est venu ici me proposer, au nom du pape, une entrevue entre S. S. la reine mère, le roi de France et moi, et solliciter en même temps l'exécution du concile. Pour ce qui concerne l'entrevue, nous lui répondrons à Barcelone, et je vous ferai connaître la nature de ma détermination. A l'égard de l'exécution du concile, je ne veux

el executarse fuera dellos podria traer el riesgo y peligro que en vuestra carta apuntays, y hecharnos á cuestras la Alemaña y todo el resto de la christiandad. Y assí os avisaré de la resolucion que en ello tomaré, y de allá se me avisará de lo que paresciere en lo que toca á esos estados. . . . Y lo mismo en lo que el papa scrivió al príncipe d'Oranges y Madama, que me ha parescido muy bien lo que ella respondió á S. S. sobre ello, y en la misma conformidad scrivo yo al comendador mayor por las causas que Madama apunta, que me han parescido muy dignas de consideracion. He holgado mucho de lo que me scrivís que el príncipe d'Oranges y los condes d'Egmont y Hornes ayan estado tan bien en la de Inglaterra. Muy gran plazer y servicio me haréis en tener la mano con el margrave de Anvers para que castigue los hereges con todo rigor y que use gran diligencia en ello, y que con gran brevedad condene al Boasio á las galeras y venga á muy buen recaudo, porque conviene mucho, que se piensa que sabe cosas de acá de importancia; y aunque yo scrivo

TRADUCTION.

me décider à rien avant d'avoir mûrement examiné l'affaire, consulté les évêques et docteurs de mes états qui ont fait partie de l'assemblée, et pesé le tout avec l'attention que l'importance du sujet réclame. En effet, bien que l'observation et l'exécution des décrets de cette assemblée dans toute l'étendue de la monarchie espagnole ne puissent entraîner aucune espèce d'inconvénient, il n'en serait pas de même au dehors, où cette mesure nous exposerait aux dangers que vous signalez dans votre lettre, et pourrait nous aliéner les esprits en Allemagne et dans tout le reste de la chrétienté. Ainsi donc je vous ferai connaître ma résolution finale lorsque, de votre côté, vous m'aurez donné à entendre l'opinion qui domine à cet égard dans la partie de mes états que vous habitez. Vous me ferez grand plaisir et me rendrez un éminent service en tenant la main à ce que le margrave d'Anvers sévisse contre les hérétiques en toute diligence et sévérité; par exemple, à ce qu'il condamne le plus tôt possible Boasius aux galères, mesure d'autant plus nécessaire qu'on soupçonne cet homme de posséder sur les affaires d'Espagne des renseignements très-importants. J'écris à ma sœur sur ce double sujet dans les termes les plus pressants; néanmoins je n'ai pas cru devoir me dispenser de vous

á mi hermana muy encargadamente sobre estos dos puntos, no me he contentado sin escriviroslo á vos tambien, porque sé quan de veras tomaréis lo que aquí os encomiendo.

Sy no fuesse acabado lo del obispado de Lieja, procurad en todo caso con mi hermana que tenga la mano en que se acabe en la persona de Grusbech, porque si muriesse el obispo, como está tan cerca de ser por sus graves y continuas enfermedades, no venga á suceder allí persona que no sea tan conveniente á mi servicio y al bien dessos estados como seria menester. Y tambien á su tiempo le acordad que se eche á un cabo con los de Lieja lo de las fortificaciones de las dos plaças que estan en el término de Lieja, porque cessen todas diferencias.

En lo que os parecia que se pudiera procurar para deshacer al conde d'Egmont de los otros, pagarle á él y al de Aremberg sus ayudas de costa, y no al príncipe d'Oranges, si huviera havido forma para ello se huviera proveydo, aunque no parece que seria bastante esto, y seria menester buscar otra forma para ello. En lo de los cargos de Italia que os parecia que se podrian emplear algunos dessos señores para apartarlos de ay, havria bien que mirar, porque quando se les quitassen quedarian mas agraviados y lo sentirian mas.

TRADUCTION.

en dire également quelque chose, sachant quel vif intérêt vous prendrez à des recommandations de ce genre.

Suivent quelques lignes relatives à l'importance du remplacement de l'évêque de Liège, que l'on dit mourant, par le sieur de Groesbeck (doyen du chapitre).

Quant au moyen que vous m'aviez indiqué pour détacher le comte d'Egmont des autres seigneurs, moyen qui consistait à payer à lui, ainsi qu'à d'Aremberg, les gratifications qui leur sont promises, en négligeant d'acquitter celle du prince d'Orange, on aurait pu en faire usage s'il s'était offert quelque facilité pour cela, quoique pourtant une mesure semblable paraisse bien insuffisante, et qu'il eût fallu chercher ensuite un autre expédient plus propre à atteindre le but projeté. Pour ce qui concerne les emplois d'Italie qu'on aurait pu, suivant

A don Frances d'Alava he nombrado por embaxador para residir cabe el duque de Savoya; pero no yrá allá hasta que llegue el embaxador ordinario que ha de estar en Francia. Y aunque á todos ha parecido lo mismo que á vos os parece, que ha sido cosa acertada la resolucion que he tomadô en tener allí embaxador, todavía porque habiendo venido aquí el marques de Pescara, y entendida esta provision ha dicho á Ruy Gomez que le parecia á él que no convenia á mi servicio ny al bien de mis cosas tener allí embaxador ordinario, porque luego Franceses por la consecuencia y exemplo querrán hazer lo mismo, y podria ser que embiassen allí alguno de los Viragos, que seria parte para rebolver no solo los criados del duque, pero todo su estado; pues hay tiempo para ello, os lo he querido escribir, y rogaros que penseys sobre ello y me aviseys de vuestro parecer, porque con él me pueda mejor resolver en lo que mas convenga.

Para Inglaterra he nombrado por embaxador á Diego de Guzman de Sylva, canónigo de Toledo, que vos deveis bien conocer, y tiene ya sus despachos y se va á Toledo para seguir de allí su camino derecho ay con la mayor brevedad que le será possible; y Madama y vos veréis las instrucciones que lleva, para que sobre ellas se le advierta ay de lo que mas convenga.

TRADUCTION.

vous, confier à quelques-uns de ces seigneurs, il y a bien des choses à examiner sur ce sujet, car en les leur ôtant plus tard on s'exposerait à les blesser et à les irriter encore davantage.

J'ai nommé don Francisco d'Alava ambassadeur à la cour du duc de Savoie, mais il ne partira point avant que mon ambassadeur ordinaire en France ne soit rendu à son poste. Chacun a approuvé comme vous la résolution prise par moi de me faire dorénavant représenter à la cour de Savoie; cependant le marquis de Pescaire, après en avoir eu connaissance à son arrivée ici, a dit à Ruy-Gomez qu'il ne lui semblait point convenable aux intérêts de mon service que j'entretinsse un ambassadeur ordinaire dans ce pays, parce que les Français, entraînés par l'exemple, voudraient en faire autant, et enverraient peut-être dans

De la muerte del obispo Quadra me pesó quanto es razon; en lo de sus deudas se verá de dar órden, que ya he mandado que se mire lo que se quedó deviendo de su salario y pension, y que se me acuerde.

Para Venecia tambien he nombrado por embaxador á don García de Haro, y se despachará desde Barcelona.

El mal del príncipe mi hijo no fué tan grande para que allá se encaresciesse tanto, sino que podria ser que por desseo mucho alguno de no buena intencion lo hiziessen divulgar como se hizo; y lo mismo deve aver sido de lo que se dixo de mí el otro dia, de que estoy con cuydado, hasta saber si llegó allá la nueva y cómo se avrá tomado.

Tambien procede de la misma origen lo que se ha publicado de que no vernian acá los hijos del rey de Romanos mi hermano, de los quales tengo aviso que avian estado la Navidad en Plasencia y que el dia de los Inocentes avian de entrar en Milan, y tengo por cierto que, ó los hallaré en Barcelona, ó me tomarán ally ántes que yo parta, de que no holgaré poco segun los desseo ya tener acá.

Quanto á lo que dezis que Montigni pretendia el miembro de la encomienda que tenia Currieres sin obligacion de ábito, diciendo que yo le avia hecho merced dél, es assí que como yo se le dava, era passándosele Currieres, lo que no hizo, y assí quedó vaco y yo lo dí á Garcilasso, á quien avia dado otro de su suegro, y no le pudo

TRADUCTION.

ce pays quelqu'un des Birague, ce qui suffirait pour jeter le trouble non-seulement parmi les serviteurs immédiats du duc, mais encore dans toute l'étendue de ses états. Ceci considéré, et comme il me reste encore du temps, j'ai voulu vous écrire à ce sujet pour vous prier d'y réfléchir, et de me faire connaître votre avis, afin que je puisse avec plus grande sûreté prendre une détermination convenable.

Une simple analyse suffit pour le reste de cette lettre. Philippe annonce au cardinal qu'il vient de nommer à l'ambassade de Londres Diego de Guzman de Sylva, chanoine

tener por ser de otra órden, y Montigni se agravia dello, y sobre esto scrivo á Erasso; ved vos si os parece que conuernia darle acá algo por ello. Y os tengo en servicio lo que en esta ocasion me acordais de lo bien que me sirve el marques de Renti y otras particularidades que me scrivis, que es bien que yo las tenga entendidas.

En lo que toca á la última carta que los tres me escrivieron, con la qual me embiaron el memorial que dieron á Madama, del qual no pudo dexar de parecerme mal la forma y mucho peor el haver dado copias dél, aunque he estado por no respondelles á ella, todavía me ha parecido hazello en la substancia que veréys por lo que os dirá Armenteros; y assí remitiéndome á aquello, no havrá para que repetirlo aquí. Solamente os encargo que vos procureis de entender lo que mas passare despues que havrán recebido mi carta, porque querria saberlo.

Quanto á Renard tambien escrivo á mi hermana lo que veréys, que cierto de su desobediencia yo tengo el sentimiento que es razon, y querria hallar camino para sacarle de ay, y que no saliesse con su tema y desvergüença ny hiziesse los oficios que deve hazer. Quanto al juntar esos estados y fines que en ello se pretenden, es bien verdad que son tantos los inconvenientes que dello se podrian seguir y se representan que parece que en ninguna manera conuernia que se juntassen, como lo escrivo á mi hermana; mas todavía me parece que hay mucho que mirar en ello, ofreciéndose por una parte estos

TRADUCTION.

de Tolède, bien connu du cardinal, et don Garcia de Haro à celle de Venise. La maladie de don Carlos n'a pas été aussi sérieuse qu'on l'a cru dans les Pays-Bas, et la malveillance aura sans doute exploité avec empressement cette circonstance, comme elle vient de chercher à accréditer tout récemment le bruit de l'assassinat du roi, et celui du prétendu refus qu'avait fait le roi des Romains d'envoyer ses enfants à la cour d'Espagne. Détails relatifs aux intérêts de particuliers. Philippe a chargé Armenteros de sa réponse à la lettre des trois seigneurs, bien qu'il eût songé d'abord à n'en faire aucune, parce que cette dépêche lui avait semblé rédigée dans un style inconvenant, et surtout parce

inconvenientes, y por otra pudiéndose mal remediar sin tener los estados las necesidades de ay, teniendo yo de acá tan poca forma como tengo.

He visto lo que dezis que Schetz os dixo que si yo proveya quinientos mill ducados por una vez para lo ordinario que sirviesse para cinco años, se sacaria gran fructo y se remediaría todo. Yo holgara harto de tener forma para esto; pero podeys creer que pues no lo hago, que no la hay, y que por esto ando buscando todas las del mundo, como lo havréys visto por lo que os escribí con el último que de acá partió en lo de la sal. Querria mucho que allá contentasse porque pudiessen ser soccorridos desta cantidad que Schetz os dixo, aunque en doblados años y tomando de allí lo de la lotería, y porque de otra manera seria forçado pagar dello á Salamanca de lo de letras de recibidores.

Hame pesado de entender lo que dezis del Genoves que está en Verol y del fin con que allí se tiene; y assí os ruego, y encargo que, por lo que conviene al servicio de Dios y al mio vuestra vida, vos os guardéys mucho como dezis que lo hazeys, porque todo quanto en esto se haze me parece muy mal, y tengo de procurar el remedio quando pudiere.

A lo de Tornay y Valencianas respondo á mi hermana como veréys, y desseo saber el provecho que havrá hecho la presencia del arçobispo en aquella ciudad, que no creo que puede sino ser mucho segun su buena intencion y zelo.

Otra carta vuestra recibí sobre la grave enfermedad que tenia el conde de Montrevel, de que cierto me pesó por ser tan buen cathólico y tanta parte para todo lo que dezis. Despues entendí su fallesci-

TRADUCTION.

que ses auteurs en avaient répandu des copies. Le monarque éprouve un vif ressentiment de la désobéissance de Renard, et avise aux moyens efficaces d'y mettre un terme. Il a désigné pour succéder au comte de Montrevel dans ses deux emplois don Fernand de Lannoy et M. de Chantonnay. Il termine en recommandant au cardinal un soin tout par-

miento y provey sus dos oficios, el uno á Chantonnay, vuestro hermano, y el otro á don Fernando de Lannoy, como lo scrivo á Madama en la carta en frances; y no los provey al hijo del conde, como me acordastes y supplicastes, por ser tan niño.

El conde de Luna me scrive que traerá el privilegio de la investitura de Sena, y assí no ay que dezir mas en ello. En el otro privilegio de lo de Milan para la succession de las hembras seré servido que hagais poner diligencia en que se despache y cobre, valiéndoos para ello del medio del doctor Celd, pues lo haze con tanta voluntad.

Una cosa se me avia olvidado de encomendaros, la que mas principal cuydado me da, y es lo que toca á la religion, de la qual entiendo, no sin gran pena y sentimiento, que va cada día empeorando; y assí scrivo á mi hermana, rogándola que desto tenga el mas principal cuydado, y que encargue al margrave de Anvers y á los otros oficiales que con todo rigor de justicia castiguen á los hereges, y ella reprehenda á los que no lo hazen, y anime y premie á los que lo hazen con diligencia y rectitud. A vos os ruego y encargo mucho que por vuestra parte tengais desto principal cuydado y se lo acordeis á mi hermana, y procureis que assí se haga, como cosa en que va tanto al servicio de Dios, y que á mí me ha de dar tanto contentamiento que en ninguna otra podria ser mayor; y porque sé con la vigilancia y solicitud que vos miraréis por esto, no lo encaresco mas.

YO EL REY.

Plus bas :

G° PEREZ.

TRADUCTION.

ticulier des interêts de la religion, et vient d'écrire à la duchesse de Parme pour la charger de donner à cet égard des instructions très-précises au margrave d'Anvers et à chacun des autres magistrats qu'un soin pareil concerne en vertu de leurs offices.

XLIX.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 34.)

Lislebourg, 25 janvier 1564.

Mon cousin, ayant esté advertie du retour de mon oncle monsieur le cardinal de Lorrenne, chez lui, j'ay incontinent despesché Roulet, présent porteur, pour me raporter bien au long de ses nouvelles; et pource que j'ay quelques affaires en Flandres touchant *auqunes cautions*¹, je lui commende y passer, et par mesme moien vous voir et compter amplement de mon portement. Je vous prie l'en croire comme fairiés moy-mesmes, et de tout se qu'il vous dira de ma part, sur la sufisance duquel me remettant, je ne fairays la présente plus longue que pour me recommander de bien bon cueur à votre bonne grace, priant Dieu qu'il vous doint, mon cousin, en santé très-heureuse et longue vie. De Lisleboure, ce xxv de janvier.

Votre bien bonne cousine,

MARIE, R.

A mon cousin monsieur le cardinal de Granvelle.

¹ Ces deux mots soulignés paraissent l'avoir été par le cardinal.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A LA REINE D'ÉCOSSE.

(Mémoires de Granvelle, X, 43-44.)

Bruxelles, 31 janvier 1564.

Madame, doiz le partement de celluy quy me veint trouver à Malynes, pourtant les lettres de vostre majesté, j'ay escript à icelle deux foys, l'une par ung marchant italyen qui m'en avoit appourté d'elle, et l'autre par voye extraordinaire des marchans qui traffiquent en Escosse, avec lequel j'ay envoyé ung mien paquet que longtemps avoit esté détenu en Angleterre. Je désire et espère que mes lettres soient esté adressées, et pleust à Dieu que ce paquet que je faiz maintenant fust jà entre les mains de vostre majesté, pour l'importance de l'advertissement que je receuz hier soir d'Angleterre, tel que vostre majesté verra; et je ne faiz doubte que ce galand quy manie là les affaires¹, se voyant perplex d'avoir mys sa maistresse en beaucoup de choses dont il ne sçait comme sortir, et qu'il crainct le soublèvement des propres subjects contre soy, cherchera occasion de nouveaul trouble pour s'en desvelopper. Mais ce seroit trop grand mal que ce fust au sy grand préjudice de vostre majesté, la santé et prospérité de laquelle m'est singulièrement recommandée; et luy supplie très-humblement qu'elle soit sur sa garde pour rompre que telz malheureux desseings, sy l'advertissement est véritable, ne puissent avoir lieu, dont Dieu la gard; et seroit ung grand bien qui pourroit surprendre les instrumentz dont en cecy l'on se vouldroit servir, pour en faire quelque exemple notable.

¹ Sans doute Robert Dudley, comte de Leicester. (Voy. t. IV, p. 30, et t. VI, p. 298.)

Vostre majesté aura aussy avec ceste ung paquet de monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Lorraine, par lequel je tiens qu'il luy donnera advertissement des choses de France et de Lorraine. Sy neveux-je toutesfoys délaisser de joindre ung sommaire recueil, que j'ay receu d'aillieurs, de ce que passe quant à la poursuyte que faisoient messieurs de la maison de Guise, pour avoir justice contre les complices du cas malheureux¹; et je diray que j'ay sceu depuys que la royne a rappellé très-instamment ledit s^r cardinal, lequel estoit à Reims² avec monsieur son nepveu et messieurs ses frères. Je ne sçay s'il se résoldra de se fyer d'aller en court, laquelle, comme j'entendz, veult partir de Paris pour aller à Fontainebleau; etjà estoit party l'admiral Chastillon pour aller en sa maison de Chastillon, dix-huict lyeues plus avant que ledit Fontainebleau, comme vostre majesté sçait : aucuns dient que pour non se trouver en court, lorsque ledit seigneur cardinal y sera, et pour toutes foys estre sy près que doiz là il puisse machiner contre sa personne; ou que partant ledit seigneur cardinal (lequel l'on présuppose n'y voudra demeurer, estans les choses aux termes que l'on voyt), il puisse incontinent retourner en court, ne faisant son compte d'abandonner ladite court de loing. Son frère, monsieur d'Andelot, est party vers Metz³, accompagné de quelques chevaulx pour sa garde; et il ha raison, pour avoir sa maison injurié tant d'autres, et s'estant encores dernièrement tué dedans Paris (malheureusement et en trahison, comme l'on dict) le mestre de camp Charry⁴, et deux de ses capitaines, que l'on pense sera de leur meutte.

¹ L'assassinat de François, duc de Guise, par Poltrot de Méré.

² A cette date, Charles, cardinal de Lorraine, possédait en titre ou en commende les archevêchés de Reims, Alby, Lyon, Narbonne et les évêchés d'Agen, Luçon, Téroüenne, Metz, Nantes et Valence.

³ François d'Andelot (Voyez tome III, p. 564; t. IV, p. 362 et t. VI, p. 619), marié d'abord à l'héritière de la maison de Laval,

s'unit en secondes noces, pendant son séjour en Lorraine, à Anne de Salm, veuve de Balthasar d'Haussonville, grand maître d'hôtel du duc; leur contrat fut signé au château d'Essey-lès-Nancy, le 27 août 1564. Quatre ans après (septembre 1568), il avait cessé de vivre; on soupçonne que le poison abrégé ses jours.

⁴ Jacques Prévost de Charry, gentil-homme languedocien, venait d'obtenir le

Et dict l'on que ledit Andelot a charge de visiter les frontières doiz Metz jusques à Calaix, et que aussy le prince de Condé, partant la court de Paris, ira visiter son gouvernement de Picardie; et est bien apparent que et l'ung et l'autre feront ce qu'ils pourront pour changer ceux quy ne sont de leur opinion, et au lieu d'iceux pourvoyront les places de ceux qui sont de leur suytte.

Les menées et practiques sont grandes et ne sçay encores ce qu'en succédera; mais je crains fort que la royne mère ne croyra à ceux quy luy donnent les advertissemenz quy conviennent, jusques à ce que par ces gens icy elle seroye et ses enfanz deschassés du royaume de France: n'advenant quasi jamais mutation de religion en pays que ce soit, sans entier changement du gouvernement.

L'on tient que ladicte royne-mère a tousjours volenté d'aller en Lorraine, quoyque le conestable et les Chastillons le dissuadent; et comme elle dict y vouloir aller doiz Fontainebleau, pour s'approcher plus près le duc et la duchesse, le jeune prince, madame la duchesse mère et mesdames ses filles sont jà allez à Espinal, ayant laissé Nancy bien pourveu.

L'ambassadeur choisy pour Angleterre par le roy mon seigneur et maistre m'a escript doiz Espagne qu'il estoit sur son partement. Je l'ay aultrefois veu par deçà, mais il y a bien vingt ans passez, et j'espère qu'estant venu, nous sçaurons toutes nouvelles, et que par son moyen j'auray oportunité de plus souvent et plus sheurement escrire à vostre majesté, à la bonne grace de laquelle je me recomande très-humblement, priant le Créateur qu'il la veuille conserver et luy donner très bonne et longue vie. De Bruxelles, ce dernier de janvier 1564.

commandement d'un régiment d'infanterie formé pour la garde du roi. Il fut tué. le 30 décembre 1563, par Chastelier

Pourtant, attaché à d'Andelot, lorsqu'il arrivait sur le pont Saint-Michel, dans la compagnie de deux de ses officiers.

LI.

L'EMPEREUR FERDINAND I^{er}

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE LORRAINE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 255.)

Vienne, 4 février 1564.

Cette dépêche est relative aux droits de régale de l'évêché de Toul, aliénés au profit du duc de Lorraine. L'empereur répond que l'évêque¹, simple administrateur et usufruitier de son temporel, a été sans qualité pour consentir une semblable aliénation; que le chapitre de son église la désapprouve et refuse de la ratifier, et que lui, comme chef de l'empire, ne peut ni ne doit permettre « que, « sans précédente consultation et avis des communs estats, les droits et hauteurs « des régales dudict évesché fussent distraictz et séparés dudict saint empire, « tumbans ès mains d'un prince étranger. » Qu'en donnant un tel agrément, il violerait les obligations par lui contractées à deux reprises envers le corps germanique, et que, bien loin d'avoir laissé concevoir la moindre espérance à ce sujet, « il a résolument et plattement » refusé de consentir à cette vente; que c'est dans ce sens que sont conçues les instructions envoyées à son ambassadeur à Rome, et qu'il ne se peut pas que le saint père ait autorisé ou promis d'autoriser un acte quelconque de ce genre s'il venait à paraître au jour. « Au surplus, » dit le monarque en terminant, « le négoce est remis à la connoissance de la chambre « impériale, dont lui-mesme ne peut ni entraver ni diriger les travaux, qui doit « vent avoir leur cours ordinaire sans empeschement. »

¹ Toussaint d'Hocedy, depuis 1548 jusqu'en 1565.

LII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, X, 55-56.)

Brusselas, á 15 de febrero 1564.

Fué mucha merced para mí la que V. M. fué servida hazerme en mandar al secretario Gonçalo Perez que me avisasse de la falsedad de la nueva tan vellaca y malaventurada que en Castilla algunos havian sembrado, porque ciertamente si llegara aquí sin saberse la verdad, nos pusiera en grandíssima confusion y extremo dolor, y quiçá á estos estados en peligro sin remedio. Despues he recebido la que V. M. ha sido servido escribirme, añadiendo de su mano tan claro testimonio de lo que tanto desseamos todos y tanto nos im-

¹ Granvelle remercie le roi de la peine qu'il a bien voulu prendre de lui faire connaître le bruit de sa mort répandu dernièrement en Castille, et qui, s'il fût parvenu jusqu'aux Pays-Bas, eût pu y causer bien du désordre. Il profite de cette circonstance pour lui recommander un soin tout particulier de sa personne, dont la conservation est si précieuse à la chrétienté. Conformément à ses ordres, il s'est empressé d'écrire dans toutes les cours d'Europe afin de prévenir ou détruire l'effet de la nouvelle dont il s'agit. L'état des affaires empire chaque jour dans les Pays-Bas, et ceux qui travaillent à soulever le peuple font usage pour cela des moyens les plus absurdes : des bruits infiniment

injurieux à l'honneur du cardinal sont répandus partout avec une perfidie sans exemple. C'est ainsi que le prince d'Orange dit à qui veut l'entendre que ce prélat s'est permis, non-seulement de l'accuser du crime de lèse-majesté, mais d'ajouter de plus qu'en lui coupant la tête on en finirait avec les mécontents. Malheureusement pour le prince, il ne peut citer la personne à qui Granvelle doit avoir tenu un propos semblable, et cela lui serait bien difficile en effet, car jamais idée de ce genre ne s'est offerte à la pensée du cardinal. Mais tout ce qui est important à lui et aux siens, c'est de paraître certains de ce qu'ils disent, afin de communiquer à d'autres cette persuasion.

porta, que es la salud de V. M., la qual plegue á Dios conservar para infinitos años, como toda la christiandad lo ha menester; y pues hay hoy dia tanta maldad en el mundo, razon será que V. M., sabiendo lo que á la república christiana importa su persona, mire por sí, sirviéndose deste aviso como conviene, teniendo della el cuydado que es menester. Y le suplico quan humilmente puedo me perdone de que me atrevo á hazer este oficio, pues el amor de vassallo, y humilíssimo y obligadíssimo criado me fuerça á ello.

Vistas las cartas del dicho Gonçalo Perez por Madama, dí luego aviso á todas partes de la entera salud que gracias á Dios tiene V. M., tocando en lo desta falsa nueva ligeramente y como en cosa vana, no mostrando hazer caso dello, como me ha parecido convenir á su servicio y á la authoridad. Y assí como vino el segundo despacho por mar, con el qual ha sido servida V. M. mesma darmie aviso dello por su carta propria y con aquellos renglones de su mano, por lo qual torno á besar piés y manos de V. M., no ha havido para que hazer mas diligencia, pues por acá ya se sabia, y en Francia, Alemaña y Italia, de manera que no hay que temer de que pueda causar algun mal efecto. . . .

Digo á V. M. que quanto á los humores malos que tenemos en casa, van todavía empeorando, y se ponen en cabeça desta gente cada dia invenciones nuevas perniciosas, dándoles á entender mil cosas nunca pensadas, forjadas á lo que yo creo de Renard, como lo que dize públicamente el principe d'Oranges á quantos topa y en mesa pública que yo he dicho que él haya cometido crimen de lesa magestad, y que cortándole la cabeça seria hecho todo. Si yo lo he dicho, á alguno lo havria dicho, y seria bien que nombrassen á quién; quieren dezir que á Madama, y S. A. sabe que nunca tal hubo, ántes digo que jamas me passó por el pensamiento, y V. M. sabe mejor que nadie si jamas directamente ny indirecta he escripto cosa que sea deste son; mas yo creo que se busque causa, y que no la hallando la fingen, y en fin es menester çufrir por no dañar nada, y tener paciencia, aunque sea dura, pues ny justificacion ny desengaño admiten, sino que lo

quieren creer assí, ó mostrar que lo creen porque lo crean otros. A los que me hablan en ello y donde me parece que conviene, digo con modestia lo que yo puedo, porque la verdad salga á luz, y conoscan algun dia quan ciegos los tienen algunos mal inclinados, que deven tener en ello sus fines y razones. . . .

LIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A BONNET-JACQUEMET, TRÉSORIER DE SALINS¹.

(Mémoires de Granvelle, X, 57.)

Bruxelles, le 15 février 1564.

Monsieur le trésorier, j'ay receu voz lettres et entendu par icelles le contentement que Mons^r le très révérend archevesque de Besançon ha de l'office que je faiz pour obtenir pour mons^r son nepveu² les offices que tenoit le feu bon père que Dieu absoille. Vous le pouvez certifier que, sur ma foy, il se faict de très bon cœur, et quoy qu'il soit des mauvais offices que se font au contraire par quy certes ne debvroit, je ne suis hors d'espoir que nous n'en ayons bon succès.

¹ Bonnet-Jacquemet, secrétaire du chancelier de Granvelle, le suivit dans la plupart de ses voyages. Son protecteur le fit nommer à l'importante recette des salines de Salins; plusieurs missions en Suisse, qu'il remplit au contentement du gouverneur de la Franche-Comté, attestent qu'il joignait à beaucoup de zèle une parfaite connaissance des affaires. (Voir tom. IV, pag. 355, 690; t. V, pag. 16.)

² Antoine, fils de François, comte de

la Baume-Montrevel. Les bons offices du cardinal ne profitèrent point à ce jeune seigneur. L'emploi de capitaine de Besançon fut donné à M. de Chantonay, et celui de bailli d'Amont passa à don Fernand de Lannois, frère et beau-frère de M. de Granvelle. « Ainsi tout est tombé dans la maison (de Granvelle), » selon l'expression de l'abbé Saganta au cardinal, dans sa lettre du 19 février. (*Mémoires de Granvelle*, X, 69.)

Il est vray qu'estant chose dépendant d'aultruy et mesmes de la volonté du maistre, je ne puis de rien assurer que l'effect ne soit résolu; mais bien du moins le pouvez-vous assurer qu'il ne tient ny tiendra à moy, et que encores depuis xv jours ay-je renouvelé les offices par ung dépesche que se fit lors.

Quant à ce qu'il vous a dict qu'il désireroit aller à Rome pour ung deux ans, à couleur de son sacre, mais que ce seroit aussy pour rompart son trahin, se descharger de despens et se tirer hors des debtes esuelles il est tumbé, pour avoir, comme bon frère, assisté feu monsr le Conte; certes, je vouldroye que ce de son sacre fust desjà faict, et pour le contentement et repoz de conscience que je scay il en auroit, se veullant accommoder à ce que convient à ceste profession à laquelle il est appelé, et pour faire cesser les murmurations que l'on en a faict en Espagne, je crains jusques aux aureilles du maistre, comme il n'y a jamais faulte d'envieux et de gens quy se plaisent à faire mauvais offices, et l'on commence à en murmurer aussy icy; ne scay dont il procède, et sy entendz que aucuns escoliers de par deçà quy sont esté à Dole font (pensans bien faire de le louer et comme jeunes auxquels telles choses plaisent) comptes à leurs parens de l'avoir veu en dances et habit du tout laïz, chaulees et pourpoint passementez, dont personnes graves et aultres qui n'ayment l'estat ecclésiastique, ains procurent de scandaliser icelluy, font mal leur profit. Et vous prie luy dire (car il luy empourte de le savoir pour y remédier) afin que tel bruiet cesse: et pourroit aussy bien estre qu'ils en ayent plus dict qu'ils n'en ont veu, comme les choses croissent souvent en les comptant. Mais d'aller en Italie et à Rome pour y faire sy long sejour, il doibt considérer qu'il seroit impossible que personnage de sa qualité y fust si longuement sans estre cogneu; et venant à y estre cogneu et non y estant comme il convient, ce ne seroit sa réputation ny ce que luy convient, doibgeant aspirer plus hault. Et je crains que y allant ainsy, il se pourroit faire grand dommage pour cy-après, ny y seroit à l'advenir tenu et réputé comme mérite le lieu dont il vient et sa dignité qu'est tant principale. Je laisse

que le Pape, jusques à ores, monstre détermination de faire observer partout où l'autorité du siège apostolique est obéye, les décretz du concile, et mesme celluy de la résidence des archevesques et évesques, et a donné terme à ceulx qui sont à Rome jusques à ce commencement de quaresme, et veult que tous partent lors sans rémission: voyre s'apprestent plusieurs cardinaulx et des principaulx pour aller aussy résider. Et si y a ung poinct que faisant plus longue absence que du temps permys, et pour les causes contenues au décret, le concile a résolu que les évesques absens ne feront le fruct de leurs églyses, mais seront oblizez à restitution d'iceulx; par où je ne voy comme ceste délibération se puisse bien exécuter, ny qu'il convienne qu'il abandonne de sy loing son diocèse, ny par sy longtemps en ceste saison que les affaires de la religion sont partout comme (hélas!) l'on voyt; et pense que S. M. ne le prendroit bien, et procureroit de le faire retourner vraysemblablement. Ce que aultres prélatz usent, se trouvant pressez de debtes (et de ce ay-je veu user à cardinaulx et aultres, et mesmes l'a faict freschement le cardinal Pacheco¹, cousin de Mons^r le duc d'Albe, faict cardinal à la mesme création que moy), est de se mettre en quelque monastère où ilz sont bien logez, et s'y tenir: car n'ayant occasion de sortir, et estans hors de la conversation des laïz, ils n'ont besoing de sy grand trahin et compaignye, et se deschargent par ce bout de despens. Il se tenoit avec des Chartreux, comme fit le chancelier de Gathinaire près de ceste ville; et ayant esté ledict cardinal Pacheco deux ans audit cloistre, il est allé maintenant à Rome, pour ce qu'il n'a nulle évesché à gouverner. Mons^r de la Baume en a une sienne propre, où il se pourroit tenir mesnagièremment, s'il n'aimoit mieulx estre à Gy ou à quelque autre lieu plus près de Besançon, comme seroit Beaulprey ou aultre, et y seroit avec moindre suyte que celle qu'il ha maintenant, plus convenablement, et pourroit correspondre de près à ses officiers aux affaires de

¹ François Pacheco de Ceralbo, archevêque de Burgos, cardinal en 1561, mort en 1579. Il était protecteur de la couronne

d'Espagne à Rome, et ménagea la ligue contre le Turc sous le pontificat de Pie V.

son diocèse. Peult-estre prétend-il aller à Rome pour se sacrer à moindres fraiz, et aussy pour ce que, veullant faire ung voyage, il y a plus de couleur pour retrancher et réformer sa maison. Pour cela seroit-il plus à propos (saulf meilleur advis) de prendre occasion de venir jusques icy, fust pour baiser les mains à Madame et luy faire la révérence, luy remercier ce qu'elle a faict pour ses nepveux s'ils obtiennent, et pour solliciter quelques affaires faisables, si aulcune il en ha, afin que son voyage fust, et son retour quand et quand, avec réputation; et d'ung chemin et sans bruiet ny despens, je le pourroye consacrer, comme j'ay consacré icy l'archevesque de Toledo et plusieurs aultres prélatz d'Espagne et de par deçà, sans qu'il leur ayt cousté chose quelconque, fors que leurs habitz dont il fault qu'ilz soient pourvus, et leur chapelle dont ilz se servent toute leur vie. Et ce chemin seroit bien plus court, mieulx fondé et sans bruyt, et retournant, il se pourroit tenir avec le mesme trahin où il voudroit; qu'est tout ce que sur ce point je vous pourroye dire, hors-mys que s'il a encores besoin de quelque dépesche de Rome, avant que de se consacrer, il le faudroit faire venir avant qu'il partist de Bourgogne; et sy je le puis en ce aussy ayder, je m'y emploieray fort volentiers, et sy mon nepveu d'Andelot ou aultre des nostres avoit occasion de venir par deçà, il s'en pourroit accompagner sans ses fraiz, et estant icy je luy donneroye toute la commodité que me seroit possible, et procureroye de l'honorer à mon pouvoir. Je vous prie luy présenter mes bien humbles et très affectueuses recommandations; et me recommandant cordialement à vostre bonne souvenance, etc. De Bruxelles, ce xv^e de febvrier, jour des Carêmeaulx 1564.

LIV.

BONAVENTURE DU TARTRE¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, VIII, 139.)

Barcelone, 18 février 1564.

Monseigneur, je sçay que vostre seigneurie ha plus certains advertissemens des occurrentz en ceste court que je ne luy pourroie donner; sy esse que pour me maintenir au désir que j'ay de m'employer pour son service, je ne délairay de l'advertir de ce que je puis entendre.

Don Alonzo de Cordoa, conte d'Alcaudette, gouverneur de Oran², arriva hyer au soir en ce lieu, au devant duquel fut la pluspart des seigneurs de la court, et avecq ledict conte vint don Roderigo de Benavidès³, lequel néantmoins ne se trouve en court, bien que je le vid entrer en ceste cité, et crois qu'il espère obtenir son pardon de sa majesté, pour courtiser comme auparavant.

Le sieur de Lansac⁴ se partit de ce lieu, le 14 de ce mois, pour aller trouver à Madrid nostre royne, auquel sa majesté ha fait présent d'une chaisne de mil ducatz, selon le commun bruyt.

Nous avons à présent une court d'Italiens en ce lieu : le marquis de

¹ Ce personnage, issu d'une famille noble du comté de Bourgogne connue depuis le milieu du XIV^e siècle, était alors *vnet-servant* du roi Philippe II. Il désirait devenir *gentilhomme de sa bouche*, « suivant la trace de ses ancêtres, qui ont servi en mesme estat les ancestres de sa majesté. »

² Ce don Alonzo, mort au mois de fé-

vrier 1565, était le fils de Martin-Fernandès, conte de Cordoa d'Alcaudette, dont nous avons publié une dépêche sous le n^o CXLVII dans le tome II.

³ Il se distingua dans la guerre contre les Maures de Grenade en 1570, et obtint le gouvernement de Cadix.

⁴ Voir t. IV, p. 552; t. V, p. 199.

Pescara, son frère don Carlos¹, le prince de Sulmone, son beau-frère², Juan-André Doria³ et plus de cinquante aultres gentilshommes, lesquels généralement venoient, selon le bruyt qui court, pensant que le marquis obtiendrait l'estat de gouverneur de Milan, pour poursuivre les estatz que lediet marquis tient à présent en Italie. Mais deffailant le timon, la nef n'a seeu prendre port; à l'occasion de quoy toute la flotte desdits Italiens pense tirer bien tost contre l'Italie. J'avois icy obmis Vespasien de Gonzaga.

L'on n'a point de nouvelles plus récentes des princes de Bohême qu'une lettre de Gênes, du viii^e de ce mois, par laquelle l'on a escript que lesdietz princes estoient en Arberga, près de Nice, et les galères à Gênes surattendant le vent; sy esse que, par l'influence du temps qu'il a faict ces jours passez, l'on conjecture que iceulx soient au port de Marseille.

Le contrerôleur de sa majesté et le sieur de Vandenesse⁴ arrivèrent icy le 14 de ce mois, à midy, en bonne santé et se portent fort bien.

L'on tient pour certain en ceste court que don Garcia de Toledo⁵, vice-roy de Catalogne, est général des galères sans quicter son estat, lesquelles pourront estre en nombre de cent et vingt, à sçavoir: qua-

¹ Charles d'Avalos, prince de Montesarchio, et frère de Ferdinand-François, marquis de Pescaire, tous deux fils d'Alphonse Avalos, marquis du Guast ou del Vasto.

² Horace de Lannois, prince de Sulmone, chevalier de la Toison d'Or, marié à Antoinette d'Avalos, sœur des précédents.

³ Fils de Jeannetin, et petit-neveu de l'illustre André Doria, dont il fut tout à la fois l'élève, l'émule et l'héritier universel. Nous reviendrons encore sur ce célèbre marin.

⁴ Il s'agit ici de Jean de Vandenesse,

aide de chambre du roi et auteur du Journal des voyages de Charles-Quint et de Philippe II, et de son fils Jacques, co-juge en la cour de Bruxelles, qui était beau-frère de Claude Bontechoux, avocat fiscal à Dole. Jacques se trouvant derechef en Espagne lorsque y arriva la nouvelle de l'arrestation des comtes de Hornes et d'Egmont, fut emprisonné par ordre de Philippe II, vers le mois d'octobre 1567, et était encore détenu l'année suivante. On ne sait rien de son sort ultérieur. (Voir tome I, Introduction, page xxxi et note.)

⁵ Il avait pris le gouvernement de Naples et la conduite de l'armée de Charles-

rante du roy, quarante de l'Eglise, en vertu de la bulle de la croisade, et aultres quarante subsidiaires des princes, potentaux et seignories de toute l'Italie; mais encoires ne sont-elles prestes.

Au reste, monseigneur, je supplie très humblement vostre seigneurie me vouloir favoriser des lettres que je l'ay requis par réitérées fois pour mon bien et avancement. . . Elle accroistra par sa faveur l'estat, bien et avancement d'un sieng povre parent et très humble serviteur, comme sçait le Créateur, auquel je prie, etc. Doiz Barcelone, le xviii^e de febvrier 1564.

Celuy qui désire à jamais servir très humblement vostre seigneurie. Ung sien povre parent.

BONAVENTURE DU TARTRE.

LV.

NICOLAS DE COURTEWILLE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 73.)

Barcelone, 19 février 1564.

Monseigneur, j'ai receu la vostre du xxii^e de janvier, laquelle j'ay très bien entendu, et cognois assez la grande raison que vous y avez¹. Aussi povez-vous bien croire que je ne faulx en riens où je vois les occasions de faire ce qu'est de mon debvoir; mais vous savez jusques

Quint contre les Siennes, après la mort de son père, Pierre-Alvare de Tolède, arrivée le 23 février 1553. Il mourut vice-roi de Naples au commencement de juin 1577, et non pas en 1564, ainsi que nous

l'avons dit par erreur à la première note de la page 588 du tome VI.

¹ Relativement à l'état des affaires dans les Pays-Bas.

à où les limites de mon petit crédit s'étendent. Je demeure toujours en une mesme opinion que la briève allée du maistre par delà *sit sacra anchora*, et qu'il n'y ait aultre remède. Le sieur Armenteros en aura peult-estre entendu plus que moy; et à la vérité je tiens qu'il y ait quelque délibération d'y aller plus que je n'ay faict ces jours passez, pour aucunes considérations qui m'en donnent espoir; et pourroit bien estre que sa majesté, pour aucuns respectz, ne le vouldist divulguer par deçà. Mais quelz qu'ilz soyent, selon mon petit jugement, il ne le fault mettre en doubte par delà, quant ce ne seroit que pour tenir ceulx qui ont ou pourroient avoir mauvaise intention en suspens et avecq une arrière-pensée.

Sa majesté envoye présentement ung pouvoir à Madame de cent mil florins pour despost, consentant de s'en servir au payement des gens de guerre si avant qu'ilz se pourront étendre, en cas que l'accord des estats tirastz trop à la longue, à condition toutesfois du remboursement, selon que Madame a représenté par ses lettres; et pour ce que vostre seigneurie illustrissime verra la responce de sa majesté tant sur ce poinct que sur aultres, j'en seray de plus succinct.

Encoires ne sont arrivez les princes, fils du roy des Romains, et n'y a apparence de leur briève venue, pour avoir esté le temps fort tempestueux et le vent encoires à présent contraire. L'on dit que s'ilz attendent trop longuement, sa majesté passera outre vers Valence si tost qu'elle aura icy achevé ses affaires. Et n'y a faulte de ceulx qui pensent qu'elle sera de retour à Madrid contre ces Pasques. Dieu la voeulle mener de là où elle est tant désirée, en bonne santé, auquel je supplie qu'il vous doint, monseigneur, etc.

LVI.

LE SECRÉTAIRE PAUL PFINTZING¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 85.)

Barcelone, 20 février 1564.

Monseigneur révérendissime et illustrissime, la lettre de vostre seigneurie révérendissime, du 18^e de décembre dernièrement passé, ay-je receu en ceste ville de Barcelone le 4^e du présent moys, et fait relation à sa majesté des choses qu'elle m'envoya quant et quant. Nous avons depuis eu nouvelles que le roy de Dannemarc a eu une victoire contre celuy de Sueden, et que ses affaires commencent de luy succéder mieulx qu'ilz n'avoient fait ung temps en çà. Et s'il continue ainsi, il se pourra récompenser des frais que jusques à présent il a fait à cause de la guerre, et nostre conte de Svartzenbourg aura le moyen de se refaire et se décharger de ses doibtes.

J'envoye présentement toutes les nouvelles retenues de nos pensionnaires allemands à monsieur de Scharemborghe²; et ayant quelques fois, à l'instance de monsieur de Svendi³, parlé à sa majesté touchant

¹ Il était originaire de Nuremberg et neveu de Melchior Pfintzing, mort en 1531, qui fut secrétaire intime de Maximilien I^{er}, et l'auteur du célèbre poëme héroïque intitulé : *Aventures du Chevalier Theuerdank*. C'est, sous de nombreuses allégories, l'histoire des actions les plus mémorables de ce monarque.

² Urbain de Scharemborg était avec Pfintzing secrétaire du roi pour les affaires d'Allemagne. Ses descendants furent ano-

blis, en 1635, par l'empereur Ferdinand II.

³ Voir t. IV, p. 301. Il possédait la seigneurie de Hohen-Landsperg en Haute-Alsace. Ami du roi Maximilien, familier avec le prince d'Orange et le comte d'Égmont, avec lesquels il avait combattu sous les murs de Saint-Quentin, il était fort tolérant en matières religieuses « comme Machiavel (ajoute quelque part le cardinal), duquel il a étudié les écrits. »

le docteur Zasius¹ (que vostre seigneurie révérendissime cognoist très bien), qu'estant iceluy à présent vice-chancelier du roy des Romains, que son bon plaisir fust luy donner et assigner quelque pension de quatre ou cinq cent thalers, considéré qu'il le sçauroit très bien déservir, et qu'il convient au service de sa majesté qu'elle aye tel personnage auprès dudit sieur roy des Romains, lequel en toutz endroicts sçaura tenir correspondance avecq nous, et nous advertir journellement de toutes occurrences dont il emporte tant de prendre garde; de sorte que sa majesté en escript présentement à madame la duchesse de Parme, et désire sur ce avoir son avis. Pourtant supplie très humblement à vostre seigneurie révérendissime qu'elle veuille tenir la main affin que la responce de ladite dame gouvernante soit telle, que non seulement elle ne détourne pas la inclination de sa majesté que je sens elle a pour y condescendre, mais aussi la augmente; considéré mesmes les qualitez dudit personnage, et les grands et bons moyens qu'il ha de servir à sa majesté, et le désir qu'il a de le faire, et le sçait faire mieulx qu'aultre, et que c'est enfin bien peu de chose et se payera par deçà.

Sa majesté, après avoir achevé les cortés, se partist de Monçon le 24 de janvier, et fist son entrée en ceste ville le 6^e du présent moys assez triomphément; et est délibéré de sur la fin de ce moys se partir pour Valence, et de là s'en retourner en Castille. De son aller en Flandres, il n'y a aulcune apparence et en perdz quasi l'espoir. Dieu doint qu'elle ne tarde pas trop à mettre remède au feu que je vois, qu'il s'embrace de jour en jour plus, et tant que je crains l'on ne le sçaura si aysément estaindre!

Sadite majesté dépesche présentement le courrier des seigneurs qu'elle ha détenu si longuement. Mais je m'en doute que la res-

¹ Jean-Ulric Zasius avait été professeur en droit en l'université de Bâle; il devint conseiller d'état des empereurs Ferdinand I^{er} et Maximilien II, et mourut en 1565. « Il a crédit, mandait Chantonnay « à son frère (*Mém. de Granvelle*, t. XIX,

« p. 138 etsuiv.), mais est bon compagnon, « léger et ne pense à prendre les affaires « au sérieux. » Son père, Ulric Zasius, l'émule d'Aleial et de Cujas, avait occupé une chaire de jurisprudence à Fribourg en Brisgau.

ponce qu'il rapporte ne contentera pas à toutz, et moings mettra tel remède aux affaires et troubles qu'il convient et l'extrême nécessité requiert. Dieu doint par sa grace que le tout succède mieulx que l'apparence nous menasse ! A moy me desplaît grandement que les choses doibvent venir à tels et si dangereux et scandaleux termes, dont M. de Vandenaïs m'a fait relation bien particulière. Et certes, comme vostre très humble et affectionné serviteur, désireux de vostre salut, je désirerois que vostre seigneurie regardoit de se désenvelopper de tels dangiers, *et cederet aliquantulum tempori*, avant que les choses vinssent à l'extrême : estant assuré que le temps, *veritatis mater*, remédiera à tout. Je suis certain que Regnard fera le pis qu'il pourra ; car sans trouble du publique, son cas se porteroit mal. Mais j'espère qu'il lui en adviendra comme l'on dit en alleman : *Untreue trifft seinen eigen herren*¹.

Nous attendons icy avecq fort bonne dévotion la venue des archiducs, fils du roy des Romains, et pense que au plus tard ils arriveront en dedans deux jours. Dieu les veuille guyder et amener en santé² !

A tant, monseigneur, me recommandant très humblement à la bonne grace de vostre seigneurie, je prie le Créateur que, monseigneur, il le garde des calomnies de ses ennemys et luy donne en santé bonne vie et longue. De Barcelonne, ce 20^e de febvrier 1564, de vostre seigneurie révérendissime et illustrissime, très humble et affectionné serviteur.

P. PFINTZING.

¹ « Le fourbe se prend dans ses propres filets. » C'est à peu près dans le même sens que Charles de Tisnacq écrivait au cardinal le 18 février, au sujet de la conduite insensée de Renard : « Il ne fait pas bon de se jouer au maistre... et qui mange de l'oye du roy, au boult de cent ans, en rend la plume. » (*Mémoires de Granvelle*, X, 61.) De son côté, le duc

de Villa-Hermosa, dans une lettre du 22 suivant (*Mém. de Granvelle*, X, 87), aussi adressée au prélat, usait de ce jeu de mots : « Le roy est si mauvais chasseur de renards et les laisse devenir sigros, qu'il n'est pas surprenant qu'ils lui jouent ensuite de si mauvais tours. »

² Ces priuces n'arrivèrent à Barcelone que le 17 mars suivant.

LVII.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 80.)

Lislebourg, 20 février 1564.

Mon cousin, j'ay resceu, le XIII^e de ce moys, les lettres que m'avés escrites par Angelo, Florentin, datées du VI^e de janvier, lesquelles il m'a délivrées bien seurement et sans nulle occasion de soupçon; se qui m'a fayt, sur son assurance, hasarder de vous envoyer la présente par la mesme voie, qu'il m'a dit vous fera tenir par un sien ami ou serviteur, pour vous remercier de la bonne vollonté que me faites paroistre par la diligence dont vous usés à me faire souvent part de vos nouvelles et de celles qu'entendés d'ailleurs; ce qui me rend tant obligée à vous, que je ne désire rien tant que d'avoir le moien de pouvoir reconnoistre ses bons offices en quelque bon endroit. J'ay aussi resceu celles qu'escrivies à Roullet, lesquelles j'ay ouvertes pour estre lui absent, et à mon advis à seste heure non loign de vous; mays je ne sasche point qu'il est (ait) resceu vos lettres écrites aux festes de Noël dont lui faites mention, car je n'en ay rien veu, et cera bien fait que me mandiés à qui les aviés baillés, affin que je dresse moyens pour sçavoir en quelles mayns elles pourront estre tombées. Quant à cellui qu'avvés retiré d'Angleterre, je l'ay resceu à ce matin; quant au reste, j'espère que vous aurrez de mes nouvelles aussi tost que la présente sauroit tomber entre vos mayns, ce qui me gardera de vous fayre la présente plus longue, sinon pour me recommander de bien bon cueur à vous, priant Dieu qu'il vous doint,

mon cousin, très heureuse et longue vie. De Lislebourg, ce xx de febyrier.

Votre bien bonne cousine,

MARIE, R.

LVIII.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 78.)

Lislebourg, 20 février 1564.

Mon cousin, envoyant Shesem, présent pourteur, pour quelques miens affaires, je luy ay commendé de vous aller visiter et vous faire entendre de mes nouvelles, desquelles je vous ay bien voulu faire part par la présente, pour vous rendre d'aultant plus certain de se qu'il vous en pourra dire de bousche, et aussi affin que soiés adverti de se que je resceu des votres despuis que ne vous ay écrit, qui sont une par Angelo, Florentin, et une d'avant¹ par un marchand, du viii de désembre, et despuis deus que je resceues ensuite, l'une datée du xiiii d'aust, avecques un paquet de mon oncle monsieur le cardinal de Lorraine, et l'autre du ii de janvier, et suis bien en poine de celles que écrivés à Rouillet par Angelo lui avoir envoiés ces festes de Noël, car je n'en ay rien entendu, comme il vous pourra avvoir dit lui-mesmes, et aussi l'envie que j'ay d'entendre de vos nouvelles, desquelles je vous prie me mander le plus tost que pourrés; car j'ay jusques à ceste heure diféré la responce qu'écrivés à Rouillet devoir jà estre donnée, pour l'ansieneté de la date de mes lettres et

¹ (D'aparavant ?)

sienes, ce que je ne pourroys prolonsger plus longuement, comme ledit Rouillet vous aura peu faire entendre; ce qui me gardera de vous en dire davvantage, sinon le segret n'importe davvantage que fait en mon endroit la résollution et conseil de mes bons amis duquel je vouldroys user, du nombre desquels je vous estime un des meilleurs; ce qui me gardera de vous en dire davvantage, et m'assurant bien aussi que considérerés assez combien m'est requis un bon et prompt advis en telle affaire; atendant lequel je finniroys ceste par mes affectionnées recommandations à votre bonne grace, avecques prière à Dieu qu'il vous doint, mon cousin, aultant de fellisité que vous en désiré. Ecrite de Lislebourg, xx de febvrier.

Votre bien bonne cousine,

MARIE, R.

LIX.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

A LA DUCHESSE D'ARSHOT¹.

(Mémoires de Granvelle, X, 81.)

Lislebourg, 20 février 1564.

Ma tante, j'é resceu par un marchant florentin les lettres que m'avés escrites, avecques celles de monsieur le cardinal de Grandvelle,

¹ Anne de Lorraine, tante maternelle de Marie Stuart, s'était remariée à Philippe, premier duc d'Arschot et sire de Croy, mort en avril 1549. (Voir t. VI, p. 627.) Le 3 avril suivant, elle fit réponse à cette lettre, ainsi qu'à la suivante, n° LX, recommandant à la reine « de se bien gar-

« der, car il y a des personnes qui ne lui
« veulent pas du bien, et qui ont délibéré
« de lui faire un mauvais tour. » Elle l'en-
gagne en outre « à demeurer bonne ca-
« tholique, comme elle a tousjours été, et
« à se confier en elle. » (*Mémoires de Gran-
velle*, X, 83.)

datées du vi^e de janvier, par où j'ay entendu des excuses que me faites de ne m'avoir plus souvent escrit; de quoy je suis bien marrie pour entendre par là que n'estes en si bonne disposition que je vous souhaite. Mais pour ce qu'à la fin il vous plect me mander que si aviés seur moiën, que seriés bien ayse de m'escire bien au long de voz nouvelles, par lesquelles je pourrois aussi entendre le bien que me voullés, j'é pensé de vous envoyer ce mien serviteur bien fidelle, auquel vous pourrés bailler voz lettres en toute seureté, et dire de bouche ce que désireriés que j'entendisse. Je le vous envoie exprès sous couleur de faire quelques autres miens affaires, lesquels il pourra par mesme moiën advenser, vous suppliant, ma bonne tante, me départir par luy librement de vos nouvelles, augmentant par là d'autant plus la grande obligation que je vous ay de l'amitié que m'avés tousjours monstrée et à la feue royne ma mère, tant qu'elle a vescu, de laquelle vous ne me trouverez ingrate en tout ce que j'auroys jamais moyen de vous faire paroître l'amitié et la révérence que je vous veulx porter toute ma vie, comme à ma propre mère, ce que vous cognoitrés par preuve si j'avois jamais le moiën de m'employer en chose qui vous feust agréable. Et pour ne vous tenir plus longuement à lire la présente, j'y feray fin, me remettant sur ce porteur à vous compter plus au long de mes nouvelles, lequel je vous supplie derechef vouloir informer des vostres, vous assurant qu'à personne n'en scauriés faire part qui les reçoive de meilleur cueur que moy, ny qui désire plus votre bonne grace, à laquelle je présenteroys mes affectionnées recommandations, priant Dieu qui vous doint, Madame, en santé très heureuse et longue vie et l'accomplissement de tous vos bons désirs. De Lislebourg, ce xx^e de febvrier.

Votre très-affectionnée et bonne niepce,

MARIE, R.

LX.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ARSHOT.

(Mémoires de Granvelle, X, 82.)

Lochelmond, 8 mars 1564.

Ma tante, excusés la vielle date de mes lettres ; car le vent est si contraire depuis qu'elles sont escrites qu'il n'a esté possible de partir à ce pourteur, qui en est bien marry. Mais je vous assure que se n'est sa faulte, car c'est un bon et fidèle serviteur. Il n'est rien survenu de puis sa despeche, qui me fera finir, après vous avoir baisé les mains, et prié Dieu vous donner l'heur que vous désiré. De Lochelmond, ce viii^e de mars.

Votre bien affectionnée et bonne niepce,

MARIE, R.

LXI.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 99.)

Lislebourg, 24 février 1564.

Mon cousin, depuis mes lettres écrites deus ou troys jours, j'ay resceu les vostres dattées du xxvi de desembre, et celles qu'escrivistes

à Roulet, mon segrétayre, par lesquelles j'apersois que vous me conseillés en bon ainy; de quoy je me sents infiniment osbligée à vous, ce que je désireroys vous faire paroître en quelque chose où j'auroys moiien de vous faire plésir. Et pour ce que je donne charge à Roulet de vous dire de ma part, tant de cella que de la fasson de quoy je respondis à ceulx desquels vous m'escrivés votre opinion, je ne vous en diray autre chose, m'an remetant sur lui, que je vous prie croire comme fayriés moy-mesmes. Je pence que vous ne trouverés mes responce trop esloignées de votre advis. Je ne vous fairay donc la présante plus longue, sinon pour me recommander bien fort à votre bonne grace, et prier Dieu qu'il vous doint, mon cousin, en santé très heureuse et longue vie. De Lislebourg, ce xxiiii de febvrier.

Votre bien bonne cousine,

MARIE, R.

LXII.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, X, 102-107.)

Brusselas, a 25 de febrero 1564.

Con Armenteros he havido la carta que V. M. ha sido servido escrivirme de xxiii del passado, y no hay para que darme á mí gracias porque yo haga lo que devo y puedo en su servicio, ántes beso con toda humildad piés y manos á V. M. por el contentamiento que es servido tener de lo poco que yo hago, que, siendo mi obligacion tan grande, será siempre poco segun mi desseo quanto yo pueda hazer; alomenos sé dezir que me empleo con muy entera voluntad en lo que alcanço ser su servicio, y que haria mas si mas supiesse y pudiesse. V. M. como tan buen príncipe aceptará la voluntad, que es y será continuamente qual se deve á su servicio, por el qual porné siempre de muy buena gana la vida, ny se atravesará jamás interesse mio

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Bruxelles, 25 février 1564.

Au commencement de cette dépêche, M. de Granvelle réitère au roi l'assurance d'un dévouement inaltérable. Toujours il mettra de côté son intérêt propre, quand il s'agira du service de Dieu, du soutien de l'autorité royale et du bien public; il a été élevé

particular donde se tratará de las cosas de V. M., servicio de Dios, sostenimiento de la authoridad de V. M. y beneficio público, que en esto nascí y me crié, y en esto pienso acabar con el ayuda de su divina bondad.

La salida que yo hize á Malines fué con el fin que á V. M. escriví, y no me parece que erré en ello, ántes que salió della bien, y se evitaron escándalos que pudieran suceder; y no fué poco remediar á lo de aquel frayle, que aun estando agora en Lovayna da allí embaraço, y he embiado muchas vezes á comunicar con los inquisidores de allí porque le tengan ojo.

Pésame que siendo el obispo de Gruningen consagrado no pueda yr tan presto como yo querria á la possession de su obispado, que es menester que le haga el camino el de Leowardia, cuyo negocio y lo que escribe M. d'Aremberg verá V. M. en el despacho de Madama, y conocerá que es menester mucha paciencia, mas tambien espero que començándose por un cabo á entrar en hazer algo seguirán los otros. El dicho de Gruningen está ayudando como sufragáneo al arçobispo de Utrecht, que á la verdad haze harto menos de lo que yo querria con quanto le solicito; mas es viejo y me dizen que de 4 años acá ha engordado mucho, de manera que no puede travajar quanto seria menester, y entretanto el dicho de Gruningen va chrismando, predicando y haziendo otros oficios pontificales en aquella diócesis lo mejor

TRADUCTION.

dans ces sentiments et les gardera jusqu'au tombeau. Son voyage à Malines pendant la tenue des états de Brabant a prévenu les inconvénients qu'eût entraînés sa présence à Bruxelles. L'évêque de Groningue, quoique consacré, n'a pu encore prendre possession de son siège; celui de Leuwarde éprouve aussi des empêchements. Le premier de ces deux prélats profite de son loisir forcé pour assister, comme suffragant, l'archevêque d'Utrecht, homme vieux et replet, qui ne peut faire tout ce qu'il voudrait.

L'administration de la justice est considérablement négligée dans le Hainaut et dans les autres provinces des Pays-Bas, nonobstant le zèle de la duchesse de Parme et de quelques bons serviteurs du roi. Par malheur, l'absence de Philippe rend inefficace l'emploi de moyens qui seraient décisifs dans un autre état de choses.

que puede, y de razon devrá esto mover á los de Gruningen para que de mejor gana le admitan.

La justicia no va á la verdad, como V. M. escribe, ny en Haynault ny en otras partes como devria, y los términos que se usan por los que no devrian, no se pudiendo poner de rayz el remedio, aterran mucho la authoridad y la reputacion, no que Madama con los que drechamente y de veras le asisten no haga todo lo que convenientemente puede, mas no osa todo lo que seria razon por los respectos que hay, y V. M. los entiende, y los ha podido claramente comprender por lo que se le ha escripto. Y no puede ser que no aproveche siempre mucho lo que se haze; mas si no huviesse los estorvos los quales la sola sombra de la presencia de V. M. sin mas podria remover, se podria poner todo esto en tiempo de paz, y los vezinos embaraçados en el punto que conviene. Y si tuviésemos este bien de ver á V. M. presente, entónces se devria tomar de rayz, como ella mesma lo escribe, y no faltarian demasiados fundamentos para lo poder hazer tomándolo sobre lo que ha passado despues de la partida de V. M.

Espero que no podrán sino aprovechar mucho los officios que V. M. ha mandado á Erasso y otros que hagan con M. d'Aigmont por el fin que V. M. pretende, y se verá con el tiempo si estos y lo que hará Castellanos aprovechará; aunque á la verdad poca esperança tengo mientras tracta Renard á Aigmont y á su casa tan familiarmente, y no sabria dezir qué cosa tracta Castellanos con el dicho

TRADUCTION.

J'espère (continue le cardinal) les résultats les plus heureux des démarches que votre majesté a fait tenter par Eraso et autres auprès du comte d'Egmont, dans le but qu'elle se propose¹, et nous verrons avec le temps quel fruit elles produiront, ainsi que celles de Castellanos. A vrai dire, je n'aurai que peu d'espoir tant que je verrai la familiarité qui règne entre Renard, le comte et tous

¹ Celui déjà indiqué ci-devant, de le détacher de la ligue.

Renard siendo cada dia juntos, ny si es por acomodar las cosas, ó por dañarlas. Lo que yo querría seria que todos procurassen de ablandar á estos señores, abrirles los ojos y traerlos á todos al verdadero camino del servicio de V. M. y sostenimiento de su autho-ridad, con hazerlos capaces de lo que les importa sostener la autho-ridad de V. M., pues della depende todo el ser de la que ellos pueden tener y deven dessear; y devrian conoscer que seria mejor subgectarse á V. M. como á su señor y rey, y seguir su voluntad, que no que por falsas persuasiones que algunos les dan de una libertad que no lo es sino muy gran servidumbre, por pensar sostener esta, subgectarse á mil gentes baxas y viles, y á tan ruin animal como es el pueblo, que algun dia los podria pagar de la moneda que suele con su ruina dellos y muy gran desservicio de V. M.

Torno á besar con toda humildad piés y manos á V. M. por la merced que me ha hecho tan señalada en sacar á mi hermano de Francia. Y por lo que me escribe que se tenga por bien servido dél, sé alomenos que no havrá dexado nada á falta de tener las entrañas que deve para el servicio de Dios y de V. M.; y es redoblada la merced con lo que por su bondad me assegura que terná memoria de sus servicios y le hará merced, la qual yo sé que tiene bien menester, y que demas del trabajo que ha puesto, ha gastado largamente de su hazienda en aquel cargo. Remítolo todo á V. M. como á tan buen príncipe, y con toda humildad se lo encomiendo. Él no podrá llegar aquí que no passen diez ó doze dias, porque como ha

TRADUCTION.

les membres de sa famille. De plus, je ne sais ce que font ensemble Castellanos et Renard, qui ne se quittent presque pas, et s'ils travaillent à relever les affaires ou à les ruiner de fond en comble. Mon vœu intime serait que chacun s'occupât de calmer ces seigneurs, de leur ouvrir les yeux et de les ramener dans la véritable voie, qui est celle du service de votre majesté et du soutien de l'autorité royale, en s'attachant à leur faire sentir combien il leur importe de défendre cette autorité, puisque d'elle dépend celle qu'ils peuvent désirer et obtenir pour

ydo á Fontainebleau con don Frances d'Alava para introducirle y despedirse, passará tiempo en estas cosas, y en componer las suyas para meterse en camino, y no convenia que tomasse el drecho para Barcelona, ny aun el de las postas de Castilla, que segun es odiado de los huguenotes passaria peligro, haviendo tan poca justicia en aquel reyno, y ayudaria á ello el pensar todos que no pesaria á la reyna que le succediesse algun desastre. Él verná aquí, de donde partirá brevemente por la via que pareciere mas segura y breve para yr á hallarse con V. M.; y espero que cabe el emperador donde V. M. nos haze merced de emplearle, y en otra qualquier parte donde quiera servirse dél, procurará de señalarse en hazer lo que es obligado.

V. M. verá por las cartas de Su Alt^a lo que passa de nuevo en la quexa que da Su Santidad sobre lo del príncipe d'Oranges, el qual á la verdad en esto se justifica muy bien; y ántes que Madama escribiesse á Roma, cuyas cartas yo hize en Cantecroy, viendo que no podia llegar á tiempo para que Su Alt^a pudiesse despachar con aquella estafeta de mercaderes sobre mi minuta, escribí yo muy largo de mi mano al embaxador en la mesma conformidad, y espero que los officios que de aquí havemos hecho aprovecharán para que no se haga daño al príncipe en aquella parte, y tanto mas ayudándonos V. M. con su favor y calor.

TRADUCTION.

eux-mêmes. Ne devraient-ils pas reconnaître qu'il serait infiniment plus profitable pour eux de se soumettre à votre majesté, leur seigneur et roi, et de se conformer à sa volonté, que de se laisser aveugler par ceux qui cherchent à leur faire voir la liberté là où il n'y a réellement qu'un dur esclavage? Aussi, tandis qu'ils croient travailler à leur indépendance, ils se soumettent en réalité à une foule d'hommes vils et méprisables, et à ce méchant animal nommé le peuple, qui pourra bien les payer quelque jour de sa monnaie ordinaire, c'est-à-dire les entraîner dans une ruine complète, tout en compromettant gravement la cause du souverain.

Le cardinal témoigne à Philippe II sa reconnaissance de la bonté qu'il a eue de rap-

V. M. tenga por cierto que quantos officios hago ya con el margrave de Envers, assí para el castigo de hereges como de otros delictos, es todo sin provecho. Háblome postteriormente en Cantecroy de que dexaria el cargo viniendo V. M. por sus indisposiciones; y yo le dixé, como amigo, que si estas le estorvavan de hazer lo que convenia, que dende agora lo dexaria por no caer en esta falta en cosa que le pusiesse en desgracia de V. M.; mas no acudió á esto, que el negro del interesse puede mucho en este mundo. Y en lo de Boasio escribirá Madama, juntadas y vistas que tenga las escripturas, que por sentencia salió libre, y se pasea por Envers y burla de lo que con él se ha hecho. A lo menos por mi parte he hecho quanto he podido por seguir la justíssima voluntad y desseo de V. M., y me podrá Madama dar dello muy buen testimonio; y el tener el dicho margrave las espaldas del marques, cuya pariente tiene por muger, temo que sea causa de descuydarse mas, por parecerle que á buen pilar está arrimado. Pero sé dezir á V. M. que las prédicas que se hazen en estos estados, assí en todo tiempo como agora en la quaresma, aprovechan infinito, y que sin esto mucho ha que seria perdido todo; y nos sirve tambien lo que estos señores professan tan liberalmente á Madama de se emplear en servicio de V. M. y sostenimiento de la religion, que haze perder mucho el ánimo á los ruines.

TRADUCTION.

peler M. de Chantonnay, son frère, de l'ambassade de France, pour lui confier le même poste auprès de la cour impériale, lui promettant d'avoir bon souvenir de ses services. Le prince d'Orange a fourni des explications satisfaisantes au sujet des affaires de la religion dans sa principauté; il en a été donné avis au Saint Père, qui avait menacé d'user de rigueur. Les observations du cardinal au margrave d'Anvers pour stimuler son zèle dans la poursuite des hérétiques de cette ville n'ont aucune efficacité; ses liaisons avec le marquis de Berghes, dont il est parent par alliance, et sur le crédit duquel il compte, pourraient bien contribuer à le maintenir dans sa funeste apathie. Boasius, acquitté par une première sentence, habite paisiblement Anvers, où il se montre en public, comme s'il voulait défier ses juges. « Pour moi, du moins (ajoute le prélat), j'ai fait tout mon possible pour que les justes désirs de votre majesté fussent accomplis. »

Lo del obispado de Lieja no está aun acabado, ántes quedava en los términos que poco ha escribí, sino que de ocho dias á esta parte ha venido un breve de Su Santidad á los del cabildo de Lieja, quiçá solicitado por algun amigo del dean, con que manda Su Santidad que passen adelante en lo del dicho dean, que miren por qué via se pueda proveer á aquella yglesia, que no quiere ya que quede mas desamparada, y este breve han notificado al marques, que está dado a lá yra mala; y á un hombre del dean que aquí está sobre negocios de Lieja, he dicho yo por ganar mas á su amo en servicio de V. M. para quando sea obispo, que V. M. escribe y á Madama y á mí en su favor, y que procure diestramente por su parte de passar adelante, que por la nuestra será ayudado, y que no mire á lo que le dizen á cada passo, que no es de gran casa, y que la del marques es la que le puede valer, que esto es ayre todo, y que contra Alemaña, Francia y todas otras partes no ha menester otro arrimo que el de V. M., gobernándose él cuerdamente porque no dé sombra á sus vassallos, que son cosquillosos, mas que á parte y secretamente tenga sus intelligencias con V. M., que se le mostrará siempre diestramente camino por do salga de todos barrancos. Y este es hombre de bien y de confiança, y le doy gages para negocios mios mas ha de 10 años, y no pongo dubda que sabrá muy bien hazer el oficio, y aun con amigos que tengo en Lieja, para que pueda aprovechar.

Quanto á la determinacion que V. M. havia hecho de embiar em-

TRADUCTION.

L'évêché de Liège est toujours vacant. Le doyen du chapitre, qui aspire à ce siège, peut compter sur l'appui du roi d'Espagne, dont il mérite la confiance par ses vertus. Le cardinal lui a recommandé d'entretenir de secrètes intelligences avec le monarque, « qui lui montrera toujours adroitement un chemin pour sortir de toutes les difficultés. »

M. de Granvelle, répondant à la question que lui a adressée Philippe au sujet de l'envoi d'un ambassadeur ordinaire à la cour de Savoie, dans la personne de don François d'Alava, mais dont il a ajourné le départ à la suite des observations que lui a faites le marquis de Pescaire, s'exprime de la manière suivante :

baxador que residiese cabe la persona del duque de Savoya, habiendo hecho election para ello de don Frances d'Alava, he entendido lo que el marques de Pescara ha representado al príncipe d'Evoli del inconveniente que havria si con este exemplo embiasse uno el rey de Francia, y fuesse de los Biragos, que podria rebolver el estado del duque, sobre lo qual me manda V. M. que yo diga mi parecer. Y por obedescer, digo que estos respectos he visto tener en la ciudad de Génova, en la qual habiendo las partes que hay, y la una tan afectonada á Franceses, con las pláticas que de ambas partes se tuviessen allí podria nacer algun escándalo; mas no me parece, á correction, que milite con el duque de Savoya la mesma consideracion que con una república, pues, si toda razon no falta, deve conocer el duque quan obligado es á V. M., y no sé por qué se haya de temer que se embie allí embaxador, aunque fuesse de los Viragos, teniendo el duque cabe sí la señora duquesa, cuya inclinacion se sabe, y tantos Franceses en su servicio que sobran, y de otra manera creo que puede V. M. disponer y fiar del duque que de una república; y quienquiera que allá fuere de parte de Francia, si siente el duque que platica ó machina contra su estado, ó puede pedir á los Franceses que le quiten, ó quando despues de haver hecho los cumplimientos necesarios no le quitassen hecharle, ó poner quien mirasse sobre él, y notasse quien de sus vassallos platicasse con él para castigarlos si hallasse fundamento; y siendo el duque rodeado de la

TRADUCTION.

Pour obéir à votre majesté, je lui ferai connaître que ci-devant j'ai vu débattre une question semblable par rapport à la ville de Gènes, dans laquelle, à raison des partis qui continuent à la diviser, et dont l'un est tout dévoué aux Français, les manœuvres et intrigues ourdies en sens contraires eussent pu occasionner quelques désordres; mais je ne pense point, sauf meilleur avis, qu'il y ait de comparaison à établir sous ce point de vue entre une république et la cour du duc de Savoie, car, à moins qu'il n'ait complètement perdu la raison, le prince

señora duquesa y de tantos Franceses que pueden hazer lo mesmo, si él no lo quiere remediar, no sé por qué no sea mejor tener allí embaxador que dexarle desamparado, y sin ninguno que de parte de V. M. le pueda cada dia acordar lo que conviene. Y me acuerdo muy bien que cabe el duque su padre tenia S. M. C. s^{ta} mem^a embaxadores ordinarios ántes que Franceses le hechassen de su estado, ny he visto que dello haya allí resultado jamas daño; y si los creyera, y los acuerdos que por ellos les dava, no se perdiera, y para esto importa mucho la discrecion del embaxador: pero yo digo todo esto salvo mejor parecer y á correction de V. M.

Quanto á Renard, sé que es perniciosísimo, y V. M. lo entiende

TRADUCTION.

doit avoir sans cesse devant les yeux ses importantes obligations envers votre majesté. Je ne vois donc pas pourquoi l'on redouterait l'envoi d'un ambassadeur français dans ce pays, fût-ce même l'un des Birague, lorsque ce duc a auprès de lui son épouse¹, dont les sentiments sont bien connus, et un nombre plus que suffisant de Français non moins dévoués au service de votre majesté. Je crois aussi que l'on peut compter sur le duc avec bien plus de certitude que sur une république. En effet, dans le cas où il s'apercevrait d'intrigues ou de machinations quelconques de la part d'un envoyé de France contre les intérêts de votre couronne, il pourrait prier le roi qui l'a accrédité, de le rappeler immédiatement, et, si ses démarches demeuraient infructueuses, il serait fondé, soit à expulser l'ambassadeur sans autre formalité, soit à faire surveiller ses démarches et celles de ses propres sujets qui auraient formé des liaisons suspectes avec lui, afin de les châtier les uns et les autres, selon l'importance du cas. Le duc ayant donc auprès de lui la duchesse et un si grand nombre de Français tout à fait propres à lui rendre ce service, dans le cas où il craindrait de se mettre personnellement en évidence, il me semble qu'il vaut beaucoup mieux avoir un ambassadeur près de sa personne que de l'abandonner à lui-même, le privant ainsi de toute espèce de conseil qui puisse, au nom de votre majesté, appeler chaque jour son attention sur vos intérêts communs. A ce propos, je me souviens parfaitement que l'empereur défunt, de sainte mémoire, avait des ambassadeurs ordinaires à la cour du

¹ Marguerite, fille du roi François I^{er}. Elle mourut en septembre 1574.

y vee claro, y lo que puede aquí obrar su inobediencia y desvergüença, pues se le çufre, y el ánimo y avilenteza que con esto toman ruines. Estando Aigmont aquí, en qualquier parte creo que estaria mejor Renard que en esta tierra, aunque fuesse en Borgoña, España, y á do quiera, y me remitiré á lo que Madama será servida escribir quando responderá á las cartas de V. M.

En lo de juntar los estados en la manera que querria el marques, no creo que de los que enticden lo que esto importa lo aconsejará alguno á V. M. que ame su servicio; y demas del exemplo que se vió en tiempo de la reyna, el que tenemos tan cerca de la ayuda novenal lo muestra claro, y el daño que dello ha recebido el servicio de

TRADUCTION.

père du duc actuel, avant que les Français l'eussent dépouillé, et je n'ai jamais vu résulter de cette mesure le moindre inconvénient. Bien plus, si ce prince avait daigné les croire et suivre les conseils que l'empereur lui transmettait par leur intermédiaire, il eût certainement évité sa perte. Je sais bien que la discrétion de l'ambassadeur fait beaucoup dans un cas semblable : aussi je remets en définitive la décision de toute cette affaire aux lumières et à la prudence de votre majesté. . . .

Quant à Renard, je n'ignore pas le mal qu'il nous fait; votre majesté elle-même le comprend, et voit aujourd'hui avec évidence tout le dommage que peuvent causer à son autorité la désobéissance et l'audace de cet homme, du moment qu'elles demeurent impunies; elle ne voit pas moins tout ce qu'un pareil état de choses donne d'assurance aux méchants. Tant que le comte d'Egmont sera ici, je crois que Renard serait mieux autre part, fût-ce en Bourgogne, en Espagne, ou partout ailleurs; je m'en remets, du reste, à ce que Madame écrira sur ce point à votre majesté, en réponse à ses lettres.

Pour ce qui est de réunir les états à la manière proposée par le marquis, je ne crois pas qu'aucun bon serviteur de votre majesté, bien pénétré de la gravité d'une telle mesure, lui donne jamais un conseil semblable. En effet, indépendamment des tristes conséquences qu'elle avait déjà entraînées du temps de la reine Marie, l'exemple récent de l'aide novennale, exemple si préjudiciable au service de votre majesté, ne doit pas laisser le moindre doute à cet égard. Votre majesté peut le voir clairement aujourd'hui d'après tout ce que je lui ai écrit à ce sujet; elle se rappellera combien il fut difficile d'amener les états généraux à une opinion

V. M., y por lo que tantas vezes he escripto lo puede ver claro V. M., la qual se acordará de la dificultad que se tuvo ántes que poder juntar los estados en una opinion en lo de la dicha ayuda novenal, y sabe quanto le costó de su authoridad, y quan perniciosas fueron á su servicio las condiciones, que si Dios por su misericordia no huviera estorvado la guerra por acá en ausencia de V. M., se perdiera esto sin remedio por la impossibilidad que huviera de juntar los pareceres de todos, pues un miembro solo ó dos desta villa de Bruselas basta para estorvar quanto todos los otros estados han otorgado, y es un poco de ayre pensar que complaziendo en esto al marques atraeria los estados á consentir lo que fuesse menester para el alivio dellos, que como su crédito con estos estados está fundado en darles á entender que él haya sido causa que hayan contribuido menos, y que los deudos y parientes de los pensionarios y de los que tienen parte en la torta tengan en su poder los dineros donde ganan pozos de oro en prejuizio del público, quando viesse el pueblo que mudasse estilo, no podria cosa ninguna con ellos, y si las condiciones

TRADUCTION.

conforme sur cette aide novennale, quelle grave atteinte en reçut son autorité, combien furent préjudiciables à ses intérêts les conditions proposées, à tel point que si Dieu, dans sa miséricorde, n'avait daigné nous préserver de la guerre en l'absence de votre majesté, les Pays-Bas étaient perdus sans remède, vu l'impossibilité d'obtenir l'unanimité des votes. Il suffit, en effet, d'un membre ou deux de la ville de Bruxelles pour paralyser la bonne volonté de tous les autres. C'est une chimère de s'imaginer qu'en donnant gain de cause au marquis sur ce point, il amènerait les états à faire les concessions nécessaires. Tout son crédit sur eux n'a d'autre fondement que la persuasion qu'ils lui sont redevables d'un dégrèvement de contributions, et que les parents et alliés des pensionnaires, comme de ceux qui ont *part au gâteau*, retiennent en leur pouvoir des fonds au moyen desquels ils gagnent des monecaux d'or aux dépens du public. Quand le peuple verrait le marquis changer de *style*, ce seigneur perdrait désormais toute influence sur lui. Si les conditions ont été déjà si dures à l'époque de l'aide novennale, il est facile de voir ce qu'elles seraient aujourd'hui, où l'audace a été portée aussi

fuieron ruines quando la ayuda novenal, fácilmente se puede entender que tales serian agora que ha passado la desvergüença tan adelante, y para esto seria la junta de los estados y para pedir á V. M. cosas desafortadas, y hazer que concurriese buena parte de los estados en sus pretensiones. Y quanto á lo demas, bien saben ellos que los estados no se quieren juntar para negociar juntamente, sino á la costumbre antigua, y esto porque los de Brabante pretenden ser cabeça de los otros, contribuyendo ellos menos; y no lo quieren ya comportar ny los de Flandes ny los de Holanda, ny los de Zelanda se han juntado jamas en la ayuda novenal, ántes quisieron contribuir á parte á su sólito, y los de Flandes y de Holanda se han tambien apartado de tres años acá de los otros estados en lo de la dicha ayuda novenal, lo qual nos ha dado muy gran trabajo, apretando sobre esto los de Brabante, tanto que no querian que se pagasse el sueldo de los cavallos, si primero Madama no forçava los de Holanda y Flandes á tornarse á juntar con ellos; y aun sobre esto está el pleyto en pié, y se puede fácilmente trasluzir quienes son

TRADUCTION.

loin. La réunion des états généraux aurait donc pour résultat le renouvellement de ces conditions; faisant à votre majesté des demandes exorbitantes, ils parviendraient à amener la majorité à seconder leurs prétentions. Quant au surplus, ils savent fort bien que les états ne voudront se réunir pour négocier en commun que selon les anciennes formes et coutumes, et cela, parce que ceux de Brabant ont la prétention d'être à la tête des autres, quoiqu'ils contribuent pour de moindres sommes. Aussi, ni ceux de Flandre, ni ceux de Hollande ne veulent plus le tolérer, et ceux de Zélande ne se sont jamais réunis pour l'aide novennale; au contraire ils ont voulu contribuer à part, suivant leur usage. De leur côté, ceux de Flandre et de Hollande ont également fait scission depuis trois ans avec les autres pour ce qui concerne ladite aide novennale, circonstance qui nous a causé des maux infinis, parce que les états de Brabant nous pressaient si vivement sur ce point, qu'ils s'opposaient au payement de la solde de la cavalerie, si préalablement Madame ne forçait pas ceux de Hollande et de Flandre à se réunir à eux. La difficulté subsiste encore, et il est assez facile de deviner quels sont les

los que ponen los estados en esto. Lo qual digo por mi descargo y hazer lo que soy obligado en servicio de V. M., remitiéndome á lo que despues V. M. será servida resolver, que punto es de mas importancia de lo que podria dezir y por acabar de rebolverlo todo.
De Brusselas, á 25 de ebrero 1564.

TRADUCTION.

personnes qui suggèrent aux états de pareilles idées. En ce qui me concerne, je ne m'exprime comme je le fais que pour l'acquit de ma conscience et des obligations que m'impose le service de votre majesté, m'en remettant à ce qu'elle daignera décider; mais le point est plus important que je ne saurais le dire, et il y a là de quoi amener un bouleversement général.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A L'EMPEREUR FERDINAND I^{er}.

(Mémoires de Granvelle, X, 100.)

Bruxelles, 25 février 1564.

Sire, j'ay receu les lettres qu'il a pleu à vostre majesté m'escire du v^e de ce mois, et Dieu par sa grace veuille que les maulx que l'on crainct du coustel de France se puissent résoudre à mieulx, et que la doubte que l'on a de ce que pourroit advenir de ce coustel-là soit vayne. Mais, à la vérité, l'estat présent de la court de France et les termes que l'on tient pour corrompre ce jeusne roy me semblent estranges, et me donnent craincte de pis. Je loue Dieu qu'enfin le roy nostre maistre s'est résolu d'en tirer monsieur de Chantonnay mon

frère, ayant envoyé en son lieu le seigneur don Frances d'Alava, en attendant qu'il se détermine de celluy qu'il y voudra envoyer pour ambassadeur ordinaire¹; et j'espère deans huit jours avoir icy mondict frère, pour, après avoir donné compte de sa charge à madame la duchesse nostre gouvernante, prendre son chemin vers sadite majesté royale, laquelle luy commande de l'aller trouver en diligence, disant le vouloir après envoyer devers vostre dite majesté.

Nous avons heu ung courrier d'Espagne, et davantage est de retour le seigneur Armenteros, secrétaire de madame la duchesse de Parme, lequel a laissé sa majesté royale en très bonne disposition: laquelle partit de Monçon le xxvj^e du mois passé, ayant achevé avec ceux d'Arragon et de Valence, et estant allé pour achever aussi ce qui reste de Cathaloigne, avec permission de *los braços*, à Barcelona, et y attendre messeigneurs les princes de Bohesme, lesquels, comme j'espère, y pourront estre arrivez ou aussy tost ou devant; et continuoit la délibération d'aller doiz ledit Barcelone à Valence, et doiz ledit Valence se trouver à Madrid devant ces Pasques, pour là se résoudre sur son partement pour par deçà, estant tant nécessaire comme vostre majesté l'ha entendu.

Le courrier de ces seigneurs de par deçà n'est encores de retour, lequel ils attendent avec peyne et fascherie. Et certes je voudroye que sa majesté leur donnast quelque contentement, pour faire enfin cesser ces troubles particuliers et domesticques qui nous tiennent en peyne et travail.

Ledit seigneur roy a pourveu le gouvernement de Milan à don Gabriel de la Cueva², et envoie à Venize pour ambassadeur ordinaire don Garcia de Haro; et Diego Gusman de Sylva estoit jà party de la court avec ses despaches pour venir par deçà, doiz où

¹ Ce diplomate fut définitivement accrédité près la cour de France, où on le rencontre encore en 1571. Il mourut au commencement de l'année suivante, et eut pour successeur don Diégo de Zuniga.

² Il était duc d'Albuquerque, et échangea la vice-royauté de Navarre contre le gouvernement du Milanais, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1571.

il passera en Angleterre en ambassade, celle part pour où sa majesté l'ha choisy.

La consulte des pensions et incommiendas se devoit faire à Montserrat, où sa majesté faisoit son compte d'arriver à la Chandeleuse.

D'Angleterre et de France, nous n'en avons aultre chose. Je tiens que l'on y aura entendu les Caresmeaux en festins; et de ce que je pourray entendre cy-après des choses que passeront, je ne faudray continuer de, comme très humble serviteur de vostre majesté, tel que je demeureray tant que je vive, luy en donner advisement. Et me recommandant, etc. De Bruxelles, ce xxv^e de febvrier 1564.

LXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU VICE-CHANCELIER SELD¹.

(Mémoires de Granvelle, X, 108, 109.)

Bruxelles, 25 février 1564.

Monsieur le conseiller, j'ay receu il n'y a que deux jours voz lettres du v^e de ce mois, et ne puis délaissier de déplorer avec vous les termes que l'on tient pour dépraver, et en la religion et aux meurs, le pource jesusne roy de France, le tout avec les fins et desseingz que y tiennent ceulx qui, sous couleur de la religion, cherchent d'establir leurs appétitz ambitieux et désordonnez pour, corrompant le roy

¹ Georges-Sigismond Seld, vice-chancelier de l'empire de 1547 à 1565. Il jouissait d'une grande faveur auprès de Charles-Quint, et les empereurs Ferdinand et Maximilien la lui conservèrent. Le célèbre traité

de Passau, en 1555, fut en grande partie son ouvrage. Né à Augsbourg en 1516, et fils d'un orfèvre, il mourut d'une chute de voiture le 26 mai 1565. (Voir t. III, p. 252; t. V, p. 78, 669.)

et le rendant inhabile à maniance de grandz affaires, le retenir perpétuellement souz leur tutelle et tyrannie.

J'espère que, devant qu'il passe beaulcoup de mois, mons^r de Chantonnay, mon frère, que j'attendz icy deans deux jours, vous en pourra faire plus particuliers comptes, puisque j'ay opinion que s'il ne survient quelqu'aulture chose, le roy nostre maistre l'envoyera bien-tost devers sa majesté impériale à aulcungz ses affaires, à l'occasion desquelz le roy nostre maistre a commandé qu'il le voyse incontinent treuver en Espagne, comme je tiens il fera partant d'icy, et suis très ayse le veoir sortir du labyrinthe des affaires de France auxquelz il a esté entremis si longtemps, et des dangers plus grandz que l'on ne sçauroit penser, pour lesquelz j'avoys supplié sa majesté, il y a huict mois, le vouloir tirer de là, puisque sa personne n'y estoit plus à propoz pour les affaires propres de sa majesté, estantz au gouvernement et crédit les huguenotz, ausquelz il a esté contraire ces trois années passées. Et oultre ce que les affaires du maistre en pouvoient souffrir, je craignoye aussy qu'il ne vint à perdre le gré du service qu'il a faict celle part, succédant mal, à l'occasion avantdite et sans sa culpe, quelque négociation; et de ce que j'entendray de luy quant à ce qu'apparamment vouldra faire la court de France, je ne faudray en donner advertissement.

Quant à la confirmation de l'ordre de succession au duché de Milan pour les filles, je suis esté très-joyeux d'avoir veu ce que vous m'en avez envoyé, où je reconnois vostre diligence ordinaire et le zèle et affection que vous avez tousjours porté au service du maistre, ayant faict cesser toutes les difficultez qu'en ce pouvoient entrevenir; et ayant veu la forme, elle me semble très bonne et souffisante, et ne voidz difficulté en ce que l'on adresse le paquet au seigneur Adam de Dietrichstain¹, pour les raisons contenues aux lettres dont vous m'avez envoyé la copie, et vous prie, sans plus de dilation, faire seeler la despesche et m'envoyer le paquet, et de répartir les cent escuz à ceux de la chancellerye dont j'escrictz à sa majesté; et combien que

¹ Ambassadeur impérial près la cour de Madrid.

je n'en aye commission, je le vous ay ainsi ordonné, et m'assure que sa majesté n'y fera difficulté quelconque; et quant elle l'y feroit, je le payeroye plus tost du mien, pour son honneur.....

J'ay veu ce que sa majesté impériale m'escrypt, à quoy je respondz, et par ce, et l'escrypt cy-joint, entendu à quelle fin se prétend par l'assemblée de Worms, de la résolution de laquelle nous attendons avec désir nouvelles¹. L'on nous dict qu'après icelle on pourroit bien avoir une diette impériale; mais comme vous n'en faictes mention par voz lettres, je ne sçay ce que j'en doibs croire, ny si toutes choses sont paisibles, et aussi est-il encores tempre. Mais je faiz bien mon compte que devant Pasques se soneront des alarmes à touz coustelz; à quoy j'espère que sa majesté impériale obvierra par les bons offices que se font, et sollicitant les lighes et le duc Henry de Brunswich; en quoy consiste, à mon advis, l'apparance qu'il y pourroit avoir de repos ceste année.

Quant à vostre pension, j'en ay tenu le soing et l'en tiendray et de tout ce que vous concernera tant que je vive, comme vous le pourriez attendre d'ung vostre propre frère. Et me recommandant, etc. De Bruxelles, ce xxv^e de febvrier 1564.

¹ Cette diète de députation était réunie pour aviser aux moyens de maintenir la paix publique et d'abolir entièrement les guerres et les défis particuliers.

LXV.

NICOLAS, BARON DE BOLWILLER¹,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 110.)

Haguenau, 25 février 1564.

Monseigneur, j'ay receu voz lettres du xiiij^e de ce mois, vous remercyant très humblement de ce de nouvelles que m'y faictes part...

Sur ce de mon affaire d'Espagne², j'attendz avec désir nouvelles de mon homme et de pouvoir gaingner Hérasso comme dictes. Il ne me manque que le moyen pour ce faire, et vous vouldroye prier, comme je faiz, de m'y donner le conseil et chemin; vous remercyant très humblement de la peine que tousjours y avez prinse, et le bon offre que faictes de m'y ayder, en quoy je vous prie continuer selon que telle en a esté, comme en est ma confidence, pour vous en rendre le très humble service que, avec mon devoir, je vous ay tousjours présenté. Et désireroye grandement la venue de

¹ Ce gentilhomme de la haute Alsace, qui fut gouverneur de Bregentz, puis grand bailli de Haguenau, pour la maison d'Autriche, était un guerrier hardi et plein de valeur, dont le nom figure dans beaucoup d'entreprises de cette époque. Ce fut lui qui s'empara de Constance au mois d'octobre 1548; il fit une invasion dans la Bresse en 1557, médita la surprise de Metz en 1565, et fut employé dans les négociations secrètes que le parti catholique ouvrit, à la même époque, avec le prince de Condé et le duc de Wurtemberg,

pour les ramener dans le giron de l'église. Bolwiller mourut après 1584. Il avait un frère, le baron Jean, qui fut l'un des deux commissaires envoyés à Besançon par l'empereur Maximilien II, en 1572 et 1573 dans le but d'arrêter les progrès de la réforme, qui comptait de nombreux partisans dans cette cité. (Voir t. V, p. 73, 74, 100, 105, 109, 120, 213, 497.)

² Ses réclamations pécuniaires auprès du roi, pour raison de son entreprise de l'année 1557.

sa majesté catholique; mais les empeschemenz qu'elle pourroit avoir me font craindre qu'elle ne soit si briefve.

Il est vraysemblable de la soupçon dont vous m'avez escript qu'ont les princes protestans sur le fait que dictes; car le bruict en est grand par deçà, et tellement que ceulx de Strasbourg ont jà fait monstres de leurs gens et avec ce deffendu, à peine de la hart, à tous leurs subjectz et bourgeois de ne prendre service ny soualde de prince qu'il soit sans leur permission et consentement. Et ena fait le mesme le duc de Wirtemberg en son peys, à sçavoir monstres ses gens et fait le mesme édict. Et vous veulx bien encoires dire aultre chose, qu'il y a si grand bruict en ces pays icy que les Espagnols sont jà en chemin, que c'est ung grand cas (à ceste occasion seule) de veoir le peuple vendre ses bledz et graynnes; si que depuis ung bien peu de temps icelles sont à si bon marché et sont si fort ravallées que l'on s'en esbeyt grandement; lequel bruict aucuns tiennent avoir aydé que l'on ha rendu les armes à ceulx de Paris.

L'on escript de Venize à ceulx de Strasbourg le mesme que dictes, que ses sanctité et majesté catholique auroyent quelques picques; mais audit Strasburg ils disent estre une vraye ruse et que ce n'est que pour mieulx venir à leurs emprinses. . . .

Je n'ay aussy rien entendu de ce qu'a esté fait à Wormes, dez la proposition des commis de sa majesté, pour estre seulement arriué le jour d'hier en ce lieu. Mais quant de cela et d'aultre chose j'en auray part, vous en aurez le mesme. Et à tant, pour n'avoir d'avantage, je feray fin, etc.

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, X, 112.)

Bruxelles, 27 février 1564.

Il ne sait autre chose sur l'affaire que le baron fait solliciter en Espagne¹, sinon qu'elle sera probablement remise à la décision de la justice. La reine d'Angleterre a répondu au duc Eric de Brunswick, et autres princes allemands qui lui avaient offert leurs services et des gens de guerre, qu'elle n'en avait pas besoin, mais se souviendrait d'eux en temps opportun; le cardinal pense que cette réponse doit être attribuée à la pénurie de ses finances, et à l'espoir où elle est de conclure la paix avec les Français², « lesquelz, congnoissantz trop clérement sa nécessité et mauvais terme où elle se treuve et son royaume, se font faire la court et tirent à la longne, cherchant de gagner encore plus d'avantage. »

LXVII.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 118.)

Lislebourg, 5 mars 1564.

Mon cousin, le soign que m'avés fait paroytre avoir de moy, en me faisant part d'un advertissement si important, me rend si extres-

¹ Voir la lettre précédente. — ² Elle fut signée à Troyes, le 11 avril 1564.

mement obligée vers vous, que je ne pence l'estre tant à amy ou parent que j'aye, pour n'avoir jamays fait chose qui méritast en vostre endroyt un tel office, que je désireroys beaucoup plus tost reconnoistre par quelque bon effet que par remercimens, desquels je ne vous sçaurois tant faire que je ne vous en doibve beaucoup plus: ce qui me gardera de vous en importuner. Et seulement vous diray que j'aime beaucoup mieulx, sans ocasion, recevoir desplésir de ceulx qui m'en pourchassent, que de leur en avvoir donné ny à aultre; car ne me voullant mal que pour n'avoir comme eulx failly de ma foy à Dieu ni aux hommes, je m'en tiens honorée et m'esforceray de me garder et mon royaulme en paix, et le droit que j'ay aillieurs, avvesques aultant d'équité comme par leurs fraudes ils ont hasardé pays, amis et réputation; desquelles j'espère, avvesques l'ayde de Dieu, me garder, qui est le seul qui m'a conduite jusques icy et que je m'asure ne me lairra¹, sy ne leur fairès-je semblant de rien cognoistre en leur louables desaigns, et me gardant de leurs menées, et seray bien ayse que les gens de bien jusgent de nos desportemens. Et puisque vous ay cogneu par si bonne prœuve tant de mes amys, je ne craindray de vous prier de me faire avvoir des nouvelles de se que vous ay si souvent escrit, comme aussi me prometés par vos lettres du dernier de janvier que j'ay receu, ensemble l'advis, le ij de ce mois. Vous pouvez assez de vous-mesmes considérer s'il m'importe de brief avoir responce sur les points qu'aurez entendus par Rouillet, mon segrétaire, qui m'empesche de vous en faire reditte, ni de vous faire plus long discours, que pour me recommander à votre bonne grace, priant Dieu qu'il vous doint, mon cousin, en santé, très heureuse et longue vie. De Lislebourc, ce v de mars.

Vostre bien bonne cousine,

MARIE, R.

(Laissera.)

LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A L'EMPEREUR FERDINAND 1^{er}.

(Mémoires de Granvelle, X, 127-128.)

Bruxelles, 5 mars 1564.

Sire, j'attends ce jourd'huy monsieur de Chantonnay, mon frère, lequel ne tardera beaucoup de se mettre en chemin, pour, comme je l'escripviz dernièrement à vostre majesté, passer en Espagne, et doiz là tiens qu'il viendra treuver vostredite majesté, selon que l'on m'escrict dudit Espagne. Don Frances d'Alava, qu'est succédé en son lieu jusques à ce que le successeur vienne, advertit de ce que passa l'aulture jour au conseil du roi très chrestien, sur l'approbation du concile¹, que fut en la manière que vostre majesté verra par l'escript qui vad cy-joint². Et, à ce qu'il m'escrict, la royne continue fort de presser pour venir aux entreveues, et y entremesle celle du pape; mais cela se rejecte facilement, pour n'y avoir apparence. Le pis est que l'ung et l'aulture se publye, que ne sert à aulture chose que pour donner ombre aux Allemandz, et leur donner à entendre qu'il y aye de grandes négociations pour l'exécution du concile, et en fin faire par oblique mauvais offices contre le roy nostre maistre, à leur accoustumé. Mais l'expédient que sa majesté prend pour gaigner temps n'est pas mauvais, qu'est de dire que sadite majesté désire fort veoyr la royne mère pour l'affection qu'il porte à icelle; mais que comme telles entreveues sont de grand bruict, il fault regarder de non les faire sans fondement, et qu'il faudroit premièrement sçavoir

¹ Il avait été clos le 4 décembre de l'année précédente; la reine mère était fort mécontente de ses décrets. — ² Cette pièce ne s'est pas retrouvée.

sur quoy seroit ladite entreveue, et si en icelle ladicte royne prétendroit négocier quelque chose que peust estre au bénéfice publicque de la chrestienté et réduction de la religion, signamment au royaume de France, pour veoir quel fruit se pourroit tirer de ladite entreveue. Car si ce n'est pour l'effect de quelque chose de telle importance que se puisse contrepeser à la faulte que sadicte majesté feroit à aultres ses urgentz affaires en ceste saison, peult-estre seroit-il meilleur de remectre ceste entreveue à une aultre fois, quant les choses de tous coustelz seroyent plus accommodées. Car aultrement, l'esloingnement de la royne des villes de France pourroit causer quelque trouble aux affaires du royaume, et celui du roy nostre maistre du coustel de Castille estre au très grand préjudice des importantz et urgentz affaires qu'il a maintenant entre mains. Et je sçay que ce bruit des entreveues que je suis asseuré les Franchois font bien sonner, et aussy ce que le monde parle des levées du duc Erich de Brunswich, qui nye toutesfois le tout, ne faict pas grand bien aux affaires, car lesdits Franchois ont tousjours cest heur qu'ils treuvent qui les croient, oïres que souvent ilz dyent les choses aultrement qu'après l'on ne les treuve.

Nous n'avons encoires nulle plus certaine nouvelle de l'accord d'entre les François et Anglois; mais bien a dict hier soir Testu, qu'est icy pour le roy de France, que sans doubte ledict roy et la royne sa mère partoyent pour aller au duché de Bar la sepmaine qui vient, et qu'ilz seroyent à Nancy à Quasimodo. Et je ne sçay si ce galant l'ha dict ainsy pour nous faire penser; mais il n'y a pourquoy faire aller l'enfant à Bar où ilz l'ont faict porter¹, si oultre ce ilz avoyent envye d'aller audit Nancy; et vostre majesté peult penser la perplexité en laquelle la duchesse de Lorraine mère se trouvera saichant ceste résolution, laquelle à la vérité ne me plaist en façon quelconque, et en ay toute la mauvaïse opinion que l'on en sçauroit avoir.

Le courrier que noz seigneurs de par dechà avoyent despesché au

¹ Charles IX devait y présenter au baptême le fils nouveau-né de Charles II, duc de Lorraine, son beau-frère.

roy nostre maistre est de retour, et partit de Barcelona le xx^e du mois passé; et au jugement des mariniers, messeigneurs les princes de Bohême y debvoient arriver deans ung jour ou deux, lesquels, comme référoit le commandador-major d'Alcantara, don Luys d'Avila, qu'avoit prins la poste par terre, s'estoyent jà mis à la voile et les avoit retenu le temps contraire : mais il s'estoit faict bon. Sa majesté avoit pourveu le généralat de la mer en la personne de don Garcia de Toledo, vice-roy de Cathaloigne; et combien que plusieurs advertissementz, dyent que l'armée du Turcq ne sortira l'année prochaine¹, sy aura-il cest esté soubz sa charge, tant des gallères de sadicte majesté que de ses amys, jusques au nombre de nonante bien esquipées, et cinquante navyres biscaynes. Et debvoit partir sa majesté de Barcelona pour Valence à la fin dudit mois de febvrier dernier passé, ou au commencement du présent.

Sadicte majesté escript à ces seigneurs de par dechà, par ledit courrier, qu'elle s'esbêhit comme, pour rapportz de si peu de fondement que l'on leur peult avoir faict contre moy, ilz se soyent déterminez de non entrer au conseil d'estat auquel sadite majesté les avoit mis, leur confyant, et à leur conseil et bon advis, une chose que luy est si chière et de si grande importance comme les pays de par deçà. Et les requiert que, sans y faire plus de difficulté². . . . Ilz dyent que ceste lettre leur semble courte et seiche, après avoir attendu tant de mois avant que d'y respondre, et en une chose qu'ilz tiennent de si grande importance; et s'en sont plainctz à madame la duchesse nostre gouvernante, laquelle a faict tout le bon office qu'elle a peu, suivant les lettres de sa majesté, pour les attirer à ce qu'est de raison. Mais ilz se sont résoluz à non se vouloir déterminer sur ce qu'ilz avoyent à faire sur lesdites lettres, que préalablement ilz n'en communiquent avec les aultres avec lesquelz ilz avoyent prins la résolution de ce qu'ils ont escript à sadicte majesté. L'on ne sçait encoires à quoy ils viendront : Dieu doint que ce soit à ce que leur convient plus, et au bien,

¹ A cette époque, l'année commençait encore à Pâques. — ² (Ils changent de résolution ?)

repos, seurté et pacification de ces pays! Et me recommandant très humblement à la bonne grace de vostre majesté, la fin de ceste sera prier le Créateur qu'il doint à icelle très bonne et longue vie. — De Bruxelles, ce v^e de mars 1564.

LXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU VICE-CHANCELIER SELD.

(Mémoires de Granvelle, X, 129-132.)

Bruxelles, 5 mars 1564.

Mons^r le conseiller, j'ay receu voz lettres du xvii du mois passé, par lesquelles j'apperceys que vous et moy jugeons assez conformément du concile, tant quant aux dogmes que au regard de la réformation; et congnois fort bien que vous n'aurez pas peu d'œuvre d'en ce mesme que touche les catholicques et ecclésiastiques, encheminer ladite réformation, et signamment au point que vous dictes, pour la faulte qu'il y a de gens; qu'est ce que j'ay cryé depuis xx ans en çà en toutes les dyettes, que je ne m'esbehissoye que la religion allast comme elle vad, et qu'il n'y aye en tant de temps remeyde, puisque l'on a tousjours continué de pourveoir les bénéfices à gens ignorantz et plus militaires qu'ecclésiastiques. Et à cela tendoit ce que l'on persuada au cardinal d'Auguste de faire le collège à Tilinghe¹, et à luy et à l'évesque de Haystadt, Mauritius², de tenir escholiers à l'estude, qui s'addonassent à la théologie et au droict canon, pour repeupler les églises. Aussy commença l'on quelque chose à Mayance, et les

¹ Dillingen, lieu de résidence de l'évêque d'Augsbourg, depuis l'introduction de la réforme religieuse dans sa ville épiscopale.

² Maurice de Hutten, évêque de Eichstædt de 1539 à 1552.

Jhésuystes, où qu'ilz soyent, font bien grand fruict, puisque non seulement ilz instituent en lettres, mais encheminent aussi la jeunesse à la craincte et amour de Dieu et à son service. Et si l'on ne vient à ce que le concile a ordonné, que les prélatz ayent du sçavoir et de la piété pour faire quelque fruict en l'Eglise et encheminer les aultres à la vérité, mal se pourront bien redresser les choses. Le mal est que les nobles n'estudient point, et que ceulx qui sont sçavantz, estantz de bas lieu, n'ont pas le port et la faveur vers ladite noblesse que seroit requis. Et il fault à la fin venir pour les chapitres de la Germanie à ce que nous avons faict par deçà aux nouvelles églises, d'affecter neuf prébendes à gentz sçavantz et graduez, pour assister de conseil aux évesques; et si cela se faisoit, ilz pourroyent, avec leur exemple, tenir par la honte en quelque modération les meurs des aultres, et les incliner à en suyvre la lettre. Dieu par sa grace y mette la main! car comme les choses sont, à la vérité tout est de besoing. . . .

Vous faictes une très sainte œuvre et très nécessaire pour la républicque, et au grand bénéfice des pays de par deçà, de tenir la main à ce que audict Spire l'on passe oultre sur le faict des monnoyes en la manière que sa majesté l'ha ordonné. Car certes le désordre y est trop extrême, et le crime de faulx par trop cler, évident et inexcusable, tant au surplus qu'en la monnoye qu'ilz imitent; ce que l'on voit certain n'estre faict que par fraulde, et seroit plus que requiz que, treuvant l'abuz dont je ne doubte, l'on fist déclaration des peynes contre les monnoyeurs, et de privation du privilège pour le moins contre ceulx qui les ont mis en œuvre.

Je suis très ayse que ce que je vous ay envoyé la copie de la bulle de Paule le tiers vous soit venu à propos pour la raison que vous escripvez. Et je voys aussy, à mon très grand regret, bien peu d'espoir de fruict par la communion *sub utraque*; et pour faire les choses comme il convient, seroit besoing suyvre ledict escript. Vray est que je congnois aussy que les choses sont au pis, et fault principalement espérer en la bénignité et protection de Dieu le créateur, et que de luy viendra le moyen du remède, si nous recourons à luy comme nous

debvons, faisant de nostre part ce que nous pouvons. Et je ne suis hors d'espoir que laissant les desvoyez en paix, procurant de retenir ce que reste encores bon par prédications non convicieuses¹ mais édificatives, et par bon exemple, que les divisions qui se susciteront entre les mesmes desvoyés seront cause de leur réduction.

Je suis de mesme très ayse que le roy des Romains soit de retour avec si bonne santé, et ayant si bien négocié. Mais, sur ma foy, je suis en peyne d'entendre de tous coustelz que sa majesté impériale ne se porte si bien comme je voudroye : Dieu, par sa grace, la veuille restituer en entière santé et la conserver longuement, comme la povre chrestienté en a bien de besoing!

Le duc Erich et sa demeure par deçà me tient en grande peyne, pour les bruiets que se sèment à ceste occasion par toute la Germanie; et je ne m'en esbèhiz, puisque icy mesme aulcungz des seigneurs de par deçà ont semé que quant j'estoye dernièrement à Cantecroix, il me vint veoir et que nous avyons heu de grandes practiques ensemble. Et je vous promectz sur ma foy qu'il y a passé quatre ans que je ne l'ay veu ny tenu avec luy négociation; et vous pouvez bien entendre que ce n'est à luy que je m'adresseroye. Il a cherché quelques deniers en Anvers, que je ne sçay s'il y a treuvé. Bien sçay-je qu'il y a peu de crédit; et il disoit que c'estoit pour payer ceulx qui l'esté passé sont esté à son service. Madame nostre gouvernante luy a escript par deux ou trois fois sur ces bruietz, et il a respondu une fois ou deux bien insollement. Mais comme il est pensionnaire, et que noz seigneurs ne treuvent bon que nous monstrions visage à ceulx qu'il convient, l'on l'a coulé. Depuis il a escript une lettre fort douce sur ce qu'il en a receu de sa majesté impériale, comme il advertit, démontrant avoir soubçon à l'encontre de luy; ce qu'il impute tout au duc Henri de Brunswich, et requiert que l'on ne le croye et que nous le veuillions excuser vers sa majesté impériale, jurant qu'il ne meyne aucune pratique, bien que ung duc de Lunembourg, son parent, apperçoit² quelques gens qu'il dict estre pour la

¹ (Injurieuses, outrageantes.) — ² (Lève.)

royne d'Angleterre, et au lieu que l'on dict qu'il lève gents pour ladicte royne d'Angleterre. J'ay jà adverty qu'il a ouffert tout service à ladicte royne et que la responce qu'il a heu, et les aultres qu'ont faict le mesme ouffre, a esté générale de remercyement, et que maintenant elle n'en avoit à faire, mais qu'en son temps elle s'en souviendrait. Et, sur ma foy, je vouldroye qu'il fust à Constantinoble, pour ce que devant qu'il retourmast, j'espéreroye que l'occasion de riens mouvoir pour ceste année seroit passée. Nous attendons ce que l'on résouldra et contre luy et contre Crombach à Worms, et ce que sa majesté impériale en escripra après à madicte dame nostre gouvernante, laquelle, je m'asseure, se conduyra en tout de sorte que avec raison nul n'aura occasion de se plaindre.

Ce que je sçauroye dire davantage de nouvelles, vous l'entendrez par ce que j'escriptz à sadicte majesté impériale. A quoy je me remectz, suppliant, pour fin de ceste, le Créateur, etc. De Bruxelles, ce v^e de mars 1564.

LXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, X, 131-132.)

Bruxelles, 5 mars 1564.

Mons^r, j'ay receu voz lettres du xxv^e du mois passé, et m'a esté plaisir d'entendre par icelles que vous fussiez de retour à Hagenau avec santé, et vous merceye l'assurance que vous me donnez de me faire part des nouvelles que vous aurez cy-après.

Je ne veulx délaissier de vous dire que, parlant aujourd'huy Testu

(qui faict icy les affaires du roy de France) à madame la duchesse nostre gouvernante, il luy a dict incidamment que la sepmaine que vient le roy et la royne mère partiroient pour aller à Bar, et que à Quasimodo ilz seroyent à Nancy; chose que, à la vérité, m'a donné extrême peyne, considérant celle que madame la duchesse mère, entendant cecy, pourroit avoir, et tant plus si les François le veulent ainsi exécuter. Madiete dame, qu'est très prudente, se treuva empeschée, ouyant ce propoz, et ne l'osa reprendre pour non sçavoir si en ce elle feroit bien ou mal, ny s'il seroit bien ou mal prins, et fit semblant qu'elle ne notoit point ce qu'il disoit en ce.

Et le galant est bien fin assez de l'avoir dict ainsy, afin de veoir quelle myne l'on tiendroit; et si y a bien ung poinct que le plus souvent il n'est le plus assuré du monde en ses nouvelles, ny si bien adverty qu'il paroît bien estre. Et ne sçay ce que le roy feroit si longuement audict Bar, pour, s'il a envye d'arriver audit Nancy, y estre seulement au Quasimodo. Vous en pourrez, s'il vous plaît, advertir son alteze, non pas afin qu'elle tienne cest advisement pour certain, venant d'ung tel galant que pourroit en ce parler à la françoise, mais bien pour conférer cest advisement avec aultres qu'elle peult avoir, et, selon les nouvelles que luy viennent de France, regardera si elle veult advertir mons^r le conte de Mansfeldt, puisqu'il est convenable qu'il saiche sa volenté à temps, afin qu'il y voise comme il convient et selon ce qu'il en ha de charge.

Le courrier que ces seigneurs de par deçà avoyent despesché tout exprès au roy nostre maistre, il y a plusieurs moys, pour advertir sa majesté des causes pour lesquelles ils s'abstenoyent d'entrer en conseil, est de retour d'Espagne depuis quatre ou cinq jours en çà, et n'a pas apporté beaulcoup de lettres, sinon pour eulx. Sa majesté leur escript qu'elle s'esbahit de ce que leur ayant confyé, et à leur conseil, une chose de si grande importance et que luy est si chière comme sont les pays de par deçà, que pour nulle occasion, et spécialement pour celle qu'ilz ont escript, ils eussent délaissé d'y assister et d'ayder à Madame en sa charge; les pryant d'y vouloir rentrer, et que sa majesté regardera

de pourveoir à toutes choses comme il convient et elle pourroit. Et comme tous ceulx qui se treuvent à concepvoir la lettre que fut envoyée à sadicte majesté ne sont icy, l'on ne sçait pas encores quelle résolution ilz prendront.

J'attendz icy mon frère, mons^r de Chantonnay, pour demain, s'il plaît à Dieu, lequel en partira bientôt après pour aller en Espagne, soit par mer ou par terre, selon qu'il verra sa commodité, pour après aller résider en la court de sa majesté impériale, au lieu du conte de Luna. De vostre homme, je n'ai heu chose quelconque, ny par ce courrier ne sont venues lettres d'importance, lequel partit de Barcelonne le xx^e du mois passé et laissa sa majesté en très bonne disposition, et, quoy que l'on vous dye, avec très grand désir de venir par deçà; mais je pense bien que ce ne sera pas devant la fin de l'esté.

Asseurez-vous que j'ay faict de mon coustel en vostre affaire comme pour gagner paradis. Mais je ne puis riens dire de certain ny vous assurer de riens, sinon de continuer la poursuytte, puisque la résolution est au maistre et à ceulx qui manyent les finances, qui peuvent beaulcoup, et j'auroye meilleur opportunité de faire les offices en temps convenable, si sa majesté estoit sur le lieu et présente, et que je luy puisse parler. Je ne sçay que vous dire d'aultres moyens pour gagner Erasso que ce que je vous en ay cy-devant escript; seulement qu'il y a quelc'ung qui me met en avant de procurer de nous faire amys¹: et si cela estoit, je vous y pourroye tant mieulx ayder pour l'attirer à vostre dévotion.

Le roy nostre maistre a consenti au colonel Swendy de, sans se départir de son service ny de ses gaiges, et demeurant avec son obligation, aller servir l'empereur en Hongrie, selon l'instance qu'il dict que sa majesté impériale lui en fit.

Vous verrez, par la copie cy-jointe, ce que passa l'aultre jour au conseil privé du roy très chrestien, quant à l'exécution au royaume de France des décretz du concile.

De l'entreveue avec le pape ce ne sera riens, et de celle d'entre le

¹ Littéral; mais ce membre de phrase n'est pas entièrement clair.

roy nostre maistre et la royne mère, je n'y voidz encores apparence quelconque, et beaulcoup moins de ce que l'on diet que Espaignolz viennent et descendent. Et comme sa majesté pense estre devant Pasques à Madrid, chacun congnoistra évidamment que ce n'est pas le chemin pour adjouster foy aux mensonges que l'on faict croire aux Allemandz contre la bonne volenté et affection que sa majesté leur porte, en leur faisant entendre choses oncques par elle pensées. Et me recommandant, etc. De Bruxelles, ce v^e de mars 1564.

LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, X, 135.)

Bruxelles, 5 mars 1564.

Monsieur, cest sera pour respondre aux vostres du xxviii^e du mois passé; et certes il ne me semble pas mal ce que vous m'escrivez que madame la duchesse mère¹ soit délibérée de non entrer en la practique dont vous m'avez escript, ou du moins à l'exécution d'icelle², que préallablement l'on ne voye ce que succédera de la guerre d'entre Dannemarche et Swède, laquelle tient encores les deux princes en fraiz, desquelz de raison ilz doibvent estre bien las tous deux, et plus celuy de Dannemarche. Et je considère que devant que l'on vienne à cest effect, sa majesté, selon l'espoir qu'elle en donne, pourra estre par-deçà, et son alteze mesme en pourra en personne faire la sollicitation; et vous sçavez combien la présence en telle chose emporte et de pouvoir répliquer personnellement aux objections: estant encores

¹ De Lorraine. — ² A raison de ses droits prétendus à la couronne de Danemarck.

en le mesme double que je vous ay escript, que sans le consulter icy sa majesté n'y fera riens; et le consultant, il est apparent que nullement il ne se treuvera icy bon, si sa majesté propre et la présence de son alteze n'y donnent la chaleur requise; dont pour le désir que j'ay de veoir son alteze contente, et qu'elle parvienne au bout de ses desseings, je n'ay voulu délaisser vous escrire ce que dessus.

Je voudroye que ce que le duc Auguste¹ se monstre en la barbe et en l'habit espagnol, comme vous escripvez, peust ouvrir² que l'intérieur fust, à l'endroit du roy nostre maistre, comme vray Espagnol. Et certes l'affection que sa majesté luy porte et à tous les princes du saint Empire le mérite; et j'espère bien que le roy des Romains, congnoissant combien cecy emporte, fera tousjours pour le procurer ce qu'il pourra; et à ce, de raison, ne debvra nuyre l'alliance que mons^r le prince d'Oranges a en ce coustel-là. Et me remectant quant au surplus à mes aultres lettres, je feray fin à ceste par mes bien affectueuses recommandations à vostre bonne grace, priant le Créateur, etc. De Bruxelles, etc. ce v^e de mars 1564.

L'on me dict que les François ont fait conduyre 250 mil escuz à Strasbourg. Je crois bien que ce ne sera à beaulcoup près tant; l'on dit pour lever gens, et je crois que s'il y a argent, ce sera la reste de ce que l'on doit encores de la soulde des reytres qu'ont ruyné la France.

Mons^r de Hierges³, fils de mons^r de Berlaymont, est icy; il vad visiter madame de Lorraine mère en premier lieu, et après le duc et la duchesse et toute la reste, pour congratuler la naissance du nouveau prince, *sero satis*, et suis marry que cest office ne s'est fait plus tost. Dois-là il vad vers l'empereur pour la practique du mariage du duc de Ferrare avec l'une des princesses filles de sa majesté⁴, et je tiens que de encores une aultre, pour le filz du duc de Florence⁵.

¹ Électeur de Saxe.

1565 avec Alphonse II, duc de Ferrare.

² Procurer.

⁵ Jeanne, sœur de Barbe, qui épousa,

Voir tome VI, pag. 538, 581.

aussi en 1565, François, fils de Cosme

³ L'archiduchesse Barbe, mariée en

de Médicis, duc de Florence.

LXXII.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 138.)

S. l. 6 mars 1564.

Mon cousin, encores que hier à soir je vous ay fait responce à vos lettres, dattées du dernier de jenvier, par homme bien seur, si esse que s'en retornant se mesme navire qui me les avoit aportées, j'ay bien voullu vous faire ce mot pour vous tesmoigner qu'ils ont fait leur devoir de les m'aporter seurement; et sans vous incommoder de plus long discours, je fairay fin à la présente après vous avoir pryé de faire tenir mes lettres à monsieur le cardinal mon oncle, que je crayns bien ne se gardera pas si bien de se trop fier qui le me prommet par ce qu'il m'a écrit. Je prie à Dieu qui le veuille conserver, et vous donner, mon cousin, en santé longue et heureuse vie. Ce vi^e de mars.

Votre bien bonne cousine,

MARIE, R.

LXXIII.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 141.)

Lothelmene, 8 mars 1564.

Mon cousin, depuis que ce porteur est parti, le vent a tousjours esté si contraire qu'il n'a jamais sceu partir de la coste de se pays là où il a esté resjecté ; de quoy m'ayant adverti pour resfreshir mes lettres, j'ay pansé que rien n'estant survenu de nouveau depuis mes lettres écrites, que ce seroit assés de vous faire ce mot pour vous assurer que ce n'est la faulte dudit porteur, auquel je me fie bien comme un de mes fidelles serviteurs. Je finiray donc la présente, me recommandant à votre bonne grace, priant Dieu qu'il vous donne, mon cousin, aultant d'heur et de prospérité que vous en désiré. De Lothelmene, ce viii de mars.

Votre bien bonne cousine,

MARIE, R.

LXXIV.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 144.)

Saint-Johnston, 11 mars 1564.

Mon cousin, hier, le x^e de ce moys, j'é resceu un paquet de vous, par lequel me mandés la réception de monsieur le cardinal de Lorraine mon oncle, à la court, que n'avoys jamais espéré devvoir estre autre. Je prie à Dieu qu'il se sasse bien garder de croire aux belles parolles de ceulx que, je m'assure, ne le désirent si près d'eulx qu'ils en font de semblant. Je luy en ay bien écrit ma fantasie, il en fera ce qu'il lui plaira; mays il ne seroit¹ tromper que seulx qui y vont à la bonne foy; quant à moy, je ne me puis garder d'en estre en grande poine. J'ay veu aussi ce que me mandés de l'armée françoysse; le bruit en est fort grand en se pays de tous seuls² qui viennent par mer: mays je n'en ay eu nouvelles du monde, ni de cella ni d'autre chose depuis fort longtems, que l'esvesque de Glasco, résident là pour mes affaires, me manda qu'il m'envoie un homme exprès par Angleterre, pour me tenir advertie des ocasions qui l'avoient fait demeurer à la court, de laquelle pour un temps je lui avois donné consgé se retirer. Je pence que c'est celuy que m'escrivés avoir esté envoyé à l'ambassadeur d'Angleterre pour passer yssi, qui aura esté retenu sur les frontières là où il font, pour la peur des Françoys, ce disent-ils, tous les jours leur monstres. Ils ne me font point de plésir ni l'un ni l'autre de se vanter de mon apui: car je n'ay pas grande envie de me mesler de leur querelles, me contentant d'estre amy des

¹ (Mais ils ne sauroient.) — ² (Ceux.

uns et des autres, jusques à se que je voye plus avvant ce que j'auray affaire. Voillà tout ce que je vous puis mander, sinon que je ne sçay comment je pouray jamais m'aquister des obligations que je vous ay de m'avvoir encores renvoyé le double de cest advis. Je les ay reseu tous deux bien seurement, et vous mersie tant qu'il m'est possible de vostre diligense et office de bon amy qu'avés usé en se faisant, en rescompense duquel je vous puis assurer me troverés aussi preste à m'emploier à chose qui vous puisse gratifier que mes propres oncles; et comme tel est¹. . . ., moy je vous priroy encores un coup que j'aye bien tost de vos nouvelles bien amples, car malaisément m'en pourés-je plus guières passer en ses endroyt. Après m'estre recommandée à votre bonne grace, je priroy Dieu qu'il vous doint, mon cousin, en santé, longue et heureuse vie. De St-Jonston, ce xr^e de mars.

Votre bien bonne cousine,

MARIE, R.

LXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A L'EMPEREUR.

(Mémoires de Granvelle, 146-147.)

Bruxelles, 11 mars 1564.

Sire, j'escriviz à vostre majesté par le dernier ordinaire, et le jour suyvant, que fut le dymenche, arriva M. de Chantonny, mon frère, lequel aura desjà adverty icelle de l'estat auquel il a laissé la France. Et comme j'ay entendu de luy qu'il délibéroit prendre le chemin de

¹ Mot surchargé et devenu illisible.

Bourgogne après qu'il auroit rendu compte à madame la duchesse, nostre gouvernante, de son ambassade, et achevé de négocier quelques affaires siens particuliers avec mons^r de Brederode, son beaulfrère, et y mener madame de Chantonay ma belle-sœur, pour après aller en Espagne; considérant qu'il passera ung bien long temps avant que je rencontre aultre occasion avec laquelle je puisse veoir madame de Grandvelle ma mère, avec mes frères, laquelle je n'ay veu en treize ans, ny le conté de Bourgogne, où j'ay quelque peu de bien, il y a plus de xix; et que j'apperçoys que si madicte mère ne prend quelque résolution aux affaires de mesdits frères, elle les pourroit laisser en débat après son trespas; pour rendre mon debvoir envers elle et m'essayer de procurer le repoz pour cy-après entre mes frères, considérant que pour le présent toutes choses sont icy assez quoyes, et que je n'entendz du coustel des voisins nouvelles d'aulcung mouvement d'importance, je me suis déterminé de faire un tour jusques en Bourgogne avec mesdits frères, me servant de l'opportunité du congé de trois mois que à cest effect me donne son alteze. Et j'espère que ce mien voyage servira aussi à ce que, comme le roy nostre maistre a si expressément recommandé à ces seigneurs que, postposant toutes excuses, ils retournent à entrer au conseil, ce qu'ils diffèrent de faire, et de se déterminer de ce qu'ilz auront à résouldre, jusques à ce qu'ilz ayent communiqué la responce que sa majesté leur a faict à ceulx avec le conseil desquelz se dressa la lettre qu'ilz escripvirent à icelle, sur laquelle sert ladite responce qu'elle leur a donné, et qu'ayantz si expressément parlé de non vouloir en façon quelconque entrer audict conseil, pendant que je y seray, peult-estre avec ceste occasion de mon absence ilz s'y laisseront attyrer plus aysément et avec moins d'ombre, et que y rentrantz une fois, comme ilz ne laissent de s'appercevoir de la faulte qu'ilz ont faict de se mectre eulx-mesmes hors du conseil, ilz n'en sortiront après aysément à mon retour. Et je ne laisseray dois où que je seray, de correspondre à madicte dame, nostre gouvernante, en ce qu'il luy plaira me commander. Vray est que je ne pourray pas si souvent escrire dois là à vostre

majesté; mais Van der Aa¹ pourra aulcunement suppléer pour tous deux et donner à icelle advertissemenz ordinaires des occurentz. Et oultre ce, ne faudray-je de, par les occasions que je pourray avoir, rendre tout le debvoir que me sera possible.

L'on escript de Lorraine que les François remectent le baptesme du jeune prince dudit Lorraine jusques à Quasimodo; et de l'accord d'entre les François et Anglois, il n'y a encores riens de plus certain. La peste diminue aulcunement à Londres, et ont les Anglois si peu de contentement de leur royne, que à peu de chose tiendrait-il que sur le commencement de l'esté il n'y eust du trouble: je diz du commun peuple, assisté d'aulcungz de la noblesse, contre ladicte royne mesme et le gouvernement. Mais si j'en descouvre quelque apparence d'advantage, je ne faudray d'en advertir vostre majesté.

Encores n'est arrivé l'ambassadeur Diego de Guzman Sylva, qui, le xxiii^e de janvier, estoit jà party vers le roy nostre maistre, pour, passant par sa maison à Toledo, venir par la poste; et eusse bien désiré qu'il fust arrivé devant mon partement: mais enfin il faudra que la communication que nous debvrons avoir ensemble soit par lettres, puisque je n'entendz encores riens plus de certain de son voyage. Et s'estant jà publié mon partement, je tiens que je ne le pourroye différer sans danger.

L'on me certiffie que le roi de Swède entre maintenant au pays de Danemarche, et y faict du mal, et que la peste que s'estoit mis entre les gens de guerre dudit roy de Danemarche s'est attachée de sorte en toutes les villes du pays que ledit roy s'en treuve en peyne, et du peu de contentement que monstrent avoir ses subgetz. Si les différendz de ces deux roys estoient bien appaisez, les voysins en vivroyent avec repoz plus assuré.

Le duc Erich est tousjours par icy; et ayant son alteze receu depuis trois jours les lettres que vostre majesté luy a escript touchant le bruiet que l'on sème en la Germanie des practiques et menées qui se font au nom dudict duc, oyres que je n'entende jusques icy

¹ Jean Van der Aa, l'un des secrétaires des conseils d'état et privé des Pays-Bas.

que levée se face, elle luy en a escript derechief, et je suis esté d'avis que audict duc l'on luy donne souvent de telz alarmes, pour veoir s'il s'en pourroit faseher de sorte que, de soy-mesmes, il se détermine de sortir des pays de pardeçà; ce que je désire très-fort, afin que l'on perdist le soubçon qu'aulcungz preignent contre le roy nostre maistre à son occasion.

M. Danzey¹, qui réside ordinairement pour le roy de France en Dannemarche, repassa devant-hier par icy, retournant audict Dannemarche. Mais je n'ay peu descouvrir avec quelle commission; bien présupposé-je que son voyage avoit esté pour donner compte de ce que passe par delà, et demander ayde pour le roy de Dannemarche; auquel effect Andrez Lourck de Vlensperg passa naguères par icy pour aller devers le roy nostre maistre. Et me recommandant, etc. De Bruxelles, ce xi^e de mars 1564.

LXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, X, 152-153.)

Bruxelles, 12 mars 1564.

Mons^r, j'ay receu voz lettres du xxviii^e du mois passé avec les billetz de nouvelles y jointz, dont je vous mercy cordialement. . . . Mons^r de Chantonay, mon frère, arriva icy dymenche dernier; et comme dois ce lieu il s'en va en Bourgogne, pour remmener madame de Chantonay, ma belle-sœur, et dois là passer en Espagne; pour ce que je n'ay esté en Bourgogne en XIX ans, ny veu madame de Gran-

¹ Charles de Danzay, qui était dix ans après ambassadeur de France en Pologne.

velle sont passez xiii, et que quelque instance que je luy en aye faict, elle n'achève de se résoudre sur ce qu'est requis pour accommoder entre mes frères les affaires de nostre maison, de sorte qu'ilz puysent jouyr après elle du peu de bien qu'ilz auront en concorde et amité; voyant que ce sont choses que ne se peuvent bien traicter par lettres, et mesmes quant on est loing l'ung de l'autre; considérant aussi que comme sa majesté se veult servir de mondit s^r frère pour ambassadeur devers l'empereur, je ne voys qu'en bien long temps je puisse recouvrer occasion avec laquelle nous puissions tous, nous frères, nous treuver ensemble devers madicte dame nostre mère; voyant aussi que tout est icy assez paysible, et que au coustel des voisins nous ne voyons mouvement que nous donne ombre, je me suis résolu de faire ce voyage avec eulx, auquel effect madame la duchesse, nostre gouvernante, m'a donué congé pour deux mois et demy ou trois, en dedans lesquelz j'espère, à l'ayde de Dieu, pouvoir achever aysément ledict voyaige: n'ayant voulu faillir vous en advertir, afin que vous ne vous esbahissiez si par les bougettes ordinaires vous n'avez cependant si souvent de mes nouvelles; mais bien espéré-je, par le coustel de Lorraine, vous en faire quelquefois tenir, et que vous me ferez ce bien de m'en faire sçavoir des vostres. Et ne délaissaray de tenir correspondance avec les ambassadeurs, tant avec celluy qu'est présentement en France au lieu de mon frère, attendant le successeur que y doit venir, que avec le secrétaire de l'ambassade d'Angleterre et aultres ministres; et vous participeray tousjours de tout ce que je pourray entendre. Je faiz mon compte de passer par Lorraine et d'y veoir madame la duchesse mère, si elle est à Nancy ou aultre lieu où, sans trop m'esloingner du chemin, je puisse avoir ce bien de luy faire la révérence; et plust à Dieu que je vous y puisse veoir! Je faiz mon compte de partir lundy au plaisir de Dieu, et de faire petites journées, comme qui vad la plus part du temps en litière¹.

¹ Le cardinal partit en effet de Bruxelles le lundi 13, lendemain de la date de cette lettre, avec ses frères Thomas et Charles

Perrenot, et madame de Chantonnay, femme du premier. Ils prirent la route de Namur et du duché de Luxembourg.

Ce n'est pas Paulo de Zara que le roy de Dannemarche a envoyé devers le roy nostre maistre pour demender secours, mais ung qui s'appelle Andreas Lourck de Vlensperg, homme bien parlant le françois, à ce que l'on me dict. J'entendz que le roy de Swède est entré freschement dedans le pays de Dannemarche et qu'il y faict du dommage grand, et que les ducs de Pomern l'aydent, tant de gens de cheval que par la mer, contre ceulx de Lubecke, et que la peste qu'a esté sur l'arrière-saison entre les gens de guerre dudict roy de Dannemarche s'est attachée aux villes et que plusieurs en meurent; et à tout le pays fait grand mescontentement, à ce que l'on m'escript, du roy et de ceulx qui l'ont persuadé à ceste guerre.

Encores n'y a il résolution en l'accord d'entre France et Angleterre; mais l'on crainct bien qu'il n'y aye quelque commotion audict Angleterre d'aulcungz de la noblesse et du peuple contre la royne et le gouvernement. Et me recommandant, etc. De Bruxelles, ce xii de mars 1564.

Arrivés à Nancy le 18 mars, les voyageurs reçurent, de la part du duc de Lorraine et de la duchesse sa mère, l'accueil le plus distingué et furent logés au palais. Ils quittèrent cette ville le 20 avec le rhingrave et le baron de Bolwiller, qu'ils y avaient rencontrés. Après un jour passé chez le rhingrave « dans une sienne mai-

« son qu'il a basti vis-à-vis de Bayon, « bien belle et magnifique, et merveilleusement et richement meublée, où il leur « fit grande chère, » ils continuèrent leur route par Fontenoy en Vosges, d'où, entrés dans la Franche-Comté, ils arrivèrent à Besançon le 29 mars. (*Mémoires de Granvelle*, X, folio 175.)

LXXVII.

NICOLAS, BARON DE BOLWILLER,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 154-155.)

Haguenau, 12 et 13 mars 1564.

Monseigneur, j'ay receu deux voz lettres tout à une fois de mesme datte, qu'est du cinquiesme de ce présent mois, et veu ce qu'il vous a pleu m'escripre touchant le faict de madame la duchesse de Lorraine mère; ce que j'ay treuvé fort bien correspondant à mon opinion et que m'a bien pleu, estant d'intention de donner le conseil à ladicte dame conforme ad ce qu'en dictes. Au regard du duc Auguste¹, ceste tragédie et personnaige qu'il pense jouer me semblent plustost simulations qu'aultrement, et que ces façons de vyvre à l'espagnole ne viennent à aultre cause, sinon qu'il void la nécessité et en quel estat est réduit le roy de Dannemarcque, son beau-frère, bien prévéans, et l'ung et l'aultre, en quel dangé ledict Dannemarcque se trouveroit, luy voulant sa majesté catholicque tourner visaige et susciter quelque chose; et que, usant de ceste démonstration de grande affection, sadicte majesté catholicque neouldroit jamais penser à leur dommaige, estant bien bon audict duc que sadicte majesté luy soit amye; et si le vouloit bien considérer, toute sa grandeur ne vient que de feue sa majesté l'empereur, que Dieu absuille, envers laquelle son frère s'est démontré néantmoins tant in-

¹ Successeur de son frère Maurice, en 1553, l'électeur Auguste s'était marié à Anne, fille de Christian III, roi de Danemarck, qu'il perdit en 1585. Lui-même

mourut l'année suivante (le 11 février), après avoir épousé un mois auparavant, en secondes noces, Agnès-Hedwige, princesse d'Anhalt.

grat. Mais quelque roole qu'il y soit, il n'est pas difficile à comprendre que la diversité de leur religion et de celle de sa dicte majesté ne les mettra jamais en vraye amitié ensemble.

Ce que m'escripvez de ce que Testu dict de l'arrivée du roy de France et royne sa mère en Lorrayne, j'ay incontinant adverty madame la duchesse, et ne sçay nouvelles qu'ilz doibgent passer Bar, auquel lieu l'enfant se doibt baptiser, et moy semble vous l'avoir escript par aucunes myennes que ledict baptesme estoit remis audict jour de Quasimodo pour ledict Bar, où les apprestz se font à la grand sollicitation et ordre de mons^r le cardinal de Lorrayne, qui (comme l'on m'escript) est la seule cause de la venue de ladicte court: par où l'on doibt estimer que ce véaige sera faict sans dangé ni dommaige en Lorrayne.

Je suis esté bien ayse que sa majesté catholicque a donné ordre sur le resentement si peu fondé que ces seigneurs luy ont allégué, les occasionnant de n'assister en conseil madame la gouvernante, sa sœur. Je ne sçay s'ilz y obéyront; mais s'ilz suyvoient mon conseil, ils le debvroient faire pour craincte qu'il ne s'en ensuyvit chose à leur désavantage; vous priant de me faire entendre ce que sur ceste prière ou commandement ilz auront résolu. Je suis esté semblablement fort ayse d'entendre que M^r de Chantonnay, vostre frère, viendra en court de la majesté impériale; car je comprends que de ceste venue et la résidence qu'il y pourroit faire, il en sortira beaulcop de bonnes choses. Et si cestes vous arrivent devant son partement d'emprès de vous, je vous prie luy présenter de ma part mes bien affectionnées recommandations, et tout ce deppendant de mon pouvoir qui, avec la personne, est tout à son commandement.

Je n'ay jamais tenu aultrement que, suyvant la vraye et sincère amitié d'entre nous deux, vous n'avez faict en mon affaire d'Espagne tout le possible et si profondément que l'on le pourroit désirer. De quoy je vous remercyé très-humblement et de très-bon cuer. . . .

Les princes en Allemaigne, s'ayans doubté de la venue du roy catholicque, ont jà effacé le bruict qu'ilz en fesoient courir, de faict

qu'ilz ont quasi honte de la desréputation en laquelle ilz sont de se faire accroire tous les ans que ledict sieur roy leur veuille susciter guerre, et voyent bien que ce que leur en a esté mis en teste est sans aucun fondement, et tous mensonges inventez et forgez par malingz espritz, comme l'escripvez, qui ne sont mis au monde à aultre effect que pour troubler le repos de la chrestienté.

Je vous envoye icy ce que j'ay de nouvelles. Touchant ce que l'on vous dict de deux cens cinquante milz escus venuz à Strasbourg de France, je n'en ay ouy nouvelles, et croidz que s'il en estoit quelque chose, j'en seroye adverty, espérant de demain, aydant Dieu, en estre esclercy; et n'est si peu de chose de 250^m escus pour trayner par peys sans que l'on en aye quelque descouvrement. Bien est-il vray, et cela scay-je, que ceulx de Chastillon ont, quelque temps a, conseillé au roy de France de mettre à Strasbourg quelques deux cens milz escus comme en dépost, afin de par ce moyen tant plus assseurer les princes protestanz que, en cas sa saincteté et sa majesté catholique leur vouldissent faire la guerre, cest argent fust pour ayder et fournyr aux nécessitez tant desditz princes protestans que dudict s^r roy de France, lequel par ainsi feist lighe avec eulx. Outre cela, l'on doibt quelque argent aux *rittmestres*¹ qu'ont servy en France pour ledict s^r roy très-chrestien, qui aussi doibt une infinité d'argent aux merchans dudict Strasbourg, l'ung desquels, mesmes le principal, nommé Ysmael Minkel, est freschement retourné de France, où l'on luy doibt bien grande somme, lequel se monstre fort joyeux, disant à tout le monde que ses affaires se pourtoient très bien. Toutesfois, comme je vous dictz, il n'y a encoires nouvelles d'arrivée d'aucuns deniers.

Par le billet cy-joint, j'ay certaines nouvelles que le landtgraff de Hessen a rompu totalement le mariaige d'entre le roy de Schweden et sa fille, et a renvoyé les ambassadeurs dudict Schweden, que lors il avoit lès luy fort honorablement et bien présentez, soubz condition qu'ilz ne practiqueroyent aucune chose deans son peys. Quant à

¹ Capitaines des reîtres.

moy, je me doute que ceste roupture ne tend à aultre fin que pour marier sa fille¹ avec le roy de Dannemarcque, que seroit bien avantageux pour ledict roy au terme où il est réduict, et bien grand point d'avoir en lighe le landtgraff et le duc Auguste. Il ne peult estre qu'on ne descouvre brief ce qu'en pourra estre.

Au reste, comme madame de Lorryanne mère désireroit sçavoir le négocié de celluy qu'est allé en Espagne pour le Dannemarquois, je vous prie, si en entendez quelque chose, nous en faire part. Et à tant, en me recommandant, etc. D'Agnaut, ce xiii^e en mars 1564.

Je suis bien ayse que mons^r d'Ierges vad en court de l'Empereur pour les affaires dont m'escripvés, et je sçay que vous avés aydé beaulcoup de venir à ces termes; de quoy l'Empereur vous en doibt demeurer obligé. Et pleut à Dieu qu'on n'eust point tant dilayé de négotier le mariaige du filz de celle que sçavez², après que l'eust mis en avant!

P. S. Hier sont arrivées à Strasbourg lettres certaines que les Poleches³, ayans treuvé d'impourveu les Moscovytes qui avoient gainné une ville de ceulx de Pouloingne, ont tué d'iceulx bien quarante milz, avec ce prins quatre cens; et sont venues ces nouvelles du capitaine général desdictz Poleches à ung sien filz, estant audict Strasbourg, lequel est ung duc⁴. Datum xiiii^o martii anno 64.

¹ Christine de Hesse, qui s'unit en décembre suivant au duc Adolphe de Holstein-Gottorp, oncle du roi de Danemarck.

² Celui d'Alexandre Farnèse, fils de la

gouvernante des Pays-Bas, avec une fille de l'empereur Ferdinand².

³ Polonais.

⁴ Voir ci-après une note du cardinal à Bolwiller, sous la date du 2 avril.

LXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A LA DUCHESSE DE PARME, RÉGENTE ET GOUVERNANTE.

(Mémoires de Granvelle, X, 171-172.)

Namur, 15 mars 1564.

Madame, avec la commodité qu'il a pleu à vostre alteze me donner par le prest de ses muletz, nous allons continuans nostre voyage peu à peu, le mieulx et le plus à l'ayse que nous pouvons, mais non pas sans plus de regret que je ne monstre pour eslongner la présence de vostre alteze, et perdant le moyen de sy continuellement la pouvoir servir; mais elle scet la cause, et j'espère que ce sera pour peu de temps; et luy supplie encore très-humblement se souvenir de, [conforme] aux lettres en françois, requérir sa majesté, comme j'en ay supplié vostre dicte alteze, de bien prendre que en ceste saison, où il y a moins d'apparence de trouble et de mouvement du costel des voisins, j'aye emprins ce voyage avec sy juste cause. Il y a l'ung des gens de mons^r d'Aigmont, du moins qu'a esté à luy, quy nous a accompagné ces deux premières journées, et, sans faire semblant de rien à personne des miens, a treuvé moyen de loger les deux gistes au logis de mons^r de Chantonnay, mon frère. Je ne sçay si c'est avec charge pour veoir ce que nous disons ou faisons, ou quel chemin nous prendrons; et sy c'est à ceste fin, il verra que nous allons bien en ordre et joyusement, et sans parler de chose que doibge déplaire à personne, ny dont l'on puisse faire mauvais profit. Peut-estre va-il à quelque sien affaire, ou pour aller treuver mons^r de Mansfelt à Luxembourg. Nous regarderons quelle contenance il tiendra partant d'icy, et s'il suyva, et regarderons sur luy comme luy sur

nous. L'on m'a dict pour chose fort sheure que mons^r de Brederode et mons^r d'Hostrate vindrent eulx deux seuls demye lieue hors de Bruxelles ou plus, au long du bois, regarder en quel équipaige nous allions. Je viz bien deux à cheval en ung hault, comme nous estions en ung chemin profond, sy près que nous eussions bien peu parler ensemble sans cryer hault; mais je ne les cogneuz, pour ce qu'ilz se couvroient de leurs cappes. Je ne sçay si c'estoient eulx; mais soit ce que ce soit, ce sont jeusnes gens, et n'y fault faire non plus de fondement de ce que l'on en voyt.

Le conte de Gruyère, chevalier de l'ordre de France, nepveu de madame la sénéchale de Haynnau¹, me vint trouver à Waure, et doiz là est venu icy avec nous. Sa venue est pour le malcontentement qu'il ha des François, quy (comme il dict) luy ont faict perdre son bien et luy doibvent beaucoup d'années; il dit plus de xviii^m de son traictement, dont il ne peult rien recouvrer, quoy qu'il dict leur avoir faict grandz services; et voudroit que mondict frère en parlast à sa majesté, venant en Espagne; et que jà don Francès, quy l'a veu en France, a faict pour luy quelques offices en Espagne. Il est bon catholicque, et par son moyen et de la contesse, sa compaigne², mondict frère a bien descouvert choses en France de plus d'importance que eulx-mesmes n'entendoient. Feu sa majesté impériale n'en tenoit grand compte, et il laissa le service d'icelle pour aller en France, pour ce qu'elle ne le faisoit gentilhomme de sa chambre. Il souloit tenir la conté de Gruyère, que confine au conté de Bourgogne, Suysses, Grisons, Valesans et Savoye, et la tenoit en toute souveraineté, sans recognoistre personne; mais les Suysses l'ont depuis quelques années occupé à couleur de grandes sommes de deniers qu'il

¹ Yolande, fille aînée de Pierre de Werchin, sénéchal du Hainaut et chevalier de la Toison d'or. Mariée à Hugues de Melun, prince d'Épinois, mort en 1553, elle lui transmet cette dignité de sénéchal, qui a passé à leurs descendants.

² Madeleine de Myolans, mariée à Mi-

chel, dernier comte de Gruyères, fils lui-même du comte Jean II et de Marguerite de Vergy, sa première femme. Michel, plongé dans un dénûment presque absolu pendant les dernières années de sa vie, paraît être mort à l'hôpital de Bruxelles, au mois de février 1575.

avoit emprunté d'eulx et pour les intérestz qu'ont couru. Il prétend le recouvrement d'icelle par chemins par lesquels je ne pense qu'il y parviendra, et ne seroye d'advis que sa majesté s'en mesla; aussy voudroit-il l'ordre du Toison, auquel il parviendra difficilement. Il dict que d'icy il retourne vers ladicte dame sénéchale, sa tante. Mon frère dira en Espagne ce qu'il prétend, et sa majesté en fera ce qu'elle trouvera plus convenir à son service.

De chemin, j'ay receu lettres de mons^r de Vergy que j'envoye à mons^r le président, pour, s'il luy semble, les pouvoir monst^rer à vostre alteze, et luy escrip^rz mon advis. Je ne voudroye que mons^r le prince d'Oranges sceut que les lettres s'adressent à moy, pour non luy donner resentement contre ledict s^r de Vergy, qui ne luy escript pas si souvent que je voudroye, quoyque je l'en aye sollicité; et je voudroye que pour le service de sa majesté il y eust entre eulx toute bonne intelligence.

Vostre alteze aura veu par les lettres venues d'Angleterre que la royne envoye nouveaul négociateur à couleur de la négociation de la communication, mais principalement afin que les draps viennent, lesquelz l'on a résolu de non admettre à couleur de la peste qu'est bien très-importante; mais c'est principalement pour avoir, sans rouverte de guerre, nostre raison d'elle des tortz et griefz qu'elle faict aux subjectz; et si l'on fleschit à la contenter en ce qu'elle demande avant qu'elle donne icelle satisfaction, jamais les subjectz ne l'auront, et elle fera tous les jours pis, au très-grand dommage des François et extresme vitupère, desréputation et desservice du maistre; ne fust que l'on admist les draps pour, arrivans, les arrester et recouvrer sur iceulx les dommages des subjectz. Sur quoy il ne fust esté, à correction, hors de propoz escrire en dilligence un mot au roy, pour savoir sur ce sa volenté, puisque luy-mesme, du coustel d'Espagne, a faict arrest; et se peult intenter pour maintenant plus sheurement ce remède, que la royne n'est pour riens faire contre nous à faulte d'argent et de credid, et la pluspart de son pays contre elle-mesme.

La mesme considération de desréputation et d'ouvrir chemin à

nouvelles foules est sur l'admission des vins de France, comme je le diz librement au dernier conseil, présente vostre alteze.

Le magistrat d'Anvers se doibt renouveler après Pasques; je supplie vostre alteze qu'elle regarde de n'y faire chose contre son autorité et des successeurs, ny par où l'on luy puisse dire l'an suyvant qu'elle debvroit faire comme le présent. Il emporte beaulcoup, pour éviter troubles du coustel de ladicte ville, que le magistrat soit bon, à dévotion de la court, catholicque, non de gens ambitieux, et qui tirent les négociations des Estats à leurs particuliers desseings. Strale¹, à correction, n'est nullement convenable pour burghemaistre, et Ursele² l'a esté deux ans, par où l'on sera d'avis de le changer. Le s^r de Berken³ l'a esté quelquesfoye et a faict grand debvoir contre les sectaires et pour la justice, homme de bien et droit et fort affectionné au service du maistre. Il y a aussi Schonhove⁴, qu'a esté margraff et fist en son office très-bon debvoir, comme pourra dire mons^r le président. Il a esté ces trois ans derniers trésorier de la ville. Aussy en trouvera-t-on aultres bons, faisant la diligence à temps par la main du président ou d'aultres, dont vostre alteze se peult fier, sans attendre que le chancellier apporte la nomination, avec laquelle il attend tousjours la dernière heure. Mais vostre alteze encores lors peult différer, pour se bien informer, tant qu'il luy plaira. Je supplie vostre alteze très-humblement qu'elle me pardonne si le zèle que j'ay au service du maistre me fait trop avancer en ramentevant ce que dessus, et luy supplie aussy de mesme que, comme à son très-humble serviteur et très-obligé esclave, elle me commande, où que je soys, son bon plésir, comme à celluy qu'elle trouvera à jamais plus prest à luy obéyr. Et me recommandant très-humblement à la bonne grace d'icelle, je supplie le Créateur qu'il luy doint très-bonne et longue vic. De Namur, ce xv^e de mars 1564.

¹ Voir tome VI, page 545.

² Lancelot d'Ursel, « gentilhomme fort sage et de réputation, bourgmestre d'Anvers, aux honneur et autorité non

« vulgaire. » — ³ Voir ci-devant, page 88.

⁴ Jean de Schoonhoven, « chevalier et gentilhomme bien honorable. »

LXXIX.

JEAN-BAPTISTE D'ANDELOT¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 177-178.)

Jonvelle, 15 mars 1564.

..... Monseigneur..... quant au seigneur² que me mandez de savoir le fruit que l'on an peut espérer, je fus incontinant vers luy, soubz autre ombre, où je viz peu d'espoir; et depuis me ranvoia prier d'aler là vers luy, où estant y me dit que y treuvoit les résolutions du conseil fort aygres, et que pour cette raison, et aussy qui dit qui se treuve n'estre capable ny souffizant à telle charge, qui m'avoit mandé pour me déclairer que sa voulanté estoit, pour les susdites causes, de ne se jamais lier. Et aussy me dit ainsin que, pour la bonne amytié et confidence qu'il avoit en vostre signourie, qui vouloit le tout³ remettre an ses mains pour an dispozer à qui y lui plairat, se confiant que vostre signourie reconnoîtroy le bien qui lui mettroy an main; et me le dit tout an ses propre terme. A quoy je luy répondit que je le teneiz bien souvenant que, quant y vint à reconnoître la bonne amitié que vostre signourie luy avoit porté et à sa maison, que yl i avoit des seigneurs de ce peis qui disoit que vostre signourie ne luy monroit amitié que pour le connoître tant jeusne et tant ligier, qui estoit

¹ Il était bailli de Dole, d'une famille illustre du comté de Bourgogne, et avait épousé, avant 1564, Madeleine Leblanc, fille de Claude, seigneur d'Olsans, gruyer de Bourgogne, et de Henriette Perrenot, l'une des sœurs du cardinal.

² Mons^r de Besançon. (*Note du cardi-*

nal.) Guillemette d'Igny, qui avait donné le jour à ce prélat, s'était remariée à Jean d'Andelot, premier écuyer de Charles-Quint et père de l'auteur de cette lettre.

³ La dignité d'archevêque dont il était revêtu.

an espérant de faire de se qu'il tenoit quelque chose pour sa maison; et que à cette raison, et aussy pour avoir assez d'autre bon moyen, vostre signourie ne y voudroy jamais attendre, et aussy qui feroit une perte grande à ses nepveur, et que vostre signourie ne luy voudroyt conseiller. A quoy y me répondit que son âme luy estoy plus proche que sa maison. Je luy dis sy vouloy que je an avertisse vostre signourie, y me dit que ouy, et depuis me dit que je le fise comme de moy; ce que je n'ay vously failly mander, tout comme y le m'a dit, à vostre signourie. Et, à ce que j'ay antandu, y l'a fait dire per quele'un à Mons^r de Champagney, qui répondit le meinme que moy.

LXXX.

LE PRÉVOT MORILLON¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 241.)

Bruxelles, 16 mars 1564.

Monseigneur. Le secrétaire du prince d'Orenge me dit hier que son maistre séjourneroit icy quelque temps, dont son alteze l'avoit requiz, et que partant il auroit mandé sa femme, que entra sur le tard hier soir, accompagnée dudict prince et du conte d'Egmont, lesquelz furent devant-hier sur la douairière d'Arschot, selon que m'a

¹ (Voir t. I, Introduction, p. xxxv.) Morillon avait fait ses études à Dole en 1538. Comme vicaire général du diocèse de Malines, « il en a tant qu'homme peut porter, » écrivait Viron au cardinal dans une lettre du 22 avril 1571 (*Mém. de Granvelle*, XXVIII, 26), « nonobstant la bonne aide

« qu'on lui prête; heureusement Dieu lui « a donné le sens et savoir... » Sa correspondance avec le prélat, composée de treize volumes, renferme, avec beaucoup de détails qui sont restés inconnus, un compte parfois minutieux des affaires des Pays-Bas de 1564 à 1586.

dit le doien de Sainte-Goule, où leur dit en souppant Monsieur de Tournay qu'ilz avoient maintenant l'esteu¹ en mains, mais qu'ilz regardissent d'en user saignement.

Ad ce que je puis entendre du président Viglius et d'autres costez, la *livrée* viendra encores en campagne, et plusieurs de la noblesse ont par douzaines fait faire quelques boutons, desquelz j'en ay baillé ung audit président, que l'at monstré à son alteze. Il y a longtemps que j'ay veu chose samblable impriméc, que sera peult-estre sur ce que l'on voudra prendre excuse que ce n'est chose nouvelle; et si je puis, en envoieray ung à vostre illustrissime seigneurie.

Cornet m'a dit qu'il y at apparence que les estatz de Brabant se voudront rejoindre avec les aultres du pays; touttefois que ceulx de son quartier avec ceulx où le président at sa dignité² y trouvent quelque difficulté. J'entendz qu'il y at encores ung pasquille contre votre illustrissime seigneurie seule, mais je ne l'ay encores veu, et je veoi que l'on s'en commence à fascher, et que plusieurs des magistratz des villes sont marriz de vostre absence³, disans que l'on ne sera longuement sans cognoistre la faulte que le gouvernement en recepvra. . . .

Je suis joyeux que vostre voiage ayt si bon progrès, et je prie Dieu de tout mon cœur qu'il prospère icelluy, ensamble toutes vos actions, me recommandant, etc. De Bruxelles, ce xvi de mars 1564. De vostre illustrissime seigneurie très-humble serviteur.

MAX. MORILLON.

¹ Pouvoir (attendu le départ de M. de Granvelle).

² Viglius était prévôt de Saint-Bavon, à Gand.

³ Morillon, dans une lettre antérieure

à celle-ci, seulement de deux jours, mandait au cardinal : « Beaucoup de gens de bien sont marriz de vostre partement, et telz en ont ploré de chaudes larmes. » (Tome I, page 238.)

LXXXI.

L'EMPEREUR FERDINAND

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 187.)

Vienne, 17 mars 1564.

Monsieur le cardinal, cestes seront pour responce à aulcunes voz lettres des pénultiesme janvier, 6, 13, 20 et 25 du mois précédent; et vous mercye pour le premier bien affectuusement du bon advis que par icelles me dounez des choses passées en tous coustelz, tant Franche, Espagne que Angleterre. Et quant à ce que faictes mention que deusse vivement faire poursuyvre la provision sur le faict de la faulse monnoye, je tiens pour tout certain que ma chambre impériale (en suyvant mon commandement si exprès) ne fauldra de procéder à l'encontre de ceulx ou celles qu'elle trouvera culpables d'avoir forgé lesdites faulses monnoyes, tellement qu'on pourra par ce moyen parvenir à une bonne et fructueuse fin, au soulagement du povre peuple, et puisque (comme sçavez) ay faict faire aux Estats du Saint Empire, forgans icelle monnoye, inhibition de s'en deporter, je ne sçaiche aultre qui myeux pourra avoir regard et s'apercevoir si iceulx y obéissent ou non, que voz aultres par delà, comme en estans les plus prouchains et auxquelz est inféré, quant à ce, le plus grant dommaige. Il ne seroit aussy hors de propos qu'eussiés enjoinct à vostre procureur résident de par les pays d'embas vers ma dicte chambre impériale, qu'icelluy (ou cas de besoing) eust à donner toute bonne information à mon fiscal de madicte chambre, de comme le tout est disposé, faisant vers luy l'instance et sollicitation requise, combien je pense ledit fiscal, l'ayant jusques à présent trouvé

en son office fort vigillant et dilligent, n'obmectra riens de ce qu'il verra convenir pour avancement de cestuy affaire, le menant à deue expédition et bonne conclusion.

Concernant Melchior de Robles, je vous puis bien asseurer que icelluy, pour ses loyaulx et agréables services, m'a tousjours esté en bonne et favorable recommandation, et me desplaît très-fort qu'il s'est mis en telle garbouille; car il m'est advis qu'il en fust eschappé à meilleur marchié, traictant aultrement cest affaire avec Jehan de Pettew, mon capitaine de Comorn. Oultre ce, estant, à la sollicitation et instance dudict de Pettew, cité de comparoir en ma court pour se purger du fait, et luy ayant à cest effect non seulement esté donné terme compétent, mais, que plus est, saulf-conduict nécessaire, je me fusse persuadé qu'il n'eust aucunement délaissé ny eu horreur se présenter devant moy, comme ung prince et empereur amateur de justice, pour se justifier du cas advenu. Et n'ayant ledict Robles fait l'ung ny l'autre, et insistant non seulement icelluy Pettew, mais aussy la pluspart de mes loyaulx barons et nobles de mon royaume d'Hongrie pour déclaration de justice, alléguans que tous unanimement, pour estre cestuy acte schandaleux advenu ouvertement en une convocation et diette générale, et que, en vertu des statutz et constitutions de mondict royaume d'ancienneté observées, tous vassaulx et subgettz d'icelluy doibvent avoir franchise et liberté de n'estre assailliz ny endommaigez en icelle, y ont particulier intérêt, et sont par ce très-griefvement offensez et spoliez de leurs privilèges; je ne puis en façon quelconque délaisser la leur donner, faisant déclarer ce qu'est de droict et procédant en contumace. En quoy (avec la grace de Dieu) j'espère me conduire tellement, sans faire tort à personne vivante, ny me rendre suspect à l'une ou l'autre des partyes, que créature humaine ne me pourra (avec raison) reprocher de n'avoir fait devoir d'un prince droicturier, faisant déclairer la vraye justice à qui elle appartient d'équité.

En l'endroit de vostre affaire particulier, pour estre le secrétaire Armenteros de retour d'Espagne, je ne fais doubte que mons^r mon

bon frère et nepveur aura le tout pesé et débattu prudemment et donné tel ordre que ambedeux¹ les parties en debvront par raison avoir tout contentement, et se conduyront au surplus à la manutention des estatz dudict seigneur roy en ses pays d'en bas, pour bonne direction des affaires de la patrie, avec commun accord et correspondance, selon que jusques à maintenant ilz ont faict; ce que de mon coustel je souhaite de très-bon cueur.

Touchant vostre frère, le sieur de Chantonnay, jà çoit que pense il sera, pour sa personne, très-content d'estre deschargé d'une tant faicteuse ambassade, principalement pour estre les affaires en France en telle disposition et estre comme ung chacun voydt et sçait; néantmoins n'ay volentiers ouy que ledict seigneur roy l'aye faict rappeler, pour l'expérience qu'il ha des négoes de ladicte France, congnoissant les principaulx personnaiges du royaume et conseil du roy très-chrestien et les humeurs d'iceux, ayant avec ce la langue franchoise à son advantaige; de sorte que à celluy qui le debvra succéder, quel expert ou rusé qu'il soit ou pourra estre, luy fauldra beaucoup de temps avant de comprendre le tout. Mais comme ledict seigneur roy d'Espagne ha (peult-estre) légitimmes occasions de faire ce que dessus, je me rapporte à luy, et vous veulx bien asseurer que pour m'estre, ledict de Chantonnay, anchyen et loyal serviteur, aussy en considération que ces années passées, durant sa légation, il m'a très-bien servy avec toute bonne correspondance possible, je l'auray (non moins que vous faiz) tousjours en très-clémente souvenance et recommandation, s'offrant l'occasion. Il est bien vray que du coustel d'Espagne je suis adverty qu'icelluy vostredict frère me doibt, de la part dudict seigneur roy, mondict nepveur, venir trouver, mesmes pour résider vers moy comme son ambassadeur ordinaire, que m'est fort agréable d'entendre, et soit qu'il viengne devers moy de la part du roy son maistre ou pour soy-mesmes, sy me sera-il le très-bien venu et le verray volentiers; vous pryant, mons^r le cardinal, considéré la retraicte dudict de Chantonnay de sadite ambassade, et que

¹ (L'un et l'autre, tous deux.)

perdz celle part ung personnaige de grant service pour nos commungz négoces, vous veuillez (suyvant qu'avez fait jusques à présent, avec toute dilligence, à mon très-grant contentement) continuer à m'advertir particulièrement et par le menu, de temps à aultre, l'estat des affaires de France et d'autres négoces quelzconques, sans vous arrester à ce que me pourroyent escrire les ambassadeurs succédans tant en ladicte France, Angleterre que ailleurs, tenant en cecy correspondance accoustumée et telle que de vous je confie : ce que m'offre reconnoistre envers vous et les vostres en toute clémence impériale.

Et pour vous advertir des nouvelles d'Allemaigne, mesmes ce que passe en la présente journée ou indiction tenue à Wormbs, de laquelle je vous ay fait mention par mes dernières, envoyant copie de l'instruction et proposition de mes ambassadeurs en icelle, l'on m'escript que les estats dudict Saint Empire (usans en ce de leur ancienne façon et coustume de faire) ne s'accordent pas trop èntre eux en leurs opinions; combien qu'espère qu'en ce qui concerne la manutention de la commune paix pour l'advenir, et d'adviser par quelz moyens l'on pourra prévenir à ces tumultes et mouvemens de guerre que, à chacune fois, se font par levées de boucliers, et de coper le chemin à toutes conspirations et assemblées, qu'ilz s'accorderont bien par ensemble: et en tel cas eslargir et augmenter la précédente ordonnance de ladicte commune paix, tellement que, en tous advénemens, ladicte journée ne s'achèvera peult-estre (et au plaisir de Dieu) sans fruit¹.

Quant à ce que concerne le duc Erich de Brunswich, je me persuade que lesditz estatz s'accorderont aussy bien quant à ce poinct. Car, selon que puis comprendre, ils ont un merveilleux mescontentement des motions de guerre par luy suscitées, et trouvent sinon très-

¹ En effet, cette diète de députation ne se sépara qu'après avoir publié un règlement sur la nature des secours que les différents cercles de l'empire auraient à se

prêter mutuellement, et sur la manière de les employer dans les cas où la paix publique viendrait à être troublée.

raisonnable que ledict duc s'accorde avec ceulx par luy intéressez et spoliez, quelz qu'ilz soient. Et quant à Guillaume de Grombach, combien que le conseil des princes est d'avis et tend à ce que nullement on doibt délaisser de procéder contre luy avec l'exécution du ban, si est celluy des princes-électeurs, du moins la pluspart d'iceulx, d'opinion contraire; mesmes qu'on doibt une aultre fois essayer la voye amyable, et ne refuser l'accord s'il se peult obtenir. Outre ce, ledict conseil desdicts princes avoit advisé d'entretenir quelque bon nombre de chevaux, pour tenir les moteurs en bride, et s'en servir au besoing pour rompre toutes assemblées de guerre, les employant où la nécessité le requerreroit; mais d'aultre costel ledict conseil desdicts princes-électeurs (suyvant que suis informé), tant pour éviter les fraiz et despens que aultres raisons, n'y veult bonnement prester l'oreille : de sorte que je ne puis sçavoir quelle sera la finale conclusion de cestedicte journée, dont suis attendant en brief les nouvelles; et selon le recès d'icelle, fauldra que je conduise mes aultres affaires.

Et pour conclusion, puisque, par d'aucuns princes et estats dudict saint Empire, suis recherché que, moy et le roy des Romains, mon filz, nous voulussions, de nostre propre mouvement et comme de nous-mesmes, mesler d'accorder par quelque moyen les rois de Dennemarche et Sweden, n'avons (nonobstant que nous ne savons avec fondement les occasions de leur guerre ny les circonstances d'icelle) pour le seul respect, affin que ne semble qu'eussions plaisir et contentement de veoir ces deux princes chrestiens en picque et discorde, peu reffuser de chercher moyen les accorder : de sorte qu'avons ordonné jour et lieu à cest effect pour la Penthecouste prochaine, en la ville de Rostock, où sommes, à sçavoir moy et mondict filz, délibérez dépescher et envoyer noz ambassadeurs et commissaires. De tout cecy ay adverty mon beau-filz le roy de Polongne¹,

¹ Sigismond-Auguste, qui épousa successivement deux filles de l'empereur Ferdinand, Elisabeth, morte en 1545, et Catherine, douairière de François, duc de

Mantoue. Le mariage de celle-ci avec le roi de Pologne avait eu lieu en 1553, le 5 juillet.

ensemble la ville de Lubeck, comme conféderez dudict roy de Denemarche; le semblable a esté fait vers les deux électeurs Saxon et Brandemburg, duc Henry de Brunswich et lantgrave de Hessen, pour, s'ils veullent et bon leur semble, envoyer pour ledict jour celle part semblablement leurs depputez et commissaires.

Je faiz aussy présentement tenir en toutes mes provinces héréditaires de l'inférieure Autriche journées particulières, principalement pour estre les années des aydes précédentes en partie expirées, et les autres doivent expirer en brief, affin d'obtenir de mes loyaux vassaulx et subjectz contributions à l'entretienement des gens de guerre en Hongrie, pour la tuition des frontières contre l'ennemy du nom chrestien, le Turcq; avec bon espoir qu'ilz ne se démonstreront moins très-loyaux, obéissans et affectionnez subjectz, de ce qu'ont fait les autres en mes royaumes et autres pays de mon patrimoine, ce que le bon Dieu veulle. Et ne sçachant que vous dire davantaige, ce soit icelluy qui, monsieur le cardinal, vous doinct sa sainte grace. De Vienne, ce xvii^e jour de mars 1564.

FERDINAND.

Estant ce que dessus mis au nect, et à l'instant que le secrétaire me le portoit à la signature, ay receu voz lettres du v^e du présent, avec copie de la résolution prinse par le roy très-chrestien en son conseil privé sur la conclusion et détermination du saint concille à Trente, et entendu les raisons qui le mouvoient de ne procéder plus avant en cecy, mesmes jusques celluy que Sa Sainteté debvoit envoyer fust arrivé vers luy. Et comme vostredit frère est présentement vers vous, je vous pryé luy présenter mes lettres, ou, estant jà party, les luy envoyer, l'advisant joinctement des occurrens contenuz en ceste. Escript comme ès lettres.

Contresigné : DECOCK.

A Mons^r le cardinal de Granvelle, archevesque de Malines.

LXXXII.

LE DOCTEUR ET VICE-CHANCELIER SELD

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 192-195.)

Vienne, 18 mars 1564.

Reverendissime ac illustrissime princeps, domine observandissime. Magnam ex eo voluptatem capio, quod Celsitudo vestra mihi nunciat, illustrem ipsius fratrem, dominum de Chantonay, propediem apud nos hic futurum. Quamvis nam id ipsum ante aliquot septimanas ad nos delatum fuerit, tamen quia nec ipsius nec Celsitudinis vestræ litteris confirmabatur, ego rumorem illum vagum esse suspicabar. Veniet Cæsareæ Majestati (id quod certo scio) gratissimus, et ego pro mea tenuitate conabor illi omnem reverentiam, officium et obsequium præstare, quemadmodum universæ familiæ vestræ debeo.

Posteaquam Celsitudo vestra consilium meum de negotio Mediolanensi probat, ego jam omnino in opere sum, ut fasciculus ad dominum Adamum a Dietrichstain (in quo inclusum erit diploma) ita expediatur, ut illum adhuc hisce veredarijs (quemadmodum spero) Celsitudini vestræ transmittere possim. Satisfaciam interim hominibus cancellariæ eo modo quem antea Celsitudini vestræ proposui, quemque eidem sensi placere.

De negociis publicis, maxime quod ad conventum Wormaciensem attinet, Celsitudo vestra aliqua intelliget ex litteris quas scribit Cæsarea Majestas. Ut brevibus dicam, res illic usitato modo aguntur, ita quod rixæ et contentiones non desunt. Nam præcipue quoad Grumbachium, electores adhuc, quemadmodum semper fecerunt, mallent totam illam controversiam esse sopitam; idque procul dubio ex ea

causa quod fides illorum, puta quattuor Rhenensium¹, quæ ante annos aliquot Grumbachio, in finibus Lotharingiæ cum exercitu existenti, data fuerat, nondum usque adeo videtur esse liberata. Contra nituntur principes, urgendo executionem hæc, ut qui nolent nobilitati eam fenestram aperiri, ut ea quæ a principibus postulant, armis potius quam jure extorquere contentur. Pro conservanda autoritate Cæsaris, principum opinio procul dubio esset melior. Sed interim difficillimus ille nodus (cujus ego solutionem hactenus non vidi) semper nobis obsistit, quod vulgo ita creditur, eos qui transactionis cum Grumbachio initæ sponsors et obsides sese constituerunt, ab ea obligatione, invito Grumbachio, saltem de honestate, et quemadmodum hujusmodi fides inter nobiles æstimari solet, non posse liberari, quin potius astringi, ut quandocumque ab illo moniti fuerint, se sistant.

Multi suspicantur tractatum pacificationis, quam inter reges Daniæ ac Sueciæ suscipimus, non admodum fructuosum esse futurum, ex eo enim quod anno præterito Danus non effecit omnino ea quæ volebat, quamvis ingentem pecuniarum summam profuderit. Suecus nunc videtur cristas erigere et ultionem meditari. Itaque cum sit altero pecuniosior, dicitur nunc omnes suas vires in hoc intendere, ut milite Germano se muniat, ejusque rei causa aliquorum Germaniæ principum amicitiam ambire.

Landgravius ferebatur iniquo erga ipsum esse animo, ideo quod rex ipse, repudiata quodammodo landgravii filia, animum ad matrimonium Anglicum, nescio quo spiritu, rursus adjecisset. Sed sunt qui constanter hoc negent, existimantes neminem ex Germanis principibus esse qui Sueci partes tenacius ipso landgravio foveat. Et horum opinionem veriore esse, ex quibusdam non obscuris indiciis mihi deprehendere videor.

Lubecenses, qui magnum hujus belli pondus hactenus tulerunt, dicuntur valde esse fatigati, maxime quia vicinos Hamburgenses ad societatem belli hactenus pellicere non potuerunt.

¹ (Electorum.)

Aliquot Germaniæ principes, ut Palatinus, Vinarienses, Brandenburgenses et Pomerani magis Sueco quam Dano favere dicuntur. Dux vero Jo. Albertus Megapolensis ipsi Dano, ob injuriam aliquam inter pocula ab eo acceptam, adhuc infensus esse creditur.

E converso elector Saxoniae totus est Danicus, et forte is quoque suos habet sequaces, quamvis etiam unus vice multorum esse possit. Nos cum tempore omnes hujusmodi humores exactius cognoscemus.

Eidem Celsitudini vestrae me quoque humillime commendo. Datum Viennæ, 18 martij, a^o 64. E. Cels. V^r obsequentiss.

G. S. SELDIUS, D.

De comitiis imperialibus (id quod super oblitus fueram) nullam adhuc firmam spem esse video. Postquam enim tractandum fuit de quibusdam articulis quibus constitutio pacis publicæ partim declarari, partim locupletari deberet, verisimile erat status deputatos id oneris in se non facile suscepturos, sed tanquam rem quæ pragmaticam sanctionem referret, ad futura comitia remissuros. Quoniam vero electores statim expeditionem illorum articulorum aggressi sunt, eamque viam proposuerunt ut quidquid nunc conclusum fuerit, id postea a Cæsarea Majestate per modum sanctionis promulgetur, suspicor eos a celebratione comitorum abhorrere. Cumque cæteri status in tali consultatione cum electoribus sese conforment, nescio quid amplius in hac parte sit expectandum. . . .

Post scripta. Reverendissime ac illustrissime princeps, supervenerunt mihi hoc ipso die litteræ Celsitudinis vestrae, quinta hujus mensis ad me scriptæ; quibus cum in universum sint responsoriæ ad alteras meas priores, nihil amplius superest respondendum.

Iisdem autem veredariis allatæ sunt nobis litteræ ex Wormatia, e quibus intelligimus rem omnem nunc in meliori statu illic esse, quam nuper fuerat. Consilium enim electorum videtur cum consilio principum in omnibus velle concordare, ita ut recessus unanimis fiat, simulque etiam via ad futura comitia sternatur.

Galli dicuntur habere speculatores suos ibi, procul dubio explorandi gratia quid illie agatur. Utinam videant id quod oculis ipsorum doleat!

De his omnibus spero propediem me certiora ad Celsitudinem vestram, maxime ubi recessus jam compositus fuerit. Interim, quamvis maxima temporis angustia pressus, hoc ipsum tamen Celsitudinem vestram latere nolui, cui me quoque humiliter commendo. Datum Viennæ, 18 martij, a^o 64. E. Cels. V^o obsequentissimus.

G. S. SELDIUS, D.

LXXXIII.

PIERRE BORDEY¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 199.)

Bruxelles, 18 mars 1564.

Monseigneur, si tous les amis et bienveullans de vostre seigneurie illustrissime, et ceulx quilz preignent la raison devant leurs yeux ressentent le partement d'icelle et les propoz divers que le vulgaire sème là dessus; par plus forte raison le dois-je ressentir, moy qui ne nieray

¹ L'écuyer Bordey, parent du cardinal, était attaché à la maison de la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas. Son aïeul, Jean Bordey, issu d'une famille mainmortable du village de Vuillafans, au comté de Bourgogne, remplissait les fonctions de lieutenant du bailli de Dole, dans le ressort d'Ornans. Il fut anobli par

Philippe le Beau en 1503. Son père, portant aussi le prénom de Jean, avait été maître d'hôtel du comte d'Egmont. Lui-même, rentré dans sa patrie en 1570, obtint l'emploi de capitaine de Faucogney, et fut seigneur de Sauley par son mariage avec Jeannette de Corbessain. Il vivait encore en 1584.

de ma vie que les mérites et bienfaits que j'ai receu et receois journellement de vostre seigneurie illustrissime, ne soient grands, infinis et sans nombre : de quoy je n'en feray à présent aultre plus particulier récit. Mais d'une chose assheureray-je vostre seigneurie illustrissime, que en mon endroict je me tiendray à mon devoir et office, qui est non seulement de m'en souvenir perpétuellement, ains aussi d'estre toujours prest et prompt pour rendre humble obéissance à tous ses commandemens.

Monseigneur. ce que le vulgaire publie du parlement de vostre dite seigneurie illustrissime, il est aultant divers en opinions comme controuvé et mensongier, espérant avec le temps et en brief que la vérité, qui d'elle-mesme cherche plus qu'elle n'est cherchée, se représentera devant leurs yeux de telle sorte qu'elle assopira leurs opinions frivolles avec la honte des détracteurs. Et pour ce qu'ilz parlent diversement, je me contenteray seulement de dire, comme aucuns ont publié que vostre dite seigneurie illustrissime estoit armée d'arnat à preuve d'arquebouse, et que la plus grand part des siens alloient de mesme, desquels l'on me mectoit du nombre. Tous en général ont esté grandement esbahys de la grande troupe et belle compagnie qui accompagna sadite seigneurie illustrissime à son parlement, de sorte que cela a faict à plusieurs changer d'opinion, pour ce que la pluspart pensoit estre une fuytte.

Brederode et le comte d'Austrate, à ce quil m'a esté dict, estoient en une maison près de la porte de Cauberghue, quilz par une fenestre à demy ouverte regardoient passer vostre dite seigneurie illustrissime; et peu après, tous deux montarent sur un cheval, le comte en selle et Brederode en croupe, ayant le comte seul des bouttes, et se mirent après vostre dite seigneurie à bride abbatue. En ceste sorte furent rencontrés d'auleuns gentilshommes qui jà retournoient en la ville. Quant à moy, je les raontra à mon retour près de la maison de Mons^r le chancelier Nigry, que Dieu absoille, sur le hault, suivant le mesme chemin que vostre dite seigneurie faisoit. Et estoient lors montés chacun sur ung cheval; mais celluy de Brederode estoit

en housse ; et les suyuoit Leufda¹ du conte d'Aiguemont. Les ayant salué, ilz me saluarent sans me dire aultre chose, ormis que Brederode me regarda bien fort. Où qu'ilz alloient, ne qu'ilz devindrent, je n'en ayt point ouy parler.

Mecredy passez arriva la princesse d'Orange, et doit arriver bien-tost la marquise de Berghues².

L'on a derechief semé ung aultre pasquille en flamend, lequel je n'ay peu recourver, que sont, à ce que l'on m'a dit, *les Adieus et plainctes des cardinalistes, des nouveaulx évesques non encoires receus, et des Dames*

LXXXIV.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS DE ZWICHEM

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 200.)

Bruxelles, 20 mars 1563, V. S.

Monseigneur Les seigneurs ont longuement délibéré s'ilz devoient retourner au conseil, et à la fin il me semble qu'ilz viendront soubz deux principales protestes : que vostre illustrissime seigneurie n'y retourne plus³, et que tout leur soit communiqué (sauff ce qui touche la justice), selon que le roy leur avoit promis, quant

¹ Plus exactement Leufdale, gentil-homme attaché à ce seigneur. Il fut l'un des premiers à courir aux armes en 1566, et fit, l'année suivante, avec d'autres chefs insurgés, une invasion dans la province de Hollande.

² Marie de Molembais. (V. t. V, p. 602.)

³ « Mesmes estant l'aultre jour Egmont avec le président, il lui demanda si votre seigneurie illustrissime reviendrait; sur ce Viglius lui répliqua qu'il pensoit bien que ouy, puisque vous aviez icy au pays

au second point, à son partement vers Espagne, quant ilz l'accompaignèrent jusques en Zélande. Je ne sçay comment l'on le sçaura si bien faire qu'ilz ayent contentement; et pour ma part voudrois que je fusse condamné aller au lieu de Renard en Bourgogne, pour boire du bon vin de Mons^r le cardinal et leur laisser leur règne icy.

Quant à la *livreye*¹, son alteze ne leur a sceu persuader de la laisser; ainsy crains que aurons avec le temps icy la rose rouge et blanche. Tout cecy s'eust peu remédier si le maistre eust peu venir.

Nous avons icy ung nouveau ambassadeur d'Angleterre; mais il n'a encoires eu audience, et ne sçay ce qu'il porte; et, à mon advis, ce sera sur le fait des draps qui leur cuist merveilleusement.

Ceux de Flandres sont venuz déclairer que ilz ne pouvoient se résoudre de leur response sur l'entretienement des garnisons, si préallablement ceux de Brabant n'accordoient toutes les vieilles aydes avec la nouvelle; lesquelz son alteze a renvoyé avec une rencharge. Et quant aux nobles et prélats de Brabant, semble qu'ilz concluront ceste sepmaine, ayans accordé aussy l'entretienement des garnisons, mais non le court, auquel ils ne vuellent nullement venir.

Noz commissaires ont condamné et fait exécuter aucuns à Valenciennes, et selon qu'ilz escripvent, le tout est allé bien paisiblement.

Nous n'avons encoires despesché pour Espagne, combien que ce qu'est de ma charge est desja dressé et prest; mais les finances besongnent encoires sur ce que les touche.

Le gentilhomme de Denemarke est de retour, mais n'a apporté que une petite lettre de Tisenach et Courtewille à Madame, ne contenant aultre chose si non qu'on attendoit encoires les princes de

« vos principales dignités. Ad ce il respondit
« que si cela estoit, qu'il n'entendoit plus ve-
« nir au conseil. Et disant le président qu'il
« n'avoit jamais repceu de votre seigneurie
« illustrissime desplaisir, ains bien du plai-
« sir, il dit, *Lessons cela*, et que il voudroit
« que le cardinal fust pape, mais qu'il ne
« duysoit icy, et que plustost il sortiroit

« lui-mesme du pays. » (Morillon au cardi-
nal, 18 mars, *Lettres*, tome I, pag. 245.)

¹ « Et quant aux *boutons*, dient qu'ilz
« voudroient sçavoir qui l'a dit et que ce
« n'est de leur invention, dont ne suis
« marri : car tant y auroit-il plus d'occa-
« sion de chastier ceux qui les porteront. »
(*Idem.*)

Bohême, et que ledit gentilhomme estoit despesché en termes généraulx avec une chaîne de trois cens escus. Et à tant, Mons^{gr}, me recommandant à la bonne grace de vostre illustrissime seigneurie, je prie le Créateur l'avoir en sa garde. Bruxelles, ce xx^e jour de mars 1563 (V. S.).

De V. I^{me} S^{gr}ie, très-humble serviteur,

VIGLIUS DE ZWICHEM.

LXXXV.

LE COLONEL SCHWENDI¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 202.)

Burgheim (dans le Brisgau), 20 mars 1564.

Monseigneur le Révérendissime et Illustrissime; j'ay bien volontiers entendu le contenu des dernières de vostre seigneurie ill^{me}, et n'ay failly de le communiquer où il m'a semblé de besoing pour faire cesser les mauvaises impressions que l'on a au contraire, et pour faire honte à ceulx qui les sèment et crøyent si légèrément.

Je me persuade par tout bon repos en Allemaigne, réservé ce que surviendra aux lieux maritimes de Saxen, pour la guerre d'entre les deux roys de Swede et Dannemarche, et pour les levées et partialitez que là sont apparentes. Dieu doint que la nouvelle tractation

¹ Lazare Schwendi, déjà plusieurs fois mentionné, commanda les troupes impériales contre les alliés de Smalealde et servit en Hongrie dans les guerres de la maison d'Autriche avec les Turcs. On lui doit aussi plusieurs ouvrages pleins de vues ingénieuses et profondes sur le gouverne-

ment de l'empire, la manière de faire la guerre aux infidèles, et la liberté religieuse, qu'il recommanda fréquemment à l'empereur Maximilien II, dont il avait toute la confiance. Retiré dans ses terres du Brisgau, il mourut à Kirchofen, en l'année 1583. (V. ci-devant, p. 355, note 3.)

de l'empereur et des électeurs aye bon effect, combien que, de mon coustel, je ne faiz pas encores grand fondement, saichant l'intention de celluy de Dannemarche, s'il peult avoir moyen de continuer la guerre.

Icy l'on parle de quelque mouvement entre le duc de Virtemberg et Mons^r de Rye, comme s'il taschoit de reprendre le chasteaul d'Héricourt par force¹, dont l'autre est sur sa garde, et s'il peult avoir quelque occasion et prétexte, il vouldra occuper aussy le reste de ce que peult là alentour appartenir audict de Rye. Aulcungz chevaulx se doibvent avoir monstré devant le chasteaul et ont faict quelque bravade.

Les François appellarent naguères le conte Christoffle d'Olemburg², comme je suis esté adverty, pour traicter avec luy de quelque levée au quartier maritime de Saxe contre les Anglois. Je ne sçay si la chose passera outre, ou s'ilz s'accorderont. Autre chose n'entendz-je qu'ilz pratiquent pour le présent en Allemaigne. Quelquefois arrive argent à Strasbourg pour satisfaire en partie à ce qu'ilz ont emprunté.

Vostre s^grie ill^{me} sera bien informée de la tractation de Worms. Les princes sont volentaires à réprimer la licence et le pouvoir des nobles; toutesfois, je ne me puis encores persuader grand chose de l'exécution, ny voidz qu'il soit besoing de faire grande despense, car Crombach ne peult riens faire; les jeusnes ducz de Saxen seront plus saiges que de faire trop le fol. Ilz cherchent toutes les occasions de troubles à cause de leur querelle contre le duc Auguste. Je tiens qu'à la fin il fauldra trouver quelque moyen d'accord avec ledit Crombach, à cause de l'appoinctement qui fut faict avec luy par plusieurs gens de qualité qui vouldront garder leur foy, et se plutost rendre ses prisonniers que de faillir quant il les vouldra sommer. Monseigneur, je prie le Créateur, etc. De Bourckein, ce xx^e de mars 1564.

¹ Voir tome VI, page 318. — ² Peut-être Christian, comte d'Oldenbourg, frere de Jean XVI, comte régnant.

LXXXVI.

GIO. JACOMO FUGGER¹

AL CARDINALE DE GRANVELLA.

(Mémoires de Granvelle, X, 204-206.)

Augusta, 21 di marzo 1564.

Ill^{mo} et R^{mo} Monsignor mio osservantissimo,

Per la sua di 12 del stante intesi come quella faceva il viaggio di Borgogna tanto per vedere et godere la signora madre et gli parenti, come per dar ordine nelle cose di casa sua. Iddio la conduchi et gli dia felice tornata, forse che in quel mezzo Madama la governatrice andarà acquietando gli animi di quelli signori, et loro haveranno maggior occasione di pacificarsi nell' absentia sua, come ancora di tornare seco in accordo, et restare al servitio et volontà del protettore, che Iddio voglia. Io non mancarò ogni ordinario di far il debito, et avisarla di quanto intendo, come ancora di fare l'officio che quella me comanda appresso lo duca nostro et li suoi, perchè penso d'andar a vederli de hoggi a otto giorni, passando a Monaco per star questi giorni santi con li miei a casa, a far il buon padre di famiglia.

Li nostri hugenotti stanno pur in speranza che le cose di Fran-

¹ Il était le fils aîné de Raymond Fugger, qui, de même que son frère Antoine et leur cousin Jérôme Fugger, avait été élevé au rang de comte de l'empire par brevet de Charles-Quint, donné à Augsbourg le 14 novembre 1530. Ce brevet fut confirmé, aussi à Augsbourg, par Maximilien II, le 6 février 1566. (V. *Ambassades de Chantonnay*, IX, f^{os} 162 et suiv.) On connaît les services que cette famille

a rendus pendant plus de deux siècles au commerce, à l'industrie, aux sciences et aux lettres. L'un de ses membres, Jean-Jacques Fugger, écrivain de cette lettre, s'est fait connaître par son Histoire de la maison d'Habsbourg et d'Autriche, écrite en allemand et demeurée manuscrite. Un simple extrait en a été publié en 1668. (Voir tome VI, page 265.)

zia circa la religione non se habbiano a migliorare per catholici, ei tengono la pace con Inghilterra chiara. Iddio li confondi tutti. . . .

In Wormatia le cose sono su la conclusione, et se ha consentito la taxa del semplice viaggio di Roma come dicono nell' imperio, per mantenere 1500 cavalli, delli quali la M^{ta} del imperator et re di Romani disponeranno al buon parere loro per la quiete del imperio. li denari se hanno a far tra sei settimane. Iddio sa se si faranno in uno anno; in quello mezzo *quid fiet?* Non vogliono che l'imperator levi i denari a interesse, sopra lo quale se disputa tanto, che *post factum damnum* non farà rimedio, et questo a modo nostro, *id est* d'Allemania. Vogliono che si facci l'assunzione del banno, et che li circoli faccino mostra per li 25 d'aprile a doppio aiuto; ma con tutto questo alcuni principi o loro ambasciatori se lasciono sentire di tractar a parte con l'imperatore, a consentire, che loro se intromettino a far qualche accordo amorevole tra le parti, et levar il banno, con li quali pare che molti attirati da loro ne resentino. Staremo vedere la riuscita.

Li giovani di Sassonia¹ se hanno retirati a Gotha, et ivi sono li banditi, et se fa cavalli a furia; dicono che haveranno da sei millia, sotto pretesto et colore di Franza, perchè essendo Grumbach principal provisionero di Franza, il pò havere a divotione sua molti che altrimenti non gli serveriano.

Dicono che landgravio habbi a venire a Gotha, et il re mandarvi per acquietare li moti.

Il circolo Franconico non farà nulla, essendo partito il marchese per la Marcha², sotto colore delli debiti del q. Alberto suo parente.

In Ulma, il circolo nostro non fece altro. Il duca di Wirtemberge, come generale, volse che se dechiarassero di aiutare alli vicini, massime a Franconici, con lo doppio, trippio et quarto aiuto quando. . . .

¹ Voir tome III, page 265, tome IV, page 446, et tome V, page 669. Le 12 juin 1558, ce prince s'était remarié avec Elisabeth, fille de Frédéric III, électeur pala-

tin. Nous verrons plus tard les détails de ses malheurs.

² De Brandebourg.

di bisogno, il quale fu negato, caso che li Franconici non dichiarassero in aiuto nostro il medemo, quello non volsero fare, et però fu ancora sospeso questo dallo nostro circolo, onde il duca rinantiò lo generalato, con dire che lo semplice aiuto non era per far cosa honorata ne buona, et per ciò non volea esser più generale, hora se consumò il tempo nell pregarlo et acquietarlo, non si sa quello farà, essendo in colera che non era venuto nessun principe, conte ne barone in persona, dove luy venne a poco presso Ulma in uno monasterio per intrare nella città, ma intendendo che nessuno vi era in persona, subito partiti et se fece venire dietro; quelli furono ordinati a supplicarli di restar generale, così ogni cosa va di mal in peggio, et fomentano moti per assicurarsi del protectore et catholici.

Al primo di luglio habbiamo d'havere quì una dieta; non so come la faremo, che il morbo questa settimana se ha slargato di novo.

L'imperator et lo re di Romani con lo Sassone, Brandeburgo elettori, Brunswick et Hassia sono accordati di mandare i suoi per la Pasqua rosata a Rostok per tractar accordo fra il Dano et Suedo.

Habbiamo certi avisi che H^1 fanno a poco a poco gente a cavallo et piedi, tenendo li loro disegni molto secreti.

Li duci elettori Sassone et Brandeburgo sono a Zerbst, dove se ha da trovare il marquese Giorg. Federico² a consultare in che modo se habbi a satisfare alli creditori del q. (uondam[?]) marquese Alberto, et forse ancora altri negotii.

La nostra liga ha ordinata oltrà li 700 cavalli; tienne lo vescovo di Herbipoli et Bamberg, per conto della liga, più delli suoi, se ne faccino altri 1000 per buon rispetto tanto che se veddia il successo di questi moti.

¹ Signe représentatif d'un nom propre dont la clef manque.

² George-Frédéric, marquis de Brandebourg-Anspach, était fils du marquis George, surnommé le Pieux, auquel il succéda en 1543, n'étant encore âgé que de quatre à cinq ans. Plus tard il réunit à son

domaine la principauté de Bareuth, héritage de son cousin Albert, proscrit en 1553, et mort dans l'exil à Pfortzheim (marquisat de Bade). Lui-même, quoique marié deux fois, décéda sans postérité en 1603, au mois d'avril.

LXXXVII.

LE PRÉVOT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 243-244.)

Bruxelles, 24 mars 1564.

Monseigneur, mercquedy furent le conte d'Egmont et le prince d'Orenge¹ au conseil d'estat sans aucun protest, et la *livrée* se change, et au lieu des *fols* se mectront des *flesches*, selon l'emblème qu'est sur les réaulx d'argent, et sont Horne et Montigny estes les premiers qui ont fait le changement. J'entendz que Montigny est fort doux, et m'at volu faire accroire le bailly de Saint-Vaast qu'il a menassé casser quelc'un de sa compagnie que avoit parlé mal de votre ill^{me} seigneurie : *sit fides penes autorem*.

Pour ce que le président a monstré à son alteze les boutons que vostre seigneurie a veu, dont elle a fait démonstration à Egmont et au prince, ilz se sont fort fâchez et ont dit qu'ilz vouillent sçavoir dont vient cela; mais je trouveray orfèvre qui assure que ung qui se disoit de la maison dudict prince luy a volu faire à faire xxv dozaines, et que ung aultre les at fait depuis. Je suis après pour des-couvrir celluy que ce at esté.

Je parliz hier à Elbertus, que m'assure que le duc d'Arschot tien-

¹ Dans une lettre postérieure seulement de quatre jours, Merillon écrit au cardinal : « Depuis m'a dict Van der Aa que le conte d'Egmont luy dit l'aultre jour, que fut « vendredi, que pour la tierce fois il fust « au conseil d'estat : *Nous venons maintenant « icy; mais que serasse quand le cardinal*

« sera de retour; ce sera tout le mesme. Et « le répéta bien trois fois. J'entendz que « le prince d'Orenge est fort morne: Quod « etiam legitur in facie et a multis notatur. « Auleungs des siens dient qu'il ne peult « dormir. » (Lettres de Morillon, I, 247.)

dra bon, qui part demain d'icy, comme faict Meghe. Ledit Elbertus¹ est en opinion que le marquis de Berghe a faict beaucoup de mal. Il est encores à Liège, où le tout s'advanche fort, de sorte que, paravant sa venue, l'on a cité les absents pour comparoir *ad el.*² le xi^e du mois prochain, dont il se démontre content, et certes il faict saignement . . .

M. de Barlaymont at faict grand plaintif à Viron comme il est mal en grâce des seigneurs, et des paroles que luy a tenu le marquis de Berghe. Il dit que l'on cognoistra bien tost l'absence de votre seigneurie, et se plainct du président, qu'il samble non prendre les affaires fort à cœur, et qu'il entremect Assonleville, dont, de ma part, je suiz esbahiz et luy en ay dit ce que me samble. . . .

Le bon Molinyus at dit en plein chappitre³ que *D*⁴ *ex jussu regis abierat*, dont Tiletanus⁵ et aultres gens de bien furent fort perplex; mais je leur l'ay miz hors de teste.

Les Allemandz ont faict grande insolence ces jours passez à Louvain, attaiéhans des espauls de mouton et des chappons rôtiz sur la porte de nostre maistre de Lovanio, et ont voulu batre le curé de Saint-Pierre, ainsi qu'il venoit sur le tard vers sa maison. Les bourgeois les portent fort, pour non perdre le peu de prouffit qu'ilz en ont. L'université et la ville feirent hier quelque édict : mais ils procèdent trop flochement⁶, et du coustel d'icy l'on n'y faict rien. Le principal auteur desdites insolences est ung Hongrois, boiteulx et encore jeusne.

¹ Albert Léonin, docteur et professeur en droit à Louvain, « homme fort renommé, adroit et éloquent, » était natif de Bommel, dans le duché de Gueldres. Il en devint chancelier en 1583, après avoir été quatre ans auparavant du conseil de l'archiduc Mathias. Les provinces confédérées l'envoyèrent en France en 1584 : il avait pour beau-frère Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, chef du conseil du prince d'Orange, auquel lui-même était fort attaché

² (Ad electionem episcopi?)

³ Il était doyen de Louvain, et professait sur certains points des opinions que Morillon ne trouvait point orthodoxes. Sa mort arriva en 1575.

⁴ Cette majuscule désigne le cardinal de Granvelle.

⁵ Pierre-Simon Tiletanus, alors ena-noine de Gand, et qui devint plus tard évêque d'Ypres.

⁶ (En fléchissant, trop faiblement.)

chanoine à Orford, et que se vante que le prince d'Orenge le veult faire pourveoir d'une prébende de Liége. Il fut constitué prisonnier mercredy; mais, par l'ayde de ses compagnons et assistance des bourgeois, il fut rescous¹ de la main de la justice. Ilz ont, ces jours passez, attaché aux portes de la maison de ville de Louvain quelques libelles diffamatoires, contenantz resjouissance de vostre parlement, actendu que les théologiens et papistes ont perdu leur chief et pilier: en ce que me samble, ilz font honneur à vostre seigneurie.

Cobel m'a faict ce jourd'huy un grand discours sur ce que passe, disant que le conte d'Egmont ne porte mauvaise volonté à D., ny aussi les aultres; mais que leur malcontentement est du roy, que at faict les nouvelletez des évesques, et fort aliéné les voluntez de son peuple, aiant emprins une chose que les estatz de Brabant luy ont rompu, non sans diminution de son authorité. Et que si lesditz évesques n'estoient receuz éz aultres pays, qu'ilz s'opposeroient, et qu'il ne sçait ce que encores ilz feront; mesmes que les Estatz d'Utrecht envoieront bien tost députez pour se plaindre que l'on hoste la juridiction du doien en Zélande et ailleurs: que je pense estre de l'invention de Nieuwenrode. Il me dit aussi plusieurs aultres choses, et mesmes que d'Egmont et le prince se plaignent que le pays, nonobstant qu'il soit en paix, demeure poure, ce que l'on jecte sur le roy et ceux que ont près de luy gouvernement en Espagne. . .

¹ Enlevé.)

LXXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, X, 221, 222.)

Fontenoy (en Vosges), 26 mars 1564¹.

Madame, pource que d'icy partent souvent gens pour aller en Anvers, je n'ay voulu faillir de me servir de l'occasion pour advertir vostre alteze du progrez de mon voyaige, comme à celle dont je veulx du tout dépendre; ne faisant doubte, selon la faveur qu'il luy a pleu tousjours me faire, que ce luy sera contentement de scavoir que je soye arrivé si avant sans danger jusques à oyres, graces à Dieu : faisant mon compte de passer oultre, et, si je puys, arriver à Besançon mercredy prochain, pour non perdre les offices de la sainte sepmaine et faire Pasques en plus de repoz. Et l'advertiray jointement que, le xviii^e de ce mois, j'arrivay à Nancy; et à Pont-à-Mousson me vint trouver un gentilhomme de madame la duchesse de Lorraine mère, avec lettre de crédence d'icelle, pour me faire instance que je voulusse passer par ledit Nancy, où monsieur le duc, son fils, me vouloit louer. Et prenant mon chemin pour là, je fuz rencontré du grand-maistre d'hostel dudit sieur duc, et du sieur de Perck, maistre d'hostel de son alteze, accompaignez jusques à xx ou xxx chevaulx de gentilzhommes et aultres, et heuz mon quartier au palais, qu'est une fort belle maison, et souppay le soir avec la com-

¹ On trouve dans le même volume, f° 175, une relation abrégée du séjour du cardinal de Granvelle à Nancy, sous le titre de « Sommaire du passage par Nancy

« au voyage de Bourgogne, au mois de « mars 1564. » Cette pièce offre beaucoup moins de particularités que celle dont nous donnons ici communication.

paignye et y disnay le lendemain matin, et aussy mons^r de Chantonnay, mon frère, mons^r de Fauverney¹ et madame ma belle-sœur, nous excusant d'y faire plus de séjour, pour non cheminer aux saintz jours, et aussi, comme je le diz à S. A., pour non donner ombre ou soubçon aux François, qu'elle me disoit estre encores résoluz de venir au baptesme à Bar pour Quasimodo, si la duchesse, sœur du roi très-chrestien, se treuve en disposition d'y pouvoir aller, laquelle tient encores le lit de la petite vérolle et de la fiebvre continue qu'elle a heu despuis, que l'avoit mis en très-grand hasart; mais les médecins donnent bon espoir de sa convalescence.

Ladicte dame duchesse mère me tint plusieurs propoz des affaires qu'elle a en Lorraine, des traverses qu'on luy faict, des offices que se font en France à l'encontre d'elle, pour donner à entendre à la royne mère qu'elle face maltraicter la duchesse sa fille, et qu'elle ne soit pourveue de ce qui lui convient, combien qu'elle m'asseure qu'en ung an, pour seulement ses menuz plaisirs, elle aye despendu plus de LX mille frans, oultre ce que couste son entretenement ordinaire; me déclarant la craincte qu'elle ha qu'en ceste entreveue les François ne luy facent quelque venue², et mesmes à l'instigation d'aulcungz gentilzhommes de Lorraine, que se sont bandés contre le duc et elle, usantz en leur endroit de termes fort rudes. Elle me fit aussy grandes plainctes du peu de correspondance qu'elle treuvoit vers le roy nostre maistre, et que, combien qu'elle aye envoié là personnaiges de qualité pour luy remonstrer les affaires, qu'ont faict les voyaiges à ses grandz fraiz, que toutesfois sa majesté ne luy a escript que cinq fois despuis son parlement de par delà, et cela encores bien seichement. Et je l'ay encouragé le mieulx que j'ay peu, luy donnant advis sur ce qu'elle me mectoit en avant. Et finalement me vint à toucher ung sentement qu'elle avoit, d'avoir entendu que l'on eust dict par delà qu'elle eust tenu intelligence avec les seigneurs pour les faire tumber au resentement qu'ilz ont monstré, me faisant sur ce grandes justifications, et disant que les termes qu'iceulx tenoient luy sembloient très-mal, et leur

¹ Voir tome VI, pages 39, 326. — ² (Esclandre.)

avoit contre ce remonstré ce que luy avoit semblé convenir, ne pouvant trouver bon que subjectz usent de telz termes comme s'ilz vouloyent donner la loi à leur seigneur, et que tous princes le doivent abhorrir; me disant le sentement qu'elle ha de ce que aulcungz de la noblesse de Lorraine, me nommant, entre aultres, Bassompierre, qu'estoit bailly de Vosges, veuillent user de mesmes termes à l'endroit de son filz; luy ayant ledit Bassompierre donné un escript signé de luy et d'aultres cinq ou six gentilzhommes, où ilz disoyent expressément que si ledit duc ne donnoit ung office de sa maison à ung qu'ilz luy nommoient, en ostant un estrangier que l'on y avoit mis, que tous laisseroyent son service et les offices qu'ilz tenoyent de luy; et qu'enfin l'on les avoit prins au mot et estoit l'on après pour disposer de leursdits offices. Et tout cecy diz-je à V. A. affin qu'elle voye que partout il y a une lieue de mauvais chemin.

Elle s'est résolue envoyer ung homme en Anvers à aultre couleur, seulement afin que de chemin il puisse donner sans soubçon au conte de Mansfelt une lettre sienne, pour luy dire qu'il est temps qu'il envoie faire au duc l'ouffre, de la part du roy nostre maistre, d'estre compère, affin que, si le roy de France et la royne mère viennent, il se puisse servir de son instruction pour l'assister, puisque il n'y aura dispute de la précédence, si le roy de France vient en personne. Mais que si cette ouffre du roy nostre maistre est cause que le roy très-chrestien ne vienne, et que seulement y envoie ambassadeurs, qu'elle advertira ledit sieur conte affin qu'il ne vienne. mais qu'il luy escrive que, puisque il n'y viendra synon ambassadeurs. pour non entrer en dispute de précédence, il prendra sur soy d'excuser vers le roy que, pour ce coup, il ne soit compère; que ne m'a semblé mauvais expédient pour se démesler de cecy, dont aultrement l'on sortiroit mal, n'estant convenable que, pendant que ceste dispute se traicte à Rome, les ministres de sa majesté facent chose que puisse porter préjudice. Et je m'asseure qu'en Lorraine l'on eust heu peyne de soubstenir ceste dispute, ou que peult-estre, si l'on y eust fait quelque chose à l'avantage du roy nostre maistre, il eust cousté chier

aux Lorrains. Et sy aura ung aultre bien, que par ce boult et les fraiz que y feroit ledit conte, et le prix de la bague s'excuseroyent.

Le baron de Polveiler n'est venu treuver à Nancy, n'estant son gouvernement d'Haguenau distant de là que de deux journées, et nous avons prins moyen pour nous pouvoir aisément communiquer nouvelles pendant que je seray par deçà. Il me diet avoir entendu de son frère, qu'estoit l'ung des députez de l'empereur à Worms¹, qu'ilz ont plus faict et mieulz besoigné en l'assemblée qu'ilz ne pensoyent, pour asseurer le repoz publicque de la Germanie. Mais il ne sçavoit encores les particularitez, lesquelles je présuppose que V. A. aura entendu par les bougettes ordinaires d'Allemaigne, puisque le recez qu'ilz auront là prins se sera publié.

Au mesme jour que j'arrivay audict Nancy, y vint aussy le rhingrave², lequel nous mena dois ledict Nancy louer en une sienne maison, à cinq lieues de là, vis-à-vis de Bayon, qu'il a basty toute neufve, qu'est un fort beaul édifice et merueilleusement bien meublé, et nous y a faict grand chère pour congnoissance que j'ay hen avec luy, et feu mons^r de Grandvulle avec les siens. Il m'a diet que, dois ledict Nancy, il ira à la maison de ses nepveux, pour n'y avoir esté dois la mort de son frère que une fois; peult-estre ne ma-il diet tout, et pourroit estre que son allée fust pour mener quelques pratiques en la Germanie. Si j'en entenz quelque chose, je ne fauldray d'en advertir. Et me recommandant très-humblement à la bonne grâce. etc. De Fontenoy, ce xxvi^e de mars 1564.

¹ Jean, baron de Bolwiller, qui fut plus tard, et à deux reprises, dépêché par l'empereur Maximilien à Besançon, au sujet des troubles religieux qui désolaient alors cette cité.

² Jean-Philippe, fils du rhingrave Phi-

lippe-François, mort vers 1561 et mentionné plusieurs fois dans les volumes précédents. Il fut tué à la bataille de Moncontour, en 1564, âgé seulement de vingt-quatre ans.

LXXXIX.

GIO. JACOMO FUGGER

AL CARDINALE DI GRANVELLA

(Mémoires de Granvelle, X, 219.)

Augusta, die Palmarum (26 di marzo) 1564.

Con l'ordinario d'heri non hebbi cosa alcuna di lei per esser essa in viaggio, et non ho però voluto mancare d'avisarla come la dieta di Wormatia fu terminata, et se conferma quello con lo prossimo scrissi, che li stati consentino mantenere 1500 cavalli per la quiete della Germania fin alla dieta che se ha da fare al mese di luglio in questa terra, sel morbo cessa, ma pare che questa settimana sia cresciuto assai, essendo infetti da 20 persone et 15 morti; però penso partirmi domane per Monaco ¹.

Sono nove come li principi di Sassonia mantengono Grumbach, et radunano gente a piedi et cavallo a Gotha; a che fine non si sa; lasciano comandar l'imperatore, et non fanno più nè manco di quello loro pare; si tema moti, benchè il palatino et landgrafio cerchino d'acquietarli. Augusto elettore sta in grandissime preparationi per non fidarsi dalli vicini.

Dicono che Francesi rinonzino le provisioni alla maggior parte di Swizari, come ancora ad altri colonelli del imperio, per esser deliberati a tenere cavalli et non fanti, et vogliono ogni anno spendere 90^m franchi, già deputati a questa cosa, per mantenere nello imperio da 10^m 12^m cavalli a provisione, che sarà per farci ogni anno moti.

Si parla che N. S. et il patrone habbino tractato con Grisoni per guadagnarli, et haver il passo per gente di guerra per quelli lochi, et

¹ Munich, capitale de la Bavière.

menar Italiani et Spagnuoli nella Germania, et che il conte Gabrio d'Emps sia venuto a Costanza per far gente. A me paiono sogni di¹. . . che me pare habbino paura della essecutione del concilio.

Intendo che alcuni banditi secretamente passono il Rhene; non so a che fine. . . .

XC.

NICOLAS, BARON DE BOLWILLER.

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 225.)

Nancy, 27 mars 1564.

Monseigneur, suyvant ce qu'avez avec son alteze discouru ces jours passez, sur le faict du baptesme de mauseigneur le marquis², elle m'a commandé vous envoyer ce courrier exprès, et vous prier de sa part par ceste myenne de vouloir incontinant rescripre à madame la duchesse de Parme, qu'elle doibge ordonner à M. le conte de Mansfelt, esleu et depputé pour tenir le lieu de sa majesté catholique, qu'il doibge subit rescripre à monseigneur le duc de Lorraine qu'il avoit charge de sadicte majesté catholique de lever au baptesme mondit s^r le marquis de sa part, et que quant l'excellence de mondict s^r le duc l'appellera, il se treuvera prest. Ce que son alteze désire estre ainsy faict, pour oster toutes jalousyes que se pourroyent retreuver, comme bien l'avez entendu; n'extimant aultre que vous aurez considération à la brevété du temps qui court pour le-

¹ Nom propre en chiffre.

Claude de France, né le 8 novembre

² Henri, marquis de Pont-à-Mousson, fils de Charles II, duc de Lorraine, et de

1563.

dict baptesme. Laquelle aussi vous pryé que, suyvant ce que luy avez dict et pourparlé de quelques tiltres que luy peuvent servir pour son bien de Dannemarcq, que ce que vous pourrez cognoistre qu'il luy duyse et à son bon droict, mesmes aulcunes reversales, luy faire avoir : en quoy, avec aultres telz plésirs, vous en demeurera obligée.

Au reste j'ay présenté voz lettres à m^{sr} l'évesque de Thoul, au fait des droits régalyens qu'il a cédé et donné à mondit seigneur le duc, et luy ay fait les recommandations, remonstrances et exhortemens requis de vostre part; lequel en premier lieu m'a dict estre grandement marry de ne vous avoir peu visiter et veoir, pour la grande affection qu'il a en vostre endroit, ayant toutesfois esté en très-grande volenté de ce faire; mais qu'il en avoit esté privé pour ce que le jour de vostre arrivée, l'on luy feit entendre que vous demeureriez trois jours en ce lieu, et feit sur ce son compte vous laisser en repoz ce que vous y avez demeuré, et vous remercyoit votre bonne faveur, et qu'il vous estoit humble serviteur. Oultre, sur le contenu de voz lettres, et sur ce que je luy dictz de bouche pour le fait susdit, il me dict avoir donné lesdits droits régalyens à mondit seigneur le duc à bonnes et justes occasions, soubz condition néantmoins que sa Sancteté et sa majesté impériale y consentiroient et l'appreuveroyent; mais que son chapitre alloit totalement contredisant ceste cession, si que par leur moyen le procureur fiscal de la chambre impériale luy avoit fait faire deffense de non passer davantaige en cela. Néantmoins il tiendroit tousjours son propoz, et solliciteroit de sa part que mondit seigneur le duc fust paisible de celluy droict, au respect de ses mérites et de ce que cela estoit grandement pour le soubstement de son diocèse. Ce de quoy j'ay fait rapport à son alteze, que m'a dict vous debvoir aussy pryer d'en rescripre quelques mots au vischancelier Seld : car cela luy avanceroit beaulcop la faveur que sur ce elle prétend avoir de l'empereur. L'on me donne à entendre que l'on pourroit trouver moyen de faire mons^r de Faverney, vostre frère, coadjuteur dudict Thoul, ou que l'évesque luy résignerait, moyennant que ledit s^r vostre frère confermast et feit tenir lieu à la-

dite cession de régalye. Et pour ce, monseigneur, que je me pars demain pour Agnau ¹, et que je ne seray icy au retour du courrier, il me semble qu'il ne sera mal que vous escripvez une parole à son alteze. Et à tant, en me recommandant très-humblement, etc. ²

XCI.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 227.)

Bruxelles, 29 mars 1564.

Monseigneur, j'espère que vostre illustrissime seigneurie sera jà, avec l'ayde de Dieu, en bonne santé et prospérité arrivé en sa désirée patric, ayant esté resjouy d'avoir aucunes fois eu nouvelles du bon progrès de vostre voyaige, comme tesmoignoient aussy les dernières lettres de vostre illustrissime seigneurie, escriptes le xx de ce mois, auxquelles estoyent jointes celles de mons^r de Vergy, que je renvoie à vostredite seigneurie, sans en avoir rien dit du contenu à la duchesse pour maintenant; et si cy-après ledit s^r escripra à son alteze, je luy feray entendre vostre advis, qui me semble très bon.

Les deux seigneurs, après vostre partement, sont retournez au conseil, lequel a esté assamblé quelquesfois sur la nouvelle ambassade d'Angleterre, le fait des aydes de Brabant et aultres matières. Celluy qui est venu dudict Angleterre s'intitule messire Jehan Sehres, maistre des requestes de la royne, et le substantial de sa charge a esté d'excuser les pilleries, de désadvoer le docteur qui fut icy devant

¹ Haguenau, ville de la basse Alsace. • jour de son arrivée à Besançon (*Mémoires*

² La réponse du cardinal, datée du 29, *de Granvelle*, X, 229), n'offre aucun intérêt.

luy sur le lieu de la communication qui fut, comme vostre illustrissime seigneurie peult estre memoratifve, prins à Bruges; prétendant ladicte royne que les nostres voysent en Angleterre, et qu'elle n'avoit donné telle charge audict docteur; aussy que pour la craincte des Franchois, personne de qualité des siens ne passeroit volontiers. Que quant à la défense des manufactures de par deçà, qu'elle ne la pavoit révoquer sans le communiquer préallablement au parlement où elle avoit esté conclute; mais qu'elle estoit contente de la suspendre, moyennant que nous fissions le mesme de nostre placcart. Mais le principal point estoit de permectre que les draps vinsent par deçà, cessant de tout la cause de la peste, ou que ne prinssions mal s'ils chercoient ailleurs leur commodité. Son alteze, par l'advis du conseil, respondist que les provisions contre les pilleries estoient sans aucun fruict ou effect, et qu'il convenoit défendre de tout aux siens de non touscher à nos basteaux et non les laisser ainsi courrir par les costes de par deçà, avec déduction particulière des pointz de leur placcart qui se treuvent moins que suffisants pour faire cesser ces roberies; comme aussy depuis icelluy les plainctes des nostres s'augmentent de plus en plus; que quant au lieu de la communication, que sur le mot dudit docteur son alteze l'avoit ainsi escript au roy, et que ceulx que la royne avoit envoyé cy-devant estoyent bien passez seurement; que quant à la défense des manufactures, que nostre placcart dépendoit du leur, et que estant levée la défense de leur costel, la nostre cessoit d'elle-mesmes; que quant à laisser ammener les draps, ores que la cause de la peste cessoit, que toutes fois, sans préallablement pourveoir contre les pilleries, veoir qu'on vueuille venir en communication, et que le placcart des manufactures soit osté et l'entrecours¹ réduit à deue esgalité et réciproque observance, son alteze ne le peult consentir sans donner trop de resentment aux subjectz de par deçà tant intéressez. Qu'est le sommaire de toute ceste négociation, et avec ladicte responce ledit Sheres a prins son congé; ayant depuis dit qu'il avoit advertisse-

¹ Commerce mutuel.

ment que en Espagne leurs basteaux estoient détenus, dont on n'a icy aucune nouvelle. L'on escript de Frize que ladicte royne a envoyé à Embden pour communiquer sur l'estaple de draps illecques, mais que ceulx dudict Embden veullent estre assurez de quelques années. Nous faisons renouveler la défense des draps, sans préfixion de temps, jusques que aultrement en sera ordonné.

Son alteze avoit hier lettres de Curiel que la paix d'entre les Franchois et Anglois estoit conclute; mais nous n'avons encoires riens de certain, et ledit ambassadeur mesme ne sçavoit riens.

Les prélats et nobles ont faict changement et ouverture des vieilles aydes; mais pour la compréhension du troisieme membre de ceste ville et pour quelques aultres difficultés, il a failly renvoyer les députez des villes. Aussy ont-ils faict leur opinion sur l'entretènement des garnisons pour ung an, à trouver par vendition des rentes, et seront contents d'accorder pour aultres deux ans, sur telz moyens que les estats généraulx assembléz adviseront par ensamble: *qui durus est sermo*; et faudroit retrancher les accordz des aultres estats jà faictz, et retourner aux difficultez et longueurs de la nouveauté, outre aultres inconveniens qui de ceste communication et assemblée pourroient succéder: qui m'ont meü de le dissuader, non sans quelque mescontentement des seigneurs qui disent n'y avoir aultre moyen pour la ressource des affaires; et que trouvant quelques moyens généraulx, l'un pays ne sera plus grevé que l'autre. Mais son alteze a résolu qu'on debvoit remonstrer auxdits prélats et nobles lesdites difficultez, et les requérir de changer leur opinion, que, à ce que je puis veoir, ils feront mal volontiers, et objectent tousjours la diffidence qu'on a des estats. Nous verrons après ces Pasques ce que succédera.

Notre despesche pour Espagne a piéçà esté dressée; mais son alteze a dilayé l'envoy pour le faict de Brabant. Vostre illustrissime seigneurie a jà veü, avant son partement, les poinetz principaulx, et y l'on adjouté ce de Boazio et ce d'Angleterre, la communication tenue avec le président d'Hollande sur le remède contre les anabaptistes

qui y se multiplient. J'eusse volontiers veu que la copie vous fust esté envoyée de tout, à quoy le secrétaire Vander Aa se monstre prest, mais le désire faire avec le sceu de son alteze, laquelle a dit qu'elle y penseroit. Ne scay si *Homericum illud oculis ejus obversetur : αἰδέομαι Τρώας καὶ Τρώαδας ἔλκεσι πέπλους*. Mais je ne laisserai tousjours vous donner part des principaulx affaires, ce que pour le présent n'ay sceu faire plus prolixement, pour avoir tous ces jours esté tant chargé des affaires, et pour le présent suis pour monter à chariot pour aller faire mes Pasques à Gand, et à peine m'ont les poursuyvans et aultres visitateurs donné loisir d'achever cestes, que sera en me recommandant très-humblement, etc. De Bruxelles, ce 29 de mars 1564. De vostre illustrissime seigneurie, très-humble serviteur,

VIGLIUS DE ZWICHEM.

J'ai faict joindre copie de ce qu'on nous a envoyé d'Espagne sur l'envoy du gentilhomme de Denemarcke, à qui l'on a illecq donné une chaîne de trois cents escus, disant Cobel qu'on luy devoit bien avoir faict aultant en Denemarcke.

XCII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Mémoires de Granvelle, X, 228.)

Sans date¹.

J'espère que depuis le despesche pour Espagne sera party, et ay entendu les pointz dont il vous a pleu m'advertir, contenuz audit

¹ Cette pièce semble n'être qu'un fragment de réponse à la lettre immédiatement précédente.

despesche. Quant à la coppie, et de ce que s'escript aux ministres hors du pays, j'en avois parlé à Madame avant mon partement, et ce seullement pour avoir l'insinuation du fil des affaires, pour à mon retour me pouvoir employer aux despesches comme du passé, et monstra son alteze le trouver bon et vous aussi. Et des vers d'Homère et de ce que vous m'escripvez, je comprendz bien assez la cause du changement, duquel je me contente très-fort; bien entendu que au retour je seray comme les aultres seigneurs, et sans plus d'obligation qu'eulx, au conseil, et deschargé desdites despesches, que me sera ung grand soulaigement et contentement : car de dire que lors je pourray reveoir les dépesches que l'on aura fait de troys et quatre moys durant mon absence, ce que jornellement survient, les continuels consaulx et mes aultres empeschemens ne me donneront le temps, et seray trop ayse d'avoir moings à faire. . . .

XCIII.

LE SECRÉTAIRE BAVE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 233-234.)

Bruxelles, 31 mars 1564.

Monseigneur Je me suis treuvé en diverses compaignies et ai eu plusieurs divises, tant avec aucuns seigneurs que particuliers, et treuve en premier lieu que, quant aux seigneurs, que leur volenté n'est en riens méliorée dois le partement de vostre illustrissime seigneurie, ains sont plus animez que paravant et plus estroictement aliez, ayans protesté expressément de non vouloir hanter le conseil, synon jusques à vostre retour, et que lors ils s'en déporteront si vostre

dicte seigneurie y rentre. Et sy m'a l'on dit que icelluy, lequel j'ay toujours désiré le plus retirer¹, a puis quelques jours tenu en certain lieu aucuns propoz aultres qu'il n'a par cy-devant accoustumé : mais je n'ay encores peu sçavoir au vray iceulx propoz; bien espère-je l'entendre avec le temps. Et ce dont l'on abreuve le plus la noblesse et villes, à ce que me suis de nouveau apperceu, est que l'on leur fait entendre que vostre dicte illustrissime seigneurie tâche de les submettre aux Espaignolz, oster leurs libertez et mettre en servitude; et en ay eu puis cinq ou six jours longues divises avec ung principal personnage de Flandres, qui est grandement favorisé desdicts seigneurs, qui ne se pent tenir de le me dire, voyre y le croyoit; et quoy que je luy remonstray, sy je n'appercevoive-je point qu'il change d'opinion, tant estoit-il arrêté. Et velà, monseigneur, les termes esquelz je treuve les affaires: car de réciter par le menu tous propoz, ce seroit chose longue et fâcheuse. Bien est vray que plusieurs gens de bien et de jugement regrettent le partement de vostre dicte illustrissime seigneurie et congnoissent combien elle duit aux affaires, et craignent extrêmement qu'elle ne retournera si tost (quoyqu'elle en face semblant) que lesdites affaires le requerront, et le besoing y sera. Du surplus touchant les aydes et nouveaux moyens que l'on a proposé, je le délaisse à mons^r le président, lequel, je tiens, en aura avant son partement pour Gand adverty amplement vostre dicte illustrissime seigneurie. Seulement diray encores que la *livrée* ne sera telle qu'elle avoit esté à l'encommencement inventée, ce que toutesfois l'on m'avoit asseuré, selon qu'ay escript à icelle vostre seigneurie par mesdites dernières; mais bien, à ce qu'ay depuis entendu, y demeure seulement sur la manchette le chaperon et au-dessoulz une trosse de flesches; ne sçay quelle interprétation ilz luy donnent. Davantaige, m'a-t-on escript du coustel de Flandres, que le bruyt y estoit que mons^r d'Arras² s'estoit, avant le partement de vostre dicte illustrissime seigneurie, par charge d'icelle, par deux fois mis à genoux devant mons^r d'Egmont, pour luy prier de vouloir pernectre

¹ M. d'Egmont. — ² François Richardot.

que vostredite illustrissime seigneurie luy peut parler ung mot avant son parlement; mais qu'il l'avoit rebouté. A quoy je n'ay failly de respondre à la vérité, et comme il convenoit. Et à tant, je conclurez pour maintenant ce propos, puisque s'est ung si bon jour¹, et qu'il est temps que j'alasse penser à ma conscience; sy adjousterez encores que mons^r le duc d'Arschot partit lundy dernier, ayant esté fort festoyé de tous lesditz seigneurs; mais ils n'ont riens gaigné, et est demeuré ferme en sa première opinion. Le même fait mons^r de Barlaimont²

XCIV.

GIO. JACOMO FUGGER

AL CARDINALE DI GRANVELLA.

(Mémoires de Granvelle, X, 238.)

Tauffkirch, al ultimo di marzo 1564.

Ill^{mo} et R^{mo} Monsig^r mio Osser^{mo},

Con l'ultimo ordinario partendo d'Augusta scrissi a quella, dipoi son giunto qua, et hebbi aviso come il duca Henrico di Brunswic certifica che il suo parente Erico era tornato nello paese, confirmando i suoi colonelli et rittmaestri di darli denari et adoperarli di breve.

L'imperator ha avisato li elettori Sassone et Brandenburgo, così au-

¹ Le vendredi saint.

² « Parlant hier à M. de Barlaymont, me dit que se trouvoit tousjours en male grâce d'eulx, et que le s^r de Berghes luy avoit dict qu'il avoit mis en avant que eulx vouloient faire de par deçà ung estat

« de républicque; sur quoy il luy respondit ce que convient à une chose non fondée et hors de raison. » (Lettre de Viron, maître des comptes, au cardinal, du 27 mars précédent, *ibid.* f^o 223.)

cora tutti li principi di quella casa Brandenburgha et il Landgravio con Cleves, della disobediènza delli fratelli Sassoni, avisandoli che perseverando loro così, S. M. non potrà mancare di darli castigo, richiedendoli che in tal caso stessero quieti. Vedremo il successo. Intendo che il re de' Romani innanzi la publicatione del bando era assai freddo, dove hora sia più caldo del padre.

Li banditi stanno a Gotha, et ivi se fa gente, alli fanti se paga 24 batzi per settimana d'aspettare; se praticano ferratoli, et sperano fra pochi giorni esser in ordine per assaltare Franconia. In Gotha se ha detto a cittadini che quello vorranno mandare altrove, faccino presto, perchè senza guerra non la ponno passare.

Molti dicono che Grumbach fa disegno di saccheggiare Franconia, et vedere di occupar Erfordia, o una fortezza delli conti de Mansfeld, detta Heldrungen, per havervi spalla; li suoi se vestino tutti di nero et bianco, patroni come sancti, per esser indifferenti et manco cognosciuti. Io temo che essendo a Wormatia il tutto rimesso al imperatore, non vengiamo post festum....

XCV.

LE PRÉVOT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 251)

Bruxelles, veille de Pâques (1^{er} avril 1564.)

Monseigneur. . . . ad ce que je puis entendre de tous costelz, les affaires ne sont de riens amendez, mais aultant exaspérez qu'ilz furent oncques, dont le marquis de Berghe est cause.

C'est tout ce que son alteze a sceu faire d'empescher la livrée qu'estoient desjà en Hollande et ailleurs; mais sont esté rappelés en diligence : les gens de bien n'en sçavent faire leur prouffit. Aulcunz estiment qu'ilz se fient sur les estatz du pays et les avoir de leur costel, en ce qu'ilz s'abusent; les aultres qu'ilz attendent quelque émotion du peuple, ou que il y aurat quelque garboille du costel de France ou Angleterre, dont ilz poulront mieulx valoir. Mais, des deux derniers, il y at peu d'apparence, et, quoyque le conte d'Egmont et le prince d'Orenge se caressent, touttefois l'on s'apperceoit que c'est simulation; car je sçay que les domestiques du prince sont fort scandalizez que le conte at possessé et quasi prescript la précédence, dont ils enraigent et appellent ledit conte *Tyrasonneur*¹. Les femmes ne se cèdent en rien, et se tiegnent par le bras, *incedentes pari passu*; et si l'on rencontre une porte trop estroicte, l'on se serre l'ung sur l'autre pour passer également par ensamble, afin qu'il n'y ayt du devant ou derrière, de sorte que la jalousie y est à veue d'enil et ne se poutra tousjours dissimuler, non plus en l'ung sexe que en l'autre.

Le président est parti ayant mené avec soy Hopperus², lessant, en son absence, la charge des affaires à Assonleville³, qui en est bien

¹ (Qui dépouille?)

² Voir, tome I, page LXXII, et tome V, page 26. Hopperus, pourvu d'un office de conseiller au conseil de Malines, devint, un peu plus tard, membre du conseil privé à Bruxelles, et il fut un moment question de lui accorder la survivance du président Viglius; mais Philippe II l'appela auprès de sa personne, comme successeur de Charles de Tisnacq, alors conseiller d'état et garde des sceaux des Pays-Bas. Établi à Madrid, vers 1566, il y mourut dix ans après (5 décembre 1576), non sans soupçon d'avoir été empoisonné par ordre du duc d'Albe. Dans cette capitale, il s'oc-

cupait d'un traité de théologie, et d'un autre de grammaire et de rhétorique plutôt que des affaires de l'état. « C'est un « pauvre, simple homme, tout savant qu'il « est, et sans expérience; ami de tout le « monde, avare et peu soucieux du bien « public, pourvu qu'il fasse ses affaires. » (*Lettres de Morillon*, tome VII, page 160; *Lettres à divers*, tome IV, pages 28-31, et *Mémoires de Granvelle*, t. XXIII, p. 147.)

³ Voir tome V, p. 7; tome VI, p. 260. Il était né à Arras, et seigneur de Hauteville et de Bouchout. On signalait ses connaissances peu communes en numismatique.

joli, dont Barlaymont n'est guerre content, disant que le premier ne se soucie de rien, pourveu qu'il se puist retirer et demorer en la grâce des seigneurs.

Le marquis de Berghe at parlé audit président, affin que son frère puist résigner sa prevosté de Saint-Salvateur, sans dire à qui; mais Viglius luy dit que, comme la pièce est importante, il seroit bien choisir personnaige idoine, et luy nomma le chanoine Brouhese; à ce quoy le marquiz ne respondit ung seul mot; mais j'ay entendu depuis qu'il s'en est plainet au prince d'Orenge, au frère duquel. qui est fort josne et mal institué, il désire gratifier de la pièce. Le prince en veult parler à son alteze. J'ay diet audiet président que le concille de Trente ne le permet.

Portessain¹, preschant sur l'Évangille du jour de Pasques floriez, n'at failly de taxer les prélatz que vont avec housse de velour, et faict ce qu'il peut pour complaire aux ungz et mordre les aultres.

Sur ce que ceulx du clergie d'Utrecht se sont plainctz au prince que l'on les veult priver de leur jurisdiction en Zélande, ledit prince demanda pourquoy ilz ne s'estoient plus tost dressez à luy et qu'il les heust bien aydé, comme il a faict aux abbez de Brabant, quant aux évesques, dont ilz seront délivrez, et aussi de paier auleun argent, et que toutes ces nouvelletez viennent par ces éveschez et le cardinal, qui en sortiroit et feroit le sault, quoy qu'il en deut advenir. Et, puisque je suis sur ce propos, je ne puis délesser de dire combien les abbez et estatz du Brabant se glorifient d'avoir contrainct le roy à délesser son desseing sur ce des éveschez, et font bien leur compte de passer plus avant. Certes, sans la venue du roy, ces mesmes estatz mutineront tant les aultres estatz du pays qu'ilz les feront repentir de ce qu'ilz sont estez si prestz à recevoir les évesques.

¹ Guillaume Portessain, natif de Besançon, aumônier du comte d'Egmont et précepteur de ses fils; bon orateur sacré, mais auquel les catholiques ardents reprochaient ses incertitudes, ou peut être sa

tolérance. Selon Morillon (*Lettres*, t. II, p. 11 à 18), « il s'occupait plus de Virgile que de l'Évangile, déclamant contre les gens d'église qui se mêlent des affaires temporelles »

L'on me dit que le faict de la religion se porte bien mal à Breda, et que celluy qui baptiza le dernier enfant du prince d'Orenge le sert de prédicant, comme il fait aussi au monastère des nonnains; et par le trespas du chappelain dudit prince, l'on at esté plus de quatre jours sans messe; et Bave m'a dict que le conte d'Egmont et le prince d'Orenge ont mangé chair les sambedis de caresme, ce qu'ilz n'ont faict hors d'icelluy.

XCVI.

PIERRE BORDEY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 3-4.)

Bruxelles, jour de Pâques (2 avril) 1564.

Monseigneur ce que j'avois escript à sa seigneurie illustrissime du conte d'Austrate et de Brederode, j'ay sceu depuis qu'ilz cherchoient après le prince et le conte d'Aiguemont, qu'ilz voloient aux champs, sur le chemin à main gauche que sa seigneurie illustrissime suyvoit, plustost pour le désir qu'ilz avoient, à ce que j'ay entendu, de la veoir passer et sa compaignie, que pour aultre chose. En ceste ville, Anvers, Malines et aultres lieux y s'est faict maintes gaigeures sur le retour de vostredite seigneurie. Chacun en parle selon sa passion: enfin l'effect tesmoignera la vérité, dont les plus opiniastrés et mal disans. Dieu aydant, seront déceuz. Son alteze me demanda le lundy saint quelles nouvelles j'avoys de vostredite seigneurie illustrissime, et quant seroit son arrivée à Besançon. Je la rendis certaine de ce que je sçavoys, et que sadite seigneurie feroit ses pasques en sa ville de Luxeu, si elle ne changeoit d'opinion. Sadite alteze,

deux jours après le partement de sadite seigneurie, print une rume causée d'ung catarre, qui la détint ix jours sans sortir, de quoy mainets des malveullans parloient jusques à dire que cela luy procédoit du regret qu'elle prenoit de l'absence de sadite seigneurie illustrissime.

Les seigneurs sont esté trois fois au conseil, et ont le prince et le conte d'Aiguemont mangé le jour de Pasques florie avec son alteze, comme fit la duschesse d'Arschot le jour devant. Le mardy saint se partit le prince avec la princesse pour Breda, avec volonté de retourner après Quasimodo. Le lundy saint, sur les ix heures du matin, print le feu en la ville de Villevorde, lequel a mis à ruyne plus de quarante maisons, et fut ladite ville en péril d'estre toute bruslée pour estre le vent fort impétueux ce jour-là.

A ce que j'ay entendu, la *livrée* des *soteletz*¹ est changée, et, au lieu d'iceulx, aulcuns disent que l'on a mis une trousse de flèches, les aultres une jarbe²; il ne se voit encoires rien ne de l'ung ny de l'aultre. Le prescheur de mons^r d'Aiguemont a parachevé ses sermons avec grande renommée et auditoire si fréquent que la grande galerie où il preschoit, à ce que l'on dit, n'estoit suffisante pour recepvoir les auditeurs. Il ne se parle que de luy.

¹ « Et se continue le commun bruyt que « la *livrée* yra avant, et publie-t-on que ce « u'est à nulle autre fin synon pour estre « M. d'Egmont seigneur de Sotheholm, « que fait clore la bouche à plusieurs, et

« n'en parle le populaire comme il faisoit « auparavant. » (Le secrétaire Bave au cardinal, le 24 mars, *Mémoires de Granvelle*, X, 216.)

² (Gerbe.)

XCVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XI, 1.)

Besançon, 2 avril 1564.

Mons^r, ces deux mots seront seulement pour vous advertir qu'enfin j'ay receu voz lettres du v^e du mois passé, que par ung piéton me sont esté apportées de Bruxelles; et pour ce que nous avons devisé despuis et que je vous puy assseurer que je faiz allendroit de Gonçalo Peres ce que je puis pour ramentevoir non-seulement vostre affaire, mais encoire celluy du s^r baron Jean, vostre frère, je ne respondray que sur ce de Lubecke, de où vous devoit venir treuver ung secrétaire avec lettres de crédencc de la ville; mais vous ne sçavez sur quoy, aussi ne saiz-je. Bien vous veux-je dire que au paquet ouquel est venue vostre lettre, j'en ay heu du conseiller Cobel, lequel m'advertit que le roy de Dannemarcke et ceulx de ladite ville de Lubecke se sont résoluz par ensamble d'armer par mer, pour forclorre de la navigation et des portz de la Germanie, par où gens peuvent venir, et que jà ils avoyent xv basteaulx de guerre bien esquippez. Aussi dict que ledit de Dannemarcke désespère de faire emprinse par terre qui luy soit de prouffit, actendu le peu de succez qu'ont heu celles qu'il a faict l'année passée, dont, s'il vous plaist, vous pourrez advertir madame la duchesse de Lorraine mère.

L'on mescript d'avantage qu'il y a nouvelles de Pologne que, sur la fin de febvrier, l'armée du roy de Pologne a rencontré près de Petrocovia¹ celle du Moscovite, et que au rencontre ledit Moscovite

¹ Petrikow ou Petrokow, en basse Pologne.

a perdu plus de dix mille hommes mortz sur la place, oultre bien grand nombre qui se sont noyez en une rivière prochaine, et que oultre ce sont demeurez prisonniers plus de trois mille personnes, et oultre iceux trois vayvodes, et que le capitaine-général de l'armée du Moscovite s'est noyé en ladite rivière, comme l'on a vu, s'estant repesché son corps; que le roy de Pologne plora de joyé quant ceste nouvelle luy vint, et comme il se treuvoit lors en l'assemblée de ses Estatz, il commanda aux évesques qui y estoient de faire faire les processions générales pour rendre grâces à Dieu, envoyant messages exprès devers ses capitaines pour leur commander que sans s'arrêter à siège de nulle place, ilz poursuyvissent les reliques de l'armée de son ennemy; qu'en Flandres estoit jà l'ambassadeur de la royne d'Angleterre, duquel la principale charge estoit procurer que l'on pourveut que les drapz d'Angleterre, nonobstant la peste qui a esté et est encoires à Londres, puissent venir en Flandres; mais, s'ilz l'obtiennent, ceulx de par delà auront faict une bien grande faulte: car, temporizant sans les laisser venir, ilz feront de la royne d'Angleterre ce qu'ilz voudront, sans combattre ny entrer en guerre; je sçay ce que je leur en diz avant mon partement. Et me recommandant, etc. . . . De Besançon, ce n^e d'apvril 1564.

Je ne veux délaissier de vous advertir que Cobel m'escript que Andreas Lurck¹ est retourné d'Espagne avec une response générale sans avoir riens obtenu, et le mesme m'escript le garde des seaulx Tisnacq.

¹ Envoyé du roi de Danemarck auprès de Philippe II.

XCVIII.

LA DUCHESSE D'ARSHOT

A LA REINE D'ÉCOSSE¹.

(Mémoires de Granvelle, X, 83.)

Afflighem, 3 avril (1564).

Madame, j'ay receu deux de voz lettres ensemble, l'une du xx^e fevrier, l'autre du xiii^e de mars, et estoy bien en peine si vostre majesté avoit receu les mienes du vij^e de janvier, et loue bien.... qu'elles ont tombé entre les mains de vostre majesté sans fortune, comme elle m'asseure par ses lettres; estant fort à mon ayse avoir trouvé seur moien d'obéir à ce qu'elle me commande luy mander de mes nouvelles par le pourteur fidelle qui est à vostre majesté, auquel j'ay désja déclaré le principal, que je m'ose avanturer d'escrire. Et supplie vostre majesté très-humblement d'ensuyvre mon advis, qui est de se bien garder: car il y a des personnes qui ne veullent bien à vostre majesté, et qui ont délibéré faire un mauvais tour à vostre majesté; mais j'ay grand fiance à Nostre Seigneur, qui vous préservera, si luy plaist, de tout mauvais inconvenient, et qui ne vous obliera en tous voz affaires, en demeurant honne catholique comme vostre majesté a tousjours esté. Et, quant à ce qu'elle se confie de moy, elle a raison, pour luy estre plus sienne que mienne, ayant l'obligation de mesmes à la volonté; car elle n'a servante en ce monde plus désirant l'augmentation de sa grandeur que moy, et n'é² rien plus en recommandation que cela, et d'avoir moyen luy faire très-humble service; ce que j'ay bien l'espérance et encoires plus de désir que je ne scauroy dire à vostre majesté. Or, Madame, le temps, encoires

¹ Voir ci-devant le n^o LIX. — ² (N'ai.)

qui soit long, appourte beaucoup de choses c'yl est tel comme je le souète. Vostre majesté n'auroit que faire d'envoier vers moy pour luy faire part de mes nouvelles, car je feray le debvoir; je ne diray¹ non plus. Cependant je luy supplie qu'elle me tienne en sa bonne grâce. et je prieray Dieu qui doint à vostre majesté très-bonne et longue vie. et ce que je luy désire, luy baisant très-humblement la main. Du monastère d'Affligan, ce troisisme d'apvril, vostre très-humble et très-obéissante servante,

ANNE DE LORRAINE.

XCIX.

LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE

(Mémoires de Granvelle, XI, 18.)

Haguenau, 4 avril 1564.

Monseigneur. Aulcuns de Strasburg ont fait imprimer une invective contre les décrets du concile, laquelle n'ay à présent, mais l'on la me doibt de brief apporter, que ne sera sans vous en envoyer ung exemplaire.

En outre, monseigneur, quant je suis party de la court de Lorraine, que fut le xxvii^e du mois passé, madame la duchesse mère fait arrest et conclusion de faire venir les principaulx de l'emprinse que sçavez² pour se résoldre et délibérer avec eulx de ce que se y debvra faire, et veoir si l'on pourra suspendre l'affaire jusques à la venue du roy; doubtant néantmoins, par les occasions que se représentent (comme elle dit) grandes à sa faveur, ne puissent tant attendre. Au reste, elle

¹ (Pas.) — ² Les projets de cette dame sur le Danemarck.

m'a commandé que je vous deust rescrire que vous-mesmes, monseigneur, vous debviés proposer la pratique à sa majesté catholique, et la suader luy faire prest, à l'aide de l'exécution d'icelle, de cent mille escuz, attendu que c'estoit pour ung si bon œuvre; encoires que je luy ay tousjours maintenu et remonstré ce qu'en avez tousjours dict de ne vous en vouloir aucunement mesler, et les raisons que vous en mouvoient. Mais pour satisfaire à sa poursuytte, je le vous rescriptz comme elle le m'a commandé.

Et à tant, etc. . . . d'Agnauw, ce 4^e en avril 1564.

Vostre très-humble serviteur.

NICOLAS, BARON DE BOLVILLER.

C.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XI, 29-30.)

Besançon, 9 avril 1564.

Mons^r. . . . ce que je vous veulx escrire est pour vous advertir des nouvelles que j'ay de France, telles que vous verrez par le billet cy-joint; et plus je voys avant, plus je me confirme en espoir que ce voyage de Bar-le-Duc ne portera pas le hazart et danger que l'on crainct. Vray est que je ne m'asseure pas que la royne-mère ne procure par persuasion qu'elle fera au duc, son beau-filz, et aultrement de faire donner à la duchesse sa fille le plus d'auctorité qu'elle pourra; mais n'y usant d'aultre violence, j'espère que le respect que monseigneur le duc porte à madame sa mère remédiera facilement après tout ce que telles persuasions auront pu ouvrir.

L'on m'asseure tant que la religion veult prendre bon chemin en France que je n'en sçay que dire; et le monde de ce costel-là est si ligier et variable qu'il ne s'y peult prendre grand fondement d'assurance. Mais tousjours est-ce quelque chose que l'on ne tombe en pis: car comme les huguenots avoyent mis leurs affaires au plus hault qu'ilz sembloient pouvoir venir, toute petite deschute me feroit espérer que bien difficilement se pourroyent remectre sus leurs emprinses, se treuvantz et les princes, la noblesse et le peuple de France en grande craincte de retomber aux malheuretez où ilz se sont treuvez par les guerres intestines; et auront peyne devant que de redresser les compaignies dont ilz se sont servyz, ny ne pense que les Allemantz s'en veuillent mesler à leurs fraiz ny sans correspondance bien assurée.

Je viendray à la responce de voz lettres du *iiii* de ce mois, quant au poinct principal, qu'est celuy de Dannemarche; et vad fort bien, à mon advis, que madame aye appelé devers elle les correspondenz pour entendre plus de certain le fondement, et dadvantage sçavoir si l'emprinse se pourroit différer jusques à la venue du roy nostre maistre. Quant à ce que vous dictes que je la propose à sa majesté, si j'estoye emprés de sa personne, il me greveroit fort peu de la proposer, et ne seroye hors d'esper de luy dire argumentz suffisantz pour la persuader à trouver bonne ladite emprinse; mais je ne pense pas que, quoy que je luy sceusse dire ny escripre, icelle fust pour se résoudre d'y donner ayde sans la communiquer préallablement à ceulx des pays d'embas, qui ne pourroyent pas bien prendre que j'en fusse le promoteur et solliciteur, et me gréveroit que mes lettres vinsent entre leurs mains, pour le dommage que m'en pourroit venir, sans service quelconque à madicte dame. Car si ce n'est par les môiens que je luy ay dict, à sçavoir s'asseurant particulièrement de la volenté sur ce poinct de ceulx qu'entreviennent au conseil d'estat, je ne pense pas, qu'en absence de sa majesté il s'y résolve chose que soit conforme au désir de son alteze, et vouldroit le roy, et encores ceulx des pays d'embas, sçavoir le fondement des practiques;

et se consultantz les choses de si loing, et estantz besoing de temps entre deux, je crains, comme je vous ay dict, que tout se publiera sans fruit : vous priant de ramentevoir par vos lettres tout cecy à son alteze, laquelle se pourra après résoudre de ce qu'elle vouldra commander.

J'ay veu volontiers la particularité du succez de la roupte du Moscovyte, et vous en mercey très-affectueusement et de la part que vous me donnez continuellement des nouvelles; et me sera fort grand plaisir de veoir ce que ces galantz prédicantz de Strasbourg auront voulu escrire contre le concile, que, je présuppose, seront, à leur accoustumé, convices¹, et, à la reste, choses de peu de fondement : car délaissant à part la guyde du Saint-Esprit, qu'est bien le principal, je suis certain qu'audit Trente il y avoit personnages de trop plus haut sçavoir qu'il n'en y a en toute la Germanie, et spécialement de plus que sont ceulx qui professent les erreurs, qui n'ont que la superficie et quelque peu de congnoissance des langues, mais non pas le fondement des sciences comme les anciens, et ne treuvent pas maintenant les choses comme quand Luther commença : car nos théologiens sont maintenant instruietz des langues, de l'hystoire ecclésiastique et de la lecture des saintz pères, et non fondez seullement sur questions scholastiques. Enfin, si vous me faictes ce bien que de m'en envoyer ung exemplaire, je le verray volentiers. Et me recommandant, etc. . . . De Besançon, ce ix^e d'avril 1564.

¹ Injures.

CI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE LORRAINE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 33.)

Besançon, 10 avril 1564.

Madame, nous avons communiqué, vostre conseiller, mons^r d'Amondans¹, et moy, sur ce qu'il a pleu à vostre alteze luy donner charge me déclairer sur la crédencc qu'elle m'a envoyé par luy², et m'asseure qu'il luy sçaura fort bien faire entier récit de noz propoz; luy ayant dict, comme très-humble et très-affectionné serviteur d'icelle, tout ce que, à correction, m'a semblé sur tous et chacun les poinctz qu'il m'a mis en avant. Et demain je despescheray du bon matin devers monseig^r le cardinal de Lorraine; Dieu doint qu'il prouffite austainc que je vouldroye pour le service d'icelle. A la reste, madame, j'ay sentu et sentz infiniment la nouvelle de l'indisposition de vostre alteze, et d'avoir entendu que madame la princesse soit este ractaincte de la petite vérole. Je prie à Dieu leur rendre de brief la convalescence austainc en bien comme je leur souhaite et désire. me recommandant pour fin de ceste, etc.

¹ Léonard d'Amondans. Il fut nommé, dans la même année, prieur de Bonnevaux, au comté de Bourgogne.

² La lettre de la duchesse au cardinal, datée de Blamont, le 8 avril (*Mémoires de*

Granvelle, XI, f^o 26), contenait la priere de lui donner « son bon conseil, l'asseurant qu'il luy feroit ung grant plaisir s'il « povoit trouver moyen de rompre le véage « de Bar-le-Duc. »

CII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A L'EMPEREUR FERDINAND I^{er}.

(Mémoires de Granvelle, XI, 45-46.)

Besançon, 12 avril 1564.

Sire, vostre majesté aura entendu la cause de ma venue par deçà, où j'arrivay le xxix^e du mois passé, et dois lors ay employé tout le temps que j'ay peu avoir libre, oultre celluy qu'il a fallu donner au temps saint et à la visitation des amys, pour accommoder les affaires de mes frères, pour lesquelz je suis venu, afin que mons^r de Chantonny, mon frère, puisse partir pour aller en Espagne, et dois là vers votre majesté, et servir à icelle comme très-humble serviteur sien, telz que sont et serout à jamais tous les nostres.

Venant icy, je passay par Nancy, selon que j'avoie délibéré, pour faire la révérence à madame la duchesse mère, à mons^r le duc, à la duchesse sa compaigne, et à toute la compaignie, oultre l'instance que madame la duchesse mère m'en envoya faire par gentilhomme sien exprès, dois devant que j'arrivasse à Pont-à-Mousson. Et me conta, son alteze, la peyne en laquelle souvent elle se treuvoit aux affaires de Lorraine, et le désir qu'elle auroit que, pour l'autoriser mesmes envers ceulx de France et de Lorraine, il pleut à vostre majesté et au roy mon seigneur et maistre luy escrire plus souvent, et de mesmes la faire visiter et l'assister, en ce que s'addonne, de conseil et advis, dont je n'ay voulu faillyr d'avertir vostre majesté. Elle a toujours l'emprinse que vostredicte majesté scait, en teste, quoyque je luy aye dict que, tant que vostre majesté et ledit s^r roi craindront que de ce ne se succède quelque trouble plus grand, qu'il seroit mieulx d'attendre la venue dudit s^r roy aux Pays-Bas. Mais elle

crainct que ses pratiques ne se sauroient plus longuement ; et toutesfois, à ma persuasion, elle est délibérée de encoires faire communiquer avec ceulx qui luy correspondent pour veoir si, sans perdre l'occasion, le tout se pourroit tant différer. Et comme je luy ay dict, je penseroye bien que aisément, se treuvantz ces deux jeunes princes las et desnuez d'argent, elle pourroit facilement obtenir quelque bonne et notable récompense ; mais elle prétend le tout, à quoy je ne sçay comme elle pourra parvenir sans bien grandz troubles. Toutesfois je m'en rapporteray aux plus saiges, après luy avoir dict, pour mon debvoir, ce qu'il me semble convenir.

Elle m'a aussi parlé du contract qu'elle avoit faict avec mons^r de Toul, soubz le bon plaisir de sa sainteté et de vostre majesté ; afin que monseigneur le duc son filz, moyennant quelque récompense, eust le temporel dudit Toul, luy demeurant le spirituel entier ; et combien que l'évesque eust passé les escriptures nécessaires de son consentement, si est-ce que maintenant, ou il soit instigué du chapitre ou que luy-mesmes, pour se repentir, les sollicite à ce, il faict poursuytte contraire en la chambre impériale. Sy est-ce que si le contract ne passe avant, je tiens que les François, par voye de faict, y mettront la main, comme ilz ont jà commencé, et le mesmes à Metz et Verdung, et que, décédentz les évesques, ilz en feront et disposeront à leur voulenté ; à quoy il plaira à vostre majesté prendre considération pour y pourveoir, soit en complaisant à ladite dame, ou comme myeulx luy semblera, afin qu'il n'advienne pis.

Ladite dame a esté en grande peyne de ce que la royne mère avoit délibéré de venir à Nancy. Mais mons^r le cardinal de Lorraine, qui luy a confessé avoir procuré le comparrage du roy et de la royne-mère pour plus honorer la maison de Lorraine, a tant faict que l'on se contentera que le baptesme se face à Bar ; et encoires de ce n'est-elle hors de peyne, pour les persuasions que l'on luy faict que les enfans du feu duc Jehan-Frédérich de Saxe ayent jà levé six mille chevaulx, et que le rhygrave que je vidz audit Nancy, et depuis nous festoya en une sienne maison, soit passé en Allemaigne pour lever infante-

rye. Toutesfois, d'ailleurs, je n'ay nouvelles quelconques, ni d'autre mouvement en la Germanie, sinon de ce que les roys de Swède et de Dannemarche apperçoivent l'ung contre l'autre, et donne l'on à entendre à ladite dame que lesdits gens de guerre allemandz, de cheval et de pied, viendront à Bar, et le duc des Deux-Pontz¹ et l'ung des filz du palatin², pour se joindre aux grandes forces que l'on luy persuade venir, tant de cheval que de pied, du coustel de France audit baptesme, et que ce soit pour occuper la Lorraine, afin d'avoir le passage plus ouvert en la Germanie, et pour contraindre le duc son filz à chose que ne conviendrait, soit en ce de la religion, à la requeste de la noblesse dudit Lorraine corrompue, ou à aultre chose. Pour moi j'espère que la craincte sera plus grande que le mal: car, par gens que j'ay envoyé à la court de France, j'ay entendu que le v^e de ce mois le roy très-chrestien estoit encores à Troye et en devoit partir au xv^e pour Chalon en Champaigne, et dois là aller audit Bar, et n'y avoit gens de pied ny de cheval extraordinaires quelconques. Mais disoit-l'on tout communément que les gens de guerre ordinaires de la Champaigne auroient charge d'asseurer la personne du roy pendant qu'il y seroit, et que venant dois là au duché de Bourgongne comme ledit s^r roy a délibéré, ceulx dudit duché auroient la mesme charge, et ny plus ny moins ceulx du Lyonnois; estant délibéré ledit roy d'aller audit Lyonnois dois Bar, passant par ledit duché de Bourgongne. Que ce que se faisoit en court estoit de donner passetemps audit s^r roy de tournois, combatz de bastillons³ et autres semblables; que mons^r d'Aumale⁴, pour estre lieutenant de mons^r de Guyse⁵ au gouvernement de Champaigne, estoit en court

¹ Wolfgang, comte palatin. (Voir à l'année 1569.)

² Jean-Casimir, le second des filz de l'électeur Frédéric III, surnommé le Pieux, né le 8 mars 1543, et mort en janvier 1592, défenseur intrépide de la cause des réformés en Allemagne, en France et dans les Pays-Bas.

³ Tours en bois élevées contre les murs d'une ville dont on faisait le siège.

⁴ Voir tome III, pages 477, 612; tome IV, 192, 628; VI, 439.

⁵ Henri, duc de Joinville, qui prit le titre de duc de Guise à la mort de son père François, tué l'année précédente sous les murs d'Orléans.

en auctorité, et n'y estoient ny l'admiral Chastillon, ni le jadiz cardinal son frère, mais bien le s^r d'Andelot, et non en apparence de si grand extime que du passé; que le prince de Condé y entendoit au service des dames plus qu'en aultre chose, et assez froid en la religion des huguenotz, mais non encores retourné à la catholique; que la royne, à ces Pasques, auroit déclaré aux dames de sa court de vouloir d'oires en avant que l'on suyvit dans sa maison, sans contredict quelconque, l'ancienne et catholique religion, en laquelle ont vescu ses prédécesseurs et ceux du roy son filz; les requérant de s'y accommoder, et de se confesser et recepvoir le corps de Dieu, et assister aux offices de la saincte sepmaine et des Pasques; et que toutes s'y condescendirent, hormis une qui s'appelle madamoyselle de Noyon, à laquelle ladite royne fit sur-le-champ commandement de s'en aller en sa maison, et qu'ainsy il se fit : que seroit très-bon commencement s'il est vray et sy l'on chemine à la mesme suytte. A Lyon, les catholiques y sont pour le jour d'huy en plus grand nombre des troiz partz pour une que les huguenotz, mais lesdits huguenotz sont les principaulx et ceulx qui ont les forces en mains, et est apparent que sy le roy n'y vad, il y aura du désordre; mais que y allant, le tout se pourroit accommoder. Et me recommandant, etc..... De Besançon, ce XII d'april 1564.

CIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XI, 59 - 60.)

Besançon, 15 avril 1564.

Mons^r, je vous ay escript dernièrement le ix^e de ce mois, et j'en voye ce porteur à Florimont pour vous porter ceste et rapporter

ce que pourra estre là de vous pour moi. Depuis mes dernières, madame de Lorraine mère m'a icy envoyé son conseiller d'Amondans, dont il ne convient faire semblant. C'estoit pour m'avertir qu'elle avoit nouvelles que les princes de Weymars avoyent jà levé vi mille chevaux, et que le rhygrave estoit passé en Allemagne pour lever gens de pied, pour se trouver à Bar-le-Duc au temps que le roy très-chrestien y viendra, que, selon les advertissementz qu'elle avoit, y debvoit venir avec grand nombre de gens de cheval et de pied; et que aussi debvoit assister audict baptesme le duc des Deux-Ponts, le filz du palatin et aultres: sur quoy elle fendoit discours de desseyngz dangereulx que l'on pourroit avoir contre les estatz de son filz, et aussy pour le mal persuader en la religion. Et je voys souvent advenir que, par telz advertissementz et bien souvent peu fondez, on met ceste dame en peyne à mon regret. Je l'avertiz des nouvelles que j'avoie de France, que contiennent celles que je vous ay dernièrement escript, et que le roy de France n'a en Champaigne homme extraordinaire de guerre quelconque, ny entendz de nulle part du coustel d'Allemagne que jusques à oyres se soit faicte levée. Et à ce que j'entends freschement de France, il passera plus de xv jours avant que l'on voise à Bar, et si n'est l'on pas encoires du tout certain si l'on y ira ou non; et néantmoins j'ay escript comme elle a voulu, de sorte toutesfois que c'est comme de moy-mesmes, à mons^r le cardinal de Lorraine, luy représentant le danger de la religion, pour veoir si par ce boult il se pourroit persuader de procurer que l'on n'allast audict Bar. Je ne sçay de quel effect pourront estre mes lettres, ny en ay pas grand espoir; mais plustost que l'office que doibt faire le conte de Mansfeldt y pourroit faire effect. De tout cecy n'est pas besoing que vous faictes semblant, et souffit que vous l'entendez; vous priant que si vous entendez nouvelles de quelque levée que se face du coustel d'Allemagne, vous m'en veulliez advertir en diligence.

J'ay lettres de l'empereur et du vice-chancelier Seldt assez fresches, qui me sont venues par la voye de Flandres. Aussi en ay-je de ma-

dame la duchesse de Parme et de sa main propre ¹; mais je n'y voidz, grâce à Dieu, chose que me puisse donner probable conjecture de troubles. Bien m'escript sa majesté impériale que les rois de Danemarque et de Swède sont encores aux mesmes aigreurs, et que les électeurs et autres princes l'ont requis, et le roy des Romains, d'envoyer leurs députez à Rosthock à la Penthecouste prochaine, où plusieurs princes envoyeront aussi, pour procurer l'accord; dont il est bien que madicte dame la duchesse et vous aussy soyez advertiz pour le respect de l'autre négociation.

Ladicte dame duchesse a esté, depuis que vous ne l'avez veu, selon que m'a dict ledict d'Amondans, extrêmement malade à Denesvre, lieu de son douaire, où elle estoit allée, mais qu'à présent elle se porte mieulx, et que madame la princesse sa fille est rattaincte de la petite vérolle; tout cela serviroit d'excuse à qui ne se voudroit treuver pour quelque respect audict baptesme à Bar. L'on escript de France que l'accord des Anglois et François est fait, et que les François payeront cent et xx mille escuz ² et, ce moyennant, seront délivrez les hostages, demeurant la prétension de Calais en pied. L'on m'escript le mesme d'Angleterre, et aussi m'advertit-l'on que l'on a renouvelé l'édicte afin que les drapz d'Angleterre ne viennent en Flandres, jusques l'on ordonne aultre chose, et aussi l'édicte pour empescher la venue des vins de France.

L'on m'escript de Naples et de Venize que l'armée du Turcq ne viendra cette année, selon les nouvelles que l'on a de Constantinoble, et que toutesfoys l'on envoyoit xii^c soldats espagnols à la Goulette, et que don Sanche de Leyva les chargeoit sur les galères d'Espagne, et de chemin se debvoit faire accompagner de celles de Sicille et de la religion, pour après chercher les fustes que font dommages; et jà avoyent prins une galère et deux galiottes du duc de Florence.

¹ Nous n'avons point fait imprimer cette lettre, attendu son peu d'importance. Elle est datée de Bruxelles, le 4 avril, et se trouve dans le même XI^e volume des

Mémoires de Granvelle, pages 6 à 8

² Au lieu des cinq cent mille dont on étoit convenu au traité de Cateau-Cambrésis.

Le prince de Condé a esté extrêmement malade; mais il est hors de danger : vray est qu'il lui demeure ung bras en escharpe d'ung catharre dont l'on tient il ne se pourra si tost ayder. . . . Et me recommandant, etc. . . . De Besançon, ce xv d'apvril 1564.

CIV.

LE VICE-CHANCELIER SELD

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 61-63.)

Vienne, 15 avril 1564.

Reverendissime ac illustrissime princeps, domine observandissime.

Mitto Celsitudini vestræ recessus copiam qui nuper WORMATIÆ per deputatos factus est. Cujus summa (si Celsitudo vestra eam mavult cognoscere) hæc est :

Primo, ut ordinatio illa, quæ ad conservationem pacis publicæ ante aliquot annos est promulgata, in iis imperii circulis, in quibus nondum ad effectum est deducta, adhuc deducatur.

Deinde ut omnes status ac subditi imperii, sub pena refusionis damnorum et expensarum, astringantur ut unusquisque, in cujus ditione motus aliquis vel etiam suspitio armorum sese ostenderit, id si minus poterit compescere, saltem capitaneis circulorum vel Cæsareæ, aut regiæ majestati, significare teneatur.

Datur etiam Cæsareæ ac regiæ majestati facultas, ut possint hujus modi motus statim prohibere, eos qui conducuntur avocare, et capitaneos circulorum monere, ut primum armata manu resistent.

Tolluntur prolixæ illæ consultationes de ferendis auxiliis, quæ in prioribus ordinationibus exigebantur, ad evitandum ne (ut in pro-

verbio est) dum Romæ consulitur Saguntum oppugnetur. Atque ita capitaneis circulatorum datur facultas, ut ad quemcumque motum armorum auxilia tam suorum quam aliorum circulatorum ad proportionem simplicis, vel etiam, ubi opus fuerit, duplicis taxæ Romanæ, e vestigio et absque ulla prævia consultatione, colligere possint.

Injungitur circulis ut copias suas in hunc effectum paratas habeant, statimque delectum earumdem faciant.

Prohibetur omnis conductio militum in Germania, etiam quæ pro regibus exteris fieret, nisi accedat consensus capitaneorum circulatorum, et nisi præstetur fidejussoria cautio de indemnitate omnium statuum ac subditorum.

Postremo permittitur Cæsari, ut quamprimum communibus imperii expensis conducatur numerum 1500 equitum ad menses tres, vel etiam sex ubi opus fuerit, qui in omnem occasionem intenti sint, ita ut ubicumque motus aliquis, præsertim ex novissimorum tumultuum reliquiis, sese ostenderit, ipsi ad eum reipsa compescendum ac dissipandum sint parati.

Hæc omnia profecto non parum ad rem facere videntur, dummodo ubique vel saltem apud majorem partem statuum diligenter ac fideliter observentur : nam nisi adsit bona fides, frustranea erit omnis ordinatio.

Speramus autem quamplurimos adhuc imperii principes ac status superesse, qui nihil aliud quam publicam quietem desiderent. Quapropter etiamsi nonnulli, quos tamen paucos esse credimus, sint inquietiores, ii multitudine aliorum facile superabuntur.

Cæsar nunc in opere est omnia ea quæ prædicto modo conclusa sunt, ad effectum deducendi.

De comitiis celebrandis nihil adhuc apud nos conclusum, quamvis Cæsarea majestas illa penitus habeat in sua manu. Attamen existimo, si illa indicentur, id non facile ante tempus autumnale futurum.

De duce Erico Brunsvicensi variæ fuerunt deputatorum sententiæ. Quidam ex illis, præcipue qui de circulo Westphalico sunt, vehementer contra illum (neque id fortasse injuria) excanduerunt. Videtur

enim negocium ipsius tanto plus odii quam negocium Grumbachianum in se continere, quanto minus causæ habuit tumultum adeo periculosum in illis regionibus concitandi; præsertim cum id existimetur tumultui Grumbachiano, qui paulo post insecutus est, non parvam dedisse occasionem. Quapropter illum, non minus quam Grumbachianum, banno imperiali vel saltem aliis severis censuris feriendum putarunt.

Alii vero longe mitiora consilia protulere in medium. Cæsar, ex una parte, ne videretur esse rigidior quam consuetudo ipsius fert, ex alia vero, ne incideret in illam suspicionem quasi vellet amplecti illud veterum diciturum, *Dat veniam corvis, vexat censura columbos*, mediam hanc viam elegit, quam ipsi Erico mandaretur ut omnibus illis, qui per ipsum læsi essent, quamprimum satisfaceret, utque id ita factum esse, proxime futuris comitiis doceret, vel videret si in penas debitas incidisse, declarari. Interim ipse spatium habiturus est, vel interventu amicorum suorum vel quibuscunque aliis rationibus, ab hac molestia sese liberandi.

Grumbachium, sicut nonnulli odio plus quam vatiniano prosequuntur, ita rursus multi nec minimæ authoritatis proceres non omnino ad extremam desperationem redigendum censent. Quod ad meam personam attinet, plerumque mihi probantur consilia moderatiora, idque tanto magis in hoc casu, ubi video magnas expensas esse cum modico fructu faciendas. Habet enim Grumbachius ne palium quidem terræ quem possit amittere. Interim vero (nisi fallor), quemadmodum est vir vafer et astutus, facile patietur magnos apparatus contra ipsum fieri, ut tandem ubi senserit eos ex tædio (quemadmodum fit) refrigescere, ipse rursus ansam arripiat, insigne aliquod facinus cum omnium nostrum ludibrio perpetrandi.

Eidem Celsitudini vestræ me quam humillime commendo. Datum Viennæ, 15 apr. ann. 64.

Ej. Cels. v^{re} obsequentiss^{us}.

G. S. SELDIUS. D.

CV.

BREF DU PAPE PIE IV

A L'ARCHEVÊQUE DE MAYENCE,

AUTORISANT LA COMMUNION SOUS LES DEUX ESPÈCES DANS L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

(Mémoires de Granvelle, XIII, 127-128; XXI, 228-229.)

Rome, 16 avril 1564.

Venerabili Danieli¹, archiepiscopo Moguntino, sacri Romani imperii principi et electori.

Venerabilis frater, salutem, etc. Cum sacrosancta Tridentina synodus, in sessione de sacrificio missæ habita, referendum ad nos esse decreverit negotium, alias in eadem synodo propositum de usu sacri calicis, alicujus nationis vel regni populis concedendo, ut id nos consilium caperemus, quod animabus ipsum calicem petentium salutare futurum esse judicarem. Peracto consilio, charissimus in Christo filius noster, Ferdinandus, Romanorum imperator electus, insigni et perpetuo suo pietatis zelo adductus, re prius, sicut ad nos scripsit², communicata cum nonnullis præcipuis sacri Romani imperii prælatis ac principibus ecclesiasticis, et dilecto filio, nobili viro, Alberto, Baviaræ duce, genero suo, per litteras et per oratorem suum diligentissime nobis exposuit ingens evidensque periculum, quod in provinciis inclitæ nationis Germaniæ, et aliis regnis ac dominiis suis imminet religioni catholicæ, ne ibi penitus extinguatur, propterea quod illæ catholicorum reliquiæ, tanto desiderio communicandi sub

¹ Daniel, baron de Hombourg, archevêque et électeur. (Voir tome V, p. 392.)

² Les lettres de l'empereur sont du 14 février précédent, et rappellent les es-

pérances que lui avaient données à ce sujet les cardinaux Moron et de Lorraine dans une entrevue à Inspruck. (Voir aussi t. I, p. xxxvii.)

utraque specie teneantur, ut non pauci jam ad hæreticos sese ob eam ipsam causam contulerint, a quibus catholicæ fidei veritatem abjurare coacti sint, et de cæteris, nisi calicis hujus usus ipsis concedatur, magnopere ne idem faciant, atque ita omnes ab ecclesia recedant verendum sit. Itaque vehementer nos oravit, obsecravit et institit, suo et ipsius ducis Baviaræ nomine, ut tot Germanicæ nationis et regnorum ac provinciarum suarum populis opitulari, pro concessa nobis a Deo potestate, vellemus; qua eadem de re idem Baviaræ dux, princeps non genere magis quam pietate insignis ac nobilis, per oratorem ipse quoque, et per litteras diligentissime nobiscum egit, multique præterea doctrina, religione, prudentiaque præstantes viri nos hortati sunt. Commota fuerunt ac debuerunt, et penitus concussa viscera nostra dolore quodam intimo, postquam de tot animarum jactura, pro quibus Christus, Dominus noster, pretiosissimum suum sanguinem in ara crucis effudit, et de tanto ac tam manifesto discrimine, quod catholicorum reliquiis in illa nobilissima natione et dictis regnis ac dominiis impendet, et tam piorum principum et aliorum gravium virorum testimonio cognovimus. Huic igitur periculo quod proponitur, pro pastoralis officio, cupientes obviam ire et multorum infirmitati paternæ charitatis visceribus subvenire, ne unquam de nobis dici possit tot pereuntes animas a nobis neglectas fuisse, et non fecisse nos quidquid potuerimus, ut nutantes confirmaremus, lapsos erigeremus, errantes in salutis viam reduceremus, de fraternitatis tuæ zelo, diligentia et circumspectione confisi, si ita esse et saluti animarum expediri cognoveris, in quo conscientiam tuam oneramus, tibi et iis qui maturo rectoque judicio subdelegabuntur a te, tenore præsentium, de potestatis apostolicæ plenitudine facultatem damus atque concedimus eligendi et deputandi catholicos sacerdotes, qui in provincia tua, exceptis partibus in quibus charissimus in Domino filius noster, Philippus, Hispaniarum rex catholicus, temporale dominium, possessionem aut aliquod jus habeat, utramque speciem, decenti ordine servato et omni offensione vitata quæ oriri posset, inter communicantes sub utraque et sub una tantum specie ministrare

possint, illam ex devotionis fervore petentibus, dummodo ii, qui illam petierint, cum sancta Romana ecclesia communionem habeant, et cum cæteris in rebus fidem ejus, doctrinamque sequantur, tum hæc quoque confiteantur, profiteantur et credant in sanctissimo Eucharistiæ sacramento, tam sub una quam sub utraque specie, verum et integrum Christi corpus esse; nec Romanam ecclesiam errasse aut errare, quæ, exceptis duntaxat sacerdotibus celebrantibus, cæteros, tam clericos quam laicos, sub specie tantum panis communicat, et præterea contriti et confessi, munere sacramentalis absolutionis accepto, ad ipsam sub utraque specie communionem sumendam accedant. Ut vero etiam lapsis, si ad gremium matris ecclesiæ redire voluerint, remisso rigore canonum, consulamus, permittimus, ut si vere et ex animo resipiscant, erroresque et hæreses in quibus fuerint, apud te vel subdelegatos a te detestentur, abjuratio eis secreta sufficiat, injuncta tamen eis pœnitentia salutari; nisi magis eam abjurationem publice fieri expedire, tibi ipsi, sive subdelegatis visum fuerit, quod arbitrio vestro relinquimus, atque ita ab omnibus pœnis, censuris et sententiis, in quas propter hæresis crimen incurrerint, absoluti et fidelium unitati ac sacramentis ecclesiæ restituti, ipsi quoque ad communionem sub utraque specie admitti possint. Illud paternitatem tuam monemus et diligenter curare volumus, ac mandamus ut confessores et sacerdotes, a te illisve, quibus tu hanc potestatem subdelegabis, eligendi et deputandi, in concionibus et hortationibus suis sedulo populum sub utraque specie communicatum doceant, adhortentur ac moneant integrum Christum, sicut diximus, tam sub una quam sub utraque specie contineri fideliter credat, confiteatur ac teneat. Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die XVI aprilis M. D. LXIII, pontificatus nostri anno quinto.

CVI.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS DE ZVICHEM

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 72.)

Bruxelles, 17 avril 1564.

Monseigneur, vostre illustrissime seigneurie aura entendu par mes dernières. les termes où les affaires se retreuvoient alors, et depuis n'ay eu grande matière ne opportunité d'adresser seurement mes lettres. A celles-ci j'ay faict joindre copie de l'édict d'Angleterre¹, sur lequel les marchans et ceulx de la ville d'Anvers ont faict grandes exclamations, voyans que les Anglois se retirent dudit Anvers, et que les draps dudit Angleterre se transportent à Embden, et que d'aulture part ilz craignent que en Angleterre l'on mettra la main sur les basteaulx et marchandises qui se mènent vers Ponant, si par tempeste ou aulture nécessité ilz fussent contrainctz prendre port en Angleterre, ores qu'ilz ne y voulsissent riens descharger, dont son alteze trouva en conseil mander à tous qui estoient jà pretz de faire voile, qu'ilz ne bougeassent jusques à aulture ordonnance; et insistent lesdits d'Anvers fort que la deffense de par deçà de n'amener draps d'Angleterre soit révoquée: et Dieu sçait comment l'on deschisre ceulx à qui ilz veullent imputer ceste deffense. Toutesfois son alteze n'a encoires riens voulsu résoldre, et tiens que à ce jourd'hui ou demain elle fera rassembler le conseil pour y adviser.

Noz estatz de Brabant ne sont encoires de retour. Les seigneurs pressent fort d'essayer, par communication des Estatz généraulx, cher-

¹ Cet édit, relatif au commerce avec les Pays-Bas, est daté du château de Windsor, le 1^{er} avril 1564. (*Mémoires de Granvelle*, XI, 73.)

cer quelques moiens pour fournir aux charges du pays et, à ce que je puis sentir, son alteze le commenche mienlx à gouster, combien que de ma part je ne laisse point de représenter les difficultés que je y treuve. Mais l'on l'a assuré tant à l'encontre, qu'elle y preste l'oreille, et ne tiegnent plus ceulx des finances si fermes sur ceey comme autrefois; mais je tiens que riens ne se fera sans advertir sa majesté : mais ce pendant l'accord de l'entretienement des garnisons se diffère.

Je suis esté fort aise d'avoir entendu par mons^r le prévost d'Aire que vostre illustrissime seigneurie estoit arrivé en aussi bonne prospérité à Besançon, en sa patrie et maison, et le surplus qu'il m'a déclaré du passaige de Lorraine.

Ceulx de Liège ont à la fin achevé et faict l'élection du s^r de Groesbecke¹ pour leur nouveau évesque. Dieu veuille que le pensionnaire ne deviegne passionnaire. A tant, etc.

CVII.

LE PRÉVOT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 26-28.)

Bruxelles, 17 avril 1564.

Monseigneur. . . . Il ne se dit rien icy sinon que l'on est en opinion que vostre seigneurie ne doibt retourner, ou si elle revient que chascun se retirera chez soy; mais maintenant l'on entend tenir icy

¹ Gérard de Grosbeck, originaire du duché de Gueldres, auparavant doyen de Saint-Lambert et abbé de Stablo, succéda

à l'évêque Robert de Berghes, dans la première quinzaine d'avril. (Voir ci-devant, page 2.)

ferme résidence, aiant le prince miz ordre à ses affaires, qu'est icy revenu le x^e, seul, avec son train.

Le conte de Horne, qui a mandé sa femme¹, y est avec son frère² et le conte d'Hoogstraete.

Le premier conseil depuis Pasques fust ledict x^e, où fut monsieur d'Egmont. Montigny s'est fort enquiz quel est vostre revenu et s'il vient à quarante mil florins.

L'évesque de Mandez³ dit à quelc'un, le xv du passé, estant à la Fère, que l'on tenoit en France que vostre parlement estoit par exprès commandement de sa majesté, et que monsieur vostre frère seroit en sa mauvaïse grâce comme en celle du roy de France, pour ce qu'il n'auroit tenu à luy de mectre ces deux princes en guerre, et que l'on tenoit pour certain en la court de France que vostre seigneurie se retiroit pour tout. . . .

L'on est fort après l'union⁴, et disent ces seigneurs qu'elle sera profitable, gaignans leur teste ; et je veoy que toutes les provinces y accoustent⁵, véans que Brabant ne donne rien et que depuis la disjunction ilz sont travaillez de deux ou trois aydes. Si Flandres y vient, aussy fera Hollande, nonobstant que Cornet ait remonstré l'auctorité que Brabant prend sur les aultres, et qu'elle désire les attirer pour ne soubstenir sculle la mauvaïse grâce du roy ; qu'ilz ordonnent présens, récompenses et vacations sans le demander aux aultres que touteffois y doibvent contribuer : mais tout cela ne les meut tant comme que les estats de Brabant eschappent à si bon marchief, et qu'ilz osent parler.

Je veoy les affaires des aydes fort reculez pour cela d'Angleterre. Et dient ceux d'Hollande que, accordant la novennale, leur fust promiz que la navigation leur seroit tenue libre pour négotier en Angle-

¹ Amélie, comtesse de Meurs Devenue veuve et sans enfants, en 1568, elle se remaria à Adolphe, comte de Neunaar, et mourut en 1600. — ² Roger de Montmorency, abbé de Saint-Wast d'Arras.

³ Nicolas Dangu.

⁴ La rénnion des états provinciaux en une assemblée unique.

⁵ Écoutez.

terre et Ostlande, ce qu'ilz ne peuvent, ny avec seurté aller aux pesches des harengz, qu'est maintenant la vraie saison, et qu'il faut qu'ilz prennent en mer ce qu'ilz doibvent donner au roy; et s'ilz n'y peuvent aller seurement, que mal sçauront-ilz tenir leurs gens de faire quelque folie.

Je treuve que le président n'a bonne opinion d'Armenteros, craignant qu'il soit double et qu'il faict de mauvais offices. Aussi me dit-il que quant ores l'empereur ayt rescript à son alteze le contentement que sa majesté avoit recen, aiant entendu des lettres d'elle la cause de vostre partement, que toutefois il n'y avoit faulte de gens qui vouloient persuader à sa majesté que c'estoit par commandement du roy, et que l'on leur asseuroit ainsi du costel d'Espagne et de par deçà. De ce que ledict président se torment, et comme il est pusillanime, je me doute qu'il en sera plus craintif, et Bave est de mon opinion, et s'en plaint fort.

L'on dit que le pape accorde aux Allemans calice et *matrimonium presbyterorum*. Que si se faict, engendrera une très-grande altération icy et ailleurs, et en seront les sectaires fort animez et insolentz. . . .

Mardi dernier s'est faite l'élection de monseigneur de Groesbeque à Liége. . . . Il désire fort l'adsistance de vostre Ill^{me} seigneurie et avec bonne raison : certes, il mérite d'estre adsisté. Et puisqu'il est chargé de si grosse pension, et en lieu mal seur, pour les mauvais voisins qu'il at à deux costelz, sa sainteté at occasion de le traicter gratuitement, mesmes vivant celluy qui a païé les droictz pour faire différer l'annate soubz caution, comme si ce fust par coadjutorerie. Et si vostre illustrissime seigneurie faict recommander son affaire par sa majesté et son alteze, elle fera beaucoup pour luy. Si durant la poursuite l'on pouloit obtenir ung bref pour le faire consacrer, ce seroit son bien, car il seroit ce pendant excusé de beaucoup de deppens.

L'on m'advertit que le marquis de Berghes n'at oblié de mettre en avant plusieurs cautèles pour différer et empescher la négociation de Liége¹, et plus que l'on n'heust jamais sceu croire, et qu'il n'en at

¹ Pour le choix d'un évêque?

en guères d'honneur vers les gens de bien, et qu'il a esté forcé luy donner satisfaction en plusieurs endroictz, pour ne donner ultérieure occasion à différer ladicte négociation. Il taschoit fort que la noblesse y fust appellée avant rien commencer. Mais les eschevins sont estez saiges et ne l'ont volu permectre jusque le principal acte fust achevé. Et tout cecy se practiquoit par luy et le comte de Hornes, pour avancer le frère du prince d'Orange. Je me doubte que les pactions qu'il a faict maintenant à volonté luy poulront cy-après estre remises en compte et faire rescinder plus tost le contract. . . .

CVIII.

LE PRÉVOT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 29-31.)

Bruxelles, 18 avril 1564.

Monseigneur, depuis mes lettres escriptes, m'est venu trouver Elbertus, que m'a compté comme estant hier au disner avec M^r de Hornes, fust apporté un paquet cacheté de voz armes, inscript à icelluy seigneur, et là dedans aultres paquetz cachetez et supscriptz de mesmes, dont il fust esbahi; et ouvrant une missive il cognut incontinent qu'il y avoit de la bliterie¹, pour ce que la souscription n'avoit point de nom, et estoit ainsi : « Par un vray zélateur de la
« foy, prest pour voz et tous messieurs de l'ordre, à répandre son
« sang, » et luy prioit de point ouvrir les aultres paquetz en présence de quelc'un, et fusse son secrétaire, mais la lire à part et en secret. Quoy véant, le conte dt qu'il cognoissoit bien que cela venoit

¹ (Duperie.)

de quelque hérétique, et qu'il ne trouveroit en luy ou en ses confrères ce qu'il pensoit, veoir, s'il l'avoit en mains, qu'il le traicteroit de telle sorte que chascun cognoistroit qu'il estoit bon catholicque; et dit qu'il vouloit délivrer lesdicts paquetz à Madame, priant le docteur Elbertus d'annoter de sa main l'heure et le lieu qu'il les avoit receu, ce qu'il feict. Et fust le messaigier interrogué diligemment de qui il les avoit heu, qui dit qu'il ne le cognoissoit, mais bien l'avoit-on asseuré qu'il auroit ung dalre¹, qu'estoit miz dessus pour le port. J'ay demandé à monsieur le président s'il n'en avoit rien entendu, il m'a dict que non, bien que devant disner il a veu monsieur de Hornes vers Madame. Encores ce soir, tard, au retour du conseil, n'en at rien entendu ledict sieur président. Par telz moiens poulront ces seigneurs cognoistre le peu de prouffit que le public reçoit de ces partialitez, que desplaisent aux bons et donnent espoir aux mauvais d'en mieulx valoir.

Il y a icy ceux d'Hollande et une partie de Flandres; ceux de Geldres sont venuz en grand nombre pour les affaires de leur pays, et entendans l'absence de vostre seigneurie vouloient différer leur venue. Mais ilz sont estez conseillez de venir par leur gouverneur, qui les traicta hier soir, où se trouvèrent le prince et ledict conte de Hornes. Si ne passa la feste sans bien boire.

Le président Viglius tient bon quant aux draps d'Angleterre; mais ceux d'Anvers l'ont merveilleusement pressé, [disant] que ilz se mutineront si l'on ne faict ce qu'ilz veulent. Je crains fort que ledict Viglius ne se lesse abattre, et M. de Berghe ne faudra d'y donner la main, pour complaire à ceux d'Anvers, et à Assonleville aussi avec son beau-père.

P. S. Monseigneur, M. le président m'a dit ce soir, 18 de ce mois, que Armenteros ne vat le bon chemin, et qu'il s'apperceoit qu'il faict fleschir son alteze; qu'il adhère aux seigneurs, et qu'il a dit dimanche au disner chez Hopperus, *ipso audiente*, que vostre illustrissime seigneurie ne reviendra point; et pense ledict président que c'est luy

¹ (Thaler, écu.)

qui l'at escript en la court de l'empereur. Le doyen de St-Goule m'a dit avoir entendu que les seigneurs se font fort de, chascun en son gouvernement, faire donner par les provinces à madame de Parme tant qu'elle en rapportera, y faisant une visite, deux fois xxv mil escuz, moiennant qu'elle empesche vostre retour. Aussi Armenteros prend grand peine d'exhaulcer Molineus¹, qui courre vers chascun des seigneurs. Il dit qu'il at fort bon esprit, may qu'il ne se fault fier aux Frisons. Je croy qu'ilz aimeroient mieulx Renard, qui faict ce qu'il peult pour se redresser. Et m'a prié Viron d'advertyr vostre illustrissime seigneurie que Castellanos s'est logé près dudict Renard, tenant continuelle communication avec luy et les seigneurs, que Viron pense estre soubz la faveur de Erasso, et que partant il seroit bien que le roy feict rappeler ledict glorieulx, que gaigne bon marchié ses troys escuz le jour. Vostre illustrissime seigneurie en sçaura bien faire. Il me feroit mal si son alteze se lessit endormir, et, ad ce que je veoy, Armenteros vat ce chemin. Je ne fauldray de temps à aultre sçavoir du président ce que passe et le faire entendre à vostre illustrissime seigneurie.

¹ Ce juriconsulte, ancien précepteur du marquis de Berghes, était du conseil intime de la duchesse de Parme. Morillon avait de lui une fort mauvaise opinion,

disant, « qu'il ne lui donneroit pas même « une rave cuite. » (*Lettres*, tome III, mars 1566.)

CIX.

EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II.

(Mémoires de Granvelle, XI, 92-99.)

Besançon, á 18 de abril 1564.

Con la ocasion del passage de M. de Chantonay my hermano por Flándes para venir á estas partes, no habiendo parecido bien que tomasse el camino drecho d'España por las causas que á V. M. escriví, y no habiendo yo en muchos años visto á Madama de Granvela mi madre, ny estas tierras en 19, y ofreciéndose ocasion de ver juntos á mis hermanos con nuestra madre, sin lo qual mal podíamos acabar

TRADUCTION.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A PHILIPPE II.

Besançon, 18 avril 1564.

... Le passage de M. de Chantonay, mon frère, par la Flandre, pour se rendre dans cette province (de Bourgogne), vu les inconvénients qu'offrait la route ordinaire d'Espagne, ainsi que j'en ai prévenu dans le temps votre majesté; une longue séparation de M^{me} de Granvelle, ma mère, que je n'avais point vue, non plus que mon pays natal, depuis dix-neuf ans¹; l'occasion favorable qui se présentait de me trouver réuni à mes frères, circonstance indispensable pour le règlement final de nos arrangements de famille, et qui plus tard ne se serait probablement jamais reproduite, attendu l'âge avancé de ma mère et le départ de M. de Chantonay

¹ Granvelle n'avait que six ans lorsqu'il quitta Besançon et la Franche-Comté, en 1523, et il n'y reparut que pour peu de semaines seulement, en 1545.

el repartimiento de la poca hacienda que en estos estados tienen mis hermanos, y que esta junta no sé quando se podrá mas hazer, siendo la madre vieja y yendo Chantonay á lo á que V. M. le llama, supliqué á S. A. me diesse licencia de hazer este viage de Borgoña, pues ny havia en los vezinos cosa que diesse sombra de rumor de momento, ny menos de prejuzio á los estados de V. M.; y serviria tambien esta mi salida con este color, para que aquellos señores alterados viniessen de mejor gana á lo que V. M. les mandava de bolver al consejo, y quizá holgarian de en mi ausencia gustar de expedientes para remedio de las cosas que por mi presencia aborrecian. Y con esto me dió S. A. licencia de hazer este viage, y me ofreció de con la primera ocasion escribirlo muy particularmente á V. M. que confio se contentará de lo que he hecho, pues en ello pienso tambien hazerle servicio, que á este fin caminan todas mis acciones.

Mi viage ha sido por Nansi, donde me han recebido la señora duquesa madre y el duque su hijo muy bien; mas dióme el dia de mi

TRADUCTION.

pour les lieux où la volonté de votre majesté l'appelle; tous ces motifs réunis m'ont déterminé à supplier son altesse de m'accorder la permission de faire un voyage en Bourgogne, d'autant plus qu'il ne se passait rien chez les voisins qui pût faire appréhender quelque mouvement sérieux et préjudiciable aux intérêts de votre majesté dans les Pays-Bas. J'ai considéré aussi que mon absence, justifiée par de telles raisons, aurait en outre cette utilité que les seigneurs mécontents obéiraient de meilleure grâce à l'ordre émané de votre majesté de rentrer au conseil, et qu'ils se décideraient peut-être volontiers, dans le but de remédier à la situation actuelle des affaires, à l'emploi de moyens que ma présence leur eût rendus odieux. Cédant à mes instances ainsi motivées, son altesse m'a autorisé à faire ce voyage, et m'a offert en même temps d'en donner au plus tôt avis à votre majesté, qui daignera, je l'espère, approuver ce que j'ai fait, puisqu'en cela je me suis encore proposé pour but les intérêts de son service, fin dernière de toutes les actions de ma vie.

J'ai passé par Nancy, où la duchesse mère et le duc, son fils, m'ont fait le meilleur accueil; néanmoins, le jour de mon départ au matin, la duchesse s'est

partida á la mañana la dicha señora duquesa madre muy grandes quejas por parescerle que V. M. la desampara y que despues de la partida de V. M. de Gante no havia recebido mas de quatro ó cinco cartas suyas, y estas con sus criados embiados á mucha costa, y las cartas, como ella me dezia, cortas y secas, y que esto le dañava mucho á su reputacion, y para llevar los negocios de Lorrena adelante, que como le parece tocan tanto á V. M. por ser vezinos y raya de Alemaña; y estava medio desesperada y para desampararlo todo, y se me quexó muy de veras de que le hayan quitado el castillo de Tortona, de que devia gozar por su doario, sin haverle dado V. M. otro lugar y casa á do se pudiesse acoger saliendo de Lorrena. Tambien se quexava de que á V. M. no le huviesse parecido bien pagarle una guardia por seguridad de su persona y por autorizarla en su gobierno, encargándome con mucha instancia que escribiesse á V. M. para que le diessen el mensual que se toma en Tortona, pues pretende aquel lugar durante su vida dever ser absolutamente suyo.

TRADUCTION.

répandue devant moi en plaintes amères contre votre majesté, lui reprochant de l'abandonner tout à fait, de ne lui avoir point écrit depuis son départ de Gand, que quatre ou cinq lettres apportées par des valets dépêchés à grands frais, et toutes excessivement brèves et sèches, à ce qu'elle me disait; qu'une telle manière d'agir à son égard faisait grand tort à sa considération et aux intérêts des affaires de Lorraine, qui lui paraissent étroitement liées à celles de votre majesté, à raison de la situation de ce duché, limitrophe de l'Allemagne. En un mot, elle semblait à moitié désespérée et prête à renoncer à tout. Elle s'est plainte ensuite avec beaucoup d'amertume qu'on l'eût privée du château de Tortone, qui lui était assigné pour son douaire, et cela sans lui donner une autre habitation où elle pût se retirer en quittant la Lorraine; elle a reproché de même à votre majesté de n'avoir pas jugé à propos de solder une garde pour la sûreté de sa personne et pour donner du relief à son autorité, me recommandant très-instamment d'écrire à votre majesté pour obtenir qu'on lui cédât le *mensuel* qui se paye à Tortone: car elle prétend que ce lieu et ses produits doivent être siens pendant le reste de sa vie. J'ai cherché à la consoler en l'assurant, dans les termes les plus

Consoléla asegurándola mucho de la voluntad que V. M. le tiene, y de lo que yo siempre desto havia conocido, que el estar lexos, y otras ocupaciones estorbavan estos oficios que parecian mas de ceremonia; que el haver tomado el castillo havia sido por asegurarle el lugar, y que el mensual servia para el sueldo de la gente, que por la necesidad de aquel estado no havia de donde suplir; que lo que me dezia lo escribiria todavía á V. M., la qual, si será servida, me podrá mandar responder por Gonçalo Perez lo que le pareciere; y porque V. M. vea que tiene á pechos esto del mensual, me lo ha mandado acordar por cartas del baron de Bolweiler, de quien confia agora mucho, con añadir que el mensual de Tortona pagaria la guardia que tuviesse menester cada vez que huviesse causa para tenerla. El miedo que tiene de la venida de los Franceses á Bar es grandíssimo; hésele quitado quanto he podido, porque á la verdad no veo las cosas dispuestas de manera que me pueda imaginar que haya de succeder agora lo que ella sospecha y teme; y sobre la embaxada del conde

TRADUCTION.

formels, des bonnes dispositions de votre majesté à son égard, dispositions que j'avais été constamment dans le cas de reconnaître; ajoutant que la distance et vos graves occupations, sire, vous avaient fait perdre de vue l'accomplissement à son égard de ces actes de courtoisie; que l'occupation du château avait eu pour but de lui en assurer la possession; que le mensuel était affecté à la solde des gens de guerre, les embarras financiers de l'état (de Milan) ne laissant aucune autre ressource disponible pour faire face à cette dépense. J'ai terminé en l'assurant que je ferais part de toutes ses réclamations à votre majesté, qui pourra ordonner à Gonzalo Perez de me transmettre sa réponse. Pour lui prouver combien la duchesse a l'affaire du mensuel à cœur, je dois ajouter qu'elle a chargé le baron de Bolwiller, en qui elle a maintenant une grande confiance, de me la rappeler dans ses lettres, et que, selon elle, ce mensuel de Tortone servirait à payer la garde qu'elle mettrait sur pied toutes les fois qu'il en serait besoin.

Elle redoute beaucoup de voir le roi de France arriver à Bar. J'ai cherché à la rassurer autant que possible, parce que, dans le fait, je ne vois rien, pour le moment, qui puisse légitimer une crainte semblable. Quant à la mission du comte

de Mansfeld passé con ella lo que V. M. podrá ver por la copia de la carta que á madama de Parma he escripto, que embio al dicho secretario Gonçalo Perez, mas no aprovechó tanto todo lo que yo le pude dezir, que cinco dias despues de mi llegada á este lugar no llegasse aquí su consegero d'Amondans, que me embió expresso por unas nuevas que havia tenido de Alemaña de seys mil cavallos levantados ya, y infantería que el reyngraf tenia en pié para venir á Bar, ha-ziéndome mucha instancia que yo, como de mio, escriviesse al cardenal de Lorraine para que estorvasse la yda de la corte de Francia al dicho Bar, de la qual dezia ser el dicho cardenal de Lorraine solo el author, aunque él lo niega; y huve de escribir al dicho cardenal, conforme á la copia que tambien embio al dicho Gonçalo Perez, y juntamente escriví á don Frances d'Alava para avisarle de lo que pasava y prevenirle, y de lo que le escriví embio tambien copia; mas yo no pienso que lo que he escripto al cardenal pueda servir, ny que él sea parte para estorvar la yda á Bar, siendo ya todo encaminado házia

TRADUCTION.

de Mansfeld, je lui ai dit ce que votre majesté pourra voir par la copie de ma lettre à madame de Parme, copie que j'adresse à Gonzalo Perez. Je n'ai pu toutefois réussir tellement à la tranquilliser que, cinq jours après mon arrivée à Besançon, je n'aie vu arriver ici son conseiller d'Amondans, qu'elle m'envoyait exprès à l'occasion de nouvelles reçues d'Allemagne, par lesquelles on la prévient d'une levée de six mille chevaux déjà faite, et d'un rassemblement de troupes de pied que le rhingrave tenait prêtes pour venir à Bar. En même temps elle insistait beaucoup auprès de moi pour m'engager à écrire comme de mon propre mouvement au cardinal de Lorraine, et le prier de faire avorter ce projet de voyage de la cour de France à Bar; projet qu'elle attribue à ce prélat seul, qui s'en défend néanmoins. J'ai dû lui écrire en conséquence, et j'envoie copie de ma lettre à Gonzalo Perez en même temps que celle d'une autre, par moi adressée à don François d'Alava, pour le prévenir de tous ces incidents. Néanmoins, je ne fonde pas grand espoir sur l'effet de ma lettre au cardinal, et ne crois guère qu'il ait le pouvoir d'empêcher le voyage de Bar, dont les apprêts essentiels sont terminés; mais il a bien fallu donner satisfaction à son altesse.

allá y los aparejos hechos; pero ha sido menester dar á S. A. en esto satisfaction Es ayre el miedo que ponen á la dicha duquesa desta gente que le persuaden que se levanta en Alemaña, de donde tengo avisos muy frescos y de muchas partes, todos conformes, tales que espero que por este año havrá poco que temer de allí; el mayor miedo que yo tengo es que el mostralle tan grande la duquesa y declararle en tantas partes ocho ú nueve meses ha, sea causa para abrir los ojos á los mesmos Franceses, que le tienen harto mala voluntad, y especialmente la reyna madre que querria que su hija lo pudiesse allí todo y los que cabe ella pusiesse, y no la dicha duquesa madre

A mi partida de Flándes todas cosas estavan harto en los mesmos términos que quando postreramente escriví á V. M. Con los de Brabante se estava en los mesmos embaraços, queriendo los abades aquellas condiciones para atar las manos á V. M.; y no sale esto dellos solos, que hartas vezes me ha dicho el obispo de Tornay, que se hallava presente á mi partida, que quando los prelados estavan en buena disposicion, comunicando despues con los nobles quedavan

TRADUCTION.

Rien de plus puéril que les craintes inspirées à la duchesse au sujet de ces prétendues levées de troupes en Allemagne; car des nouvelles récentes de ce pays, lesquelles concordent parfaitement avec des avis émanés d'une autre source, me donnent tout lieu d'espérer qu'il y aura peu à craindre de cette armée. Je redoute bien plus que ces vives appréhensions de la duchesse, qu'elle laisse entrevoir partout depuis huit ou neuf mois, n'ouvrent les yeux aux Français déjà assez mal disposés à son égard, principalement la reine mère, qui voudrait enlever toute espèce d'autorité à la duchesse (que son fils entoure de toutes sortes de respects), pour la reporter sur sa fille et sur ceux qu'elle placerait près d'elle.

Lors de mon départ de Flandre, les affaires en étaient absolument aux mêmes termes qu'à l'époque où j'ai écrit pour la dernière fois à votre majesté. Les mêmes difficultés existaient avec les états de Brabant, les abbés persistant à imposer leurs conditions pour lier les mains à l'autorité royale. A vrai dire, de pareilles exigences ne viennent point d'eux seuls, car j'ai entendu souvent affirmer à l'évêque

rebueitos, y me mostrava gran sentimiento dello. Las villas se licenciavan para yr á acomodar sus opiniones, y los del tercer miembro de Brusselas quedavan tan obstinados como nunca; bien se havia con el primero y segundo tomado algun expediente, mas con tanta ventaja dellos que no podian dexar de aceptarlo; ny veo otro remedio sino de algun dia viniendo V. M. (pues su venida cada dia se conoce ser mas necessaria) cassar y anular, quando el tiempo sea á propósito, quanto con violencia y extorsion y por malos términos havrán obtenido de V. M., y servirse V. M. del tiempo como hazen ellos, y como han sido forçados hazerlo otros sus predecesores. Lo malo es, demas que quedan consumidas las ayudas sin provecho de V. M. ny de los estados, por los intereses que lo han comido todo á causa de los de Brabante, que tarda la concession de la ayuda de las guarniciones, lo qual me pone en harto miedo de que pueda suceder algun enbaraço, y V. M. se acordará de lo que le he escripto en esto; y si de dentro no hay bullicio, de los vezinos ogaño veo poco de que temer.

TRADUCTION.

de Tournay¹, présent à mon départ, que lorsque ces prélats étaient bien disposés, il suffisait d'un seul moment d'entretien avec les seigneurs pour opérer un revirement complet dans leurs idées : circonstance qui lui causait une peine extrême. Les députés des villes prenaient congé pour aller se concerter au sujet de leurs votes, et ceux du tiers-membre de Bruxelles persévéraient plus que jamais dans l'ancienne obstination. On avait trouvé, il est vrai, quelque expédient pour trancher la difficulté avec le premier et le second membre, mais dans des termes si avantageux pour l'un et l'autre, qu'ils ne pouvaient se dispenser d'y donner les mains. Je ne vois aucun remède à un pareil état de choses, si ce n'est que votre majesté, lorsqu'elle viendra dans ce pays (et chaque jour on reconnaît mieux la nécessité de ce voyage), ne casse et annule en temps opportun tout ce qu'on aura précédemment obtenu d'elle par violence, extorsion et autres mauvais

¹ Charles de Croy, fils de Henry, comte de Porcian et de Charlotte de Châteaubriant, mort en décembre 1564.

Lo de Liege va muy adelante, y espero que brevemente ternemos allí obispo, y aun que será bueno

Lo de la religion va todavía assí como lo he escripto, y la floxedad del margrave es muy grande, como lo havrá visto V. M. en lo de Boasio; y en Breda no va bien, no creo que de voluntad del príncipe, mas la conversacion de los Alemanes tan continua en su casa no aprovecha nada, y me han querido algunos poner sospecha del clérigo que bautizó la niña, mas desto no sé cosa ninguna con fundamento.

Entendí allá que Moron estava con V. M.; él es movedor de cosas

TRADUCTION.

moyens, profitant du moment, comme les autres le font pour leur propre compte, et comme ses prédécesseurs ont été dans l'obligation de le faire. Ce qu'il y a de fâcheux, indépendamment de ce que les aides ont été dépensées sans aucun profit pour votre majesté ni pour les Pays-Bas, à cause des intérêts qui ont tout dévoré, c'est le retard apporté par les états de Brabant à la concession du subside destiné aux garnisons : cette circonstance me fait redouter sérieusement quelque embarras pour l'avenir, et votre majesté peut se rappeler ce que je lui ai écrit à ce sujet; toutefois, s'il ne survient pas de troubles à l'intérieur, je ne crois pas que nos voisins puissent nous inspirer, cette année, des craintes bien sérieuses.

L'affaire de Liège marche bien, et j'espère que nous y aurons bientôt un évêque, et qu'il sera bon

Les affaires de la religion en sont toujours au même point, et votre majesté aura pu apprécier, dans le procès de Boasius, la faiblesse du margrave¹. Les choses ne vont guère mieux à Bréda, non qu'il y ait mauvaise intention réelle de la part du prince²; mais ses rapports continuels avec les Allemands qui fréquentent sa maison ne sauraient produire de bons effets. A ce propos, quelques personnes ont cherché à m'inspirer des soupçons au sujet du prêtre qui a baptisé la fille du prince; mais je n'ai à cet égard aucun renseignement bien positif.

J'ai appris en Flandre que Moron était présentement à la cour de votre majesté³. Cet homme se plaît à répandre des bruits dangereux; se trouvant der-

¹ D'Anvers. — ² D'Orange. — ³ Voir ci-devant, pages 66, 67, et tome VI, page 12.

muy peligrosas, y quando me balló en Malines á la Pascua procuró de persuadirme que el emperador y el rey de Romanos tenían levantado ejército para invadir los Estados Baxos, y que él havia passado por la mesma gente de guerra que se levantava, lo qual era todo falso, y yo tenia mejores avisos que él; mas son peligrosos estos hombres para sembrar discordia do no conviene. Y me pareció muy mal lo que dixo del duque de Savoya su amo, con quien agora está desavenido, y me quiso persuadir mucho la empresa de Geneva, y que la tomasse V. M., lo qual yo le deshize, que á la verdad seria locura, y por muchas partes me corresponden los avisos de que hay

TRADUCTION.

nierement à Malines pendant les fêtes de Pâques, il a cherché à me faire croire que l'empereur et le roi des Romains levaient une armée pour envahir les Pays-Bas, et que lui-même avait rencontré en chemin plusieurs corps de troupes. Or, toutes ces nouvelles étaient fausses, et j'avais des renseignements plus exacts que lui; mais de pareils hommes sont très-nuisibles avec leur empressement de semer partout la discorde. J'ai trouvé fort mauvais ce qu'il m'a dit du duc de Savoie, son maître, dont il a mérité la disgrâce, insistant beaucoup pour me persuader de la nécessité d'une entreprise sur Genève, et pour que votre majesté voulût l'accomplir. J'ai repoussé vivement un tel projet, qui dans la réalité serait une extravagance. Suivant certains renseignements que je reçois de plusieurs côtés, on le soupçonne d'avoir en France plus d'amis huguenots que d'autres.

J'ai reçu à Fontenoy, ville située sur les confins de la Lorraine et du comté de Bourgogne, la visite d'un serviteur de la reine d'Écosse, que cette princesse m'avait envoyé, croyant que j'étais encore en Flandre, uniquement pour s'informer si je savais quelque chose. Il devait me dire de sa part qu'il lui devenait désormais impossible de prolonger son irrésolution au milieu des instances continuelles qui lui étaient faites¹; qu'elle était encore libre, et ses vassaux disposés à tout ce qu'elle voudrait. Conformément à la marche par moi suivie jusqu'à ce jour, j'ai cherché à relever sa confiance, ajournant une réponse plus formelle jusqu'à l'arrivée en Angleterre de l'ambassadeur de votre majesté. Malheureusement il tarde beaucoup, et des affaires de cette importance ne sauraient souf-

¹ (Pour se choisir un époux.)

sospecha que tenga en Francia mas amigos huguenotes que otros.

Vinome á hallar hasta Fontenoy, que es á la raya de Lorraine y deste condado de Borgoña, un criado de la reyna de Escocia, que ella me embió pensando que yo estava en Flándes, solo por saber si tenia algo y dezirme que no sabia ya como sostenerse sin tomar alguna resolucion, por la continua instancia que le hazian, y que quedava aun libre, y sus vassallos hastaquí dispuestos á lo que ella quisiese. Yo he seguido el camino que hastaquí, procurando de sostenerla, con remitirla al embaxador que para Inglaterra viene, el qual á la verdad tarda infinito, y los negocios d'esta qualidad no çufren largas; suplico á V. M. sea servido mirar en ello.

En lo de la union de los estados de los Países Baxos he escripto bien particularmente á V. M., y declarado años ha por mis cartas que se pretende con esto, á lo qual me remito, y perdóneme V. M. si en acordárselo soy tan importuno, pues me mueve á ello ver el gran prejuizio que desto nasceria al servicio de V. M. si se hiziesse, demas que seria sin esperança ninguna del efecto que toman por pretexto para persuadir que fuesse bien hazerlo; que, como yo lo he escripto, los que han dañado con los estados los negocios ny podrán nada, ny

TRADUCTION.

frir un si long délai; aussi, je supplie votre majesté de vouloir bien y donner une attention toute spéciale.

Quant à la réunion des états généraux des Pays-Bas, j'ai fait connaître depuis longtemps à votre majesté quel but on se proposait dans cette mesure; je n'ajouterai que quelques mots de plus, et prie votre majesté de me pardonner si je l'importune si fréquemment avec de pareils souvenirs. Deux considérations m'engagent à le faire: l'une est le préjudice qui résulterait pour le service de votre majesté de l'adoption d'un tel parti; l'autre est la vanité du motif que l'on met en avant pour chercher à en démontrer la nécessité. En effet, comme je l'ai tant de fois écrit, ceux qui ont compromis les affaires avec les états n'auront plus ni pouvoir ni influence sur eux, lorsque, venant à changer de langage, ils témoigneront la volonté d'accomplir les vues qu'ils prétendent avoir aujourd'hui dans l'intérêt de la cause royale. J'en appelle sous ce rapport au témoignage du

ternán crédito con ellos quando diessen la buelta y mostrassen de querer procurar lo que agora dicen ser su pretension por servicio de V. M.; y en esto doy el tiempo por testigo, que si V. M. estuviesse presente, harto claro veria por que camino en esto se va y por que via atan con el interesse los que quieren tener à su devocion para que mantengan su crédito con los estados, los quales interesados entretienen los dineros públicos con artificio en sus manos, y ganan con ello grandíssima suma de dinero cadaño en Envers, y difiriendo las pagas ponen los estados de V. M. en peligro; y para poderlas diferir con mejor color, y cargando à V. M. la culpa, y à sus ministros, especialmente à los de las finanzas, no querrian descargar à V. M. del corto que por esto le cargaron de industria à V. M. Y no se les quita que si es menester juntar los estados para proponerles algo no se haga, que ya dos vezes se han juntado, como V. M. sabe; mas el punto es que traten despues con cada estado particularmente, y no que se junten todos para negociar y responder juntos, que no es otra cosa sino querer juntar los estados contra V. M. para que los que tienen este designo les manden y que V. M. no pueda nada. El mas rezió argumento que tienen para persuadir la union es, que querrian im-

TRADUCTION.

temps à venir, et si votre majesté se trouvait en ce moment dans les Pays-Bas, elle verrait jusqu'à l'évidence de quelle manière on procède et comment on s'attache, par l'intérêt, ceux que l'on veut avoir à sa dévotion pour maintenir son crédit auprès des états; or, lesdits intéressés retiennent adroitement les deniers publics entre leurs mains, gagnant par ce moyen chaque année des sommes considérables à Anvers, et, en retardant les payements, exposent les provinces à un péril réel. Afin de pouvoir les différer sous un prétexte vraisemblable, c'est-à-dire en rejetant la faute sur votre majesté et sur ses ministres, particulièrement sur ceux des finances, ils se garderont bien de supprimer la somme qu'ils ont laissée à sa charge dans cette vue. En outre, on ne peut leur persuader que s'il est nécessaire de réunir les états pour leur faire quelque proposition, la mesure est impraticable (car ils se sont déjà réunis deux fois, comme votre majesté le sait), et que la marche la plus certaine à suivre, c'est de traiter avec les états de

poner algo sobre las mercancías, á lo que dicen, y tomar algunos otros semejantes expedientes, los quales no se pueden poner en plática si no concurren todos los estados; la segunda parte de que hayan de concurrir todos es verdadera, mas de que hayan de negociar por esto juntos, es el engaño, que no es por esto que quieren la junta, y tan fácil es persuadir á cada uno á parte que consientan á la imposicion sobre la mercancía y otras especies, como se les persuadió que consintiesen sobre la del vino; y como los estados son tan diferentes de condicion, assí es menester tractar diferentemente con ellos, y lo harian mejor los ministros de V. M. que los pensionarios, si no quisiessen los dichos pensionarios y los que les mandan negociar otras cosas en desservicio de V. M. que no quieren que ella lo sepa ny sus ministros, sino quando sea concluido, que entónces muy bien se lo harán entender, como V. M. lo ha podido ver en lo que se ha negociado so

TRADUCTION.

chaque province en particulier, et non de réunir ceux-ci en assemblée générale pour négocier et répondre d'un commun accord, ce qui ne serait autre chose qu'une coalition d'états contre votre majesté, sous l'obéissance de ceux qui ont formé ce projet, et sans lui laisser à elle-même aucune espèce d'autorité. Le principal argument sur lequel ils s'appuient pour soutenir la nécessité de cette réunion, c'est qu'ils voudraient, disent-ils, établir un impôt sur les marchandises, et adopter quelques autres expédients de cette nature, qu'il est impossible de discuter sans le concours de tous les états. Que ces derniers doivent prendre part à la délibération sur les mesures projetées, c'est ce qu'on ne saurait certainement nier; mais qu'ils doivent les discuter en commun, c'est là le piège; car tel n'est point précisément le but qu'ils ont en vue dans l'assemblée générale, et il est aussi facile de persuader à chaque fraction en particulier d'approuver l'impôt sur les marchandises et les autres articles, qu'il l'a été de leur faire consentir l'impôt sur le vin. En outre, comme les états se distinguent les uns des autres par des nuances différentes de caractère, il est indispensable d'agir avec eux en conséquence, et les ministres de votre majesté réussiraient mieux que les pensionnaires dans un pareil office, si ces derniers et ceux qui leur donnent l'impulsion voulaient s'abstenir de traiter, au préjudice de votre majesté, certaines questions dont ils lui cachent la nature, ainsi qu'à ses ministres, mais seulement, il est

color de la ayuda novenal, si bien se consideran las condiciones puestas en el acordio.

Muy ruin punto es el de la *librea* que han sacado aquellos señores y sus adherentes, no por la invencion de las cabeças de locos y capirotes, que es lo menos, sino porque parece ser confirmacion de liga, cosa no çufridera debaxo de un príncipe que tenga cuenta con su authoridad en sus estados; y no han bastado quantos officios S. A. ha hecho para estorvárselo, y hasta los criados de Mons^r de Rie aquí la traen, porque si plaze á Dios será *Saül inter prophetas*, y por emendar bien el negocio, y declararse mas han mudado la empresa y en lugar de las cabeças de locos han puesto las flechas de los reales de Castilla, que juntas no se rompen, y una á una sí.

Antes de mi partida se tomó resolucion que se renovaria el edicto de los vinos de Francia, y que la publicacion seria en mayo ó junio

TRADUCTION.

vrai, jusqu'à ce que l'affaire soit entièrement conclue; car alors ils savent bien la lui faire connaître, comme elle a pu le voir dans tout ce qui a eu lieu sous le prétexte de l'aide novennale, en examinant bien les conditions insérées dans le contrat.

C'est une bien mauvaise affaire que celle de la *livrée* adoptée par ces seigneurs et leurs adhérents, non pas précisément à cause de l'invention des marottes et des chaperons, qui est la moindre des choses, mais parce que de tels signes extérieurs annoncent une sanction donnée à la ligue, chose que ne doit souffrir à aucun titre tout prince quelque peu jaloux de son autorité. Toutes les démarches de son altesse pour faire cesser de pareilles démonstrations sont demeurées inutiles, et jusqu'aux gens de M. de Rye portent ici la livrée, afin que, s'il plaît à Dieu, ce soit *Saül inter prophetas*. Dans la vue de se déclarer d'une manière plus positive, ils ont changé leurs emblèmes, en substituant aux marottes les flèches des réaux de Castille, lesquelles réunies en faisceau ne peuvent se rompre, mais que l'on brise en les prenant une à une.

Avant mon départ on a décidé que l'on renouvelerait l'édit contre les vins de France, et que la publication aurait lieu en mai ou juin, afin d'éviter la fraude qui eut lieu la première fois, sous prétexte que les achats de vin étaient déjà faits. Si la chose s'exécute ainsi, j'ai la certitude que les Français se rangeront

porque no pueda aver la fraude que hubo antaño so color de que los vinos fuessen ya comprados, y si assí lo hazen yo tengo por cierto que Franceses vernán á la razon y quitarán el escudo de nueva imposicion, con el qual sacan mas dinero del que gastan en mantener sus guarniciones contra los Estados Baxos. Y tambien se tomó resolucion de lo que se havia de hazer con Inglaterra; la qual si siguen, y que no admitan los paños ingleses hasta que aquella reyna haga la razon á los vassallos de V. M., bien brevemente la harán venir á lo que conviene, y la experiencia de lo passado nos ha mostrado el camino dos ó tres vezes en tiempo del rey Henrico, que no era menos bravo y attivo que esta reyna, y nunca tuvo el dicho su padre su estado en tan malos términos como ella le tiene agora; y si lo saben negociar diestramente, y con reputacion acompañada de la modestia necessaria, y ofreciendo siempre buena amistad y vezindad, pidiendo solo remedio á los agravios, sin guerra ny gastar ninguna cosa, la forçarán no solo á remediar los dichos agravios, mas aun quiçá á que pouga la religion cathó-

TRADUCTION.

à la raison et supprimeront le nouvel impôt d'un écu¹, au moyen duquel ils nous enlèvent plus d'argent qu'ils n'en dépensent à entretenir leurs garnisons du côté des Pays-Bas.

On a également décidé le parti à prendre à l'égard de l'Angleterre; or, si on le suit et qu'on prohibe l'importation des draps de ce pays jusqu'à ce que la reine donne satisfaction aux sujets de votre majesté, on ne tardera pas à atteindre le but que nous nous proposons. L'expérience nous l'a prouvé déjà deux ou trois fois du temps du roi Henri, son père, qui n'était certes ni moins actif, ni moins arrogant que cette dame, et qui, de plus, à aucune époque de sa vie, n'éprouva des embarras semblables à ceux où elle se trouve présentement. En conduisant la négociation avec dextérité et avec une fermeté qui n'exclut pas la modération, et en se bornant à solliciter la réparation des injures, on la forcera bien certainement, sans guerre ni dépense d'aucun genre, non-seulement à donner satisfaction de ces mêmes injures, mais encore, peut-être, à remettre la religion catho-

¹ Le cardinal avait prévu juste : cet impôt fut aboli peu après.

lica en los términos que conviene; y si alloxan, temo que le darán campo á tantas insolencias, segun es su humor y de aquella nacion, que forçarán á V. M. á la guerra aunque no quiera, ó á çufrir cosas vergonçosas con perdimiento del comercio de Flándes, en el qual consiste principalmente el ser y grandeza de aquellos estados; y es ayre lo que amenazan de embiar sus paños á Embden, que no lo podrán llevar adelante ny sostener mucho tiempo, y quando jamas viniessen paños de Inglaterra á Flándes seria grandissimo provecho de aquellos estados, porque en la mesma tierra se harian hartos, y se vee claro que por no haver venido el año passado á causa de la peste y prohibicion se han hecho solo en el condado de Flándes 60¹. . . paños mas que ninguno de los otros años atras de 30 acá, y yo embio á Gonçalo Perez lo que sobre ello me escribe el consejero Assonleville porque V. M. si será servido lo pueda ver. Tambien le embio un billete de nuevas de Alemaña, y otro que contiene la victoria que el rey de Polonia ha havido contra el Moscovita el mes de hebrero pas-

TRADUCTION.

lique sur un pied convenable. Tout au contraire, en faisant preuve de la moindre faiblesse, on encouragera la reine à de telles insolences (car ainsi est son caractère et celui de la nation anglaise en général), que votre majesté se verra forcée à la guerre, bon gré mal gré, ou à souffrir mille affronts, sans parler de la ruine du commerce de Flandre, lequel constitue principalement la vie et la grandeur des Pays-Bas. Quant à la menace d'envoyer leurs draps à Embden, c'est une rodomontade puérile : il leur serait impossible de l'exécuter, ou du moins d'en soutenir longtemps l'exécution. Au reste, lors même qu'il ne pénétrerait plus jamais en Flandre une seule pièce de drap d'Angleterre, ce serait tout profit pour les Pays-Bas, où l'on en fabriquerait toujours assez. On l'a vu bien clairement l'année dernière, où la peste et la prohibition ayant suspendu momentanément l'importation de ce genre de produits, on a fabriqué dans le seul comté de Flandre soixante mille pièces ou aunes de draps de plus qu'aucune des années précédentes depuis trente ans. J'envoie à votre majesté ce que m'écrivit à ce sujet le

¹ Il manque dans le texte l'indication de la mesure.

sado, y la relacion que me ha hecho un gentilhombre provençal que conocí en los estudios en Italia, el qual la Reyna madre embia á residir por seys meses en la corte del emperador, retirando de allí el obispo de Renes, hermano de la Forest, que residia en aquella corte, y ha sido este gentilhombre consejero en Turin, y despues de restituida Turin le pusieron en el parlamento de Provença; muéstrase cathólico

El conde de Gruyeres me vino á ver en Namur passando yo por allí para venir acá. V. M. le vió, ó en Brusselas, ó en Gante ántes de su partida. Partióse, como yo lo dixé á V. M., del servicio del Emperador S^{ta} Me^a, porque no le hazian de la cámara, y luego en Francia le dieron la órden; dévenle los Franceses mucho, que jamas pagan, y pretende haver perdido su hazienda que la empeñó á los Suyços por poderse sostener en servicio de Francia; querria cobrarla, y siente que Franceses no le ayudan, y está en parte cerca destes estados que po-

TRADUCTION.

conseiller Assonville, afin qu'elle puisse y jeter les yeux si elle le juge convenable.

Je lui transmets également un billet contenant les nouvelles d'Allemagne, et un autre qui rend compte de la victoire remportée par le roi de Pologne sur les Moscovites au mois de février passé, plus la relation que m'a faite un gentilhomme provençal que j'ai connu dans les universités d'Italie. La reine mère envoie ce gentilhomme résider pendant six mois à la cour impériale en remplacement de l'évêque de Rennes, frère de Laforêt, qu'elle a rappelé. Le même gentilhomme a été conseiller à Turin, et depuis la restitution (de cette ville au duc de Savoie), on l'a pourvu d'un office au parlement de Provence. Il est fort bon catholique....

Le comte de Gruyères est venu me voir à Namur, lorsque je passai par cette ville pour me rendre au comté de Bourgogne. Votre majesté l'a vu à Bruxelles ou à Gand avant qu'elle repartît pour l'Espagne. Il s'est retiré du service de l'empereur, de sainte mémoire, parce qu'on ne le faisait point (gentilhomme) de la chambre, et bientôt après il a reçu les insignes de l'ordre de France. Les Français lui doivent de grandes sommes, suivant leur coutume de ne payer jamais.

dria importar, mas no de manera que yo aconsejasse a V. M. de tomar aquella empresa contra Suyços, que seria mal negocio, como bien claro yo se lo he dicho. Lo que él dessea es dexar el servicio de Francia, y venir al de V. M. con cargo de coronel, y con el mesmo entretenimiento que tienen coroneles alemanes. Querria la órden del Tuzon; mas yo le he desengañado, diziéndole que fuera del capitulo y sin parecer de los de la órden no la snele dar V. M., y creo que pocos serán de parecer que se la den, aunque es de muy buena y principal casa. Hase mostrado en los ruidos de la religion cathólico, y á M. de Chantonay mi hermano él y su muger han dado avisos de importancia, como lo deve saber don Frances d'Alava. Si V. M. se quiere servir dél, ya vee lo que pide; y sino, buena respuesta se le puede dar con dezir que teniendo V. M. paz y aliança tan estrecha con Francia no podria tractar con él porque no se puedan quexar Franceses de que en tiempo de paz les sossacasse sus criados y servidores.

TRADUCTION.

Il prétend avoir perdu ses domaines qu'il a engagés aux Suisses pour pouvoir se soutenir au service du roi. Il voudrait les recouvrer et se sent blessé de ce que les Français n'y aident pas. Sa position (équivoque) envers les cantons est fort à remarquer: toutefois, je ne conseillerais pas à votre majesté de favoriser ses entreprises; ce serait une mauvaise affaire, comme je l'ai dit à ce seigneur en termes très-clairs. Ce qu'il désire le plus vivement est d'abandonner le service du roi de France pour entrer en celui de votre majesté, sous la condition d'obtenir la charge de colonel et des appointements semblables à ceux que reçoivent les chefs allemands de ce grade. Il demande aussi le collier de la Toison d'or; mais je lui ai fait observer que hors des assemblées du chapitre et sans l'avis des chevaliers, votre majesté n'a point l'habitude de conférer cet ordre: je crois que peu de membres seraient d'avis qu'il en fût décoré, quoiqu'il soit de bonne et considérable maison. Il s'est montré catholique dans les troubles de la religion; lui et sa femme ont souvent donné à M. de Chantonay, mon frère, d'importants avis, comme doit le savoir don François d'Alava. Si votre majesté daigne lui accorder de l'emploi, elle est maintenant instruite de sa demande; sinon, on pourra lui dire en réponse que vous vous trouvez, sire, en des liaisons si étroites

Aquí he hallado las cosas en toda quietud; es verdad que no havia dexado Renard de escribir á M. de Dissey y otros que mi venida era hecharme V. M. de aquellos estados, y lo escribió Dissey por todo, y sé por cuya mano; mas pareceme que ya esto se dissuelve aquí en humo. M. de Vergy y la corte del parlamento hazen lo que pueden para el mantenimiento d'este estado, y conservacion de la religion, que gracias á Dios está aquí mas entera que en todos los vezinos; y con los dichos governador y parlamento y los que entienden en los negocios d'estado tengo toda buena correspondentia, sin pero quererme empachar en ninguna cosa pública, sino solo responderles á lo que me preguntan, ó de viva voz ó por cartas, y dándoles mi parecer en lo que le quieren, porque claramente les he dicho, y á todos, que no he venido aquí sino á ver mi madre, y á negocios particulares de nuestra casa y mios.

Al arçobispo no he hallado aquí, y me pesa en el alma; él es ydo al duque de Savoya sobre negocios, segun me dizen, de sus sobrinos, hijos del quondam conde de Montrevel; mas afirmanme que bolverá presto, y á subuelta, plaziendo á Dios, haré yo mesmo los ofi-

TRADUCTION.

avec la France, que votre majesté se voit dans la désagréable obligation de refuser ses offres, afin d'ôter au roi l'occasion de se plaindre qu'au milieu de la paix elle embauche ses serviteurs.

J'ai trouvé toutes choses parfaitement calmes dans ce pays; il est vrai que Renard n'avait pas manqué d'avertir M. de Dissey et autres que je me retirais en Bourgogne parce que votre majesté m'avait chassé des Pays-Bas; sur quoi M. de Dissey s'est empressé de l'écrire partout, et je sais fort bien par quelle main. Heureusement que tout cela paraît s'en aller en fumée. M. de Vergy et la cour de parlement font ce qu'ils peuvent pour maintenir le bon ordre dans cette province et y conserver la religion, qui, grâce à Dieu, a moins souffert que dans aucun des pays voisins. Pour moi, je cherche à vivre en parfaite intelligence avec le gouverneur, le parlement, et toutes les personnes chargées des affaires de l'état, sans pourtant y vouloir prendre une part active, me bornant à répondre de vive voix ou par écrit aux questions qu'ils m'adressent, et leur donnant mon

cios que conviene, conforme á la intencion de V. M., que, á lo que me dicen, todo es menester, no habiendo aprovechado lo que seria razon los que por tercera mano hize hazer, como lo escriví á V. M., á la qual daré aviso de lo que mas huviere.

Hanse hecho la quaresma passada unas bodas principales que en una cosa han ofendido á muchos, porque siendo despues de la dominica de Passion hubo gran aparato público de carne, solo por complazer á algunos parientes huguenotes franceses, y escandaliza y ofende aquí mas lo de comer carne en tiempo vedado que en otras partes; pero yo tengo esperança que esto no passará mas adelante, y que assí se yrá la cosa sin mas ruido.

Los del parlamento el viérnes ántes de Pascua florida pronunciaron su sentencia en la causa que tiene el duque de Wirtemberg contra los de la casa de Rye por la succession de los de Neufchatel, y condenaron al duque. Havrá tres dias que un consejero suyo me habló con cartas y de parte de su amo, dándome grandes queexas, pretendiendo que se le havia hecho gran agravio, y preguntándome si era por tenerle V. M. mala voluntad por ser de otra opinion en la religion ó si por

TRADUCTION.

avis lorsqu'ils me consultent, parce que j'ai dit clairement à eux et à tous que mon voyage en Bourgogne n'avait d'autre but que de voir ma mère, et de régler certaines affaires dans lesquelles je me trouve moi-même intéressé.

Le reste de cette longue dépêche n'exige qu'une simple analyse. L'archevêque de Besançon est présentement à la cour de Savoie pour les affaires de la succession du comte de Montrevel. A son retour, Granvelle tentera auprès de lui de nouvelles démarches pour le ramener à son devoir. Scandale donné récemment par une famille marquante de la province¹, qui a mangé gras publiquement dans un repas de noces donné en carême, postérieurement au dimanche de la Passion. Le duc de Wurtemberg vient de perdre son procès contre la maison de Rye, à l'occasion de la succession de Neufchâtel².

¹ Celle de Rye.

² La succession des sires de Neufchâtel, en Bourgogne, était prétendue par la mai-

son de Wurtemberg-Montbéliard, en vertu du testament de Thiébaud IX, de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, fait en

tenerle por estrangero, aunque tenga deudo como tiene con V. M., y dezia que no podria dexar de mandar imprimir en todas lenguas el processo por hazer conocer á todo el mundo el agravio que se le hazia, y dar quejas dello á do le pareciesse convenir. Yo procuré de satisfacerle lo mejor que pude asegurándole de la amistad de V. M. y de toda buena vezindad, y que la intencion de V. M. era que se le hiziesse cumplimiento de justicia como lo havia escripto al parlamento por muchas cartas, y Madama tambien, y que el dicho parlamento devrá haver pronunciado su sentencia conforme á lo que en sus consciencias les pareció, y que tenia su recurso ordinario de revision, al qual podia recurrir sin tomar sombra de V. M., que en este negocio no pretendia otra cosa sino que la justicia se hiziesse á las partes puntualmente como conviene, y sin tener respecto á las personas, mas al solo drecho. Él se siente de que los de Rye amenazan sus encargados y procuradores, y sobre esto havia escripto á Madama de Parma dos meses ha una carta harto áspera, que S. A. embió al parlamento por haver parecer, y por dar remedio; tambien se quexa de que embian algunas vezes gente ázia Ericourt que usan de insolencias, sobre lo qual me escriben Suendi y el governador M. de Vergy

TRADUCTION.

Ses plaintes à ce sujet ont été adressées au cardinal par l'un de ses conseillers¹, qui est venu le trouver à Besançon. Ce prince soupçonne que la sentence du parlement est due à des inspirations tout à fait étrangères à la cause, telles en particulier que son attachement à la réforme, etc.² M. de Granvelle a cherché à détruire cette prévention, en l'assu-

1463. Celle de Rye, malgré des droits moins apparents et légitimes, venait d'obtenir gain de cause au parlement de Dole.

¹ Ce conseiller, nommé Balthasar Eyslinger, licencié en droit, connu familièrement du cardinal depuis vingt ans, était porteur d'une lettre de créance de son maître, le duc Christophe, donnée à Stutt-

gard le 8 avril, à laquelle le prélat répondit le 19 dans les termes les plus distingués, « reconnaissant le devoir qu'il lui « doit et l'affection qu'il a pleu à ce prince « tousjours porter à feu mons^r de Gran- « velle, à lui et à tous les siens. » (*Mémoires de Granvelle*, XI, 28 et 108.)

² Toutes les pièces de ce procès ont été

las cartas que embio originales á Gonçalo Perez. Yo he dicho á algunos amigos de los de Rye que harian mejor de, agora que tienen la sentencia en su favor, procurar algun concierto que fuesse á su ventaja, que no hazer cosas de que por irritar este príncipe les pudiesse venir daño ; mas yo los dexaré hazer, solo me pesaria de que á su causa y por su particular, y por no quererse ellos gobernar como conviene, padeciessen los deste estado que no tuviessen culpa ; sanéé quanto pude al dicho consegero las sospechas que su amo tiene, ó muestra tener, y con él los príncipes protestantes de la Germania, de que V. M. tenga voluntad de con el papa y otros potentados cathólicos forçarlos á la observacion del concilio, y hazerles la guerra, que es el fundamento con el qual cada verano nos amenazan de la parte de Alemaña. Mostróse capaz de la poca aparencia que en ello hay por lo que yo le dezia, y me ofreció como amigo mio que le he visto en todas las dietas de hazer con su amo todo buen oficio.

Madama de Parma tiene un hermano en Brusselas licenciado en leyes que padesce extrema necesidad, hijo de Juan Vandedich, que casó con la madre de S. A., y es tanto el respecto que S. A. tiene de no hazer cosa por la qual se pueda dezir que mientras está en el

TRADUCTION.

rant que le plus vif désir de sa majesté était de voir la justice également rendue à tous. Il a dû aussi chercher à dissiper ses craintes au sujet du bruit malignement répandu dans diverses cours d'Allemagne que le roi d'Espagne, de concert avec le pape et les princes catholiques, voulait prendre les armes pour forcer les protestants à se soumettre aux décisions du concile de Trente. Granvelle termine en recommandant aux bontés du roi le frère de la duchesse de Parme, actuellement licencié en droit à Bruxelles, et fils de Jean Vanderdicke, époux de la mère de son altesse¹; celle-ci n'ayant jamais osé rien faire pour lui dans la crainte qu'on ne l'accusât d'avoir employé son pouvoir au profit

publiées au nom du duc de Wurtemberg, et forment un volume de 902 pages in-folio, imprimé à Bâle en 1566.

Vangest, originaire d'Oudenarde, qui fut aussi, en 1522, le lieu de la naissance de la duchesse Marguerite

¹ Cette mère se nommait Marguerite

gobierno haya aprovechado á los suyos, que jamas le ha osado ayudar en nada; gran regalo me parece que haria V. M. á S. A. en mandar que se le diesse una pension de 400 ó 600 florines, que seria harto poco teniendo él con S. A. este deudo, y de harto menos prejuizio que darle un oficio que no le supiesse muy bien exercitar; y verdaderamente los continuos trabajos que passa S. A. en servicio de V. M. merecen que se tenga especial cuydado della, que es lo que me mueve á acordarlo, y porque sé que importa al servicio de V. M. me atrevo á acordárselo. Con don Frances d'Alava correspondo y corresponderé todo lo que pudiere, y lo mesmo con otros ministros en lo poco que estando tan lexos me será possible; mas soy forçado acordar á V. M. que el dicho don Frances está allí de prestado, y que á no tener de suyo lo que es menester para sostener el gasto necessario á tal cargo, si V. M. no le provee podria muy fácilmente sin su culpa hazer falta al servicio de V. M. Aunque tenga la buena voluntad, habilidad, y diligencia que es menester para bien servir, no me parece que tiene ganas de quedar en aquel cargo, que todavía es uno de los mas importantes que V. M. tiene desta qualidad, y si no ha de quedar es mas que necessario que V. M. mire con tiempo del successor, y que entretanto le provea de lo què tiene menester, que bien merecen los trabajos continuos que toma en servicio de V. M., que tenga memoria dél para le hazer merced. Y por no importunar mas á V. M. acabaré con rogar á N. S. guarde, etc. De Besançon á 18 de abril 1564.

TRADUCTION.

des siens, le cardinal sollicite des bontés du roi une pension de quatre ou six cents florins en faveur de ce personnage. Il prie aussi sa majesté d'accorder un secours à don François d'Alava, ambassadeur en France, dont la fortune privée et les appointements sont insuffisants pour soutenir d'une manière convenable le rang élevé qu'il occupe, etc.

CX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU SECRÉTAIRE BAVE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 100-103.)

Besançon, 18 avril 1564.

Mon compère, j'ay receu voz lettres du dernier du mois passé, et vous mercy cordialement de ce que sy confidemment vous m'advertissez de ce que vous pouvez entendre quant à ceulx quy sont plus animez que oncques, et mesmes celluy duquel cy-devant vous aviés meilleur espoir, qu'à freschement tenu propoz bien différents. Il m'en desplaît plus pour eulx que pour moy, et vous assure que, cognoissant en eulx ce que je y connois, sur ma foy je me soucie-roye peu et d'eulx et de leur marrissement, voyant plus loing que peult-estre ilz ne font, sy je n'avoie plus de considération au service du maistre et au bien du pays qu'à eulx ny chose qu'ilz peullent; et sy à mon retour ilz ne veullent plus entrer au conseil, bien leur en convienne. Il ne s'y perdrait peult-estre pas tant comme ils voudroyent bien donner à entendre; et tiens qu'ils prendront meilleur advis, et que quoy qu'ilz dient, ilz entendent mieulx la faulte qu'ilz firent de s'en mettre dehors de leur volenté et auctorité, attendu leurs prétentions: car ce n'est le chemin pour les soustenir; et si sa majesté estoit contente que, retournant là, je n'entrasse au conseil, je m'en passeroie et volentiers, aux termes que l'on y est, et ay moyen de m'employer là en aultres choses pour le service de Dieu et de sa majesté. Mais si l'on me commande que je y entre, j'en feray comme du passé, et en advienne ce que pourra advenir. Il est encore à mon advis trop tempre, pour bien juger ce que ce sera de leur

voulenté et union d'icy à là ; ilz auront avant mon retour (que ne sera, à mon compte, plus tost que d'icy à deux mois, partant au commencement de juing, je dis viii ou x jours dedans le mois, pour mon voyage) querelles et plaintes contre plus de deulx, et pense bien que Mons^r de Barlaymont et Mons^r le président n'y seront oblyez, et peut-estre ni Madame mesmes. Je les attendz aux premières lettres que viendront d'Espagne, à la venue de l'ambassadeur nouveau pour Angleterre, et à la correspondance au seigneur don Francis d'Alava en France et aultres ministres, et à mon retour je les laisseray respondre de ce que pendant mon absence se sera fait. Et jusques à la venue du maistre, faiz bien compte de m'envelopper aux choses le moins que je pourray ; mais venant luy, chascun alors parlera et verra l'on quy aura mieulx fait. Il y a longtemps que l'on est après pour donner à entendre aux villes et aultres ce que vous dictes, et à plusieurs de la noblesse aussi : que je tâche de les soubmettre aux Espaignolz, qu'est faulx et n'y pensay oncques, ny eusse choisy ma retraicte par delà, sy je pensoye que cela eust dehu advenir, comme souvent je le ay dict en plein conseil, et qu'il n'y a quy que ce soit d'eulx qui plus hardiement et résolument que moy vouldust employer sa personne et sa vie pour le soustenement de la liberté et privilèges du pays, mais non pas pour estendre la joyeuse entrée contre raison, au préjudice de l'auctorité du maistre, pour corrompre et perdre la justice et consentir à ce que Brabant, et soubz Brabant et les aultres pays soient tirannisez d'aucuns qu'ont leurs fins et desseings, peult-estre bien différents de ce que les seigneurs entendent : car je veulx croire d'eulx qu'ilz ne se pourteroient en ce comme ils font. Car ce seroit contre leur debvoir ; et je diray bien, quant besoing sera, ce que j'en attendz, et que j'aimeroye mieulx que mon prince me tirannisa ung petit, que non (se perdant son auctorité) plusieurs nous tirannisassent et le pays, que seroit bien avoir perdu les privilèges et la liberté, pour laquelle je perdroye la vie, et oster la justice, sans laquelle les moindres seront proye des grandz, et ceulx qui ont rentes et biens en proye de ceulx qui pourroient plus.

Je sçay bien que ce que je débattiz, lorsque nous estions devant Metz¹, au temps de l'empereur, contre ceulx quy prétendoient entretenir ung tertio ordinaire d'Espaignolz, jusques à XII mil, aux Pays-Bas, et j'en heuz lors le maulvais grey (que je dissimulay) de quy depuis a congnen que j'avoie raison de soustenir le contraire; et velà comme je veulx soubmettre les pays. Et quant ilz eurent irrité sa majesté par les termes qu'ilz usarent, pour deschasser ceulx que sa majesté y laissa au partement², quant ilz n'y pouvoient plus tordre cheville, qui trouva les expédiens pour donner la commodité pour les embarquer³ qui fit les lettres pour y persuader le roi⁴ Mais cela s'oblye comme le service que j'ay faict au pays, traictant la paix⁵, et sy scet bien le prince, s'il s'en veult souvenir, ce que je y fiz. Et diray davantage que comme les termes qu'ilz usarent à l'endroit du roy à Gand, pour le contraindre (je diray ainsy) de oster les Espaignolz, me semblarent fort mal, aussy ne fust le chemin que print Erasso pour les y faire demeurer, à mon jugement, ny bon ny convenable, ny aussy qu'ilz y demeurassent contre le gré du pays, oyres qu'ilz n'estoient en nombre pour forcer icelluy, et sy se deschargeoient les pays d'austant de fraiz pour les garnizons, et répartiz en divers lieux, l'on les eust faict vivre sans foule, et mesmes estant la charge d'iceulx donnée aux deux seigneurs quy n'entendirent oncques ce que cela empourtoit, ny le bénéfice que eulx, en leur particulier, et les pays en eussent peu recevoir; et s'ilz l'entendirent, ce fust quand j'à ilz ne pouvoient aller en arrière. Je sçay ce que je diz; et pour ce qu'ilz dient que je les veulx soubmettre aux Espaignolz, je vouldroye qu'ils me disent quy j'ay avancé en charges du pays de ladite nation: il ne s'en trouvera ung seul, mais ilz se souviendront quy, au temps du duc de Savoye, avanca Robles⁶, et je sçay pourquoy; et Mondragon⁷ a esté

¹ En l'année 1552.

² En 1559.

³ De Cateau-Cambrésis.

⁴ Gaspard de Robles. (Voir tome VI, page 281.)

⁵ Mondragon, qui mourut à la citadelle d'Anvers au mois de février 1596, « était meilleur pour combattre que pour commander. » (Voir tom. VI, p. 565.)

nommé en sa charge par Mons^r d'Aigmont et le conte de Mansfelt, que se peult bien dire étrangier largement plus que moy, quy suis, moy et les miens, vassal et sujet de sa majesté.

J'adjousteray que je sçay fort bien que l'on m'a voulu imputer que plusieurs sont estez pourvez de charges au gouvernement du marquis de Berghes aultres que ceulx qu'il avoit nommez, pour ce que ceulx qu'il nommoit ne se trouvoient sy qualifiez pour le service du maistre tant que ceulx que l'on y a pourveu, ores que ceulx qu'il nommoit fussent plus à son propos; mais je suys esté si modeste que j'ai souffert ce que l'on en a voulu dire, combien que j'eusse bien peu déclarer que ceulx quy, au lieu de ceulx que le marquis de Berghes vouloit, sont esté pourvez, sont esté nommez par aultres des seigneurs quy recommandoient le secret, pour non avoir le mauvais gré, et peultestre pour non préjudicier à leur ligbe et intelligence; et je leur ay voulu pourter ce respect que de non le déclarer, ce que j'eusse fort bien sceu et peu faire sy je les eusse voulu mettre en picque; mais j'ay passé et coulé tout doucement sans faire bruyt. Et sy entendoie toutesfois assez que j'en auroye peu de grey, et eust ung vindicatif bien peu rendre le change et aultres aux termes que l'on m'a tenu; mais Dieu est par-dessus, à quy il fault remectre le tout, quy sçaura bien payer chascun avec le temps, selon son mérite, et ne seront les saisons tousjours d'une sorte. J'espère qu'il m'aydera, et fault procurer de tirer proffit de ce en quoy les adversaires procurent faire dommage: velà ma philosophie; et procurer avec tout cela de vivre le plus joyeusement que l'on peult, et se rire du monde, des folies des passionnez et de ce qu'ilz dient sans fondement. . . .

Suendy m'a adverty que le duc de Wirtemberg estoit fort fasché contre Mons^r de Rye et en voulenté de l'attaquer, pour quelque bravace qu'ont faict quelques hommes de cheval devant Héricourt, sans m'en déclarer plus avant ce que c'estoit; et M. de Vergy m'a descouvert la chose plus avant et escript que ces chevaulx se trouvant de nuyt devant Héricourt, avoient tiré quelques pistoletz, et que ceulx du chasteaul leur respondirent avec arquebouses à croc et canonades

toute la nuict, pour monstrer qu'ilz estoient sur leur garde. A quoy peullent servir telles jeusnesses? Ce n'est pas pour reprendre par ce boult la place, ny, s'il l'avoit, la scauroit garder; comme il ne le pult faire, la tenant en ses mains, et sy nous pourroit attirer le duc de Wirtemberg au pays contre luy, et ne pourroit estre que aultres n'en receussent dommages. Il est jà fasché, comme vous avez entendu, des menasses faictes à ses advocatz, et le sera tant plus par la sentence que la court du parlement a donné contre luy pour ceulx de Rye; sur quoy l'on tient il demandera révision. L'on m'a adverty qu'il ha gens à Montbéliard qui ont charge de me venir trouver de sa part; s'ilz viennent, ceulx de Rye enrageront contre moy, mais ny pour cela j'entendray ce qu'ilz me diront, pour regarder selon ce comme je leur debvray respondre, et que ceulx de Rye fleustent le midy s'il leur plaist.

L'on me dict, mais je ne le scay encores de certain, que aux Pasques les gens de Mons^r de Rye pourtoient jà la livrée; je tiens qu'on la luy avoit donné quand il partit de par delà, pour donner à entendre qu'ilz ont gens partout de leur suyte et lighe. Le changement qu'ilz y ont fait est pire que les testes de sotz; car les flesches, prinses des réaulx d'argent d'Espagne, sera interprété qu'ilz veullent demeurer en troupe et uniz, afin se séparant l'on ne les rompe ung à ung. Et Dieu scet si les discoureurs ramantevront sur ce les chapperons blancz¹, comme jà aulcuns en parloient avant mon partement; mais je les laisse faire, et m'esbahiray bien sy quelque bien qu'ilz lient les flesches, il n'y a de brief grande discorde entre eulx: j'en voys les commencementz.

Vous pouviez fort bien respondre à ce que l'on a dict en Flandres, que Mons^r d'Arras se soit mis à genoux devant Mons^r d'Aigmont, que ce sont fables; et ne me doibvent bien cognoistre ceulx qui inventent telles choses. Sy les pays demeuoyent en bon repoz jusques je me

Allusion, soit aux *blancs chaperons* de Gand en 1379, soit à ceux de Paris de 1413, dont les partisans, sous le boucher

Jean Caboche, étaient les auxiliaires du parti de Bourgogne contre celui d'Orléans.

mysse en ce poinct, tout seroit bien asseuré. Je suys très joyeux que M. le duc d'Arschot continue constamment, quelque chière et persuasion que l'on luy face; j'espère qu'il en fera mieux son proffit que les aultres du party qu'ilz tiennent. . . .

Le feug s'est mis à mon abbaye de Montbenoit, je croy afin que j'aye quelque occupation par deçà. Je faiz mestre la main à pourveoir à la réparation, afin que pis n'y advienne, et ne suis hors de doute (Dieu veulle que je me forcompte) que les moynes l'y ayent mis, sur quoy l'on faict informations et que la cause soit pour ce qu'ilz vivent fort mal et ilz sçavent que j'ay délibéré d'y pourveoir et le remédier ou de grey ou de force. Et me recommandant, etc. De Besançon, ce xviii^e d'avril 1564.

CXI.

CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 111.)

Tou-sur-Marne¹, 20 avril (1564).

Monsieur, j'ay receu voz lettres par ce porteur, et vous mercye de la bonne parl que vous me faictes de voz nouvelles et de vostre arrivée en Bourguongne; ayant esté divers bruis de vostre partemant des Pays-Bas, comme l'on disoyt, pour les contentions et partialités des seigneurs du conseil, qui ne vous voudoyent plus souffrir au maniment des affaires; à quoy le roy vostre maistre s'estoit condescendu. dont de nostre costé on monstroït grant aise à nostre court, disanz que le partemant de M. de Chantonmay de son ambassade, et le vostre

¹ Entre Reims et Châlons.

en Bourguongne, aportoit tout contentement à tous les deus costés ; se despeschant maintenant les affaires au contentement des deux costés. Voilà le monde, Mons^r, des lassous duquel de mon costé je essaye bien fort ! Je me suis, depuis mon partement de la court, toujours tenu à servir mon église dont, la grâce à Dieu, je reçoys grant contentement, pour y voir grant amandement és affaires de la religion, et plusieurs dévoyez retourner, touchant véritablement au doibt que la présensse des pasteurs est ung des souverains remèdes aux calamités de ce temps, si les princes nous sont aidans ; et certes, Mons^r, la royne ma maïstresse, de jour en jour davantaige, montre grande et sainte affection, ayant entendu ce soyr, par Mons^r le cardinal de Guyse, mon frère, qui m'est arrivé, beaucoup de saintes intentions en leurs magestés, lesquelles Dieu leur doint grâce de bien exéquuter. Je voys les trouver matin à Challons, dont l'on doibt partir pour aller à Bar, et croy que le séjour n'i sera de plus de quatre ou cinq jours, espérant que le voyage sera honorable et profitable pour nostre maison ; et n'ay entendu que du costé d'Allemagne y s'i treuve aulcung prince ; et quant à nostre court, elle ne fust jamais si peu remplie de gens de contraire religion qu'elle est maintenant, et le peu qui y est montre très grand regret à ce voyage, duquel je vous puis assurer que je ne me suys aulcunement meslé, ni d'avancer ni de reculler ; seulement au commancement de mon retour de Trente je fiz changer Naïcy à Bar. Estant là, je ne faudray vous faire part de mes nouvelles, vous suppliant me continuer des vostres et me tenir en vostre bonne grâce. De Tou-sus-Marne, entre Reims et Challons, ce xx^e avril.

P. S. Monsieur, on nous dit icy que l'Allemagne est fort reposée, et que il y ara une diette en auguste en ce mois d'aust. Ceus de Châtillon tous ensamble s'en vont en Bretagne ; messieurs les princes de Navarre et de Condé ont esté mal : le premier c'estant blessé à la teste en jouant, l'autre ayant eu ung grand caterre ; ilz suivent néanmoins et se guérissent. Je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, et ne vous dis rien de l'honorable pais que nous avons

avecques les Angloys, pensant que en soyez adverty ; ilz nous font présent de noz ostaiges et nous de sis vins mille escuz, et bons amys ; chécuting réserve ses drois, et ne se confirme le traité de Cateau en Cambrésis. Ilz montrent vouloir demander grants deniers à ceus de Châtillon.

Votre humble serviteur,

LE CARDINAL DE LORRAINE.

CXII.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 113.)

Bruxelles, le 20 avril 1564.

Monseigneur Ceste servira principalement pour advertir vostre illustrissime seigneurie de la réception de voz lettres, m'ayant aussi son alteze monstré celles qu'elle avoit receue de vous sur l'affaire de Lorraine et aultres. Elle a incontinent escript à Mons^r de Mansfelt en conformité de vostre avis, et hier fut à luy envoyée la bague, laquelle a cousté bien mille florins plus que sa majesté avoit ordonné. et encoires samble à son alteze que l'honneur sera petitement gardé.

Don Francesco d'Alava a adverty comme la paix avec Angleterre fut publiée à Troye le xi^e de ce mois, et que l'on y a fait prendre ung Flammant, ayant mené quelques practiques par deçà pour les hugenotz

Moron est retourné d'Espagne avec lettres du roy à son alteze, et aux prince d'Oranges, Egmonde et Hornes, pour le favorizer en ce qu'il donnera à entendre pour le prouffit de sa majesté ; remons-

trant que jusques icy l'on a mal entendu les affaires d'estat, et mesmes en ce du vin et aultres choses; mettant en avant plusieurs moyens de nouvelles impositions lesquelles, si fussent si practicables comme il lui samble, nous n'aurions guères à faire de l'accord des aydes des estatz. Entre aultres, il faict une grande exclamation de la mauvaïse conduicte de la saulnerie de Bourgongne, et que audit pays se trouvent aultres saulneries qu'on debvroit mettre en pratique, dont sa majesté prouffiteroit merveilleusement. Après il parle aussi du rachapt des terres engaigées en Bourgongne, et à vil pris, et voudroit que Mons^r le prince allast par delà pour, és choses susdites, mettre l'ordre requis. Ung aultre moyen met-il en avant, de se servir des biens des gens d'église, et Dieu sçait avec quel zèle cela va. Sur le tout l'on doit communiquer avec les seigneurs; nous verrons ce que résultera, dont après je ne faudray advertir vostre illustrissime seigneurie.

L'on a résolu d'envoyer le s^r de Zwenegen¹ en Angleterre pour entendre plus près l'intention de la royne sur les pointz en question, puisque par la paix avec France le fondement ou couleur des pilleries cesse, et que il n'y a point dangier pour ceulx qu'elle voudra envoyer à la communication de Bruges. . . .

Bave m'a monstré ce que vostre illustrissime seigneurie luy a escript sur la convocation des estatz de Bourgongne. . . .

La livrée de ces seigneurs est changée; mais je tiens que tous feront porter une, pour faire entendre au peuple l'union et l'accord estant entre culx.

La duchesse a piéçà escript au roy suyvant le billet que vostre seigneurie illustrissime luy avoit laissé; mais je crains que si sa majesté le commande, qu'elle ne sera point obéye, et n'estimera riens la privation, puisque piéçà il² a voulu remettre ses estatz³ à sa majesté. Mais se persuadant que vostre illustrissime seigneurie ne re-

¹ François de Hallewin, seigneur de Zweneghen, qui devint plus tard gouverneur et capitaine d'Oudenarde.

² Simon Renard.

³ (Emplois.)

tournera plus, si je ne me trompe, il tâchera par la faveur de ces seigneurs de retourner au conseil et peu à peu s'insinuer à son alteze; et si peult gagner le s^r Armenteros, icelluy sçaura bien achever le reste.

CXIII.

LE SECRÉTAIRE BAVE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 121.)

Bruxelles, 20 avril 1564.

. Quant à l'estat des affaires de ce coustel, je tiens que vostre illustrissime seigneurie en est advertie par ceulx qui en ont l'administration; et quant aux autres, qui voudroit par le menu réciter ce que le commun dict et propos que chacun récite, selon son humeur et affection, il ne seroit jamais faict. Tant y a que les principaulx parlent peu, si ce n'est entre eulx, et sont quasi la plus part présentement icy assemblez et n'abandonnent mons^r d'Egmond, comme aussi n'a faict toute la sepmaine sainte le s^r de Montigny, ayant esté avec luy au rouge cloistre, ce que je tiens avoir esté pour tousjours le plus animer et stimuler à tenir bon; et aussy me semble y que ne luy ny les autres ne sont déterminéz de rentrer au conseil, si vostre-dicte illustrissime seigneurie retourne, et de ce ont expresse protesté, et aussi a ledict s^r d'Egmond requis mons^r le président non abandonner les affaires, et à ce qu'ay entendu de bon lieu, ilz feront ce qu'ilz pourront pour donner à cognoistre que les affaires s'encheminent et fait mieulx en absence de vostre-dicte illustrissime seigneurie qu'en sa présence; combien que jusques à présent je n'y voy grand amen-

dement, ains craindrois plustost confusion, selon que chacun désire s'en desveloper; car recommandant hier ung quidam pour estre de la loy d'Anvers, ledit s^r président me dict qu'il s'i emploieroit volontiers, mais il ne sçavoit s'il s'i trouveroit, car chacun s'en excusoit, mesmes mons^r de Barlaymont, qui se retiroit des affaires le plus qu'il pouvoit, et le tout tumboit tousjours sur luy, dont il se commençoit à fâcher. Et ce qui plus est, j'ai entendu quelque vent que la principale¹ commençoit à fleschir et s'accommoder aux autres; de sorte que la commune opinion est que vostre dite seigneurie ne retournera, quoyqu'elle en face courir le bruyt, avant la venue du roy; et y adjouste le commun, pour le vérifier, que ledit s^r président est passé, retournant de Gand par Cantecroix, pour l'acheter, et que la fontayne² est vendue au conte Galéote, et finalement que tous ses biens de par deçà sont à vendre; et s'en douptans aucuns principaux, come je me suis bien aperceu, ils m'ont demandé, le ramenant à propoz, si vostre dicte illustrissime seigneurie avoit, comme l'on disoit, emporté tous ses meubles et ce qu'estoit en son cabinet. A quoy ay respondu que non, et que vostre dicte seigneurie retourneroit avant la Saint-Jehan, prenant ce terme pour me sembler que ce pendant elle pourra entendre la volonté du roy, et aussi ce que succédera en ce constel.

Lesdicts seigneurs me monstrent tousjours leur grande faveur; mais ilz se gardent de riens dire en ma présence. Si pensié-je l'autre jour tyrer quelque chose dudict s^r de Montigny, ne fust esté la venue d'Armenteros, qui interrompit le propoz, et comme il ne faisoit que entrer, il ne fut encore question de parler de vous, où que je suis certain il fut tumbé sans l'interruption susdite, et depuis n'ay eu moyen de me ratacher à luy ny audict s^r d'Egmond, pour n'estre jamais seul ny abandonné des autres. Bien entendz-je généralement

¹ La duchesse de Parme.

² Vaste et magnifique jardin au voisinage de Bruxelles, créé par le cardinal, et enrichi notamment de beaucoup d'ar-

bustes et de plantes exotiques, d'animaux rares, de statues antiques, de pièces d'eau à jeux hydrauliques, etc.

qu'ilz empescheront le retour de vostre dicte illustrissime seigneurie s'ilz peuvent; du moins icelle ne sera sans mescontentement, et tâchent de gagner à leur cordelle¹, ce pendant, tous ceulx qu'ilz peuvent. La livrée se porte maintenant, et est de six flesches en chacune trosse avec entrelasement de fleurs ou autres choses semblables, et dict le commun qu'ilz ont prins cette devise sur ce que le prescheur dudit s^r d'Egmond, en ung sien sermon ceste caesme, alléga, comm'il le faisoit venir à propos, ung exemple d'ung roy d'Espagne qui, au lict mortel, appella six ses filz et leur remonstra comme ladicte trosse ne se porroit rompre par nul d'eux, mais bien chacune flesche particulièrement, et que ainsi adviendroit-y d'eulx, s'ilz se séparoient et ne demeuroient conjointz et unyz. Je respondz que l'exemple est très-bon, s'ilz estoient tous enfans du roy d'Espagne. . . .

Je supplie vostre illustrissime seigneurie mettre ce billet au feug.

CXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XI, 129, 130.)

Besançon, 21 avril 1564.

. . . Le docteur Eslingher, conseiller du duc de Wirtemberg, a esté par devers moy, que ledict s^r duc a envoyé pour proposer erreur sur la sentence prononcée le vendredy après *Judica*², en la cause de la succession de Neufchastel contre ledict duc et en faveür de ceulx de Rye. Il m'a faict une grande plainte et je l'ay remys au remède ordinaire pour non m'y envelopper; et à la reste ay faict tout ce que

¹ (A leur dévotion.) — ² (24 mars.)

j'ay peu pour luy faire clèrement congnoistre combien est faulx ce que aucuns vouldroient persnader à son maistre, que le roy nostre maistre veulle mouvoir, pour la religion ou aultrement, quelque chose contre les princes protestans : l'asseurant, comme il est véritable, que ny à Trente ny ailleurs ne s'est oncques négocié chose quelconque. quant à l'exécution du concile, à l'endroit desdits protestans, mais bien afin que les princes catholicques le fassent observer en leurs pays. Et comme le roy nostre maistre ne veult que qui que ce soit y donne loy aux siens, aussy ne veult-il en façon quelconque se mesler de ce que font les aultres aux leurs, et que l'expérience des années passées a monstré que telz bruitz sont faulx ; désirant sa majesté observer toute bonne amytié et voisinance avec les princes et estatz du saint empire. Et j'espère que ledict docteur fera bon office, et m'a assuré que le duc son maistre fera ce qu'il pourra de son coustel pour tenir la Germanie en repoz ; et dict que Crombach et aucuns ses fauteurs monstrent sentement contre luy, pour ce que leur façon de faire et les troubles de la Germanie luy desplaisent. Bien dict-il qu'il se veult deffaire de la charge qu'il ha de capitaine général du Craitz¹, pour ce qu'ilz ne luy laissent auctorité de se pourveoir comme il conviendrait, et que s'il survenoit quelque trouble, il pourroit recepvoir de la honte et desréputation.

J'ay lettres d'Augspurg par lesquelles l'on m'escrypt de quelques levées, mais fort incertainement. Je vous prie vouloir tenir les yeulx ouverts et user de diligence pour descouvrir ce que passe, et que j'en puisse estre adverty comme vous [le] serez tousjours de ce que viendra à ma cognoissance.

Je vous prie de, à la première occasion, etc. . . . De Besançon, ce xxi^e d'apvril 1564.

¹ Cercle (de Souabe).

CXV.

NOUVELLES DEZ BLANTMONT,

DU XXII^e D'APVRIL 64.

(Mémoires de Granvelle, XI, 190.)

Son altesse¹ ne se porte pas du tout bien et a esté bien malade. Madame la princesse a eu la petite-vérole, mais se commence à refaire.

Monsieur de Lorraine doit estre aujourd'huy en ce lieu de Blantmont, pour se résoudre du parlement pour Bar; et sommes en doute si son alteze y pourra aller pour son indisposition. La court de France y sera sans faulte à la fin de ce moys.

Le conte de Mansfeldt a escript à mondict seigneur que le roy luy a commandé de lever l'enffant en son nom et estre son compère; ce que monseigneur a mandé en France. Ne sçay si cela pourroit admener délay².

Nous avons encoires par aultre voye nouvelles des six milz chevaux retenuz, mais ne sont pas debout, et qu'en ung besoing ce sera contre Dannemareq, que seroit bien nostre avantage, que Krumbach s'est offert à nous servir. Se portant son alteze mieulx, je vous envoie-
ray les papiers touchant Dannemareq pour les renvoyer à mons^r le cardinal de Grantvelle.

Madame s'arreste à l'oppinion de mondict s^r le cardinal, de ne proposer au roy l'affaire que sçavez durant son absence³, ains attendre son retour. Bien est vray que l'allée que l'on dict mons^r de Chantonay debvoir faire en Espagne, et qu'il eust esté quelque peu ins-

¹ La duchesse douairière de Lorraine. « ira avec m^r chevaux. » — ³ (Des Pays-

² « Nota que j'entendz que ledit conte Bas.)

truict par ledict s^r cardinal de nostre desseing, accompagné des plus apparens argumens, comme seroit la restitution de la religion, le bien publicque, l'assurance des Pays-Bas, la totale domination d'icelle mer, et par telz moyens prévenir aux desceings d'altruy contraires à sa grandeur, avec action légitime des spoliez, lesquelz, réintronisez dens le leur, seroient à jamais obéyssans à tous les commandementz de sa majesté. Je laisse la quantité des moyens pour y parvenir, quilz sont telz qu'ilz facilitent de sorte le négoce qu'on s'en peult promectre bonne yssue, pourront estre qu'en telle manière, sondant le cueur du roy et rompant la première glace, l'on treuveroit à la venue de sa majesté la matière tant myeux préparée, tant plus que confyant ledit négoce à la bouche dudict s^r de Chantonnay, on éviteroit l'inconvénient de la perte des lettres, et en seroyt le négoce tant plus secret, et pour remédier à ceulx qui pourroyent contrevenir à ce desseing, comme est l'opinion de mons^r le cardinal. Madame néantmoins remet le tour à plus sain jugement.

Le conseiller d'Amondans a parlé à mons^r le cardinal concernant aucuns affaires passez par cy-devant à la paix de Soysson.

Son alteze a esté fort aise d'entendre la religion prendre bon commencement en France, ce qui est vraysemblable, puisque les princes la confessent.

Nous avons nouvelles ladicte France estre accordée avec l'Anglois, de sorte que toutes les deux parties se contentent.

Le conte palatin¹ et le duc de Wurtemberg se sont treuvez en l'abbaye de Malbrun², accompagnez de force docteurs, pour diffinir l'erreur des sacramentaires et les réduire à la confession augustane.

L'entreprise du duc Jehan-Loys³ de Saxe pourroit bien servir de diversion et faire retirer le conte⁴ de Schwartzburg hors du Danne-marcq.

Le ringrave est en sa maison de Neuviler avec le jeune duc des

¹ Frédéric III, électeur.

sée de Maulbronn, n'eut point de résultat.

² Le 10 avril et jours suivans; mais ce colloque, tenu dans l'abbaye séculari-

³ (Jean-Frédéric.)

⁴ (Günther ou Gonthier.)

Deux-Pontz, celluy qui a espousé une fille de Suède¹, et se doibvent trouver à Bar au baptesme.

J'ay nouvelles d'Ostland qu'on ne sçayt que l'occupateur de Danemarcq est devenu ; et aucuns oppinent que les subjectz de Danemarcq mesmes le tiennent prisonnier.

CXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, XI, 140-145.)

Besançon, 24 avril 1564.

Madame, j'ay receu les lettres qu'il a pleu à vostre alteze m'escire du m^e de ce mois, esquelles je satisferay briefvement, et suis, sur ma foy, honteux de veoir qu'elle continue de pour moy prendre tant de peyne que de m'escire et si prolixement de sa main, et luy baise très-humblement piedz et mains pour la faveur qu'elle me faict par toute sadicte lettre, par où, si plus se pouvoit, plus me lyeroit-elle à son service, pour lequel j'employeray tousjours et la vie et le bien, et m'efforcera de faire pour icelluy plus de mon pouvoir, où que je soye, comme je y congnois journellement par trop d'obligation.

J'arrivay icy le jour que, doiz Fontenoy, j'escriviz à vostre alteze avoir prins, que fut le mercredy saint..... et vostre alteze peult penser que nostre arrivée ne fut sans contentement de madame de Granvelle², ne nous ayant veu de si longtems. . . .

¹ George-Jean, comte palatin de Veldentz-Lautereck et Lutzelstein, époux, depuis le 26 octobre 1563, d'Anne-Marie, fille du roi Gustave-Wasa. — ² Morte *glorieusement* et *catholiquement* le 27 juillet 1570.

Par ce que j'ay escript depuis mon arrivée icy à vostre alteze, icelle aura entendu ce que la duchesse de Lorraine désiroit que vostre alteze escripvist au conte de Mansfeldt. . . sur ce qu'elle pensoit que le baptesme se devoit faire l'octave des Pasques. . . . Ladicte dame m'envoya depuis un sien conseiller bourguignon, dict d'Amondans, avec lettres de crédeuce seulement, afin que de moy-mesme, et sans qu'il peut sembler que ce fust de sa meute, je procurasse, par le moyen de monseigneur le cardinal de Lorraine (le fondant sur le danger de la religion), que l'assemblée de Bar s'évitast; et, pour luy complaire, j'en ay escript audict cardinal et envoyé homme exprès, que n'est encoires de retour, et pense que le s^r don Francès d'Alava le retient. auquel, pour le prévenir s'il se treuve en l'assemblée, j'ay escript particulièrement ce que vostre alteze verra, s'il luy plaist, par la copie cy-jointe, et par icelle ce que ledict conseiller me dict de la part de ladicte dame; et aussi pourra-elle veoir ce que j'ay escript audict cardinal de ces assemblées que se devoient faire par Cromback, dont elle faisoit mention, et des six mille chevaux jà mis sur pied. Ledit baron de Polviller m'en a bien touché par ses lettres quelque mot. mais non pas comme chose fort certaine, et l'on m'en a escript d'Augspurg et de l'estat de la Germanie ce que vostre alteze verra par la copie cy-jointe; mais je n'entends encoires que ces nouvelles continuent; et si ay icy depuis quatre jours en çà heu ung conseiller du duc de Wirtemberg, que j'ay passé vingt ans congneu familièrement aux négociations de la Germanie, ayant tousjours entretenu amitié avec moy, par lequel ledict duc de Wirtemberg m'a envoyé visiter, et fait plainctes de ce que ceulx du parlement de Dole l'ont condampné aux derniers arrestz devant Pasques au procès qu'il avoit contre ceulx de Rye, nonobstant les consultations d'universitez et de tant de gens sçavantz de tous costelz, et en une chose en laquelle la difficulté consistoit en droit, m'alléguant grande suspicion contre les juges pour coupes dorées et aultres présentz qu'ils avoient receu depuis la sentence, dont il disoit leur avoir esté faicte déclaration avant la prononciation d'icelle, quant les ouvraiges s'en faisoient à Dijon; re-

mémoroit les menaces faictes par ses adversaires à ses advocatz et procureurs; que son maistre doubtoit que l'on l'eust voulu tenir ici pour estrangier, oyres qu'il aye du bien par deçà, et à cause d'iceluy estant obéissant vassal et subject de sa majesté, et que l'on aye voulu tenir plus de regard à ce que ceulx de Rye résident au pays et ont fait service, et à ce que ledit s^r duc professe aultre religion que le roy nostre maistre, que au droit et à la justice; que toutesfois ne se debvroit, comme il disoit, refuser à ung Turcq et beaulcoup moins à ung prince chrestien et parent à sa majesté, et qui s'est monstré à l'endroit d'icelle tousjours bon voisin, affectionné parent, amy et serviteur, et qu'il venoit aussi pour proposer erreur contre la sentence: adjoustant que si l'on luy vouloit faire tort, il ne pourroit délaissier de, en toutes langues, faire imprimer le demené du procez, pour faire congnoistre à ung chascung le tort que l'on luy faisoit, et s'en plaindre où et comme il verroit convenir. J'ay fait mon mieulx pour excuser le tout, et mesmes luy ay dict que j'avoie bien entendu que l'on avoit voulu donner, après la sentence, une coupe dorée et quelqu'argent dedans au président, pour recongnissance de sa peyne, et que l'on m'avoit dict qu'il l'avoit refusé, et qu'il pourroit aisément estre que son maistre fust informé par gens appassez aultrement qu'il ne conviendroit. Je luy dis la diligence que vostre alteze avoit fait touchant les menases, et que je sçavoie que sa majesté vouloit que l'on administrast justice à chascun, et beaulcoup plus à son maistre, auquel sa majesté portoit affection; mais que ladicte affection ne devoit avoir lieu où il estoit question de justice; que les conseillers du parlement estoyent tenuz pour gens de bien, et qu'en toutes décisions de procès la présumption estoit pour les juges, si clérement l'on ne treuvoit aultre chose; qu'il avoit les remèdes de justice, et que s'il se treuvoit grevé il estoit mieulx qu'il eust recours à icelle que non à choses qui peussent causer aigreur ou troubles, et qu'il estoit impossible que les juges déterminassent altercas telz de sorte que toutes parties demeurassent contentes, et que chascung estoit bien assuré, avant la prononciation,

de la sentence que, quelle que peust estre la partie que succumberoit, elle demanderoit la révision pour venir au dernier remède, lequel luy demeueroit ouvert. Et avec ceste généralité me suis desmélé de ce poinct, et, comme je l'ay dict incidamment à aucungz que sont familiers à ceulx de Rye, s'ilz estoient bien conseillez, maintenant qu'ilz ont sentence à leur faveur, et devant que ledict duc propose erreur, ilz debvroyent ouffrir de venir à quelque appoinctement, que à présent je tiens ilz feroient à leur advantaige, au lieu que non le prenant par ce boult, ilz s'en pourroient après treuver empeschez.

Cecy fust la principale charge dudict conseiller vers moi; mais pour retourner à ce à quoy j'en ay fait mention, devisant après familièrement avec moy, il me dict tout ce qu'estoit passé en l'assemblée de Worms, le sentement que son maistre ha du fait de Cronback, pour ce que si cela se comporte il n'y aura d'oires en avant nul prince assurez ny sa maison, et que, pour en avoir parlé si librement, aucungz luy vouloient mal; mais que les princes qui sont saiges en la Germanie ne voyent volentiers que la noblesse s'arme et fortiffie contre les princes; que son maistre sera tousjours désireux de procurer le repoz publicque, et que si les Lighes se veuillent correspondre avec ce que s'est négocié au Worms, et faisant les circles de l'empire leur devoir suivant la constitution de la paix publicque, il espéroit que, quelque démonstration que fissent les banniz, l'on demeureroit à repoz pour ceste année; mais que toutesfois son maistre n'avoit voulu retenir la charge de capitaine général du circle de Swevia¹, pour ce que l'on ne luy permectoit d'armer le nombre que luy sembloit requis, et qu'il ne vouloit recevoir honte, et pour tant leur avoit renoncé ladicte charge, la retenant toutesfois jusques à ce qu'ilz eussent treuvé quelc'ung à leur propoz. Que, comme l'oppinion des troubles se fendoit en partie sur les debtes du feu marquis Albert, le marquis George, son héritier, estoit allé devers le marquis électeur², et aultres ses parens, pour résouldre ce qu'il en debvroit faire, afin de s'en desmesler, si faire se peult, sans troubles, et qu'il espéroit

¹ Souabe. -- ² De Brandebourg.

que ceste année ne seroit de si grandz troubles comme aulcungz pensoyent : car ceulx qui voudroyent mouvoir debvroyent apparament craindre les provisions que se pouvoient faire au contraire. Et comme il me toucha quelque mot de l'ombre que l'on avoit heu du roy nostre maistre, et mesmes qu'il eust intelligences avec le pape et aultres princes catholicques pour faire l'exécution du concile, je luy ay sur ce poinct satisfaict, de sorte qu'il m'a élément et avec grand contentement confessé que l'on avoit tort de prendre telle opinion de sa majesté, et qu'il n'y avoit que craindre des aultres, et m'a assuré qu'il fera tous offices à luy possibles pour effacer ceste opinion, disant qu'il espère en venir au bout.

Ce que le colonel Swendy m'escript, vostre alteze le verra, s'il luy plaist, par la copie, et l'empereur et le conseiller Seld m'escrivent qu'ilz ne voyent encores apparence de grandz troubles fondée, et que l'on fait de ce costel-là tout ce qu'est possible pour obvier à ce qu'en pourroit donner occasion, et que, à la requeste et instance de plusieurs princes qui monstrent désirer le reposit publicque, sa majesté et le roy des Romains, son filz, enverront à la Penthecouste prochaine à Rostock leurs commissaires pour procurer accord entre les roys de Dannemarche et Swède, et que le due Auguste, électeur de Saxe, le landgrave de Hessen, le due Henry de Brunswic et aultres princes y auront aussy leurs députez, et à correction ne seroit que très-bien que vostre alteze fust servye y envoyer derechief le conseiller Cobel, tant pour continuer la démonstration du désir que le roy nostre maistre et vostre alteze ont de les veoir pacifier, et continuer aussy la bonne opinion qu'a conceu la Germanie des offices que s'y firent l'an passé, que pour, par le moyen dudict Cobel, avoir de temps à aultre nouvelles de ce que y passera, afin que vostre alteze et ceulx du conseil en demeurent plus à leur repos si les choses vont bien, et si mal, afin que l'on en soit adverty par temps pour se pourvoir.

Ledict conseiller du due de Wirtemberg m'assura que encores n'y avoit-il nouvelle queleconque que le rhyngrave dust faire aucune

levée, et disoit dadavantage qu'il n'y voyoit aucune apparence; comme certes, sy je n'y voidz aultre chose, je n'apperçoys encores qu'il y ayt à craindre, et mesmes pendant que les François ne feront de leur coustel aultres apprestes, et tiens, comme faict vostre alteze, chose de fable ce qu'elle dict avoir esté escript d'Angleterre des XII mille hommes que se tenoyent prests au Havre-de-Grâce, et mesmes s'empescheant¹ présentement la court de France à plaisirs, joustes et tournoys, sans que l'on voye encores levée de gens estrangiers. Et, par les copies de ce que m'a escript mons^r de Vergy, vostre alteze verra quelles nouvelles il a de France, et aussy, par un billet joint à ceste, le rapport que me fit hier ung gentilhomme françois provençal, que j'ay, il y a bien longtemps, congneu aux estudes en Italie fort familièrement, et qui depuis a esté conseiller à Thurin jusques à ce que la place a esté rendue à mons^r le duc de Savoye, et depuis a résidé conseiller au parlement d'Aix, et présentement la royne mère l'envoye pour aulcungz affaires devers l'empereur, où il dict qu'il séjournera cinq ou six mois, et que le frère de mons^r de la Forest, évesque de Remes, qui résidoit ambassadeur vers sadicte majesté impériale, retournera.

En Suysse, il n'y a nouvelle quelconque de levée pour le roy de France: bien sont présentement en une diette aulcungz cantons, principalement pour le différend qu'ilz ont, les cantons catholicques et les protestans, pour la religion de ceulx de Glaris et non sans quelque doute qu'ilz en pourroyent venir aux armes; et est l'assemblée pour les empescher, et n'a semblé que mons^r de Vergy deust envoyer le trésorier de Salins à ceste diette pour les affaires de ce pays, mais qu'il attendist celles de juing qu'est générale, comme je tiens que le s^r de Vergy aura escript à vostre alteze.

Je n'entends de ce pays aultre chose fors que tout y est fort tranquille et paysible, et que la religion, grâces à Dieu, y vad encores bien. L'on a bien soubçon contre quelques particuliers de ceste cité, mais tout se comporte à présent de sorte que l'on ne voit à quoy se

(Se livrant.)

pouvoir attacher, et n'est pas peu que toutes choses y voient si bien, attendu le mal auquel sont les voisins, jusques à ceulx de Lorraine, ayant treuvé Fontenoy, entre aultres places, au passage que j'ay faict par là, fort corrompu. Et, à la vérité, mons^r de Vergy et la court de parlement font de leur costel très-bon office; et se fist à Dole, la sepmaine devant Pasques, exécution d'ung de ce pays qu'avoit demeuré près de Genesve longtems et prins là mauvaïse éducation, et despuis à Châlons, en France, quant il estoit infecté, lequel estant party dudict Dole pour retourner en France, fut prins assez près de la ville, à l'occasion d'un coup de javeline qu'il avoit donné à une image, et mourust opiniastre en ses erreurs. Aussy est-il advenu despuis Pasques que ung marchant de ceste cité, banny piécà d'icelle et qui tenoit maintenant sa résidence en Lorraine, venant de Genesve par Pontarlier, qu'est lieu de ce pays, pour retourner audict Lorraine, s'est tué soy-mesme par désespoir; et, comme l'on treuva sur luy le billet des marchandises qu'il faisoit conduyre et en icelluy aulcunes balles de livres de Genesve que se debvoyent semer en Lorraine, la court de parlement a faict brusler publicquement lesdits livres, et faict vendre à caution à ceulx de Genesve les aultres marchandises, qu'ilz prétendoient appartenir à aulcungz leurs bourgeois; et combien qu'ilz se soyent peu contentez desdicts livres bruslez, si faut-il qu'ilz en ayent patience. L'on m'a bien dict quelque chose de grandes aprestes de chair que l'on a faict le caresme passé en des nopces par deçà¹; mais j'espère que cela se passera sans qu'il y aye plus de bruiet ny qu'il succède aultre chose au désavantage de la religion: car il se fit seulement, comme l'on m'a dict, pour complaire à aulcungz François parens, qu'estoient huguenotz.

Je remercy très-humblement à vostre alteze la part qu'il luy a pleu me donner de ce que passe par delà; et certes j'espère que la résolution que vostre alteze a prins de tenir bon en ce des draps d'Angleterre, sans y dispenser en faveur de qui que ce soit, et aussy

¹ « C'était au festin du mariage de la fille de la femme de M. de Dicey (Marc de Rye), célébré à Amance. »

sur les choses mises en avant par l'ambassadeur qu'a esté là, servira de beaulcoup si l'on continue. Bien n'escrivent aulcungz particuliers, et de là et de France, que l'accord est fait entre les François et Anglois: oyres que je tiens qu'il sera tard avant qu'entre eux il y aye bon fond, et que les hostaiges se rendront moyennant vi^{xx} mille escuz, et que, se payant maintenant la moitié d'iceulx, l'on retirera la moitié des hostaiges, et quant l'on payera l'autre moitié, le reste d'iceulx, et que, pour faire les premiers offices ordinaires après une paix et la faire jurer, l'on y envoie le s^r de Bourdillon¹.

Je loue Dieu que par delà toutes choses passent si coyement, comme vostre alteze m'escrit, et j'espère que mon absence confermera ce repoz, et que, à mon retour, toutes choses seront sy establies qu'il n'y aura plus nouvelle de trouble, je dys de ceulx qui, contre moy, sans cause, ont démontré resentement.

Je n'ay riens entendu du costel de France de l'emprisonnement de Stuart, dont Testu a parlé à vostre alteze; peult-estre m'en escripra le s^r don Francès quelque chose. Et ce pendant je me recommande très-humblement, etc.

De Besançon, ce xxiiii d'avril 1564.

CXVII.

LA DUCHESSE DE PARME

A ÉLISABETH, REINE D'ANGLETERRE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 173-175.)

Bruxelles, 26 avril 1564.

Réclamations au sujet de l'édit récemment émané de cette reine, portant défense de tout commerce avec les Pays-Bas, et envoi de François de Hallewin,

¹ Probablement Imbert de la Platière, maréchal de France, mort en 1567.

sieur de Zweneghen, l'un des gentilshommes de la duchesse, chargé de présenter ses félicitations sur le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre, et de solliciter, avec la révocation de cet édit, le redressement de différents griefs.

CXVIII.

RELATION

DE CE QUE S'EST TRAITÉ AU SYNODE PROVINCIAL DES EGLISES RÉFORMÉES
DE CHAMPAGNE, BRIE, ISLE-DE-FRANCE, ETC.

TENU À LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, LE 27 AVRIL 1564.

(Mémoires de Granvelle, XI, 148 et seq. XII, 115-120.)

Le synode provincial des églises réformées de Champagne, Brie et l'Isle-de-France, Vexin et Frenaye, fut assamblé le xxvii^e d'avril 1564 à la Fretez-soulz-Jouerre, où estoient environ de quarante-cinq à quarante-six ministres, avecq leurs diacres et surveillans, auquel lieu ont demeuré ensemble jusques au premier jour de may.

La Roche, aultrement dict Chandieu¹, fut eslen président de ladicte assemblée avec deux notaires ou greffiers, l'ung desquelz estoit le ministre de la Fretez et l'autre de Paris.

A ladicte assemblée furent envoyées lettres de toutes partz. lesquelles furent leues par ledict président; entre aultres furent leutes les lettres de Baize², par lesquelles il animoit ung chacun de tenir

¹ Ce ministre ne doit point être confondu avec le célèbre Antoine de Chandieu, qui desservait alors l'église de Paris, et avait présidé deux ans auparavant le synode d'Orléans. Antoine, encore plus recommandable par sa science, sa piété et

sa grande modestie que par sa noble extraction, mourut à Genève en 1591.

² Théodore de Bèze, célèbre pasteur de l'église de Genève, depuis novembre 1548.

fermement et constamment le propoz de leur religion, et que l'on fust bien sur sa garde, d'aautant que le remboursement que les prestres faisoient des biens ecclésiastiques, depuis naguerras venduz, estoit seulement pour amasser argent, affin d'exterminer la vérité du Seigneur. Pour à quoi contreminer, falloit advertir les églises réformées d'amasser argent en toute diligence, et envoyer vers les églises de Flandres pour sçavoir leur disposition et les entretenir tousjours en leur propos et religion : à quoy promectoit soy employer. de son costé.

Il est conclud de luy respondre que les églises sont souffisamment adverties de la mauvaise volenté de la royne mère et de l'astuce du cardinal¹, et que la royne prétendoit de mener le roy à Lyon et ès pays de Daulphiné, et pendant qu'elle seroit audict pays, le duc de Savoye debvoit assaillir Genève, et après que Lyon et Daulphiné seroient réduictes soubz l'obéissance du roy, à la forme d'Orléans, lors se debvoit faire ung édit général pour exterminer tous les fidelz.

Lesdicts la Roche et Capelle dirent lors que les églises réformées n'auroient jamais repos pendant que la royne gouverneroit, et que ce magistrat tyran auroit domination. Lors disputèrent long temps de la nature du magistrat, et quel il debvoit estre, et sembloit concluire qu'il n'y en avoit que ung légittime en France, comme si tout le but où tendoient les lettres de Baize et la délibération des concluants fust d'exterminer tous les magistratz catholicques, et subroguer des huguenotz en leurs lieux.

Perocelli dist que la royne avoit escript à l'admiral lettres rudes et estranges, par lesquelles luy mandoit d'estre bien advertye que ceux de la religion réformée se délibéroient de recommencer les troubles du temps passé; pour ausquelz obvier, elle employeroit toute la puissance du royaume et de ses alliés, si comme du pape, roi d'Espagne et aultres. Lequel récit achevé, ledict Perocelli dict que la royne leur imposoit par ses lettres ce qu'elle-mesme avoit intention de faire, et partant qu'il estoit d'avis de publier que chacun

¹ (De Lorraine.)

de leurdicte religion célébrasse la jeusne la sepmaine devant la Pen-
thecoste, affin que Dieu les veulle inspirer de bon conseil et adres-
ser ceulx de sa sainte Église; et que si la royne demandoit à quelz
fins ceste jeusne seroit par eulx publiée, luy-mesme luy respondroit
que la raison vouloit bien que ainsi fust faict, attendu qu'ilz avoient
découvert ses menaces et entreprises.

Le président dit assez saignement que la royne ne feroit poinct tout
ce qu'elle voudroit.

L'assemblée prie audict Perocelli de recommander l'affaire de leur
église au prince de Condé et l'animer tousjours de poinct perdre
courage.

Le prince de Portien¹ envoya aussi lettres à ladicte assemblée par
ung sien ministre, nommé mons^r Pacquet, par lesquelles leur signi-
fioit qu'il vouloit employer son corps, biens et crédit pour sous-
tenir et dellendre la querelle du Seigneur et de leur religion.

Le duc de Boillon² a envoyé lettres de crédençe à Perocelli aux
enseignes qu'il avoit parlé à luy à Troye ou environ, en certaines
formules par lesquelles luy donnoit à entendre le bon vouloir que
luy et madame sa femme ont d'eulx employer pour leurdicte que-
relle, et que briefvement extermineroit la messe et les prestres de
ses terres; de quoy ne pavoit estre empesché, d'aultant qu'il les
tient seullement de Dieu et de l'espée, et prioit à ladicte assemblée
de luy faire venir des régents de Genève, pour ce qu'il veult ériger
ung (collége) à Sedan, lequel il veult renter de deulx ou trois mille
livres par chacun an, et promectoit que ses places seront seur refuge
aux fidèles, et qu'il les avoit suffisamment munies de tout ce quil
leur est nécessaire.

Ces jours passez ont esté envoyez aulcungz gentilzhommes par les

¹ Antoine, fils de Charles de Croy, prince de Porcien, mort à Paris, en may 1567, à peine âgé de vingt-six ans. Il avait combattu vaillamment à la journée de Dreux.

² Henri-Robert de Lamarck, duc de Bouillon et seigneur de Sedan, marié à Françoise de Bourbon, comtesse de Montpensier. Il décéda en 1584.

églises, les solliciter de faire amas d'argent à la plus grande diligence que faire se pourra, et qu'ilz se tiennent prests, actendu que le cardinal faict secrètement fort grandes finances.

Ceux de Flandres ont esté secrètement solicités par ung quidam, gentilhomme de quelque grand seigneur, de prendre les armes; et ont fait prier mons^r de Colincourt de lever huict cens ou mil chevaux, et que, quant il voudra commencer, l'argent ne luy fauldra point.

Le jour de la Pentecouste se doit faire à Crépis, en Vallois, une assemblée bien de cinq cens chevaux, soubz couleur de presche, et sont iceux tant de Reyms, Challons, que des villes circonvoisines. Il seroit bon de se donner de garde des frontières de Picardie, lesquels pourroient suspendre les troubles commencez.

Le gouverneur de Metz se tient fort sur sa garde.

Les confédérez de l'esglise ont grande fiance en ceux de Valenciennes.

Il y a deux personnes entre les aultres qui font grandes pratiques, assavoir la Roche et la Chapelle.

L'on a envoyé deux ministres à Paris, l'ung desquelz estoit audict synode.

Riens ne se passe en court, tant soit-il secret, de quoy ceux de la religion ne se vantent avoir certaine intelligence et advertence.

Autres choses n'ont esté traictées audict synode, sinon quelques particulières d'aucuns ministres, et des lections et censures de quelques livres; et ont tenu propos d'ung synode national en la province de Bourges, auquel n'a esté déterminé temps préfix, d'aautant que le président dict que possible seroient-ilz bien empeschez à aultres choses.

CXIX.

NOUVELLES

DES XXVIII D'APRIL, I ET II DE MAY 64.

(Mémoires de Granvelle, XI, 194-195.)

DU PREMIER DE MAY.

Le sieur de Rambouillet¹ vad vers tous les princes d'Allemagne de la part du roy de France, et a jà esté vers le duc des Deux-Pontz, pour leur annoncer la paix faicte entre ledict s^r roy et la royne d'Angleterre, leur déclairer que l'édict de pacification s'observe en son royaume, et les assureur de la bonne volonté dudict s^r roy envers eulx. Mais je croidz que la principale occasion et charge dudict Rambouillet est pour veoir les affaires d'Allemagne.

Le landgraff est fort marry et animé contre Krumpach, et s'est ledict landgraff beaulcop offert envers les estatz de Franconye.

Cinq cens chevaulx reytters sont en pied à Guermesheim, lesquels sont au conte palatin; l'on n'a encoires descouvert à quelle fin.

Des xv^e chevaulx pour conservation de la paix publique en ces peys, l'empereur en a donné mil en wartgelt au duc de Saxe, et les aultres v^e au duc de Clèves, son beaul-filz.

Le jour d'hier sont arrivez six arbitres et ung médiateur des duc des Deux-Pontz et conte Jehan de Naussau², à Agnault pour les appoincter en leur différend.

¹ Peut-être Nicolas, l'un des fils de Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, distingué par sa prudence et son habileté dans diverses négociations dont il fut

chargé sous les rois Charles IX et Henri III.

² Jean, dit l'Ainé, comte de Nassau-Dillembourg, frère de Guillaume, prince d'Orange, mort en 1579.

AUTRES DU XXVIII D'AVRIL.

Madame de Lorraine mère pensoit partir dimanche pour s'en aller à Bar, mais elle est retombée malade, de sorte qu'à ceste occasion mons^r son filz, accompagné de mons^r de Vaudemont, duc des Deux-Pontz (celluy qui a espousé une fille de Suède¹), ringraff et plusieurs gentilshommes, sont partis pour aller trouver la court de France qu'est à Vitry, sept lieues de Bar, et obtenir, s'il peult, ung délay jusques à la convalescence de son alteze. Cependant madame de Lorraine, ensemble son petit-filz, se sont encheminez pour ledict Bar, et espère qu'ilz y seront lundy pour le plus tard ; de sorte qu'estant, comme l'on dict, la royne de France pressée d'aller au Lyonnois, peult-estre on ne pourra obtenir délay : quoy estant, ladicte dame de Lorraine mère ne s'y pourra retreuver pour son indisposition, que les médecins oppinent sera longue. La princesse sa fille se porte bien. Le conte de Mansfeld a fait prendre logis audict Bar pour m^{re} chevaux, et attend d'heure en heure qu'on luy mande le jour qu'il s'y devra trouver.

Le bruict est que mons^r d'Aumale a dict que le prince de Portian, durant ces dernières guerres, avoit faict rostir ung prestre ; de quoy ledict prince adverty se seroit, ces jours passez, treuvé à la court, et s'adressant au roy, luy a dict qu'il avoit entendu qu'on l'avoit accusé d'avoir fait rostir un prestre, pour de quoy monstrier son innocense, réservant sa majesté et son frère, il disoit que tous ceulx qui l'accusoient de ce, qu'ilz avoient malheureusement mentiz ; que semble amener nouvelle dispute pour la maison de Guyse.

DU II DE MAY.

Cejourd'huy nous partirons de Blanmont, et prendrons nostre chemin par Rozières, puis en suyvant les lieux les plus commodes pour nous treuver à Bar. . . . Il y a ung gentilhomme, nommé le chevalier de Seures, qui est venu visiter Madame de la part du roy et de la

¹ George-Jean, comte palatin de Veldentz, déjà précédemment désigné.

royne, lequel a dict, estant à table, que la court de France estoit bien forte de seize milz chevaux, comprenant tous chevaux de bagaige, et que le roy devoit demain arriver à Bar, là où aussi nous espérons d'estre samedy prouchain.

CXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XI, 154-156.)

Besançon, 29 avril 1564.

Mons^r, l'on me donna hier voz lettres du xviii^e de ce mois. . . . et. . . . ce que j'entendz des Pays-Bas est que toutes choses y sont encores, grâces à Dieu, paysibles, et entrent les seigneurs en conseil sans contredict. La royne d'Angleterre y avoit envoyé de nouveau ung sien maistre aux requestes nommé Scher, et spécial serviteur de milort Robert, pour penser donner à l'accoustumé frivoles excuses sur les pilleries et robberyes que ses subgetz ont fait sur les nostres, et pour demander permission à ce que les drapz d'Angleterre puissent librement estre apportez dois Londres ès dictz Pays-Bas. Mais ny l'on n'avoit accepté les excuses, ny consentu l'importation des draps, ains respondu absolument que l'on ne permettroit l'importation desdictz draps que le dommage fait aux subgetz de sa majesté ne se restablisce, en contrevenge de ce que la royne d'Angleterre avoit fait un édict deffendant, à peyne de confiscation, l'importation de toutes sortes de marchandises des Pays-Bas en Angleterre, jusques aux victuailles. Et doubtant, madame la duchesse, que, à couleur de cecy, l'on arrestât en mer les basteaulx chargez pour Espagne

et Italye, leur donnant à entendre qu'ilz fussent en chemin pour venir en Angleterre, elle a envoyé devers ladicte royne pour s'en esclercir; l'on verra ce qu'elle respondra. Mais je suis bien assuré que si noz genz sçayvent tenir bon, l'on fera venir ladicte royne à ce que l'on voudra; mais si l'on fleschit, l'on s'en repentira et bientost : je congnois ung petit les Anglois.

J'entendz que milort Robert envoie en France devers la royne mère en délibération de peult-estre y aller encoires luy-mesme, pour empescher que la royne d'Escosse ne se marye ny avec monseigneur l'archiduc Charles, ny avec qui que ce soit aultre que à gentilhomme anglois ou escoussois : tant crainct la royne d'Angleterre la grandeur de celle d'Escosse.

J'ay lettres de monseigneur le cardinal de Lorraine de sa propre main, lequel estoit en chemin pour aller à Bar, et m'escript qu'il ne voit moyen d'empescher que le baptesme ne s'y face, et que le roy et la royne mère n'y voient, et qu'il n'y voit danger quelconque. mais bien honneur que recevra sa maison; que du coustel de France nulle levée de gens de guerre se fait, combien que ceulx du party des huguenotz procurent de faire paour des levées d'Allemaigne, et mesme le prince de Porcian. Si est-ce qu'il ne peult encoires descouvrir chose de fondement; qu'en bien longtems il n'y a heu moins d'huguenotz à la court de France que maintenant, et qu'il espère myeulx de la religion. Nostre ambassadeur m'escript assez le mesme, oyres que non si assurément, et que lesdicts huguenotz ont faict ce qu'ilz ont peu pour empescher le voyage de Lorraine, comme aussy font-ilz tant qu'ilz peuvent celuy de Lyon, craygnantz que le roy n'y voyse fort et que l'on ne leur oste ce nid; et que M^{me} de Vendosme¹ et la duchesse de Ferrare, mère¹, font ce qu'elles peuvent pour per-

¹ Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. C'est à la fin de l'année précédente qu'elle avait embrassé la réforme, et s'étoit, suivant Brantôme, changée en huguenote très-forte. Son mari

était mort au mois de novembre 1562, d'une blessure reçue au siège de Rouen. En 1559 l'ambassadeur Chantonay, alors accrédité près la cour de France, lui avait offert, au nom de Philippe II, l'île de

suader à l'admiral, qu'est allé en Normandie, d'aller incontinent audict Lyon pour soubstenir la partialité, ouffrant d'y aller elles-mesmes en personne ; mais que le roy estoit délibéré encoires jusques à oyres de faire le voyaige, s'il ne survenoit mouvement en l'Isle-de-France, que le fist changer de délibération et reprendre dois Bar le chemin vers Paris ; et que audict Paris estoit succédée quelque petite altération nouvelle à l'occasion que les huguenotz avoyent enterré dedans une église le corps d'une femme de leur secte, laquelle les catholiques avoyent désenterré et gecté en la rivière ; sur quoy s'estoit meü quelque débat auquel cinq ou six huguenotz furent tuez ; mais que mons^r de Montmorency, comme gouverneur, y estoit accouru avec ses gens et aydé à la partie la plus foible, appaisant pour lors le tumulte, et que, s'il ne survenoit aultre chose, cela ne feroit changier la délibération d'aller à Lyon, où se debvoyent aussi trouver les duc et duchesse de Savoye. Et cecy dudict duc de Savoye me confirme mons^r de Chasteaufort, mon beaul-frère², lequel arriva hier icy pour me visiter et m'a apporté lettres dudict duc de Savoye m'asseurant que ledict s^r duc est résolu de, au my-may au plus tard, se trouver à Chambéry pour estre plus près, venant le roy à Lyon. Et comme j'à la court de France doit estre à Bar ou bien près, il ne pourra tarder que bientost l'on aye nouvelles de ce que se fera là, et du chemin que dois là prendre la court de France.

L'on m'escript dadvantage que le prince de Condé se trouve myeux de la paralysie qui, à Troye, luy avoit attainct tout le coustel gauche, et que aussy se tenoit pour guéry le prince de Byart³, filz de feu

Sardaigne, en échange des possessions de Jeanne d'Albret au delà des Pyrénées.

¹ Rencé de France (voir t. I, 196). Elle s'était retirée dans le royaume, où elle mourut, seulement en 1575.

² Pierre de Montluel (branche cadette), seigneur de Châteaufort, était conseiller et chambellan du duc de Savoie, et bailli de Bugey. Il avait épousé Laurence Per-

renot, l'une des filles cadettes du chancelier de Granvelle, qui était veuve de Claude de Challant, dit Châteaueux, seigneur de Verjon d'Arbant et de Mornay, mort sans postérité en 1558. Laurence vivait encore, très-âgée, en 1594.

³ Henri, prince de Béarn, alors âgé de onze ans.

mons^r de Vendosme, lequel se jouant, estoit tombé d'ung degré et s'estoit blessé si grièvement en la teste, qu'il y avoit heu accidentz de vomissementz et aultres; et dadvantage que Andelot avoit usé de quelque bravade à l'endroit de la royne mère, à l'occasion de ce que l'on n'avoit voulu consentir lieu dedans Troye pour faire les presches, chose que fust esté au dehors de l'édict de pacification; et qu'aussy vouloit-il prétendre de pouvoir chastier à sa volenté, comme colonel¹, les capitaynes de l'infanterye françoise, déposer ceulx qu'il voudroit et en mettre d'aultres, qu'estoit pour avoir le tout à sa devotion; et comme le roy, la royne et plusieurs aultres principaulx se fasharent de ces termes, voyres et que le connestable mesme ne les treuva bons, il vint jusques à demander pardon avec toute submission de la faulte qu'il avoit faict, avec promesse de s'en garder pour l'advenir.

L'on m'escript aussy que l'on a nouvelles que messeigneurs les princes de Bohesme arrivarent à Barcelone le xvii^e du mois passé, et que le xxviii^e se devoit partir sa majesté pour aller faire les pasques à Tarrassone, et dois là iroit à Valence et à Sarragosse recepvoir le serement, et après, avant que d'aller à Madrid, passeroit par Tolédo, où aulcungz des grands d'Espagne estoyent convocquez, que me sembleroit vray préparatif pour debvoir espérer le brief partement de sa majesté des royaumes de Castille pour venir de deçà: ce que seroit bien nécessaire et pour les affaires publicques et pour les particulières de sadicte majesté.

Encoires ne sçay-je ce que les canthons des Lighes auront résolu en l'assemblée qu'ilz ont tenu freschement, qu'estoit sur le différend auquel ilz sont, à l'occasion de Glaris, sur le poinct de la religion; mais j'espère qu'il se saura tost. Bien ay-je entendu que les choses y estoient si aigres que l'on craignoit que l'on ne vint aux mains. Je pense que les gens de mons^r de Savoye s'y trouveront aussi, pour veoir s'ilz pourroyent avoir quelque lumière dadvantaige quant au différend que ledict duc ha avec Berne².

Quant à Dannemarche, je n'en sauroye dire dadvantage que ce que

¹ (Général.)

² Au sujet du pays de Vaud.

j'en ay escript, vous assurant qu'en ce que je pourray rendre service à madame la duchesse de Lorraine mère et aux siens, mon debvoir saulz, je m'y employeray tousjours d'austant bonne affection que homme qui vive. Vray est que ce sera tousjours, comme vous-mesmes dictes de vostre part, franchement, librement et en homme ed bien, et en ceste sorte espéré-je de, au plaisir de Dieu, me conduyr tousjours en tous négoces à qui qu'ilz touchent.

Il n'y ha haste, et actendray bien à temps pour avoir ce que l'on a imprimé à Strasbourg contre le concile. Bien oseray-je dire qu'en l'assemblée d'icelluy à Trente il y avoit personnaiges de tel sçavoir qu'ilz pourroyent mener à l'eschole Brentius¹ en la théologie plusieurs années, avant qu'il en sceut austant qu'eux; et aussy y avoit-il des jurisconsultes plus sçavantz, sans comparaison, que ceux qu'ont mis la main à telle œuvre, et auront bien affaire de dire en ceste matière chose que vaille la peyne. Et me recommandant, etc.

De Besançon, ce pénultiesme d'apvril 1564.

CXXI.

LE SECRÉTAIRE BAVE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 150, 151.)

Bruxelles, 29 avril 1564.

. . . Au regard des aultres occurans, il s'en parle maintenant peu, fors que tous demeurent fermes, et n'ont nulle opinion du retour de

¹ Jean Brentz, né à Weil, en Souabe, prévôt de l'église de Stuttgart, et l'un des plus savants théologiens protestants du xvi^e siècle. Il mourut en 1570. Ses œuvres

ont été publiées en huit volumes in-folio, et ceux d'exégèse conserveront toujours une véritable importance.

vostre illustrissime seigneurie, s'en tenans comme du tout assuré; et ce pendant ilz ne s'abandonnent et font peu de repas les ungs sans les aultres, et n'oblient leurs conférences et consultations avec Renard, se servans (quant il ne se peult treuver avec eulx, ou que aucims d'eulx ne se treuvent devers luy, comme ilz font ordinairement le soir) du prescheur Portesain, lequel aussy, à ce qu'ay entendu, leur faict divers discours sur la réformation de l'église et gouvernement de l'estat publicque, et articles qui dépendent du concille. Une chose, entre autres, me desplaît, qu'il me semble que Mons^r le président se commence à desgoûter, et voudroit se désenvelopper; et sy n'y a si bonne intelligence entre luy et monsieur de Barlaymont comme il soit besoing. Enfin je n'en sçay que dire et vois apparences de grande mutacion, si le maistre ne vient et y pourvoye, duquel l'on n'a en lettres dois le partement de vostre dicte illustrissime seigneurie.

. . . . Et certes je ne sçay ce que je devroye dire sur le retour de vostre dicte illustrissime seigneurie; mais, par ce qu'elle est advertie journallement, icelle sçaura bien, par son acoustumée prudence, juger ce que luy sera le plus convenable, et s'accommoder à ce qu'elle entendra de l'intention et volenté du maistre, et verra ses affaires propres le requérir.

CXXII.

LE VICE-CHANCELIER SELD

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 152, 153.)

Vienne, 29 avril 1564.

Reverendissime ac illustrissime princeps, domine observandissime.
De rebus germanicis nihil est hoc tempore scriptu dignum, nisi

quod omnem nunc operam in eo collocamus ut ea, quæ nuper in conventu Wormaciensi conclusa sunt, ad effectum deducantur. Qua in re plerosque, ne dicam omnes imperii status, nonnihil promptiores invenimus quam a principio sperandum erat. Faxit Deus ut in bona voluntate conservandæ pacis ac unionis perseverent!

Agitur nunc conventus Numburgi inter principes illos qui antiquam inter se confœderationem habent, puta Saxoniam, Brandenburgi et Hassiam, ut ducem Jo. Fredericum Saxoniam admoneant, ne Grumbachium contra proscriptionem a Cæsare editam foveat. Arbitros illos in ea re facile conventuros, præcipue cum juniores ipsius Jo. Frederici fratres, ejus rei gratia, cum ipso vehementer dissentire dicantur.

Interim nihilominus aiunt episcopum Herbipolensem, vel saltem eos qui ab illo dependent, non recusaturos, quominus honestæ ac tolerabiles pacis conditiones proferantur in medium. Utinam Deus Opt. Max. hæc omnia inclinaret in eam partem quæ saluti publicæ magis esset accommoda!

Conventus pacificationis inter reges Daniæ ac Sueciæ, quem Cæsar ad proximum festum Pentecostis indixit, existimatur adhuc progressum suum habiturum; maxime quia rex Poloniæ, quem sua Cæs. Maj^{tas} tanquam socium regis Daniæ, ad illum conventum vocaverat scriptis nuper huc litteris, id consilium suæ Maj^{tas} vehementer approbare visus, ac legatos suos eo se ablegaturum pollicitus est.

Ut autem Celsitudo vestra penitus cognoscat (si forte id antehac ad eam delatum non est) quidnam illud sit quod versatur in controversia, mitto ad eandem copiam instructionis quam commissarii nostri habituri sunt.

Landgravium Hassiæ non arbitror hoc tempore patrocinium Sueci magnopere in se suscepturum. Egregie enim ab illo, quod ad matrimonium filiæ attinet, delusus esse videtur. Ideo si amicitiam et conjunctionem illius nunc respuit, id ei (meo quidem judicio) nequaquam vitio verti debet. Est enim hoc usitatum jam proverbium: « Germanum facile decipi, sed semel tantum. » Sæpius admiror hanc rerum vicissitudinem, quod nunc septentrionalis plægæ nationes se

hujusmodi subtilitatibus crescere posse arbitrantur, quæ tamen clementioris cæli hominibus vix et raro aliquid emolumenti adferunt.

Eidem Celsitudini vestræ me quam humillime commendo. Datum Viennæ, pen. april. anno 64. E. Cels. V^x obsequentiss.

G. S. SELDIUS, D.

CXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU CARDINAL DE LORRAINE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 159-161.)

Besançon, 30 avril 1564.

Monseigneur, j'ay receu mirablement grande consolation par les lettres qu'il vous a pleu m'escire par mon homme en response des miennes, pour avoir lieu nouvelles de vostre bonne disposition, et que, nonobstant tous travaux que vous avez passé, le cuer vous demenre si bon et entier, selon l'oppinion que l'on doibt tousjours avoir de personnage de si hault lieu; et s'il y a des persécutions du monde, vous sçavez mieulx que moy que Dieu ne laisse ce travail sans récompense ou en ce monde ou en l'autre, et le plus souvent aux deux coustelz.

De ce que l'on a semé en la court de France de mon voyaige par deçà, je ne m'en estonne de rien ny en attendoye moins, et le mesme du partement de mon frère, le s^r de Chantonnay, de son ambassade, où les travaux qu'il a comporté pour le soubs-tènement du royaulme ne sont pas esté prins de tous ny recongneuz comme ils méritoient. Ilz se congnoistront quelque jour à la confusion peult-estre de ceux qui l'ont voulu maligner. Et quant

à mondiet voyaige, la cause en est celle que je vous ay escript et non aultre, et nous font là à tous deulx de l'honneur assez, donnantz, par ce qu'ilz en dyent, clérement à entendre que nous sumes bons serviteurs de nostre maistre, puisque nous ne consentons volentiers qu'il se face sinon ce que convient à son service. Et si je ne m'entendoye avec sa majesté, ces disées me pourroyent donner peyne; il me souffit que de luy je sois congneu; et si aulcungz des seigneurs aux Pays-Bas ont sentement de ce qu'il leur semble que je serve plus qu'eulx, cela me donne peu de travail, et, à la vérité, je recepvroye plus de plésir de me reposer, et qu'eulx prinssent la peyne si avant que les choses se fissent comme il convient au service de mon maistre, qu'est ma seulle fin. Et vouldroye; au lieu de m'empescher aux affaires du monde, vacquer, non pas comme vous, qui le sçavez si bien faire et venir si bien au bout de toutes choses où vous mettez la main, mais le myeulx que je pourroye, au service de Dieu et de mon église: ayant esté tousjours en la mesme opinion que je voy vous avez, que le vray remède pour la religion seroit que les ecclésiastiques rendissent leur debvoir, et que ceulx qu'ont en l'église les principales charges procurassent non seullement de faire ce qu'ilz doibvent, mais que aussi ceulx qui sont soubz eulx s'acquittassent, sinon exactement, du moins convenablement en leur debvoir; et loue Dieu d'entendre le fruit que vostre église a receu de vostre présence, et l'esperoir que vous avez que les choses de la religion doibgent mieulx passer d'oires en avant en France, et que la royne mère démontre si bonne volenté de s'y vouloir acquiter. Dieu, par sa bonté, luy en doint la grâce, et de sorte que et vers le roy, mon maistre, et toute la chrestienté, les gens de bien et catholicques suyvantz sa court en puissent donner tel tesmoignage. Et il fault l'esperer d'une si grande princesse; et ce moyennant, je demeure grandement satisfait qu'ung aultre que mon frère tienne le lieu d'ambassadeur du roy mon maistre, qui soit plus au contentement d'elle; mais elle aura bien peu entendre du seigneur don Francez, que c'est par mon importunité qu'il en est sorty, et je sçay fort bien le pour-

quoy, et non pas pour instance qu'elle en aye fait, ny pour malcontentement que le roy mon maistre aye de son service, qu'a esté très grand, comme vous, monseigneur, et aultres personnages de qualité, de vertu, et bons chrestiens et des meilleurs de France le cognoissent. Et la démonstration que le roy mon maistre fait à l'endroit de mondict frère donne assez à entendre en quel extime il le tient, et ne scauroye recevoir plus grand contentement que d'entendre que, encore après son partement, toutes choses quant à la religion voysent bien : car l'ung des scrupules que j'avoie pour procurer son partement estoit la crainte du contraire; et maintenant, si le succez est tel comme l'espoir que l'on vous donne, j'en demureray plus à mon repoz. Et loue Dieu que, oyres qu'il m'a cousté de la peyne et du temps, je suys venu au bout de ce que pourquoy je suys principalement party de Flandres pour venir par deçà, qu'estoit pour accommoder mes frères au peu de bien qu'ilz ont en la maison, à laquelle cause ledict s^r de Chantonay, mon frère, s'est icy détenu plus longuement qu'il ne pensoit; et s'estant achevé ce jourd'huy le tout, pour non perdre temps, il s'est party au mesme instant pour s'encheminer où ledict S^r roy mon maistre l'appelle, et cecy m'a empesché de vacquer en mes propres affaires par deçà, par où au lieu de partir au commencement de juing, je me doubte que je seray contrainct le différer jusques au commencement de juillet; et je tiens les seigneurs qui sont par delà si gens de bien, qu'en ce que touche le service de sa majesté, chacun d'eulx fera pour sa part le mesme que je feroye pour la mienne, si je y estoye.

J'ay d'Allemagne les mesmes nouvelles que voz lettres contiennent, ny y voydz encores chose que me face doubter de mouvement d'importance à couleur de la religion. Ce de la diette pour le mois d'aougst, à ce que j'entendz du vise-chancelier Seldt, par lettres fresches, n'estoyt pas encores du tout bien résolu; bien en avoit l'on parlé, et m'advertit par ses lettres sa majesté impériale, qu'elle et le roy des Romains envoient leurs députez à Rosthock à la Penthecouste prochaine, pour, avec les députez de plusieurs aultres

princes, procurer l'accord d'entre le roy de Dannemarcke et celluy de Swède, et que la mère du roy de Dannemarcke, comme mère de l'ung et tante de l'autre¹, s'y employe très fort.

A couleur de Crombach et de la guerre entre ces deulx roys, il y a bruiet de plusieurs levées; mais la résolution prinse à Worms, avec la correspondance des Lighes de Franconie et de Landsperg, et la doubte que plusieurs princes de la Germanie ont l'ung de l'autre, rompront, comme j'espère, beaucoup de desseingz. Et me assure ung confident, conseiller du duc de Virtemberg, qu'a esté devers moy, que son maistre faict et fera ce qu'il pourra pour procurer le repoz; et Dieu doint que l'assemblée de Bar passe conforme à vostre désir, comme certes je l'espère; et aussi que de brief viendront nouvelles que le tout se sera achevé au contentement de chascung; ny ne peulx estre autrement, estant l'intention de la royne mère telle que vous escripvez. Et vous supplie, monseigneur, trez humblement me pardonner si le zèle que j'ay à la religion, et l'affection que j'ay toujours tenu, pour mon debvoir, à la maison de Lorraine m'a donné occasion de vous estre en cecy importun par mes lettres, vous suppliant me commander voz bons plaisirs comme à celluy que plus désire les accomplir et vous obéyr.

L'on m'a icy envoyé ung paquet de la royne d'Escosse, laquelle pensoit que je fusse aux Pays-Bas, et ne m'escrivoit à aultre fin que pour m'adresser deulx lettres que venoyent en icelluy: l'une pour vous, que vad cy jointe, et l'autre pour madame la duchesse d'Arshot, à laquelle je faiz mon compte de l'envoyer aujourd'huy. Et me recommandant très humblement, etc..... De Besançon, ce dernier d'apvril 1564.

J'adjousteray encores avec vostre licence que tout le monde est en opinion que les huguenotz feront ce qu'ilz pourront pour empescher l'allée du roy très-chrestien à Lyon, craignantz que l'on ne leur oste

¹ Dorothee, fille de Magnus II, duc de Saxe-Lauenbourg, et mère du roi Frédéric II. Sa sœur aînée, Catherine, avait

épousé Gustave-Wasa, père d'Éric XIV, roi de Suède.

ce nid; mais quoy qu'il soit, je tiens pour moy que le meilleur seroit ou de non y aller, ou d'y aller de sorte que le roy y peult commander comme seigneur et maistre : car autrement, selon les advertissementz que j'ay, l'on brasse de luy faire celle part une venue, et de disposer de sa personne à la volenté de ceulx qui ne luy sont ny bons serviteurs ny bons subjectz.

CXXIV.

GIO. JACOMO FUGGER

AL CARDINALE DI GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 166-167.)

Monaco, 30 d'aprile 1564.

. Di Flandra vengono scritto mille baja circa la sua andata et tornata, et di quelli signori. Io spero che il tutto se accomoderà, et tanto più, sel padrone¹ haverà a venire presto, alla quale me pare importa molto, non solamente per conservatione del suo, ma ancora per acquistar favore et riputatione, che non voglio dir più, caso che l'imperador havesse a mancare, et il re di Romani non incaminasse la buona strada, come molti catholici temono, benchè per me io credo non mancherà del debito, essendo principe sano et prudente.

Alla mia arrivata qui, vennero nuove piene di disconforto come la M^a Ces^a comincia declinare, di sorte che non potrà camminare, et che era tutta exhausta, dubitando li medici che non passaria l'Ascensione, onde la duchessa nostra, come buona figlia, si messi heri in fretta a camino, per aqua, con intentione d'esser a Vienna per il primo, overo 11 di maggio. Iddio la conduchi et conservi S. M.!

Li protestanti vivono con speranza d'haver il futuro imperatore da

¹ (Le roi d'Espagne.)

parte loro favorevole; alli catholici pare che resti la speranza, che dichiarandose quello contra loro, di attaccarse col padrone, il quale con la sua venuta potria conservare li stati soi, et forse ancora il cognato.

Il casamento con la figlia di S. M. Cesarea nello duca di Ferrara se tien quasi per certo; ma di quello con Fiorenza dubito molto, perchè me pare sentire non so che col Transylvano, allo quale trovo maggior inclinatione. Le altre già hanno il consenso di viver senza mariti; di Puna n'è pietà, essendola molto galante, delli altre due se ne potrebbe passare; io penso che Barlaimont haverà riportato la resolutione.

S'aspetta intendere come sia passata la venuta di Francesi in Lorena, et se non ci siano stati inganni, et quanto farà il re a Lyone.

L'Austria è nella religione tutta guasta, più che nessuno altro luoco, così ancora la Carinthia et Styria, dove gira l'arciduca Carlo a ricevere la fedeltà et far diete. L'arcivescovo di Salisburgo è in mille travagli per conto della religione, la quale li soi vogliono libera, referendose alli vicini Austriaci.

In Vienna s'aspettava l'arciduca Fernando, che doveva quanto prima passare con li soi nello contado di Tyrol.

Alli giorni passati furono insieme il palatino et Wirtembergio per conto della religione, havendo seco ogniuno 6 predicatori¹; ma non poterono accordare, anzi poco mancava chenon se havessero dati di pugno li predicatori, ispirati della furia theologica, et così partirono di volere ogniuno restar fermo nella sua.

Quant' alli moti, pare che s'aspetti vedere il verso vorrà pigliare il morbo del imperatore; fin hora quello di Sassonici non ha dato risposta circa Grumbach, et lo tratienne a dispetto delli fratelli minori. Le pratiche sono grande quà in là, però fin hora non se ha visto effetto, et se la morte di S. M. non cifa garbuglio, spero che quest' anno passerà quieto. Erico² scrisse per fare una grandissima scusa a S. M. circa

¹ Allusion au colloque de Maulbrunn, dont il a déjà été parlé.

² Duc de Brunswick.

l'esser incolpato di moti, con promessa di star quieto, et li fu rimproverato assai chiaramente il passato. Si l'animo del re di Romani resta fermo, non se farà accordo con Grumbach, anzi sarà perseguitato fin a l'ultimo; di Mandelsto non se ne parla più, io penso che'l fu uno tentativo, per voler cavare la volontà, et giudicare quello se havrà da sperar per Grumbach.

Li Turchi hanno ridotto il despota Alessandro¹, et scacciato, quello se havea alziato, il quale se n'ito in Polonia. Il morbo cresci di novo in Augusta.

CXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XI, 184.)

Besançon, 1^{er} mai 1564.

Mons^r, j'ay receu les vostres du xxiii du mois passé², et avant que les visse estoit jà party mons^r de Chantonay, mon frère, et fut son partement devant-hier, s'estant icy détenu plus longuement qu'il n'eust voulu et que je ne pensoye, mais la nécessité des affaires domestiques l'ha contrainct. Dieu, par sa grâce, le veuille conduire!

J'ay veu les advisementz que vous me communicquez, dont je vous mercy très-affectueusement. Et, puisque vous voyez ce que

¹ Vayvode de la Valachie, rentré dans cette province après le meurtre de Jacques, Grec d'origine, qui, l'en ayant expulsé, s'était saisi du pouvoir.

² Nous ne donnons pas communi-

tion de cette lettre, dont le contenu est répété presque textuellement dans la présente réponse du cardinal. On la trouve dans les Mémoires de Granvelle, vol. XI, page 186.

l'on vous escript des levées que l'on s'imagine que vous faictes et de voz desseingz, sachant comme vous sçavez qu'il n'en est riens, de ce se peult aysément prendre conjecture que aussi ne sera pas tout véritable ce que l'on dict d'autres levées; et, à la vérité, je ne voys en ceulx dont on soubsonne le nerf pour faire levée nécessaire à grande emprinse, et de dire que France et Angleterre furniront à la soulde, je y pourrois respondre ce qui ordinairement se dit: *Nemo dat quod non habet.*

A monsieur mon frère, je ne luy ay donné nulle charge quant à Danemarche, ny l'eusse peu faire, puisque, comme je diz, il estoit desjà party avant que je visse ce que l'on vous en a escript de Lorraine. Mais, oyres que je l'eusse veu plus tost, je me fusse rengé à vostre opinion, non pas qu'il me greuve, estant si affectionné comme je suys à son alteze et à son service, de le proposer à sa majesté par mes lettres, ou bien le faire proposer par les miens. oyres que le sachant en Flandres, l'on en deust avoir sentement et que là il me peust porter dommage; mais, pour ce que je suys certain n'estre de besoing, ni encoires convenir au bien du négoce: car la difficulté ne consiste en persuader sa majesté; ce que, à mon advis, sera fort aysé de faire avec si bonnes et évidentes raysons, mais, comme j'ay escript, elle sera en ce qu'il ne s'y pourra riens faire sans la participation de ceulx des pays d'embas, et là sçay-je qu'il y en aura de la très-grande pour les causes et raisons que j'ay assez déclaré, et tiens que de le proposer là, ce sera chose plus tost dommageable que proffitable, mesmes en absence de sa majesté, si préallablement l'on n'est assuré de la volonté de ceulx qui entreviennent au conseil d'estat. Et, comme en ceste assurance je treuve de grandes difficultez, je m'arreste toujours qu'il me sembleroit mieulx de, si la chose se peult tant différer, attendre la venue de sadite majesté, que lors son alteze pourra parler elle-mesme et ceulx qui désirent luy faire service dire librement ce qu'ilz sentent en faveur du négoce.

Au regard des plainctes que faict son alteze des termes que se

tiennent à Milan en son endroit, et le désir qu'elle auroit que l'on luy permist de lever le mensual sur Tortona, afin de l'employer à l'entretienement d'une garde pour les causes que à ce la meuvent¹, je me souviens fort bien de ce qu'il luy pleut m'en communiquer et d'autres choses en sa grande galerye nuefve, et ne délaisse de faire de mon coustel tous les offices que je puis où il me semble qu'il peut convenir et servir. Dieu doit que comme lesdicts offices se font de bon cueur, ainsi puissent-ils avoir effect; mais comme ce sont négociations que passent par aultre chemin et aultres mains que les miennes, je n'y puis pas tant. Vray est que si j'estoye présent, comme j'interviendroye au conseil des choses d'Italie, estant par grâce de sa majesté du conseil d'estat d'Espagne, je y pourroye plus faisant l'office quant les choses se débattent et où les conclusions se prengnent, et mesmes ouyant les opinions des aultres, que lors pour les rebouttes l'on peut dire ce que à cest effect peult servir. Mais si je ne puis ce que je voudroye, j'ay fait, faiz et feray du moins ce que je puis, que Dieu doit puisse servir austant comme il se faict de bonne [volenté].

Mons^r d'Arras arriva hier en ce lieu, lequel m'y est venu trouver par bonne amitié. afin que nous y puissions estre quelque temps ensemble, et retourner, s'il plait à Dieu, ensemble, après qu'il aura aussi mis ordre à aulcungz ses affaires. Il a passé par Châlons et m'a apporté grandes recommandations de monseigneur le cardinal de Lorraine, qui y estoit, et lettres de nostre ambassadeur, par où j'entendz que le roi debvoit entrer à Bar, sy changement n'y est entrevenu; du moings ainsi le luy avoit dict la royne mère, samedy xxii^e, ou le dimanche suyvant xxiii^e du mois passé. Je ne sçay si l'advertissement de l'ouffre que, de la part du roy nostre maistre, a faict le conte de Mansfeldt aura causé quelque changement. Le roy très-

¹ « Pour l'assurance de sa personne
« que luy est fort requise, et ayant laquelle,
« elle en seroit plus redoubtée mesme des
« huguenotz, et auroit meilleur moyen

« d'ayder à la religion catholique. » (Lettre
du baron de Bolwiller, du 23 avril, déjà
citée.)

chrestien avoit jà donné sa livrée à ses gens, qu'est de blanc et rouge et de bleu, aux paiges et lacquais de velours, et aux aultres de drap; et, en s'asseyant, avoit ledict s^r roy donné à Carnavalet¹ un coup d'espée sur le né, estant entré le boult de l'espée par la vene. Je suis encoires au mesme espoir que tout passera bien, et qu'il n'y a pas tant à craindre comme l'on a crié; car je ne voisy les assemblées correspondentes dont l'on se doubtoit que y puissent arriver à temps.

Je vous prie, si vous entendez quelque chose d'advantage de ces troubles contre le conte Gunter de Swartzbourg m'en vouloir advertir, et mesmes du fondement et causes, si vous en pouvez descouvrir quelque chose; et je tiens qu'en l'assemblée que se faict à Rosthock à la Penthecouste, quelque chose se fera, car les partyes en ont besoing. Vray est que ceste façon de combattre entre princes, par propoz et termes injurieux, me desplaît très-fort, pour me sembler chose indigne de telz personages et dont ne peult succéder que mal.

La lettre d'amours escrite à la royne d'Angleterre² me semble faulse et peu à propoz; peult-estre aussi me forcompté-je : bien sçay que pour négocier comme il convient, telles lettres ne se debvroyent escrire sans envoyer avec icelles personage exprès, qui tînt quelque soing de la suytte de la négociation; et que cela soit esté, je n'en ay riens entendu.

Je vous mercye cordialement l'exemplaire de ce que ces seigneurs ont imprimé à Strasbourg contre le concile; je pensoye aussi que ce fut en latin : j'en ay vu quelque chose, mais je y treuve plus de calumpnie et de malédicence en ce que j'ay leu que fondement d'importance. Et si Staphilus³ vivoit, il luy seroit bien aysé y don-

¹ François de Kernevenon, dit Carnavalet, d'une noble famille bretonne, fut gouverneur de Charles IX et de ses frères; il devint chevalier de l'ordre, et mourut en 1571.

² Par le roi de Suede. (Voir au présent

volume la lettre de ce prince, du 15 octobre 1563, n° XXXII.)

³ Frédéric Staphylus, chancelier de l'université d'Ingolstadt, où il venait de mourir le 5 mars précédent, était plein de modération et de prudence, quoique fort zélé

ner responce pertinente, et pense bien que mons^r Hosius¹, qui a esté l'ung des présidentz, et à qui tant plus affiert la deffense dudict concile, ne fauldra pas de s'en acquitter. Et me recommandant, etc... De Besançon, ce premier de may 1564.

CXXVI.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 172.)

Bruxelles, 1^{er} mai 1564.

Monseigneur, à mon retour de Gand, j'escriviz à vostre illustrissime seigneurie les occurences de nostre court icy, et depuis s'est résolu l'envoy vers la royne d'Angleterre, pour lequel a esté choisy le s^r de Zweineghem, soubz couleur de luy congratuler la paix, et requérir responce sur la lettre que son alteze escript par luy à ladicte royne sur les affaires que sont en question. Aux aucuns sembla que ladicte royne fera son prouffit de cestuy envoy, et l'interprétera que nous nous venons desjà rendre; mais je trouviz à mon arrivée son alteze jà arrestée sur ce poinct de l'envoy, et ne demandant sinon qui pourroit estre à propoz pour ceste ambassade, et le mesme ont poussé outre noz seigneurs, qui parloient d'employer en ceste charge quelqu'ung de plus grande qualité; et puisqu'il falloit passer par ceste résolution, j'ay attempéré la lettre le mieulx qu'il m'a

pour les intérêts de la religion catholique, qu'il avait embrassée par conviction.

¹ Le cardinal Stanislas Hosius, Polonais, évêque de Culm, puis de Warmie, joua un rôle très-remarquable au concile de Trente. C'était un homme franc, loyal

et incapable d'intrigues. Ses écrits contre les réformateurs, inspirés par la conscience, sont demeurés purs de toutes personnalités et d'invectives. Décoré du chapeau en 1561, il cessa de vivre dix-huit ans après.

esté possible, avec laquelle ledict de Zweineghem est party il y a cinq jours. Cependant ceulx d'Anvers ne cessent nous travailler de leurs plainctes, pour ce que desjà aucuns basteaux sont arrivez avec draps à Embden, que les taincturiers, tondeurs, appareilleurs des drapz et plusieurs aultres marchans, hantans avec les Angloix, font apprestes pour partir, et que les subjectz des aultres pays de par deçà vont négocier à Embden, tendant le tout à l'entière ruine, comme ilz disent, de la ville d'Anvers. D'autre part, les maroniers, qui avoient chargé pour Espagne, voyans le vent propice, sans avoir regard à l'hazard ouquel ilz pourroient tomber, si leur failloit prendre port en Angleterre, à paine se laissent retenir, et donnent requeste sur requeste. Mais l'on tient les ungs et les aultres en suspens. jusques qu'on aura nouvelles dudict de Zweineghem.

Nous avons derechief ici eues grandes doléances des estatz de Geldres contre le conseil illecqs, et après que sommes esté icy empeschez longuement avec leurs députez en nombre de vingt, le tout a esté à la fin avec leur consentement appaisé par ung expédient, que son alteze députera trois conseillers des aultres consaulx que de Geldres, et les estatz aultres trois du pays qui, avec le gouverneur, conte de Meghem, entendront lesdictes difficultés, ouyz ceulx du conseil en Geldres, et voyderont celles qu'ilz trouveront à ce disposées, et des autres feront rapport à son alteze avec leurs advis. . . .

Mons^r de Cambray et Varluzel¹ nous donnent icy aucune fois des alarmes bien chaudes, comme si tout jà brusloit sur les frontières, et aucuns en font leur prouffit pour avoir meillieure cause de presser son alteze pour obtenir quelque payement pour les souldartz des garnisons, auquelz l'on doit sept mois, et aussy pour les bendes où nous fault le court; et cependant l'argent est bien gardé ès mains des receveurs. Car je ne sçay penser que les Franchois voulsissent rompre, mais bien qu'ilz dissimuleront si, soubz ombre de la reli-

¹ Commandant de la citadelle de Cambray, qui, dans une lettre du 29 avril adressée à la duchesse de Parme, exagé-

rait les préparatifs militaires des Français sur la frontière de Flandre. (*Mémoires de Granvelle*, XI, 178.)

gion, aucuns saichent mectre troubles en ces pays, et leur samble que par vostre partement ilz ayent les champs libres à cela.

A tant, monseigneur, me recommandant, etc.

De Bruxelles, ce premier de may 1564.

CXXVII.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 179.)

Bruxelles, 1^{er} mai 1564.

Monseigneur. Il seroit bon que mons^r de Chantoney ne différast trop son voyaige d'Espagne, pendant que la mémoire de ses services est fresche, et avant que quelque mauvais esperit les viegne à desguyser; à quoy les Franchois ne fauldront d'ayder.

Il me desplaît du dommaige que V. I. S. a souffert en sa maison de Montbenoy; et certes si aucuns des religieux se trouvaissent de ce culpables, ilz mériteroient bien qu'ilz nous fussent envoyez pour les faire remiger¹.

Noz seigneurs ne faillent point se trouver à tous consaulx d'estat, et quasi tous les matins se représenter en court vers son alteze et luy parler des affaires, lesquelz, selon qu'on faict croire aux gens, sont esté cy-devant négligez et mal entenduz par ceulx qui se sont voulsu attribuer la superintendance. Je n'ose escrire ce qu'on dict du retour de V. I. S. : aussy n'osé-je bien m'avanchier de parler sur ce avec son alteze, sachant que icelle ne cèle riens à Armanteros, qui est de tout à la dévotion desdictz seigneurs. Vostre illustrissime sei-

¹ (Ramer.)

gneurie, qui le congnoist myeux, peult sçavoir combien elle se fie en luy, et si elle se y est bien trouvé. De moy, je m'apperçois bien que, par sa bonne recommandation et de quelques aultres de la mesme complexion, je auray bien à faire de me maintenir longuement en la bonne grâce de son alteze; et, puisque les choses vont ainsy, je me souaide mille fois en ma maison, fût à Gand ou en Frize, ou avec V. I. S. en Bourgogne, mesmes si je doibs demeurer privé du sustien et faveur de vostre dite seigneurie. Mais affin que icelle puist mieulx entendre en son endroit à quoy s'incline l'affection de son alteze envers V. I. S., mesmes quant à son retour, je ne trouverois mauvais que vostre dite seigneurie, avant se résoudre sur son retour, luy demanda sur icelluy son advis. Car quant ne debriez estre respecté ne porté par elle, ains qu'on voulsist laisser exécuter les propos que aucuns tiegnent, je ne sçauois conseiller que V. S. hastât trop son retour par deçà, ains qu'elle attendist plustost la venue de sa majesté : combien que je crains que icelle ne se laisse persuader que, par vostre retraicte, les affaires de par deçà, depuis qu'ilz se manient par l'accord de ces seigneurs, et vont au contentement de son alteze, ne requièrent pas tant sa venue; et peult-estre sera sa majesté bien aise de prendre ce couleur, pour différer sa venue par deçà. Mais s'il conviendra à son service, je me remects aux plus saiges, et où je le pourrois entendre, je retournerois à refreschir vers sa majesté ma poursuyte pour obtenir mon congé, du moins devant que aultres me forchent cest avancement, selon que aucuns parlent de déchasser tous qui sont cardinalistes, entre lesquels le conseiller Hopperus aura aussi à souffrir, combien qu'il est certes personnaige qui duyt bien au service de sa majesté, tant pour les affaires de justice et police que de la religion. . . .

Quant à ce que V. I. S. escript du mis en avant des prélatz et nobles de Brabant, tendans affin de venir en communication avec les estatz généraux, sur les moyens de l'entretienement des garnisons et de la générale ressource de ces pays, je n'ay point délaissé de remonstrer bien particulièrement les inconvenientz que, par expérience cy-

devant, l'on y a trouvé ; mais l'on estude pour y donner solution, et si le nombre et pluralité des opinions le doit emporter, nous retournerons au vieil labyrinthe ; commençant, à ce que me samble, son alteze à y prester oreille, s'estant persuadé que par ce moyen tout se pourra radresser. Mais encoires n'y a esté prinse résolution, et aussi y conviendra bien préallablement consulter sa majesté.

Nous n'avons dois vostre partement en aucunes lettres d'Espaigne, du moins qui seront venues à ma congnoissance : aussi n'a-l'on d'icy riens despesché dois ce dont j'avertyz V. I. S. devant les Pasques ; bien ai-je faict dresser une despesche nouvelle pour advertir sa majesté de ce d'Angleterre et d'autres occurrences ; mais son alteze n'a encores sceu vacquer à l'ouyr. Bien peut-estre qu'elle a escript ou faict escrire à sa majesté par Armenteros, ou quelc'ung de ses secrétaires italiens, puisqu'elle retire tousjours les lettres de France et d'Angleterre, après qu'elles sont leutes au conseil, sans les laisser es mains de noz secrétaires. Je ne sçay aussi si son alteze tient à V. I. S. la correspondance accoustumée. Je luy ay une fois faict souvenir sy elle vous vouloit riens mander ; à quoy elle ne me respondit aultre chose, sinon qu'elle verroit, et l'envoyeroit à Viron ; et, comme elle n'a encoires déclairé si le secrétaire Vander A¹ peult à V. I. S. envoyer le double des despesches au roy et aultres, me respondant, pour la première fois, qu'elle y penseroit, je ne sçay sy elle y faict quelque scrupule pour le regard de ces seigneurs, ou qu'elle le réserve à soy, pour avoir plus ample matière pour vous escrire. A tant, monseigneur, etc. De Bruxelles, ce premier de may 1564.

¹ Jean Van der Aa, l'un des secrétaires aux deux conseils d'état et privé des Pays-Bas.

CXXVIII.

LE SECRÉTAIRE BAVE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 197-198.)

Bruxelles, 2 mai 1564.

Monseigneur, je receus hier soir les lettres qu'il a pleu à vostre illustrissime seigneurie m'escripre du xviii du mois passé, lesquelles m'ont fort resjoyes, pour entendre que icelle continue à [fixer l'époque de] son retour par tout le mois prochain, ce qu'est bien au dehors de l'expectation qu'on en a icy, s'asseurans qu'icelle ne retournera, n'est avec le roy, selon que l'ay escript par mes dernières, et de jour à aultre se conferment plus en ceste opinion; et ce pendant tiennent Madame de près, se treuvans en tous conseilz et luy servent appart à heures hors d'icelluy, et ne s'abandonnent, beuvans et mangeans ordinairement de compaignye, lors chieux l'ung, lors chieux l'aultre, sans que toutesfois j'entende que les affaires s'en portent pour mieulx, ny que l'absence de vostre dite I. S. les aye mis en meilleurs termes, ny fait les estatz plus volontaires, comme plusieurs à l'encommancement en avoient grande opinion. L'on verra ce que entre cy et ledict retour succédera, et ce que ce pendant sa majesté advertira de sa venue, qu'est bien le poinct principal pour remédier à tout. Car de parler maintenant de réconciliation, c'est plus tost enaigrir les choses, selon que plus en plus ilz demeurent résoluz, et n'y a nuluy qui en veulle plus tenir propoz; ayns, quoyqu'il y en a aucuns qui congnoissent bien ce que telle réconciliation emporte pour le bien du pays, et le tort qu'on tient à vostre illustrissime seigneurie, ilz dient, puisque ilz n'y scauroient mettre le bien, qu'il leur souffit

continuer en leur devoir vers le maistre , et actendre ce qu'il en jugera , et quelle fin ceste façon de faire prendra : concluans de ne désirer riens plus que de povoir [se] retirer avec bon gré et aller vivre paisiblement en leurs maisons. Et je répons sur ce, qu'il n'est temps parler tel langaige, comme très-saigement le touche vostre illustrissime seigneurie, et estans les choses en telz termes, je ne sçay, si estans retirez, l'on les laisseroit paisibles sans riens demander des choses passées. En somme, j'en treuve qui congnoissent bien la raison, mais nulluy ne veult avoir plus de mauvais gré; et, de ma part, je n'en sçauroys que dire, ains congnois-je que ledit retour admènera grande mutacion du commencement; car quoyque vostre dicte illustrissime seigneurie est d'opinion qu'ilz n'abandonneront plus le conseil, je suis informé qu'ilz ont absolument déterminé à le faire, et de non délaisser de persuader tout ce qu'ilz pourront des causes qui les y contraindra. Si fault-y que je adjouste que je n'ay jamais sceu entendre qu'ilz aient ou tiennent propoz de taischer ou faire desplaisir à la personne de vostre dicte illustrissime seigneurie, laquelle peult bien croyre que je considère assez ce que si amplement elle me discourt des choses passées, et par lesquelles l'on peult asseoir jugement pour l'advenir, et en ay souvent tenuz propoz en lieux convenables. Mais enfin si sa majesté ne vient, qu'on y pourvoye par aultre voye; ceulx d'icy ne sont pas pour y mettre remède, et pour ce suis-je avec grand désir actendant les nouvelles que vostre dicte illustrissime seigneurie aura eu du coustel de delà par le nouveau ambassadeur d'Angleterre, lequel, selon que contenoient sesdictes lettres, elle actendoit de brief, et ce pendant et tousjours, elle peut et doit asseurement croyre que je feray, selon mon petit povoir, tous les offices que je verray convenables pour entretenir fermes ceulx qui le sont, et donner raison et adoucir ceulx des aultres que parfois je hante. . . .

Quant au duc de Wirtemberg, il est à craindre qu'il pourroit bien faire quelque mauvais tour à ceulx de Rye, l'ayant mesme irrité par l'acte commis à Héricourt et les parolles braves dont ilz usent,

mais je tiens, puisque il aura envoyé devers vostre dicte illustrissime seigneurie, qu'elle l'aura adouci, regardant plus à ce qu'il emporte au service du maistre et bien du pays que non à ce que lesdicts de Rye n'ont mérité, selon leur office, envers V. I. S. Et je suis esbahi que mons^r de Vergy et la court de parlement craignent tant ceux de Rye qu'ilz n'osent, en choses raisonnables et fondées, procurer et faire ce que convient à leurs offices. De Bruxelles, le 11^e de may 1564.

De V. I. S. très-humble et obéissant serviteur,

BAVE.

CXXIX.

LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 199.)

Haguenau, 2 mai 1564.

Monseigneur. l'autre des jours l'on m'envoya de la part de madame de Lorraine ung discours qu'ung certain personnage a faict sur l'exécution du desseing de ladite dame sur Dannemarcq, et l'ayant veu, je luy ay donné mon advis, coppie duquel et dudit discours il m'a semblé bon vous debvoir estre envoyez comme je faictz. Une chose nous vient bien mal à propos, comme vostre seigneurie et d'autres l'escripvent, que l'empereur, roy des Romains, princes et le conseil de Flandres aussy envoient ambassadeurs à Rostoch pour procurer l'accord de ces deux roys, Schweden et Dannemarche. Mais il me semble qu'il seroit plus proffitable aux catholiques de les entretenir à se manger et ruyner qu'aultrement.

L'on m'advertit de certain lieu que le docteur Koppart de Dannemarcq avoit respondu aux doléances des Hollandois, présente madame de Parme et tout son conseil, et dict que le roy (parlant de son maistre) estoit aussy bien maistre en son pays qu'un aultre au sien; disant en forme de demande que, en cas que son maistre ferbast le Sundt, qui seroit celluy que le luy deffendrait (notez l'audace); sur quoy luy fust respondu par aucuns dudit conseil que si sondit maistre avoit la puissance de serrer ledit Sundt, l'on trouveroit bien la clef pour l'ouvrir. Je vous prie, si en avez quelque chose au vray, de cecy m'en advertir : car, comme l'on m'escript, ce conseil ne vient de Dannemarcq ny de sy loing, et que, entendant ung tel proposé, l'on ne peult penser synon que quelque ung tienne la main pour altérer le Dannemarcquois avec le roy, à autre fin peult-estre qu'on ne pense.

Monsieur de Lorraine m'a faict prier de solliciter vers vostre seigneurie de faire avoir à son alteze le deuxième appointement qui fut faict à Speyr entre l'empereur Charles et le roy de Dannemarcq¹, touchant leur confédération : car elle a le premier, mais il ne luy sert. Le premier a esté faict publicquement, le deuxième en cachette, et c'est le deuxième desquelx les ennemys se fortifient, de sorte qu'il luy est besoing de l'avoir. Je vous prie aussy m'en toucher quelques mots par voz premières, pour en rendre aulcunement satisfaict mondit sieur; et me recommandant, etc. D'Agnau, ce second de may 1564.

¹ Cette paix, entre Charles-Quint et Christian III, est de l'an 1543. Elle mit un terme aux inimitiés qui troubloient le repos du Nord de l'Europe depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire depuis la déposition du roi Christian II, beau-frère de Charles.

PIÈCES

A L'APPUI DE LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

A. ADVERTISSEMENT ENVOYÉ À MADAME LA DUCHESSE DE LORRAINE MÈRE,
AU FAIT DE DANNEMARQ.

(Mémoires de Granvelle, XII, 6-12.)

Si, pour la recouvrance des royaumes de Dannemarq ne seroit bon que l'alteze de Madame feist lever certain bon nombre de gens de guerre, tant de pied que de cheval, et les mener vers Holstain et Judland, veu que le moyen est présentement fort bon, à cause que l'occupateur de Dannemarq s'a tellement despouillé d'argent en ceste guerre contre le roy de Schwede, et paye ses soldats en si mauvaïse monnoye et non cursable en Allemaigne, que ceulx qui l'ont servy ne désirent d'y retourner; de sorte que mesme quant il auroit argent. si recouvreroit-il bien difficilement des soldartz, pour austant que chacun se doubteroit tousjours d'estre payé en telle mauvaïse monnoye.

Si doncques l'on vouloit attenter ce faict, il faudroit premièrement considérer et regarder en quel lieu les personnes princières, en cas qu'elles ne voulussent continuellement estre en campagne, se retireroient et seroient assurées.

Secondement et en troisième lieu, quelle part l'on se pourroit assurer et trouver argent, monitions et ce dont on a besoing d'avoir nécessairement au camp.

Pour le quatrième, en quel lieu l'on prendroit vyvres et charroy, pour la provision desquelles choses y a ung certain personnage qui sçayt lieu et commodité, et desjà a faict sonder l'opinion et volonté des deux villes maritimes, à sçavoir Ambourg et Bremen, et spécialement Ambourg, leur fesant remonstrer qu'ils pouvoient encoires estre mémoratifz comme depuis peu de temps ledit occupateur de

Dannemarcq leur avoit fourcloz et fermé le Sund, et premièrement leur auroit fait prendre et arrester certains navires, les voulant priver de la franchise du long de l'Elbe; secondement, que ledit occupateur estoit délibéré de dresser ung nouveau passaige et ériger une forteresse à Braunsputtel en Dietmarche : par quoy ils pouvoient eulx-mesmes considérer de quelle conséquence leur estoit ladite rivière d'Elbe. Et combien que, depuis deux ans¹, ils eussent donné audit occupateur une somme de florins pour adoucir son vouloir et se désister de telle entreprinse, néantmoins tel adoucissement n'auroit duré qu'ung an, et l'aulture année après auroit recommencé à les inquiéter pour cause de ladite Elbe. En troisième lieu, que ledit occupateur auroit voulu avoir la justice en la ville, les molins, la monnoye, le passaige et le bois appelé Hammerbruch, en intention de remettre la guerre en trahin contre eulx; dont et pour laquelle raison, il convenoit qu'ilz confessassent eulx-mesmes que si ledit occupateur eust tourné à l'encontre d'eulx la guerre qu'il avoit menée et entretenue en campagne à l'encontre du roy de Suède, qu'à grand peine l'eussent-ils sceu comporter, mais aussy de luy donner annuellement quelque chose et d'estre rehausé d'an et d'aulture ne leur estoit compatible; semblablement de luy céder ses actions et demandes redonderoit totalement à la ruyne perdurable de leur ville.

Veu doncques et considéré que ledit occupateur n'avoit guères gaingné à celluy de Suède, estoit bien à présupposer qu'il ne feroit courre le bruict avoir guerroyé ung an entier sans fruict, et n'y avoit rien plus certain, si ledit Dannemarquois estoit appointé avec icelluy de Suède, et la chambre du trésor un peu renvitailée, qu'ils (lesdits de Hambourg) auroient la dance à leur porte, comme desjà l'année passée leur fust advenu, si premièrement il ne fust esté treuvé en la consultation d'assaillir le Suédois; les remémorant très instamment des grosses sommes prestées par la noblesse Holsatienne aux bourgeois de la ville, et ce sur leurs maisons, et comme plusieurs desdits bourgeois d'apparence seroient esté contrainctz en peu de

¹ (En 1562.)

temps de vendre et absenter leurs biens, pour cause des cauteleuses et desbordées censives annuelles; aussy les maisons des brasseries seroient estéés exposées en vente pour une certaine somme d'argent; de sorte qu'on ne treuveroit plus guères desdites brasseries en la ville là où lesdits Holsatiens n'eussent leur part. Partant, s'ilz vouloient qu'iceulx ne fréquentassent ou eussent résidence avec eulx en leur ville, il leur convenoit penser à certains moyens: qu'il n'estoit compatible au sénat de restituer et satisfaire à toutes les sommes qui avoient estéés prestées en la ville à leurs bourgeois, et que si cela se résolvoit avec les principaulx, que, par ce moyen et avec le temps, lesdits Holsatiens viendroient à estre maistres et gouverneurs de ladite ville. Et davantaige, s'ils pensoient à aultres moyens à l'encontre desdits créditeurs, et faire d'aultres consultations, leur tourneroit à une querelle et guerre continuelle et rouverte de leur foy envers ung chacun, de sorte que ladite ville ne se pourroit entretenir ou conserver en bon estat pacifique; le tout comme plus amplement ledit personnaige leur a fait remonstrer, de sorte qu'il a treuvé (toutesfois en grande silence et secret) leur opinion estre telle s'ilz veoyoient qu'à bon escient l'on se meist en campagne contre Danemarq et Holstain, qu'alors l'on se pourroit assurer de toutes aydes, faveurs, secours et d'aultres choses d'eulx dont l'on auroit besoin.

Semblablement dit ledit personnaige, que si les personnes avec lesquelles il en a communiqué estoient sollicitées par bons moyens, elles ne s'en voudroient exclorre ou diviser; comme mesme il en a parlé aux principaulx quilz tiennent siège de conseillers, et par ainsi l'on pourroit avoir ung chemin seur et ouvert en Judland

Secondement, ceux de Bremen sont en grande frayeur du circuyt¹ de la basse Saxe, pour cause des personnes-conseilz qui se sont absentées, lesquelles, à toutes les journées dudit circuyt qui se tiennent, font leur plaincte contre les possesseurs de ladite ville; de sorte que s'ils pouvoient venir à quelques intelligences et unyon

¹ (Cercle.)

avec ung grand chief, ilz n'en seroient refusantz : de quoy par cy-devant leur a desjà esté tenu propoz et treuvé leur oppinion telle, qu'ilz seroient très-aises de pouvoir venir à cest effect d'avoir ung chief qui les voulust seconder quant la nécessité les presseroit.

En oultre, ledit occupateur moderne et le prince de Holstain ont prins Dietmarche par force à monsieur l'evesque de Bremen, administrateur de Ferden, duc de Brunschweig et Lunebourg¹; par quoy il seroit bien ayse et permectroit facilement qu'on menast vyvres et munitions de tous ses pays aux soldartz et gens de guerre, pour venger sur lesdits de Dannemarcq et Holstain les griefz et tortz par eux exercez; de sorte que l'on n'auroit faulte de vyvres, et pourroit-on, par mesme moyen et de première entrée, prendre les passaiges dessus l'Elbe, que les Holsatiens n'y sçauroient mectre remeyde.

Or, sy néantmoins Madame n'estoit encoires délibérée pour le présent de commencer l'affaire avec bon escient contre Dannemarcq, ains que son altèze désirast veoir la chambre du trésorier encoires mieulx nectoyée et deschargée; semblablement les deux occupateurs continuer en leur guerre, le devantdit personnaige seroit d'oppinion que ladite force ne se commenceast ceste année : car si on l'entreprenoit, on ne sçauroit se passer de moins de cinquante ou soixante enseignes, gens de pied, et environ cinq mil chevaux; car tel regarde maintenant le jeu qui se remueroit bien si ceste force se mectoit en chemin, et que venant en congnoissance du Dannemarcquois se pourroit rengen en négociation de paix avec Suède.

Mais afin que son trésor secret et inextimable fut dissipé, ledit personnaige seroit d'oppinion qu'on fait lever et assembler ung vingt enseignes gens de pied, et mil chevaux deans l'évesché de Brème, sous umbre que ce seroient les créditeurs qui par cy-devant auroient

¹ George, frère cadet de Henri le Jeune, duc de Brunswick-Wolfenbüttel. Il devint évêque de Minden en 1553, puis, cinq ans après, évêque de Verden

et archevêque de Brème, par le décès de Christophe, leur aîné; pourvu de ces deux importants bénéfices, George avait embrassé la religion évangélique.

presté et payé au feu duc Christophe¹, archevesque de Bresme, lesquels vouldroient estre payez de leurs debtes sur ledit évesché, montans icelles debtes jousques à la somme de trois cens mil florins, sur lequel mesme évesché et chappitre restient aussi audit personaige encoires la somme de xxv m. florins de Rhin, luy ayant esté spolyé et ravy à force une maison par lesdits du chappitre. Fauldroit dire aussi que l'on améneroit encores bien d'autres créditeurs des pays de Mechelbourg, Brunschweig, Lunembourg, ancienne et menue² Marche et de Poméranie, qui semblablement avoient presté audit feu s^r évesque et leur demeuroit restans sur ledit chappitre.

Davantaige, ledit personaige seçayt aussy ung chef qui luy a desjà tenu propoz de ce faict, lequel prendroit ce tiltre d'avoir attiré à soy desdits créditeurs les debtes estans sur ledit évesché, et que pour ceste raison il entendroit d'estre payé à ung certain jour, ou estre asseuré dudit chappitre, qu'après la mort de l'évesque moderne³ ilz eslyroyent l'ung de ses proches parents pour évesque, et puis conséquemment le confirmeroyent. Or le nom de ce seigneur est bien congneu à Madame; car il a heu à peu près la plus haulte charge de la majesté du roy d'Espagne en ses guerres derrières, et est à espérer qu'il ne refusera de prendre le nom et tiltre cy-dessus dit.

Si doncques l'on venoit ainsi jusques au faict, il faudroit dresser une pratique en Dietmarche afin que ledit personaige et ses soldartz eussent à s'y pouvoir retirer s'ilz estoient pressez et les Holsatiens se mectoient trop fort en armes; lesquelles choses s'exploictantes comme dit est, et estans féablement remonstrées audit évesque moderne, que cela ne se feroit que pour servir d'ombre, il y consentiroit facilement; et sy seroient lesdits Holsatiens bien aises d'entendre telles nouvelles de luy, et que son cas se portist ainsi mal.

Or ayant lesdits vingt enseignes cusemble, l'on tireroit par en hault en Dietmarche et assauldroit-on comme ennemys les pays de la

¹ Christophe, déjà nommé, fils de Henri l'ainé, duc de Brunswick, archevêque de puis 1511, mort en 1558.

² (Moyenne.)

³ George, successeur de l'archevêque Christophe, décéda en 1566.

Marche, assavoir : Etzellich, Eyerstette, la Wilsheusermarche, la Krempe et Stapelholm, et tout ce que l'on y trouveroit en bestial et provision seroit mené en Dietmarche; et avec cela l'on trouveroit esdits peys de l'aveine et de l'orge en si bonne habondance, qu'il souffiroit pour entretenir les hommes et les chevaux ung an entier, et ne seroit besoing d'acheter ou faire grande provision en aultre lieu d'aveine ou d'orge. Parquoy, si l'on leur promectoit les restituer en leurs anciens privilèges et franchises, la guerre finye, et que les personnaiges, lesquels sont congneuz et se nommeroyent bien, par l'ayde desquelx aussi il faudroit premièrement dresser les practiques, en receussent quelque récompense raisonnable, ilz ne seroient de ce refusans, et vuyderoient les vieilles trenchées de Hennistede¹ jusques vers Heyden et vers Lunden et Wesleburen, et vuyderoient aussi entièrement les aultres trenchées, assavoir Tielbruch² et Suederstrandt; mais faudroit traicter avec les paysans qu'ilz se meissent en ce faict avec le devantdit personnaige. Et quant ledit Dannemarquois ne pourroit plus comporter telle invasion dans les peys de la Marche et Holstain, il seroit contrainct d'assiéger icelluy avec trois camps, à sçavoir le premier en Eyerstette, afin qu'il ne peust passer la rivière d'Ayder pour aller piller la Wilsheusermarche et aultres peys de la Marche; le second au devant de la ville de Heyden, pour deffendre les saillies à cest endroit; le troisième devant Meldorp, pour garder de surprendre le derrier et destrousser les vyvres, aussi afin que ceulx lesquels fréquenteroient tant hors que dans le camp ne fussent molestez ou endommagez. Et ne pourroit aucun desdits camps secourir l'autre, pour aultant qu'ilz seront distans l'un de l'autre bien de quatre lieues, et ne se sçauroient approcher de plus prez pour cause dudiet personnaige s'il avoit fortiffyé ledit lieu, ains seulement se pourroient camper comme dessus est dit. Car, en premier lieu, entre ledit personnaige et ledit camp que seroit devant la ville de Heyden, et puis l'autre estant oultre la rivière d'Ayder en Eyerstede, lequel l'ennemy seroit contrainct d'entretenir, y auroit les trenchées et

¹ Hemmingstadt. — ² Dellbruck.

de l'autre costé de ladite rivière seroit le camp dudit personnaige.

Et veu aussy que le Dannemarquois ne se peult passer de ses navires hors du lac pour cause de la puissance du roy de Suède, ledit personnaige seroit semblablement assuré par cest endroit; mais le troisième camp qu'il luy conviendrait entretenir seroit devant Meldorff, de là où ledit ennemy auroit quatre lieues jousques à ladite ville de Heyden, coustoyant la mer et tirant vers Alversdop.

Or, Madame peult considérer de quelle force il faudroit que fust ung chascun desdits camps à l'encontre dudit personnaige : car pour le moins il conviendrait qu'ilz fussent en ung chacun camp quarante enseignes gens de pied, et deux mil chevaulx, si doncques ilz ne se vouloient mettre en hazard d'estre battuz, que seroient six vingtz enseignes desdits gens de pied et six mil chevaulx qu'il leur faudroit tenir seulement contre ledit personnaige et sa bende, et néantmoins ne seroient quictes de la guerre de Suède. Et quant ledit personnaige ensemble sadite bende seroient esté en ceste manière ung an en ladite forteresse et entretenuz de gaiges (car quant à la nourriture corporelle, ilz trouveroient bien moyen d'en faire venir souffisamment dudit pays de la Marche), n'est à doubter que ledit Dannemarquois ne le pourroit comporter, et seroit la chambre du trésor tellement vuydée en chemin que l'on ne trouveroit plus guères d'assurance aux soldartz, et encoires moins moyen de tirer argent des facteurs et sieurs des finances. Si doncques, l'autre année après, la force s'ensuyvoit, ledit personnaige [pense] que l'on apporteroit à veue d'œil les clefs de dix ou douze lieues des endroitz où l'on tourneroit visage; mais que si ceste entreprinse ne vient en avant et que la force ne se monstre à bon escient pour ceste année, ledit personnaige doute que lesdits de Hambourg et Brême s'alièneront de ce faict et auront peur de leurs biens et pratiques sur le lac.

Pourquoy et affin que cestedite emprinse ne se vinst à rompre, il seroit d'opinion, ou cas que Madame et son conseil le trouveront bon, que l'on feist achepter quelques mil mesures de seigle et certaine quantité de mesures de houblon avec quelques charges de sel,

lesquelles choses ledit personnage treuveroit bien moyen d'achepter auprès d'un bon amy près de Hambourg, et que l'on les feist charger en certaines navires prenans passe-port de la ville, et que l'on feist courre le bruiet par là que l'on voudroit naviger avec le bled vers Lisbonne, et avec le houblon vers Flandre et Angleterre, conséquemment avec le sel vers la Narve¹, et que lesdits batteaulx ne seroient attendans devant Freybourg, sinon que le vent [fût contraire], et quant le vent propre à ladite navigation se présenteroit, qu'alors ils banque-tassent es lieux circonvoisins, fesans semblant comme s'ilz avoient perdu et négligé la commodité du vent à l'improviste; et dez que ledit personnage seroit retiré en Dietmartsen, il feroit assaillir lesdits navires comme si par force il les avoit prins ausdits de Hambourg, affin que tant plus couvertement ilz se peussent excuser et alléguer leur innocence envers Dannemarcq et Holstain.

Avec ce ledit personnage sçait les moyens, par secrettes finances et praticques, d'avoir jesusques à cinquante pièces de fonte et davantage, avec bonne quantité de bouletz et pouldre, affin que ce négoce soit démené secrettement; et en ce pendant qu'il seroit ainsi assiégé, Madame ne se déclareroit en avoir aucune advertence, comme semblablement il ne feroit semblant d'estre envoyé ou commis de son altèze, ains seulement feroit entendre que, voyant la force se dresser contre luy, il s'auroit retiré avec lesdits soldartz deans ledit pays, pendant lequel temps son altèze feroit traicter avec la court de Brabant avec remonstrances : comme depuis peu d'années en çà le roy de Danne-marcq auroit fourcloz et touppé le Sundt, et qu'il demandoit d'ung chacun navire y arrivant ung nouveaul, grand, préjudiciable, voires innacoustumé impost et passaige, avec ce qu'ilz sçauroient bien de quelle conséquence leur seroit ledit Sundt, et qu'ilz ne s'en sçauroient passer, et dadvantage d'estre ainsi oppressez tourneroit au préjudice de tous les peys entièrement. Aussi seroit manifeste à ung chacun par le bruiet commung, comme en ces guerres la chambre du trésor de Dannemarcq seroit esté vuydée; par quoy tous les Pays-Bas n'au-

¹ Narva, ville et port de l'Esthonie, arrosée par la rivière qui lui a donné son nom.

roient chose plus assurée sinon que ledit Sundt demeurerait en son premier estat et passage; et s'ilz se vouloient joindre avec son altèze, donnant ayde de batteaulx, qu'icelle seroit délibérée se venger, tant pour cause du grief et tort fait et exercé à l'endroit de feu son seigneur et père, que pour raison des droitz successoires; sur quoy aussi son altèze les pourroit assurer et s'obliger envers eulx, que si elle retournoit à la possession dudit royaume de Dannemarçq, les passages et impôtz demeureroient en leur premier estat. Et ne doute que si telle remonstrance estoit faicte, laquelle néantmoins se pourroit bien proposer avec plus de commoditez aux Bourguignons, dont ledit personnaige dit ne luy appartenir encores en faire mention deans ce présent sien advis, ilz ne s'excluseroient et ne refuseroient d'entrer en ce faict, ains pourroient venir encores à d'autres bons moyens, et prendre en considération les biensfaictz: ce que son altèze sçauroit bien ordonner en aultre forme, sans l'ayde ou conduite dudit personnaige.

Alors seroit aussi très util et expédient d'en parler au pape et autres estatz ecclésiastiques des pays romains, leur remettant devant les yeux ce qu'il leur seroit advenu par cauteleuses et dangereuses pratiques; aussi comme puis peu d'années ilz seroient tumbés en grande décadence de leurs estatz: parquoy se debvroit considérer à quelle fin ce faict parviendroit si l'on n'y mectoit la main de bonne heure; car l'une des nations se commenceroit à dresser et accommoder sur l'autre. Davantaige seroit aussi assez manifeste combien de royaumes et principaultez auroient querelles hors leurs estatz touchant la spiritualité, dont de ce qui en pourroit succéder à sa sainteté, fust de manutention et amoindrissement, se pourroit bien congnoistre et expérimenter par le temps et ceulx qui alors seroyent vivans; aussi n'y sçauroit estre chose plus louable à ung seigneur régnant, quant il ne pourroit mélïorer ses possessions, au moins qu'il les peust laisser en leur premier estat et comment il les avoit trouvées. Si doncques lesdits estatz ecclésiastiques vouloient tendre la main de secours à son altèze, afin que ce jeu touchant Dannemarch parvint à une

[bonne] fin, plusieurs sauvaiges aspectz et regardz seroient par ce moyen assopiz; comme plus amplement leur pourroit estre remonstré ce qui sourdroit de ce faict, si de bonne heure n'y estoit pourveu.

Puis ensuyuant, seroit bon aussi d'en parler aux trois électeurs ecclésiastiques, leur mectant en mémoire les practiques et entreprises cy devant faictes d'ordonner en la Germanye une garnison des abbayes, clostres et fondations; aussi par quelle voye les princes temporelz se seroient saiziz des maisons ecclésiastiques à eulx circonvoisines, desquelles ilz se treuvoient les plus fortz à l'encontre desdicts estatz ecclésiastiques; et seroient lesdictes maisons en fort grand nombre: parquoy ledict personaige voudroit quasi croire librement que le nombre desdictes maisons ecclésiastiques en Allemaigne, lesquelles sont possédées et gouvernées par lesdits princes temporelz, seroit bien aussi excessif que celluy des ecclésiastiques, pour l'estat et entretien desquelz lesdictes maisons sont estées ordonnées, de sorte que lesdits aydes seroient prestement aliénez et spoliez audict estat ecclésiastique de Germanye. Veu doncques que lesdictes fondations serviroient d'entretenement aux princes, comtes et gentilhommes, et que par succession de temps nul des estatz viendroït à congnoistre la perte desdictes maisons aliénées, il conviendroït et appartiendroït par toutes raisons à ung chacun ayant l'honneur de penser aux voyes et moyens par lesquelz l'on pourroit restituer et maintenir lesdictes aliénations en leur premier estre et dignité; les requérant à ceste raison vouloir bien considérer leur ruyne perdurable, et penser en eulx-mesmes ce qu'il leur pourroit survenir en dedans peu d'années, ce que toutesfois Dieu ne veuille permectre. Mais là où ilz seroient délibérez de n'espargner une grande force et faire quelque advance et contribution pour ce faict, tendant la main de secours à son altèze, de sorte qu'avec la grace de Dieu cedit négoce parvinst à une fin, seroient par ce moyen plusieurs practiques et menées secrettes assopyes et estainctes, et demeureroit tousjours le suprême régiment de toute l'Allemaigne au sang de Bourgogne.

En oultre seroit bon aussi d'en parler et tenir propoz au circuyt de

Westphale, et évesque de Munster, leur remoustrant qu'ilz seroient bien recordz de ce qui leur seroit esté fait et pourchassé par le duc Erich de Brunschweig, parmy les pratiques de Dannemarch et Finland; et combien que ledict duc s'eust réconcilié avec ledict évesque et gouverneurs du circuyt, néantmoins ne s'aura retiré pour cela. Aussi ne seroit-ce plus chose secrette de sçavoir à qui ledict duc Erich s'auroit addonné avec son armée, ains plutost seroit bien à congnoistre à veue d'œil comme l'on auroit balancé l'estat ecclésiastique, et ne sauroit estre chose plus louable à une personne que de se pouvoir venger des autheurs qui auroient fait telz dommages, comme pour le présent nostre Seigneur Dieu en auroit donné spécialement les commoditez; et par ce moyen sentir d'eulx leurs intentions et voluncté, remectant devant leurs yeulx le danger et ruyne perdurable qui en sourdroit, si de bonne heure n'y estoit pourveu par les moyens que Dieu présente en ce temps proprement préveu par sa divine grace. Sur quoy ne seroit à doubter que si l'on tenoit bonne intelligence auprès d'eulx et qu'ilz voulussent penser à leur foy et serment, qu'ilz se déclareroient par bonne responce et n'en seroient refusans.

Aussi ne seroit de besoing réciter derechief au long ce que depuis peu de temps, sous ombre de ceste guerre entre lesdits deux potentatz, seroit advenu aux évesques de Wurtzburg et Bamberg, et aux confédérez de l'Union; et aussi en quelle fin il pourroit tumber à la longue seroit fort douloureux à ouyr et veoir par les habitans: ce que toutesfois n'auroit prins son origine que de ces guerres danoises commencées témérairement; et aussi l'on pourroit sonder à quelle oppinion ilz se rengeroient, afin que puis après l'on sceust comme s'y gouverner.

Or, si les devant nommez se vouloient joindre avec Madame et ayder à y mettre la main, le devant dict personnaige ne sçauroit puis après penser qu'il y peust avoir aulcune mauvaïse pierre en chemin; avec ce que, comme dit est, la bource seroit tellement vuydée qu'à grand peine pourroient-ilz comporter la chaleur du soleil en l'esté suyvant. Par ainsi s'ensuyvroit le proverbe dont l'on use communé-

ment, assavoir que l'ayde de plusieurs faict les effectz ligiers; et sy tourneroit ce faict tant plus à heureuse et bonne fin: parquoy ledict personnaige supplie très humblement son altèze vouloir bien considérer ce faict et extimer que Dieu ne donra ou envoiera tousjours telz moyens comme il faict présentement.

A^a. AUTRE ADVERTISSEMENT DU PERSONNAIGE CY-DEVANT DICT.

(Mémoires de Granvelle, XII, 13-18.)

Asçavoir, si pour effectuer le premier advis de Dietmarche, il ne seroit bon de traicter et avoir l'intelligence avec le roi de Suède, lequel, pour le présent, n'y seroit difficile, afin qu'avec toute puissance, il se dressât contre Dannemarq, au peys de Schone¹, et que ledit Dannemarquois fust contrainct de tenir tant plus grosse armée contre luy.

Ledit personnaige remonstre aussy que l'on en pourroit bien traicter avec le Moscovite², veu les exceptions qu'il a faict entre luy et ledit Dannemarquois; asçavoir que il y eut ung an passé à la Saint-Michiel derrier³ que les ambassadeurs dudict Moscovite, lorsque la paix fut confirmée avec ledit Dannemarquois au lieu de Kopenhagen, déclarèrent haultement qu'ilz avoient charge de leur maistre de remonstrer et faire entendre audit Dannemarquois que luy, ledit Moscovite, avoit heu désir et affection d'entrer en l'ancienne unyon et confédération du roy Fédérich⁴ et de son seigneur et père, le viez jaidiz roi Christiern [I]⁵, et avoit par osculation de la croix promis la foi et fraternité au roy Christiern [II], prisonnier⁶, [à] laquelle promesse il est tenu; par quoy ledit Dannemarquois pouvoit penser que si ledit

¹ Schonen ou Scanie, province de Suède.

² Ivan Vasiliewitz II, czar de Russie.

³ 1562.

⁴ Roi de 1523 à 1533.

⁵ Roi de 1448 à 1481.

⁶ Voir tome II, page 143.

Moscovite fust esté recherché dudict roy Christiern, prisonnier, ou de ses amys et héritiers, il eust entrepris de le délivrer et élargir, ou eust pourry avec luy en prison. Mais pour austant que ce roy moderne estoit innocent dudict fait, et que ledict roy Christiern, prisonnier, estoit allé de vie à trespas, avec ce que ses héritiers n'avoient aulcunement sollicité ni demandé ayde ou secours, il estoit content d'entrer en appoinctement et paix avec luy ; toutesfois, entendoit réserver, que si encoires pour l'advenir il estoit recherché desdits héritiers, qu'alors il ne voldroit faulcer ou oblyer sa foy envers iceulx, comme leur estant escheue héréditairement.

Or, à ceste occasion, ledit personnaige donne à considérer à son altèze, comme héritière naturelle du père, si cela ne seroit ung moyen, (veu qu'à cest endroit seroit redressée la nouvelle alliance, et que aussy l'on a besoin de son ayde), de faire ramentevoir ladite foy et promesse audit Moscovite, et remonstrer comme dernièrement l'on auroit entendu la belle offre qu'il auroit faicte, et ce que semblablement il auroit mis en réserve au traicté derrier, etc..... comme plus amplement et avec meilleures commoditez l'on luy pourroit faire entendre. Ne fesant doubte que cela le conduiroit à plusieurs et diverses considérations, ven que luy-mesme, sans en estre sollicité, s'a déclaré si avant à Kopenhagen. Si donques, par ce moyen, l'on le peult attirer du costé de son altèze, elle pourra considérer quelle force il conviendra au Dannemarquois d'avoir et entretenir à l'encontre de luy. Or, ayant entendu le devantdit personnaige ung tel traicté secret, il a attiré à soy de provision un gentilhomme moscovite, lequel a esté une espace de temps au service dudict Dannemarquois ; mais comme l'appoinctement a esté conclud avec le prince de Moscovy, l'on n'a plus tenu compte de luy ; par quoy, si son altèze vouloit faire dresser les practiques, l'on se pourroit servir de luy en ce fait, afin que premièrement l'on peust faire sonder par luy l'intention dudict grand prince de Moscovy : car de ce l'on se pourroit bien fyer en luy. Et combien que ledict personnaige ne luy en ayt aulcunement déclaré à quoy il se voldroit employer, si est-ce que, pour le service

de son altèze, il n'a voulu faillir en faire la remonstrance à icelle; veu mesme que l'on ne treuve pas tousjours des gens de ladicte nation qui se viennent addonner par deçà, aussy que par aventure l'on n'en treuveroit pas ung propre entre mil; le remectant néantmoins à la discrétion de son altèze.

Semblablement, veu que ceulx de Lubeck se sont jointz avec le roy de Dannemarq en intention de le vouloir assister et secourir, si Madame tenoit cest advis estre raisonnable pour poursuyvre, et qu'il y heust argent ordonné de bonne heure, aussy que Dieu voulsist faire geler les eaulx pour y pouvoir passer, et que, sur ce, son altèze voulust ordonner jusques à douze cens chevaulx et douze enseignes de landsknetz, il espéreroit, avec l'ayde de Dieu et des gens de bien, qu'il mettroit en service, pour ledit argent, de faire le mesme ou pareil tour auxdits de Lubeck qu'a esté faict à ceulx de Wurtzbourg. Et si ladicte entreprinse se commenceoit, il faudroit avoir en retenue de provision pour le moins deux milz ou deux mil cinq cens chevaulx, afin que pour cause de foiblesse l'on ne fust ainsi honteusement battu à un commencement d'effect. Et affin aussi que son altèze se puisse résoudre que cest affaire se pourroit ainsi dresser, ledit personnaige feroit venir tous ses reytters et tous les reyttermeisters en une nuict, en une mesme heure, de l'autre costé de l'Elbe à Potraw, et ne prendroit aucun desdictz rittmestres avec plus hault de n^e chevaulx; et conviendroit avec eulx qu'à ung certain jour ils se treuveroyent et mettroient deans les villaiges, deux lieues delà Potraw, avec ceulx qui, plus diligentment, se pourroient mettre en ordre; et alors leur donroit des billetz, quilz leur seroient commandez sur leur serment de n'ouvrir jesusques ad ce qu'ung chacun seroit au lieu à luy ordonné; et quant les billetz seroient ouvertz, l'on pourroit faire venir ensemble les reytters à une certaine heure au lieu de Potraw ou Bredenfeld, de sorte que nul rittmeister, ny aultres ayant charge, scauroient là où l'on les voudroit mener, et tiendrait l'on pareil ordre quant aux landsknets et capitaines. Or, quant l'on se treuveroit ensemble audiet villaige, il faudroit que l'on y eust envoyé aveine,

bière et aultres vyvres, afin de tant seulement repaistre un coup les chevaux, et quant et quant se remettre en ordre et tirer par devant Lubeck¹, vers le Steckenitz, pour passer pardessus la glace. Quant à cest endroit, il n'y a aucun rempart, ains une simple muraille, et y a quatre grandz portz d'eaue qui tirent vers Vacguenitz, quilz ne sont que meschantes vieilles portes; car d'y passer en esté, c'est chose impossible à cause de la quantité des eaux. Et puisqu'il est impossible d'y passer en esté, aussy n'y donroit-on pas grand soubçon en yver; et quant l'on copperoit la glace de la largeur de huit ou dix piedz deans les portz, alors y pourroit-on bientost gecter des sommiers et mettre des planches dessus pour passer les reytters. Il faudroit aussi avoir à la nécessité certaines personnes fidèles, lesquelles ledit personnaige treuveroit bien, pour à la haste ayder à faire ouverture desditz portz, lesquelz portz sont en lieuz deshonestes, là où que communément des meschans gens résident, de sorte que sans que l'on y prinst garde, l'on pourroit mettre vers le soir jesusques à cent personnes deans les maisons qui ayderoient à ouvrir lesdictz portz. Et quant bien aussi seroit qu'il en sourdroit quelque bruit, si n'en feroit-on pas grand compte, ains penseroit ung chascun que ce fussent ces gens-là quilz s'eussent mis dans ces maisons deshonnêtes. Et par ce moyen les treize cornettes de reytters pourroient prendre et se mettre dans les marchiz et places avant qu'ilz se peussent assembler; et leur pourroit-on prendre leurs armureries; et puis ensuyvant faire cryer à son de tabourin: que nully, sur peine de punition corporelle, heust à sortir de sa maison; et après faire passer par les rues quelques chevaux çà et là pour, se quelque chose se mouvoit, donner du plomb parmy. Et toutesfois faudroit tenir les enseignes jesusques ad ce que les lansknets seroient venuz; et alors feroit-on dire aux bourgeois qu'ilz eussent à apporter leurs armes au marché sans fraulde et sans y venir ensemble, sur peine de punition corporelle; puis leur feroit-on faire serement à son altèze. Espérant bien en

¹ Lubeck est situé au confluent de la Trave, de la Stecknitz et de la Wacknitz ou Wagnitz.

Dieu que si, en temps d'hyver, l'on vouloit traicter ce faict avec fidélité, ledit personnage entreprendroit le commencer et parfinyr. Mais là où l'on ne voudroit encoires attenter pour ceste année, veu que l'hyver est desjà passé, et que néantmoins l'on seroit délibéré de dresser ce pendant certaines commoditez secrettes, il conviendrait laisser ceste entreprinse contre ceulx de Lubeck; car d'y besoingner en esté n'est possible. Toutesfois, la prédicte commodité se pourroit dresser à Kiel, en Holstein, là où tous les Holsatiens ont tout leur argent, lettres et seaulx; et si la fortune venoit à bon effect, l'on se pourroit faire maistre de toutes leurs dictes lettres, seaulx et argent. Veu donc qu'ilz ont de grandes et apparentes sommes à la banque en Anvers et en Flandres, si le Dieu tout-puissant y prestoit sa grace, que l'on peut ainsi secrettement prendre ladite ville (car ils ne se doubtent d'aucun dangier, et n'y tiennent aussi soldatz estrangiers quelconques), l'on pourroit faire eschange de leursdictes lettres en Anvers, et si l'on vouloit quicter quelque chose des sommes, les grandz facteurs n'y seroient refusans quant ilz les recouvreroient ainsi à moindre pris, et ne s'y négligeroient, comme ou quelles que les debtes et restatz fussent. Et par ce moyen l'on pourroit effectuer une grande besoingne avec cest argent gagné; ou si l'on estoit délibéré de les retenir, seroit à la discrétion de son altèze. Mais de laisser Dietmarche et se retirer vers la ville, quant l'ennemy seroit si fort qu'il ne seroit plus possible de demeurer davantaige en campagne devant luy, et que son altèze treuveroit fort considérable de faire aultre levée de gens de guerre en ce temps-là, ledit personnage ne le conseilleroit poinct : car toujours faudra-t-il que l'on tienne trois camps à l'encontre de luy et de sa bende en Dietmarche, là où nul d'iceulx pourra secourir l'aultre. Et avec ce, l'on aura ceste place et commodité d'y pouvoir faire pasturer une espace de temps le bestail, afin de le mectre encoires si tost au sel : ce qui servira et sera grandement proffitable, dont, pour le présent, n'est faicte aultre mention pour n'estre encoires de besoing.

Ledit personnage a aussi faict mention, en son premier advis,

qu'il sçait moyen par lequel, avec l'ayde de Dieu, l'on pourroit trouver et avoir juesques à cinquante pièces de fonte ou plus, ensemble souffisante munition de boulets et de pouldre; mais, afin que Madame ne pense que ce soit chose impossible, il n'a voulu faillir en faire ceste humble déclaration. Comme mesme il estime que son alitéze pourra avoir souffisamment entendu par le commun bruiet que les Dietmarchois, à la prinse de leur peys, furent spoliez d'une grande quantité d'artillerye, laquelle fut partie en trois, dont le duc Jehan de Holstain¹ feit mener sa part à Renspurg, là où est la plus-part de son aultre artillerye, avec bonne provision de bouletz et pouldre; or est ledict chasteau gardé de bien peu de personnes apparentes, et n'y peult avoir passé dix ou quinze hommes de faict, de sorte que si l'on avoit une seure intelligence avec lesdictz Dietmarchois, et l'on estoit délibéré de dresser l'une des devant dictes entreprises secrettes, fust contre Lubeck ou Kiel, il faudroit, par le moyen de certaines personnes fidèles en Dietmarche, mettre en tel chemin ce négoce, qu'en une mesme nuict que l'on exécuteroit l'une des devant dictes entreprises, ils sortissent semblablement, et passassent sur l'Ayder, et quant et quant assaillissent nocturnement ledict chasteaul de Renspurg. L'on pourroit aussy, par le moyen de certains capitaines dietmarchois, natifs du peys, y entremesler des landsknetz sans que l'on s'en prinst garde ou apperceust, et les tenir cachez dans des batteaulx sur lesquels l'on charge le bois et le charbon, pour quant et quant les mener avec les Dietmarchois. Car iceulx Dietmarchois ne désireroient rien plus, sinon qu'ilz peussent trouver la voye par laquelle ilz parvinssent à restitution de leur artillerye. ainsi spoliée et prinse. Par quoi ledict personnaige ne faict doubte, si l'on avoit dressé ce négoce avec les personnes fidèles que luy sont bien cogneues, et qu'ilz en receussent quelque récompense honneste, cela

¹ Jean, dit l'Ainé, second fils de Frédéric I^{er}, roi de Danemarck; il résidait à Hadersleben, et mourut en 1580. La conquête du pays de Ditmarsch, entre l'Elbe

et l'Ayder, par le roi Frédéric II, avec l'aide des ducs de Holstein, avait eu lieu en juin et juillet 1559.

viendrait à bon port et effect, moyennant la grâce et permission de Dieu.

Mais au cas que ledict personnage n'auroit suffisamment ou assez clèrement faict entendre en ses délibérations et advis le moyen de dresser cest affaire, il s'ouffre, s'il plaict à Madame le mander ou luy envoyer quelques personnes fidèles, d'y satisfaire amplement et faire cognoistre qu'il ne veult proposer ou mettre en avant ung mensonge.

Par ainsi doncques, si son altèze treuve par conseil que, suyvnt l'adviz dudict personnage, il soit bien d'effectuer lesdictes practiques secrettes, et que sur ce il soit retenu et commis avec mil chevaulx et douze enseignes de landsknetz, il sçait plusieurs chiefs pour dresser ceste entreprinse secrette, ou bien mesme ceulx qui seroient propres à y employer, par lesquelz ce négoce sortiroit à bon et heureux effect; et est tousjours et en tout temps l'oppinion d'ung homme contraire à l'autre, veu que aussi en ces délibérations il n'est faicte mention de si grosse troupe ou grande assemblée et que cela se peult dresser et mettre en trayn par ung seul, qui ayt cognoissance de personnes fidèles pour y employer.

Doncques, si Madame acceptoit en service ledict personnage avec ses mil chevaulx et douze enseignes de lansquenetz, et Christophle de Hennbrug avec cinq cens chevaulx, moyennant la provision que son altèze donroit quant à la paye raisonnable d'iceulx, il ne faict doubte et espère en Dieu que ceste besoingne viendrait à tout bon port et effect; et ne voudroit plus hault de deux cens chevaulx soubz une chacune cornette; et premier, pour austant qu'on les pourra avec meilleur ordre faire marcher, retirer, veiller et escarmoucher; et si les reytters veillent envoyer quelques chevaulx hors de l'enseigne, que l'on s'en prendra tant plus tost garde, que l'on ne feroit pas ayant de fortes cornettes; et si conviendra qu'ung chascun en son reng demeure en compagnie auprès de l'enseigne. Son altèze a aussi beaulcop d'autres gens de bien qui se pourroient employer en ces entreprinses et délibérations en autres endroitz;

car ung chacun se parforce se rendre semblable à ung aultre. Feu mons^r le duc Maurice tint aussi cest ordre lorsqu'il tira vers l'Ecluse¹ et chassa hors d'Empont² la majesté de l'empereur. Par quoy il est meilleur aussy, si l'on vient à une bataille, que l'on mette tant plus de gens de bien ès premiers reings, et si l'on se sépare au lieu du conflit, l'on ne se peut si tost rassembler soubz le petit nombre des enseignes que quant il y en a beaulcop; avec ce que cela apporte une frayeur à l'ennemy de veoir tant d'enseignes voltiger sur la place. Et puis quand il se veult rassembler, ne luy est si tost possible. Semblablement, quand on dressera la bataille et que l'on verra l'ennemy devant les yeulx, l'on pourra à tous propoz prendre deux ou trois des cornettes les plus foibles et les envoyer sur les aësles des ennemys. Et si la fortune dict si bien que l'on puisse tuer ung des capitaines enseignes de l'ennemy et prendre l'enseigne, les soldarzs y estans au-dessous ne se pourront si tost rassembler, comme avec plus de moyen et service se pourra dresser. Aussy, quant l'on sera campé devant l'ennemy, on le pourra tousjours tenir en aleine, faire sortir deux ou trois enseignes des plus foibles, et les envoyer dresser une alarme au camp desdictz ennemys, pendant que les aultres se repaistront; et quant l'ennemy s'aura remis à repoz, luy en renvoyer d'aultres. Et par ce moyen, l'on le tiendra bien vigilant, de sorte qu'il cognoistra bien qu'à la longue il ne luy sera proffitable de se mettre à tous propoz en armes avec les fortes cornettes, comme plus commodément se pourroit encoires exploiter; et spécialement quant ledict personnaige avec sa troupe seroient assiégez dans la forteresse en Dietmarche.

Sur quoy, si son altèze estoit délibérée de dresser et mettre en trayn ceste besoigne, et toutesfois ne la vouloit encommencer pour ceste année, ains attendre jensque à l'aultre printemps, pour s'y mettre à force avec l'ayde et assistance des estatz cy-devant nommez, ledict personnaige est assuré que à l'ayde et avec permission de Dieu,

¹ Ou les défilés d'Erenberg (en 1552). — ² OEnipons ou Inspruck, chef-lieu du comté de Tyrol.

le royaume ne pourroit résister à telle force. Et quant l'on auroit ainsi par ce moyen conquis ledict royaume et attiré à soy, au commencement de ceste entreprinse, l'estat ecclésiastique, peut son altèze considérer à quelle fin heureuse cela tourneroit, ayant de son costé tous ceulx qui ont l'administration et gouvernement de toute l'Allemagne et de l'empire romain.

B. CE QUE LE BARON DE BOLVEYLLE RÉPOND SUR L'ADVIS CY-JOINCT.

(Mémoires de Granvelle, XII, 22-28.)

Madame, j'ay receu l'avis de Dannemarche, en langue allemande, que mons^r de Silliers m'a envoyé, lequel j'ay leu et relu et compris toute l'intention de celluy qui le donne et conseille, qui, à mon semblant, est homme de grand esprit et de fort bon jugement, ayant bonne cognoissance des peys et lieux dont il parle, et n'estant à doubter, quant il y voudra mettre la bonne main, qu'il aydera de beaucoup en l'affaire. Ce que je sçay votre altèze en avoir meilleure cognoissance me suffira quant à ce poinct. Sur ce qu'il dict par sondict conseil, j'y respondray cy-après, soub correction toutesfois de qu'il se trouvera mieux.

Au commencement où il dict qu'il fault considérer quatre pointz : le premier, où se doit tenir la personne du prince (parlant de vostre altèze), lorsqu'on seroit en besoingne; secondement, la munition et l'argent; le troisième, de ce qu'on auroit besoing; le quart, où l'on prendroit le vyvre. Quant au premier poinct, duquel il ne parle davantage en tout son discours, il me semble, Madame, que sitost que le roy catholique sera arrivé ès peys d'embas, vostre altèze le doit aller trouver sous prétexte de le visiter, faire bienvenue et congratuler son bon portement, comme est accoustumé; et demeurer là comme se voulant festoyer tant avec sa majesté que seigneurs desdictz peys d'embas. et d'entretenir sans soub-

çon ceste voye , jeusques l'on verra comme il ira à vos gens exécutans vostre desseing, lequel je prie Dieu mener à bonne fin.

Si bien vostre altèze désirast estre plus proche de ses gens, il ne seroit que bien à propoz qu'elle allast en Clèves, sous couleur de visiter madame la duchesse, sa cousine¹, et se tenir là sans y donner occasion de ladicte soubçon. Car de se mectre entre les soldardz devant que d'avoir le succez, que j'espère à l'ayde de Dieu, je ne le vouldroye conseiller à vostre altèze ny à monseigneur vostre filz. Quant aux aultres trois poinctz deans lesquels il parle d'Ambourg, ce qu'il dict dudict Ambourg me plaict fort bien, et je croirdz que par les moyens qu'il mect en avant, l'on l'obtiendra, principalement ayant les personnes jà là dedans nostres. Touchant Brème, il me semble qu'encoires qu'il y auroit plus d'apparence, l'on ne doit rien traicter là par les moyens qu'il dict, mesmes de donner assurance à ceulx gouvernans et ayans puissance en ladicte ville (qui sont de ceste malheureuse secte calviniste), que l'on leur donnoit ayde et support contre tous; que seroit les soubstenir en ceste maudicte erreur. Car il fault considérer l'injure que seroit faicte à Dieu, l'inimiyé que l'on concepvroit de la majesté catholique, du cierge des Bas-Saxons, qui leur sont mortels ennemys pour ladicte secte: veu aussy qu'il nous viendra bien d'avoir l'ayde du saint siège apostolique et des catholicques², comme luy-mesme le discourt. Et ne fût ces considérations, je ne doubteroye que l'on n'en vinst bien au bout: mais, pour non tumber en aucun accident ou disgrâce divine ne humaine, il me semble que l'on se debvroit contenter d'Ambourg.

Quant ad ce qu'il parle de George, évesque de Brème, il me semble qu'il ne fera difficulté de nous faire administrer vyvres ès peys contenuz oudict discours; et sera bon aussy, dès lors que l'on marchera, de donner ayde et pouvoir aux passages de la rivière d'Elbe. Sur le reste, et mesmes par quelle façon et manière l'emprinse se doit faire, à cela, Madame, je respondray, s'il vous plaict, je tiens vostre altèze de tant bon, hault et noble esprit qu'elle peult bien

¹ Voir t. V, p. 79.

entendre ces motz : emprinse et exécution; et que quil veult faire une emprinse, elle est tantost pourgectée et en ung moment délibérée: mais bien souvent se treuve difficile à exécuter; comme de cela, selon ma petitesse, j'en pourroye dire quelque chose, en ayant mis sur pied aulcunes, et les ay exécuté selon mon desseing; à d'autres j'ay failly, encoires qu'elles fussent de si grande apparence que l'on pouvoit estre hors de craincte de toutes contrariétez. Car, pour empescher une bonne emprinse, sont milz accidentz par chemin, desquelz du commencement il n'est possible se donner garde, ny ne se peuvent préveoir (ainsi sont les dispositions de Dieu). Ce que je dictz volentiers à vostre altèze, pour luy donner à entendre ce que le debvoir que j'ay à son service me commande. Et puisque sa bonne volonté est de passer outre en ceste besoingne, qu'elle se fortifie des assistances et moyens que y sont nécessaires et requis, et de regarder et pourveoir à touz périlz et dangiers qu'en pourroient advenir (dont Dieu ne veuille), ne prenant l'emprinse l'effect comme (avec l'ayde dudict seigneur Dieu, auquel le tout gist) l'on le désire et espère; principalement si monseigneur le duc vostre filz s'en debvroit mesler, estant son peys si limitrophe de tous peys et si ouvert du costé d'Allemaigne, et afin de ne mectre en dangier ses estatz, consumer l'argent sans nul fruit, et troubler les affaires de la chrestienté.

Doncques il me semble, comme je le dictz cy-dessus, que sitost que viendra le roy catholicque ès peys d'embas, vostre altèze le doit aller treuver et rechercher, et avec le conseil de monseigneur l'illustrissime cardinal de Granvelle, demander, prier et requérir sadicte majesté de donner l'ayde à vostre altèze qu'elle désire avoir, luy mectant en terme arguments desquelz je sçay elle s'en sçaura bien acquitter, pour le suader à vostre main, ou de moins qu'il vous outroye la connivance et quelque bonne *ajude de coste* en secret; et le prier aussy de faire luy-mesme vers la majesté de l'empereur qu'elle donne ladicte connivance seulement, et permecte que l'exécution du négoce se face de son bon gré, soit publicquement ou tacitement. Quant ces offices seront ainsi faitz vers ledict s^{er} roy, je

ne doute qu'il en voudra aulcunement communiquer tant audict s^r cardinal qu'aultres seigneurs de son conseil. Vostre altèze pourra alors user vers lesdictz seigneurs de tout ce qu'il sera requis pour les esmouvoir de vous y favoriser; ayant jà gagné vostre dicte altèze ung grand poinct, qu'est ledict s^r cardinal: car je suis asseuré qu'il vous y aydera purement, rondement et sincèrement de tout son pouvoir.

Mon oppinion seroit de rien faire à présent, ny dès lors qu'aurez pourveu comme cest article-cy le contient, et ne mouvoir aucune chose contre celluy de Dannemarq, tant qu'ilz soient en guerre luy et celluy de Schweden. Car cela est fort bien à propoz et à vostre grande ayde, n'ayant vostre altèze meilleur capitaine qu'eulx pour bien apprester la faveur et facilité sur nostre entreprinse, parce qu'ilz consomment tout leur argent et celluy de l'aultruy; aussy perdront la faveur des gens de guerre venans, comme il est certain, à faulte d'argent, desquelz ilz seront délaissés; se font heyr, et perdent toutes faveurs de leurs subjectz, pour les grandes tailles dont ils chargeront, comme il n'est à doubter, les biens et habitations de leur pauvre peuple, qu'ilz consomment et ruynent. Et quant ilz seront bien laz et désarmez, ayans jà licencié leurs gens, mesmes celluy de Dannemarq, je voudroye marcher en besoingne au faict de ladicte emprinse, comme il sera cy-après déclairé.

Car si l'on commençoit à ceste heure, et pendant qu'ilz sont en armes, ilz s'accorderoyent ensemble et mettroient leurs forces contre vous; bien entendu qu'ilz auront semblable craincte, l'ung comme l'aultre, pour se sentir détenteurs tous deux de ce que ne leur appartient. Ayant en moy-mesme bien noté et comprins que celluy de Schweden n'a jamais recherché vers vostre altèze ayde, faveur ou assistance (du meins que j'aye entendu), par où l'on peut veoir qu'il a craincte d'elle plus que de l'aultre. Il est bien vray, si vostre altèze heust volenté de faire une alliance avec ledict Schweden de madame Dorothee, vostre fille, je conseilleroye que au plus tost elle envoya quelqu'ung des vostres, homme de quelque esprit, à Rostoch ou en aultre lieu là proche, avec ung vostre blanc-seelé, et là se tenir et

se faire advertir par bons espies quant ces deux occupateurs voudroyent faire la paix; et lors, en sçaichant la vérité, qu'il allast à diligence trouver ledict de Schweden, et traictast avec luy ladicte alliance et aultres choses y requises, et luy suader de ne faire paix, ains seulement trèves pour quelque temps, sous couleur que ledict de Schweden diroit que pour faire une paix bonne et ferme avec ledict de Dannemarcq, il désiroit qu'une entreveue des deux se fait. Car, sans donner occasion colorée, l'on engendreroit soubçon du costé dudict Dannemarcq sur ce qu'il ne voudroit que les trèves. Et lorsque nous serions pour ce temps-là, ce nous seroit ung grand secours et advantaige. Mais en cas que vostre dicte altèze ne voudroit alliance avec ledict Schweden, et d'intention de parvenir et gagner l'ung et l'autre des royaumes, que seroit bien difficile, sans avoir premier achevé en ung; il ne faudroit mot dire, sinon faire l'entreprinse et mettre les gens sur pied, et le plus secrettement que l'on pourroit. Et quand je seroye dedans Dietmarsen, je voudroye envoyer quelqu'ung quil luy déclairast que j'estoye là ou nom de vostre altèze, pour recouvrer le royaume de Dannemarcq que si injustement luy estoit détenu, et que j'estoye fourny de bonnes gens de guerre, argent et toutes munitions y servans; et que vous ne demandez que paix et bonne voisinance avec luy. Sur ce, je m'asseure que, comme il sera lors las, il sera très-content de laisser vostre altèze paisible en besoingne et se tenir en repoz.

Lorsque l'on voudroit avoir les gens sur pied et besoingner d'effect, je voudroye prendre charge de faire douze enseignes de gens d'éliste et bons soldardz, conduictz et gouvernez par douze capitaines, l'un ne sçaichant de l'autre, et que chacun capitaine feist son enseigne qu'est un^e hommes, par trente personaiges qui en lèveront chacun dix, ne sçaichans aussi lesditz personaiges ny souldardz rien l'ung de l'autre, ny l'heure, ny le jour, ny le lieu où ilz se debvront embarquer; ains chacun yra où il sera envoyé, et mesmement aux batteaulx qui seront en nombre de douze, à chacun enseigne ung, prestz en divers lieux bien hault du Rhin, sans sçavoir personne,

capitaines et soldardz, pour quel service ce soit. Mesmement les souldardz ny leurs dixeniers ne sçauroient soubz quel colonel meins son capitaine; et arriveront tous en une mesme heure, ny devant, ny après lesdictz batteaulx, chacun chargez de vyvres pour trois semaines; par ung troisième batteaul, l'on mèneroit les harnatz, morrions, picques, acquebustes, halebardes, pouldre, plomb et munition pour lesdicts XII enseignes.

Il faudroit que lors de nostre passaige par Coloingne, l'on heust preste secrettement sur batteaulx la munition de guerre qu'il convient par avant achepter pour armer ceulx de Dietmarsen, comme six milz harnatz, six milz picques, trois mil arquebouzes, ung bon nombre d'halebardes, espieux et espées aux deux mains (ces trois derrières armes estans bien requises en camisades) et selles pour chevaulx, afin qu'en passant ilz se peussent joindre avec nous. Ainsi mis lesdits souldardz sur le Rhin, et se joindans de peu à peu ensemble, aller et naviger de jour et de nuict sans descendre et arrester, ni parler à personne, et tirer en Frizeland à Camp où là debvroient estre les grandz batteaulx tous prêts¹. Toutesfois, si lesditz batteaulx estoient de Hollande, il me sembleroit plus sehur lesquelx attendissent audict Camp².

En ce mesme temps que je me vouldroye embarquer audict Camp, il seroit requis que celluy qui donne le conseil feist l'entreprise de Kiel, de laquelle il parle par son discours. Car de celle qu'il dict de Lubeck, encoires, comme il escript, il y a grande apparence et est fort vraysemblable, sçachant moy-mesme d'aultre lieu que les portes dudict Lubeck, vers la rivière Wagueniste, sont condamnées, et n'y a personne quil ayt le regard sur elle, je n'y voids pas chose où l'on se doibge fonder, pour ce qu'il dict qu'il fault faire ladicte emprinse

¹ « Que si l'on faisoit venir les batteaulx de Hambourg, ce ne seroit si secrettement que de Hollande, que l'on peust faire venir soub couleur de mener marchandise sans rien déclarer aux nau-
« tonniers que pour ladicte couleur de

« marchandise, et les faire arriver à la
« mesme heure que j'arriveroye à Camp,
« et là l'on les prendroit par force. » (*Note du baron de Bohwiller.*)

² Campen, ville et port de la province d'Over-Yssel, au royaume des Pays-Bas

sur ledict lieu en yver et non en aultre temps; et l'on ne sçait en quel temps nous serons en besoingne. Avec ce que ce n'est pas peu de faire la guerre en yver, contre Dieu, contre le temps et contre une puissante ville; les soldardz par les champs toute la nuit à demy mortz de froid et gelez, les pluyes, les neiges et aultres misérabletez qui viennent en ce temps-là: en quoy l'on peult juger quelle besoingne ilz pourroient faire. Oultre cela, son altèze ne prétendit jamais rien sur ledict Lubeck, car il n'attouche rien à Dannemarq, ains est une ville impériale. Il faut considérer aussi qu'elle se feroit ennemye de toutes aultres villes et estatz de l'empire, et aussi des villes maritimes, et pourroit estre à propoz de rien. Mais de Kiel, je vouldroye qu'elle se feist, si n'estoit trop loing deans peys, et principalement de Potraw. Je ne sçay où sera ledict Kiel; en mes cartes, je le treuve assez deans peys.

En cedit temps que je m'embarqueroye audict Camp, je vouldroye qu'on feit l'emprinse de Renspurg, aussi comm'il en donne le conseil; et faudroit avoir regard comment l'on traictera ces practiques dudict Kiel et Renspurg; avec ce, quant on lèvera les gens pour l'exécution d'icelles, que l'on ne nomme aucunement vostre altèze; sinon l'on pourra dire que c'est pour ung bon seigneur duquel ilz seroyent contans et seroyent bien asseurez.

Puis après, lorsque je seroye arrivé avec mes gens à Dietmartsen, je vouldroye envoyer par toutes les villes et communaultez de ce peys-là, et leur déclairer que j'estoye pour les délivrer des mains du tirand, les remectre en leur ancienne liberté, moyennant que pour ce faire, ilz feissent toute assistance à vostre altèze pour le recouvrement de son bien patrimonial, qu'est le royaume de Dannemarq; et que, pour par lesdictz de Dietmartzen s'ayder de ce faire, et prendre vengeance de la tyrannye dont l'occupateur les a gouverné et traicté, je leur vouloye delivrer armes, acquebustes, munition et aultres choses nécessaires, leur donner gens pour fondre et faire artillerye et selles pour réanarcher leurs chevaulx, et, oultre, faire toutes suasions requises pour les avoir mieulx à nostre dévotion.

Oudict mesme temps que l'on seroit en terme d'entrer deans ledict Dietmartsen, il convient que gens soient exprès pour traicter avec ceulx dudict Ambourg, avec l'évesque de Brème, et avec le cercle de Westphalen. De traicter avec les trois électeurs, je ne le conseille-roye: car je ne faictz aucun fondement qu'ilz vous y donnent assistance. Fauldroit aussi en ce mesme temps traicter avec sa sanctité, Portugal, les Véniciens, Florence, Mantoue, Ferrare, Urbin et Guyse, et si l'on peult avec France, et leur demander toutes aydes, faveurs et assistance de gens et d'argent. Et faudra par avant et de bonne heure pourveoir d'ambassadeurs, pour chacun desdictz princes et villes ung, avec leurs crédences et instructions toutes prestes; ausquelz l'on ne dira rien, ny les appellera l'on à cest effect jousques ad ce que je soye en pied et prest d'entrer deans ledict Dietmarsen. Et après, que de toutes partz l'on face gens pour le complément d'une armée de xxv^m piétons, de vi à vii^m chevaulx, et fault pour ce commencement à mettre le tout en ordre et train ii^c m escuz pour le moins.

Il faudra bailler les charges de ces gens de guerre à de bons chiefs, et non plus à ung chacun chief que douze enseignes ou mil chevaulx: car s'ilz estoient plus fortz, cela cause souvent qu'ilz sont inobéissantz à leur maistre et à leur chief.

Et pour ce que vostre altèze entend que j'en soye le chief général, ce que le roy catholique désirera plustost qu'aulture, mesme à cause de la religion, je voudroye, outre mes douze enseignes cy-dessus, avoir mil chevaulx pour estre plus autorisé et crainct, lesquels je voudroye lever en l'évesché de Munster, où il y a de bons reyters et où j'ay de bons amys.

Il se fault pourveoir de bonne heure desdictz chiefs, capitaines et rittmeisters, soubz le nom de quelque seigneur non déclaré; car c'est assez, quant on a argent, pour n'en demeurer despourveu.

Ceste armée ainsi faicte [debvra] se venir joindre avec moi et besoingner puis après comme il plaira à Dieu d'en ordonner, et comm'il se trouvera le plus expédient.

Et pour ce que le roy de Dannemarq n'a plus grand secours que celluy de l'électeur de Saxe, je seroye d'advis que pour tenir cest électeur en la maison, et pour oster aussi la jalousye de Krumpach à ceulx de Würtzbourg et Pombert ¹, que l'on sollicitast ledict s^r roy catholique de prier l'empereur faire l'appoinctement d'entre ledict Krumpach et lesdictz évesques, pour nous servir puis après de luy avec mil chevaulx, et en donner aultres mil en pied ou en wartgelt, comme puis après l'on s'avisera, à l'ung de ceulx de Wymar; lesquels chevaulx de Wymar je vouldroye vous feissent service en leur peys mesme, pour donner craincte audict électeur, et par ce moyen l'occasionner à regarder sur soy et délaisser son beaul-frère ². Et ne vouldroye employer lesdictz mil chevaulx en aultre manière, avec toutesfois promesse qu'ilz n'endommageroient ledict électeur, ny ses terres, sinon en cas qu'il se vouldist mesler pour sondict frère, ny aultres estatz de l'empire.

Tous nous aultres gens de guerre ainsy ensemble et conjointz, mon conseil et ma délibération seroit d'aller chercher la personne dudict Dannemarquois, lequel, comm'il n'est à doubter, se mettra en armes du mieulx qu'il pourra et combattra subit. Lors, avec l'ayde de Dieu, qui distribue le droit à qui il appartient, vostre altèze verra le debvoir que nous y ferons, mesmes mes gens; car je y mèneray, comme je le dictz cy-dessus, gens d'élite et vrays bons soldardz, douze cens desquelx je veux armer à preuve de arquebouzes et pistolets, derrier lesquels je feray telle conduite de mes arquebouziers que ce me sera bien peu d'attendre grand nombre de noirs harnatz, quelque réputation qu'ils peuvent avoir. Et m'asseure aussi que quant l'on pourveoira d'aultres chefs gens de bien, ilz ne feindront poinct, mais feront tout debvoir.

Il convient s'asseurer de batteaulx en Hollande, et les y charger de métal et brunze pour faire artillerye, pouldre, salpestre, et ce que concerne ladicte artillerye (que n'est pas peu), y avoir maîtres pour

¹ (Bamberg.)

la sœur, Anne, avait épousé Auguste, élec-

² Frédéric II, roi de Danemarck, dont

teur de Saxe.

la faire, et le tout conduyre soub couleur de quelque autre merchandise. Cela dictz-je expressément afin d'estre pourveu, en cas qu'il ne succédast rien de Renspurg : car toutes ces choses sont marchandises où l'on ne peult rien perdre, et en peult-on r'avoir l'argent quant on veult.

Il fault aussi, devant que se mectre en office, l'on pourveoye des xxxiii généraulx offices du camp, soit par vostre altèze, ou par moy estant le chef.

Après que l'on aura résolu et prest à exécuter l'entreprinse de Kiel, je diray aultres secretz pour ledict lieu, sans l'ayde desquelx l'on aura peine d'en venir au bout.

Du gentilhomme de Moscovie dont il parle en son conseil, il me semble que vostre altèze ne luy doibt rien dire, sinon de l'entretenir en vostre court, ou que celluy donnant le conseil l'entretienne (que seroit mieulx), jesusques ad ce que l'on seroit prest pour marcher; et lors le dépescher vers le Moscovitte son seigneur; le tout en conformité dudict discours.

Ce que l'on discourt par ce conseil de faire la guerre deux ans et plus, il n'est possible que vostre altèze peult si longuement soul-doyer; ains je dictz et suis en oppinion qu'elle face du commencement tout en ung bon coup. Car comme j'espère que l'occupateur combattra, et lors qu'il sera sans argent, ennemy des soldardz et de ses subjectz, nous aultres tous fraiz, assistez de ce bon droict, j'espère que Dieu démontrera en ce sa justice, et rendra au spolié ce quil luy appartient.

Ainsi, Madame, est mon advis, lequel, ni le conseil où il a esté respondu, je tiendroye pour le meilleur ne fust communicqué à plus de quatre personaiges des vostres, de ceux à qui plus vous confiez. Car venans en main de dix ou douze, à grand peine se peult-il eschapper que la divulgation n'en soit aulcunement faicte.

CXXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, XI, 201-203.)

Besançon, 3 mai 1564.

Madame, il n'y a pas longtemps que j'escriviz à vostre altéze prolixement, et crains de luy avoir esté importun et fascheux; mais toutesfois, pour non faillir à mon debvoir, je n'ose délaissier d'obéyr à ce que si expressément elle me commande luy faire sçavoir de mes nouvelles, et mesmes de ce que j'entendray d'Allemagne. Depuis mes dernières, je sçauroye peu dire de ce costel-là, ny de Suysse, que fût d'importance, oyres que d'une part et d'autre j'ay heu infinies lettres, hors mis qu'à ce que je puy comprendre du tout, est que tant pour ce que les princes ne se fyent l'ung de l'autre, que par faulte d'argent et pour les pensions que l'on a mis de ce costel-là, j'espère que l'on en pourra aux Pays-Bas demeurer à repoz pour ceste année, que m'est ung grand contentement pour la satisfaction que vostre altéze en aura et l'assurance dudict pays. Bien dict-l'on que les héritiers du duc Jehan-Frédéric cornent la guerre à Gotta et aultres lieux voisins, donnent argent à quelques piétons, cherchent gens de cheval, et publyent soubz main que ce soit pour Crombach, afin de saccager la Franconie, et que ledict Crombach aye desseing sur Erford ou sur Eldrong, chasteaul des contes de Mansfeldt, pour avoir les espauls assurées quelque part, et que ledict Crombach et eulx se vestent et leurs gens de blanc et de noir, tant pour non estre recongneuz par différence les ungs des aultres, que pour monstrier lighe entre eulx et union. Mais tout cela n'est chose de fondement,

tel qu'ilz auroient de besoing, pour faire paour aux Pays-Bas, Aussy n'entendz-je levée d'importance du coustel de France, et me semble que l'on y entend plus à plaisirs que à guerre; et maintenant doibvent estre empeschez au baptesme à Bar, où sont tous ceulx de la maison de Guyse; et m'escript l'on d'Allemaigne que le conte de Mansfeldt y alloit à un^e chevaulx, comme ambassadeur du roy nostre maistre. Ce bruiet n'est que honorable; mais je pense bien qu'il n'y en aura pas tant, et que l'on ne chargera le maistre de tant de fraiz. Le départ dudit Bar, et ce que l'on verra où la court de France tournera teste, donnera plus certain jugement de ce que se debvra attendre de ce coustel-là pour cest esté; et Dieu doint que les affaires de la religion continuent si bien comme il semble qu'ilz ont commencé en court, et la volenté que la royne mère monstre de vouloir suyvre; dont je ne m'assure pas encore du tout, comme aussy n'en perdz-je pas l'esperoir: car si elle veult considérer ce que convient à l'auctorité de son filz, et à la conservation de son royaume, il est force qu'elle preigne ce chemin, et votre altèze verra, s'il luy plaist, par la copie, ce que monseigneur le cardinal de Lorraine m'a respondu aux lettres que, pour satisfaire à madame de Lorraine mère, je luy avoys escript, comme vostre altèze aura jà entendu.

Ce d'Angleterre donnera peyne à vostre altèze, pour les termes que tient présentement la royne dudit Angleterre; mais véritablement ce sont bravades sans fondement, et si l'on tient ung peu bon, elle viendra à ce que l'on voudra, et si l'on cède, estant la raison tant de nostre coustel, et les termes où nous nous trouvons tant avantageulx, sur ma foy je crains que l'on s'en repentira largement, et que le mal que, de non monstre maintenant visage et de non continuer, succédera, ne sera aysément remédiable, et que nous plorerons de laisser passer l'occasion. Mais je me remectz au plus prudent advis de ceulx par delà, puisque à la vérité mal peult l'on conseiller de si loing et voyant plus et myeulx ceulx qui sont sur le faict.

Je ne puis aussi délaissier de ramentevoir le faict des vins, dont l'on avoit, avant mon partement, résolu faire le renouvellement de

l'édicte, et plus absolut et tost, spécialement devant la Saint-Jehan. Et si la court de France tourne le visaige vers Lyon, tant plus sera-il à propoz de le faire; mais je m'en remectz aussi à meilleur adviz.

J'entendz que l'on continue de solliciter vostre altèze pour l'union des estatz. J'espère que vostre dicte altèze considèrera ce que si souvent luy a esté remonstré sur ce poinct: car je crains que si l'on vient à y condescendre, quelque bonne volenté que puissent avoir messieurs les prince d'Orenges et marquis de Berghes, s'ilz viennent à mettre en avant de charger les estatz de Brabant, ilz perdront crédit et ne seront ouyz, par où l'on ne viendra à l'effect; et sy se fera à l'auctorité de sa majesté une playe sans remède, et dont vostre altèze aura, tant qu'elle sera au gouvernement, resentement, et plus de trente ans après ceulx qui auront ledicte gouvernement despuis elle. Je sçay fort bien ce que je diz, et me desplaira amèrement d'en estre prophète.

L'on a icy semé, je pense bien qu'à mon hayne, que despuis mon partement l'on avoit assemblé lesdictz estatz, et que toutes les aydes estoient accordées, et alloit présentement par delà le tout bien; et je diz à qui m'apporta la nouvelle, que je voudroye qu'il m'eust cousté mille escuz du mien, et qu'il fust vray, oyres que je ne deusse rentrer en Flandres d'ung an: ce que je diz pour ce que l'on adjoustoit que les seigneurs avoyent entendu du secrétaire Armenteros que le roy m'aye commandé de venir icy, et de non retourner par delà; ce que je sçay bien est faulx. Mais ce sont des inventions *Renardesques*, dont je ne faiz que m'en rire; et crains fort que aussy est faulx ce que l'on dict de l'accord des estatz, car je n'entendz encores que ceulx de Brabant ayent riens résolu achevéement, dont certes je ne m'esbahiz: car j'ay sceu que l'on persuade aux aultres estatz qu'il fault venir à l'union par ce fondement, que aultrement ceulx de Brabant ne contribueront jamais riens, et demeureront par ce bout déchargez des aydes, et les aultres chargez. L'on sème aussy que ces seigneurs ouffrent à vostre altèze, pour la gagner, de luy faire donner grandz présentz des estatz et des villes par leur moyen, ce

que je tiens certain n'estre véritable; mais je sens extrêmement que telz bruietz se sèment, qui viendront jusques aux oreilles du maistre et aillieurs; et souvent le peuple et aultres jugent les choses, non pas sur la vérité, mais sur ce que l'on en dyct. . . .

Je me suis détenu jusques à oyres dans ceste ville sans en partir dois mon arrivée, ayant treuvé plus à faire aux choses domestiques pour lesquelles j'estoys venu principalement, que je ne pensoye; et n'a peu mon frère, mons^r de Chantonay, partir plus tost que samedy dernier, et a prins son chemin par France à petite compaignie, et le plus secrettement qu'il luy a esté possible, affin de, tenant le droit chemin, recouvrer ce qu'il a si longuement tardé icy. . . .

J'apperçois que l'on ne dort à faire le pis que l'on peult, et j'escriptz à mes gens que s'il succède quelque chose de nouveaul où il soit besoing de la faveur de vostre altèze, qu'ilz recourent à icelle, et que je confie tant en sa bonté qu'elle me fera assister par lettres à mon abbaye de Saint-Amand (dont on a un petit soubzlevé mes religieux), et à Malynes et où il me sera de besoing; dont je la supplie, le cas advenant, très-humblement. Je diz *le cas advenant*, pour ce que, graces à Dieu, tout y vat bien maintenant, et sans faire plus de bruyct, vays remédiant tout ce que je puis : ne me veillant plaindre pendant que de moy-mêmes je puis pourveoir aux choses : ayant bien congneu de longtems que ceste saison de ces cinq ans passez¹ et encoires la présente est saison de souffrir et mesmes pour non rien gaster qui pourra, en absence de sa majesté. Et me recommandant, etc. De Besançon, ce III^e de may 1564.

¹ C'est-à-dire depuis le départ de Philippe II des Pays-Bas, en 1559

CXXXI.

LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 32-35.)

Bruxelles, 4 mai 1564.

Monseigneur, je respondray à trois lettres de vostre illustrissime seigneurie, que sont des ix, xii et xxiii du passé. . . .

Quant à ces gens, ils sont plus liez et bendez que oncques, *repetitis*, ut dicitur, *tabulis et federibus*, autore Meghes, et se animent de plus en plus. Mesmes Hopperus dit ne les avoir veu plus aigres, et j'entendz de bon lieu que son altèze n'ose quasi nommer vostre seigneurie illustrissime au conseil d'estat, et si elle veult parler de vous au président, le faict à part. Et sont tous en opinion que D¹ *non redibit*, et que le roy l'a faict partir. Et m'a dit Bave avoir entendu de quelc'un de principal, que son altèze auroit dit la première partie et Armenteros la seconde, qu'est conforme à ce que Poupet² et aultres ses compaignons parlent peu à l'avantaige de vostre seigneurie illustrissime et du tout pour ses contraires. Aussi Montigny faict la court à Armenteros jusques en sa chambre et fort souvent, et Armenteros at prié Bordey ne luy parler en lieu où il puist estre veu des aultres. Et depuis quatre jours le prince d'Orange estoit promenant bien une heure devant la porte de son altèze, ce pendant que Armenteros y estoit qui tient sa morgue; et selon que j'entendz, Van der Aa est présent là où l'on lit les minutes des principaulx affaires, et at la chiffre. Aussi se donne-il bien de garde que son altèze n'a les choses

¹ Lettre qui désigne le nom du cardinal.

² Jean de Poupet; voir V, 37, VI, 533, et le présent volume, 256, 324.

à cueur comme du passé, et que l'on y vat mollement ainsi quant l'on veult tout lesser; que cependant Armenteros pense pour remplir sa bourse et de ses compaignons, dont ceulx du pays se commencent donner garde et crier contre son altèze.

Le duc d'Arshot¹ demeure ferme avec les siens. Son oncle² escript présentement à vostre illustrissime seigneurie. La duchesse, sa femme, tient aussi bon, nonobstant que l'on l'a fort assailli et importuné; et que c'est tout ce qu'elle peult faire de se deffendre par responses prudentes, remonstrant les biens et plaisirz que vostre illustrissime seigneurie et feu monsieur le chancelier de Granvelle luy ont fait, *inter cetera*, de quatre mil frans de rente en Bourgongne. . . .

Hopperus me feit l'aultre jour bien rire du discours que, en sa présence et de Meghe, feict, selon son accoustumé, Cobel, sur ce que, parlant Meghe de vostre illustrissime seigneurie, demanda si icelle retourneroit; sur ce quoy nostre homme ne faillit d'argumenter *in utramque partem*, disant que vostre illustrissime seigneurie estoit fort duiet et habile aux négoces. Sur ce quoy Meghe répliqua que voires estoit-il habile puisqu'il vouloit tout avoir pour soy seul; et Hopperus rompit le propos ainsi qu'ils estoient sur la négociation des affaires des estatz de Geldres, dont les députez sont partiz contentz et fort festoiez. Ledit Hopperus m'at assuré n'avoir entendu pire propos tenu par Meghe de vostre seigneurie illustrissime que le susdict. . . .

Je voudroie que le président fust moins aigre contre ceulx où il ne le doibt estre, et qu'il tint mieulx son lieu et auctorité, veoire du roy, là où il convient; mais il ne luy fault rien dire et le fault mener doucement. Je suis fort aise que vostre seigneurie ne luy fera

¹ Philippe III, sire de Croy, second duc d'Arscot, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'or, lieutenant-captaine général et grand bailli de Hainaut. Marié une première fois à Jeanne-Henriette, dame d'Halluyn, fille de Jean, seigneur de Comines, morte en 1581,

mère de trois enfants; puis à Jeanne de Blois, fille de Louis, seigneur de Frelon, Philippe a joué un rôle assez singulier dans les troubles des Pays-Bas, et nous aurons encore souvent l'occasion de parler de lui.

² Guillaume de Croy, marquis de Renty et Toison d'or; voir V, 622.

aucun samblant de ce que j'escriz aucune fois en son endroit. Certes il est merueilleusement affectionné à vostre seigneurie et en parle à son altèze, que, à part, se démontre avec l'intégrité passée; *sed non audet manifeste, ob metum Judæorum*. Egmont a recommandé au président les affaires des estatz, luy priant les prendre à cœur, disant qu'il ne se deffioit en rien de luy, encores qu'il sçavoit bien l'amitié qu'il tient avec vostre illustrissime seigneurie estre fort étroite.

Quant à la livrée, l'on l'excuse en la sorte que vostre illustrissime seigneurie l'aura entendu par Bave; mais, quoy que l'on saiche prétendre, les saiges n'en sçaivent faire leur prouffit: et certes les choses passent plus avant, s'estant Egmont advanché aujourd'hui huict jours, *post pocula*, dire à Hopperus, avec lequel il fust bien deux heures en divises, que ce n'estoit point à vostre illustrissime seigneurie que l'on en vouloit, mais au roy, qui administre très-mal le public, et mesmes ce de la religion, comme l'on luy at assez adverti, laquelle ne pouloit soubstenir, si les décretz du concille ne fussent vivement exécutez, et si ceulx ne souffissent, *revocandos esse canones*; que vient de l'escole de Renard, qui est souvent près d'Egmont, et Hornes, qui va souvent aussi vers luy; et ce que trouve Renard se conferme par Portessain, qu'est ung dangereux et maulvais fol, plain de passion et véhémence. Aussi a-t-on dit au conseil d'estat qu'il fault, pour trouver finances, vendre les biens des genz d'église, comme l'on a fait en France, et qu'ilz sont trop graz. . . .

Et pour faire ung beau triumvirat pour réduire les canons, j'entendz que le bon Molinyus se joinct avec les deux bons gallandz précédens¹, qui a dit à Hopperus qu'il sera du privé conseil malgré tous ceulx qui vivent, et se vante qu'il donnera bien son change au président: le tout soubz espoir de la faveur de son allié Armenteros.

Nonobstant que le comte de Hornes avoit dit à Elbertus qu'il baille-roit le paquet qu'il avoit receu, selon mes dernières, à son altèze, toutesfois il l'at ouvert et y a trouvé ung pasquinade contre vostre illus-

¹ Renard et Portessain.

trissime seigneurie fort injurieux et à la louange de la compagnie, dont ilz démontrent avoir regret. Et se vante Hornes que s'il peult attrapper l'auteur, il le chastiera de sorte que ses samblables reconnoistront qu'il est bon pour son prince et sa foy. *Sit fides penes auctorem*. Tant y a-il que par cecy ilz peuvent connoistre la bonne part qu'ilz ont vers ceulx qui désirent novelletez et l'appuy qu'ilz attendent d'eulx.

Elbertus est en opinion que ceste amitié tant extrême ne peult durer, et que l'égalité qu'ilz¹ tiennent si grande ne pourra consister, puisque l'on s'apperceoit qu'il y a de la jalousie, et l'apparence y est grande.

L'esperoir que vostre seigneurie me donne de son retour me resjouyt. Toutesfois quant je considère la ferme opinion que tous ont au contraire, et que les amys, mesme le président et Bave, tiennent pour certain qu'il ne seroit sans dangier, me mectent en grande peine, craignant que d'aultan en seront-ilz plus altérez qu'ilz l'attendent moings; et certes si aultre changement ne survient qui puist tirer leurs pensées aillieurs, mesmes s'il n'y a apparence de la venue du roy, lesdicts amys n'oseroient conseiller le retour au temps que vostre illustrissime seigneurie escript, et seroient d'avis qu'elle achevit tous ses affaires par delà à son aise, et si elle ne revenoit au mois de juing, que ce fust en juillet, ou du moings lorsqu'il y aura certainté de la dite venue, que l'on ne se scauroit encores imaginer par icy: je dictz ceulx qui ne la désirent point et que mectroient de l'eau en leur vin largement, s'ilz véoient la certitude, qu'est aultant désirée des bons que eraincte des aultres.

Ceulx de Flandres ne veullent entendre à l'union², mais bien de communiquer par ensamble pour adviser quelque bon moien pour le bien du pays. Aussi n'ont-ilz, ny les Hollandois, se voulu trouver présens aux comptes que Strale a rendu, disans que ce qu'avoit esté une fois libéralement donné au roy ne devoit repasser par comptes. Je ne faudray d'avertir vostre seigneurie illustrissime de ce que pas-

¹ Les seigneurs. — ² Des États.

sera de temps à aultre sur ce point, que je doubteray tant que aions plus grande assurance de la venue du roy : car lors ceulx des finances scauront bien divertyr les estatz du pays.

Ceux d'Anvers ne crient plus tant pour l'introduction des draps: mesmes plusieurs marchans commencent crier contre pour les injures que les Angloiz font à nos gens : aiantz gehenné ung marchand d'Amsterdam quasi à mort, affin qu'il recognust ses biens trouvez en sa nave estre aux François. Egmont et les Flamans sont contraires à ladicte introduction et ont vendu leur denrée ce pendant. Ceulx d'Armentières et Neuféglise ont faict grandement leur prouffit, que sollicitent fort leur seigneur, le comte d'Egmont, de tenir ladicte marchandise hors du pays, en ce qu'il n'y auroit grande perdté; car elle cause une grande et superflue despense, et tire l'argent hors du pays pour enrichir ceulx que ne noz veuillent aucun bien.

Je suis seur que ceulx de Rye ne sont à leur aise, et qu'ilz crèveront d'envie de l'honneur que le pays et tous estatz d'icelluy font à vostre seigneurie, et mesmes le duc de Wirtemberghe; *sed rumpantur invidia*. Je suis joyeux que monsieur de Besançon et son oncle¹, le s^r de Balançon, vont aultre chemin, dont ilz se trouveront mieulx.

Je regrette la perdté que vostre seigneurie a receu par le feu à Montbenoict, et mesmes des beaulx ornementz que y sont consumez, que je pense estoient de feu mons^r de Palerme², vostre prédécesseur, d'ung velours cramoisi figuré, fort riche, et en ay veu des semblables à Furnes. Vostre seigneurie fera œuvre sainte de rengier et réformer la dissolution des religieulx, et si la maison n'est exempte de l'ordinaire, il n'y auroit que bien de faire loger en l'une des prisons de M. de Besançon, frère Gaspard Beutine, pour quelque bon espace, que donneroit exemple et craincte aux aultres; je ditz s'il est

¹ Gérard de Rye, encore vivant en 1572.

² Jean Carondelet, fils d'un père de même nom, qui fut chancelier de Bourgogne (1478 à 1496), était haut doyen de Besançon, abbé commendataire de Mont-

benoict, prévôt de Saint-Donat à Bruges, archevêque de Palerme, chancelier de Flandre, et président du conseil privé des Pays-Bas. Il mourut, âgé de soixante et quinze ans, le 7 février 1544, V. S.

pervers et suspect dudict feu, que mérite perpétuelle prison
De Bruxelles, ce IIII de may 1564.

CXXXII.

PIERRE BORDEY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 208.)

Bruxelles, 5 mai 1564.

Monseigneur Le debvoir que j'ay à vostre seigneurie illustrissime me contrainct à l'advertir d'une chose que l'on m'a dict ja plus d'une fois, et en plus d'ung lieu, qu'est que le s^r Armentère est double, et qui ny s'y fault fier que bien à point. De ma part, je ne m'en suis point apperceu; ains aux propoz qu'il me tient de sadicte seigneurie illustrissime, je ne congnois aultre chose synon que luy est très-humble et très-affectionné serviteur. Toutesfois telle façon de faire est bien celle que le plus souvent déçoit les gens, et mesmes les plus distortz. Je sçay bien que ces seigneurs le chevalent fort, et que luy a meinctes divises avec eulx, mesmes avec mons^r de Montigny, et que ledict Montigny a esté assez deffois en sa chambre seul à seul. Et hier le matin, sortant le conte d'Aiguemont de la chambre de son altèze, prenant le dict Armentère par la main, qui l'avoit accompagné hors de ladicte chambre, le conduit soubz le poisle de la sale, et là furent plus d'une grosse heure divisant. Certes, les choses sont telles aujourd'huy qu'il ne peult ny ne doibt fuyr l'antise de ces seigneurs, mesmes que son altèze a peyne de les entretenir, à ce que je voy. L'on m'a assheuré davantaige que ledict Armentère a respondu à ung poursuyvant quil est de je ne sçay, « Main-

« tenant que nous avons plus de liberté, je vous puyz bien ayder; » et cecy l'interprètent voz serviteurs et amys sur une liberté qu'ilz ont davantaige pour l'absence de sadite seigneurie illustrissime. Et moy au contraire je diz que sadicte seigneurie ne les tenoit tant soubz le joug que telz propoz se debvroient tenir; mais que bien ledict Armen-tère les pouvoit dire, pour l'autorité de son altèze, qu'estoit acerne par le roy et mise en la mesme que celle de la royne¹, lorsqu'elle estoit gouvernante : de manière que si l'on veult maintenant avoir et impétrer quelque office de sadite altèze, il ne fault plus recourir au roy comme l'on souloit. . . .

Il y a quelque jours que Longin, président de la chambre des comptes², allant au lougis du prince d'Orange, y trouva le conte d'Austrate qu'estoit housté³ et prest à partyr; lequel président ayant fait la révérence, ledict conte s'estant enqueru qu'il estoit, luy diet : « Estes-vous pas Longin, président de la chambre des comptes? — Oui, monsieur, respondit ledict président, vostre très-humble serviteur. — Ha, répliqua le conte avec humeur, vous este celluy qui avez mis empeschement que je n'ay heu la seigneurie que je voulois achepter du roy. (Ceste seigneurie est près de la ville de Tournaul⁴, et despend de ladicte ville.) — Pardonnés-moy, respondit le président, monsieur, vous la pouvés avoir encoires aujourd'huy si vous plaist, mais ce ne peult estre en la sorte que vous la désirez, sans faire tort à la ville de Tournaul et au roy, à qui est la ville (il la vouloit avoir libre, sans riens reconnoistre de Tournaul), et nous aultres qui sommes ses officiers avons serement que rien ne se fasse au détrimment de ses droitz. » A cecy répliqua le conte : « Tous vous aultres de longues robes estes villains, et vous estes un villain et tous villains font villainies. — Je ne suys pas villain, respondit le président, ny de longue ny de courte robe, je suys homme de bien et serviteur au roy. — Vous estes ung villain, répliqua encoires le conte, et vous

¹ (Marie de Hongrie.) — ² Orland ou Roland Longin, chevalier et seigneur de La Chapelle. Il présidait la chambre des comptes de Brabant et de Luxembourg. — ³ (Botté.)

— ⁴ Probablement Turnhout, petite ville du Brabant.

assheure que bientost l'on vous retranchera si courtes ces longues robes, que vous n'aurés de quoy vous couvrir. » Alors le prince qu'estoit présent dict : « Laissés, mon cousin, le président; car il est de noz bons amys. » Voilà comme les choses sont passées, à ce que m'a assheuré le seigneur Pero Lopez¹, dont meinctes ont esté bien esbahys d'entendre qu'ung président de la chambre des comptes soit esté ainsy injurié, mesmes en choses quilz concernoient le service du roy.

Le prince est fort indigné contre le conte d'Aremberghue, jusques à ce que l'on m'a assheuré qu'il a dict qu'il luy feroit mâcher sa signature, et ne les a le duc de Clèves seuu appointer. Ledict prince abatit le papegal² le jour de la Saint-George, dont ceulx de la Gueldre ont faict grande feste par ceste ville, et fit ledict prince son bancquet dimenche passé, en la maison de la ville, accompagné de tous les seigneurs, tant de la court que de ceulx de la ville, et le soir furent faictz plusieurs feugs de joye. . . .

La plus part persévère tousjours que vostre dite seigneurie illustrissime ne doibt point retourner. Certes, c'est chose admirable des choses que se sont passés sur ce partement. . . . L'ambassadeur d'Angleterre arriva hier soir. . . . De Bruxelles, ce v^e de may 1564.

¹ Selon Morillon « c'est un vertueux et « bon seigneur, grand ami de votre éminence. » Lopez, correspondant assidu du cardinal, mais dont les lettres sont la plupart sans valeur historique, retourna mou-

rir en Espagne, son pays natal, quelques années après la date de cette dépêche.

² Ou papegai, oiseau de bois ou de carton servant de but à ceux qui s'exerçaient à tirer de l'arc ou de l'arquebuse.

CXXXIII.

FRANÇOIS DE HALEWIN, SEIGNEUR DE ZWENEGHEM,

A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, XI, 219-220.)

Londres, 6 mai 1564.

Madame, depuis lundy dernier suis icy esté entretenu jusques au jour d'hier, sans pouvoir obtenir audience de la royne, pour estre arrivé en temps des grandz plaidz de ce royaume, lesquelz sont acoustumez se tenir à Westmunster en présence des seigneurs et plus privez au conseil de S. M. Et comme me fusse, suyvnt l'ordonnance de sadicte majesté, hier au matin transporté vers le chasteau de Richmond, là où puis peu de jours en çà elle s'est retirée, pour doubte de quelques trois à quatre soubdainement mortz à Windezore, luy pleust, environ les quatre heures de l'après-dîner, m'envoyer quérir et accompagner par ser George Hanart, gentilhomme de sa chambre, frère au millort chambellant, et tost après me donner grate audience.

Et ayant leu ma crédençe et oy le premier poinct de ma charge, qu'estoit la congratulation de la paix, remerchia vostre altèze du bon office et l'affection qu'elle luy monstroït, s'offrant au réciproque, disant en oultre, que sy n'eust esté pour le respect général de la chrestienté, vrayement elle n'eust entendu à aucun appointement, comme celle qui se sentoït les bras dessus; aussy qu'elle a bien sceu practiquer les capitulations à son plain désir et satisfaction.

Et après avoir entendu le 11^e poinct de ma charge, et bien à loisir leu la seconde lettre de vostre altèze, me faisant approcher au coing de la chambre où elle s'estoit seule retirée (en montrant par le visaige quelque altéracion d'esprit, ainsi que me sembloït, comme aussi les

propoz ensuyvans m'en assurement), premièrement se meist à regretter le trespaz de feu l'évesque d'Aquila¹, ou que aultre ministre du roy n'auroit esté par deçà en son lieu, lequel eust peu veoir à l'œil, faire loy et tesmoingner la diligence par elle usée, et l'ordre et provision de justice estably afin que toutes pilleries et violences fussent entièrement extirpées, et les faiseurs ignominieusement puniz à l'exemple d'aultres.

Qu'elle estoit bien marrye que le frère de myllort Cobhem² luy estoit eschappé, et si jamais mectoît pied en ce royaume, à son sceu, qu'elle le feroit sans miséricorde exécuter par la corde, pour le grand despit qu'elle avoit des meschancetez par luy commises sur les subjectz des Pays-Bas; voire nonobstant qu'il estoit frère à la marquise de Norhanthon³, qui est à présent par delà, au sang de laquelle elle toucheroit aultant à regret que au sien propré. Et (en haulçant la voix avec quelque peu d'émotion) me dist que si l'on se fust aussy bien acquitté par delà, l'on ne seroit en ces termes.

Que l'on avoit puis naguaires arresté trente navieres angloises en Espagne et tous les hommes qui estoient dedens, les huit d'icelles traictés si inhumainement et cruellement, que Turcqz et barbares ne leur sçauront pis faire; et pour toute grace, ou plustost pour prolonger leur misère, en envoyé jusques à environ le nombre de troiz cens aux gallères, dont son ambassadeur auroit adverty et faict ses plainctes au roy, sans en tirer aulcung prouffit ny remède.

Qu'elle ne sçauroit entendre ceste façon de procéder, qui n'estoit comme avec royne, parente et allyée voysinne, et bonne amye telle qu'elle s'estimoit et non aultre, mais comme subjecte au roy catholique, et quasy obligée à son Pays-Bas, et comme si sans iceluy ses subjectz ne sçauroient où trafficquer et vendre leurs denrées, tant requises et estimées par tout le monde.

Que partant, s'inclinant favorablement à la requeste de grand partie de ses marchans, leur avoit accordé de s'en aller trafficquer à Hemden

¹ Alvarès Quadra. Voir tome V, page 646; tome VI, page 5.

² Voir tome V, pages 396-401.
Northampton.

et Hamburg, et que pour ceste fois n'estoit possible en user aultrement, par ce qu'ilz estoient prestz à faire voile au premier vent propice; comme aussy il est véritable, madame, et ay veu et compté au Temmys, en venant de Gravesande, jusques au nombre de quarante navires de toute sorte, dont la moindre est de cinquante tonneaux, et m'a-on rapporté en escriivant ceste, madame, qu'ilz ont jà levé les aneres.

Quant à l'édicet dernier, publié pendant que le sieur Shères estoit par delà, vray estoit qu'il avoit longuement auparavant esté conceu et couché; mais que à l'instance prière d'aucuns principaux seigneurs et dames, aussy de quelques bons marchans, il n'auroit esté publié jusques alors.

Que S. M. avoit beaucoup plus juste matière de se douleoir de vostre altèze, laquelle l'auroit par exprès adverty que la deffence des draps de son royaume faicte au pays n'estoit faicte pour paour et doubte de contagieuses maladies, encoires durantz icelles maladies, mais pour aultres raisons; ce qu'elle ne sçauroit entendre ny interpréter d'aultre sorte synon que l'on luy pensoit par là mettre le pied sur la gorge.

A quoy luy répliquant que ce que s'estoit passé en Espagne m'estoit incongneu; mais à ladicte deffence, qu'elle auroit premièrement esté faicte pour éviter contagion, et, depuis icelle cessée, auroit esté continuée pour les pilleries qui de son costé ne prenoient encoires fin, aussi craindant que iceux drapz estants amenez au Pays-Bas ne fussent illec arrestez par les intéressez et adhommaigez par lesdictes pilleries, ausquelz l'on ne pourroit refuser justice: ce qui eust peu causer nouvelle altération et plus grand désordre que le premier, selon que portoit aucuns papiers que vostre altèze commanda m'estre livrés avec mon instruction pour m'en servir, l'occasion s'offrant.

Depuis, S. M., aulcunement modérée par ces propos et d'aultres assez de telle substance que m'efforcey en toute douceur luy faire entendre, dict en poursuyvant, que de tout ce elle n'inculpoit tant vostre altèze que aucuns de son conseil, lesquelz se monstroient

trop partialz et ennemys de paix et concorde. Toutesfoys, que pour rien elle ne condescendroit à la rompture de l'ancienne confédération, alliance et amytié d'avec les Pays-Bas, combien qu'elle n'ignoroit les propoz que l'on semoit parmy le peuple sur ceste matière.

Que vostre altèze et sa majesté estiont deulx dames comme deulx lumières assises sur le sommet de deulx haultes montaignes, ausquelles chacun prenoit sa mire; que de son costé elle ne cesseroit d'esclairer et faire veoir à tout le monde qu'elle estoit amyé naturelle à perpétuelle union et concorde, dont actendoit bonne correspondance du costé de vostre altèze.

Après la remercia du bon accueil qu'elle auroit faict et commandé estre faict par delà au docteur Daële, aultant grand que s'il eust esté personnage de beaulcoup plus grande qualité.

Sur ce, luy rendant aucuns propos officieulx, et veillant, en acquit du dernier point de madicte charge, entrer à luy remonstrer aucunes violences et tourtz par ses subjectz inférez à ceux du Pays-Bas, depuis le partement dudict s^r Shères, me commanda les donner par escript à son secrétaire Ciceley¹, pour les communiquer à son conseil, et qu'elle me feroit faire la responce par escript à celle de vostre altèze, selon que par ma charge luy avois requis.

Estant ainsy licencié, m'adressay audict s^r Ciceley, et l'ayant accaressé ainsi que requéroit le crédit qu'il a auprès de sa maistresse, luy recommanday la bonne et briefve expédition. Et pour sentir l'intention de sa majesté (parcequ'elle ne m'en avoit riens résolu) sur le point principal de l'édicte, que a donné occasion à la deffence de ne faire voir la volte de ce royaume à tant de navieres estant chargées et prestes par delà, luy suppliay tenir la main que noz navieres passagères ne fussent en perpétuelle anxiété d'estre, en vertu dudict édicte, aussi mal ou pis traictez ès portz et havres de ce royaume, qu'elles pourriont estre par l'inclémence de l'élément barbare et tempestueuses

¹ Guillaume Cecil, baron de Burleigh, alors secrétaire d'état, puis grand trésorier d'Angleterre. Il jouit jusqu'à sa mort, ar-

rivée en 1598, de toute la confiance d'Élisabeth.

vagues de la mer; lequel me feist responce que sa majesté n'avoit oncques entendu l'édict en ceste sorte, et que je me tynsse pour assurez de ce costel. Qu'il feroit en ce et aillieurs tout office tendant au bien et utilité des deux pays, et que bien me pouvois retourner à Londres, pour éviter l'incommodité extrême dudit lieu de Richemond, tant que sa majesté me commandast le retour vers elle, ce qu'il estimoit pouvoir estre en dedens trois ou quatre jours. Ce que feiz incontinent; et après avoir mis par escript et présenté audit s^r Ciceley lesdits tortz et pilleries advenues depuis le partement de pardela dudit s^r Shères.

Qui est tout ce, madame, que m'est entrevenu jusques à présent, dont suyvant le commandement de vostre altèze l'ay voulu par le menu advertir au plus près de ma retenue, comme feray de tout ce que succédera cy-aprez, en cas que l'on diffère mon expédition et dépesche.

Madame trouvera icy encloz la copie du privilège donné par les contes de Emden aux marchans anglois, par où elle verra que c'est ce dont ilz font si grande bannière.

Madame, en baisant les mains de vostre altèze, etc. De Londres, ce vi^e jour de may 1564.

De vostre altèze, très-humble et très-obéissant,

FRANÇOIS DE HALEWYN.

CXXXIV.

GIO. JACOMO FUGGER

AL CARDINALE DI GRANVELLA

(Mémoires de Granvelle, Xt, 222.)

Da Monaco, alli 7 di maggio 1564.

Con lo precedente ordinario gli detti aviso della malatia dell'imperatore; dipoi hebbemo nuova, come il primo del stante se hebbe tanto poca speranza che se dubitava quella notte non passasse a miglior vita. L'altro giorno, che fu alli 11, a mezzo giorno, arrivò la sig^a duchessa nostra con grandissima satisfatione et contento di S. M., et su la sera giunse ancora l'arciduca Ferdinando, onde S. M. ne pigliò grande recreatione, et mangiò et dormitò meglio che non fece in uno mese. La ser^{ma} duchessa scrive che trova S. M. molto debole, però non tanto che se diceva, et che spera bene; ma li medici restano pur nella sua opinione, che non passerà l'Ascensione. S. M. dice che fin a Pentecoste non morirà, ma allora sarà il suo termine; Iddio la conservi, che senza lui ogni aviso è desperato.

Grombach raduna li soi, et quanto se intende sono deliberati di far escursioni in Franconia, abbruciare et saccheggiare tutto. Augusto electore li ha fato intendere, che hormai sia tempo che'l stia quieto, et attendi alla vita et salute dell'anima senza garbugliare nel mondo, et caso che non lo faccia, che S. M. ha comissione di eseguire quello non farà volontieri, però non potrà mancare di fare lo debito, essendo ordinato da S. M. Ces^{ca} per conservatione della quiete publica, che luy è che ha il cargo delli mille cavalli ordinati per il recesso di Wormatia: delli altri 500 debbe havere cargo il duca di Cleves. Grumbach li rispose che era colligato con li soi, et

deliberato di eseguire quello tra loro fu accordato, et havendo preso l'uccello, vi riserberà ancora il nido et la gabbia. Se mette in ordine per vedere ad obviare quanto meglio se ne po Da Monaco, alli 7 di maggio 1564.

CXXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A L'EMPEREUR FERDINAND 1^{er}.

(Mémoires de Granvelle, XI, 224-227.)

Besançon, 8 mai 1564¹.

Sire, je respondray par cestes aux lettres qu'il a pleu à vostre majesté m'escripre du xvii^e de mars, que je n'ay pas plus tost receu qu'en ce lieu, m'ayant esté envoyées des pays d'embas; et en préallable je remercy très-humblement vostre majesté du soing qu'il luy a pleu tenir pour remédier la fraulde que font, au grand préjudice du peuple et de la république, les voisins des pays d'embas qui, soubz couleur de privillèges de monnoyer obtenez des jadis empereurs, forgent monnoyes à l'imitation du coing des aultres, à moindre valeur toutes-fois, pour leur prouffit particulier et dommage du publicque. Et puisque vostre dicte majesté faict de son coustel ce que convient, je n'en puis sinon espérer bien, et ne fauldray de solliciter ceulx des pays d'embas afin, qu'emportant cecy tant comme il faict, ilz sollicitent le fiscal, et luy subministrent les informations nécessaires.

¹ Les points principaux de cette lettre sont répétés à peu près textuellement dans une autre sous la même date, écrite par

le cardinal au vice-chancelier Seld. (*Mémoires de Granvelle*, XI, 228-229.)

tenant regard à ce que le tout passe comme il convient, pour, s'il est de besoing, faire ultérieure sollicitation.

Quant à Melchior de Robles¹, il me desplait très-fort qu'il se soit mis en ung si grand labyrinthe, et lui ay bien assez remonstré qu'il debvoit avoir prins aultre chemin; mais le mal est que c'est après chose faicte. Il prétend que sa partie luy aye donné grande occasion de faire ce qu'il a faict; et fondent genz de guerre aujourd'huy leur honneur sur telles choses, au préjudice de la conscience, de l'auctorité des princes et de la justice. Mais ceste oppinion est enracynée de sorte que jusques à ce que les princes y pourvoyent par quelque aultre moyen, je ne sçay comme telles genz la puissent aysément perdre; et me souviens que passez xv ou xvi ans j'en ay faict instance, lorsque je veoye que la conversation d'aulcungz jeunes gens italiens avec ceux d'aultres nations plantoit ces opinions, lesquelles, oyres qu'en nul lieu ne sont bonnes, en Italye sont moins intollérables, pour tant de diversitez qu'il y a de juridictions, qu'empêchent que par justice l'on ne peult consuyr la raison. Mais cela ne milite soubz ung prince souverain qui veult maintenir pour tous, comme il affiert au debvoir de justice égale. Vrai est que led. de Robles a fort bien servy à vostre majesté et d'entière affection, et est de nation respectable², et qu'a crédit avec les Espagnolz, et ne peult aucunement excuser l'opinion commune, oyres que mauvaïse qu'est la cause pour laquelle je l'ay recommandé et recommande encoires très-humblement à vostre majesté.

Quant à ce que rapporta Armenteros à son retour d'Espaigne, j'en ai jà averti vostre majesté avant mon partement, et n'ay jamais voulu prendre le resentement qu'ont voulu faire ces seigneurs par delà pour

¹ Ce gentilhomme, de concert avec un second, étant, le 18 septembre 1563, sur une des places publiques de Presbourg, avait maltraité « jusqu'à effusion de sang » Jean Pethew de Gerse, maître de la garde-robe de l'empereur, et l'un des députés du royaume de Hongrie à la diète, alors

assemblée à l'occasion du couronnement de l'archiduc Maximilien. (*Mémoires de Granvelle*, IX, 156-157.)

² Il était Portugais, et probablement frère de Gaspard de Robles dont il a déjà été question. (Voir tome VI, page 281.)

affaire mien particulier, ny faire partie contre eulx : car je n'ay jamais prétendu ni prétendz chose quelle qu'elle soit à l'encontre d'eulx, au respect de mondit particulier; mais seulement que le maistre fust servy et l'estat publique conservé avec seurté et tranquillité. Mais n'ont pas bien prins que j'aye voulu soubstenir l'autorité du maistre, pource que l'on voudroit lui donner la loy et reigle, et non la recevoir de luy, et les causes sont notoires; et m'a esté chière ceste occasion pour en sortir, pour les accommoder et leur donner moyen d'obéir à S. M. avec moindre ombre, et pour faire cognoistre se, avec mon absence de quelque temps, pendant lequel je pourroye vacquer à mes affaires particulières, ilz se laisseront, par jalousye et pour monstrier qu'ilz facent mieulx, conduire et accommoder à la rayson, puisque la fin que je prétendz n'est que le seul service du maistre. Et pleust à Dieu qu'ilz fissent sy bien que je me puisse détenir par deçà sans y retourner jusques à la venue du maistre; mais à la vérité je n'apperçoys pas encore, et à mon très-grand regret, que l'on y voyse ce chemin; et j'ay mes correspondances pour de temps à aultre sçavoir ce que passe, et rendz le debvoir que je doibz, pour dois icy servir et advertir de ce que convient, sans bruiet ny que là il s'entende; et procureray tousjours de mon coustel de, s'il est possible, ne riens gaster, désirant plus souffrir en mon particulier que non que le publique souffre, et nous verrons quel sera le succez; et s'il est tel que je désire, S. M. aura cause de s'en contenter.

Quant à M. de Chantonnay, mon frère, il s'est ici détenu ung petit plus longtemps que je n'espéroye ny eusse voulu, pour ce que sans sa présence nous ne pouvions achever les affaires pour lesquelles principalement nous y sumes venuz, que sont pour la succession du peu de bien que feu M. de Grandvelle, mon père, a laissé à mes frères, afin de les assurer le plus que faire se peult à ceux qui sont du monde, suyvant l'intention de mondit feu sieur et père; et m'ayant recommandé, au temps de son trespaz, d'y tenir la main, je n'ay peu délaisser de faire ce voyage pour y rendre mon debvoir. Mais le même jour que nous eusmes conclu le principal, que fut le

pénultiesme du mois passé, mondit frère partit, et pour recouvrer le temps, au lieu que l'on pensoit qu'il iroit par Italie et dois là par mer, s'est aventuré de passer le droict chemin par France, descongneu et à sept chevaulx seulement, avec grand désir de tost pouvoir aller treuver V. M., et lui rendre très-humble service en charge d'ambassadeur ordinaire du roy nostre maistre, à laquelle S. M. m'a escripte l'avoir choisy. Et véritablement son plus long séjour en France n'estoit plus convenable, selon la hayne qu'avoient conceu contre luy les huguenotz, qu'estoyent retournez en crédict, et la royne mère pour leur respect; et nous font les François à tous deulx de l'honneur assez, démontrantz esjouyssement très-grand et par signes publicques de ce que mondit frère soit hors de France et moy des pays d'embas, disantz que maintenant ilz feront ce qu'ilz voudront, et jouyront bien des aultres : en quoy véritablement ilz se mescomptent, et suis assuré que ceulx qui restent à l'ung des costelz et à l'autre rendront le debvoir qu'ilz doibvent de bons serviteurs, et ne comporteront chose ausdits François que soit préjudiciable au service de S. M. et à ses pays. Mais quoy qu'il en soit de ceulx qui y sont, je ne faudray de, où que je soys, tenir tousjours la correspondance que je doibz au service de V. M., et feray mon mieulx pour la tenir advertye de ce que je verray convenir, et que vraysemblablement elle devra désirer sçavoir que viendra à ma cognoissance.

Je remercy très-humblement V. M. de ce qu'il lui a pleu par sa clémence me communiquer de l'estat présent de la Germanie, et je n'ay failly de incontinent en advertir madame la duchesse de Parme¹, lui ramentevant jointement qu'il ne pourroit estre que très à propos qu'elle envoyast le conseiller Cobel ou aultre de la part du roy nostre maistre et sienne, à Rostock, pour assister à procurer l'accord

¹ A l'occasion de ce conseil donné à la duchesse de Parme par le cardinal, le président Viglius lui écrivait le 3 mai : « S. A. m'a commandé lui ramentevoir au conseil l'envoy du conseiller Cobel à Rostock. . . Je crains qu'il viendra bien

« tard, si ainsi se résolt; et semble que
« d'ung costel et d'autre l'on ne tient pas
« grand compte de l'office que de ce costel
« se faict. » (*Mémoires de Granvelle*, t. XI,
p. 205.)

entre Dannemarche et Swède, puisque l'office qu'elle y fist l'an passé fut si bien prins de toute la Germanie; outre ce que par ce moyen elle sçaura comme lors ce que passe par delà; et en cas que l'accord ne se fist, sçaura de temps à aultre ce que feront les armées, pour, selon ce, se conduyre à procurer la seureté des pays d'embas.

Par icy passa ung gentilhomme provensal que j'ay autrefois congneu en Italie à l'estude, lequel me dict estre envoyé de la part de la royne mère devers V. M., pour y résider ung cinq ou vi mois, se rappelant le sieur de Rennes¹, qui jusques alors y avoit résidé pour ambassadeur, dont je donnay advisement au sieur baron de Polveiler, et aussi de ce que j'entendiz de luy, par ung billet duquel, pour plus de seurté, oyres que V. M. en aura peult-estre jà heu copie, j'en envoye une avec ceste. Ce que j'ay entendu depuis est que toute la maison de Guyse estoit à Chalon avec le cardinal de Lorraine, et depuis y estoit arrivé le roy très-chrestien, que l'on y attendoit le duc de Lorraine, lequel y debvoit venir par la poste querre ledit sieur Roy pour le mener à Bar, et que chascun pensoit que le baptesme se feroit au xxviii^e ou xxix^e du mois passé, aultres que au iii^e ou iv^e de ce mois; et se fondoit l'opinion de ceste dilation sur ce que l'on disoit toutes les apprestes n'estre encoires faictes. Le conte de Mansfeldt, selon le commandement qu'il en avoit, avoit ouffert d'y assister de la part du roy nostre maistre, et estoit l'on en opinion que, ledit baptesme achevé, le roy prendroit son chemin vers Lyon s'il ne survenoit trouble en l'Isle de France qui le rappelast; et jà y avoit eu quelque mouvement à Paris, à l'occasion d'une femme que les huguenotz y avoient enterré, estant de leur religion, et les catholicques desterré et gecté en la rivière: sur quoy il y avoit heu du tumulte et en icelluy quatre ou cinq huguenotz tuez. Mais le maréchal de Montmorency², comme gouverneur, y avoit remédié,

¹ Bernardin Bochetel, de Bourges, voir ci-devant, p. 299. Il avait été secrétaire d'état des rois François I^{er} et Henri II, et se démit, en 1565, du siège de Rennes,

auquel il avait été appelé quelques années auparavant.

² François de Montmorency, fils aîné du connétable, nommé gouverneur de

ayant donné assistance à la partie la plus foible qu'estoit les huguenots, ausquelz l'on le tient plus affectionné, en faveur des Chastillons ses oncles, qu'il ne conviendrait; mais l'on pensoit que ledit tumulte seroit assopy, et que cela n'empescheroit l'allée du roy très-chrétien audit Lyon. Il estoit encoires incertain si la duchesse de Lorraine mère se trouveroit audit baptesme, pensantz auleungz que non pour son indisposition, et pource que la princesse, madame Renée, avoit la petite vérolle. Les choses de la religion avoyent encoires bonne apparence en la court de France, combien toutesfois que l'on y avoit rappelé la damoyselle de Noyon, qui, pour non avoir voulu faire ses Pasques comme catholique, avoit esté renvoyée en sa maison. Le prince de Condé y avoit heu une grande paralysie, et lui estoit demeuré le coustel gauche fort débile; mais il se portoit jà mieulx, et aussi le prince de Byars, filz du feu sieur de Vandosme, lequel se jouant, estoit tumbé d'ung degré et s'estoit grièvement blessé en la teste, jusques à vomissementz; mais tous faisoient leur compte d'aller à Bar. L'admiral de Chastillon estoit allé à Chastillon, et premiers s'estoit délibéré d'aller en Bretagne; mais comme il entendit que la royne mère en prenoit ombre, et qu'elle avoit envoyé gens pour asseurer quelques isles là prochaines, se doubtant de luy, il s'estoit arresté audit Chastillon; Andelot avoit usé de grandes bravades contre la royne, le roy et aultres, pource qu'à Troye l'on n'avoit voulu consentir église pour leurs presches et cérymonies, comme aussi il ne se doibt faire par le propre édict de pacification; et aussy avoit-il voulu prétendre de chastier comme colonel les capitaines de l'infanterye françoise, les déposer, et mettre aultres en leur lieu à sa volenté, que fut esté pour bientost avoir le tout en sa main. Mais l'on ne luy voulut permectre; ains s'usarent en son endroit de termes ung petit aspres pour réprimer son insolence et ses prétentions, par où il vint jusques à demander pardon à l'enhort du connétable; et depuis estoit allé vers l'admiral son frère, lequel madame de Vendosme et la duchesse

Paris en 1556, maréchal de France en 1559, mourut à Écouen le 15 mai 1579. sans laisser d'enfants. Il était né en 1530. Voir t. IV, 7, 434, 516, 623, 637, 749.

de Ferrare mère sollicitent fort, afin qu'il voyse à Lyon, pour non perdre ce nid, et luy oufrent d'y aller elles-mêmes aussi, et est la crainte des huguenotz, de ceste allée du roy audit Lyon, si grande, qu'elle les a conduyet jusques à si grande meschaneeté que d'empoisonner les puyz aux quartiers où il y a plus de catholicques, pour y faire venir la peste, espérantz que pour la crainte d'icelle, le roy ny la court n'y iroyent. Estant ladite allée du roy audit Lyon plus que requise, pourveu qu'il y voyse fort: car aultrement il y pourroit recevoir de la honte et du dommage; et tient le sieur de Vielleville¹ plusieurs prisonniers de ceulx qu'ont faict ce malheureux acte que de vonloir empoisonner les puyz. Le roy de France avoit faict présent de cent mille francz à M. de Nemours² pour l'ayder à payer ses debtes.

Le gouverneur de Savoye³ passe maintenant par icy pour aller congratuler, oyres que, à dire la vérité, bien tard, à la duchesse de Lorraine la naissance de son fils. Il me dict qu'il a esté à la diette que les Suysses ont faict à l'occasion de Glaris, pour traicter des affaires de M. le duc de Savoye, son maistre, avec ceulx de Berne, et qu'ilz sont ung petit mieulx encheminez que du passé; que ceulx de Genesve avoyent voulu faire plaincte aux Bernois d'une entreprinse qu'ilz prétendoyent le duc de Savoye avoir voulu faire contre eulx; mais que au contraire ceulx de M. de Savoye ont preuvé cler à ceulx de Berne emprinse de ceulx de Genesve contre les estatz et pays, et contre la personne dudit propre duc, et ont entre leurs mains prisonniers viz auleungz participantz de ladite emprinse; que la résolution qu'ilz ont prins, quant à ce dudit Glaris, est que pour austant que l'on avoit remys le différend, qu'estoit de la religion, à la diffinition du concile général, et que les protestantz disoyent le concile de Trente n'estre

¹ François de Scépeaux de Vielleville, comte de Duretal, gouverneur des trois évêchés, puis de Bretagne, fut créé maréchal de France en 1562, et mourut de poison neuf ans après. Il avait été chargé de plusieurs ambassades en Allemagne, en Angleterre et en Suisse, dont il s'ac-

quitta au grand contentement de sa cour. L'estime par lui acquise comme homme de guerre égalait celle qu'on lui accordait comme homme politique.

² Il était colonel général de l'infanterie légère. Voir t. IV, 628; VI, 441.

³ Le s^r de Bouchet.

tel, et les catholiques maintenans le contraire, ilz ont résolu que si V. M. le roy nostre maistre, et le roy de France acceptent les définitions dudit concile et les font observer, ilz passeront aussy par là. Il me dict aussi avoir passé à trois lieues près dudit Genesve devant hier, et que Calvin y estoit à l'extrême¹, de sorte que l'on n'espéroit pas qu'il peust vivre jusques au soir; mais que Viret², qu'avoit aussi esté extrêmement malade, se portoit mieulx, et que Bèze y estoit.

Du chemin que prendra la court de France partant de Bar, se pourra prendre grande conjecture de ce que vraysemblablement fera ladite court de France ceste année; et de ce que j'en pourray entendre je ne faudray d'en advertir V. M., laquelle sera jà advertye comme les François et les Anglois ont faict la paix, donnant lesdits François vi^{ix} mille escuz aux Anglois, et par ce moyen se rendront les hostages au feur que la somme se payera, et ce moyennant, demeurent réservées les actions de Calais. Mais en l'intérieur ilz sont aussi peu ainsy que devant la guerre. Et me recommandant, etc. . . . de Besançon, ce viii^e de may 1564.

¹ Calvin mourut le 27 mai à Geneve, ville que plusieurs des correspondants du cardinal s'accordent à désigner « comme le lieu le plus infâme et le plus infect, la « sentine et abyme des hérésies que soyent « aujourd'hui en la chrestieneté. » (*Mémoires de Granvelle*, XXVII, 32, 117.)

² Pierret Viret, né à Orbe dans le pays de Vaud, en 1511, et l'un des réformateurs de la Suisse française. Il prêcha successi-

vement dans sa ville natale, à Granson, à Neuchâtel, à Lausanne et à Genève, puis fut appelé à Nîmes, à Montpellier, à Lyon, à Orange, enfin à Orthez et à Pau, où il mourut en 1571. Ses sermons, tout remplis d'onction, attiraient à lui de nombreux auditeurs, et ses écrits sur diverses matières théologiques ont joui encore longtemps après lui, parmi ses coreligionnaires, d'une estime méritée.

CXXXVI.

LE BARON NICOLAS DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 230.)

Haguenau, 8 mai 1564.

Monseigneur Je ne sçay de quelque part que ce soit qu'en ces pays d'Allemaigne se facent aucunes levées de gens de guerre, combien que je y donne l'œil tant que je puis. Ce que l'on vous auroit escript du costé d'Auspurg quant auxdites levées, ce sera, comme il me semble, pour ce que les cercles se font et tiennent prestz, selon l'*abscheidt*¹ de Worms, pour quant ilz seront appellez, et non aultrement.

Je voudroye volontiers pouvoir joindre et accoster vostre seigneurie quelque part, pour luy communiquer ce que l'on m'escript de Rome, du x^e du passé, sur le faict de quelques entreprises qu'on voudroit volontiers faire, ausquelles l'on me voudroit employer, et lesquelles seroient de grand proffit et utilité à toute la chrestienté, méritans de bientost s'y résoudre, pour l'eage où sa sainteté peult estre. Je n'ay encoires respondu, combien que l'on m'escript chauldement le debvoir faire, jusques je m'y sois ung peu résoult².

Quant à ceste assemblée à Rostoch pour le différend des rois de Danemarcq et Schweden, je suis en oppinion, qu'encoires que tant de princes s'en meslent, et qu'ilz soient bien en nécessité de faire accord, ilz ne viendront encoires en icelluy qu'ilz ne soient davan-

¹ (Recès de la diète.)

² Quelques autres lettres qui seront aussi reproduites prouveront au lecteur qu'il s'agissait de ramener dans le giron

de l'église le duc Christophe de Wurtemberg, et, par son influence et son exemple, les autres princes protestants de l'Allemagne.

taige las et pressez, pour estre lesdits roys fort scabreux, mesmes celuy de Danemarcq, quil ne se gouverne que par sa seulle fantasye, sans vouloir estre repeu d'aucunes raysons. . . .

Je vous envoie ce de nouvelles que j'ay à présent, en l'une desquelles vous verrez en quel terme est réduite S. M. impériale, dont je suis très-grandement fâché; car s'il advient de luy ce qu'il est à présupposer, si Dieu n'y a démontré sa puissance, ou qu'il soit jà mort, je perdz là ung bon seigneur, quil m'estoit plus affectionné qu'il n'en feit jamais démonstration, et duquel sera perte pour toute la chrestienté. . . . etc. D'Agnaul, ce viii^e de may 64, au midy.

Vostre très-humble serviteur,

NICOLA, BARON DE POLLVILLER.

CXXXVII.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 232.)

Bruxelles, 9 mai 1564.

Monseigneur, devant-hier Madame receut lettres de sa majesté. . . . ce que j'ay peu sçavoir fut hier leu au conseil, n'estans aultres présens que le prince d'Oranges, mons^r de Barlaymont et moy; car mons^r de Hornes estoit allé auparavant vers Liège, et mons^r d'Egmont se partit hier vers Flandres, pour y renouveler les loix. Ce que contiegnent les lettres en franchois, que l'on nous a communiqué, a esté responce sur les nostres du 27 de febvrier et 29 de

mars, répétant la plupart le contenu d'icelles et advoant ce que son altèze luy avoit fait entendre, adjoustant à l'article du concile, que sa sainteté avoit envoyé à sa majesté les décrez d'icelluy, requérant de les faire ensuyvre et exécuter, et que sadite majesté les faisoit examiner; et présupposant que les mesmes décrez soient esté envoyez à son altèze, sa majesté ordonne qu'on les fera icy aussy examiner et qu'on l'advertisse de ce que l'on trouvera dépendre de son office pour l'exécution d'iceulx, mesmes ès poinctz qui touchent la réformation; et requiert qu'il s'envoye si à temps qu'il puist estre arrivé avant que sa majesté prengne conclusion sur ce que touche ses royaumes de par delà, qu'elle espère faire à Madrid. Votre illustrissime seigneurie cognoit l'importance de ceste matière, et comment nous sommes icy peu assistez de gens qui s'entendent en telles matières, ayant perdu votre illustrissime seigneurie.

Quant à vostre congié, sa majesté respond *in hec verba* : « Je ne
 « sçaurois trouver mauvais le congié que vous m'escripvez avoir
 « donné au cardinal de Granvelle de se povoir absenter pour deux
 « ou trois mois et entendre à ses affaires particuliers, attendu ce que
 « luy emportoit, et qu'il n'y avoit apparence de mouvement des voi-
 « sins, bien que je cognoisse la faulte que fera son absence à mon
 « service. » Ceci est bien aultre langaige que celluy que aucuns tiè-
 gnent icy, que vostre illustrissime seigneurie s'est retirée par ordon-
 nance de sa majesté, parlans de grandes menaches, si elle retourne.

Il y a aussi aultres lettres pour les affaires des finances, lesquelles n'ay veu sinon *per transeundum*; car elle hasta de les rendre pour les donner à mons^r de Barlaymont. Ce que me souvient, est que pour noz nécessitez, court payment des pensions des Allemans assignées sur les finances par deçà, les obligations des villes de Flandres, sa majesté entend qu'on s'i ayde de ce qu'il avoit pourveu avec mons^r de Montigny, coupant avec ce la broche, et déclarant ne sçavoir fournir davantaige; et quant à ce du sel, sa majesté remect sa résolution pour Madrid. Icelle presse aussi fort pour envoyer par delà l'estat des deniers d'Espagne receuz icy.

Il y a esté aussy une lettre à part, touchant le fait des abbayes de Brabant, et estant icelle tombée en mes mains, j'ay fait faire une coppie qui va avec cestes¹. Le prince dict que les prélatz ne se contenteront de ceste dilation, et voudront bien mal passer oultre avec l'accord de l'ayde, laquelle va à l'accoustumé, n'estans encoires les estatz de Brabant, qui devoient estre icy incontinent après Quasimodo, retournez, et ne sçay s'ilz viendront devant la Pentecoste; et alors nous aurons bien besoing *quod acciperent spiritum sanctum*. . . .

J'ay visité nostre ambassadeur d'Angleterre, et suys esté bien aysé de l'avoir trouvé plus grand latiniste qu'on nous avoit dict, et m'a fait bien bon recueil. . . . L'on fait grandes apprestes à Embden, et plusieurs se y retirent avec leurs marchandises, qui cause une grande crierie en Anvers. . . .

Les advertissementz continuent tousjours que ès villes de Picardie l'on fait repartir, pour passer monstre en armes, l'infanterie de France, et samble qu'on fait ceste faveur auxdites villes pour ce qu'elles se monstrent tant contraires aux huguenotz. Mons^r de Cambray, sur les premières nouvelles, commenchoit desjà remuer le menaige pour se retirer plus dedans le pays; mais depuis il est ung peu réassuré.

Quant à l'envoy du conseiller Cobel à Rostoch, pour la communication que y se tient pour appoincter les deux roys, samble que nos seigneurs ne le goustent guères, et je craincz aussy qu'il y viendrait tard; toutesfois son altèze n'y a encoires prins détermination. L'on dict que le roy de Sweden est en Norwège et qu'il y a occupé plusieurs places, et entre aultres l'église métropolitaine de Nidrosia, qu'ilz appellent Dronthem, laquelle il fait fortifier.

Le duc Erich² a naguère achapté du s^r de la Thieuloye et du trésorier Schetz, au nom de sa petite fille, la baronnie de Lysfelt, en

¹ Cette lettre, datée du 23 avril précédent n'est pas reproduite, vu son peu d'importance. (*Mémoires de Granvelle*, XI, 233-234.)

² Éric II, ou le jeune, duc de Brunswick-Calenberg, dont il a déjà été souvent question, devait le jour à Éric I^{er}, l'ainé, et à Élisabeth de Brandebourg sa femme; lui-

Hollande, et présente pour la terre de Gaesbeke plus qu'elle ne vault. Aussi a-il naguères demandé ottroy de tester au prouffit de ses bastardz qu'il a en Hollande et Brabant, et faict ainsi son compte de faire du tout son nid par deçà.

CXXXVIII.

LE CARDINAL DE LORRAINE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 238.)

Bar-le-Duc, 10 may 1564.

Monsieur, j'ai receu les lettres que vous m'avez escriptes, et vous remercie bien fort de la peine que vous avez voullu prendre de m'envoyer le pacquet de la royne d'Escosse, continuant tousjours envers moy la bonne volonté et amytié qu'il vous plaist me porter. Le roy a esté en ceste ville neuf jours tous entiers, et s'en partit hier pour, prenant son chemin par Langres¹, s'en aller droit à Lyon; de sorte que ce que je vous ai mandé par cy-devant se trouve véritable. Pendant que sa majesté a esté en ce lieu, il n'est possible de veoir

même, né en 1528, embrassa la religion catholique, et se fit remarquer surtout par son humeur inquiète et belliqueuse. S'étant finalement attaché au service du roi d'Espagne, dès l'origine des troubles des Pays-Bas, il donna plusieurs fois des preuves d'audace et de valeur. Éric n'eut point d'enfants de ses deux mariages, mais en laissa plusieurs de Catherine de Wodam, sa concubine. Après sa mort, arrivée en 1584,

Dorothée de Lorraine, sa veuve, forma de seconds nœuds avec Marc de Rye, seigneur de Varembois et comte de la Roche en Franche-Comté.

¹ De Langres le roi passa à Dijon, Châlons et Mâcon, puis à Lyon, d'où il alla visiter ses provinces méridionales. En juillet suivant il était à Roussillon, bourg du Dauphiné, où il rendit l'ordonnance pour commencer l'année au 1^{er} janvier.

plus de gentillesses de tournoiz, mascarades et festins, tant de bonne chières, ne plus de démonstrations de la bonne volonté qu'on porte à ceste maison, qu'il s'y en est fait, dont nous ne pouvons avoir que un très-grand contentement. Je m'en retourne en mon évesché, passant par Joinville avec madame ma mère, pour quatre ou cinq jours, vous suppliant, si j'ay moyen de vous y servir en quelque chose, m'employer aussy hardiment que vous me trouverez tousjours prest de vous faire service. Me recommandant humblement à vostre bonne grace, et priant Nostre Seigneur vous donner, mons^r, très-longue et bonne vie. De Bar-le-Duc, ce x^e jour de may 1564.

Votre humble serviteur,

C. CARDINAL DE LORRAINE.

CXXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLVILLER.

(Mémoires de Granvelle, XI, 240-241.)

Besançon, 10 may 1464

Mons^r. . . . Ce que j'ay entendu depuis mes dernières est que toutes choses vont encores bien aux Pays-Bas, où l'on estoit tousjours en dispute si, pour avoir fait la royne d'Angleterre nouveaux édictz afin que nulle marchandise des pays d'embas vint en Angleterre, puisque là l'on ne laissoit venir leurs draps, on luy debyra à ceste occasion céder et s'accomoder à sa volenté, pernectant l'importation desdits drapz en la ville d'Anvers. Pour moy, je suis tousjours d'advys qu'en façon quelconque l'on ne doit céder, mais suyvre la

resolution que se print avant mon partement : car par ce boult nous la rengerons à la raison sans guerre, veuille ou non ; et synon et que l'on fleschisse, et que l'on ne continue de monstrier visaige, ou elle nous gastera le commerce, ou elle nous contraindra à entrer en une guerre désavantageuse. Aulcungz parloient que madame la duchesse yroit visiter les pays. Si cela se faict, je suis délibéré d'actendre qu'elle soit de retour à Bruxelles ; car s'il fault voyaiger et trotter, j'aime mieulx pour tous respectz que ce soit, quant à moy, par deçà et avec commodité, que non incommodément et à la volenté d'antruy, et à grandz fraiz ; et mesmes que les affaires de noz voysins sont en termes que, à mon advis, ceulx de par delà n'ont pas beauleoup à craindre d'eulx pour ceste année. Mais je sçauray tost ce qu'en sera, et selon ce faiz-je mon compte de me gouverner, s'il plaist à Dieu.

Mons^r de Bouchet, gouverneur de Savoye, a passé par icy, pour, comme il m'a dict, aller congratuler la naissance du filz de Lorraine. C'est à mon advis bien tard ; mais il prend la faulte sur soy, disant que pour la congnoissance qu'il a en la court de Lorraine, il a désiré avoir eeste commission, et que les empêchementz du service du duc ne luy ont permis de plus tôt faire ce voyage. Il a esté en l'assemblée dernière des Suysse, pour traicter des affaires de Mons^r le duc son maistre avec ceulx de Berne, lesquelles affaires il dict estre en meilleur trayn que du passé. Que quant à Glaris, la résolution qu'ilz ont prins est que, puisqu'ilz avoyent remys le différent, quant à la religion, au concile général, sur la contention qu'ilz avoyent entre eulx, prétendantz les catholicques qu'il fût tel, et les protestantz le contraire, ilz se sont remys à ce que l'empereur, le roy nostre maistre et le roy de France commandent l'observance dudit concile en leur pays, que ceulx dudit Glaris passeront par là, et synon non. Il dict de plus qu'il passa, il y a v jours, à 3 lieues près de Genesve, et que Calvin estoit à l'extrême et sans espoir quelconque de vie, et que l'on pensoit qu'il ne vivroit jusques au soir ; quant à luy, il le tient pour mort. Je ne sçay ce qu'en est, mais si Dieu l'eust appelé il y a trente ans. ce ne fust pas esté, à mon advis, grand dommaige à

la chrestienté. Vyret a esté aussy fort malade ; mais il se porte myeux , et Bèze est audit Genesve avec sa femme , qui ne se vad pourmener loin des portes , craignant avec juste cause ce que facilement luy pourroit entrevenir. Ceux dudit Genesve s'estoyent plainct à ceulx de Berne de quelque emprinse qu'ilz disoyent le duc de Savoye avoir fait faire sur leur ville ; mais au contraire de ce , il a preuvé clérement et tient encoires prisonniers les complices en vie , que lesdits de Genesve , avec participation de Calvin , avoyent freschement conspiré contre aulcunes places dudit duc de Savoye , et encores contre la propre personne de son altèze.

Il conferme ce que l'on avoit dict de ceulx que mons^r de Vieille-Ville a fait prendre à Lyon , qu'avoyent empoissonné les puyx au quartier des catholicques , pour faire venir la peste audit Lyon , afin que la court de France n'y vînt : tant peult la meschanceté de ces malheureux ! L'on m'assheura hier que l'on attend à Langres , demain au plus tard , le roy très-chrestien. Nous le sçaurons tost , puisque c'est sy près , et si cela est , il ne peult estre que ce du baptesme ne soit bien passé , que toutesfois je désire bien d'entendre , et comme la duchesse mère s'y sera comportée et aussy le conte de Mansfeldt , et quel contentement ladite dame aura heu du tout. Et me recommandant , etc. . . . De Besançon , ce x^e de may 1564.

CXL.

ADVERTISSEMENT

D'UNG CERTAIN PERSONNAIGE D'AUCTORITE

QU'IL DIT PARLANT À SON ALTÈZE ¹.

(Mémoires de Granvelle, XII, 171-174)

11 may 1564.

Il y a ung homme qui par aultres fois a esté en grande auctorité en Dannemarcq, qui se meict ung jour en une secrette communication et parlement avec moy, me déclarant que le roy de Dannemarcq luy avoit touché à son honneur et bonne renommée, sans luy en avoir donné aucune occasion : ce que luy seroit bien grief de laisser sur soy ; et pour astant avoit résoult d'offrir son service à vostre dignité royale, mesmes encoires il s'offroit de son pouvoir, n'estant de rien attendu audit roy. Or, veu qu'il a esté une espace de temps en Holsstein, et qu'il traficque journallement en toutes sortes de practiques. vostre dignité royale peult bien penser et considérer en quelle négociation fructueuse cest homme pourroit estre proffitabile, et en quoy l'on le pourroit employer ; car il est praticien fort subtil aultant qu'il en y ayt présentement ung en Allemaigne, de sorte qu'il seroit bien duysable à des grandz potentatz, encoires qu'il n'eust cette commodité en laquelle l'on le pourroit mettre en besoingne.

Aussy il y a ung aultre personnaige qui souloit estre secrétaire, à qui l'on ne céloit guerres de secretz en Dannemarcq, lequel l'induyroit facilement qu'il se transportast derechief en Dannemarcq, et se tinst près de la chancelerye pour quelque temps, pour illec s'informer de la commodité de toutes les affaires, de sorte qu'y ayant

¹ La duchesse douairière de Lorraine.

desjà demeuré grande espace de temps, l'on ne luy cacheroit guerres de négoces : et par ce moyen vostre dignité royale viendroit en congnissance de mois à aultre de tout ce qui se passeroit audit royaume.

Davantaige, madame, la noblesse de Dannemarq est en très-grand ire et hayne contre le roy, et se plainct douloureusement que depuis beaulcop de cent ans la noblesse dannoise ne fut oncques si affoiblye et réduite en telle pauvreté comme elle est par ce roy moderne. Car premièrement et sans occasion il leur a despendu en la guerre leur argent qu'ilz avoient contant, et leur a mis sur le col la charge des gens de guerre, lesquelz il leur convient entretenir de vyvres et payemens: avec ce a prins les chainnes et joyaux des dames et damoiselles et les a donné à aultres soldardz. Or en la bataille qu'eust le roy de Dannemarq avec celluy de Suède devant Halmstède¹, y eust une fuytte entre les serviteurs de la noblesse dannoise, de sorte que pour ceste raison le roy a dict plusieurs paroles fascheuses sur les principaulx. Et si advance le conte de Schwartzemburg et ses reytters devant ses propres subjectz, se déclairant continuellement avec toute impétuosité contre lesdictz subjectz, par là où vostre dignité royale, comme estant richement douée de hault entendement, pourra congnoistre, puisque l'on traicte de telle façon avec les subjectz, quel cueur fidèle ilz peuvent avoir envers leur seigneur. Car de prendre le bien et le despendre inutilement; semblablement de taxer et amoindrir les personnes par parolles, et de pousser en avant les estrangeres nations, peult ung chacun en son propre cueur considérer quelle fidélité et amitié cela engendre.

Et pour cest effect, et suyvant la commodité présente, vostre dignité royale a ung personaige et serviteur fort duysable en Peter Ochs²; car, quant je considère ce faict selon mon petit jugement, je ne puis

¹ Ville de Suede, dans la partie méridionale. Le combat dont il s'agit eut lieu en 1563.

² Ou Ox de Gislefett, grand maître de Danemarck, l'un des plus célèbres mi-

nistres de ce royaume, congédié vers 1557, sous Christian III, et rentré en grâce huit ans après. On a de lui une histoire du duché de Sleswig. Il mourut en 1575 sans laisser de postérité.

aultrement conclure en moy-mesmes sinon que c'est une singulière providence du benoist Dieu, que ledit Peter Ochs, estant en disgrâce non méritée et spolié de ses biens, lesquelz le roy de Dannemarcq luy a prins, s'est retiré vers vostre dignité royale. Car il est du principal parentaige de tout le royaume, et a esté en apparence et authorité autant qu'altre quil fust audit royaume; et peultz dire véritablement que moy, estant encoires au service, j'ay ouy dire sans craincte à la noblesse dannoise que sans occasion l'on avoit faict tort et violence audit Peter Ochs, et que pour le temps présent ilz n'avoient pas ung homme en tout le royaume de qui le roy se peust servir comm'il auroit fait dudit Peter Ochs. Et quant la noblesse endureroit que l'on prinst ainsi sans raison le bien d'ung homme pour le donner aux estrangiers, qui n'auroient que depuis peu de temps servy à la couronne, que cela causeroit des oppinions considérables. Et se peult vostre dignité royale assurement fyer en moy, que je ne chargerois volentiers tant sur mon corps, si le fondement et la raison n'y estoyent d'elles-mesmes, que aulcungs des principaulx conseilliers se déclairoient tout haultement en ce temps-là, « qu'ilz avoyent esleu le roy de Dannemarcq, et, s'il se gouvernoit bien, qu'ilz le tiendroient pour leur roy; mais s'il vouloit continuer avec la force, qu'ilz avoient bien la puissance de le destituer, et que cela seroit bien aultresfois advenu. » Or puisque telles parolles couroient entre les principaulx, le nom desquelz me seroit considérable de narrer par escript au temps présent, avant que la guerre fust commancée, vostre dignité royale pourra bien conclure là-dessus quelle fidélité il y a présentement. Et à ceste occasion ledit Peter Ochs pourra bien practiquer plusieurs bonnes commoditez proffitables à cest affaire, et aussy ce que je pourray attirer de personnes fidèles par le moyen de mon petit entendement et pratique; et quant de ce j'auray ordonnance de vostre dignité royale, je m'offre humblement d'y estre et me monstrier volontaire, comme mesmes je m'y confesse attenu et obligé : car j'ay presque mes plus proches parens de par ma mère deans ledit royaume, avec lesquelz se pourroient encoires traicter plusieurs pratiques.

Aussi je ne veultz faillir d'advertyr vostre dignité royale de ce qui se passe présentement entre les deux roys : assavoir que celluy de Suède a prins une grande partie de la Norvègue et a gagné Truuttum¹; mais le Dannemarquois ne se bouge et est encoires en son camp d'hyver, à Landtzgron et Ellebogen, et se met en appareil de navires sur le lac. Mais ce jourd'huy m'est venu une lettre de Stralsund de par certains capitaines suédois, que le Suède a soixante bons navires sur le lac, et qu'il est au dessoub du peys de Gotte², qu'il pille et brusle viste audit peys; ceulx de Lubech avoient aussi dix navires grandz et petitz sur le lac, mais ilz se sont retirez en grande haste à cause de la puissance du Saédois; auquel lieu ilz sont assurez de luy et attendent les navires de Dannemareq. Aussi y a-il quelques ungs des capitaines suédois qui m'ont escript que par ung jour à Rostoch et à Stralsund, ilz ont veu venir plus de six cents landsquenetz qui avoient esté soubz la charge de George Von Hol, lesquelz ont déclaré que l'on avoit cassé le régiment de landsquenetz dudit George Von Hol, et que le roy vouloit faire la guerre avec ses propres paysans; sur quoy il avoit faict commandement de lever le troisième homme de son royaume. Mais de quelle sorte ilz se maintiendront au fort de la besoingne, et quelle fidélité et amityé ilz luy portent, se pourra bien juger et congnoistre par les devantdites commoditez; et se ployent toutes les affaires à telle fin, comme il se peult veoir, que lorsqu'il n'avoit besoing de gens de guerre l'on en tenoit, et maintenant qu'on s'en debvroit servir aux navires, on les casse. Toutesfoys je ne peultz penser aultre chose en moy, sinon que Dieu dresse spécialement ce bon chemin, afin que ce royaume retourne encores à ses vrays hoirs naturelz, comme mesime la veue le monstre clérement que journallement de plus en plus de bons et assurez moyens s'y offrent.

En oultre, les majestez de l'empereur et du roy des Romains, mes très-benings seigneurs, ont dépesché leurs conseilliers avec lectre

¹ (Drontheim) Le lien est en blanc ² (Gothie.)
dans l'original envoyé.

requerante au roy de Dannemarche, et par iceulx luy fait remonstrer et requérir amyablement, puisque ce faict d'entre luy et le roy de Suède n'estoit de si grande extime, qu'ilz ne voulussent plus tant respandre de sang chrestien, ains, comme proches parens, alliez et grandz potentatz, s'estendre la main l'un à l'autre, avec d'autres benignes sommations, que luy, ledit roy de Dannemarq, voulust consentir et laisser venir ce faict à quelque traicté, déclarans que, pour la nécessité, leurs majestez impériale et royale avoient tant obtenu du prince électeur de Saxe, du landgrave de Hessen et aussi du duc Hérich de Brunsvich, qu'ilz envoyeroient leurs conseillers à Rostoch, le lundy de la Penthecoste, là où semblablement leurs majestez envoieroyent les leurs apparens, afin de pouvoir décider ce faict et mettre fin à la guerre; à quoy ledit Dannemarquois s'a accordé; et sur ce les commissaires de leursdites majestez sont esté dépeschez en Suède, tous lesquelz se trouveront ledit jour à Rostoch. Par quoy, si vostre dignité royale m'envoyoit quelque ordonnance, je voudroye tant faire que de mettre, sans soubçon, ledit secrétaire auprès des ambassadeurs dannoyz, et me transporter quant et quant audit lieu de Rostoch, et illec m'informer des commoditez de toutes les affaires: sur quoy et à quelle fin le négoce seroit encommencé, décidé et conclu, pour de tout ce qui s'y passeroit en advertir sans sesjour vostre dignité royale, etc. Faict le xi^e de may 64.

Davantaige les conseillers de leursdites majestez estans en Dannemarche, ont remonstré et faict entendre, entre aultre chose de leur harengue, que comme aussi il y auroit dissention et fraiz de guerre entre le roy de Polonie¹ et le duc de Prussie² d'une part, et le roy de Suède d'autre part, et que la guerre seroit esté recommencée

¹ Sigismond II (Auguste), successivement marié à Elisabeth et à Catherine d'Autriche, filles de l'empereur Ferdinand I^{er}. Il repudia celle-ci en 1565.

² Albert de Brandebourg, grand maître

de l'ordre teutonique. Après avoir embrassé la réforme en 1525, il devint premier duc héréditaire de Prusse, et mourut en 1568, à l'âge de soixante et seize ans.

entre les Polonois et Danuemarquois contre le Suédois, à l'occasion de quoi pourroit estre considérable audit Dannemarcquois de se mettre en aulcung traicté sans le sceu précédant dudit roy de Polonye: pour ceste raison, et selon la nécessité, leurs majestez impériale et royale auroient escript audit roy de Polonye, comme à leur bien aymé filz et beaul-frère, et tant obtenu de luy qu'il auroit accordé à leurs majestez d'envoyer aussi ses conseillers avec suffisante procure à Rostoch.

Les navires de Suède se sont rencontrés sur le lac avec ceulx de Dansche¹; car derrièresment depuis peu de jours lesdits de Dansche envoyarent defflyer le roy de Schweden, et les ont chassez jusques devant Dansche, dedans le hâvre, et toutesfois lesditz de Dansche ne s'avoient auparavant aucunement meslé de ceste guerre entre le roy de Polonye et celluy de Suède.

Le gouverneur du roy de Suède, nommé le conte Schwandt², tient encores la ville de Reffel³, la Pierre Blanche⁴ et autres forteresses en Livonye, deans lesquelles il y a quinze cens reytters allemans; et combien que lesdits reytters soient esté mandez dudit roy de Suède pour s'en servir sur les frontières de Dannemarcq, si est-ce que ledit conte Schwandt ne s'y a voulu accorder, ains a remonstré qu'avec ces gens de bien il avoit maintenu la guerre près de trois ans contre le Polonois, à quoy il avoit heu bien peu de secours de Suède, et toutesfois avoit gainné de bons peys et forteresses en Lyvonye, lesquelles aussi pour le présent il ne pouvoit laisser; disant en oultre que le roy de Suède avoit encoires ung royaume entier devant luy, et qu'il se pourroit bien conserver devant une petite force. Le duc Jehan de Finland, frère dudit roy de Suède, est encoires prisonnier à Greiffensholm, et sa femme, qui est seur du roy de Poloingne⁵, s'entretiendra sur son douaire, en Finlande; car l'on ne luy veult permectre de retourner en Polonye.

¹ Dantzic.

² Svante-Sture, créé comte en 1561.

³ Revel.

⁴ Weissenstein.

⁵ Catherine Jagellon, fille de Sigismond I^{er}, roi de Pologne, mariée au duc

Comme George Von Holle a esté cassé, il y a heu une grosse rumeur entre les soldatz dannois et allemans; car les peysans que le roy a levé dedans le royaume [se] sont attaquez aux landsknets, de sorte que, pour appaiser telle rumeur, le roy mesme a esté contrainct se mectre entre deux, et luy sont esté tuez quatre hallebardiers.

Et combien que je sçaiche encoires ung personnaige fort fidèle, par lequel l'on pourroit apprendre d'autres secretz du costé de Danemarche, si est-ce que je veulx premièrement veoir ce qui s'ensuyvra sur ceste myenne humble rescription, afin d'obtempérer à l'ordonnance qui m'en sera faicte. Faict le jour que dessus.

Nouvelles [sont] survenues à Hambourg, que le roy de Danemarche avoit de nouveaul fourcloz et fermé le Sundt, et qu'il n'y vouloit plus laisser passer aucuns navires de Hambourg, pour cause que lesditz de Hambourg ne le vouloient assister en ceste guerre contre le roy de Suède. Or, veu que l'on se faict tous les jours plus d'ennemys, et que l'on donne congé aux gens de guerre desquelz l'on se pourroit servir commodément au très-grand proffit et utilité des affaires, vostre dignité royale sçaura bien considérer comme toutes ces choses se dressent et s'en vont sur la fin; et aura assez entendu par mes précédentz escriptz de quelle sorte j'ay treuvé les principaulx des villes maritimes, se déclairant assez ouvertement. De quoy n'ay voulu faillir vous advertyr humblement.

Jean, frère du roi Éric. En 1563, Jean, accusé de rébellion, avait été fait prisonnier et condamné à une détention perpétuelle au château de Gripsholm. Sa captivité cessa en 1567, et un an était à peine révolu de-

puis sa sortie de prison, lorsqu'il fut proclamé roi de Suède par les états généraux assemblés à Stockholm, qui venaient de déposer son frère.

CXLI.

NOUVELLES.

(Mémoires de Granvelle, XII, 42.)

Le 11 de may [1564].

Le docteur Knoppart, de Danneमारq, est, comme l'on entend, en Flandres, où il sollicite finances pour son maistre, et en doibt le prince d'Orange estre respondant.

Le roy de France est entré à Bar soub ung paëse avec héraultz armez de costes d'armes et trompettes, et y ont ses officiers demandé incontinant l'ouverture des prisons, que sont tous actes de souverain, et le tout soub ombre du baptesme; j'en laisse penser la conséquence et à quelle fin cela tendt. Il en partit le neuvième pour Lyon, tirant droit à Gondrecourt et puis à Langres, où se doibvent treuver tous ceulx qui n'ont voulu aller audit Bar. Dudit lieu de Langres on pourra conjecturer que ce sera de la partialité régnante au royaume. Les duc et duchesse de Lorraine ont accompaigné ledit s^{er} roy jusques hors leur peys; la dame se part le xii^e pour Nancy, laquelle se retreuve malade.

L'on continue la mélioration en la religion au royaume de France, et dict l'on bien ce mot qu'il n'y a plus de huguenotz, mais bien d'athéistes.

Le prince de Condé doit Vitry se partit de la court avec licence, pour aller veoir sa femme¹, extrêmement malade d'un flux de sang; l'on a beaulcoup murmuré en ladite cour de sa sortye, et dict l'on

¹ Eléonore de Roye. Voir ci-devant, p. 167. Sa mere était Madcleine de Mailly, sœur utérine de l'amiral de Coligny, et

petite-fille de Louise de Montmorency, sœur du connétable. Elle mourut au mois de juillet 1564.

qu'il ne reviendra sans avoir tenu quelque diette avec ses complices, l'admiral et Andelot.

L'on a prins deux galandz, à Lyon, quilz sont esté par tous les longis de ladite ville, et y ont empoisonné tous les potz à cuyre et aultres ordinaires utensilz, pour faire acroire que ce seroit de peste que ceulx qui en seroient prins seroient mortz, et par ce garder que la court de France ne vinst celle part. Mais Dieu a voulu que l'on s'en est tantost apperceu, combien il y en a mort plusieurs; et quelque interrogatz ou gehenne que l'on ayt donné à ces compaignons, ilz n'ont jamais voulu déclarer l'auteur, ny qui les a induict à ce faire. Si est-ce que l'on pense que le s^r de Vieilleville qui les tient et qui les a interrogué, en doibt avoir entendu d'eulx quelque chose, lequel sieur a asseuré la royne qu'elle pouvoit là venir seurement et le roy son filz.

Le prince de Porcian, à Chalon, est venu devant la royne mère, et a desmenty tous ceulx qu'auroient dict qu'il avoit esté en Allemaigne, et y machiner chose que fust au désavantage de son roy; et après s'est adressé ledit prince à mons^r d'Aumale, et lui a tenu ces propoz: « Je suis venu icy pour desmentir tous ceulx qui ont dit et qui diront que j'ay esté en Allemaigne, et que j'y ai traicté chose au desservice de mon roy. » Sur quoy ledit sieur d'Aumale luy dict: « Je n'ay que vous respondre à cela, ny ne sçais ce que vous dictes. » Le prince de Condé estoit présent, lequel se mict entre deux et appaisa le tout pour ce coup.

Le duc de Nemours ou de Nevers a fait donner le fouet ou bastonnades à un sergent royal luy ayant notiffié quelque chose. Le sergent s'est plainct au roy, qui a dict audit sieur: « C'est à moy que m'avez donné ces bastonnades et non au sergent. Patience! c'est ainsi qu'avez mis ma réputation et autorité à néant; pour ce, patience! »

L'on arreste du costé de Biscaye toutes les naves et vaisseaulx de mer, lesquelz l'on mande à Séville.

CXLII.

LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 47-48.)

Bruxelles, 12 mai 1564.

..... Viron at entendu de M. de Berlaymont par le menu tout ce qu'est passé entre ces gens, depuis deux ans, et que Glaion fust le premier auteur que l'on enyvra Aremberg¹ pour le faire condescendre, et que maintenant il est mal avec tous à cause qu'il se retire d'eulx, et que pour ce n'est du secret, et dit qu'il voudroit estre chez soy, et s'en trouve en peine. Bergbes l'at adverti et exhorté de lesser vostre illustrissime seigneurie, avec laquelle ilz dient qu'il a communicqué de nuyct, et qu'il regardit se remectre avec eulx; ad ce qu'il dit avoir respondu qu'il n'est question de vostre illustrissime seigneurie, mais du service du maistre. Depuis Meghe a faict pareil office, mais avec mesme fruit; et que le véant résolu, néantmoins luy a promis demorer amy. Il² se plainct fort de son altèze, que ne se donne garde que présentement l'on ne chierche que d'impugner et taxer toutes les actions du roy, et de ce imprimer le peuple là où faire se peult. Ce que le président Viglius, Hopperus et Van-der-Aa me dient de sadite altèze va le mesme chemin : *et quod non est quod fuit*. Ilz craignent quelque confusion, et ces seigneurs luy applaudissent partout, *ut postea habeant quod impugnant*. Van-der-Aa dit que vostre illustrissime seigneurie est partye en bonne saison; que tous offices se vendent au plus ouffrant; aussi plusieurs dient desjà qu'estant vostre sei-

¹ Voir tom. IV, p. 331; V, 654; VI, 350, et ci-devant, 152. Il fut créé prince

d'empire par l'empereur Maximilien II, en 1565. — ² M. d'Aremberg.

gneurie icy, les affaires alloient aultre chemin. Berty¹ dit que sadite altèze est en pratique avec Tongerlo, moiennant dix mille florins. Le président Viglius se trouve bien fasché, comme sont Hopperus, Van-der-Aa et Berty, qui regrettent fort votre absence; et si Madame ne change, Dieu sçait comme après ces seigneurs feront leur prouffit de cecy pour esmonveoir le pays : et certes Armenteros et les siens sont trop aspres!

Bave, *qui habet semper certa*, désireroit que Viron feiet un tour vers vostre illustrissime seigneurie, affin que temporisez de revenir, pour les mesmes causes que j'ai escript par mes dernières, pour ce qu'il luy semble que la chose ne seroit sans très-grand dangier de vostre personne, et que la seule mention qu'en at esté faicte selon que vous l'avez escript icy, at engendré une si grande altération que ilz osent maintenant menasser ouvertement, ce que n'at esté faict jusques ores. Aussi le président n'est aulcunement d'advis que retournez en ceste saison, que je me doute, sans la venue du roy, yra de piz en piz; et sont estez tousjours en opinion que vostre partement a esté par commandement du roy. Je ne sçay ce qu'ilz diront depuis les dernières lettres du monarque leues au conseil d'estat en leur présence, « où sa majesté treuve bon vostre congié (puisque les « voisins sont coyz), pour mectre ordre à voz affaires, encores qu'il « crainct bien que les siens ce pendant auront faulte de vostre pré- « sence. » Et certes il n'y a non plus d'apparence d'aydes, veiores moins qu'il n'estoit lors; et je doute, combien que présentement tout soit paisible, *quod tandem nervus erumpet*; car il se couve quelque chose, *quodque solum queritur occasio*, que se prendra par le retour de vostre illustrissime seigneurie, pour esmonveoir noblesse, peuple et tout le pays.

Mons^r l'ambassadeur² at hier et cejourd'huy XII esté chéans, où je l'ay entretenu longtemps. L'on a faict ce que l'on a peu pour luy

¹ Jean-Baptiste Berti était secrétaire aux conseils d'état et privé des Pays-Bas.

bassadeur d'Espagne en Angleterre, en remplacement de l'évêque Quadra.

² Diégo Gusman de Silva, nouvel am-

tirer les vers du nez, pour sçavoir *quo loco* vostre illustrissime seigneurie *sit apud regem*; mais il est saige. Tous le sont esté visiter, et le prince l'a fort traicté. Montigny ne sçait oublier *l'encomiende*, qu'il tenoit aultant seure que ses propres doibtz, comme dit Barlaymont. Egmont serche fort *favorem* de ceulx de Bruxelles, dont l'on se aperceut bien lorsque il tira l'oyseau¹, et comme nomma chascun du peuple par son nom. . . .

Bave me dit que l'on a esté après Schetz pour le faire déclarer contre vostre illustrissime seigneurie, *quod recusavit*. . . . L'on est bien esbahi que le roy n'a escript à son altèze de l'armée de mer que se faict en Espagne et [soldats] que se lièvent en Allemagne, et pourquoy, sinon que l'on pense que ce soit pour Affrique.

Depuis ay-je parlé à Elbertus, qui est en opinion que la craincte qu'ilz ont de D² les faict tenir ensamble. Bettius crie contre Elbertus de ce qu'il les sert et vostre illustrissime seigneurie aussi. . . .

Il trouveroit bon que vostre seigneurie illustrissime séjourna un mois ou deux jusques la saison de guerre soit passé. Il dit que les estatz se plaignent que les offices se vendent, et qu'il va bien que vous n'y estes, puisque son altèze y vat bride avallée. Aussi luy samble que l'égalité ne pourra longuement consister, pour ce que le moindre ne voudroit tatter après le bonet s'il ne veoit que l'aultre le fait, et voudroit qu'il y heust moien leur hoster la peur qu'ilz ont d'estre oppressez.

Le président de Malines³ sè plainet fort de ses confrères, qu'ilz ne punissent plus aigrement les résistaans à la justice, et me dit qu'il avoit faict plaintif à son altèze contre M. de Mansfeld, lequel avoit dit à l'huissier qui le sommoit ou vouloit exécuter : « A qui tient-il que je ne vous donne de ce pistolet à travers du corps? » S'il savoit l'insolence dont Hochstraate, duquel il tient grand cas, at usé contre le président Longin, je ne sçay ce qu'il diroit : que advint en la maison du prince, sur ce qu'il disoit ledit Longin l'avoir traversé qu'il n'avoit

¹ Le jeu du papegay.

² Le cardinal de Granvelle.

³ Jean de Berghes, chevalier, seigneur de Waterdyck, président depuis 1560.

peu avoir la haulte seigneurie de quelque villaige que se vendoit pour le roy, et l'appela *vilain* plus d'une fois, et que le jour viendroit que l'on copperoit et retrencheroit si bien ces longues robes qu'elles ne couvreroient plus le derrière. . . .

CXLIII.

L'EMPEREUR FERDINAND I^{ER}

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 254.)

Vienne, 13 mai 1564.

Monsieur le cardinal, j'ay par voz lettres doz Besançon du XII^e du mois précédent, entendu vostre arrivée audict lieu, de laquelle je vous congratule, et souhaite de en brief tellement pouvoir dépescher voz affaires particulières celle part, qu'après les avoir achevez, puissiez entendre aux publiques de vostre charge, au service du roi d'Espagne, monsieur mon bon frère et nepveur.

De ce qu'estes passé par Nancy en vostre voyaige, pour visiter madame ma bonne niepee, la duchesse douaigière de Lorraine, m'a esté fort agréable d'entendre, et ne vous puis céler vous dire pour ma descharge, sur les propoz qu'elle vous ha tenu quant à l'assistance que luy debvois faire à l'effect qu'escripvez, que je luy ay tousjours imparté mon paternel et loyal advis, et tel qu'cusse moy-mesme usé me trouvant en ces termes; mais que la deusse conseiller à mouvoir chose préjudiciable au repos publique, soit par guerre, pratiques ou aultrement, pour parvenir à ce qu'elle prétend, plus tost que par l'amyable voye, je ne fuz oncques de l'opinion ny le seray encoires, considérant la conséquence telle que vous-mesmes pouvez considérer, et en discourrez très-saigement. Mais à la reste suis très-content, et

So.

me sens obligé de ne l'habandonner, comme aussy je feray en tout ce que me sera faisable et possible, moyennant que mes persuasions et admonitions ayent quelque lieu vers elle : car je ne voudrois estre autheur et moins sollicitateur pour faire mouvoir troubles entre les princes et les potentatz de la chrestienté, selon que souvent luy ay faict escripre et dict de bouche.

Quant au contract d'entre le duc de Lorraine, mon nepveur, son filz, et l'évesque de Toul, en l'endroit des régalias de l'éveschié de Toul, duquel elle vous ha parlé bien particulièrement, et que le tout estoit dressé soubz le bon plaisir de nostre saint père le pape et myen, je trouve fort estrange que ma nyepce en faict nouvelle instance, veu le refus que liz en fiz dernièrement à Franckfort, et depuis par mes lettres escriptes au mois de febvrier dernier¹, alléguant les raysons qu'il ne m'appartenoit en façon quelconque d'y consentir, lesquelles sont telles comme entendrez par le double de ma responce que lors luy fiz, cy-joincte, à laquelle pour briefveté me remectz. Seulement veulx adjouster qu'ay occasion de me ressentir quelque peu de ce qu'elle en faict la sollicitation vers sa sainteté, à laquelle n'appartient la congnoissance en ce qui touche le temporel, duquel est icy la question; par quoy vous pryé la divertir de ceste opinion, se mectant quant à ce à repos, veu que n'y puis ny veulx faire aultre chose.

J'ay aussi veu ce que touchez du baptesme du jeusne prince de Lorraine qui se debvoit faire à Bar, et des persuasions qu'on donne à madicte nyepce, la duchesse, pour la mectre en payne de ce que [peult-estre] les François n'ont oncques eu en vouldenté; et comme j'à j'ay eu les mesmes advis et adverty ladite duchesse de mon opinion, que se conforme avec la vostre, je m'arreste encoires que l'apparence n'est telle, ny la saison présente comporte que les François vouldissent, soubz ceste umbre, entreprendre chose quelconque à l'encontre des estatz dudict duc, sondict filz.

Ce m'a esté plaisir bien singulier d'ouyr la bonne conduite de la royne mère et des dames de sa court au faict de la religion, par la

¹ Voir ci-devant l'analyse de la lettre du monarque du 4 février, sous le n° Ll, p. 434.

démonstration faite à ces Pasques passées, et me sera davantaige quant entendray la continuation, en laquelle l'Omnipotent la veuille conserver et corroborer, aussy vous donner, monsieur le cardinal, sa sainte grace. De Vienne, ce xiii^e jour de may 1564.

FERDINAND.

Et plus bas :

DE COCK.

CXLIV.

LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE LORRAINE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XI, 258.)

Bar-le-Duc, 13 mai 1564.

Monsieur le cardinal, estant à Bar, je y ay receu vostre lettre du dernier d'avril, et à cause que désirez sçavoir ce que s'est passé en ce lieu soubz ombre du baptesme, ne le vous ay voulu céler; mais, comme ce sont choses de long discours, et intrevenant aussi le service du roy, vous ay bien voulu envoyer mon conseiller d'Amondans pour vous en faire aucune relation, et sçavoir comment je me doibs conduire; car l'acte tend à plus grande conséquence que ne semble: ne s'estant le tout si bien passé comme le cardinal de Lorraine vous avoit donné l'esperoir, n'ayant esté la venue honorable ny profitable, comme il l'avoit baptizé. Le présent du roy n'a esté estimé digne de sa grandeur, ny selon l'esperoir qu'on en avoit donné, dont il m'a despleu pour en estre tant moins auctorizée. Et faisant fin, etc. De Bar, ce xiii^e de may 1564.

Vostre bien affectionnée à vous faire plaisir,

CHRESTIENNE.

CXLV.

GIO. JACOMO FUGGER

AL CARDENALE DI GRANVELLA.

(Mémoires de Granvelle, XI, 259-260.)

Da Monaco, alli 13 di maggio 1564.

. . . . Et trovo che Grumbach et li soi tentano ogni via di restaurarsi, scrivono a molti colonelli, et quelli pensano poter nocergli, mandando in stampa i loro defese et concerti a tutti, con affermarli che non cercano se non ragione, et che sono falsamente incolpati che faccino practiche et gente, anzi che remettono le loro differenze alla M^{ta} dell' imperatore et re de Romani et principi del imperio, con giunta però che non potendo, nè volendo quelli provvedere alla loro necessità et bisogno, sperano che nissuno della nobiltà, o huomo di guerra, servirà contra di loro ajutandoli discacciare del suo contra ragione et dovere. Con questo modo pensano guadagnare, o almanco divertire i nobili da se prompti a compiacerli, perchè sanno bene che essendo banditi, loro maestà non se ne vorranno impaciare. A me vienne scritto che il Mogontino et li soi tengono stretta pratica con loro, et che al saccho di Herbipoli furono non solamente il fratello, ma altri soi. Iddio sa il vero. La liga mantiene pur i soi cavalli, così ne fanno Augusto et Cleves da parte di sua maestà, secondo il recesso di Wormatia; del successo se chiarirà col tempo.

Rambullet¹ et M^r de Luz furono mandati dal re et la regina madre da Bar le Duc deverso il duca di Wirtemberg a visitarlo, et sapere delle cose che passono; lor fu risposto che le cose erano quiete, se non che Grumbach, con aiuto de alcuni pensionarii pare del loro re, era per far moti, come dicevano.

¹ Voir tome VI, page 516.

Questa settimana vennero nove, come il cardinale d'Augusta, di ritorno d' Spagna, era passato a Insprugg, et seco doi Spagnoli, che andavano alla corte dell' imperatore (l'uno se nominava Francesco Erasso, l'altro, il Calmona), per haver licenza di levar 3,000 Allemanni, et menarli a far guerra, et assicurar il mare delli corsari, et forse per assaltar Tripoli. Io non so quello debbi credere quant' a Erasso, non cognoscendo altro della pietra secca di questo nome, et pur me faccia maraviglia, che esso se ne mandasse con simil cargo, se non fosse per levare i denari.

Questa lieva darà grandissima sospetione a li protestanti, et se non è governata con debito modo, sarà causa di far grandissimi moti, havendo havuti loro per inanti aviso, come il patrone dovrà far gente per esecuzione del concilio, et che quelli de Embs erano quelli che havevano a levarla, et che se havea domandato passo a Grisoni, come ne dissi a V. S. Ill^{ma} et R^{ma} altre volte. Hora havendo ad essere questa condotta sotto il cargo del conte Annibale d'Embs, la sospetione crescerà, benchè il patrone habbi accusato il nostro duca della imprudenza; però ho fatto tanto che S. Exc^a ne mandò la copia subito all' elettore Augusto et a Wirtemberg, con affermæli che non habbino a dubitare di nulla, et questo prima che per altri lo sappino per esser sospetiosi, et con tutto questo non mancherà da fare che non se ne vorranno fidare, et vienne questa lieva molto inconvenienti a questi tempi.

Il pontefice ha consentito la communion *sub utraque*, et già mandato a S. M. li brevi, però con conditione proposte nel concilio, al qual modo non la vorranno li Austriaci; in Baviera la maggior parte se ne contenteranno. S. Exc^a ha fraziato dal paese il mese passato da 1200 in doi contorni, che non volsero confessar ni comunicare, et ogni giorno ne fa il simile...

L'arciduca Carlo è tornato a Vienna in posta, havendo havuto l'obediencia dalli Styri, Carinthi et Croati: li primi dua non volsero giurare per Dio et li santi, ma per Dio et li sacri Evangelii; li Croati non volsero prima giurar se non per Dio et la santa Trinità, come se fossero separati Iddio et la Trinità, però al fine furono condutti a far

a modo delli altri; confessono che la confessione Augustana sia buona, però non acceptabile a loro, havendo, come dicono essi, più lume del Evangelio. *O cæcitas!*

L'imperatore sta nelli medesimi termini, et passando Pentecoste li medici gli danno vita fin a settembre. La legatione del Morone è stata levata al buon parere di sua maestà.

L'accordo con Inglesi me pare un liberar li ostagii per denari et ricuperare li navigli pochi, et se li nostri in Fiandra potranno star saldi un tempo, non lor mancherà buona partida. . . .

CXLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLVILLER.

(Mémoires de Granvelle, XII, 1-3.)

Baudoncourt¹, 18 mai 1564.

Mons^r, je partiz vendredy dernier de Besançon pour venir trouver monsieur l'archevesque² à Gy, et dois là vins le sambedy à Grey, où mons^r mon beaul-frère, le seigneur don Fernande de Lannoy, m'at-
tendoit, et aussi y vint mons^r de Vergy, gouverneur, suyvant la résolu-
tion que nous avyons prins pour communiquer de quelques affaires; et séjournay audit Grey le dymenche, où me vint trouver, avec voz
lectres des second et viii^e de ce mois, vostre homme que vous m'aviez
despesché, et comme je partiz lundy dudit Grey pour aller à Beaujeu,
et le mardy pour Vesoul, dois où je vins hier icy, et qu'en tous les-
dits lieux où je me suis treuvé, j'ay tousjours heu affaires, je n'ay

¹ Village à château appartenant au do-
maine de l'abbaye de Luxeuil.

² (De Besançon.)

heu moyen de plus tost achever de veoir, lire et considérer voz lettres et les escriptz y jointz et y respondre que maintenant; et à ceste cause ay-je détenu vostredit homme jusques à présent, que je vous prie prendre de bonne part.

J'ay veu le discours que l'on a donné à Madame touchant ses emprinses, et ce que sur icelluy vous avez très-prudemment considéré; et vous mercye très-affectueusement la communication, et vous puis dire pour la vérité que, à mon advis, vous avez très-bien pesé et prudemment le tout et donné advis à son altèze, comme personnaige qui l'entend fort bien; et si elle veult suyvre, comme j'espère qu'elle fera, vostre advis, elle ne se pourra mescompter. Mais en usant aultrement, je me doubte qu'elle y trouvera du forcompte et bien grand : car il y a besoin d'argent, et de merveilleusement grandes sommes pour guyder la négociation, qui est de très-grande importance, et par le moien que vous escrivez, d'apparant bon effect; mais il y fault, comme je diz, de l'argent et largement, et luy convient, comme vous escripvez, faire tost et non pas en façon de guerre guerroyable, comme il semble que celluy qui a faict l'aultre escript voudroit prétendre. Car à trayner l'emprinse, elle ne trouveroit jamais qui voudroit ny peult-estre qui pourroit furnir aux fraiz, et ne scauroit myeulx faire que de, suyvant ce que vous luy escripvez, remectre le tout à la venue du roy nostre maistre, et mesmes, puisque à tout ce que je voidz, ceste emprinse est fondée plus sur la force que sur l'intelligence; et il n'est apparent que le roy de Dannemarche ny celluy de Swède puissent en si peu de temps avoir la ressource de leurs affaires, et quoy que l'on négocie, ne sont encoires accordez, ny sçay quant ilz le seront, ny pense que si la duchesse, nostre gouvernante, y envoie pour procurer l'accord, cela y fasse chauld ou froid; et toutesfois l'envoy pourroit servir au bénéfice des pays d'embas, pour ce que, par ce moyen, l'on auroit advertissement de temps à aultre de ce que passe en ce costel-là, et par ce boult ceulx de par deçà seront plus asseurez qu'il ne se feroit chose à leur préjudice, ce que aysément pourroit advenir si, n'ayant là personne, et n'estants

préadvertiz, les gens de guerre des deux princes, estantz licentiez, vouloyent venir faire quelque course contre nous : et à ce principalement fut l'envoy de l'année passée, et sera, comme je présuppose, celluy de ceste année, si son altèze y envoie.

Quant au second traicté, fait à Spire, secret, dont voz lettres font mention et que mons^r le duc de Lorraine désireroit recouvrer, je ne l'ay ny me souvient ce qu'il peult contenir. Le président Viglius, qu'estoit lors à Spire, négocia ce que se fit en cest affaire, et s'il en est quelque chose, le doibt sçavoir. Je luy en escripvray fort volontiers pour veoir si, par ce bout, j'en pourray recouvrer quelque copie.

L'emprinse de Lubecque me semble, comme à vous, du tout hors de propoz, et outre ce qu'elle seroit difficile et incertaine, pour ce qu'il se fault fonder sur la glace et la faire en temps d'hiver; sur quoy se peult considérer tout ce que vous escripvez des difficultez. Je tiens pour certain que ceulx des pays n'y condescendront jamais, pour ce qu'ilz n'ont nulle querelle avec ceulx dudit Lubecke, et que grande part des villes de par delà ont confédération avec les villes de la Hanzen¹. L'emprinse seroit grande, prinse contre les deux roys, lesquels, l'ung d'ung coustel, l'autre de l'autre, tyrent après eulx plusieurs princes de la Germanye, et si est, comme vous sçavez, celluy de Swède pécutieux, et *qui a argent n'a faulte de gens*, et me semble que c'est sens de quelques fois lascher une partie, pour tost et plus facilement recouvrer la reste.

De moy vous pouvez assurer Madame, comme vous faictes, que je feray sincèrement et franchement pour ses affaires ce que je pourray; mais je ne voys qu'il servit à riens de proposer aucune chose au roy nostre maistre, pour maintenant, de ce fait de Danne-marche, pour les raisons que j'ay si particulièrement escript; par où il ne m'eust semblé que mons^r de Chantonnay, mon frère, en eust delu riens proposer; et sy estoit jà party, comme vous aurez veu, avant l'arrivée de voz lettres, et est retourné ung homme qui l'ha acompaigné jusques près de Thoulouze et en lieux catholicques, par

¹ La Hanse ou ligue anséatique.

où j'espère que Dieu luy aura fait la grâce de passer seurement. Je crains que nous aurons un grand adversaire, venant le roy, en mons^r le prince d'Oranges, pour l'alliance qu'il a avec le duc de Saxe, beaul-frère du roy de Dannemarche; mais se treuvant madame la duchesse mère en présence, elle pourra beaulcoup, et aussi peult le temps, et pourroit aysément estre que ledit s^r prince, lorsque sa majesté viendra, aura jà apprins à congnoistre que ny luy, ny sa maison, ne peuvent attendre tant de port ny de bénéfice du duc électeur de Saxe comme peult-estre il s'estoit imaginé quand il contracta le mariage duquel, ou je me forcompte grandement, il ne doit avoir tant de contentement comme quant il le fit¹; et me suis bien apperceu que le roy de Dannemarche faisoit grand fondement sur luy, voyres et que durant ceste guerre ledit roy a ordinairement adressé ses gens audit s^r prince, et beaulcoup plus souvent qu'à madame de Parme ny à aultre. Mais, venant sadite majesté, je suis certain que ledit s^r prince se rengera tousjours à la volonté d'icelle, comme si bon, loyal et affectionné serviteur, et je pense bien que l'esperoir du port dudit sieur prince a fait respondre ledit roy de Dannemarche et ses ministres avec plus de fermeté et assurance ès négociations que l'on a tenu avec luy; qu'il n'eust fait aultrement; mais aussi vous puis-je jointement dire que je n'ay toutesfois vu responces dudit roy du tout si brusques et si insolentes comme l'on les vous a déclaré, mais, au contraire, les ha tousjours accompaigné de quelque courtoisie, oyres qu'il aye expressément déclaré qu'il pouvoit en son pays ordonner ce qu'il luy sembloit, comme aultres princes aux leurs, mais non pas avec menasses de serrer le Sundt, ny choses semblables.

Au regard de ce que vous touchez par voz lettres, que vous désiriez me communiquer en présence quelque négoce d'importance, dont l'on vous a escript de Rome, je vous puis bien assurer qu'en tous lieux ou endroitz que je soye, ce me sera satisfaction et contentement

¹ Nous verrons plus loin que ce qui n'est donné ici que comme conjecture a pris dans la suite toutes les formes de la réalité.

d'avoir ce bien de vous veoir; et quant à moy, je suis icy venu pour faire sambedy prochain, s'il plaict à Dieu, mon entrée à Luxeu, et seray contrainct me détenir par icy pour ce coup ung quinze jours pour le moins. Je ne sçay si vostre commodité porteroit de venir jusques icy; mais s'il vous plaist m'advertir de quelque lieu plus avant où vous désirez que je vous voyse trouver, je ne faudray de m'approcher où vous voudrez dadvantaige, combien que, comme vous pouvez penser, je ne puis aller de sorte que mes voyages ne portent quelque bruiet, et que l'on notera que nous nous allyons assambler hors de pardeçà; et ne voudroye que ce fût pour quelque emprinse que donnast cause d'altérer la Germanie, et spécialement les princes protestants, contre le pape et le roy nostre maistre, puisque vous sçavez combien a esté préjudiciable l'oppinien que, sans nul fondement, l'on en a semé depuis quatre ans en çà. Et ne sachant dadvantage ny plus particulièrement ce que c'est, aussy ne vous en puis-je escrire aultre chose, sinon que j'attendray vostre volenté pour l'ensuivre. . . .

Je vous merceye très-affectneusement la communication qu'il vous a pleu me faire de voz nouvelles; et, à la vérité, celles de l'indisposition griefve de sa majesté m'a tenu en grande peyne, jusques à ce que hier j'euz lectres du vice-chancellier Seldt, du xvii^e du mois passé, avec lesquelles il m'envoye copie du recez de Worms, me donnant aussy bon espoir que toutes choses demeureront paysibles pour ceste année en la Germanie. Mais il ne me faict mention quelconque de mauvaïse indisposition de sa majesté, me parlant toutesfois en plusieurs endroictz de sa personne, que me faict espérer qu'il ne soit du tout si mal: Dieu, par sa grâce, le veuille conserver selon le besoing publique de la chrestienté!

Le conscillier de madame la duchesse de Lorraine mère, d'Amondans, me vint devanthier trouver par charge de son altèze, à Vesoul, pour m'advertir des choses que les François ont intenté à Bar contre la souveraineté de mons^r le duc de Lorraine. Sur quoy je luy ay dict ce qu'il m'a semblé convenir; mais je suis très-ayse que, nonobstant ce que l'on craignoit de la force et aultres choses que vous sçavez,

dont si longtemps on a douté, le tout soit succédé comme vous et moy l'avons tousjours pronostiqué, et qu'il n'y auroit tant de mal comme l'on craignoit.

J'ay piécà escript en Espagne touchant le chasteau de Tortona et le mensual, et aultres choses qu'il pleust à son altèze me communiquer lorsque j'estoye devers elle ; Dieu doint que nous en puissions avoir quelque responce votive ; mais, comme je dis tousjours, les lectres ne répliquent, et se traictent telles choses mieulx en présence ; tousjours seray-je deschargé faisant ce que je puis, puisque à l'impossible nul n'est obligé

Le roy très-chrestien estoit dymenche à Langres, et dois là vad à Dijon et à Lyon sans se beaulcop détenir, et l'asseure le mareschal de Vielleville qu'il pourra seurement aller audit Lyon et pourveoir aux affaires.

Je n'entendz de nulz troubles d'importance de nulz coustelz, et vous ayant escript à mon parlement de Besançon ce que je vous pourroye dire, maintenant je ne feray ceste plus longue que de mes affectueuses recommandations à vostre bonne grâce, priant Dieu, etc. De Baudoncourt, ce xviii^e de may 1564.

CXLVII.

MARIE, REINE D'ÉCOSSE,

À ANNE DE LORRAINE, DUCHESSE DOUAIRIERE D'ARSCHOT.

(Mémoires de Granvelle, XII, 184.)

Lislebourg, 20 mai 1564.

Ma tante, s'en allant Angelo, présent porteur, je n'ay volu perdre cest commodité de me ramentevoir à vostre bonne grâce par luy, encoires que je ne saiche rien de nouveau digne de vous escrire deppuis

que je vous ay despesché votre lacquay. Et pource que il m'a mis quelque parti en avant de la part d'un nommé Francisque Berti, demeurant en Anvers, pour le maniemment des deniers de mon douaire de France, que j'ai treuvé assez raisonnable, j'ai fait ung accord avec eulx, et ne reste qu'à recevoir caution bien seure, comme vous sçavez qu'il est requis en tel fait, que me fera vous prier prendre la peine de vous enquérir si celles qu'ilz m'offrent sont favorables et certaines, et m'en mander vostre opinion. L'amytié que m'avés tant montrée m'a faict entreprendre de vous emploier si librement, vous assurant que où j'auray le moien, je seray bien aise de vous gratiffier de semblable office ou en autre tel qu'il vous plaira m'emploier, ne désirant plus que de vous obéyr et faire chose qui vous soit agréable en cest endroit. Après vous avoir baisé les mains, je prieray Dieu qu'il vous doint, ma tante, en santé très-heureuse et longue vie. De Lis-le-Boure, ce xx^e de mai 1564.

Vostre très-affectionnée et bonne niepce,

MARIE, R.

CXLVIII.

LE VICE-CHANCELIER SELD]

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Memoires de Granvelle, XII, 35-36.)

Vienne, 20 mai 1564.

. . . . Gratulor Celsitudini vestræ ex animo quod in patria omnia salva ac sana invenit.

. . . . Quod ad petita ducissæ Lotharingiæ attinet, maxime quantum ad illud quod episcopatum Tullensem concernit, doleo equidem

ex animo me id officii præstare non posse, quod alias libenter vellem. Sane hujus nostri seculi iniquitas (quemadmodum Celsitudo vestra pro insigni ipsius prudentia facile considerare potest) nequaquam patitur ut cum ecclesiis et episcopatibus tales ludos fieri patiamur, præsertim cum alias, prohi dolor! plus nimium insidiarum illis tendatur. Et cujusnam exempli res esset, si unicuique episcopo (qui tamen ecclesiæ suæ nequaquam dominus, sed potius administrator et œconomus est) permetteretur, eam etiam, sine consensu fratrum et capitularium suorum, ne dicam domini sui, faucibus hujus vel alterius ingerere. Faciant Galli in hac parte quicquid ipsis libuerit; certe si miseræ illi ecclesiæ injuria aliqua inferenda est, malumus ut id a Gallis quam a nobis fiat. Taceo interim quod constans apud nos rumor est, totam propemodum Lotharingiam in religione nunc vacillare, ita ut etiam ipsemet dux una cum conjuge defectionem meditari videatur. Judicet ergo Celsitudo vestra, an et quid in gratiam horum tantopere cum infamia quasi nostra faciendum sit, utcunque alias ad seniores ducissam, ob insignem ipsius in religione constantiam, cum prudentia plusquam muliebri conjunctum, merito magnus respectus haberi debet.

Electores Saxonie egregiam nobis operam navant in conducendis illis equitibus qui, vigore proximi recessus Wormaciensis, pro conservanda pace publica conduci debent; habiturus est autem numerum longe majorem quam idem recessus designat, et tamen impensa erit (ut pollicetur) eadem. Nos interim vehementer nobis satisfieri existimamus, quod tantæ authoritatis et potentiæ princeps huic muneri sese astringit, sperantes id tanto majori terrori illis esse futurum, qui ad res novandas suoapte ingenio inclinati sunt.

Vicini nostri, Turcæ, diebus hisce proximis elapsis, magnam seditionem in civitate Budensi, ob non soluta stipendia, excitarunt, interfecto scilicet quæstore Turcico, direptisque ædibus, in quibus pecunia principis conservabatur; et nisi Bassa illius loci præpropere in arcem aufugisset, fidei Janiczarorum illic sese committens, eandem fortunam subire fuisset coactus. Visi sunt in publico foro ultra mille quingenti

acinaces districti, quæ res in hujus modi locis fuit inaudita. Faxit Deus hic mos militarium seditionum tandem a nobis ad Barbaros illos transeat! Hoc facto enim regnum illorum, ut spero, tanto citius desolabitur.

Cæsaris nostri afflicta et propemodum deplorata, proh dolor! valetudo nos omnes in magno mœrore et anxietate detinet. Agitur nunc vigesimus, ni fallor, dies, quod totus lecto decumbere incipit, viribus omnibus ita exhaustus ut diceret Celsitudo vestra se non hominem, sed ossium duntaxat compagem videre; et qui antea suavissimus erat confabulator, et cui nunquam materia de variis rebus colloquendi deerat, is nunc incipit valde esse taciturnus. Vivit in illo fere nihil aliud quam spiritus ille Deo devotus, omnisque humanitatis ac clementiæ plenus. Itaque nullam amplius mundanam recreationem habet, quam quod filiam, ducissam Baviaræ, quæ videndi patris causa huc convolavit, filiosque tres et nonnullos ex nobis ministris, lectum subinde circumstantes intuetur; unoque ac altero verbo alloquitur. Omnes viri pii, et quicumque de rebus publicis recte sentiunt, timent ne, si quando Deo Opt. Max. placuerit animam hujus sanctissimi principis ad se suscipere, id majorum orbi christiano impendentium malorum præsagium sit futurum, quod Deus avertat!

Eidem Celsitudini vestræ me quam humilissime commendo. Datum Viennæ, 20 maii, anno 64.

E. Cels. V^{re} obsequentiss.

G. S. SELDIUS, D.

CXLIX.

LE PRÉSIDENT VIGLIUS

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XII, 57-59.)

Bruxelles, 22 mai 1564.

Monseigneur. . . . j'ay cy-devant envoyé à V. I. S. ce que son altèze avoit escript par le s^r de Zwenegen, lequel retourna icy le 13 de ce mois. . . . Sur quoy son altèze, au premier conseil, déterminâ de relaxer l'arrest des basteaux qui estoient prestz pour aller vers le West, mais craindoient que si, par le vent ou aultrement, ilz fussent jectez en quelque havre d'Angleterre, qu'on eust voulu exécuter sur eulx la paine de leur dernier édict, combien que, en cela, je troviz bien peu d'apparence : car nous leur scaurions bien rendre le pareil, et ce seroit de tout rompre les traictiez de paix et aliances estans entre lesdicts Anglois et nous. Mais, sur le surplus, son altèze a différé de délibérer pour l'absence de noz seigneurs. . . . et à leur retour, elle a faict appeler l'ambassadeur don Diégo pour entendre sa charge et instruction, et luy faire entendre l'estat des affaires de ces pays avec Angleterre, à qui j'ay faict donner copie des traictiez et pièces qui à ce pouvoient servir ; et l'ayant quelquefois allé visiter, luy ay bien volontiers communicqué tout ce que m'a samblé convenir pour son instruction. Quelqu'uns luy ont voulu persuader que le conseillicr Renard, ayant esté cy-devant ambassadeur, luy scauroit au mieulx faire entendre comment il se pourra conduire avec lesdicts Anglois : ne scay toutesfois s'il a cru à ce conseil. Bien a l'on pensé faire venir ledict Renard au conseil d'estat pour donner advis sur les difficultés qu'avons avec Angleterre ; mais, à ce que j'ay

entendu, son altèze n'y a point presté l'oreille. Mais cela se diet que il est bien souvent en conseil avec aucuns de noz seigneurs; et ne scay dont il vient que iceulx goustent mal les choses passées avec Angleterre, comme plusieurs aultres, pour désauctoriser ceulx qui y ont [pris] part.

A la délibération qui s'est tenue depuis, j'eusse bien désiré que le conseiller d'Assonleville fût esté présent; mais estant allé en Arthois, n'est encoires de retour; mais la plupart du privé conseil a tenu bon. Bruxelles, Schetz et quelques autres inclinoient assés que l'on ne debvroit plus longuement empescher l'amanaige¹ des draps d'Angleterre, alléguant la diminution des tonlieux et la ruine de la ville d'Anvers, de laquelle sont esté icy députez, en compétent nombre, à la fin que dessus. . . . En somme, la dernière résolution portoit par placcart défendre généralement les draps d'Angleterre; ce que paravant n'avoit esté faict, sinon par lettres closes et non généralement, ains à aucunes villes maritimes tant seulement, et ce si longuement et jusques à ce que les Anglois révoquassent ou suspendissent leurs placcartz, déclairant son altèze à ceulx d'Anvers que alors n'y aura aussi difficulté de ce costel de faire le mesmes, dont lesdits d'Anvers se sont aucunement contentez, avec délibération de faire solliciter vers ladicte royne qu'elle s'y vueille consentir, mesmes en considération des particuliers contractz que ont lesdicts d'Anvers avec les marchants d'Angleterre qui, à ceste occasion des édictz d'Angleterre, deviengnent aultrement tous à néant. Mais, au premier conseil, nous verrons la finale détermination sur le tout. et icelle prinse, l'on requerra l'ambassadeur de vouloir haster son partement pour ayder à accommoder les choses. J'ay très-bien entendu ce que V. I. S. m'escript sur ceste matière et qu'elle a toujours esté l'advis d'icelle, lequel je avance autant que je puis, m'aydant de l'article des lectres dernières de sa majesté; mais je ne puis ne ose escrire à vostre I. S. comme les choses vont après son partement; et plusieurs voyant l'inclination de son altèze pour en

¹ (L'entrée.)

tout complaire à ces seigneurs, ilz gagnent le devant. Je me tiendrois bien heureux si je pourrois sortir de bonne heure, avant que je tombe en la mesme persécution que V. I. S. souffre, laquelle ilz n'ont point commencé pour elle seule, mais leur dessaing regarde plus loing; et de moy ne suis en eage, estat, ne disposition pour me combattre plus beaucoup pour les honneurs de ce monde, mesmes défailant l'esperoir du remède par la venue de sa majesté, du moins dedans tel temps que seroit requis pour icelluy, et a desjà sa majesté tant tardé que je ne sçay, quand elle viendroit demain, comme elle feroit, estans jà les choses venues trop avant.

La négociation des aydes est ès mesmes termes qu'elle estoit devant Pasques, et à l'accoustumé le chancellier escript et envoie messai-giers pour faire haster ceulx de Bois-le-Duc. Les souldartz ès garnisons crient pour leur payement, comme font aussi les gouverneurs et capitaines, et a esté à la fin la duchesse contrainte de prendre à finance aultant que montent deux mois pour leur faire un prest.

L'on attendt icy ce jourd'huy ou demain le conte de Mansfelt pour faire sa relation du baptesme, ayant, ces jours passez, don Francisco¹ adverty bien amplement son altéze des festins et aultres choses passées à Bar, lequel don Francisco n'est content que, encoires depuis qu'il est en France, il n'a eu lettres de sa majesté. Il a envoyé jointement copie de la lettre qu'il escrit à icelle, comme souloit faire mons^r de Chantoney. . . .

Le conseiller Bruxelles ayant esté, en caresme, vers ledict conte de Mansfelt, pour luy communiquer ce qu'avoit esté icy advisé sur le désordre du conseil de Luxembourg, a piécà rapporté que ledict conte ne le gouste aucunement, persistant que le conseil doit estre renforcé de gens de courte robbe, et, à ce qu'il samble, vouldroit bien estre quite du président et quelques aultres de la longue, et donner doresenavant l'auctorité plus grande aux nobles, y attirant encoires en sa présence son lieutenant, combien qu'il n'a commis-sion de sa majesté ne serment pour l'administration de la justice; et

¹ (D'Alava, ambassadeur en France.)

à ceste opinion, je ne doute que les seigneurs s'inclineront bien facilement.

Mess^{rs} des finances avoient icy appelé le conseiller Hessel¹, pour l'envoyer, avec ung maistre des comptes de Lille, en Bourgoingne, sur les affaires que résultent du besoigné et rapport de ceulx qui cy-devant y sont esté pour l'institution de la chambre des comptes à Dole; et iceulx s'informeront aussy sur le désordre qu'on dit estre en la saulnerie² et quelques aultres pointz suggérez par Moron. J'eusse bien voulu que ung aultre eust eu ceste commission, et le mesme fait ma niepce, sa compaigne; mais il n'est que trop volontaire, et tiens que sera bien la fin de juillet avant qu'ilz arriveront. . . .

L'on n'a encoires scenu communiquer avec les prélatz de Brabant sur les difficultés que sa majesté fait à l'endroit de l'escript à elle envoyé, pour leur absence, et veult sembler aux conseillers Hopperus et Bone que icelles difficultés ne sont pas si grandes que sa majesté les fait, et que les prélatz mesmes n'entendent point tant absubjecter sa majesté à l'élection des religieux ne advis des commissaires, comme sa majesté le prendt; et nous dit-on que lesdicts prélatz seront mal contentz que cest affaire traîne tant. Les informations sont piécà esté prises ès trois abbayes de Saint-Bernard, Tongerlo et Saint-Michiel; mais son altèze les a retenu jusques icy, combien que les lettres à sa majesté sur icelles soient piécà esté dressées; mais il fault qu'elles soient premièrement tamisées, et est-on fort après pour recommander le beau-frère de Schetz, Van Ursele, à l'abbaye de Saint-Michiel, *pro quo pluunt pecuniarum, mais deficiunt et vota religiosorum*, et les commissaires ne le trouvent aucunement à propos ne qualifié.

Son altèze m'a monstré ces jours passés ce que V. I. S. luy avoit

¹ Jacques Hessele, chevalier, était alors conseiller au conseil de Flandre, et devint plus tard membre de celui des troubles, institué par le duc d'Albe. « C'est (dit Morillon) un homme hardi et entreprenant,

« mais ses autres qualités n'y répondent. » (*Lettres*, V, 31.) Prisonnier des Gantois rebelles, Hessele périt du supplice de la corde, le 4 octobre 1578.

² De Salins.

escript, me disant qu'elle désiroit fort favoriser vos affaires, et que si à Malines ou à Saint-Amand, il y avoit chose qui requéroit sa provision, que je l'advertisse, dont luy remerciay de vostre part.

Elle nya fort et ferme que Armenteros auroit porté aucunes lettres de vostre retraicte, et monstrent bien les dernières lettres de sa majesté le contraire; mais l'on ne sçait garder les gens de parler, et conviendra que V. I. S., en luy escripvant sur les choses d'icy, voise retenuement, pour non nous mettre en soubspicion que les advertissements luy viennent de nous. Par cy-devant, come V. I. S. est mémoratifve, en vostre absence j'avois d'elle charge sur charge de l'advertir des choses qui se passoient; mais elle me laisse à cest heure en paix, et ne se courroucera V. S. que je la lâche trop de telles commissions.

Le roy nous presse derechief pour luy envoyer nostre avis sur l'exécution des décretz du concile; et ayant mis la matière en délibération au privé conseil, y a esté advisé ce que V. I. S. verra par ung billet cy-joint; mais le fort sera quant l'on fera le rapport au conseil d'estat, où aucuns ne sont point si bien édifiez du concile comme je vouldrois, et vouldroient avoir une réformation qui rédigast en ordre ces gras prélatz, avec beaucoup des aultres propoz et impertinences que V. I. S. peult bien adiviner de quelle forge elles viennent.

Le s^r Testu a piéçà adverty comme le roy son maistre estoit content d'oster l'impost sur le vin, moyennant que l'on révoqua icy l'édict de la taxe des vins de France; et depuis nous a aussi envoyé don Francisco un escript sur lequel l'on n'a encoires icy prins résolution; et seroit bon que Assonleville y fust présent, pour autant que touche Arthois et Flandres, et ayant ceulx de Lorraine mis sus semblable impost, et à ceste cause [ont] esté comprins en nostre placart, qui ne sonnent mot; ne sçay comment nous pourrons faire avec eulx

Les articles de la justice pour Bourgoigne fussent piéçà envoyez par delà. ne fust esté que celluy de la révision nous tient un peu

en diversité d'opinions, et, pour aussi dire la vérité, que le conseiller Grandjean¹, qui est le rapporteur, le pouvoit bien plus diligemment ramentevoir; mais je y mettray la fin à la première opportunité. A tant, monseigneur, me recommandant, etc. De Bruxelles, ce xxii^e de mai 1564.

P. S. du 23 mai. La chaleur des mouvements sur nos frontières de France, que M. de Cambray nous avoit donné, est refroidie. . . . On a adverty en secret que en Anvers estoient arrivez quelques capitaines huguenotz de France, pour y exécuter quelque entreprise avec intelligence d'aucuns d'icelle ville, et ayde de deux mille soudartz franchois qui y seroient aussi secrètement entrez en habit de marchans: et combien que espère que ce soyent bourdes, sy ne laisse l'on d'y faire tenir le regard qu'il convient. . . .

CL.

LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 50-54.)

Bruxelles, 24 mai 1564.

Monseigneur. votre illustrissime seigneurie entendra ce qu'est passé depuis mes dernières par celles du xvii cy-jointes. Et quant à ce des aydes, il y a moins de nouvelles que lorsque vostre

Avant d'être appelé au conseil privé, Grandjean comptait vingt ans de service en qualité de professeur à Dole, et vingt autres années comme avocat fiscal, puis conseiller au parlement de cette ville. En

1565 il sollicita inutilement la présidence de ce parlement, et deux ans après il revint au comté de Bourgogne, sa patrie, « dans un état très-infirmes. » (Voir tome IV, page 691.)

seigneurie partit, et je veoy peu d'apparence du costel des estats de Brabant; mesmes le chancelier escript journelement, comme il dit, à ceulx de Bois-le-Duc, mais *nihil sequitur*. . . .

Le président Viglius m'asseure que rien n'est passé par ses mains touchant la sollicitation de Brederode. « *Tamen, ut res nunc habent,* » il n'ose pourtant assurer que la chose ne soit faicte; je ne scay s'il y auroit quelque chose passé soubz main. Et cela est que passez dix jours Van der Aa se plaindoit vers moy que son altèze et Armenteros sollicitent des expéditions intolérables, *etiam illis insciis quos maxime convenit scire*.

Quant à l'union, je n'y veoy encores grande apparence, Dieu mercy, et, si elle se faict, je tiens, comme vostre illustrissime seigneurie escript, que ce seroit l'entière ruine du pays. Hollande tient contre et ne veult avoir à faire avec les estats de Brabant, mesmes dient que ce qu'ilz accordent au roy d'aydes ne doit appartenir à leur cognoissance, comme Cornet m'a dit et aussi Cobel, lequel, après qu'avions hier disné avec l'ambassadeur chez Hopperus, m'entretint bien longuement sur ce discours, disant qu'il préveoit que les seigneurs *tandem conjuncturi sint vires et viros, exinque nervum, pecuniam peues se, excluso rege, habituri, futurumque ut religio et justitia suppedidentur, neque postea fore in potestate regis ut resistat;* » adjoustant que son frère, pour l'avoir voulu empescher, avoit incouru la mauvaise grâce du prince d'Orange, auquel il est officier, avec traitement de quatre ou cinq cens florins par an. Le même Cornet m'a bien dit qu'il estoit en mauvaise grâce; mais ne m'a poinct dit que ce fust pour cela, et, selon qu'il m'a déchiffré le personnage, je tiens que, pour son dire, ceux de ce pays-là ne s'esmouvent guère, tant est-il mal volu de chascun. Bien ay-je entendu que le prince d'Orange et Bréderode se malcontentoient de ce qu'il ne vouloit plus foncer. Il me dit aussi que le président Viglius estoit courroucé à son frère pour ledict empeschement, dont j'entends le contraire de ce dernier¹, qui s'esbahit fort de ce que l'on envoie des ambassa-

¹ Tout ce passage est assez peu intelligible.

deurs espagnolz en France et Angleterre, que ne congnoissent ce pays ni Hollande. Touttefois, il m'a dit qu'il a dressé une instruction à l'ambassadeur d'Angleterre, sans en avoir charge, et je luy ay dit qu'il debvoit laisser faire cela à Madame. Il me feict aussi bien long discours sur ce de Renard, et que toutes ces choses ne seroient survenues, si V. I. S., lorsqu'il luy en parla, heust volu donner audience de deux heures audit Renard pour dire ses justifications, lequel avoit miz sa teste en gaige s'il ne vous donneroit plain contentement, et que l'on ne pavoit moings faire que de l'ouyr. Aussi que, véant ce, il ne s'estoit volu mectre en paine pour réconcilier Swendi avec V. I. S. à qui elle se seroit déclaré ouvertement ennemy.

L'on at esté longuement et plusieurs fois sur ce d'Angleterre, mesmes vendredi, jusques près de une heure après midi, où l'ambassadeur fust présent, et aussi le samedi jusques à semblable heure, et y furent ceulx du privé conseil et des finances. Hopperus besoigna tout ce jour avec ceulx d'Anvers auxquels j'avois dit de parler à Armenteros, *quod fuit factum solemniter, et quamvis diversæ dictæ sint sententiæ, tum sanior, hoc est Granvella vicit; son altèze, eandem clare et apte sustinente*, qui, le jour précédent, parla aussi fort bien de V. I. S., que peut croire que Renard n'avoit dormi, qui, le jour précédent et ledit samedi, fut sur¹ Egmond, et, quand il est question d'opiner, l'on prend dilacion pour ce pendant communiquer à Renard. Si l'on persiste en cecy, j'espère que ce sera un grand bien et pourveira aux inconvenientz si évidentz, selon que V. I. S. a si prudemment dit. . . .

Barlaymont adhère fort en toutes choses au président, et sont, pour le présent, bien ensamble, et est force qu'il tienne de ce costel, estant si mal avec les seigneurs. J'entretiens ledict président autant qu'il m'est possible, et j'ay plus de difficulté avec luy, quant je doibs aller dehors, qu'avec vostre seigneurie, et je luy complainetz volontiers. Il est très-bien animé, ad ce quoy Hopperus tient grandement la main, et le seroit dadvantage s'il avoit plus d'esper de

¹ (Chez.)

la venue du roy, et regrette fort que quand il y sera, les choses seront desjà si avant venues que mal y sçaura-t-il remédier. Certes, il demeure en mesme opinion de Armenteros, lequel enjambe tout ce qu'il peult, et est présent aux secrètes expéditions, et tient note de tout, et se faict adorer de tous, combien que, en arrière, ilz se moquent de luy à pleine gorge. . . .

Hopperus prend grand peine, encores que l'on hoinnit¹ sur luy, ce qu'il comporte avec modestie selon qu'il est doux; et ad ce que je veoy, Viglius désireroit fort qu'il fust son lieutenant, *sed cum titulo successorio*, et quelque traictement condigne, aultrement ne luy voudroit conseiller. Si en ce V. I. S. faict quelque chose, ce seroit pour grandement animer l'ung et l'autre, et certes le sçavoir et vertu sont grandz. Je voudroye qu'il eust la langue de Renard; aussi bien il² n'en faict rien que vaille, et Dieu sçait si l'on a travaillé pour le faire ouyr et dire son advis, du moins sur ce d'Angleterre. Le secrétaire Pratz³ a de tout son sens conseillé à l'ambassadeur de prendre advis de Renard, de Scheyfne, chancelier de Brabant et d'Assonleville, pour congnoistre les affaires du pays, selon que ledict Pratz dit à M. le président. . . .

Il n'y a nulle apparence que Madame voyage, et j'entendz qu'elle n'at point d'argent. L'on en a tenuz propoz par ci-devant; mais cela est passé, comme le président m'a dit.

Je louhe Dieu que cela *de calice et matrimonio* n'at progrès. On faict courir le bruiet à Anvers que sa sainteté, plusieurs potentatz de l'Italie avec le roy de France, auroient accepté la confession d'Augsbourg, que sont inventions pernicieuses et pour esbranler les bons. Je voudroie sçavoir laquelle édition ilz suivroient, puisque Hosius⁴, au premier livre *De hærese nostri temporis*, objecte

¹ (Grommeler, murmurer.)

² (Renard.)

³ Étienne Pratz, l'un des secrétaires du conseil privé. Il vivait encore en 1577.

⁴ Ce cardinal (dit Morillon, faussement averti de sa mort, dans une lettre

« du 6 février 1565,) est décédé, qu'est
« trop grand dommage, tant pour son pays
« que la chrestienté. C'estoit ung gentil
« personaige, et a fort bien escript pour
« les doctes et indoctes. » (*Lettres de divers*,
t. II, p. 204.)

à l'auteur¹ les continuelz changementz qu'il y a faict de temps à aultre. . . .

Frère Pierre² ne dit mot. Je pense que ce de l'augustin le fera penser, et que serons quictes de l'ung et l'aultre. Reste se défaire du procureur, n'est qu'il se veuille bien tourner.

Les gentilles traficques du marquiz de Berghe viendront peu à peu en lumière, et commence l'on à crier à Liège sur luy, et comme il s'est conduit déshontément, sans honneur ou conscience³. Et dit le chanoine Douvrin, qu'il at émendé⁴ plus de cent mil florins; aussi j'entendz que ses affaires se portent miculx qu'il n'en faict semblant, pour ne pas payer ses rentiers. Je croy qu'il est bien marri qu'il n'at peu faire mieulx ses besoignes. . . .

Les Geldrois sont partiz contenz de peu de chose. Ilz ont promiz à son altèze de maintenir l'ancienne religion et se tenir bons e léaulx subjects du roy. Je regarderay de sçavoir le particulier.

Je veoy que M. d'Egmont prend partout l'advantaige sur le prince d'Orange, que luy cède au regret des siens; et quand Hopperus vat vers l'ung et l'aultre, il se trouve bien empesché d'excuser et donner raison de ce qu'il est allé vers l'ung premier; et le président me dit qu'ilz ne tiegnent compte de son altèze, et qu'ilz osent dire que l'on sçait bien qui elle est; et puisque par deux fois ilz ont osé dire qu'ilz tourneront le dessus dessoubz et mouveront tout le pays, si V. I. S.

¹ Philippe Mélauchthon.

² Pierre Lupi, religieux carme à Malines, professant les opinions de Baius, attaquait en chaire, de préférence et toujours au grand contentement de ses auditeurs, les vices des ecclésiastiques, dont il comparait les plus élevés en dignité à des *sépulcres blanchis*. En 1563 ses supérieurs lui avaient interdit la prédication, qu'il recommença trois ans après, sans y être autorisé, « disant qu'il n'épargneroit nul estat. Du reste, il aimoit l'estude et « haïssoit les ivrognes. » (*Lettres de Mo-*

rillon, III, 261, 262.) Un peu plus tard, s'étant montré plus modéré, il devint prieur de son couvent et provincial de son ordre, et en 1572 l'un des inquisiteurs de la foi aux Pays-Bas. En 1579 il provoqua la réconciliation de Malines avec le roi d'Espagne, mais dans l'année suivante il périt à la reprise de cette ville par l'armée des états-généraux, en combattant vaillamment pour la cause royale.

³ (Au temps de l'élection du nouvel évêque.)

⁴ Acquitté, payé.

retourne. Il faut dire que Viglius dit vray; il se plainct fort d'Armen-teros et des mauvais offices qu'il faict. . . .

CLI.

LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XII, 63-64.)

Haguenau, 24 mai 1564.

Il remercie le prélat de sa lettre du 18 mai, et dit que la duchesse mère de Lorraine « se soumet du tout à son opinion, » relativement aux projets qu'elle a formés sur le Danemarck. Il n'a pas de nouvelles ultérieures sur ce qui lui a été communiqué de Rome, mais affirme d'avance qu'il « n'y a chose qui peut causer altération » aux princes protestants d'Allemagne contre le pape et S. M. C. On dit l'empereur à l'extrémité : « Dieu lui doint, soit mort ou vif, sa grâce. » La garnison de Wurtzbourg, composée ordinairement de trois cent vingt hommes d'infanterie, outre un nombre pareil à peu près de cavaliers logés dans son voisinage, vient d'être renforcée de cinq cents autres chevaux, le tout entretenu par la ligue de Landsperg. Cette augmentation de troupes est due probablement au doute où l'on est de la mort prochaine du monarque. Depuis une semaine environ Grumbach se trouve à Cobourg, petite ville qui appartient au duc de Weimar, et qui n'est qu'à quatre lieues de Wurtzbourg.

CLII.

LE CHEVALIER DE VILLEGAGNON¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XII, 66.)

Plombières, 25 mai (1564).

Monseigneur, j'auré un desplaysir incroyable d'estre approché si prez de vous sans vous fayre la révérence, et vous communiquer des choses passées en ceste sinistre et déplorable condition de temps, où Dieu m'a continuellement exercité en la compaynie de nostre prince, le preux et saint François, duc de Guise, que Dieu, par sa miséricorde, veuille absoudre.

S'il n'i avoit aultre considération que de mon intérêt, je ne faudroye à vous aller trouver : car j'ay quieté tous les estatz et pensions que j'ay eu du roy ; ayant prins congé de la royne mère à Bar, dernièrement, ai dit tout hault que jusques à ce que le roy soyt ennemi formel des ennemis de Dieu et de son église, les Aygnos², c'est-à-dire, en langue de Suisse, rebelles et conjurés contre leur prince pour la liberté, je ne porteré jamays armes au service dudit seigneur, ce que je veulx tenir et observer religieusement, et em-

¹ Nicolas Durand de Villegagnon, chevalier de Malte et neveu du grand maître Villiers de l'Île-Adam, est célèbre par ses aventures en Afrique et en Amérique, non moins que par ses disputes avec Calvin. Chargé de commander l'expédition des réformés français qui, en 1555, abandonnaient leur patrie pour fonder un établissement dans le Brésil, sous le patro-

nage de l'amiral de Coligny, il trahit les malheureux qui lui avaient confié leurs destinées, en revenant brusquement au catholicisme, qu'il avait abjuré. Villegagnon, qui s'était montré homme vaillant dans l'expédition d'Alger, sous Charles-Quint, mourut en 1571.

² Huguenots, de l'allemand *Eidgenosse*, associé par serment, confédéré.

ployer tout ce que Dieu a mis en moy à nuire ceste infélice et exécrationnable secte. Je vous eusse volontiers communiqué de quelque mienne délibération, si vous n'eussiez trouvé mauveys mon aller par devers vous; mayz j'espère que quelque jour vous le pourrez entendre. Je soyhaytte estre aymé et cogneu du roi Philippe, come j'ay esté de l'heureuse mémoyre de l'empereur son père, pour m'aller reposer et consoler auprès de lui, attendant l'occasion que je désire.

Voyci le premier voyage que j'ay fait depuis la prinse de Rouen¹, où je feuz blessé d'une arquebouse en l'os de la giambe, en forçant le fossé que nous guasnasmes, dont sont les nerfz encoires si débiles que je ne peulx, sinon avec une douleur bien grande, aller ni à pied ni à cheval. J'espère m'en retourner d'icy jusques à Vi, que est à monseigneur le cardinal de Lorraine, pour disposer de nos affaires, et de là passer en Italie ou Allemaigne, à la diète, si je voy n'i perdre temps, pour respondre aux calomnies desquelles noz ennemis ont abrevé les princes de l'empire. Ce pendant, monseigneur, je supplie le Créateur vous donner en sainte, heureuse et longue vie, l'accomplissement de vos saints et nobles desirs. De Plumière, le 25 de may.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLEGAINON.

¹ Sur les réformés, en 1562.

CLIII.

PIERRE BORDEY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XII, 79-80.)

Bruxelles, 26 mai 1564.

Détails sans beaucoup d'intérêt sur la cour de la duchesse de Parme, les fêtes qu'elle donne, et l'accueil que reçoivent les seigneurs. Le prince d'Orange dînant un jour seul avec elle, « J'entendis, raconte Bordey, comme le prince, parlant de la princesse (sa femme) à son altèze, laquelle luy avoit demandé de son pourtement, qu'elle mengeoit bien peu et qu'elle menoit une vie que, s'il estoit contrainct de la passer telle, il ne sauroit vivre; car, disoit-il, elle est quelquefois quinze jours sans sortir de sa chambre, ne sans vouloir avoir compagnie, menant une vie fort mélancolique. »

« L'on m'a dit, ajoute l'écrivain, que le comte de Culembourg, contre sa première volonté, s'est joint à la ligue de ces seigneurs, et, qui pis est, s'est déclaré huguenot: car il a deffendu la messe¹, et cecy l'on le m'a assheuré pour certain. Il se marie bientôt à l'une des filles de Manderscot². L'on ne cesse continue-t-il, de faire livrée des mancherons de ces flesches, et les gentils-hommes font roquettes³ où qu'il y a boutons d'argent tous de flesches. »

« Dans son château, quoiqu'il la permette encore dans ses terres, la traitant d'abus, et s'exprimant avec la même irrévérence sur les autres cérémonies catholiques. » Extrait d'une lettre espagnole, d'ailleurs sans importance, de

Pero Lopez au cardinal, du 25 mai, *Mémoires de Granvelle*, XII, 33, 34.)

² Comte de Manderscheid. (Voir ci-devant, p. 251.)

³ Habits courts.

CLIV.

LE CHEVALIER DE VILLEGAGNON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XII, 83-84.)

Plombières, 27 mai 1564.

Monseigneur, en prenant congé de vous, je vous mercie très-humblement du bon conseil et adresse qu'il vous a pleu me donner; cella estoyt une des raisons qui plus m'affectionnoyt à parler à vous. J'ay trouvé que vous, monseigneur, et mons^{sr} le cardinal de Lorraine, concurrez en ceci; mays il m'avoit parlé d'un saint personnage de la société de Jésus qui presche à Ausburg, duquel j'ay oublié le nom, je ne sçay si c'est cellui que me nomez. Quoy qu'il en soyt, je ne prétériré rien de tout ce qu'il vous playst me conseiller, vous suppliant de me dire par où je debvré prendre mon chemin pour aller devers sa majesté, et en protection de qui je me pourré mectre pour ma seurre garde par les chemins. Si ce n'estoyt que je m'aperçoy de quelque soublagement par les baings, je partiroyz dès demain; mays je attendré encores quelques peu de jours pour estre plus fort. Estant à Vi, je fayré mes mémoyres, lesquelz je vous envoyré par articles, et si ne me donnez meilleur adresse, je les vous fayré tenir par le vice-chancelier de l'empire, auquel j'envoyré mon paquet¹, par le moyen de mons^r de Verdun; j'en envoyré autant

¹ Par une lettre du 3 juin au vice-chancelier Seld, le cardinal lui recommande Villegagnon, qui se rend à la cour impériale, « où il fera connoître le mé-
« compte auquel les huguenots de France

« tiennent les princes de la Germanie et
« leurs ministres. Il est homme de guerre
« (ajoute le prélat) et de bonne volonté,
« et qui a un fort bon style latin. » (*Mé-
moires de Granvelle*, XII, 125.)

à mondit sieur le cardinal; puis, du jour de mon partement, je vous fayré tenir aultres lectres, affin que à mon arrivée devers sa majesté je soye moins nouveau, s'il vous plaist prendre la peine de luy faire quelque mention de mon dessin et aller par devers sadite majesté. De la Germanie, j'espère passer à Rome ou à Venise, et sur la fin de l'esté, par les galères qui pourront retourner en Espayne, aller trouver su Alteza, ce que je ne fayré sans le vous escrire, pour me gouverner par vostre bon conseil. Mays une chose pourroyt changer ce mien propos, si la royne se déclayroyt à bon essient contre les aygnoz et leur meust la guerre par quelque bon capitaine, dont je la voy fort desproveue; et ne me mectré à suivre home que je ne cognoysse bien s'elle demeure en ceste irrésolution où je la voy, de sorte que les choses demeurent au mauvais chemin auquel elles sont avoyées. Et Dieu inspirant le roy Philippe d'entreprendre quelque chose en faveur de l'église, je ne faudré à le servir de tel soin, zèle et dévotion que j'ay servy les roys mes maistres, si mon service luy est agréable, soyt contre les aygnoz, soyt contre les Turcs : car j'ay délibéré de obéir au conseil et commandement que me fait l'heureuse mémoyre, le bon Charles, moy estant à Crémone, où il m'envoya le sieur Gymera, mon compaygnon : c'est de ne pourter jamais armes sinon contre les ennemys de nostre sainte religion.

Je ne vous fascheré d'aultres plus longues lettres jusques à ce que je soye à Vi, et ne vous tiendré plus long propoz que de vous dire que sur le sis de may dernier, cinquante-quatre ou quarante-quatre ministres firent une synode en la maison de la Ferté-Gauché¹ du prince de Condé, où ils trayttayrent de choses contre le roy tant deshonnectes, de sorte que ung d'eulx, en estant estonné en sa consience et en ayant horreur, vint trouver nostre maistre de Saintes, docteur en théologie, et luy en fait plaincte, luy déclayrant les articles de la communication; lequel de Saintes envoya ce pénitent ministre à mons^r le cardinal à Bar, où mondit sieur le présenta à la royne, avec les mémoyses desquelz je n'ay sceu la particularité. Cella luy

¹ Sous-Jouarre. (Voir ci-devant, au 27 avril, p. 528.)

pourroyt estre cause de la fayre déclayrer ; nous voyrrons ce qu'elle en fayra. Elle est en une craincte incroyable des Allemanz qu'ilz ne reviennent au secours des Aygnoz, et ce pendant elle les laysse fortifier et augmenter. Toutesfoys, m'estant trouvé ces jours passez avec ung de son conseil, je luy remontray que messire Gaspar de Colligni et ceulx de son parti ne sont ignorans de nostre loy salique, laquelle dit que les biens des rebelles, annexés à la couronne par arrêt de la cour, sont inaliénables, puis après ce n'est au prince d'en fayre don ne grâce ; qu'en force de ceste loy, ledit de Colligni voyt soy et sa postérité hors de Chastillon et inhabile d'avoir biens et honeurs en France, sinon par souffrance et tant qu'il playra au prince, duquel la volonté et délibération luy peut estre peu certène ; que cela pourra faire que ledit de Colligni vouldra, en ayant occasion, fayre tuer ceulx qui lui semblera pour fayre aultres loys, et se fortifier d'aultres remèdes. En oultre, que si la royne veult fayre en ce resguard estindre la loy salique, que le roy Philippe ¹ aura autant de raison de dire que ladite loy ne vault, et ne doibt avoyr lieu en ce qu'elle ordonne de la succession au royaulme, en en déboutant les femmes : car toutes ces deux cautions viennent d'une source. J'ay procuré assés d'aultres moyens pour amener lesdits rebelles en haine et suspicion de ladite dame, et à mon partement je luy di que j'avoye esté estropié pour son service, combatant les ennemis de la courone, quoy que l'on en eust dit, et que par la court de parlement ilz avoyent esté déclayrés tels : à quoy elle ne me respondit aucune chose ; puis en me départant d'elle, elle me fait signe de l'œil, et me fait approcher et me dict : « Asseurez-vous, Villegaignon, que je suis vostre amie. » Ce que je n'attendoye d'elle, ayant aultre foys dit que j'estoye trop passioné ; par ainsi j'euz quelque froyde espérance qu'elle se ennuisera bien tost de ces gens-là.

En faisant fin, monseigneur, je vous supplieré de me tenir toujours en vostre bonne grace, et vous assure que je ne feray jamais paix avec les ennemys de nostre sainte foy, et qu'ilz me peuvent tenir

¹ D'Espagne.

pour formellement consacré à leur nuire de ce que Dieu a miz de puissance en moy, comme fit Hanibal s'en allant contre les Romains.

Monseigneur, je supplie, etc. De Plumière, le 27 de may 1564.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLEGAINON.

CLV.

NICOLE DE SAVIGNY DE SAINT-REMY¹

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XII, 91.)

Saint-Remy, 29 mai 1564.

Monseigneur. Désirant vous faire entendre que j'ay de long temps délibéré et rézollu de vous faire bien humble service, et combien j'aye cellez et encoires de présent ne puy escripre chose qui vous est grandement nécessaire de savoir, sy est-ce que ce n'est qu'ung peu de temps perdu, qui ne peult guyère nuire maintenant; mais je pense que du passez ce qu'avez estimez estre tenuz secret, a estez vulgairement divulgé ès oreilles des plus grandz et grandes des pays de là où je viens; et combien j'aye quelquefois estez voir monsieur de Chantonnet, vostre frère, luy gestant assez souvent

¹ Cette dame, originaire du duché de Lorraine, et élevée en France, avait été la maîtresse du roi Henri II. Elle en eut un fils, Henri de Saint-Remy, duquel la fameuse Jeanne de Saint-Remy, comtesse de Lamotte, paraît être descendue. On a vu ci-devant (p. 45 et 46, note 1) que

Claude de la Baume, archevêque de Besançon, ayant épousé Nicole de Savigny, voulait renoncer à sa dignité au profit du fils de cette dame. Au commencement de 1568 elle devint l'objet des poursuites du parlement de Dole « pour délits contre la foi catholique. »

quelques motz de cella à la traverse, et pour soy donner de garde, sy n'a-yl seu comprendre ce que je voullloys dire, et je n'osoys passer plus oultre, estant esclairée de toutes pars en assez cruelles voulluntez, que ne désiroient que de me perdre; et ay eu assés d'affaires de passer jusques icy. Et d'aultant que j'ay des biens en France qui me fâcheroit grandement de perdre, cella me faict craindre de dire librement ce que je say: que sy j'estoys assurée d'estre récompencé, le cas advenant, je diroys chose de grand service, tant pour sa magesté que pour le particullier de vostre maison. Et cependant advertissés madame la duchesse en Flandres, qu'elle se donne de garde doucement, sans en rien manifester: car il y a gens après pour luy nuyre; et combien que je n'aye jamais eu eest honneur de la voir, sy est-ce que j'ay grandissime affection de luy faire service. Je laisseray ce propoz, vous mercyant très-humblement la bonne souvenance qui vous plaist avoir de mon frère, qui, s'il estoit au pays. je luy heusse fait entendre, afin de luy-mesme vous aller randre graces; mais je remectray cella à son retour, et ce pendant, etc... De vostre maison de Saint-Remy, ce xxix^e de may 1564.

De la main de vostre très-humble allyée et fidelle servante,

N. DE SAVIGNY.

CLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

A LA DUCHESSE DE PARME.

(Mémoires de Granvelle, XII, 93-96.)

Baudoncourt, 30 mai 1564.

Madame, j'advertiray par ceste votre altéze de la réception de celle qu'il luy a pleu m'escire de sa main du vi^e de ce mois, dont

je la remercie très-humblement et de la faveur qu'il luy a plu me faire, démontrant par icelle contentement de la continuation de ma bonne disposition et des nostres, et loue Dieu que par tout ce que chascun m'escript de par delà, et ce que je puis veoir par ses lettres, vostre altèze a si bonne santé, dont elle a bon besoing, à ce que j'apperçois, pour soubstenir tant de travaux; et entendz bien par ce que l'on m'advertit, qu'elle n'a peu à faire, non seulement à desmesler les affaires, qui sont fascheux et souvent de mauvaises causes, comme dict le président, mais encores pour correspondre à tant de visites, comme j'entendz qu'elle a ordinairement, qui luy doibvent oster beaulcoup de temps. Mais elle est si duytte¹ et instruite pour toutes choses, qu'elle se sçaura de tout desveloper et desmesler comme il convient. Si ne puis-je délaissier de sentir qu'elle n'aye encores ce contentement de veoir le poinct des aydes tout achevé comme il seroit requis, et que dois si longtemps elle désire; et si m'a présence y donnoit empeschement, mon absence a jà duré quelque temps, moyennant lequel beaulcoup se pouvoit faire: mais, sur ma foy, je crains la faulte, et doute fort qu'avant qu'il passe longtemps, aultres humeurs se remueront, que feront clérement congnoistre que ce n'est à moy seul que l'on en veult; je prie à Dieu qu'il n'en succède ce que je crains.

Je n'ay encores entendu le retour de mons^r de Zweneghen; Dieu doint qu'il aye rapporté chose que puisse accommoder le différend avec Angleterre, sans que nous y laissions de la réputation, ou que nous tumbions en danger de pis; en quoy je suis encores en mon opinion telle que quelquefois vostre altèze a entendu de moy au conseil, et par ce que encores dernièrement j'escriviz.

S'il est vray ce que Testu a dict à vostre altèze que les François ostent l'escu mis sur les vins, et consentent l'usage du prévilige d'Arthois, jà le seigneur don Francès l'aura escript à vostre altèze; et par ce se voit que l'édicte des vins faict quelque fruict, puisque la négociation de trois ans et plus sur ce poinct donne assez à cong-

¹ Habile, expérimentée.

noistre avec quelle difficulté ils vouloyent perdre ce proffit sur les pays de sa majesté. Et l'on sçait jà qu'ilz ne font riens par vertu, et si vostre altèze tient bon et que renouvellement de la publication de l'édicte se face à la Saint-Jehan, comme il avoit esté résolu, vostre altèze obtiendra encores le prévilige de ceux de Flandres, que n'est pas fondé sur erreur, ny pour chose mise au traicté par inadvertence, comme lesdits François dyent, mais d'industrie et après long débat, comme sçait mieulx mons^r le Prince.

Mons^r de Vergy, comme il m'a dict, escript à vostre altèze et l'advertit des occurentz, mesmes du passage de la court de France si près de la frontière de ce pays, et de ce que l'on entend estre passé au synode qu'ont tenu, contre la reyne mère et son auctorité et pour tout troubler, les ministres huguenotz; à quoy je me remectz et aussy quant aux affaires publicques de cedict pays, où toutes choses, graces à Dieu, sont encores paisibles, et n'y vad la religion encores que bien, comme j'ay escript.

L'on menace fort les pays d'embas de souzlevement au port de la Picardie, qu'est souz le gouvernement du prince de Condé, du prince de Porcian et du seigneur de Sedan, qu'ilz nomment duc de Bouillon. Mais la prudence de vostre altèze y sçaura fort bien pourvoir, assistée de Mess^{rs} du conseil, faisant tenir regard sur ceulx qui meynent les practiques et ayant l'œil au guet par dedans le pays. afin que nulle assemblée secrette se face. La damoyselle de Saint-Remy, qu'est icy voisine, et laquelle a heu si bonne accointance du feu roy Henry, comme j'entendz, qu'elle en a retenu quelques enfans, à l'occasion de quelque différend qu'ont heu mes officiers avec les siens, respondant à une mienne lectre qu'estoit en responce d'une aultre sienne, m'a escript ce que vostre altèze verra par la mesme lectre, qu'est plaine de démonstration de grand négoce; mais je ne sçay ce qu'elle veult dire, ny m'en a faict jamais mons^r de Chantonnay mention; et comme l'on me dict qu'elle n'est pas la plus arrestée femme du monde, peult-estre n'est-ce que vent. Mais je n'ay toutesfois voulu délaissier d'envoyer ladite lectre à vostre altèze, pour la

mention qu'elle faict de ce que touche à icelle, à laquelle je supplie très-humblement de, comme qu'il soit, avoir regard à tout ce que peult concerner sa santé. J'ay receu ladite lettre aujourd'huy et luy respondz, la sollicitant pour se déclarer davantage. Si elle escript aultre chose que vaille la peyne, vostre altèze en aura part, et sinon ne l'en travailleray davantage, ne voyant ce que l'on puisse fonder sur ceste généralité.

Par les advertissementz que j'ay de tous costelz, je n'apperçoys que, ny en la Germanie ny aillieurs, il y aye chose dont vostre altèze doibge beaulcoup craindre pour les pays de son gouvernement, n'est que Dieu appellast l'empereur à sa part, de la griefve indisposition duquel l'on m'advertit de plusieurs costelz et de sorte que l'on despère qu'il la puisse faire longue; mais quant il adviendrait, que Dieu veuille soit en bien long temps, qu'il décédast, il est plus apparent que l'on fera diette pour joindre les électeurs, que non pas qu'il se face mouvement d'armes que, pour ceste année, puisse porter ès pays d'embas grand préjudice.

Je n'eusse treuvé mauvaïse l'allée de Cobel à Rosthock, pour tous respectz et pour les considérations que j'écriviz à vostre altèze; mais je tiendray pour meilleur ce qu'elle aura résolu avec la participation desdits seigneurs du conseil. . . .

Vostredite altèze verra par un escript cy-joint, s'il luy plaît, ce que d'Amondans, conseiller de M^{me} la duchesse de Lorraine mère¹, qu'elle m'a envoyé exprès à Vesoul, m'a remonstré de la part de ladite dame, afin de faire entendre à vostre altèze, et que par ce boult il vienne aussi à la congnoissance de sa majesté. J'ay remonstré audict conseiller la difficulté que l'on aura de remédier le préjudice que les deux ducz, prédécesseurs du moderne, ont faict à leur postérité par les lettres qu'ilz ont donné, quoyque ledit d'Amondans voulût dire que tout estoit relatif à aultres lettres, parce que la déclaration est fort expresse, et que aussi n'ayant veu les lettres à quoy l'on se

¹ Leonard d'Amondans. Il devint dans la presente année prieur commendataire de Bonnevaux en Franche-Comté.

réfère, il seroit bien mal possible d'y donner advis; que de dire avec quelz argumentz l'on pourroit soubstenir que le duc de Lorraine fût souverain à Bar, et non le roy de France, cela touchoit aux conseillers domestiques de la maison de Lorraine, qu'ont les lettres et enseignementz ad ce servantz, et debvoient donner les argumentz pour soubstenir le droit du duc leur maistre, et que je sçavoy que ceste prétension du roy de France, quant à la souveraineté dudit Bar, estoit de long temps¹, et ne l'avoie veu cy-devant contredire par les Lorrains, mais bien ce du bailliaige de Clermont, et que au temps de feu sa majesté impériale, comme empereur, on les avoit, pour soubstenir le droit de l'empire contre les François, aydé tout ce qu'il avoit esté possible; mais que maintenant, n'estant nostre maistre empereur, il me sembloit qu'il seroit requis recourir à sa majesté impériale, qu'est oncle de ladite duchesse et luy monstre toute bonne affection, et que l'on regardast de faire rechercher aux registres de la chancellerie, que sont entre les mains de ladite majesté impériale et de ses ministres, et aussi en la chancellerie de la chambre impériale et en celle de l'archevesque de Mayence, pour veoir si l'on y pourroit treuver chose que peust servir; et que je ne véoye en quoy le roy nostre maistre y peust beaucoup ayder, sinon faisant faire par son ambassadeur remonstrance (ou envoyant personnage expres à cest effect), de ce que du costel de Lorraine se mectoit en avant d'argumentz souffisans pour soubstenir la prétension dudit duc de Lorraine.

Et quant au traicté de Dannemarche secret, à correction de vostre altèze, l'on le pourroit faire chercher et recevoir ce qu'il contient, dont je n'ay fresche mémoire. Et s'il n'y a riens que ne se puisse bien communiquer, l'on pourroit (saulf meilleur advis) gratifier la-

¹ Ce fut en 1301, au mois de juin, que le comte Henri III fit pour la première fois hommage au roi de France de sa comté de Bar avec la chatellenie, et tout ce qu'il y tenoit en franc-aleu par deçà la

Meuse. A la vérité toute la noblesse du Barrois protesta contre cet acte, prétendant qu'il n'était pas au pouvoir du comte d'aliéner sa souveraineté, qui de tous temps avait été indépendante.

dite dame; mais s'il y a chose qu'il ne convienne luy monstrer, comme il advient souvent en traicté secretz, on trouvera bien moyen pour s'en excuser, soit par dire que l'on n'y aye riens treuvé que la concerne, ou que s'estant traicté secrettement et rien à son préjudice, le roy de Dannemarche se pourroit resentir contre les pays d'embas et la communication, ou aultre semblable excuse. Et au regard de la communication touchant les limites, ceulx de la court de parlement à Dole y ont respondu ce que vostre dite altèze pourra veoir par ledit escript, et sur ce n'y a que dire.

J'ay aussi cy-devant adverty mons^r le président qu'elle désire que l'on recherche les papiers du feu président Schore¹ et d'autres qu'ont heu la maniance des affaires de par delà, pour sçavoir si quant l'on traicta de l'exécution du traicté de paix de Crépy, au poinct concernant Astenay, où il fut dict que le roy de France rendroit tous lettrages qu'il pourroit avoir, tant du duc de Lorraine que aultres contraires à la reprise que se faisoit dudit Astenay, comme [estant] du fief de Luxembourg, ledit roy de France ne fit rendre une lettre originale faite par le duc Anthoine ou le duc François, et délivrée au roy de France; non pas pour ravoir ladite lettre, mais seulement pour sçavoir si l'on l'ha par delà, à cause que les ministres du roy de France, qui en monstrent une copie, se vantent d'avoir l'original; et madicte dame de Lorraine désireroit sçavoir ce qu'en est, avant que les ministres du duc son filz entrent avec ceulx de France en une communication que briefvement ilz doibvent tenir ensemble sur aulcungz leurs affaires; et il sembleroit (saulf meilleur advis) que vostre altèze pourroit faire chercher. si l'on en trouveroit quelque chose, pour en donner quelque satisfaction à ladite dame.

Je suis très-ayse de ce que plusieurs m'escrivent du contentement que tous reçoivent du nouveaul ambassadeur pour Angleterre, Diego

¹ Louis Schore ou Shore, originaire de Louvain, « d'excellent savoir et bien versé au maniement des affaires. » Il était prési-

dent aux conseils privé et d'état des Pays-Bas sous le gouvernement de Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint.

Gusman de Sylva; car, comme je ne l'ay veu en si long temps, je n'en osoye dire ny bien ny mal. Mais, à ce que j'apperçoys par ses lettres qu'il m'a escript, il doit estre homme qui entend, que me faict espérer qu'il scaura rendre très-bon debvoir en sa charge et en ce qu'il plaira à vostre altèze spécialement lui commander, etc.... De Baudoncourt, ce 30^e de may 1564.

CLVII.

EXTRAIT

DE CE QUE M^{ME} LA DUCHESSE DOUAIGIERE DE LORRAYNE ET DE MILAN

A FAICT ESCRIPRE AU BARON DE POLWILLER,

DU 30 MAY 1564.

AVEC LA RÉPONSE DUDICT BARON.

(Mémoires de Granvelle, XII, 175-178.)

Quant au premier poinct, là où est dicte nostre entreprise estre fondée plus sur la force que sur l'intelligence, j'estime l'ung estre le corps et l'autre l'âme, et m'adhère à ce qu'en avez escript à mons^r le cardinal, pour ce que l'ung ne peut sans l'autre; et sont les intelligences plus duysables à ceulx qui n'ont poinct la force comme nous, et la force plus à propoz à ceulx qui se peuvent passer d'intelligence: encor que les intelligences n'amèneroient tant d'altérations en l'estat publicque comme faict la force. Ce qu'a tousjours esté considérable à l'endroit de Madame et est encoires pour le présent, comme facilement pouvez juger par le reffuz des offres qu'on luy faict journellement pleines d'altérations. Dieu nous garde d'estre forcez de les accepter, comme peut-estre sera; et lors on verra quel sera le feug qui s'en allumera!

Je vous envoie des advertissementz nouveaulx, par lesquels

pourrez facilement comprendre l'estat dudit négoce et comme il va meurissant; de sorte qu'il est à plaindre de perdre si bonnes occasions, et ne se pourroit recouvrer avec ung million d'or ce que le temps nous admène de soy-mesmes. Et m'a son altèze commandé vous prier de sa part que veuillez bien considérer l'estat de cedit négoce, et que la venue du roy, à laquelle il semble qu'on remecte le tout, sera trop tardive pour le bien de noz affaires; et qu'il seroit beaulcop meilleur, à son advis, que le roy advanceast à son altèze deux cens milz escuz, espérant qu'avec iceulx et le surplus qu'elle y mettra, elle empiétroit ledit affaire soubz vostre conduite avec toute bonne yssue (prenant Dieu pour son cappitaine-général), accompagnée de son droit, et du temps quil luy est tout à propos; que non s'en servant, semble que tous ceulx qui s'en seront meslé pourroyent bien estre notez de négligence. Et obtenant ladite somme, sa majesté n'y seroit nullement nommée, ny la confédération maritime rompue, et par conséquent ne serions en doubte des oppinions contraires quilz se pourroient alléguer lorsqu'on en fera part au conseil de Flandres, lesquels sont à craindre, tant pour les raisons alléguées par mons^r le cardinal, comme aussi pour estre trop cler que le principal conseil de nostre ennemy se forge par delà. Enfin, si la demande de Madame se pouvoit obtenir, nous ne serions à la mercy de personne; parquoy son altèze vous recommande ce faict et vous prie y tenir la bonne main, afin que, soubz umbre de dilay, si belles et si bien fondées occasions ne se perdent.

Je veulx revenir à ce qu'a respondu monsieur le cardinal; vous verrez bien par le devant dit qu'il n'y a besoing de si grande somme d'argent; tant plus qu'est à peser, selon la grandeur de la despense, la grandeur du fruict qui en deppend.

Vous verrez aussi par les advertissementz, comme l'on poursuyt l'appointement de ces deux princes¹.

Le desscing de Lubeck n'avoit rien de commun avec les Pays-Bas, et n'estoit nostre pourgect sur Schwéden, ains en faveur d'icelluy.

¹ Les rois de Danemarck et de Suède.

tournant la teste sur Lubeck : bon moyen pour l'attirer en lighe avec nous. . . .

RÉPONSE DU BARON DE POLWILLER AU SUSDIT ESCRIFT.

Du huitième de juing.

Sur le discours et advertissement que j'ay receu à la fin de ce mois dernier passé, de la part de très-haulte, très-noble et très-puissante dame, madame la duchesse douaigière de Lorraine et de Milan, concernant la pratique de Dannemarche, j'ay respondu, ce qu'il m'a semblé, ce que s'ensuyt :

Au premier article dudict discours où l'on parle du gentilhomme a qui le Dannemarquois a tant touché en son honneur sans raison¹; il me semble que, véant sa dévotion en ceste occasion, l'on doit retener ce personnaige pour l'employer en son temps: car, selon qu'il est escript audict discours, l'on en pourra tirer de bons services.

Sur le second article, ce seroit ung bon office quil pourroit avoir et induyre le secrétaire dont est faicte mention, pour se servir de luy en ceste affaire; car, comme il est qualiffié, il pourra faire bon ayde et est fort apparent de l'accez et moyen.

Au troisième article, l'on pourra veoir ce que j'escrictz ès lettres allans avec cestes, parlant du faict et traité de paix entre les occupants. Que s'il advient comme je le dictz et que l'apparence en est grande, l'altération où est la noblesse dannoise, et le peu d'affection qu'ilz ont envers l'occupateur, s'augmentera de jour en jour, et si serviront bien en poinct principal telz mouvementz. Et sont grandes et toutes vrayesemblables les raisons contenues oudict article; pouvant tout homme de quelque entendement juger que tous ces aprestz sont envoyez de Dieu, quil ne veult souffrir l'injuste possession que ledict occupateur a au royaume; et que pour enchemyner sa majesté divine ceste affaire, il a adressé à son altèze, à qui naturellement il appartient, les personnaiges de sorte, au nombre des-

¹ Peter Ochs, déjà nommé.

quelz seroit le s^r Peter Hoes, s'estant retiré devers elle, lequel, pour la grande autorité et faveur qu'il a heu au royaume, comme encoires il a (combien qu'il en soit dehors), peult faire en beaulcop de sortes grand soulagement et ayde à son altèze; méritant bien, comme chacun scait, d'estre mis en besoingne en cest affaire, et mesmes puisqu'il a tel crédit entre la noblesse dannoise, et qu'il est tant injurié et deschassé de ses biens par ledit occupateur.

Sur ce qu'audict discours, il se parle des propoz qu'ont tenu aucuns conseilliers de Dannemarcq, « qu'ilz avoient esleu le roy de « Dannemarche, et que, s'il se gouvernoit bien, etc. » il ne seroit mal à propoz que l'on peust attirer de celui qui a mis cela en avant le nom desdits conseilliers, et lors regarder quel fondement se pourroit faire en eulx pour s'en servir et les employer quant il seroit requis; n'estant mon advis que l'on leur deusse rien déclairer jesusques l'on soit en pied; et selon les termes que lors l'on les trouveroit, l'on enverroient leur parler. Ce que celluy icy discourant s'offre, l'on ne le doibt refuser: car l'on peult veoir qu'il fera de bonne affection tout son possible.

Sur le quatrième article, où il parle que le Dannemarquois est encoires en son camp d'hiver, et ne se bouge, son intention n'est à aultre fin, avec ceulx de Lubeck, que de garder la maryne, afin que le Suédois ne puisse tirer aucunes gens d'Allemaigne par le lac, et luy barrer ce moyen; estimant qu'estant ledit Suédois ainsy despourveu, et luy en pouvant recouvrer ce qu'il voudra, il reprendra en peu de temps ce dont ledit Suédois se sera emparé. Et vient bien à propoz pour nostre négoce ce qu'est discours oudict article, mesme que ledict Dannemarquois a cassé ses gens de guerre estrangiers, se voulant servir des siens, en quoy je le treuve bien peu considéré et son conseil aussy, qu'après avoir tant foulé et oppressé ses subjectz, penser gagner crédit vers eulx si tard, et se désarmer de la sorte; qui est bien se mettre à leur miséricorde. Mais c'est Dieu quil faict chemin pour le faire punyr des maux que son père et luy ont fait.

Au cinquième article, parlant de la paix que procurent l'empereur

et le roy des Romains, je tiens qu'ainsi soit parce que j'en ay entendu de tous costez, et ne doute que son altèze n'aura laissé perdre l'occasion d'envoyer le secrétaire mentionné oudict article avec celui qui a faict le discours, pour y faire les offices requis.

Sur le reste des articles dudict discours, comme le tout gît presque en nouvelles, l'on ne peult dire beaulcop servant, sinon que où l'on parle au pénultième d'iceulx d'un certain personnage; ce ne sera que fort bien faict d'avoir et entretenir tous ceulx que l'on congnoît pouvant servir, sans que l'ung sçaiche rien de l'autre, afin que par la conférence de leurs rapportz, l'on s'en treuve bien assuré. Et en cela que ou dernier desditz articles il touche d'Ambourg, pleust à Dieu que ledict Dannemarquois continuast tousjours contre ledict Ambourg, jesusques nous serions prestz, pour les avoir plus facilement à nostre main; et voidz bien que toutes choses se meurissent de plus en plus. Qu'est ce que pour l'heure je peulz dire, remectant tousjours tout à plus sain jugement.

CLVIII.

LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 59.)

Sans date [may 1564].

L'on commence croire que vostre illustrissime seigneurie reviendra, et l'on dit que ce sera pour le mois d'aoust ou septembre, et l'on est plus doux que du passé, pour ce que l'on ne sçait entendre à quoy sert la préparation¹ que le roy faict, et a-t-on les oreilles dressées. L'on commence fort à murmurer sur sa venue. Contault²

¹ (Apprêts militaires.)² Antoine Contault, chanoine de Notre-

Dame d'Arras, et, depuis 1559, conseiller au grand conseil de Malines. Il mourut de

me dit avoir entendu de quelc'un que Hochstrate auroit dit que si vostre illustrissime seigneurie revenoit, huict chevaliers de l'ordre mettroient bas leur collier; il a cuidé renier patience du mauvais visage que son altèze luy a tenu ces jours passez. S'il y vient conversion, le monde sera plus doux, et Bave pense, si le voyage du roy soit asseuré et qu'il commande à vostre illustrissime seigneurie le retour, qu'il n'y aura dangier.

D'Egmont at essayé soubz main le crédit qu'il auroit, en ce des aydes, avec ceulx de son gouvernement de Flandres; *sed frustra*.

Barlaymont demeure banny de la compagnie; Mansfeld a esté faire rapport de son voiage¹.

Boëls² at esté icy, qui m'at dit merveille du marquis de Berghes, et dit qu'il at heu beaucoup plus de cent mil. Ils en ont tenu trop de cas et se sont lessé peler le blancq des yeulx, comme j'espère quelque jour faire entendre à vostre seigneurie par le menu. Il désireroit fort que vostredite seigneurie, à son retour, vint par Spa, et de là à Liège, *cum jam omnis suspitio cesset*; et certes l'on ne sçait que ruc³, et se doute que l'esleu, pour plusieurs raisons, ne sera de longue vie.

Le président Viglius se fâche fort des façons que Armenteros tient, exposant publicquement à vente tous offices; et sçait-on desjà bien regretter vostre absence, et ferat-on dadvantaige si vostre seigneurie demeure encores aultant dehors comme elle a faict. Ledit Armenteros a tant faict vers son altèze, qu'elle commande aux abbez de Brabant, que sont estez pour l'abbaye en Anvers, de nommer troisième pour entabler ung qui luy promet *montes aureos*. Il les fault lesser faire; mais Dieu sçait ce que les états de cette province diront, et est pour reculer l'ayde que dort entièrement. . . .

frayeur, en 1572, peu après le sac de Malines.

¹ (En Lorraine) — ² Pierre Boëls,

chanoine et garde des sceaux en l'église de Liège. — ³ De *ruer*, *rover* (*rogare*): ici dans la signification de commander.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
I.	6 févr. 1563.	La duchessa di Parma al re Filippo II.	1
II.	S. d. [1 ^{er} mars 1563.]	Les prince d'Orange, C ^{te} d'Egmont et de Hornes, au roi Philippe II.	10
III.	10 mars 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	11
IV.	<i>Idem.</i>	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	44
V.	<i>Idem.</i>	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	55
VI.	31 mars 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	61
VII.	14 avril 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	64
VIII.	9 mai 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	72
IX.	22 mai 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	77
X.	6 juin 1563.	Philippe II aux prince d'Orange, comtes d'Eg- mont et de Hornes.	80
XI.	13 juin 1563.	El rey D. Felipe II al cardenal de Granvelle. . .	81

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
XII.	15 juin 1563.	El rey D. Felipe II al cardenal de Granvelle . . .	89
XIII.	<i>Idem.</i>	Gonzalo Perez al cardenal de Granvelle	98
XIV.	17 juin 1563.	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez	103
XV.	27 juin 1563.	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez	111
XVI.	5 juillet 1563.	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez	117
XVII.	14 juill. 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II . . .	122
XVIII.	21 juill. 1563.	Gonzalo Perez al cardenal de Granvelle	147
XIX.	25 juill. 1563.	Gonzalo Perez au cardinal de Granvelle	150
XX.	25 juill. 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II . . .	151
XXI.	25 juill. 1563.	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez	159
XXII.	6 août 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II . . .	171
XXIII.	<i>Idem.</i>	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez	177
XXIV.	20 août 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II . . .	181
XXV.	1 ^{er} sept. 1563.	Éric XIV, roi de Suede, à N	189
XXVI.	7 sept. 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II . . .	190
XXVII.	8 sept. 1563.	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez	199
XXVIII.	14 sept. 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II . . .	208
XXIX.	6 oct. 1563.	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez	218

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
XXX.	8 oct. 1563.	Raulet, secrétaire de la reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.....	221
XXXI.	12 oct. 1563.	El rey D. Felipe II al duque de Alba.....	223
XXXII.	15 oct. 1563.	Éric XIV, roi de Suède, à Elisabeth, reine d'Angleterre.....	227
XXXIII.	21 oct. 1563.	El duque de Alba al rey D. Felipe II.....	229
XXXIV.	30 oct. 1563.	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez.....	247
XXXV.	S. date [nov. 1563].	Mandement de l'empereur Ferdinand à Frédéric de Wiesberg, évêque de Wurtzbourg, à son chapitre et à tous ses conseillers et officiers..	249
XXXVI.	12 nov. 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II..	250
XXXVII.	15 nov. 1563.	Gonzalo Perez al cardenal de Granvelle.....	256
XXXVIII.	10 déc. 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II..	258
XXXIX.	14 déc. 1563.	El rey D. Felipe II al duque de Alba.....	268
XL.	22 déc. 1563.	El duque de Alba al rey D. Felipe II.....	275
XLI.	24 déc. 1563.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II..	293
XLII.	26 déc. 1563.	Le cardinal de Granvelle à Raulet, secrétaire de la reine d'Écosse.....	298
XLIII.	30 déc. 1563.	Charles de Tisnacq au cardinal de Granvelle..	303
XLIV.	4 janv. 1564.	El rey D. Felipe II al cardenal de Granvelle..	305

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
XLV.	13 janv. 1564.	Le cardinal de Granvelle à M. de Ray.	307
XLVI.	17 janv. 1564.	Translation de la lettre du roy de Dennemarque, escripte à sa majesté catholique, avec le som- maire de la réponse.	308
XLVII.	21 janv. 1564.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	313
XLVIII.	23 janv. 1564.	El rey D. Felipe II al cardenal de Granvelle. . .	328
XLIX.	25 janv. 1564.	Marie, reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.	340
L.	31 janv. 1564.	Le cardinal de Granvelle à la reine d'Écosse. . .	341
LI.	4 févr. 1564.	L'empereur Ferdinand I ^{er} à la duchesse douai- rière de Lorraine.	344
LII.	15 févr. 1564.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	345
LIII.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle à Bonnet-Jacquemet, trésorier de Salins.	347
LIV.	18 févr. 1564.	Bonaventure du Tartre au cardinal de Granvelle.	351
LV.	19 févr. 1564.	Nicolas de Courtewille au cardinal de Granvelle.	353
LVI.	20 févr. 1564.	Le secrétaire Paul Pfintzing au cardinal de Gran- velle.	355
LVII.	<i>Idem.</i>	Marie, reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.	358
LVIII.	<i>Idem.</i>	Marie, reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.	359
LIX.	<i>Idem.</i>	Marie, reine d'Écosse, à la duchesse d'Arschot.	360
LX.	8 mars 1564.	Marie, reine d'Écosse, à la duchesse douairière d'Arschot.	362

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
LXI.	24 févr. 1564.	Marie, reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.	362
LXII.	25 févr. 1564.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II...	364
LXIII.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle à l'empereur Ferdinand I ^{er}	376
LXIV.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au vice-chancelier Seld.	378
LXV.	<i>Idem.</i>	Nicolas, baron de Bolwiller, au cardinal de Granvelle.....	381
LXVI.	27 févr. 1564.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	383
LXVII.	5 mars 1564.	Marie, reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.	<i>Ibid.</i>
LXVIII.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle à l'empereur Ferdinand I ^{er}	385
LXIX.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au vice-chancelier Seld.	388
LXX.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	391
LXXI.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	394
LXXII.	6 mars 1564.	Marie, reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.	396
LXXIII.	8 mars 1564.	Marie, reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.	397
LXXIV.	11 mars 1564.	Marie, reine d'Écosse, au cardinal de Granvelle.	398
LXXV.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle à l'empereur.....	399
LXXVI.	12 mars 1564.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	402
LXXVII.	12 et 13 mars 1564.	Nicolas, baron de Bolwiller, au cardinal de Granvelle.....	405

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
LXXVIII.	15 mars 1564.	Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme, régente et gouvernante.	409
LXXIX.	<i>Idem.</i>	Jean-Baptiste d'Andelot au cardinal de Granvelle.	413
LXXX.	16 mars 1564.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	414
LXXXI.	17 mars 1564.	L'empereur Ferdinand au cardinal de Granvelle.	416
LXXXII.	18 mars 1564.	Le docteur et vice-chancelier Seld au cardinal de Granvelle.	422
LXXXIII.	<i>Idem.</i>	Pierre Bordey au cardinal de Granvelle.	425
LXXXIV.	20 mars 1564, V. S.	Le président Viglius de Zwicchem au cardinal de Granvelle.	427
LXXXV.	20 mars 1564.	Le colonel Schwendi au cardinal de Granvelle.	429
LXXXVI.	21 mars 1564.	Gio. Jacomo Fugger al cardinale de Granvella.	431
LXXXVII.	24 mars 1564.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle . .	434
LXXXVIII.	26 mars 1564.	Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme.	437
LXXXIX.	<i>Idem.</i>	Gio. Jacomo Fugger al cardinale de Granvella..	441
XC.	27 mars 1564.	Nicolas, baron de Bolwiller, au cardinal de Gran- velle.	442
XCI.	29 mars 1564.	Le président Viglius au cardinal de Granvelle.	444
XCH.	Sans date.	Le cardinal de Granvelle au président Viglius..	447
XCH.	31 mars 1564.	Le secrétaire Bave au cardinal de Granvelle. . .	448

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
XCIV.	Fin de mars 1564.	Gio. Jacomo Fugger al cardinale di Granvella..	450
XCV.	1 ^{er} avril 1564.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	451
XCVI.	2 avril 1564.	Pierre Bordey au cardinal de Granvelle.	454
XCVII.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	456
XCVIII.	3 avril 1564.	La duchesse d'Arschot à la reine d'Écosse. . . .	458
XCIX.	4 avril 1564.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	459
C.	9 avril 1564	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	460
CI.	10 avril 1564.	Le cardinal de Granvelle à la duchesse douai- rière de Lorraine.	461
CII.	12 avril 1564.	Le cardinal de Granvelle à l'empereur Ferdi- nand I ^{er}	464
CIII.	15 avril 1564.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	467
CIV.	<i>Idem.</i>	Le vice-chancelier Seld au cardinal de Granvelle.	470
CV.	16 avril 1564.	Bref du pape Pie IV à l'archevêque de Mayence, autorisant la communion sous les deux espèces dans l'empire d'Allemagne.	473
CVI.	17 avril 1564.	Le président Viglius de Zwichem au cardinal de Granvelle.	476
CVII.	<i>Idem.</i>	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	477
CVIII.	18 avril 1564.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	480
CIX.	<i>Idem.</i>	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	483

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
CX.	18 avril 1564.	Le cardinal de Granvelle au secrétaire Bave . . .	505
CXI.	20 avril 1564.	Le cardinal de Lorraine au cardinal de Granvelle.	510
CXII.	<i>Idem.</i>	Le président Viglius au cardinal de Granvelle..	512
CXIII.	20 avril 1564.	Le secrétaire Bave au cardinal de Granvelle . . .	514
CXIV.	21 avril 1564.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	516
CXV.	22 avril 1564.	Nouvelles dez Blantmont.	518
CXVI.	24 avril 1564.	Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme.	520
CXVII.	26 avril 1564.	La duchesse de Parme à Elisabeth, reine d'An- gleterre	527
CXVIII.	27 avril 1564.	Relation de ce que s'est traité au synode pro- vincial des églises réformées de Champagne, Brie, Isle-de-France, etc.	528
CXIX.	Nouvelles des xxviii d'avril, 1 et 11 de may 64.	532
CXX.	29 avril 1564.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	534
CXXI.	<i>Idem.</i>	Le secrétaire Bave au cardinal de Granvelle. . .	538
CXXII.	<i>Idem.</i>	Le vice-chancelier Seld au cardinal de Granvelle.	539
CXXIII.	30 avril 1564.	Le cardinal de Granvelle au cardinal de Lorraine.	541
CXXIV.	<i>Idem.</i>	Gio. Jacomo Fugger al cardinale di Granvella..	545
CXXV.	1 ^{er} mai 1564.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	547
CXXVI.	<i>Idem.</i>	Le président Viglius au cardinal de Granvelle.	551

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
CXXVII.	1 ^{er} mai 1564.	Le président Viglius au cardinal de Granvelle..	553
CXXVIII.	2 mai 1564.	Le secrétaire Bave au cardinal de Granvelle. . .	556
CXXIX.	<i>Idem.</i>	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	558
		Pièces à l'appui de la lettre précédente :	
	A. Avertissement envoyé à madame la duchesse de Lorraine mère, au fait de Danemarq	560
	A°. Autre avertissement du personnaige cy-devant dict.....	571
	B. Ce que le baron de Bolveyller répond sur l'avis cy-joint.....	579
CXXX.	3 mai 1564.	Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme.	589
CXXXI.	4 mai 1564.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	593
CXXXII.	5 mai 1564.	Pierre Bordey au cardinal de Granvelle.	598
CXXXIII.	6 mai 1564.	François de Halewin, seigneur de Zweneghem, à la duchesse de Parme.....	601
CXXXIV.	7 mai 1564.	Gio. Jacomo Fugger al cardinale di Granvella..	606
CXXXV.	8 mai 1564.	Le cardinal de Granvelle à l'empereur Ferdinand 1 ^{er}	607
CXXXVI.	<i>Idem.</i>	Le baron Nicolas de Bolwiller au cardinal de Granvelle.....	615
CXXXVII.	9 mai 1564.	Le président Viglius au cardinal de Granvelle.	616

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
CXXXVIII.	10 mai 1564.	Le cardinal de Lorraine au cardinal de Granvelle.	619
CXXXIX.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	620
CXL.	11 mai 1564.	Advertissement d'ung certain personnaige d'autorité qu'il dit parlant à son altèze.	623
CXLI.	<i>Idem.</i>	Nouvelles	630
CXLII.	12 mai 1564.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	632
CXLIII.	13 mai 1564.	L'empereur Ferdinand I ^{er} au cardinal de Granvelle	635
CXLIV.	<i>Idem.</i>	La duchesse douairière de Lorraine au cardinal de Granvelle.	637
CXLV.	<i>Idem.</i>	Gio. Jacomo Fugger al cardenale di Granvella.	638
CXLVI.	18 mai 1564.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	640
CXLVII.	20 mai 1564.	Marie, reine d'Écosse, à Anne de Lorraine, duchesse douairière d'Arschot.	645
CXLVIII.	<i>Idem.</i>	Le vice-chancelier Seld au cardinal de Granvelle.	646
CXLIX.	22 mai 1564.	Le président Viglius au cardinal de Granvelle. .	649
CL.	24 mai 1564.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	654
CLI.	<i>Idem.</i>	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	659
CLII.	25 mai 1564.	Le chevalier de Villegagnon au cardinal de Granvelle.	660

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
CLIII.	26 mai 1564.	Pierre Bordey au cardinal de Granvelle.	662
CLIV.	27 mai 1564.	Le chevalier de Villegagnon au cardinal de Granvelle.	663
CLV.	29 mai 1564.	Nicole de Savigny de Saint-Remy au cardinal de Granvelle.	665
CLVI.	30 mai 1564.	Le cardinal de Granvelle à la duchesse de Parme.	667
CLVII.	<i>Idem.</i>	Extrait de ce que M ^{me} la duchesse douaigière de Lorraine et de Milan a fait escrire au baron de Polwiller.	673
	8 juin 1564.	Réponse du baron de Polwiller au susdit es- cript.	675
CLVIII.	S. date [mai 1564.]	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	677

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

CORRECTIONS ET CHANGEMENTS.

- Page 39, ligne 18, *au lieu de* Bochstrat, *lisez* Hochstrate.
- 46, note, ligne 8, *au lieu de* 1566, *lisez* : de l'une des années 1567 ou 1568.
- 109, note, ligne 8, *ajoutez* : Ce comte de Buren, de la maison d'Égmont, « grand capitaine et brave soldat, » mourut en 1548. (Voir t. III, p. 239.) Il était chevalier de la Toison d'or et gouverneur de la province de Frise. Sa femme, Françoise de Lannois, mourut à Bruxelles, le 24 décembre de la même année.
- 296, col. 2, ligne 2, *au lieu de* Frédéric II, *lisez* Frédéric III.
- 389, ligne 18, *au lieu de* audit Spire, *lisez* : à la diète de Worms.
- 452, note 2, *au lieu de* page 22, *lisez* : pages 29 et 33.
- 453, ligne 1, *au lieu de* premier, *lisez* : précédent.
- 529, ligne 25, au nom de Perocelli, *ajoutez* la note suivante : François Peruscel était, en 1542, cordelier et instructeur des novices au couvent de son ordre, à Paris. Depuis, ayant embrassé la réforme, il devint ministre de l'évangile et acquit une assez grande renommée parmi ses coreligionnaires comme théologien et orateur sacré. En 1562, il avait fait partie d'une conférence ordonnée par la reine mère à Saint-Germain-en-Laye, entre quelques docteurs de Sorbonne et certains ministres, au sujet du culte des images.



DP Granvelle, Antoine Perrenot
181 de, Cardinal
G7A2 Papiers d'état du cardinal
1841 de Granvelle
t.7

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

